HESPERIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT

DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Volume 3
1923

LES DÉBUTS DES TROUPES NOIRES DU MAROC

Le fameux sultan saadien Ahmed El-Mansour Ed-Dzehebi, qui régna sur le Maroc de 1578 à 1603 et s'illustra, entre autres faits, par l'envoi au Soudan de l'expédition qui mit fin à l'empire songoï de Gao en 1591, avait organisé une armée régulière permanente. Il y utilisa un certain nombre des esclaves noirs que le pacha Djouder d'abord, puis et surtout le pacha Mahmoûd, lui avaient fait parvenir de Tombouctou. Mais le gros de ses troupes se composait de captifs chrétiens affranchis et de rénégats andalous, et il n'apparaît pas qu'il ait songé à constituer un corps spécialement formé de soldats noirs. C'est au sultan hassanide Ismaïl ben Ech-Cherîf, qui régna de 1672 à 1727, que revient l idée de l'organisation d'une armée noire au Maroc.

Si l'on est généralement d'accord sur ce point, l'origine même de l'institution donne lieu à des divergences d'opinion, selon que l'on consulte sur le sujet des historiens musulmans du Maroc ou les indications données par le consul anglais J. Grey Jackson, qui recueillit à Mogador et dans le Sous quantité d'informations inédites sur l'histoire du pays et les consigna dans un livre fort curieux et très intéressant, paru pour la première fois à Londres en 1809 sous ce titre : *An account of the Empire of Morocco and the districts of Sus and Tafilelt*, compiled from miscellaneous observations made during a long residence in and various journeys through these countries, to which is added an account of shipwrecks on the western coast of Africa and an interesting account of Timbuctoo (1re édition, 1809; 2e édition (Philadelphie), 1810; 3e édition, 1814).

*
* *

C'est vers le milieu du XVIIe siècle (1649, selon El-Oufrâni; 1664, selon Jackson; 1665, selon Ez-Ziâni) que la dynastie saadienne fut remplacée à Fès et à Meknès par la dynastie hassanide ou filalienne qui règne encore aujourd'hui sur le Maroc.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Moulaï Er-Rechîd, deuxième sultan de cette dynastie hassanide, — ou troisième, si l'on fait débuter celle-ci avec Moulaï Ech-Cherîf — monta sur le trône en 1666 ou 1667. Pendant les quelques années que dura son règne, il ne cessa guère d'avoir à lutter contre divers adversaires, partisans plus ou moins désintéressés de l'ancienne famille impériale. Parmi les chefs de bande dont l'opposition fut la plus acharnée figurait, d'après Jackson, un certain Ali ben Haïdar, peut-être le même qui est appelé Ali Bou-Hassoûn par Ez-Ziâni et Abou-Hassoûn par El-Oufrâni. Il s'était établi dans le Soûs, à Yala, et y avait fondé une *zaouïa*, cherchant à grouper les ennemis de Moulaï Er-Rechîd.

Ce dernier, en 1670, se décida à attaquer Ali ben Haïdar jusque dans son repaire et, à la tête d'une forte colonne, vint mettre le siège devant la forteresse du chef dissident. Se sentant incapable de prolonger la résistance, Ali ben Haïdar fit simuler une sortie des assiégés dans une certaine direction et, profitant de ce que les contingents du sultan s'étaient tous portés de ce côté, il s'enfuit dans la direction opposée et parvint à gagner le désert avec ses disciples préférés. Traversant ensuite le Sahara, il se rendit au Soudan et alla se mettre sous la protection de Biton Kouloubali, roi bambara de Ségou, dont l'autorité toujours croissante s'étendait alors jusqu'à Tombouctou et qui, quoique païen, exerçait sa suzeraineté sur nombre de provinces musulmanes et semblait avoir recueilli la succession politique des anciens princes mahométans du Manding et du Songoï.

Biton se trouvait à Ségou lorsqu'il fut informé de l'arrivée d'Ali ben Haïdar et de ses fidèles dans la région de Tombouctou. Il se demanda tout d'abord si son intérêt était de réserver un bon accueil au fugitif ou au contraire de le faire prisonnier et de le livrer au sultan du Maroc, en vue d'obtenir l'amitié et l'aide éventuelle de ce dernier. Peut-être allait-il pencher vers la seconde de ces solutions et donner des ordres en conséquence, lorsque des envoyés d'Ali ben Haïdar parvinrent jusqu'à lui, implorant sa bienveillance pour leur maître et amenant au roi de Ségou, de la part de celui-là, deux belles captives d'origine andalouse ou lusitanienne. Ce présent inattendu flatta la vanité de Biton et sa sensualité et détermina sa ligne de conduite.

Il déclara qu'Ali ben Haïdar serait à jamais son hôte sacré et l'autorisa à s'établir à Tombouctou avec sa famille, sa suite et les disciples

qui l'avaient suivi. Sans doute, le roi bambara n'était-il pas fâché de cette occasion d'affirmer ses droits sur la fameuse métropole soudanaise, où l'autorité était encore exercée à cette époque par un pacha soi-disant marocain, Nâcir Et-Telemsâni, trente-cinquième ou trente-sixième successeur du pacha Djouder qui, 80 ans auparavant, en 1591, s'était emparé de la ville et de sa région au nom du sultan saadien Ahmed El-Mansoûr. A la vérité, il y avait longtemps déjà que la suzeraineté, même nominale, des sultans du Maroc ne pesait plus sur Tombouctou et que les pachas, élus et destitués par leurs propres troupes, n'avaient plus aucune relation, même de simple déférence, avec les princes de Marrâkech. Depuis 1660, le prône du vendredi n'était plus fait au nom du sultan et, depuis la même époque environ, les pachas payaient tribut au roi bambara de Ségou. Néanmoins, ils étaient considérés comme des Marocains et, en installant à Tombouctou un ennemi avéré du sultan hassanide, Biton Kouloubali se donnait, sans danger, l'apparence d'avoir remporté une victoire sur l'Empire du Maghreb.

Cet incident, anodin à première vue, devait avoir pour conséquence la création d'un corps de troupes noires au Maroc, et voici comment.

*
* *

Dès que Moulaï Er-Rechîd eut appris qu'Ali ben Haïdar s'était réfugié au Soudan, il le fit réclamer au roi Biton. D'après le *Tedzkiret ennisiân,* chronique rédigée en arabe à Tombouctou vers le milieu du XVIIIe siècle et traduite en français par O. Houdas en 1901 (voir pages 7-8 et 257-258 de la traduction), c'est le 16 septembre 1671 qu'arriva à Tombouctou un délégué de Moulaï Er-Rechîd, venu sans doute pour prendre livraison du fugitif. L'auteur de cet ouvrage rapporte que le pacha qui régnait alors sur la ville — et qui était vraisemblablement Mohammed Ech-Chergui — prêta serment de fidélité à cet envoyé du sultan.

Mais le délégué dut s'en retourner bredouille, car le pacha ne se sentait pas assez fort pour agir contre la volonté de son suzerain effectif, le roi bambara, et Biton, fidèle à ses engagements, refusa de livrer son protégé.

On dit que le sultan du Maroc, outré de cette résistance d'un prince

nègre, serait parti en personne, à la tête d'une armée, pour aller s'emparer d'Ali ben Haïdar, qu'il se serait avancé jusque dans le cœur du Massina occidental, au nord-ouest de la ville de Dienné, et que, s'étant heurté là aux troupes bien aguerries du roi de Ségou, il aurait été contraint de rebrousser chemin.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'Ali ben Haïdar demeura plusieurs mois à Tombouctou sans être inquiété, et les gens de cette cité qui portent le nom de famille de *Haïdara* prétendent être ses descendants ou tout au moins les descendants de ses compagnons (1).

Le malheur et l'exil n'avaient pas atténué la haine qu'il n'avait cessé de nourrir contre Moulaï Er-Rechîd et qui s'était fortifiée au contraire d'un désir de vengeance. Aussi mit-il à profit l'influence que lui donnait son renom de « saint », doué de la *baraka* divine, et la bienveillance que lui manifestait Biton, pour recruter une véritable armée de plusieurs milliers de Noirs, à la tête de laquelle, un beau jour, il quitta Tombouctou pour regagner le Soûs et recommencer, avec de meilleures chances de succès, la lutte contre le sultan qui l'avait vaincu et contraint à la fuite.

Il atteignit le Maroc en 1672, au moment où Moulaï Er-Rechîd venait de mourir à Marrâkech. La nouvelle du décès de son ennemi déconcerta Ali ben Haïdar. Son ressentiment contre le défunt, sans doute d'ordre très personnel, s'éteignit avec celui-ci, et, renonçant à utiliser contre le successeur d'Er-Rechîd l'armée noire qu'il avait à grand-peine amenée du Soudan, il la licencia.

Mais Moulaï Ismaïl, qui venait de remplacer son frère Er-Rechîd sur le trône du Maroc, avait eu vent du retour dans le Soûs d'Ali ben Haïdar et des circonstances qui l'avaient accompagné. Soucieux de se constituer une armée noire qui fût entièrement à sa dévotion, désireux de s'assurer le bénéfice d'un recrutement dont il n'avait pas eu la peine, il fit rassembler les éléments dispersés et désemparés des bandes ve-

(1) Peut-être n'est-il pas inutile d'observer que le mot *haïdar* signifie « lion » en arabe et que l'un des surnoms donnés à Ali, gendre du Prophète, est « le lion de Dieu ». Il se peut que le personnage dont il s'agit ait été lui-même surnommé Haïdar, à cause de son nom véritable Ali et en souvenir de cette tradition, et qu'il faille lire « Ali Haïdar » plutôt que « Ali ben Haïdar ». Ceci expliquerait pourquoi les historiens arabes de la dynastie hassanide ne font pas mention de ce personnage, au moins sous le nom de Ali ben Haïdar.

nues de Tombouctou avec Ali ben Haïdar, les enrégimenta et en constitua le premier noyau d'une garde nègre qu'il attacha à sa personne.

Telle fut, d'après les renseignements recueillis par Jackson, corroborés d'ailleurs par des traditions orales qui se sont conservées au Soudan, l'origine des troupes noires qui, au début, furent le principal soutien de la dynastie hassanide et devinrent ensuite, pour les sultans, une menace permanente, et, pour la tranquillité du Maroc, un danger perpétuel.

***

Toutefois, la constitution de l'armée noire marocaine est racontée d'autre manière, et sans aucune allusion à l'aventure d'Ali ben Haïdar, par Ez-Ziâni (voir l'extrait de son ouvrage publié et traduit par O. Houdas, en 1886, sous le titre *Le Maroc de* 1631 *à* 1812, pages 29-31).

D'après cet historien, Moulaï Ismaïl se trouvant un jour à Marrâkech, un lettré lui présenta un registre sur lequel figuraient les noms de tous les nègres qui avaient fait partie de l'armée du sultan saadien Ahmed El-Mansoûr. Moulaï Ismaïl avait une vraie passion pour les Noirs, nous confie Ez-Ziâni, et la vue de ce registre l'intéressa vivement. Il demanda à son informateur s'il restait encore quelques-uns de ces nègres qui avaient servi sous Ahmed El-Mansoûr. Le lettré ayant répondu qu'il s'en trouvait encore un grand nombre, tant à Marrâkech qu'aux environs de la ville et chez les tribus de la province, et qu'il se faisait fort de les retrouver si le sultan lui en donnait l'ordre, Moulaï Ismaïl le chargea de rassembler tous ces nègres et leurs enfants. Puis il confia une mission analogue à son secrétaire El-Ayyâchi dans la région de Meknès et fit en outre acheter à ses frais tous les esclaves de race noire qui étaient en la possession des différentes tribus marocaines.

Lorsque furent réunis les Noirs de ces diverses provenances, le sultan leur fit distribuer des vêtements, des outils et des armes, leur désigna des chefs et les dirigea sur Mechra' Er-Remel, au bord de l'oued Felfela, non loin du Sebou, où ils se construisirent des habitations et s'adonnèrent à la culture des terres mises à leur disposition.

plusieurs provinces du Soudan et que ses possessions dans le pays des Noirs dépassèrent les rives du « Nil » (Niger ou Sénégal), s'étendant au-delà des limites atteintes par la conquête d'Ahmed El-Mansoûr au siècle précédent (*Nozhet el-hâdi*, traduction Houdas, page 505). Une tradition conservée dans l'Afrique Occidentale attribue précisément au même sultan Ismaïl la conquête du « Tekrour », c'est-à-dire soit du Foûta Sénégalais soit, dans le sens le plus large donné au mot « Tekrour », de l'ensemble du Soudan islamisé.

Il paraît établi en tous cas que, d'une façon ou d'une autre, le fondateur de l'armée noire du Maroc alimenta à diverses reprises, au moyen de recrues nouvelles amenées du pays des nègres ou de ses confins sahariens, son dépôt-réserve de Mechra' Er-Remel.

Il est probable que, sous ses premiers successeurs, la relève des troupes noires continua à s'opérer, non certes de façon régulière, mais à intervalles plus ou moins éloignés, tantôt par l'entremise de représentants du sultan établis au Soudan, tantôt par l'intermédiaire d'agents recruteurs expédiés périodiquement du Maroc, tantôt grâce à des razzias opérées sur les esclaves ou les *harrâtîn* des tribus sahariennes.

Cela dura sans doute une cinquantaine d'années. A partir du troisième tiers du XVIIIe siècle, il semble que l'armée noire du Maroc ne se renouvela plus que par l'incorporation de ses propres enfants. Le chiffre des effectifs décrut alors peu à peu, en même temps que déclinait le pouvoir des *'abîd*. Cessant de constituer un État dans l'État, ceux-ci finirent par ne plus jouer d'autre rôle que celui pour lequel les avait institués Moulaï Ismaïl et par ne plus être autre chose que la garde personnelle des sultans hassanides.

Paris, le 20 mars 1923.

Maurice DELAFOSSE.

BIBLIOGRAPHIE

J. Grey Jackson. *An account of the Empire of Morocco, etc.* London, 1809, in-4°. — 2e édition, Philadelphia, 1810. — 3e édition, London, 1814.

Ez-Ziani. *Le Maroc de 1631 à 1812*, extrait de l'ouvrage intitulé « Et-tordjemân el-mo'arib 'an douel el-machriq ou-l-maghrib », publié et traduit par O. Houdas. Paris, Leroux, 1886, in-8°.

El-Oufrani. *Nozhet el-hâdi : Histoire de la dynastie saadienne au Maroc*, texte arabe publié par O. Houdas. Paris, Leroux, 1888, in-8°.

Le même, traduction française par O. Houdas, Paris, Leroux, 1889, in-8°.

Anonyme. *Tedzkiret en-nisiân fi akhbâr molouk Es-Soudân*, texte arabe édité par O. Houdas et E. Benoist. Paris, Leroux, 1899, in-8°.

Le même, traduction française par O. Houdas. Paris, Leroux, 1901, in-8°.

M. Delafosse. *Haut-Sénégal-Niger (Soudan Français)*. Première série : *Le pays, les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations*. Paris, Emile Larose, 1912, 3 vol. in-8°

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES ÉPIDÉMIES DU MAROC (II)

LA PESTE DE 1818

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

La grande épidémie de peste de 1799-1800 au Maroc (1) a trouvé son chroniqueur dans la personne de Jackson, consul anglais à Mogador. Nous connaissons surtout l'épidémie suivante par le récit qu'a fait de ses ravages à Tanger, où elle a plus particulièrement sévi, le vice-consul de Suède et Norvège, Graberg de Hemsö, homme très érudit, auteur d'un ouvrage connu sur le Maroc (2). Ce n'est cependant pas dans ce dernier qu'il faut chercher des détails sur la peste de 1818, dont il ne parle qu'en passant, mais dans un opuscule consacré par Graberg de Hemsö à la vulgarisation de la méthode de traitement de cette maladie par l'huile d'olives, et accompagné de renseignements statistiques et épidémiologiques intéressants (3).

A vrai dire, les écrivains français qui ont mentionné ou étudié la peste de 1818 : Thomassy (4), le Dr Guyon (5), l'abbé Godard (6), se sont inspirés plutôt de la description qu'en donne le héros et l'auteur du livre *Naufrage du brick « La Sophie »* (7), Ch. Cochelet, qui arriva

(1) Voir notre précédente étude, in *Hespéris*, 1921, 2° Trim., p. 160.

(2) *Specchio geografico, e statistico dell 'impero di Marocco*, Genova, 1834, 1 vol. in-8°. Graberg de Hemsö était chargé également de la représentation diplomatique de la Sardaigne.

(3) *Observations authentiques sur la peste du Levant et son traitement par l'huile d'olives;* 1° édition, Gênes, 1820, in-8°, (en italien); 2° édit., Gênes 1820, in-4° (en français); 3° édit., Florence, 1841, in-8° (en français). La 1re édition porte le titre de *Lettera del signor Graberg di Hemsö all' illustr signor Luigi Grossi... sulla Peste di Tangeri.* La 3me a été entièrement refondue pour la 2e réunion scientifique italienne de Turin en 1840.

(4) *Le Maroc et ses caravanes. Relations de la France avec cet empire.* Paris, 1842, in-8°; 2° édit., en 1745; 3° en 1859.

(5) *Hist. chronol. des Epidémies du Nord de l'Afrique.* Alger, 1855, in-8°.

(6) *Descr. et Hist. du Maroc.* Paris, 1860, 2 vol. in-8°.

(7) Paris. P. Mongie aîné, 1821, 2 vol. in-8°.

à Tanger au moment où l'épidémie venait d'y prendre fin. Mais là encore, nous retrouvons Graberg de Hemsö par une voie indirecte, car c'est lui qui fut le principal informateur de Cochelet, avec le consul général de France, M. Sourdeau.

La correspondance de notre représentant au Maroc relative à la peste de 1818 n'a guère été consultée. M. Sourdeau est cependant le seul agent européen qui soit demeuré à Tanger, à part une courte absence, pendant toute la durée de l'épidémie « sans fermer sa maison ni rien changer à ses habitudes ordinaires » (1). Ce sont les dépêches et rapports, encore inédits, de ce témoin oculaire, que nous avons consultés aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères et confrontés avec le récit des chroniqueurs arabes, comme nous l'avions fait avec fruit pour la peste de 1799.

⁂

Tout porte à croire que l'épidémie de 1818 fut le résultat d'une réinfection due à une importation de la peste au Maroc par voie de mer, venant directement d'Orient, alors que les épidémies antérieures sont toutes venues de la régence d'Alger (2).

Ce n'est pas que la peste n'ait été signalée au Maroc depuis 1804, date à laquelle une « queue » de l'épidémie précédente persistait, semble-t-il, dans les *presidios* espagnols (3), motivant la mise en quarantaine du Rif, et, peut-être, dans le Rif lui-même. Mais il s'agit là d'épidémies mal précisées et qui n'eurent guère d'extension.

Entre 1802 (1217 à 1233 de l'Hégire), les principaux hagiographes marocains ne mentionnent aucun personnage marquant décédé de

(1) *Ibid.*, t. II, p. 198.

(2) Cf. l'important rapport de Mr. de Ségur-Dupeyron, secrétaire du Conseil supr. de la Santé : *Sur les modifications à apporter aux règlements sanitaires*, in *Annales Marit. et Colon.* 1839, part. non offic. p. 743, auquel nous nous référons dans notre précédente étude, p. 167.

(3) Dr L. Raynaud. *Etude sur l'hyg. et la médec. au Maroc.* Paris, Baillière, 1902, p. 81. D'après l'ouvrage de Gabriel de Moralès : *Datos para la historia de Melilla*, Melilla 1909, p. 61, ce serait une épidémie de « vomito negro » apportée de Malaga à Alhucemas en septembre 1804, par un navire, épidémie qui enleva le 1/3 de ses habitants au petit presidio. La peste n'est mentionnée comme « désolant la Barbarie », qu'en juillet 1814, date à laquelle le Gouvernement espagnol interdit le commerce entre Melilla et le Rif, à la suite des plaintes du sultan (por las quejas del Emperador).

Wabâ ou de *Tâ'aoun* dans les grandes villes du Maroc (1), et nous n'avons trouvé qu'une indication à ce sujet dans un livre récent (2), à propos du fqih Mohamed ben Ahmed ben Ajiba, qui aurait succombé à la peste à Tétouan en 1224 Hég. (incip. 16 février 1809 de J.-C.). Quant à ce qu'on peut lire dans Walsin Ersterhazy (3) « que le marabout derkaoui ben Cherif, battu devant Oran, se réfugia au Maroc, à Taza, puis à Mezirda, où il mourut peu après, de la peste, vers 1809-10 », il nous suffira d'indiquer que M. Foy, dans son *Histoire d'Oran* (4) fait succomber Ben Cherif à Mascara, et que Msirda est le nom d'une fraction des Beni Snassen, limitrophe de la frontière algéro-marocaine au S.-W. de Nemours. D'ailleurs, il a pu se produire dans ces confins des cas de peste importés d'Algérie, où la maladie régnait depuis l'hiver 1816-17 (5), sans qu'une épidémie s'ensuivît dans le reste du Maroc. Le seuil de Taza sépare deux régions très dissemblables du Maghreb, entre lesquelles les communications furent bien souvent précaires, par suite de la révolte des tribus.

Le problème de l'importation de la peste au Maroc par voie de terre ou voie de mer, qui s'est déjà posé pour l'épidémie de 1799, se présente donc à nouveau à nous. Si nous avons penché précédemment en faveur de la première hypothèse (6), il faut reconnaître, cette fois, que les faits militent en faveur de la seconde. En 1818, la porte d'entrée de la peste au Maroc fut la porte maritime de Tanger, ville qui fut primitivement atteinte, contrairement à ce qui s'était produit dans l'épidémie de la fin du siècle précédent.

(1) Les biographes manquent cependant rarement de noter que le décès de tel personnage illustre est dû à la peste, car il acquiert de ce fait le rang de *chahid* ou martyr. Cf. W. Marçais : *Notes sur trois inscript. arabes du musée de Tlemcen*, in *Bull. Archéol.* 1900.

(2) E. Lévi-Provençal, *Les historiens des Chorfa*, Paris, Larose, 1922, p. 336.

(3) *Hist. de la régence d'Alger sous la domin. turque.* Paris, 1840, p. 208 — L'Abbé Bargès : *Compl. de l'Hist. des Beni Zeiyan.* Paris 1887, p. 104 — L'Abbé Godard, *op. cit.*, t. II, p. 581.

(4) Oran. Ad. Perrier, 1858, in-8°, p. 298.

(5) Cf. notamment A. Berbrugger : *Mémoire sur la peste en Algérie* in *Explor. Scientif. de l'Algérie. Sciences médic.* Paris, Imp^ie^ royale, 1847. — De Grammont, *His. d'Alger*, p. 380. — Dr R. Neveu : *L'Etat sanit. de l'Afr. du Nord*, Paris, Baillière 1914, p. 76.

(6) *Op .cit.*, p. 167.

***

Malgré qu'à l'annonce de l'existence de la peste en Algérie, en juin 1817, la « junte consulaire » de Tanger, composée des représentants des puissances, eût obtenu du sultan la remise en vigueur de l'édit du 22 juillet 1797, établissant un cordon sanitaire sur la frontière terrestre (1), les consuls comptaient davantage sur les précautions prises dans les ports marocains vis-à-vis des navires provenant des pays barbaresques ou des Echelles du Levant.

Déjà, trois ans plus tôt, Tanger avait failli être contaminée par un navire venant d'Orient avec un pestiféré à bord (2), et l'expérience avait montré qu'il ne fallait guère tabler sur une aide bien efficace des autorités chérifiennes, « pour qui la quarantaine n'était qu'un genre de tyrannie et les précautions prises par les chrétiens, de pauvres enfantillages » (3).

Le 22 mai 1818, la frégate anglaise *Le Tage*, venant d'Alexandrie, mouilla à Gibraltar. Elle avait à bord deux fils du sultan, Moulay 'Ali et Moulay 'Omar, avec leur suite (4), parmi laquelle « trois odalisques destinées pour le harem de Mequinez » (5), et 60 pèlerins revenant de la Mecque, dont 17 femmes. Le même jour, deux « Officiers maures » gagnèrent directement Tanger dans une chaloupe. « On a su depuis qu'un crocheteur juif qui avait porté les effets des officiers de la marine au château, fut le premier atteint du mal, et le passa à une de ses sœurs de seize ans; atteinte le 23, elle mourut le 25 » (6).

La frégate arriva à Tanger le 23 mai, et les pèlerins débarquèrent (7). Les précédents décès, attribués à un empoisonnement,

(1) Dr Raynaud, *op. cit.*, p. 82, note 2.

(2) *Ibid.*, note 1.

(3) Thomassy, *op. cit.*, p. 409.

(4) En-Naciri es-Slawi, *Kitab el Istiqça*, trad. Fumey, *Arch. Maroc*, t. X, p. 50. Le navire anglais leur avait été envoyé à Alexandrie, par le Sultan lui-même, pour les rapatrier.

(5) Cochelet, *op. cit.*, t. II, p. 205.

(6) Graberg : *Observ. Authent.* L'*Istiqça* reconnaît que la peste éclata après le débarquement des fils du sultan, « apportée par eux, disent les gens ».

(7) Le Dr Raynaud dit que *le Tage* avait « patentes brutes ». Il n'en est pas question dans la correspondance consulaire, et, peut-être, y a-t-il confusion avec le cas du bateau suivant.

avaient passé inaperçus. Le gros des « hadjis » était attendu au début du mois suivant, par un autre bateau anglais, le trois-mâts *Avon*. Les consuls, avisés dès le 19 mai, s'étaient réunis sur ces entrefaites et avaient décidé de demander au sultan que la quarantaine fût imposée aux passagers.

Le 1er juin, M. Sourdeau rend compte de l'arrivée d'un « chebec maure » venant directement d'Alger, parti depuis trente-deux jours et n'ayant relâché que trois jours à Port-Mahon.

> L'administrateur (1) a écrit à Sa Majesté pour recevoir des ordres sur l'entrée de ce bâtiment venant directement d'un endroit pestiféré. Tout annonce que le fanatisme du Prince lui donnera l'entrée de suite. On attend avec la plus grande inquiétude le résultat de l'admission de ces gens sans précaution aucune (2).

Le sultan répondit aux consuls, à la fois pour les deux questions, par une curieuse lettre dont la traduction nous a été conservée (3). Dans cette affaire, ainsi que le dit Cochelet, le « gouvernement maure » donna la mesure de la sincérité qui dirigeait alors les relations politiques et commerciales du Maroc avec les nations européennes.

Le trois-mâts *Avon* mouilla le 2 juin devant Tanger, arrivant directement d'Alexandrie avec 430 pèlerins (4). Il faut lire le récit de M. Sourdeau dans sa lettre écrite le jour même.

> Le bâtiment s'est présenté dans la rade ce matin. A peine le Consul de mois en eût-il connaissance, qu'il descendit au port, pour prendre, de concert avec l'Administrateur de la marine, les mesures usitées en pareil cas.
>
> Mais quel ne fut pas l'étonnement du Consul, quand ce même administrateur lui exhiba une lettre signée de la main même du roi, lui ordonnant de faire entrer sans le moindre délai les pèlerins, dès qu'ils se présenteraient; que tout ce qu'ils apporteraient avec eux passerait sans aucun droit.
>
> Le Consul eût beau montrer à différentes reprises la lettre de Sa Majesté, appuyer sa réclamation, entièrement fondée, de tout ce qui pouvait lui donner gain de cause, l'Administrateur, poussé dans ses retranchements, finit par lui demander si la lettre du roi adressée aux Consuls était datée; vérification faite, il se trouvait qu'elle ne l'était pas. « Celle que j'ai reçue, dit l'Administrateur, l'est, or la vôtre est nulle ».
>
> Des renseignements positifs, fournis par des talebs et autres, prouvent que

(1) C.a.d. l'*Amin*; Cochelet l'appelle « Lamarty », sans doute *El Ma'âti*.

(2) Aff. Etrang., *Corresp. Consul. Maroc*, année 1818, 1er juin.

(3) *Corresp. Consul.* Voir appendice n° 1.

(4) Graberg, *Observ. Auth.* — De Ségur-Dupeyron, *op. cit.*, dit 382; le Dr Guyon, 400. Ce dernier ajoute « après quarante-quatre jours de navigation », renseignement que nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs.

Sa Majesté, fidèle à son système de duplicité, a donné à l'Administrateur un ordre opposé à celui transmis aux Consuls, et que la date omise n'est pas une erreur, mais bien une omission calculée.

Le Consul de mois a convoqué une assemblée à l'instant même. Les Consuls se sont rendus à la maison du Consul de mois au milieu de la foule des maures qui parcouraient la ville, descendus du bâtiment avec leurs bagages, sans que la moindre précaution sanitaire ait été prise... Il a été décidé que l'on écrirait *hic et nunc* une lettre à Sa Majesté pour l'informer de ce qui se passait (1).

La réponse se fit attendre une quinzaine. Moulay Sliman se contenta de dire que c'était l'*Amin* qui l'avait induit en erreur. C'était là une des défaites coutumières au makhzen chérifien qui, plutôt que d'opposer un refus à une requête qu'il jugeait inacceptable, préférait avoir l'air d'y consentir, quitte à invoquer, au dernier moment, un empêchement quelconque, pour annuler la faveur qu'il venait d'accorder (2).

Pendant ce temps, les pèlerins s'étaient répandus à Tanger et dans l'intérieur du Maroc. Le Conseil sanitaire avait dû se contenter d'imposer la quarantaine au petit bâtiment venu d'Alger. Mais il était déjà trop tard. Une femme indigène, débarquée de l'*Avon* mourait, trois jours après, à Tanger, « communiquant le mal aux habitants de la maison où elle était logée, puis au quartier, successivement de porte à porte (3), tandis que le foyer allumé au *Mellah*, une semaine auparavant, prenait de l'extension dans la population juive « qui, à cause des préjugés existants et de la peur de se compromettre, n'osait pas avouer que ce fût de la peste » (4).

A la date du 18 juin, M. Sourdeau écrit au ministre que l'épidémie a été officiellement déclarée à Tanger par le Consul d'Espagne, « consul de mois ». Cinq enfants sont morts en deux jours dans la même maison, « portant sur eux symptômes de peste ».

Le nombre des malades s'accroît rapidement.

Dans sa relation, Graberg de Hemsö divise l'épidémie de Tanger en quatre périodes, de la fin de mai 1818 au début de mai 1819; les cas, d'ailleurs peu nombreux, qui se manifestèrent du 22 mai au 11 août

(1) *Corresp. Consul.* Lettre du 2 juin 1818.
(2) Cochelet, *op. cit.*, t. II, p. 205.
(3) Graberg, *Obs. Auth.*
(4) *Ibid.*

suivant, étant considérés comme une seconde épidémie, due à une réinfection. Nous suivrons cette division dans notre récit.

1re *période* : *Invasion.* — Elle va jusqu'au début de septembre 1818. Du 25 mai au 30 juin, 31 personnes succombent. En juillet, il en meurt 4 à 7 par jour (1), en tout 113 pour le mois, mais le nombre des malades est infiniment plus nombreux et la mortalité reste, en somme, assez faible. Les femmes, vieillards et enfants sont particulièrement frappés(2). En août, le chiffre quotidien des décès monte à 9 et 11, soit 186 morts pendant ce mois. Le total pour la première période est de 312 décès.

2e *période* : *Acmé.* — A partir du 8 septembre, un bulletin de M. Sourdeau donne le relevé journalier des décès constatés à Tanger : le 11 et le 27, on en compte 15; le 26 septembre 18; au total, 267 pour le mois. Même progression en octobre, où l'on relève 479 décès. Mais le summum de l'épidémie est atteint en novembre, pendant la première décade.

Chaque jour de la peste fait de nouvelles victimes. Loin de diminuer de force, ce fléau a pris un caractère que l'on peut comparer à la foudre. A peine frappé, on n'existe plus. Ce n'est plus par dix et douze personnes mortes que l'on compte maintenant, mais par vingt-cinq et trente par jour... Le cimetière de la ville étant devenu trop petit en proportion des morts que l'on y porte, le pacha a fait demander à M. de La Porte (3) un jardin que ce dernier avait été obligé de prendre en payement d'un maure auquel il avait obligeamment prêté cent francs... M. de La Porte a fait don de sa propriété à la ville (4).

Le 9 novembre, le chiffre des morts s'élève à 42 (5).

Le bilan du mois est de 576 décès; celui de la deuxième période, de 1322 pour les trois mois.

3e *période : Déclin.* — La première quinzaine de décembre est encore marquée par environ 200 décès, mais, à partir de ce moment, la courbe de la mortalité s'abaisse progressivement. Le 24, on ne signale que deux morts, et un seul le 28; au total 328 pour l'ensemble du mois. En janvier, la décroissance du mal s'accentue; le chiffre des décès

(1) *Corresp. Consul.* Lettre du 16 août 1818.
(2) Graberg de Hemsö, *Observ. authent.*
(3) Interprète du Consulat.
(4) *Corresp. Consul.* Lettre du 3 novembre 1818.
(5) Graberg de Hemsö, *Observ. Authent.*

tombe à 96, puis à 44 en février; en tout 468 décès pendant la 3e période.

4e *période : Extinction.* — « La voix publique, écrit notre consul (1), est que la peste continue chaque jour à faire moins de ravages, et que ceux qui sont attaqués guérissent avec quelques soins ».

Pendant le mois de mars, on compte 42 morts; encore y a-t-il lieu de croire que « dans ce nombre se trouvent des gens que d'autres maladies que la peste ont emportés » (2). En avril, le chiffre des décès descend à 17. L'épidémie ne persiste plus qu'au *Mellah*, là où elle a commencé il y a près d'un an. Pendant la 1re quinzaine de mai, on n'enregistre que 3 morts, et une semaine entière se passe sans aucun décès dans la ville de Tanger, quand, le 22 mai, anniversaire du début de l'épidémie, de nouveaux cas apparaissent, importés de Tétouan, au dire de Graberg de Hemsö, par des hardes de pestiférés vendues sur le souk (3).

Cette « queue d'épidémie » se maintint jusqu'au cœur de l'été, occasionnant 31 décès en mai-juin, 10 en juillet et deux dans la première quinzaine d'août, ces derniers encore au *Mellah* (4), puis tout rentra dans l'ordre. Le bilan définitif de la peste à Tanger se soldait par 2.207 morts, en moins de quinze mois, sur une population évaluée à 10 ou 11.000 habitants (5).

Les villages qui environnent Tanger, atteints dès la première période de l'épidémie, furent encore plus frappés que la ville elle-même (6). Nous savons que la peste était à Tétouan, en septembre 1818, par une réclamation des « Intendants de la Santé de Marseille » contre l'agent consulaire de Tétouan, qui avait donné patente nette à la tartane *Victoria-Louise*, « patente délivrée à Salé et visée à Tétouan, portant que la santé était bonne dans ces deux villes, alors qu'il est certain que la peste règne à Tanger et aussi à Tétouan » (7). En janvier, « le mal existe, mais faiblement » (8). L'épidémie bat son plein au printemps

(1) *Corresp. Consul.* Lettre du 25 janvier 1819.
(2) *Ibid.*
(3) *Observ. Authent.*
(4) *Corresp. Consul.* Lettre du 29 août 1819.
(5) Ce sont les chiffres de Graberg. Cochelet dit 2.234 morts.
(6) *Corresp. Consul.* Lettres des 4 et 16 août 1818.
(7) *Id.* Lettre du 20 octobre 1818.
(8) *Id.* Lettre du 24 janvier 1819.

1819; fin mars, il meurt 50 ou 60 personnes par jour, et, pendant la seconde quinzaine d'avril, on ne compte pas moins de 1.062 décès (1). C'est de Tétouan d'ailleurs, comme on l'a vu, que vint, à cette époque, la réinfection de Tanger, d'où la peste avait presque disparu.

Fez fut contaminée bien auparavant, sans doute parce que de nombreux pèlerins étaient originaires de cette ville, où ils apportèrent la contagion. On peut remarquer, en effet, que la peste était à Fez dès la mi-juin 1818, c'est-à-dire après un laps de temps qui correspond sensiblement à la durée du voyage depuis Tanger. « Il meurt 50 personnes par jour, écrit M. Sourdeau. Cinq conducteurs de mules sont morts dans une hôtellerie avec de nombreux bubons aux aisselles » (2).

Moulay Sliman quitte Fez au début de juillet et « s'enferme à Mequinez » (3). Pendant l'été, l'épidémie s'arrête ou s'atténue. Une lettre du 4 août, dit que ces deux villes « jouissent de la meilleure santé ». L'accalmie se maintient en octobre, mais Moulay Sliman redouble de précautions « pour que la contagion ne s'attaque pas à sa personne ». En novembre, l'épidémie reprend et se généralise. Le mois suivant, elle atteint son acmé : « le fléau est dans toute sa force à Fez et à Mequinez » (4). Le sultan quitte cette dernière ville pour Marrakech, encore indemne, et s'arrête à Rabat, où il passe « les fêtes de la pasque de la naissance du prophète... Le nombre des morts à Mequinez, quand le roi en est sorti, était de 150 par jour » (5).

A la fin janvier, les ravages de la peste s'atténuent un peu, « 10 à 12 morts, au lieu de 100 et 190; à Fez de même » (6). Mais au mois d'avril, la recrudescence générale de l'épidémie fait monter la mortalité à Fez à un taux énorme : 2 à 300 décès par jour, tandis qu'à Meknès elle a peu varié. C'est à cette époque d'El Ksar, Rabat et Salé sont atteints à leur tour, avec 40 et 50 décès journaliers (7). A Larache,

(1) *Id.* Lettres des 29 mars et 4 mai 1819.
(2) *Id.* Lettre du 22 juin 1818.
(3) *Id.* Lettre du 10 juillet 1818.
(4) *Id.* Lettre du 28 décembre 1818.
(5) *Id.* Lettre du 12 janvier 1819. La fête du *Mouloud* (12 Rebia' el Awl 1234) correspond au 8 janvier 1819.
(6) *Id.* Lettre du 25 janvier 1819.
(7) *Id.* Lettre du 4 mai 1819.

signalée comme infectée dès janvier 1819, mais dans une moindre proportion, on compte, pendant le mois d'avril, 566 décès (1).

Moulay Sliman s'est réfugié à Marrakech au milieu de l'impopularité croissante que cause sa conduite.

La peste répandue dans le Maroc ne contribue pas peu à exaspérer certains esprits. Il leur est prouvé que S. M. a voulu, pour ainsi dire, introduire ce fléau dans son pays, malgré les avis et réclamations des chrétiens réunis en corps consulaire. A l'exception des *Talbes* dont S. M. fait partie, tous rejettent la faute sur Elle et la lui reprochent avec d'autant plus de force que l'on est informé qu'elle prend de grandes précautions pour Elle-même (2).

Il est vrai que, d'après Castellanos (3), le parti adverse voyait dans l'épidémie un châtiment du ciel, à cause des relations que le sultan entretenait avec les puissances européennes, et surtout de la prohibition de la piraterie et de la mise en liberté de tous les chrétiens captifs. Le chérif d'Ouezzan, Sidi el Hadj El Arbi ben Ali, s'était fait le propagateur de ce bruit (4).

Les documents sur l'extension de la peste au Maroc Central font défaut. Le Tadla fut probablement intéressé, puisqu'une des victimes du fléau fut le *Siyd* de Boujad : Sidi el Ma'ati ben Eç-Çâlih ech-Cherqâwi (5).

L'*Istiqça* parle également de la peste à propos de la désastreuse expédition de Moulay Sliman contre les Zayan, qui motiva la levée des contingents des tribus guich du Gharb, que décimait l'épidémie. Le chroniqueur marocain, avec son indulgence coutumière pour les erreurs des souverains, rejette la faute sur le *Khalifa* Moulay Brahim, dont le devoir eût été de renseigner son père « sur la panique provoquée par la maladie parmi les populations; le sultan les eût dispensées de cette expédition ou l'eût différée » (6).

Quant au Sud du Maroc, il fut atteint plus tardivement. Le

(1) *Ibid.*

(2) *Id.* Lettre du 14 septembre 1818. *Talbes* est pour *Tolba* plur. de *Taleb*, lettré, savant.

(3) *Historia de Marruecos*, Tanger, 1898, p. 502.

(4) Sur Sidi el Hadj el Arbi el Wazzani, cf. *Villes et Tribus du Maroc, Rabat et sa région*, t. IV, p. 246, Paris, E. Leroux 1918. C'est en 1233 Hég. (incip 11 nov. 1817) que Moulay Sliman renonça à la guerre sur mer et désarma les corsaires. *Istiqça*, trad. Fumey, t. II, p. 49.

(5) *Istiqça*, p. 50.

(6) *Id.*, p. 51.

29 août 1819, M. Sourdeau rend compte que « la peste est déclarée à Mogador; les agents consulaires viennent de l'écrire aux consuls ».

Nous savons, par le récit des naufragés de *La Sophie*, que l'épidémie se propagea jusqu'au Sous et au Tazeroualt. Cochelet passant, en octobre de la même année, par les villages des Aït Ba Amran écrivait : « Plusieurs étaient abandonnés par leurs habitants, et j'appris qu'à une époque récente, la peste les avait ravagés et que le petit nombre d'hommes échappés à la contagion s'était transporté ailleurs (1).

Les ravages de l'épidémie à Marrakech ne nous sont connus que par un bulletin de l'agent consulaire de France à Gibraltar, M. Viale, en date du 27 mars 1820.

« A Tanger on jouit d'une parfaite santé, ainsi que dans les environs. A Maroc (Marrakech), le nombre des morts qui s'était élevé jusqu'à 900 par jour est tombé actuellement à 300. A Mogador, il a augmenté de 15 à 20 par jour. La peste fait les plus grands ravages dans les provinces de Haha et Chedna (Chiadma); elle a même éclaté à Sainte Croix (Agadir).

Des gens arrivés de Tetuan, venant du Riff, ont rapporté que la contagion y règne encore; plusieurs d'entre eux viennent de mourir, mais on suppose que ce n'est pas de peste.

Il semble qu'il s'agisse là d'une reprise de l'épidémie dans le Sud du Maroc pendant l'hiver 1819-20, puisque le Sous avait été déjà atteint l'été précédent. De toute façon, cette propagation à l'Extrême Sud du Maroc Occidental, déjà constaté lors de l'épidémie de 1799, de la peste qui régnait dans les tribus du Nord de l'Atlas, est un fait digne d'intérêt au point de vue épidémiologique. Il est à rapprocher de constatations récentes qui tendent à montrer sous un jour nouveau le mode d'extension et de conservation de la peste au Maroc (2).

En résumé, comme l'épidémie précédente, la peste de 1818-20 s'est propagée du Nord au Sud du Maroc, sa porte d'entrée ayant seule varié. D'après l'*Istiqça* (3), elle se serait d'abord répandue sur les côtes avant de gagner « les villes et les campagnes ». Or, nous avons vu, d'après

(1) *Op. cit.*, t. II, p. 79.

(2) *Cf.* notre opuscule : *La Peste au Maroc, étude d'épidémiologie et de géographie médicale*, publication du Service de la Santé et de l'Hygiène Publique. Rabat, 1922, p. 17 et suiv., dont un résumé a paru dans la *Revue d'Hygiène* de Mars 1923.

(3) *Op. cit.*, p. 50.

la correspondance consulaire, que la contagion avait atteint Fez deux à trois semaines, au plus, après avoir infecté Tanger.

En automne 1818, l'épidémie devint générale : « Toute la Berbérie se ressent plus ou moins des effets de la contagion » (1). Mais les plus grands ravages eurent lieu à la fin de cette année et au début de la suivante dans le Nord et l'Ouest du Maroc (2), tandis que c'est au cours de l'été de 1819 que la peste sévit dans le Sud et l'Extrême-Sud du pays. Enfin, une troisième poussée se manifesta dans la même région, durant les premiers mois de 1820. Pendant ce temps, on n'observait dans le Nord que des cas isolés.

Les dernières nouvelles certaines que nous possédions de la peste au Maroc datent d'avril 1820; c'est une simple mention dans les archives du lazaret de Marseille (3). En juillet 1821, une lettre de l'agent consulaire français à Mogador, M. Casaccia rend compte que les bruits suivant lesquels « des symptômes pestilentiels s'étaient manifestés à Marrakech (Maroc) ne sont pas confirmés; les uns disent que ce sont simplement les fièvres qui dans cette saison règnent ordinairement au Maroc » (4).

La correspondance consulaire ne fait plus allusion à aucune maladie jusqu'à la fin de 1821. Tout porte à croire que la peste a disparu peu à peu du Maroc au cours des années suivantes. Pendant la durée du XIXe siècle les chroniqueurs ou hagiographes marocains parlent à diverses reprises de *Ta'aoun* ou de *Wabâ*, notamment en 1835-1854, 1867 et 1881 (5), mais c'est de choléra qu'il s'agit, et la peste n'a reparu au Maroc qu'au commencement du siècle actuel, lorsqu'après une longue éclipse, elle s'est infiltrée peu à peu dans l'Ouest de l'ancien continent.

(1) *Corresp. Consul.* Lettres des 1er octobre et 3 novembre 1818. La peste était à la même époque à Tunis, à Constantine et autour de Bône. Cf. A. Berbrugger, *op. cit.*

(2) L'*Istiqça*, p. 50, dit « l'année suivante la peste augmenta et ravagea surtout la région du Gharb ». Il s'agit de l'année hégirienne 1234 qui commença le 31 octobre 1818.

(3) Dr Guyon, *op. cit.*, p. 410. — La *Salwat el Anfas* d'El Kattani, lith. Fas, 1314 hég., t. III, p. 29, signale, il est vrai, le décès à Fez du cheikh Sidi Mohammed el Mouhârak el Alawi el Belghiti à la fin de ramadan 1235, c'est-à-dire au début de juillet 1820 « à l'époque de la peste », renseignement trop imprécis pour être retenu.

(4) *Corresp. Consul.* Lettre du 2 août 1812.

(5) *Istiqça*, trad. Fumey, t. II, p. 159 et 195; *Salwat el Anfas, passim.*

*
* *

La correspondance consulaire ne se borne pas à nous fournir des renseignements concernant l'extension et la marche de l'épidémie, points sur lesquels les écrivains qui ne connurent guère que la peste à Tanger étaient restés muets. Elle est également à consulter à propos de la symptomatologie et du diagnostic.

Bien que la peste fut officiellement déclarée à Tanger le 18 juin, la nature exacte de l'épidémie n'était rien moins que certaine (1). Plus d'un mois et demi après, M. Sourdeau écrit : « On a seulement recueilli des Maures que la maladie se déclare par des vomissements, des frissons, de la fièvre; plusieurs des personnes mortes avaient des bubons aux aines. On est malade trois, six et neuf jours; on ne passe pas ce terme... La contagion est prouvée, mais la nature de la maladie ne l'est pas et ne saurait l'être, Tanger ne renfermant aucune personne instruite en médecine » (2).

Les consuls avaient fait demander à Gibraltar ou à Cadix « un homme de l'art », qui ne vint pas, par suite de la suppression des relations maritimes avec la péninsule. Ils avaient même perdu tout espoir d'être secourus de ce côté, quand, dans les premiers jours d'août, arriva de Fez un jeune médecin espagnol, le Dr Sola, qui exerçait à Cadix, et avait été demandé l'année précédente au roi Ferdinand VII par Moulay Sliman, pour opérer d'une fistule lacrymale une des femmes de son fils Moulay 'Ali. La rupture des communications avec l'Europe obligea le Dr Sola à demeurer à Tanger, et c'est lui qui, dans un rapport, dont une copie fut transmise au ministre par notre consul, affirma que c'était bien la peste qui sévissait.

Tous les malades qui ont été visités par moi dans cette ville portent avec eux les caractères exacts de la peste du Levant. Il résulte des observations que j'ai pu faire, que tous ont des charbons ou des bubons. La fièvre a toujours le même caractère et se rapporte exactement à toutes les descriptions

(1) Rappelons que la fièvre jaune avait sévi en Espagne en 1810. Ozanam, *Hist. des Mal. Epid.* Paris, 1835, t. III, p. 229. — Dr Raynaud, *op. cit.*, p. 82.

(2) *Corresp. Consul.* Lettre du 22 juin 1818. Le Dr Broquet, nommé le 5 novembre précédent inspecteur de la santé (Dr Reynaud, *op. cit.*, p. 82, note 2), avait donc quitté le Maroc.

faites dans les différentes pestes d'Europe et d'Asie. La contagion est évidente, par ce que régulièrement toutes les personnes d'une même famille en sont attaquées, et les familles qui ont des relations entre elles.

Cependant il paraît que le mal n'a pas la même activité que dans d'autres climats. Il y a une grande différence entre la peste de 1800 et celle-ci, car beaucoup de gens attaqués supportent la maladie sans s'aliter.

Il n'est pas possible de calculer positivement le nombre des malades, vu l'opposition que les maures mettent à se faire visiter, malgré une bonne volonté à cet égard (1).

Cochelet a noté l'aspect vultueux du visage des malades pendant la période d'invasion, puis, à la période d'état, la fréquence du délire, des vomissements noirâtres et des pétéchies, enfin, la fièvre une fois tombée, la pâleur du teint, qui devenait plombé pendant la période terminale de la maladie précédant immédiatement la mort (2). Il y avait aussi, plus rarement, des cas ambulatoires avec bubons, mais sans fièvre, parfois sans l'un ni l'autre. Bref, cette épidémie fut caractérisée, au moins à Tanger, par la prédominance de la forme bubonique. La forme septicémique semble avoir été relativement moins fréquente que dans la précédente épidémie, sauf pendant l'automne 1818 (3).

L'apparition de bubons inguinaux était habituellement d'un pronostic favorable et la guérison était la règle pour ceux des extrémités; au contraire, les bubons des aisselles ou du cou, et ceux de l'angle maxillaire, les charbons et les pétéchies, la gangrène dans tous les cas, comportaient un pronostic fatal (4). Les jours critiques étaient les 2e, 3e, 4e et 7e jour; le plus grand nombre des décès se produisait au 4e, presque jamais après le 7e, sauf « par rechute ou à la suite d'un excès » (5).

Quant à l'influence de la saison, M. Sourdeau signale qu'on redoutait l'approche de l'automne et de l'hiver (6), voyant en cela plus

(1) *Corresp. Consul.* Lettre du 16 août 1818.

(2) *Op. cit.*, t. II, p. 210.

(3) Cf. *supra*, p. 8, l'extrait de la lettre du consul de France en date du 3 novembre 1818.

(4) Dr Guyon, *op. cit.*

(5) Graberg, *Observ. Authent.*

(6) *Corresp. Consul.* Lettre du 4 septembre 1818. Au sujet des influences climatériques auxquelles on attribuait jadis un rôle si important, cf. A. B. Clot-Bey : *De la peste observée en Egypte*, Paris, 1840, chap. III.

juste que Graberg de Hemsö qui incrimine surtout, cmme le faisaient les anciens, l'influence de la chaleur humide dans l'augmentation de la « force contagieuse du miasme ». Par contre, ce dernier donne sur le rôle de la race des renseignements statistiques intéressants. A Tanger, au début de l'épidémie, on comptait 9.000 musulmans environ, 1.525 juifs et 115 chrétiens seulement. En 14 mois, 2.207 personnes moururent : 1.970 maures, 234 juifs et 3 chrétiens (1), soit une proportion de 20 % de musulmans, 15 % d'israélites et d'un peu moins de 3 % d'européens.

Bien que dûrement éprouvée, la population indigène de Tanger était cependant dans des conditions moins misérables que celle de l'intérieur du pays. « Une famine affreuse joignait ses ravages à ceux de la maladie; le blé manquait presque entièrement; les habitants des campagnes et une partie de ceux de la ville parcouraient tristement les champs pour arracher à la terre, à défaut d'autre nourriture, une plante bulbeuse nommée *hierna*... » (2). Une fiscalité désastreuse frappant l'exportation des produits indigènes qui faisaient la richesse du pays; l'état de guerre permanent dû à la révolte des tribus berbères, mécontentes des restrictions apportées à leur commerce (3), les luttes sans cesse renaissantes entre Abid et Oudaya, l'abandon de la culture des terres causé par l'incertitude du lendemain, tout cela avait fait le « lit » de l'épidémie.

Graberg de Hemsö met en avant, parmi les causes secondes, la prédisposition. Selon lui, les observations montrent que là où règne la peste, le nombre des atteintes excède rarement les 3/5 de la population et la mortalité, le 1/4 de ce chiffre. A l'appui de cela, il cite, dans l'épidémie de Tanger, le cas de femmes juives pestiférées ayant donné

(1) Cochelet, *op. cit.*, donne les chiffres de 257 juifs et 7 chrétiens. De Ségur-Dupeyron, *op. cit.*, dit que la peste enleva à Tanger un habitant sur trois. Graberg, *Lettera...* p. 13, n'indique le nombre des atteintes que pour la population juive qui fournit 813 cas.

(2) Mot berbère; on trouve plus souvent *Irni* ou *Airni*. Cf. E. Laoust, *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel, 1920, p. 107, 484 et 513. C'est l'Arisarum vulg. Kunt, (Arum Arisarum L.) dont la racine, riche en fécule est utilisée au Maroc par les pauvres gens, pendant les années de disette, pour la confection d'un pain ou d'un couscous médiocres. Le suc âcre disparaît par une légère torréfaction. L'usage de cette nourriture serait cause d'une intoxication alimentaire spéciale.

(3) Thomassy, *op. cit.*, p. 410.

naissance à des enfants sains qu'elles allaitèrent et qui échappèrent à la contagion, et, d'autre part, le cas d'enfants pestiférés n'ayant pas infecté leur nourrice.

L'absence de diagnostic absolument certain enlève de la valeur à ces observations (1). Au cours d'une épidémie de peste, la coexistence d'autres affections à réaction ganglionnaire peut se présenter, et, malgré des faits encore mal expliqués, on ne peut poser en principe qu'une maladie exclut l'autre (2).

En ce qui concerne le mode de contagion, si, comme dans l'épidémie précédente, le rôle des rongeurs n'est pas soupçonné, du moins faut-il citer une observation du même genre que celle rapportée par Jackson en 1799 (3), et qui ressemble bien à l'inoculation classique de la peste par les piqûres de puces transportées par les vêtements. Une femme juive « exempte de tout soupçon de mal, s'étant assise sur le *haik* d'une autre femme, malade de la peste, se sentit de suite piquer les deux fesses et le haut des cuisses, comme d'une infinité d'épingles très aigues... Trois heures furent à peine passées que l'on vit se former sur les parties piquées un nombre incroyable de petites pustules succédées (*sic*), le lendemain, par des charbons et suivis de symptômes fébriles ordinaires de la contagion. » (4).

Déjà, à cette époque, on commençait à se rendre compte que « l'air libre n'était pas le véhicule des miasmes pesteux » (5). Dans le transport de l'épidémie à grande distance, il fallait bien reconnaître l'importance restreinte du facteur humain, en raison de la courte durée de l'incubation de la maladie.

On était donc porté à incriminer davantage les marchandises et

(1) C'est le cas d'une observation concernant une prostituée qui, au dire de Graberg, aurait eu quatre fois la peste au cours des deux épidémies de 1800 et 1818. Sur les faits de ce genre, cf. *Lettera...*, p. 51-56 et Clot-Bey, *op. cit.*, p. 64.

(2) Berbrugger, *op. cit.*, année 1818, écrit « l'existence d'une maladie endémique à Bône, maladie connue de toute antiquité, et qui est causée par l'*Aer morbidus*, dont parle saint Augustin, paraît expliquer la rareté des épidémies de peste dans cette ville... Une épidémie exclut l'autre, tellement que lorsque la peste l'a emporté à Bône sur l'affection endémique propre à cette ville, cette affection a disparu momentanément ».

(3) *Account of the empire of Morocco*, London 1800. Obs. VIII. Cf. notre étude sur la peste de 1799, p. 175.

(4) Graberg de Hemsö, *Observ. Authent.*

(5) « La peste se gagne difficilement hors des maisons. A Tanger il y a peu d'exemples de personnes qui l'aient prise dans les rues » (Cochelet, *op. cit.*, t. II, p. 210).

surtout les effets et hardes des passagers. Le rôle des vêtements dans la transmission de la peste paraissait primordial, et, vingt-cinq ans plus tard, dans une séance de l'Académie de médecine, notre chargé d'affaires au Maroc à cette époque, M. de Nion, citant l'habitude des *hadjis* de distribuer comme reliques les fragments du haïk, porté par eux pendant toute la durée du pèlerinage, disait : « On conçoit le danger d'une pareille pratique en cas de peste; aussi, en 1818, celle-ci se répandit-elle partout où allèrent les pèlerins » (1).

L'immunité des Européens était attribuée, avec une grande part de vérité d'ailleurs, à la précaution qu'ils prenaient d'éviter le contact des vêtements des maures et des juifs. Le Dr Sola et M. Sourdeau circulaient en permanence parmi les pestiférés. A vrai dire, le médecin s'entourait de précautions, « s'affublait d'un masque et s'enveloppait d'une blouse de taffetas ciré dont les manches terminées en cul de sac lui servaient de gants » (2).

Le danger du contact du cadavre, si caractéristique de la peste, a été également signalé, par suite « de l'habitude qu'ont les femmes maures de se précipiter en pleurant sur le corps de celles qui viennent à mourir » (3). Rappelons, à ce sujet, la prescription rituelle du lavage des morts, le transport au cimetière sur une simple civière et l'inhumation des corps dans une fosse de profondeur souvent insuffisante, toutes coutumes éminemment néfastes en temps d'épidémie et bien difficile à combattre, encore aujourd'hui, en pays d'Islam.

Vis-à-vis des malades, le traitement mis en œuvre par le Dr Sola consista essentiellement dans l'emploi de l'huile d'olives intus et extra : « intus, 7 à 8 onces et plus; extra, en frictions au moyen d'une petite éponge, rapidement pour en faire absorber une livre en 3 ou 4 minutes. Il s'en suivait des sueurs abondantes... Ce traitement n'était effi-

(1) Prus. *Rapport à l'Acad. royale de Médec. sur la peste et les quarantaines*. Paris, Baillière, 1846, p. 620. Le Dr Guyon dit que les marchandises et bagages du *Tage* furent soumis à une quarantaine rigoureuse, sur la demande des consuls, qui ne purent en obtenir autant pour les deux autres bâtiments.

Les lettres de M. Sourdeau ne font pas allusion à cette mesure vis-à-vis du *Tage* mais seulement du bâtiment venant d'Alger (Lettre du 16 juin).

(2) Sur le costume des médecins d'autrefois pendant les épidémies de peste, de très nombreux documents ont été publiés. Voir notamment : Dr Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, 5e série. Les fléaux de l'humanité. La peste, *passim*. Paris, A. Michel.

(3) Cochelet, *op. cit.*, t. II, p. 212.

cace qu'appliqué en temps opportun, le plus près possible de l'invasion » (1).

Pour la première fois au Maroc, cette thérapeutique fut employée sur une vaste échelle et donna lieu à des expériences qui sont au moins curieuses. Le consul de Portugal à Larache, M. Joseph Colaço, s'était fait le vulgarisateur de l'emploi, à l'intérieur, de l'huile dans la peste. Avec le consentement du sultan et l'aide d'un religieux espagnol, le P. Don Pedro Martin de Rosario, il fit « chalcographier » et tirer à plus d'un millier d'exemplaires, qui furent distribués dans tout le Maroc, un avis en forme de lettre arabe manuscrite, indiquant les avantages de la méthode qu'il préconisait (2).

Quant aux expériences pratiquées par le Dr Sola, elles consistent dans l'inoculation du « virus pestilensiel » (3), mélangé à l'huile, à 14 déserteurs espagnols, condamnés à mort, que le Gouverneur de Ceuta gracia et mit à la disposition du corps consulaire de Tanger. « La sanie fut prise sur des personnes chez lesquelles la peste s'était présentée avec les caractères les plus malins; on s'en servit immédiatement pour les inoculations qui furent exécutées par 12 incisions à la lancette, 3 sous chaque aisselle et 3 sous chaque aine préalablement frottées d'huile...; 7 des sujets ne présentèrent aucun accident général ou local; on observa chez 3 un petit bubon et chez un autre un charbon à la fesse, enfin, chez les 3 derniers, des symptômes généraux avec de légers symptômes locaux. Les sujets avaient été isolés séparément; on avait fourni à chacun de ceux chez lesquels des accidents avaient apparu, de l'huile pour boire et se frictionner. Tous guérirent et continuèrent à se bien porter, quoiqu'ils s'exposassent souvent à contracter la peste » (4).

Le Dr Sola continuait, d'autre part, à appliquer le traitement traditionnel de la peste par la saignée; il était suivi d'un israélite, *sagrador*

(1) Dr Guyon, *op. cit.*, p. 410. Nous renvoyons le lecteur aux détails donnés sur cette méthode de traitement dans notre précédente étude, *op. cit.*, p. 178.

(2) Graberg de Hemsö, *Specchio geogr.* p. 304; *Lettera...*, p. 6, donne une version de cette lettre en italien; on trouvera plus loin (Appendice n° 2) une traduction française.

(3) Graberg de Hemsö : *Lettera...*, p. 8, parle de « Sanie »; c'était donc du pus de bubon; or on sait que par suite de la concurrence microbienne, le B. de Yersin a tendance à disparaître rapidement de ce pus.

(4) *Ibid.*, Dr Guyon, *op. cit.*

de son métier, qui ouvrait les bubons et incisait les charbons. Cet homme fut le seul parmi les « saigneurs » qui échappa à l'épidémie, « bien qu'il ne prît aucune précaution » (1).

Les Européens, consuls et commerçants, s'étaient, dès le début de l'épidémie, enfermés dans leurs maisons, mesure prophylactique considérée comme la plus sûre en temps de peste. Ils avaient cessé toute relation avec la population et ne recevaient rien du dehors qui n'eût passé par l'eau ou par le vinaigre (2). Cependant, en présence de la durée de l'épidémie, la plupart des français, « gens de maison surtout », s'embarquèrent pour Marseille à la fin de septembre 1818 (3). Un de ceux qui étaient restés mourut de la peste dans les premiers jours de l'année suivante (4). Il n'y eut, par contre, aucune victime dans le personnel, pourtant assez nombreux, des consulats (5).

M. Sourdeau avait été autorisé par le Ministre des Affaires Etrangères à passer à Tarifa, dont l'ambassadeur de France à Madrid devait lui faciliter l'entrée (6). Il crut devoir en informer le sultan qui lui répondit : « Vous aurez beau aller où vous voudrez, vous terrer en quelque pays que vous désirez, fussiez-vous dans une tour de la plus haute élévation, la mort trouvera toujours à vous y atteindre. Salut » (7). Cochelet ajoute qu'il n'en fallait pas davantage pour faire rester M. Sourdeau à son poste et que « le courage fit, sur l'esprit du français, ce que le fatalisme avait fait sur l'esprit musulman ».

Le souci de la vérité historique oblige à dire que notre consul ne s'attribue pas un rôle aussi héroïque, et convient que, repoussé de Tarifa, il s'est vu forcé, pour ne pas trop s'éloigner de son poste, « de

(1) Dr Guyon, *op. cit.* Pendant la peste de Marseille, en 1720, au cours de laquelle on usa beaucoup de la saignée on observa également une très forte mortalité chez les « garçons chirurgiens ». Cf. Bertrand, *Relat. hist. de la Peste de Marseille*, Amsterdam, 1779, p. 181.

(2) *Ibid.*, Cochelet, *op. cit.*, p. 205. Au sujet de ces mesures, cf. notre précédente étude sur la peste de 1799, p. 180, notes 3 et 4.

(3) *Corresp. Consul.* Lettre du 1er octobre 1818.

(4) *Id.* Lettre du 6 janvier 1819.

(5) Dr Guyon, *op. cit.*

(6) *Corresp. Consul.* Lettre du 18 juin 1818.

(7) *Id.* Lettre du 10 juillet 1818. Cochelet, *op. cit.*, donne une traduction légèrement différente. En réalité la lettre n'émane pas du Sultan lui-même, car elle commence ainsi : « A notre ami le consul... et ensuite, votre lettre est parvenue à Sa Majesté... etc. ». On lit *in fine* : Fait le 21 chaaban 1233 (26 juin 1818).

se mettre en rivière à Tétouan » à la mi-juin (1). Mais, le 10 juillet, il était déjà de retour à Tanger, n'ayant pu avoir accès ni à Gibraltar ni à Ceuta. Par la suite, il devint un des meilleurs auxiliaires du Dr Sola et se dépensa en toute occasion pendant la durée de l'épidémie (2).

Lorsque l'arrivée du médecin avait permis de donner le nom de peste à la maladie mortelle qui sévissait à Tanger depuis plus de deux mois, M. Sourdeau avait avisé la Commission de Santé de Marseille « de l'état au vrai de la santé du Maroc, pour sa gouverne en pareille circonstance » (3). Mais déjà l'Espagne et Gibraltar avaient interrompu les communications avec le Maroc, puis ce fut le tour du Portugal (4). A Tarifa, on ne voulait même plus accepter le courrier. Les autorités de Gibraltar consentirent à envoyer tous les 15 ou 20 jours à Tanger une « balandre » pour prendre les dépêches des consuls et leur apporter celles de leurs gouvernements (5). De nombreux navires traversaient sans cesse le détroit en évitant la côte d'Afrique. Montés sur leurs terrasses, les consuls attendaient impatiemment l'arrivée du courrier qui les reliait à l'Europe. Mais souvent le navire, gêné par le vent, abordait avec peine la rade de Tanger, « il n'y restait que le temps nécessaire pour donner et recevoir les dépêches, et un poste de soldats anglais et espagnols, placé sur le tillac, empêchait toute autre communication » (6).

Cette pénible situation, jointe à la claustration des Européens, dura jusqu'à la fin de l'été 1819. Au moment où débarquèrent les naufragés de *la Sophie*, les consuls commençaient à ouvrir leurs maisons, « à l'exception de M. Sourdeau qui n'avait jamais fermé la sienne » (7). Encore pouvait-on craindre, à chaque instant, un retour du

(1) *Id.* Lettre du 22 juin 1818. M .Sourdeau était sans doute à bord d'un navire ancré dans l'estuaire du Rio Martin.

(2) M. Sourdeau devait en être bien mal récompensé, car il fut, peu après, violemment frappé au cours d'une promenade par un santon arabe. Sur cet incident, cf. Thomassy, *op. cit.*, p. 414; Graberg, *Specchio*, p. 280. Il est à remarquer que le consul de Suède passe sous silence dans ses ouvrages le rôle de notre représentant, et, d'une manière générale les relations de la France avec le Maroc.

(3) *Corresp. Consul.* Lettre du 16 août 1818.

(4) *Id.* Lettres des 22 juin et 10 juillet 1818.

(5) *Id.* Lettre du 16 août.

(6) Cochelet, *op. cit.*, t. II, p. 199.

(7) *Ibid.*

fléau, à cause des relations qui persistaient entre Tanger et les régions où l'épidémie n'avait pas cessé.

Du côté de l'intérieur, en effet, les mesures sanitaires étaient illusoires. « On arrêtait aux portes les chameliers et muletiers, mais on laissait entrer les bêtes de somme avec leurs charges » (1).

L'indifférence et l'apathie du Gouvernement chérifien, non seulement vis-à-vis de ce qui était prophylaxie, mais même de ce qui pouvait soulager la misère du peuple, étaient inconcevables.

Sur l'invitation qui lui en avait été faite par la troupe, le pacha de cette province (2) avait demandé à Sa Majesté des secours pour vêtir, nourrir et solder tous ceux qui sont sous les drapeaux de l'empereur. Sa Majesté a répondu par son ministre qu'elle ne pouvait envoyer de l'argent, que l'argent ne donnait point la santé et que Dieu punissait les Maures de leurs fautes en leur envoyant la maladie qui les tue; qu'elle ne pouvait rien faire; qu'il fallait se soumettre et se taire. Ce sont, en substance, les termes dont Sa Majesté se sert ici, envoyant un sermon à ses soldats au lieu de pain et de vêtements. Ce sermon sera lu, par ordre de Sa Majesté, tous les jours de fête à la mosquée (3).

M. Sourdeau, en donnant ces détails, ne peut s'empêcher de relever le contraste entre cette attitude et l'aide en argent, médicaments et secours de toutes sortes que Moulay Sliman avait apportée, pendant l'épidémie de 1799, aux populations éprouvées par la peste (4).

C'est que les temps étaient bien changés. Le trône chancelait sous les coups répétés des Berbères victorieux qui venaient assiéger le sultan jusque dans Meknès, pendant que le parti des mécontents, supputant son abdication, poussait en avant son neveu Moulay Ibrahim, fils aîné de Moulay Yazid.

L'épidémie de 1818 permit cependant au corps consulaire d'obtenir du Sultan un renforcement des mesures sanitaires internationales qui s'étaient montrées en défaut et de jeter les bases de la réglementation définitive édictée vingt ans plus tard, à la suite d'une conférence tenue à Tanger (5).

(1) Graberg de Hemsö, *Observ. Authent.*

(2) Sans doute Mohammed El 'Arbi ben 'Ali es Sa'ïdi, *Villes et Tribus du Maroc : Tanger et sa zone.* Paris, E. Leroux, 1921, p. 101.

(3) *Corresp. Consul.* Lettre du 3 novembre 1818.

(4) *Id.* Lettre du 14 septembre 1818.

(5) Dr Raynaud, *op. cit.*, p. 63.

Le pèlerinage de la Mecque fut interdit par le sultan, et repris seulement en 1827, mais exclusivement par voie de mer. Le Conseil sanitaire fit décider en outre que tout navire en provenance du Levant ne serait admis au Maroc qu'après avoir subi une quarantaine dans un port muni d'un lazaret. Cette décision fut communiquée au Corps Consulaire d'Alexandrie qui, désormais « ne délivra plus d'expédition pour Tanger et Tétouan, mais seulement pour Malte et Mahon » (1). Des délégués du conseil sanitaire de Tanger furent établis dans chacun des principaux ports marocains.

On peut donc dire que c'est de cette époque que date la création d'un véritable service de la Santé Maritime au Maroc.

Dr Renaud H-P-J.
Médecin-Major du Corps d'Occupation.

APPENDICE

I

Traduction de la lettre de S. M. l'Empereur du Maroc aux Consuls relativement aux mesures sanitaires (2).

Gloire à Dieu seul!

Aux Consuls. Sachez que personne ne désire la mort, ni l'homme de bien, ni le méchant : l'homme de bien afin d'ajouter au bien qu'il a fait et le méchant afin d'entrer en recipisecnce (*sic*). Etant tous du nombre de ceux qui avez un livre divin qui vous dirige, vous n'ignorez pas que tout ce qui se fait et tous les évènements de la vie proviennent du Moi (Roi?) véritable. La mort est une chose évidente, si l'on pouvait s'en préserver, aucun chrétien, aucun médecin savant ne mourraient et la Peste ne s'introduiroit dans aucun pays, et lorsqu'elle s'introduiroit, ou elle ne laisseroit personne, ou elle n'attaqueroit qui que ce soit.

Cependant celui dont l'heure est arrivée ne peut ni la reculer ni la devancer, toute précaution est nulle contre l'ordre de Dieu.

Quant aux pèlerins, nous ne les abandonnerons pas quand leurs propriétés sont en danger de se perdre, ils débarqueront au Vieux Tanger, et si vous ne voulez pas qu'ils entrent en ville, ils n'entreront pas et leurs effets

(1) Ségur-Dupeyron, *op. cit.*, p. 809. — Prus., *op. cit.*, p. 620.

(2) *Corresp. Consul.* Lettre du 2 juin 1818. Cette traduction est celle qui est conservée aux Archives des Affaires Etrangères; elle est peu correcte et même peu compréhensible par endroits.

resteront entre leurs mains afin qu'ils puissent les faire entrer avec eux. Ils feront une quarantaine de 40 jours, pas moins.

Quant aux Algériens, comme nous sommes à leur égard, quand on dit que la peste est parmi eux, nous fermons toute communication ; dit-on que la santé est bonne, nous l'ouvrons?

Au surplus il est très difficile de se garder des pays qui sont limitrophes par terre : il n'y a que Dieu qui puisse le faire.

II

Circulaire en langue arabe sur la peste et son traitement (1).

(*Traduction*)

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Tous les biens nous viennent de Dieu et les créatures ne peuvent rien que par la grâce de Dieu, qu'il soit exalté et toujours loué.

Les fils d'Adam ont, par la faveur de Dieu très haut, trouvé de très grands avantages dans l'emploi de l'huile d'olives, à savoir pour l'alimentation, pour l'éclairage et pour la pratique des onctions; mais Dieu a voulu manifester encore sa puissance en ajoutant à ces trois qualités de l'huile une nouvelle vertu, celle de soulager ceux qui sont atteints de la maladie qui règne actuellement en cet empire fortuné, au moyen du procédé suivant : Dès qu'on se sent frappé, il faut boire aussitôt la plus grande quantité d'huile possible, pas moins en tout cas de 5 à 6 onces, restant entendu que tout ce qu'on prendra en plus ne saurait qu'ajouter au bon effet de ce traitement. Si, après avoir bu de cette huile, on s'en onctionne également le corps, il faut avoir soin qu'elle soit tiède, jamais froide. On se mettra alors au lit, bien couvert avec une bonne couverture, jusqu'à transpiration. Une importante sudation produit toujours un grand soulagement. Le malade se trouvera beaucoup mieux, et, avec l'aide de Dieu — qu'il soit exalté — guérira complètement. Cela seulement par la grâce de Dieu très haut, qui ne sera jamais assez loué, parce qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui.

(1) Graberg de Hemsö, *Specchio*, p. 304 (en italien).

LE LANTERNON
DU MINARET DE LA KOUTOUBIA A MARRAKECH

(1194-1197 J.-C.)

Quand on découvre Marrakech, d'un col des Djebilet ou quand on l'aperçoit, plus vague et plus lointaine, du haut des pentes de l'Atlas, le premier détail qu'on y distingue est un petit piquet, posé comme un jalon au milieu de l'oasis. En regardant attentivement, on remarque que ce piquet présente la silhouette d'une bougie avec sa mèche. Cette bougie, c'est le minaret de la Koutoubia, la mèche, le lanternon auquel est consacrée l'étude qui va suivre.

Ce lanternon, en arabe *azri* (عزري), est, à lui seul, une tour plus haute que les plus hautes tours des remparts de la ville et constitue une œuvre architecturale complète.

Haut de plus de 15 mètres, il a l'aspect d'un deuxième minaret posé sur le premier, à 50 mètres en l'air. Sa base, carrée, a 6 m 80 de côté (face Sud : 6 m 81; Ouest : 6 m 81; Nord : 6 m 86; Est : 6 m 81). Il est couronné de merlons en escaliers entourant une plate-forme à peu près complètement occupée par une coupole à côtes de melon : *menouna* (منونة). C'est dans cette coupole qu'est plantée le *jamour* (جامور), pique de fer où sont enfilées trois grosses boules et une sorte de poire pointue, en cuivre doré.

Les quatre façades sont d'une architecture identique, celle du Sud offrant toutefois, à la base, quelques particularités. Dans chacune s'ouvrent, à peu près à mi-hauteur, deux fenêtres à ogive outrepassée, formant, avec les entrelacs en relief qui les surmontent, une sorte de panneau décoratif entouré d'un large cadre d'aspect uni. Sous les merlons court un bandeau de plaques de faïences vertes et blanches.

On accède à l'intérieur par un escalier droit, qui mène à un premier étage dont le sol est au niveau de la base des fenêtres. Le premier

étage est couvert par une coupole octogonale sur trompes, au-dessus de laquelle on peut monter au moyen d'une échelle, en traversant un trou ménagé dans la voûte. On se trouve alors au deuxième étage et à l'intérieur de la coupole à côtes de melon, dont il est possible de sortir par une petite porte donnant sur la dernière plate-forme.

Telle est, largement indiquée, la physionomie de ce lanternon dont il était nécessaire de donner une idée d'ensemble avant d'en aborder l'étude détaillée.

Nous diviserons cette étude de la façon suivante :

Description d'une façade. — Particularités de la façade Sud. — Description du premier étage. — Description du deuxième étage.

Description d'une façade

La plate-forme de la tour, sur laquelle repose le lanternon, étant entourée de grands merlons qui s'élèvent de plus de 2 mètres au-dessus d'un chemin de ronde, haut lui-même de 1 m 25 en moyenne, il en résulte que la base se trouve encaissée de plus de trois mètres et qu'il ne reste, pour circuler autour, qu'un couloir assez étroit (1 mètre en moyenne). Cette disposition a pour résultat de surbaisser notablement les proportions des façades quand elles sont vues du bas de la tour.

Ces façades sont semblables, à d'infimes différences près. Et nous prendrons comme type la façade Est qui est la mieux conservée. Elle est bâtie partie en briques, partie en gros moellons, grossièrement appareillés, d'une couleur et d'une consistance semblables à la pierre que l'on extrait encore de la colline du Guéliz; c'est un calcaire dur, d'un gris noir, qui se casse par éclats et se taille assez difficilement.

Jusqu'à 4 m 25 environ, la maçonnérie est actuellement complètement dépourvue d'enduit, les joints même étaient par place assez dégradés; ils ont été réparés récemment.

A 4 m 10 commence le motif formé par les deux fenêtres jumelées et leur couronnement. C'est ce qu'en espagnol on nomme un *ajimez*.

L'ensemble du motif est en retrait sur le plan extérieur de la façade qui forme, tout autour, un encadrement délimitant deux rectangles, le plus bas, de 3 m 67 × 2 m 15 (sans enduit), le plus haut, de 4 m 30 × 4 m 70 (avec enduit). Le retrait du plan extérieur de l'*ajimez*

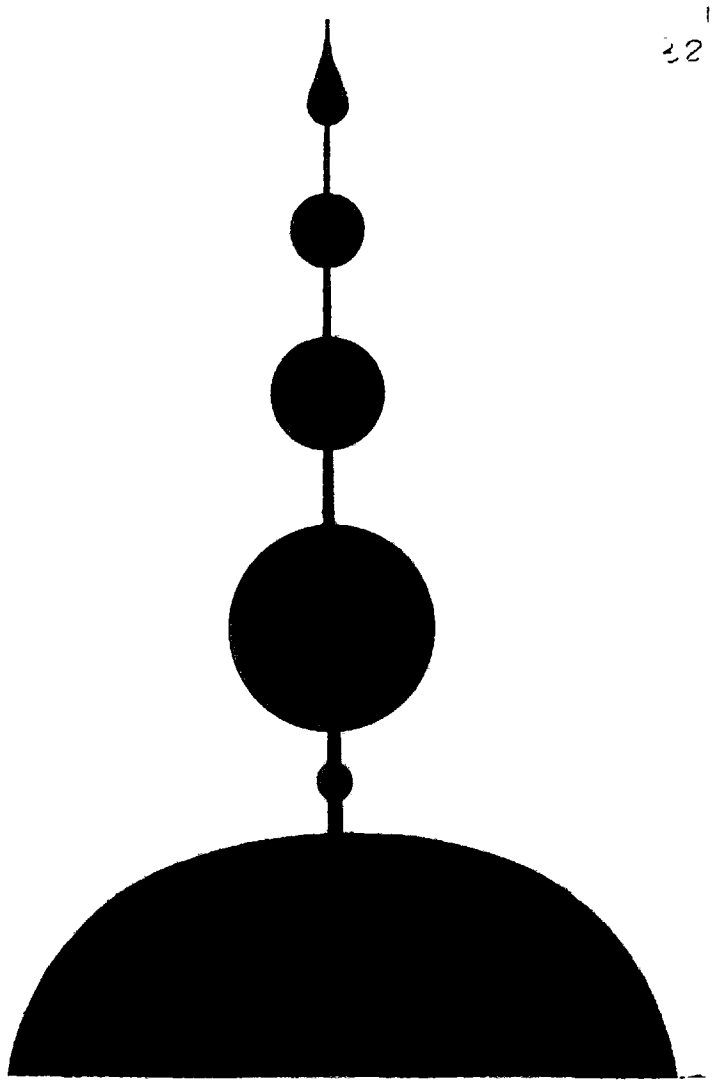

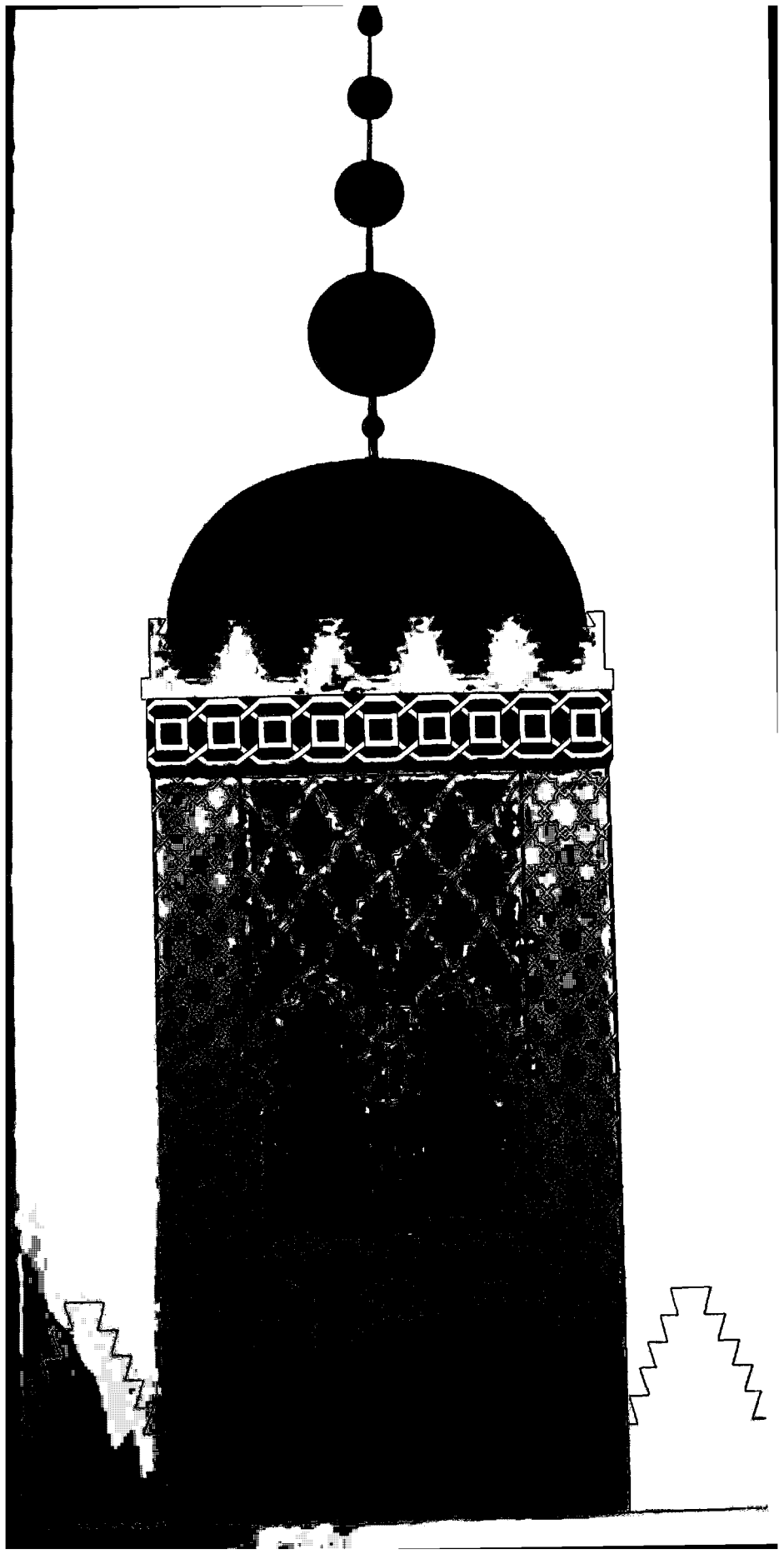

sur le cadre est de 7 cent. en moyenne; à ce retrait vient s'ajouter celui des parties creuses formant le décor, ou plutôt réservées entre les saillies du décor : ce dernier retrait est en moyenne de 13 cent.

En résumé, on compte trois plans verticaux : 1° plan de l'encadrement et de la base; 2° plan de la face de l'ajimez (en retrait de 7 cent. sur le premier); 3° plan des fonds des parties creuses déterminant le décor de l'ajimez (en retrait de 13 cent. sur le 2°).

L'encadrement est en maçonnerie de moellons du côté gauche (Sud) et en briques du côté droit. Il est complètement décrépit du côté gauche. Par contre il présente, du côté droit, d'assez importantes plaques d'enduit et une à la base. C'est un enduit de chaux grasse, d'environ 1 cm. d'épaisseur, orné de deux rangs verticaux de sceaux de Salomon à huit branches, en relief, séparés par des croix. Ce motif est appelé en arabe *khatem slimani bel qaberchoun* (خاتم سليماني بالقابرشون). La façade Ouest était ornée du même motif, tandis que les façades Nord et Sud étaient décorées avec le motif dit *khatem slimani bel mtareq* (بالمطارق) (voir planche I).

Ces figures sont formées par des baguettes en saillie, en chaux comme le fond, de 5 à 6 cm. de large sur $\frac{1}{2}$ cm. d'épaisseur. Aux entrecroisements, deux traits en creux coupent une des deux baguettes, de manière à donner l'illusion que l'autre passe par dessus. J'ai entre les mains des fragments de cet enduit. Il y a une différence de grain très visible entre la chaux de la couche inférieure et celle des baguettes. Cette dernière est plus fine. En outre on distingue nettement, entre les deux couches, une mince lame de substance d'un gris noir qui ressemble à de la cendre. Les ouvriers indigènes ayant l'habitude de faire des décors de ce genre en affouillant les enduits, comme le font les ciseleurs sur plâtre, il faut en conclure que l'on n'est pas en présence de baguettes rapportées après coup, mais que l'enduit a dû être fait exprès de deux couches distinctes, séparées par ces cendres, de manière qu'en creusant ensuite, on pût plus facilement détacher la couche superficielle, tout en ménageant les parties en relief. Cela n'a pas nui à l'adhérence des baguettes, qui nulle part, ne sont tombées aux endroits où l'enduit est resté.

(1) Nous négligeons dans les cotes une réfection récente en briques qui surélève de 10 à 15 cm. la base de l'encadrement.

La plaque d'enduit restée à la base porte, elle aussi, des sceaux de Salomon, ce qui semble indiquer que l'encadrement de baguettes en saillie se composait d'une bande horizontale reliant, au-dessous de l'ajimez, les bandes verticales, et de même largeur que celles-ci, soit 1 m 30 environ. Il existait, en outre, intérieurement à ces bandes, trois petites bandes larges de 29 cm., immédiatement contre les pieds droits extérieurs et la base des fenêtres jumelées, ornées d'une suite de losanges en relief (v. la restitution donnée sur la planche I, en tenant compte que cette planche représente la façade Sud où les portes du rez-de-chaussée ne pouvaient permettre de tracer la grande bande horizontale du bas).

Une baguette de 5 cm. de large, teinte à l'ocre rouge, courait en bordure de l'encadrement.

L'*ajimez* peut être divisé en trois parties.

D'abord les deux baies. Elles s'ouvrent au droit du troisième plan vertical de la façade, c'est-à-dire du plus reculé. Larges chacune de 0 m. 90, elles sont séparées par un pilier de 1 m. 12 accusé par un pilastre de 30 à 32 centimètres (sans enduit) au droit du deuxième plan. Les pieds droits sont plutôt élevés par rapport aux ogives : 1 m. 95 pour 0 m. 80 (1). L'intrados de ces arcs est constitué par un mélange de plâtre et de chaux (en arabe *mouchebbeb*) qui régularise le galbe de la maçonnerie. Ce sont des ogives outrepassées du type dit *sebaï*, c'est-à-dire à deux centres établis sur un axe divisé au préalable en sept parties égales. Elles ont une hauteur de 2 m. 75 à la clé et une largeur de 0 m. 90. Le fer à cheval est nettement accusé par des béquets outrepassant de 10 cm. les pieds droits.

Immédiatement au-dessus de chaque baie, règne un premier couronnement circulaire, en relief, formé par deux arcatures polylobées, du type dit en arabe *qous-bel-khorsna* (قوس بالخرسنة).

Ces arcatures ont leur surface au niveau du deuxième plan, le pilastre leur servant de support commun. Elles sont très surélevées, étant tracées sur axe à 4 divisions $\frac{1}{2}$, formule inusitée aujourd'hui.

Les saillies annelées sont, en grande partie, faites de chaux et de

(1) Pour la façade Est 1 m. 80 pour 0 m. 80, à cause de la réfection en briques signalée plus haut.

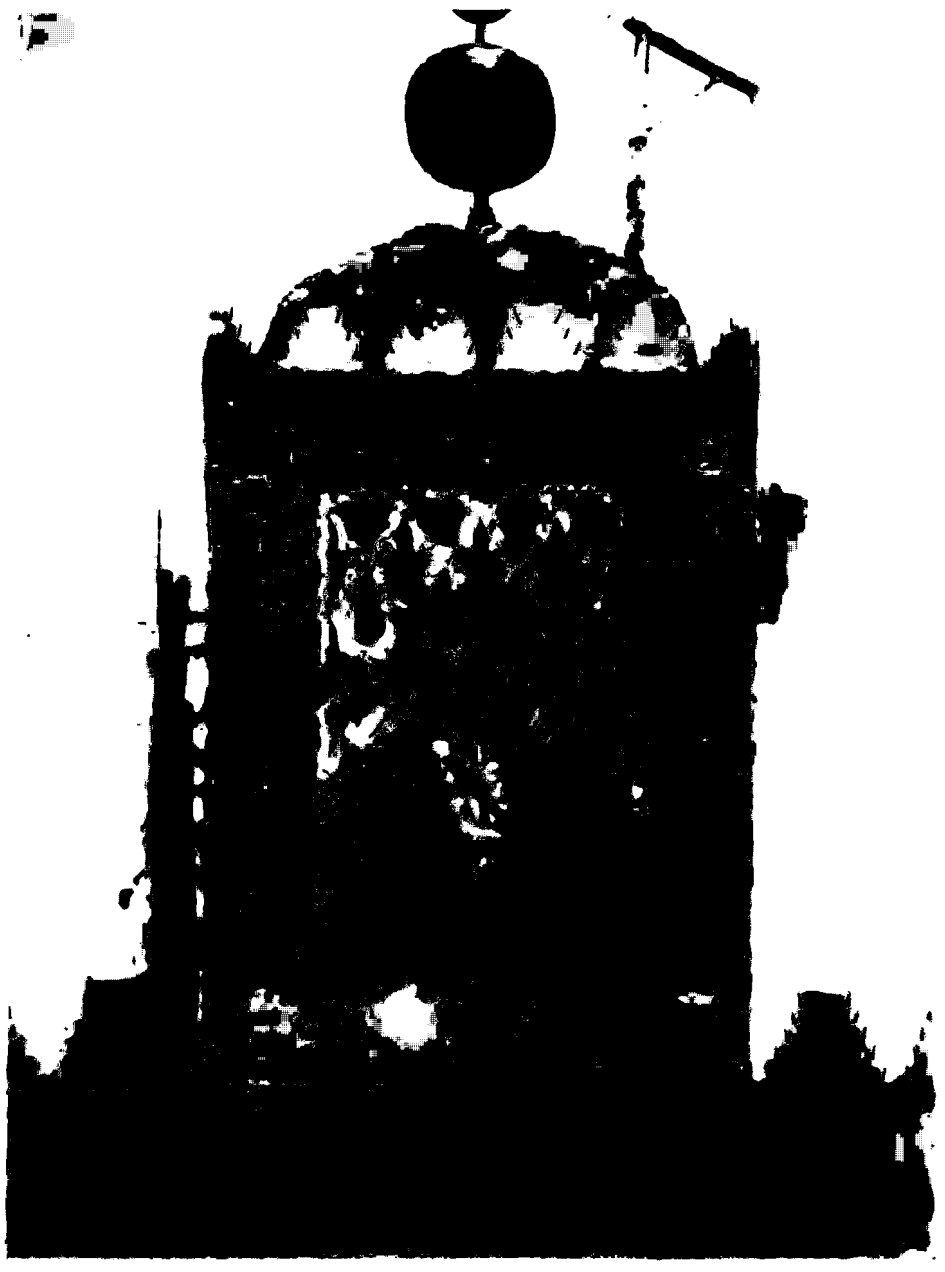

Lanternon du minaret de la Koutoubia : face ouest

plâtre mélangés recouvrant une ossature en briques. Elles limitent en haut l'encadrement immédiat de chaque baie qui est limité, lui-même, d'un côté, par le pilastre et, de l'autre côté, ainsi qu'en bas, par le grand encadrement dont la surface est au premier plan.

Au-dessus des arcatures polylobées et sur le même plan, commence l'entrelac en relief qui occupe toute la partie supérieure de l'ajimez.

Cet entrelac est du type désigné dans tout le Maroc par l'expression *ketf-ou-dorj* (كتف ودرج) mot à mot : épaule et degré. L'aspect général est celui d'un treillis biais. Les lignes de ce treillis, tout en formant dans l'ensemble de grandes obliques, sont brisées et formées d'une succession d'angles droits (degré) et de portions de cercles (épaules). Ces lignes, en s'entrecroisant, ont la particularité de déterminer des vides ayant un peu, de loin, l'aspect des fleurs de lys. Mais il n'y a là qu'une rencontre. Cet entrelac se termine, en haut et sur les côtés, par une bande d'environ 15 cm. qui forme cadre à l'intérieur du grand encadrement et il repose, à la base, sur trois petits pilastres qui viennent s'insérer entre les retombées de l'extrados des arcatures polylobées.

Les traits des ketf-ou-dorj sont en briques. Ils ont actuellement une épaisseur de 18 cm. environ, qui devait être de 20 à 22 cm. quand l'enduit n'avait pas sauté. Mais celui-ci, trouvant peu d'adhérence sur ces surfaces étroites, en a disparu à peu près partout.

Il en reste pourtant suffisamment pour qu'on puisse l'étudier.

Il a subsisté dans toutes les parties creuses (3e plan) où il est peint en ocre rouge; sur la majeure partie de l'arcature polylobée; et enfin sur les traits en saillie du ketf-ou-dorj, dans l'angle supérieur côté Nord de la façade, où il est couleur de la chaux naturelle, c'est-à-dire grisâtre. A chaque croisement des traits des ketf-ou-dorj, l'enduit, allant de haut gauche à bas droite, est coupé de deux gorges, qui semblent faire passer l'autre trait par dessus.

Telle est la physionomie de l'enduit de l'ajimez en son état actuel. Il faut l'examiner avec une certaine attention pour se faire une idée de l'aspect qu'il devait avoir étant neuf.

Mais un examen plus attentif encore permet de constater que cet enduit, tout dégradé qu'il est, ne doit dater que d'une ancienne restauration. En effet, dans l'angle supérieur côté sud, les traits des ketf-

ou-dorj portent encore un enduit moins épais, moins lisse et plus ocreux et sont entièrement bordés, à droite et à gauche, par deux baguettes de 3 cm. environ de large et de $\frac{1}{2}$ cm. d'épaisseur.

On pourrait hésiter devant ces deux sortes d'enduit pour décider quel est le plus ancien. Mais, outre que le deuxième témoigne d'un travail plus patient et plus délicat, la rareté des places où il a subsisté en prouve l'ancienneté. Et, témoignage encore plus évident, il existe un endroit où il est recouvert par le premier, qui le laisse voir en se soulevant et en se désagrégeant. Grâce à ces vestiges, on peut donc reconstituer dans ses détails l'ancien aspect des ketf-ou-dorj.

On éprouve plus de difficultés pour retrouver la décoration primitive des arcatures polylobées. Celles-ci, surtout sur la façade Ouest, sont encore couvertes en partie par l'enduit récent, qui est peint en ocre rouge dans les cavités en forme d'anneaux et autour des fenêtres, à l'exception d'une bande de 25 cm., réservée en blanc le long des pieds droits et de 6 cm. autour des ogives (3e plan). Sur la partie en saillie (2e plan), l'enduit paraît, dans son ensemble, incolore, mais il présente des décors en creux assez singuliers. Tout d'abord une gorge, de 5 à 6 cm. de large et à peu près 3 de profondeur, sillonne en long la face méplate des arcs polylobés, en suivant, d'une manière assez molle, les sinuosités des khorsna. Puis, au-dessus de chaque khorsna, sauf à la clef, des espèces d'encoches ayant à peu près 15 cm. d'ouverture et autant de longueur; en creux de 5 cm. environ dans la face de l'arcature.

Cette gorge et ces encoches que les indigènes nomment des *tarbouches*, m'ont longtemps semblé des particularités du second enduit, dues à un caprice bizarre des maçons qui firent la restauration à une date que nous ignorons. Mais, ayant remarqué que la brique de la maçonnerie a été creusée partout pour faire les encoches et qu'elle l'a été aussi, très nettement pour la gorge, sur la façade Ouest et la façade Sud, j'en conclus que ce décor assez étrange existait déjà dans l'enduit primitif. Quant à savoir si cet enduit primitif encadrait toutes ces cavités avec des baguettes en saillie, comme celles qui bordaient les traits des ketf-ou-dorj, cela est assez difficile. On a toutefois relevé des traces de baguettes encadrant les cavités en anneaux sur la façade Nord actuellement en cours de restauration, ce qui d'ailleurs

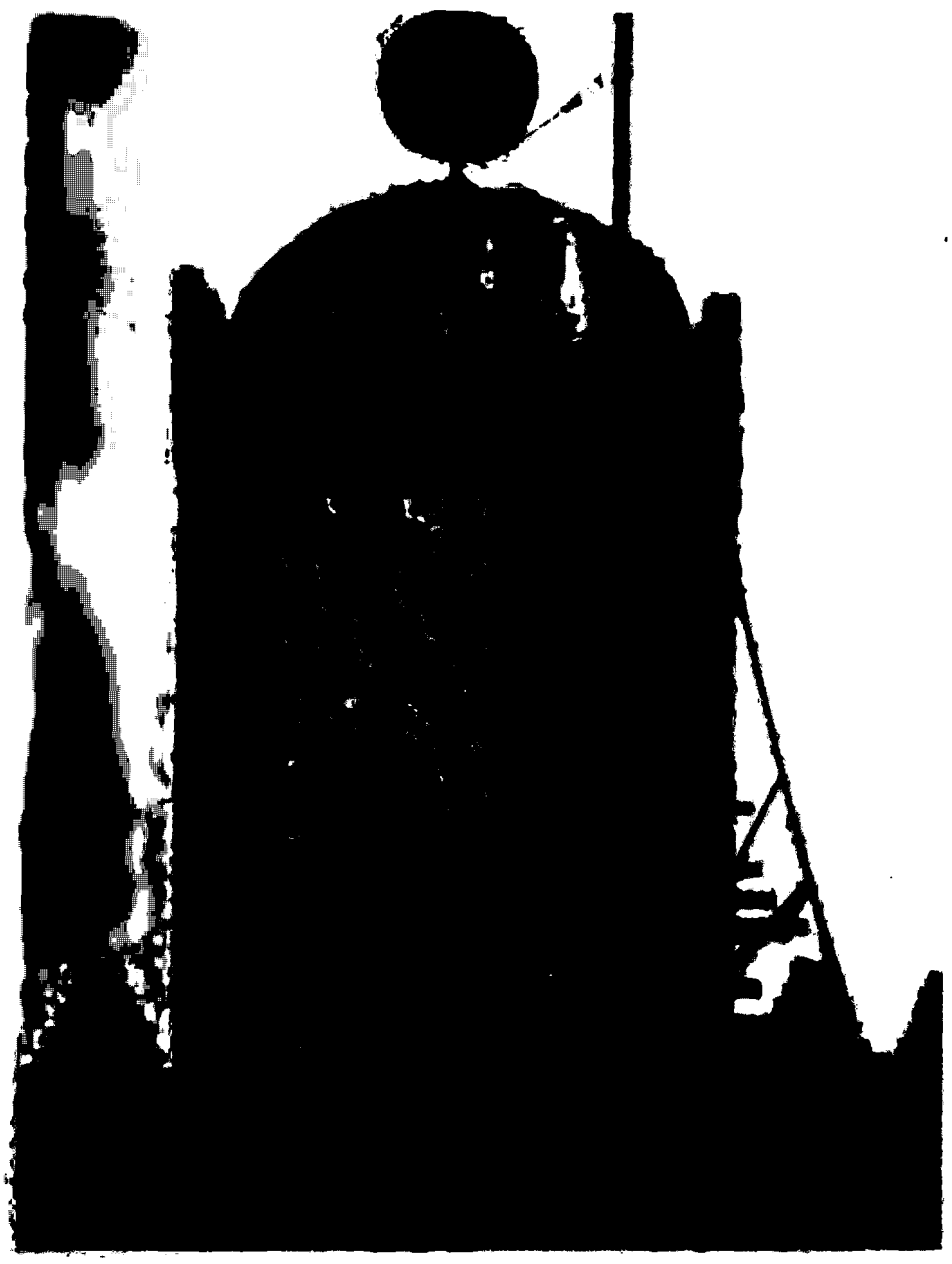

Lanternon du minaret de la Koutoubia ; face sud

est conforme au style des enduits des motifs de la grande tour. En outre il semble bien que les tarbouches ont été peints à l'ocre rouge dans le deuxième enduit.

La *frise* de *faïence,* qui règne en haut de la façade sous les merlons, fait en réalité partie de l'encadrement général. Toutefois elle en est séparée par une moulure en briques, de 15 cm. de haut, dont il a été possible de reconstituer à peu près le profil, mais dont il ne reste que peu de chose et dont l'enduit a complètement disparu.

La hauteur de la frise est de 1 mètre. Elle est en saillie de 5 cm. sur le premier plan de la façade. Elle est composée de grosses plaques de faïence de 5 à 6 cm. d'épaisseur dont on trouvera les dimensions, les

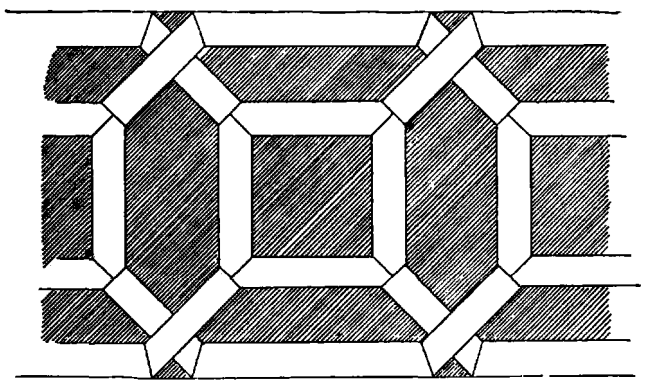

Fig. 1. — Frise de faïence : détail donnant la disposition des plaques.

formes et la disposition sur la fig. 1. Ces plaques sont en argile rosée parfaitement cuite et d'un grain fin. L'émail, cuit au grand feu, est absolument semblable comme pâte à celui des carreaux indigènes ou zellij servant actuellement aux mosaïques et assez mince (environ $\frac{1}{2}$ mm.); il est blanc et vert. Le blanc est légèrement bleuté et laisse voir un peu en transparence la couleur rose de l'argile. Quant au vert, il est d'une nuance que les potiers de Marrakech ne font plus aujourd'hui. Cette nuance est plus près du bleu que la plupart des verts anciens qu'on trouve dans les médersas ou les vieilles maisons marocaines. Elle est aussi plus foncée.

La grosseur de ces plaques et leur poids a obligé les constructeurs à recourir, pour les mettre en place, à un procédé spécial. Chacune, avant la cuisson, a été percée de plusieurs trous de 1 centimètre à un

centimètre et demi de diamètre. Il a suffi ainsi de les fixer au moyen de longs clous passant par les trous. La maçonnerie a d'ailleurs été préparée pour les recevoir. On a, à cet effet, recouvert le parement du mur d'une couche de plâtre et de chaux (*mouchebbeb*), épaisse de six à dix centimètres selon les aspérités rencontrées et bien planes à la surface. Cette couche de *mouchebbeb* est maintenue par les grosses têtes rondes de clous qui ont été préalablement enfoncés entre les joints, dans les parties où la maçonnerie est en moellons ou qui, dans les parties en briques, font corps avec celles-ci, ayant été enfoncés dedans avant la cuisson. Les clous qui maintiennent les plaques de faïence pénètrent donc surtout dans la couche de plâtre et de chaux.

Il reste, sur la face Est, à peu près la moitié des plaques de faïence Sur les autres la dégradation est plus accentuée.

Au-dessus de la frise court encore une moulure de 33 centimètres de haut et, immédiatement au-dessus, se dressent les merlons.

Ces *merlons* (en arabe *cheraref*, pluriel de *cherrafa* : شرّافة ، شرارف) sont au nombre de six en comptant les merlons d'angle dont on ne voit que la moitié. Ils sont formés chacun de deux escaliers à quatre degrés de 22 centimètres, ce qui leur donne une hauteur de 88 centimètres. Les quatre médians ont en moyenne 50 centimètres de largeur au sommet et 90 centimètres à la base. Ils ont 32 centimètres d'épaisseur, y compris l'enduit qui a été refait par les indigènes au moment de la restauration du *jamour* dont nous parlons plus loin. Cet enduit est incolore. Il est probable que, primitivement, les degrés devaient être bordés d'un trait d'ocre rouge comme ceux de la plupart des minarets ou murailles crénelées de Marrakech.

Je n'ai pas cru pourtant pouvoir mettre ce trait dans la restitution de la façade.

Le sol de la terrasse supérieure est presque partout au niveau du premier degré des merlons, de sorte que ceux-ci ne dépassent que d'une hauteur de 66 centimètres.

Particularités de la façade sud.

C'est par la façade sud qu'on débouche de la grande tour, et c'est aussi par là que l'on pénètre dans l'escalier du lanternon. Il en résulte que cette façade offre quelques particularités qui, d'ailleurs,

n'intéressent que sa base, l'architecture, à partir de l'ajimez, étant exactement la même que celle des autres côtés.

La base, toute en pierre, est percée de trois ouvertures. La plus grande, large de 1 m. 34 et haute actuellement de 2 m. 70, est la porte de sortie de l'escalier de la grande tour. Elle se trouve dans l'axe de la façade. Elle est couverte par un linteau en cèdre, mais garde, en dessous, dans l'angle côté Ouest, une portion d'arc en plâtre, indiquant qu'il existait autrefois, sous ce linteau, une ogive d'un caractère purement décoratif. Il se pourrait d'ailleurs que cette ogive fût elle-même d'une date postérieure à celle de la construction primitive. La maçonnerie que porte le linteau n'est, en effet, qu'un remplissage en briques de gros calibre, à l'intérieur d'une ogive en pierre, haute de 3 m. 50.

A droite (à l'Est) de cette porte principale, séparée de celle-ci par un mur de 0 m. 50, s'ouvre la porte de l'escalier montant au premier étage du lanternon. Elle a 0 m. 82 de large et 2 m. 50 de hauteur, sur un seuil de 17 centimètres. Elle porte un linteau en bois de cèdre, encore percé de deux trous indiquant que l'ouverture a été munie de battants à une certaine époque. A six centimètres au-dessous, se trouve la clef d'une petite ogive en plâtre, dont les retombées viennent mourir, avec une saillie de 0 m. 10 sur les pieds droits, à 2 m. 08 au-dessus du seuil.

A gauche (Ouest) on remarque une troisième ouverture de 0 m 85 × 2 m 57, sur un seuil de 0 m 34. C'est celle d'une petite pièce rectangulaire ayant en plan 0 85 × 1 m 28 (sans enduit) et qui peut-être servait autrefois à ranger le drapeau, le fanal et la trompette du moueddin, mais qui, aujourd'hui, n'a plus de trace de porte et paraît inutilisée.

La pièce à l'intérieur est couverte par une coupole à base octogonale sur plan carré, du type dit en arabe (*chechiat el-mqarbes* : شاشية المقاربس c'est-à-dire calotte à nids d'abeilles). Le carré d'inscription mesure 0 m 78 × 0 m 76. Il est difficile d'indiquer la hauteur de cette coupole, le sommet en étant crevé. Elle est encore d'une composition très simple et l'examen de la fig. 2 peut permettre de comprendre l'origine de ces nids d'abeilles compliqués, formés d'un assemblage de petites trompes et qui ont eu un tel succès dans l'art musulman. La

surface extérieure de la coupole est constituée par une maçonnerie en briques de champ de gros calibre, visibles du dehors au-dessus d'un linteau de bois posé de biais (fig. 3). Il devait y avoir autrefois pour dissimuler cette partie en briques une cloison se confondant avec le nu de façade.

Fig. 2. — Vue de la coupole à nid d'abeilles de la petite pièce du rez-de-chaussée.

On remarque actuellement, sous le linteau de biais, un placage de plâtre, formant linteau horizontal. Les pieds-droits de l'ouverture se prolongent jusqu'à 97 centimètres au-dessus de la partie inférieure de ce placage, ce qui porte ainsi à 3 m. 34 la hauteur totale de l'alvéole ménagée dans les murs pour la petite pièce et sa coupole.

A cette hauteur (soit 3 m. 68 au-dessus du sol de la plate-forme) se

Fig. 3. — Vue de la façade Sud, prise de la plate-forme de la grande tour.

trouve un épais plafond de madriers de cèdre, de 15 à 20 centimètres de côté, dont le premier en avant continue horizontalement dans la façade, prolongé, à partir du sommet de l'ogive en pierre de l'ouverture centrale, par un autre madrier de même épaisseur, ce qui semble constituer un chaînage apparent. Nous verrons, en étudiant la cage d'escalier du lanternon, qu'on y trouve, à une cote correspondant à celle de ces madriers, un épais plafond comme dans la petite pièce à

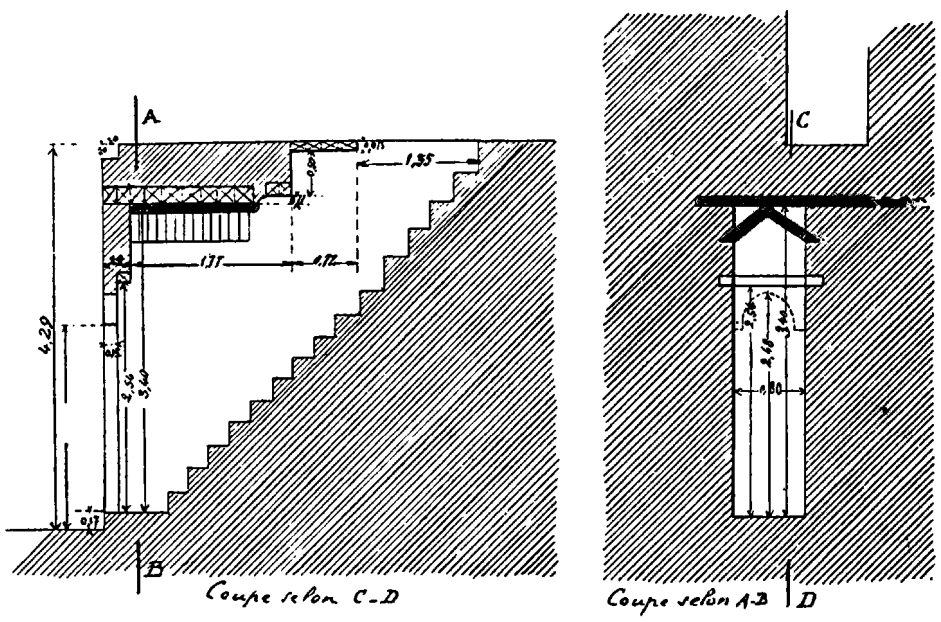

Fig. 4. — Escalier du rez-de-chaussée au premier étage

coupole. Ceci indique qu'on est en présence, non pas d'un chaînage, mais d'un pont de madriers, s'étendant dans la maçonnerie, depuis la petite pièce jusqu'à l'escalier inclusivement et passant par dessus la voûte de l'escalier de la grosse tour. Cette voûte étant horizontale, on a voulu, sans doute, au moyen de ce pont, la soulager en partie de la charge considérable qui lui est imposée par le pilier séparant les deux fenêtres jumelées de l'ajimez. Ce pilier, en effet, outre son poids propre, transmet tout le poids de la partie supérieure et médiane de la façade et des coupoles du lanternon. La présence d'un troisième madrier, au-dessus des deux madriers horizontaux dont nous parlons,

confirme cette explication qui paraît d'autant plus plausible que les poussées subies par la voûte centrale ne sont contrebutées que par des murs relativement minces (0 m. 49 et 0 m. 50). La largeur du pont de madriers nous serait indiquée par celle du plafond de la petite pièce à coupole (1 m. 28) et de la cage d'escalier (1 m. 77+0 m. 28). (voir fig. 3 et 4).

Avant de quitter cette façade, il ne faut pas manquer de signaler que, de même que l'ouverture du milieu, la petite porte de la cage d'escalier est couronnée, au-dessus du linteau actuel, par un arc plein cintre en moellons, dont la clef est à la même hauteur que celle de l'arc médian. Entre le linteau et l'arc, le remplissage est, ici aussi, fait de briques de gros calibre. Quant à l'ouverture de la petite pièce à coupole, bien qu'elle soit actuellement dégradée jusqu'au pont de madriers, il est vraisemblable qu'elle dut autrefois présenter, comme les deux autres, ce remplissage en briques sous une ogive de pierre.

Enfin, dernière particularité de la façade Sud, les ogives extérieures des fenêtres de l'ajimez sont du type *khomaci*, c'est-à-dire à axe à cinq divisions, alors que, comme nous l'avons vu, celles des autres façades sont du type *sebaï*.

Description du premier étage.

Escalier. — C'est donc par la porte côté Est du rez-de-chaussée qu'on pénètre dans l'escalier qui mène au premier étage.

C'est un escalier droit, en briques encore couvertes d'enduit lissé avec, aux angles saillants des marches, des chevrons de cèdre. Une première marche de 17 cm. donne accès à un petit escalier de 70×80 cm. puis commence la rampe qui a 15 marches. Jusqu'à la 10e marche, la largeur de l'escalier est de 0 m. 80 et la pente d'environ 45°. A la 11e marche il est brusquement retréci à 50 cm. par un saillant à angle droit, qui n'est autre que la base du pilier séparant, au premier étage les deux fenêtres jumelées de la façade Est. La pente devient alors plus raide et les 5 dernières marches sont plus hautes que les autres. L'arrivée au plancher du 1er étage se fait par une trappe ouverte de 1 m 35×0 m 45.

La cage d'escalier n'est pas voûtée. Quand, en entrant, on a franchi

la porte ogivale, par laquelle on accède au bas des marches, on a d'abord, au-dessus de sa tête, à 2 m. 54 du sol, une poutrelle qui n'est que la partie visible du linteau en partie masqué par l'ogive en plâtre, simple motif décoratif. Puis, immédiatement après, se trouve un premier plafond, établi 0 m. 86 plus haut, c'est-à-dire à 3 m. 40 (3 m. 40 + 0 m. 17 de seuil = 3 m. 57 au-dessus de la plate-forme extérieure, ce qui correspond à la hauteur des madriers dans la petite salle à coupole = 3 m. 68).

Ce premier plafond est constitué par un pont de 7 madriers transversaux, de 18×18 cm. de section environ, soutenus, en leur milieu par une poutrelle longitunale de 8×11 cm ½ de section, étayée elle-même par des jambes de force de 12×8 cm. de section, portant obliquement sur les murs et juxtaposées.

Etant donné la faible portée du pont de madrier (0 m. 78) on peut, de prime abord, s'étonner du soin qu'ont pris les constructeurs de le soutenir par une charpente aussi puissante. Ce souci s'explique par la présence, au-dessus de cet endroit, d'un des murs d'angle du lanternon qui se trouve en porte-à-faux sur l'escalier et qui a dû, à cause de la lenteur de prise de la chaux grasse, imposer au plafond pendant un certain temps, une très grosse charge exigeant une grande résistance. On peut se rendre compte, en examinant la coupe selon A. B. donnée fig. 4, qu'entre le plafond et la partie du mur en porte à faux, la maçonnerie, couvrant toute la largeur de l'escalier, est assez épaisse pour former, aujourd'hui, naturellement voûte et supporter une tranche de muraille qui, étant donné son adhérence au reste de la construction, doit, en somme, n'apporter qu'une charge insignifiante au plafond. La preuve en est que la moitié des jambes de force ont disparu et qu'aucune apparence de flèche ne se manifeste dans les madriers.

Après cette partie du plafond, deuxième ressaut de 11 cm. amenant à deux poutrelles transversales, encore à demi masquées par une moulure convexe en plâtre. Puis, troisième ressaut de 52 cm. et nouveau plafond, de 72 cm. de longueur formé par 4 madriers transversaux juxtaposés, de 8 cm. d'épaisseur y compris un léger dallage en mortier. La trappe commence immédiatement après.

La maçonnerie de la cage d'escalier, comme celle de toute la base

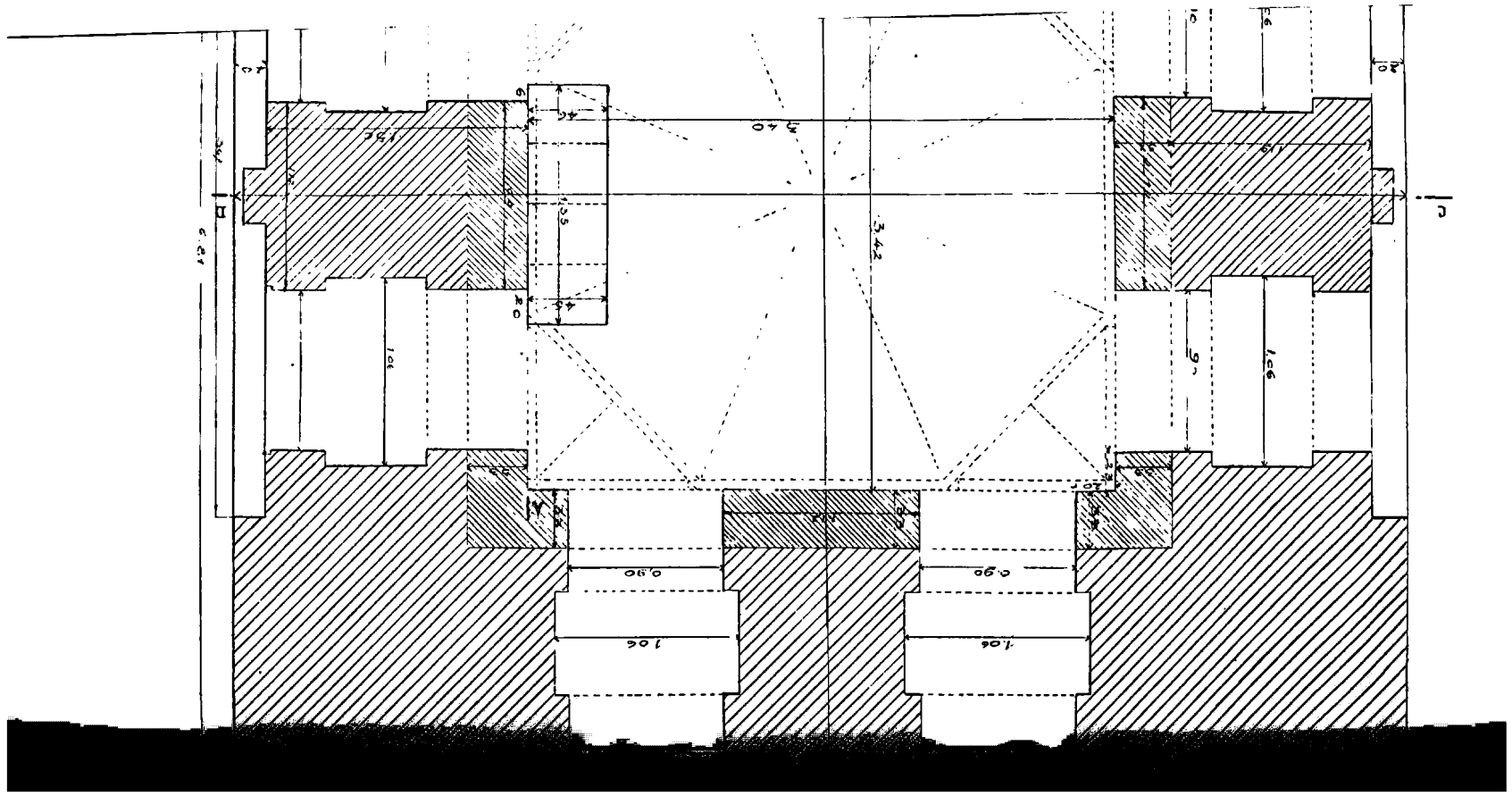
0.90
1.06
3.42

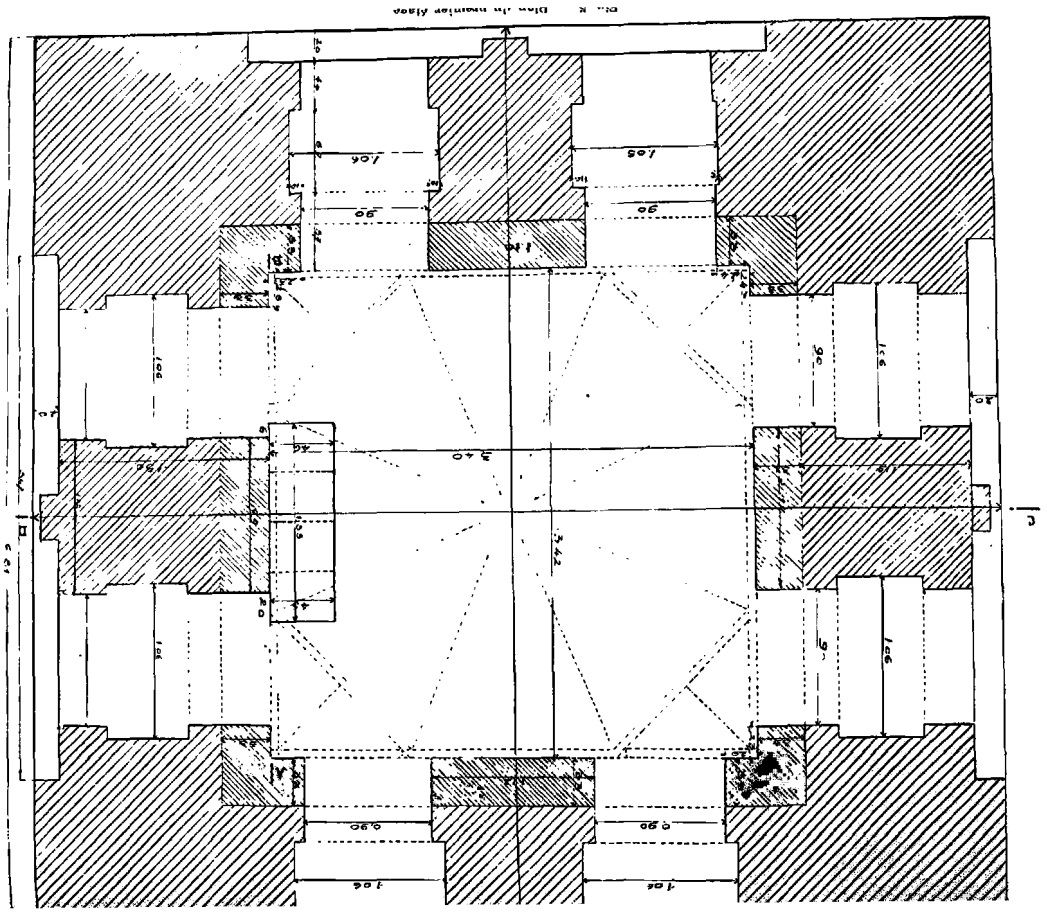

du lanternon, est en gros blocs de pierre assemblés au mortier de chaux. Le côté droit, en montant, est presque entièrement couvert d'enduit lissé non coloré. Aux endroits dégradés, on remarque, entre cet enduit et la pierre, une couche de torchis, mi-terre rouge, mi-paille hachée. Ce torchis, que les indigènes de Marrakech emploient encore et nomment *bou-tâleb*, est destiné à faire adhérer l'enduit aux pierres trop lisses. A gauche, c'est-à-dire dans le mur qui sépare l'escalier que nous venons d'étudier de l'escalier d'accès au rez-de-chaussée venant de la grosse tour, on remarque, depuis l'entrée jusqu'à la 11e marche, un chaînage en bois de 1 m. 75 de long.

Plan du premier étage. — En sortant de la trappe, on se trouve dans une salle carrée, aux belles proportions, largement éclairée par les 8 baies des façades.

Après la longue ascension dans la tour, c'est ici seulement qu'on a l'impression d'être parvenu au sommet. De tous côtés de vastes panoramas sollicitent le regard. A l'Est, le déploiement jaunâtre des terrasses de la Médina. Au Nord le déroulement des palmiers verts, jusqu'à la chaîne des Djebilet aux silhouettes mauves. A l'Ouest les jardins et les avenues de la ville nouvelle, dominée par le rocher du Guéliz. Au Sud les murailles ocreuses de la Kasbah et du Dar-el-Makhzen, la sombre oliveraie de l'Aguedal, la plaine lumineuse dont les flots de poussière vont mourir au pied de l'Atlas, comme au pied d'une falaise de glace.

Le plan de cette salle est parfaitement régulier et simple. C'est un carré mesurant 3 m. 40 × 3 m. 42. Sur chacun des côtés s'ouvrent deux embrasures de plain-pied, mesurant, à un centimètre près, 1 m. 50 de profondeur sur 0 m. 90 de largeur. Cette largeur, qui est celle-même des fenêtres de l'ajimez, est augmentée, au milieu, par un léger décrochement, de 8 cm. en moyenne de chaque côté, qui a été ménagé pour rabattre, en les ouvrant, les contrevents qui fermaient les baies extérieures. Les piliers médians, séparant les embrasures, ont, en moyenne, 1 m. 10 d'épaisseur. Quant aux piliers d'angles, bien que formant chacun une masse de maçonnerie considérable, ils se trouvent réduits, du côté de l'intérieur de la salle, à des encoignures de 20 à 24 cm. de côté. Leur coupe extérieure est fonction des décroche-

ments qui ont été signalés dans la description de la façade et la fig. 5 en donnera une idée exacte.

En examinant cette figure, on remarquera, dans la coupe des piliers, une zone indiquée par des hachures plus serrées. C'est qu'en effet, on constate, tout autour de la pièce, une différence de matériaux dans la maçonnerie des embrasures.

Alors que les autres parties sont bâties en couches variables de briques de 6 cm. d'épaisseur et de moellons, la partie touchant immédiatement l'intérieur de la salle est constituée par un mur, de 32 à 34 cm. d'épaisseur, uniquement en briques de 3. Nous allons revenir plus loin sur l'importance de cette remarque.

La trappe de 1 m. 35 × 0 m. 45 s'ouvre le long du pilier médian du côté Est et déborde de 20 cm. sur l'embrasure gauche de ce côté et de 6 cm. sur l'embrasure droite.

Le plancher de la salle est en béton de chaux couvert d'enduit lissé. Il est partout de plain-pied jusqu'aux fenêtres extérieures, sauf du côté Est où une marche de 15 cm., récemment refaite d'après, dit-on, des vestiges plus anciens, surélève légèrement le sol des deux embrasures.

Elévation. — Les embrasures sont couvertes par des plafonds de madriers, à une hauteur de 2 m. 88 (sauf côté Est à cause de la marche) au-dessus du sol de l'étage. Elles sont précédées par un encadrement rectangulaire de 1,20 × 1 m. 25 à 1 m. 30, en retrait de 5 cm. sur la face intérieure des murs. Dans cet encadrement s'ouvre une ogive en fer à cheval outrepassée dont les becquets, en saillie de 11 cm. sur les pieds droits, sans enduit, sont à 1 m. 90 au-dessus du sol et à 0 m. 12 au-dessus de la base de l'encadrement. La clef des ogives est entre 2 m. 75 et 2 m. 80 et leur largeur maxima est de 95 cm. Elles sont en briques comme la paroi intérieure des murs. Leur épaisseur est de 32 à 34 cm.

Derrière et contre chacune de ces ogives, on en remarque une autre ayant la même hauteur mais d'un tracé différent : les premières sont à centres établis sur axes à 7 divisions, les deuxièmes sont en plein cintre. Puis commencent les légers rentrants signalés à propos du plan et enfin les ogives de la façade extérieure qui ont 30 à 35 cm. d'épais-

seur. Intérieurement et contre chacune de ces dernières, on remarque un linteau encore percé des deux trous qui servaient à loger les pivots en bois de contrevents qui ont disparu.

Nous avons dit que le premier étage est couvert par une coupole à base octogonale sur plan carré. Le principe de ce genre de coupole, d'un emploi constant dans l'architecture musulmane, est suffisamment connu pour que je ne m'attarde pas à la décrire. Nous nous trouvons ici en présence d'un ouvrage entièrement en briques dont la partie à plan carré s'élève à 5 m. 16. A cette hauteur, sont établis dans les quatre angles, des pans coupés (*bokharia.* بخارية), d'une portée de 1 m. 35 à 1 m. 40, espacés également de 1 m. 35 à 1 m. 40.

Chaque pan coupé est supporté par un arceau plein-cintre de 1 m. 25 de diamètre, dont la clef offre une épaisseur de 30 cm. et dont les retombées se prolongent, jusqu'à 1 m. 20 plus bas que la clef, en légers pieds droits, se raccordant au mur avec une saillie de 75 mm. Derrière, sur chaque face du dièdre formé par les murs d'angle, deux arcatures aveugles, de tracé analogue mais n'offrant que 0 m. 88 d'ouverture avec 1 mètre de largeur totale, en comptant l'épaisseur des retombées, viennent se raccorder par la base aux pieds droits de l'arceau en pan coupé. Enfin un demi arceau part du fond de l'encoignure et vient confondre sa clef avec celle du premier arceau dont il reproduit exactement la moitié du tracé.

Ces quatre courbes sont reliées entre elles par des briques posées en voussoirs, et l'ensemble forme le type simple de ces trompes ou pendentifs qui sont, nous l'avons dit, les éléments fondamentaux des décors à nids d'abeilles. (Voir fig. 6).

La base octogonale ainsi réalisée est accusée par un cordon de briques à plat dont les bouts font saillie et sont taillées en biseau. Au-dessus commence la coupole. Elle s'élève à 7 m. 37 au-dessus du plancher de l'étage. Elle est construite, comme les murs intérieurs, en briques posées à plat. Une zone verticale sur une hauteur de 0 m. 40 est formée surtout de rangs de briques en long avec quelques rangs de briques en bout. Avec l'inclinaison des parois, les angles s'effacent et d'autre part, les rangs de briques en bout deviennent plus nombreux. Quand la pente atteint 45°, on ne trouve plus que des briques en bout. Enfin la clef se forme tout naturellement par des cercles concentri-

ques de rangs de briques en bout verticales. Ces briques, mesurant en moyenne 13 × 25 × 3, sont rouges, fines et très bien cuites. Elles n'ont d'autre enduit qu'une légère couche de mortier étalée sans doute au fur et à mesure que l'on écrasait celui des joints.

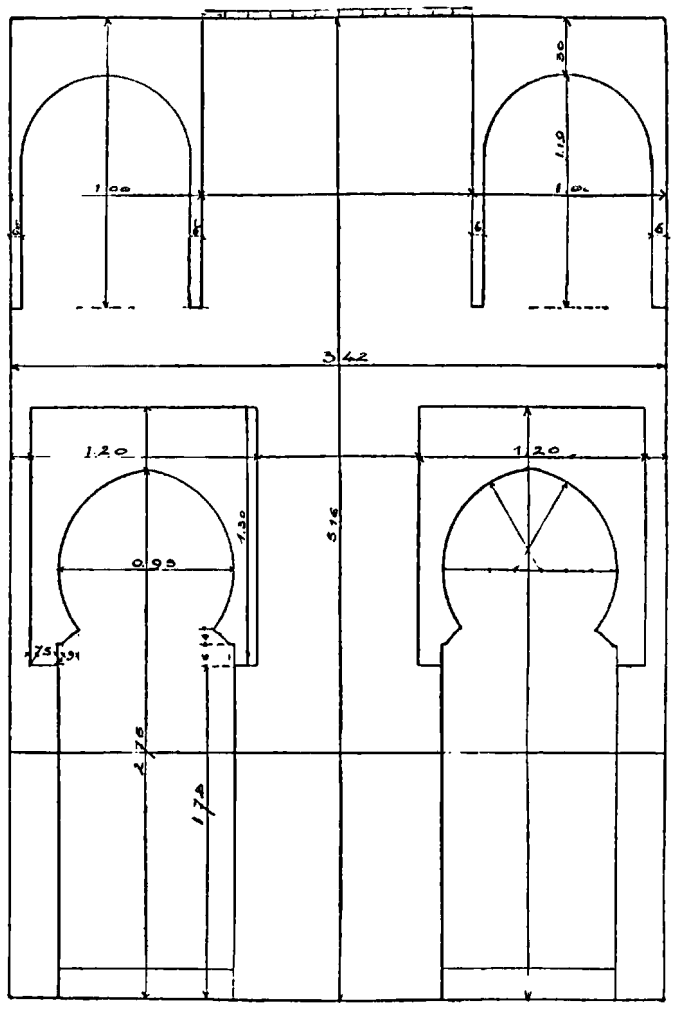

Fig. 6. — Premier étage : coupe selon A B.

L'axe de l'ogive donnée en coupe par la coupole doit être placé à l'endroit où l'intrados de celle-ci commence à s'incliner, c'est-à-dire 10 cm. au-dessus du cordon de briques en saillie. Cette ogive est conforme à la formule *sebaï*, c'est-à-dire à sept divisions comme celle des fenêtres (fig. 7).

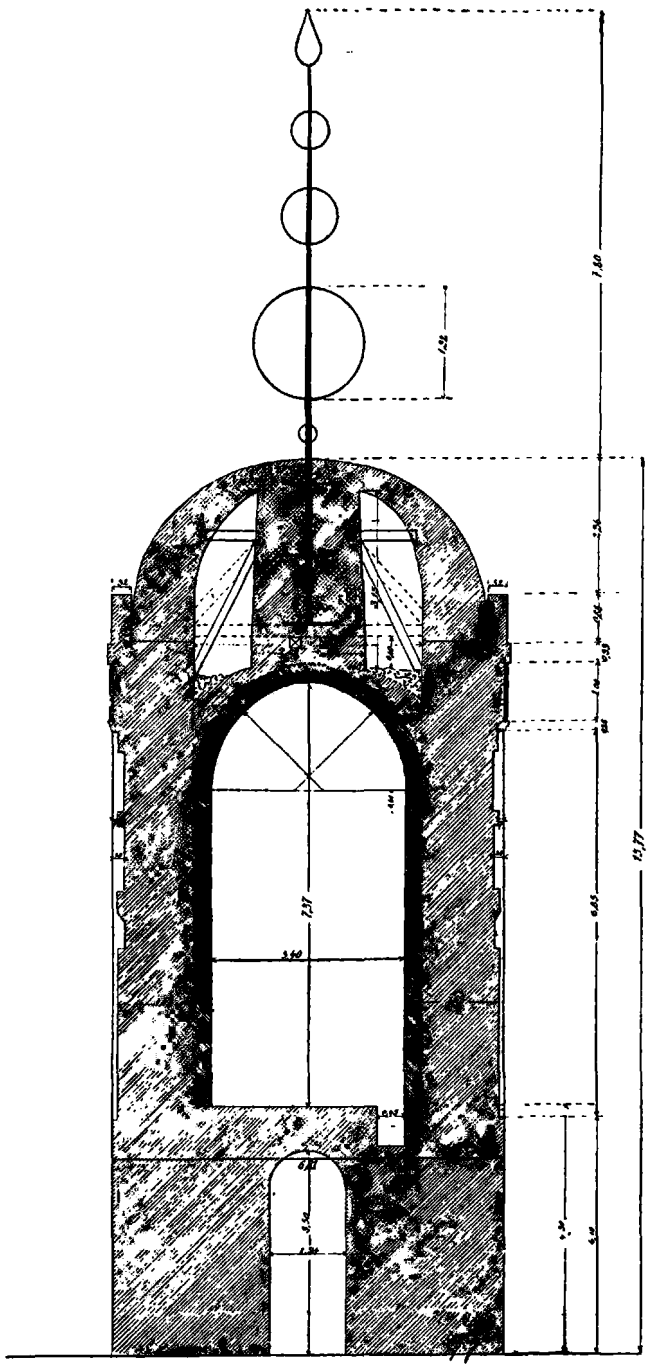

Fig. 7. — Coupe générale selon C D.

C'est à une hauteur de 6 m. 70 qu'on trouve le trou qui permet d'accéder au deuxième étage. C'est une simple ouverture d'environ 0 m. 50 de diamètre, qui semble avoir été ménagée négligemment au moment de la construction, ou peut-être même percée après coup, quand on a voulu monter dans la coupole supérieure pour la réfection du *jamour*. Elle nous permet de mesurer l'épaisseur de la voûte qui est à cet endroit de 0 m. 68.

Nous verrons plus loin que cette voûte a, outre son propre poids, une grosse charge à supporter. Sa solidité tient à la seule masse des murs qui n'ont pas de contreforts pour contrebuter les poussées, mais dont l'épaisseur dans les angles atteint près de 2 m. En outre, on remarque, à l'intérieur de la coupole un système de chaînages, simple mais heureusement compris. Il consiste, d'une part, en deux rangs de madriers horizontaux, distants de moins d'un mètre, noyés dans la maçonnerie des quatre murs de la salle au-dessus des ogives, et, d'autre part, en un madrier noyé, à dix centimètres au-dessus de chaque pan coupé, dans la base octogonale de la coupole, de manière à recouper, en projection horizontale, les extrémités des précédents. De cette façon, tous les efforts d'écartement se trouvent ingénieusement prévenus.

On ne relève aujourd'hui que de légères fissures dans les parois intérieures de la coupole : une au-dessus de chaque embrasure de la façade Sud et une plus petite au-dessus de l'embrasure gauche de la façade Nord. Mais il y a eu certainement des mouvements plus graves autrefois.

Nous avons signalé une différence de matériaux entre la maçonnerie des embrasures et celle de l'intérieur de la salle. Cette différence ne peut s'expliquer que par une reprise de l'ouvrage à une date postérieure à la construction primitive, ceci d'autant plus certainement qu'il existe encore des ogives anciennes derrière les ogives intérieures actuelles.

L'épaisseur du mur ajouté étant de 32 à 35 cm. en moyenne, c'est-à-dire la longueur d'une brique en long et une en travers, il en résulte que la largeur de la pièce devait être originairement de 4 m. 10 × 4 m. 12 environ, au lieu de 3 m. 40 × 3 m. 42 aujourd'hui; il en résulte aussi que, puisque les naissances de la voûte sont au droit

des murs, celle-ci a dû être, comme ces murs eux-mêmes, doublée au moment de la réfection de la salle et de la coupole. Or, l'examen du trou d'accès au deuxième étage confirme cette conclusion. En effet, l'épaisseur de la voûte, à cet endroit, est nettement composée de deux parties différentes. Du côté de l'intrados, une couche de briques minces dont nous avons donné plus haut les dimensions et, du côté de l'extrados, une couche de briques mesurant en moyenne $6 \times 14 \times 25$, c'est-à-dire deux fois plus épaisses.

Si l'on ne constatait dans les murs la reprise que nous venons de signaler, on pourrait croire que la voûte a été, du premier coup, construite avec des briques de deux calibres, les plus épaisses ayant été placées extérieurement pour suivre l'écartement des rayons. Mais, nous verrons dans les conclusions qu'on est bien en présence d'une réfection dont on connaît même l'époque.

Description du deuxième étage.

Nous allons quitter maintenant les régions facilement accessibles de l'édifice pour parler de celles où l'on ne peut atteindre que grâce à des exercices de gymnastique.

Une forte échelle, prenant appui sur des madriers transversaux, restant sans doute d'anciens échafaudages, monte jusqu'à proximité du trou dont nous avons parlé plus haut. De ce trou pend une corde nouée à la charpente du deuxième étage. En saisissant la corde d'une main, on parvient à poser l'autre main sur le bord de l'ouverture, puis à poser un pied sur le bout du montant droit de l'échelle. Après quoi on s'introduit et se glisse comme on peut dans l'épaisseur de la voûte.

Plan de l'étage. — Le sol du deuxième étage est constitué par des gravats qui remblaient la majeure partie de l'espace compris entre l'extrados de la coupole du premier étage et la face intérieure du mur montant extérieurement au delà des naissances de la voûte. Ce sol, très inégal, découvre l'extrados de la coupole au niveau du bord inférieur du trou d'accès, et va en s'élevant jusqu'à la partie opposée de la pièce.

La pièce est un carré de 4 m. $\times$ 4 environ. Elle est couverte par une

voûte en briques à base octogonale, dont la clef se trouve approximativement à 3 m. 15 du sol. C'est l'intérieur de la coupole à côtes de melon. Quatre pans coupés, dans les angles, à une hauteur d'environ 60 à 65 cm. réalisent l'octogone de base.

Les pans coupés sont formés par des ponts de forts madriers horizontaux, posés à 45 degrés sur les murs d'angles. Dans l'angle Nord-Est, ils sont étayés par des jambes de force soutenant une traverse posée selon la bissectrice.

Du côté de l'angle Sud-Est, une sorte de lucarne de 90×50 cm. est pratiquée dans la voûte, à 95 cm. environ au-dessus des madriers du pan coupé et donne de plain-pied sur la terrasse extérieure.

Cette terrasse qui mesure, comme la base même du lanternon, 6 m. 80×6 m. 80 est rétrécie par l'épaisseur des merlons, soit 2 fois 0,32 : il reste 6 m. 16×6 m. 16. Il n'est pas possible d'y circuler. En effet, la coupole côtelée s'y trouve inscrite tangentiellement aux côtés et il n'y reste d'espace libre que dans les angles. En pratique donc, c'est seulement dans l'angle Sud-Est, celui où débouche la petite porte, qu'on peut se poster pour regarder au-dehors.

On s'y trouve sur une surface à peu près en triangle, à peine assez large pour trois personnes. Il faut d'ailleurs, pour s'y tenir debout ne pas être sujet au vertige. En effet, à cet endroit, la saillie que fait au pied du lanternon la terrasse de la grosse tour, disparaît complètement et le regard plonge directement dans la profondeur de 65 m. qui se présente à pic au-dessous de lui. La ville et la plaine semblent vues d'un avion. Les merlons, en partie encaissés dans la terrasse, ne viennent guère plus haut que les genoux et les créneaux qui les séparent sont des voies toutes ouvertes à la chute qui vous attire. La coupole côtelée, qui s'élève derrière vous, a l'air de vous pousser dans le dos.

Le meilleur moyen d'échapper au vertige est de se tourner face à la coupole en se maintenant au linteau de la petite porte. On peut alors regarder de près le jamour, suprême couronnement de la Koutoubia, ce jouet enfantin fait de trois boules dorées enfilées sur une tige pointue et constater que la tige est grosse comme le mât d'un navire et que l'on logerait à l'aise dans la plus grosse boule.

Il était nécessaire de faire cette constatation pour comprendre cer-

taines particularités de la structure du deuxième étage dont je n'ai pas encore parlé.

Structure de la coupole. — Toute la coupole côtelée est en somme établie pour servir de base au jamour.

A l'intérieur, on remarque d'abord, à terre et au centre, à l'endroit correspondant au sommet de la voûte du premier étage, un massif de maçonnerie en briques, à base carrée, de 2 m. × 2 m. et de 0 m. 60 de

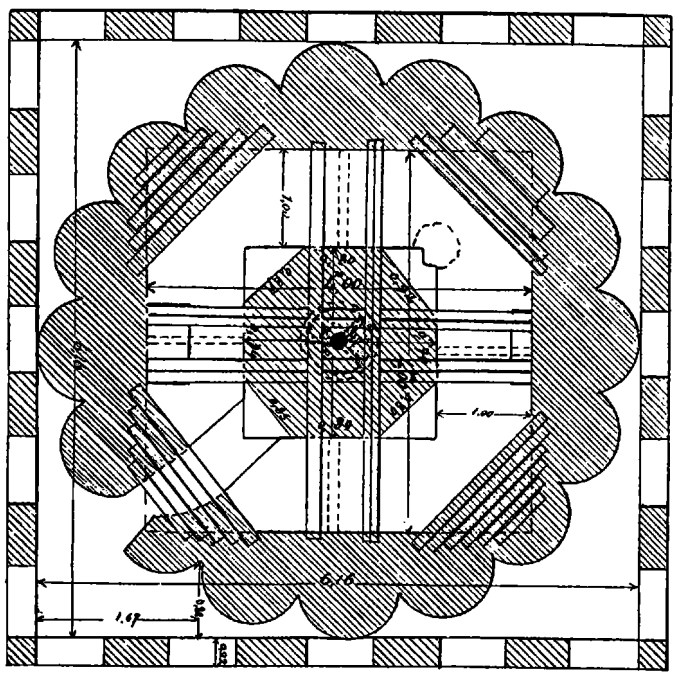

Fig. 8. — Plan du deuxième étage.

hauteur. Au-dessus s'élève un lourd pilier octogonal de 2 m. 55 de haut, en briques de 3 cm. et dont les faces correspondent à l'octogone de base de la coupole côtelée et s'inscrivent, assez irrégulièrement, dans le plan carré du massif (elles ont à la base de 70 à 90 cm. de large et un peu moins au sommet). Ce pilier monte jusqu'à la voûte qu'il semble soutenir.

Il est pourtant certain que ce n'est pas là son véritable rôle. C'est plutôt en effet, la voûte qui lui sert de soutien. Celle-ci présente, en coupe horizontale (fig. 8) l'aspect d'une rosace tracée dans trois cer-

cles concentriques. Le cercle le plus large est celui où s'inscrivent les parties saillantes des côtes de melon. Le cercle intermédiaire est le lieu des sommets des angles rentrants. Le cercle le plus petit est l'intrados de la voûte. Pratiquement ce dernier est presque un octogone. Chaque côte de la coupole (il y en a 16) présente elle-même, extérieurement, une section semi-circulaire dont le diamètre diminue en se rapprochant du sommet.

Il en résulte que la coupole est en somme constituée par une série de colonnes incurvées, disposées en rond autour du pilier octogonal central et qui viennent l'étayer à son sommet.

Ce puissant appareil de soutien, n'a pas cependant paru suffisant encore. Le pilier est maintenu, à l'intérieur de la coupole même, par toute une charpente robuste. La partie essentielle de cette charpente consiste en un système de poutres, formant une grande croix horizontale, qui traverse le pilier à 40 et 60 cm. du sol et dont les extrémités reposent dans les murs de la pièce ou sur des banquettes de briques (une banquette côté Nord et une côté Sud). Enfin, l'appareil est complété, d'une part, sur les mêmes faces du pilier, par deux madriers posés obliquement sur les extrémités des poutres jusqu'à mi-hauteur du pilier et par un étai oblique intermédiaire avec un autre madrier horizontal le complétant en forme de 7; d'autre part, par trois autres étais obliques posés sur le sol devant chaque pan coupé (à l'exception de celui de la lucarne) et venant soutenir les côtés de la colonne face aux pans coupés.

La face du pilier faisant vis-à-vis à la lucarne, c'est-à-dire au pan coupé de l'angle Sud-Est, n'est soutenue par aucune charpente. Par contre, l'angle correspondant du massif de base est relié, de ce côté, à l'angle de la pièce par une banquette de maçonnerie de 60 cm. de large sur 55 cm. de haut.

Telle est, en ses diverses parties, la coupole du deuxième étage. Puisque, nous l'avons dit, sa véritable raison d'être est de servir de base au jamour, la nature des efforts que celui-ci lui impose peut seule nous expliquer l'utilité des éléments qui la composent.

Le jamour a, depuis le sommet de la coupole côtelée jusqu'à son extrémité, environ 7 m. 80, son poids est donc considérable. En outre, les boules qu'il porte et dont l'une a près de 2 m. de diamètre, of-

frent beaucoup de prise au vent, étant donné surtout la hauteur de la hampe.

Le premier problème a donc été de trouver un support capable de porter le poids du jamour tombant en un seul point. En effet, il était impossible de le poser sur la coupole côtelée sans le faire pénétrer à l'intérieur profondément. Il était alors tout indiqué de le faire descendre jusqu'à un deuxième point d'appui offrant toutes les garanties de résistance nécessaires. Il fallait, en outre, prévenir les efforts du vent. la hampe descendant à l'intérieur de la coupole côtelée, c'est la clef de celle-ci, soutenue de toutes parts par les côtes de melon, comme par des arcs-boutants, qui forme le point fixe du grand levier réalisé par le jamour. Chaque poussée de vent sur celui-ci se fera donc sentir par un effort tendant à déplacer latéralement la partie inférieure de la hampe en sens inverse.

Voilà pourquoi on encastra solidement la hampe à sa partie inférieure, dans le pilier octogonal. Mais celui-ci pouvait à son tour être ébranlé par des efforts latéraux et surtout c'était un poids énorme imposé à la coupole du premier étage. On fit donc porter à la fois la base du jamour et le pilier sur la grande croix de poutres horizontales qui les bute latéralement et en reporte le poids sur les murs et sur les naissances de la coupole du premier étage (banquettes). Quant au massif carré, il sert à répartir une partie du poids du pilier sur la coupole du premier étage.

Toutes les précautions étant prises de la sorte, on pouvait craindre encore, par une sage méfiance, que la base du jamour, ainsi emprisonnée, ne devînt à son tour le point fixe et que, lors des grandes tempêtes, la clef de la coupole côtelée ne subît des secousses préjudiciables à sa solidité; c'est sans doute ce qui explique la présence des étais placés à mi-hauteur et au sommet du pilier, à moins que ceux-ci n'aient eu d'utilité, dans l'esprit des maçons, que durant la prise de la maçonnerie.

Le Jamour. — Pour finir, il nous faut revenir à ce jamour qui, nous venons de le voir, paraît avoir déterminé toute l'architecture de la partie supérieure du lanternon.

Les quelques mesures que je vais indiquer à son sujet ont été prises

devant moi par des maçons et un mokhazni indigènes qui, insensibles à tout vertige, étaient montés sur la coupole côtelée, munis d'un décamètre à ruban et d'un long roseau.

La hauteur totale extérieure est de 7 m. 80.

La hampe de fer est entourée, depuis la base jusqu'à la grosse boule, c'est-à-dire sur 96 cm., d'une gaine de cuivre. Elle a, à cet endroit, de 53 à 50 cm. de tour. Au milieu de cette partie se trouve une petite boule qu'on ne remarque pas d'en bas et qui, bien qu'elle ne se présente que comme un simple renflement de la hampe, mesure pourtant 1 mètre de circonférence.

A 96 cm. commence la grosse boule. La mesure au décamètre à ruban a donné 6 m. 06 de circonférence, soit 1 m. 92 de diamètre. Elle est composée de plaques de cuivre reliées entre elles par des rivets. Ainsi qu'on le verra sur la planche en couleurs, ces plaques (26 verticales, plus celles de la base et du sommet) lui donnent exactement l'aspect d'une mappemonde avec ses méridiens.

La deuxième boule, d'un diamètre à peu près moitié plus petit que celui de la précédente, n'est formée que de deux coupes hémisphériques superposées.

La troisième également.

Le cuivre du jamour est encore couvert d'une couche d'or presque intacte. Pas assez cependant pour qu'on puisse se faire illusion et croire que, comme le voulait la légende, les boules soient d'or pur. Il faut faire toutefois une réserve pour la pointe.

Cette pointe est, en réalité, une sorte de poire allongée. Vue de près, et par comparaison avec les autres parties du jamour, on peut lui donner environ 1 mètre de long et 0 m. 50 de diamètre maximum. Or, contrairement aux boules qu'elle domine, elle ne montre qu'une surface d'or parfaitement unie.

Enfin, cette description du lanternon ne serait pas complète si nous ne signalions la présence, à gauche de la lucarne du deuxième étage, de la grande potence en bois à laquelle le mueddin, aux heures de la prière, hisse un drapeau, au moyen d'une double corde qui passe sur une poulie et descend jusqu'à la plate-forme de la grande tour. Cette potence est encastrée, à sa base, dans la coupole côtelée et reliée, à mi-hauteur, par une chaîne de fer, à la base du jamour. Elle a

7 m. 06 de haut. Elle est faite de trois madriers de 21 × 12 cm. Toute sa tige verticale est renforcée par de grosses bagues de fer plat de 9 cm. de large.

Conclusions

On trouvera peut-être que je me suis étendu trop longuement sur a description de ce lanternon, et on pourra me reprocher de m'être erdu dans des détails dont l'intérêt n'apparaît pas suffisamment.

J'ai cru pourtant devoir le faire. En effet, il ne faut pas oublier ıe, des trois tours almohades de Séville, Rabat et Marrakech, la utoubia est la seule qui possède son lanternon et, par cela même, t restée en son état d'achèvement original. Si donc, un jour, on une étude comparative de ces trois monuments, attribués à tort ou ison à un même architecte et, en tout cas, d'architecture sembla- et contemporains, la description du lanternon de la Koutoubia ra seule donner une idée de ce que devait être celui des deux au- tours. Il conviendra de tenir compte alors, d'une part, des sin- ités dues au style local qu'on remarque sur celui de la Koutoubia autre part, de tout ce qui peut y être considéré comme postérieur onstruction primitive.

s avons vu que les enduits décorés, dont il reste des traces euses sur les façades, sont de deux sortes et que la façon dont rouve superposés, en certains endroits, montre qu'ils appartien- des époques différentes. Comme ce n'est que sur les façades ud qu'il existe encore des traces de baguettes en bordure sur fs des ketf-ou-dorj, on peut en conclure que l'enduit ancien nplètement disparu des façades Nord et Ouest plus exposées s de pluie. Doit-on admettre, que le premier enduit à ba- t l'original? Presque certainement. En effet, sur les arcatures et, qui était lui-même très décoré, on relève des traces d'en- lable en des endroits où, vu la difficulté d'y accéder, il est impossible que les indigènes aient fait des réparations. Il fficile de se prononcer en ce qui concerne les entrelacs à Salomon des bandeaux d'encadrement. Sans doute ils sont ıême matière que l'enduit primitif, mais je n'ai pas pu, jus- t, découvrir de décors analogues sur le minaret. Quant

au deuxième enduit, je n'ai pu recueillir aucun renseignement sur la date à laquelle il fut appliqué.

De la présence de ces enduits sur la Koutoubïa, il ne faudrait pas conclure que la tour Hassan et la Giralda aient nécessairement été décorées de la même façon. En effet, bien que l'ornementation peinte se retrouve sur certains minarets dans d'autres régions de l'Afrique du Nord (1), il ne faut pas perdre de vue que les enduits de la Koutoubia sont les mêmes que ceux qu'on trouve encore aujourd'hui sur tous les monuments de Marrakech et qui paraissent bien être une spécialité de cette ville. Pour les obtenir, le maçon commence par étaler une couche de chaux pure qu'il aplanit soigneusement à la truelle. Ensuite il fait appel au concours d'artisans, formant une corporation spéciale, celle des dellàqa ou polisseurs. Les dellàqa, qui ont pour seul outil un galet très dur, usé sur une de ses faces, en frottent patiemment la surface de l'enduit, de façon à lui donner un premier poli. Après quoi ils délayent du savon noir dans de l'eau et étendent cette solution onctueuse avec un chiffon sur leur ouvrage, tandis qu'ils continuent à le frotter avec leur pierre. Ils arrivent ainsi à réaliser de véritables miroirs. Les colorants, qui servent à faire des teintes plates ou des dessins, sont le plus souvent des ocres. Ils sont mélangés en poudre dans de l'eau et étendus au pinceau par le maçon, sur l'enduit déjà un peu lissé. Puis le dellâq reprend son travail par dessus jusqu'à achèvement. Or tout cela constitue un procédé inconnu à Rabat où l'usage est de badigeonner d'un lait de chaux la pierre tendre du pays, appareillée et sculptée.

On ne peut donc savoir comment la tour Hassan se fût présentée si elle avait été achevée. Quant à la Koutoubia, entièrement recouverte d'une chappe de mortier, avec de faux joints, figurés régulièrement par-dessus les assises de pierres grossièrement appareillées, elle avait une tonalité générale gris-ocre relevée de toute part par des peintures et des faïences. C'était un bel exemple d'architecture polychrome. Et c'est là, sans doute, la conclusion la plus importante de cette étude.

En ce qui concerne les remaniements du gros-œuvre du lanternon, j'ai pu recueillir de précieux renseignements verbaux.

(1) M. Marçais m'a dit avoir relevé des traces de peinture sur plâtre sur un minaret de Tlemcen.

La reprise de la coupole du premier étage qui, nous l'avons vu, est attestée par la différence de grosseur des briques dans les parois intérieures, a été effectuée, au dire des indigènes, sous le règne du Sultan Sidi Mohamed ben Abd-Er-Rahman, c'est-à-dire entre 1859 et 1874. Quant à la coupole côtelée, elle a été en partie refaite sous Moulay Hassan, l'année même où commençaient les travaux de Dar El Beida à l'Aguedal, ceci d'après le témoignage du maître maçon Abdesselam Bel Maati, qui y a lui-même travaillé comme apprenti. Cette réfection fut la conséquence de celle du jamour qui, par suite sans doute de l'oxydation de sa hampe, avait pris à cette époque une inclinaison inquiétante (1).

Le jamour fut donc remplacé. Un échafaudage, prenant appui sur des chandelles qui reposaient, extérieurement au lanternon, sur la plate-forme du minaret, fut établi à la base de la hampe. Les deux plus grosses boules furent démontées. La hampe fut descendue, après démolition du sommet de la coupole côtelée et de la colonne octogonale et après ouverture de la coupole du premier étage à la clef. Pour refaire la hampe nouvelle, on monta jusqu'au lanternon des barres de fer, d'environ 2 m. de long, qui y furent forgées en plusieurs pièces : une longue tige d'un seul tenant, destinée à descendre jusqu'à mi-hauteur de la colonne octogonale, une autre tige s'emboîtant sous la première et destinée à venir reposer sur les poutres en croix, enfin trois cercles reliés à la hampe par des rayons et placés un, à la base, sur les poutres, un près de la clef de la coupole côtelée, un entre les deux autres. Cependant, un chaudronnier de choix, le maallem el Mahjoub-el-Ifrit, préparait, également sur place, les plaques de cuivre doré des boules nouvelles (on voit encore dans le mur de la salle du premier étage des traces de son installation). La hampe fut hissée par les trous des coupoles, la colonne, le massif carré de la base furent reconstruits, les trous des coupoles furent bouchés et enfin les deux boules neuves furent, plaque par plaque, montées et rivetées à leur place.

Ce travail, qui dut présenter de réelles difficultés, étant donné les

(1) On trouve en effet, dans le livre de Saladin sur *L'art musulman*, page 224, une photographie déjà ancienne de la Koutoubia où le jamour est tordu.

dimensions du jamour, fait honneur à la hardiesse et à l'habileté des artisans marocains de la fin du XIXe siècle.

La coupole côtelée ne fut pas repeinte à cette époque et les traces d'enduit coloré en rouge que j'y ai relevées, sous le badigeonnage à la chaux, datent d'avant sa réfection. On peut, en examinant la photographie de l'ouvrage de M. Saladin, s'assurer que sa forme ancienne était la même que celle qu'elle a aujourd'hui.

Je n'ai pu me faire donner aucune indication sur les remplissages en grosses briques qui se trouvent sous les ogives des ouvertures du rez-de-chaussée de la façade Sud. Le calibre des briques étant le même que dans les parties anciennes, il n'est pas possible de savoir si ces remplissages sont, comme ils en ont l'air, postérieurs à la construction primitive ou si les maçons du temps y ont eu recours seulement pour faciliter leur travail. Ils auraient alors trouvé plus commode de monter les pieds droits verticalement jusqu'au pont de madriers, dont la hauteur leur était donnée par celle de la voûte du grand escalier d'accès, hauteur portée au maximum par la nécessité d'évider le plus possible le bloc de base du lanternon. Après quoi ils auraient ramené les ouvertures à des dimensions pratiques.

En ce qui concerne la répartition des matériaux, résumons la façon dont elle se présente en général :

Base des façades : pierres taillées et moellons. Intérieur des embrasures, piliers d'angles en façade, parois intérieures anciennes du premier étage : grosses briques et moellons. Voûte ancienne du premier étage : grosses briques. Coupole côtelée : grosses briques, avec quelques petites briques datant de la réfection du jamour. Décor de l'ajimez : grosses briques. Parois intérieure et voûte du premier étage datant de Sidi Mohammed : petites briques.

Quant au bois et au plâtre, celui-ci généralement mélangé de chaux, nous avons vu les places où on les trouve. Il convient d'insister sur la résistance des poutres de cèdre qui, depuis le XIIe siècle, sont pour la plupart restées intactes.

Cette description du lanternon confirme qu'on trouve au temps des Almohades :

1° Le motif dit ketf ou dorj;

2° L'arc polylobé dit arc à khorsna. Cet arc est d'ailleurs antéis-

lamique (se reporter aux figures 29, 34, 36, de *l'Espagne* de Dieulafoy, donnant un arc Sassanide polylobé au Tag-é-kesra, palais de Ctesiphon dans une boucle du Tigre). A ce propos je signale l'intérêt que présente ce mot de *khorsna* pour désigner spécialement l'espèce d'anneau ouvert qui orne l'intrados du type d'arc dont nous parlons. Ce mot est employé par tous les artisans marocains aussi bien dans le Nord que dans le Sud. Ne peut-on y voir un adjectif signifiant : originaire du Khorassan? خُرْسَنَة ne serait que la déformation vulgaire du régulier خُرَّسَنِيَة ce qui s'accorderait avec l'origine orientale de cet arc.

3° La coupole côtelée, rare dans l'Afrique du Nord, en dehors de la Mosquée de Kairouan.

4° Les revêtements de plaques de faïence pour la décoration architecturale extérieure;

5° Une formule d'arc à axe divisé en quatre divisions et $\frac{1}{2}$ et qui paraît inusitée aujourd'hui;

6° Les formules à 5 et 7 divisions, à moins que les ogives des fenêtres extérieures n'aient été modifiées par des replâtrages postérieurs à la construction de l'édifice (1).

L'origine antéislamique des coupoles octogonales sur plan carré est connue et il n'y a rien de surprenant à trouver ce système dans un édifice almohade. Je signale seulement que les marocains désignent les pans coupés par le mot *Bokharia* qui signifie originaire de Bokhara.

Il me reste, en terminant, à donner quelques explications sur la restauration de la façade Nord actuellement en cours. Ce travail a été commencé à la fin de l'année dernière (1921).

Il est exécuté conformément à la restitution de la façade Sud donnée dans la planche I et doit, après achèvement, être complété par une

(1) Voici comment les artisans marocains comprennent ces formules de tracé :

Arc Khomaci ou à 5 divisions. Partager la largeur maxima de l'ogive en 5 parties égales. Pour tracer la portion gauche, poser la pointe du compas sur la division la plus proche du milieu à droite. Pour tracer la portion droite poser la pointe du compas sur la division la plus rapprochée du milieu à gauche.

Arc sebaï ou à 7 divisions. Comme le précédent mais diviser la largeur en 7.

Arc à 4 divisions 1/2. C'est en tâtonnant qu'on a pu retrouver cette formule qui est la seule s'appliquant aux arcatures polylobées du lanternon. Diviser la largeur maxima en 4 parties égales plus une 1/2 au milieu. Poser la pointe du compas sur les divisions les plus proches des extrémités.

patine destinée à faire rentrer la façade dans l'harmonie générale.

Cette façade était à peu près dans l'état où se trouve encore aujourd'hui la façade Ouest (planche 2). De la frise de faïence il ne restait que quelques plaques qui seront conservées à leur place parmi les nouvelles. Les ketf-ou-dorj ne présentaient plus d'enduit primitif sauf, sans doute, dans les cavités, car celles-ci avaient encore leur couleur. Les arcs polylobés des fenêtres étaient assez bien conservés avec quelques traces d'enduit à baguettes et de nombreuses places colorées. Le grand encadrement présentait encore, à droite et à gauche, d'importantes plaques d'enduit avec le décor d'entrelacs géométriques; ces plaques ont été laissées en place et incorporées dans le décor reconstitué. Grâce aux indications données par ces vestiges d'enduit et ceux des autres façades, notamment de la façade Est, il a été relativement facile d'établir cette restitution d'une manière exacte. Voici d'ailleurs les seuls points sur lesquels il m'a été nécessaire de prendre une initiative ou plutôt de ne pas contrarier celle des artisans indigènes :

1° Coloration de la moulure sous la frise de faïence;

2° Baguette verticale séparant les deux arcs jumelés polylobés, jusqu'au sommet du pilastre;

3° Coloration et sertissage des tarbouches de l'extrados des arcs polylobés;

4° Choix d'un type de balustrade en bois conforme à celui que les indigènes ont connu aux fenêtres de la grande tour.

Quant aux contrevents dont la présence ancienne est attestée par les trous des linteaux, je n'ai pas cru devoir les rétablir, les indigènes prétendant qu'ils n'avaient été placés qu'à une époque relativement récente.

J'ajoute qu'en vue d'obtenir une patine convenable et en même temps de rendre visible d'en bas les divers reliefs de l'enduit, j'ai fait légèrement teinter d'ocre clair certaines parties incolores qui cependant restent nettement distinctes des parties qui étaient peintes dans la décoration originale.

Marrakech, 1922.

Jean GALLOTTI.

NOTES DE LINGUISTIQUE BERBÈRE

BIBLIOGRAPHIE (1)

ABÈS, *Prem. An.* — *Première année de langue berbère*, Rabat, 1916.

RENÉ BASSET, *Çabi* — *Poème de Çabi en dialecte chelha. Journal Asiatique*, 1879.

— *Lexic.* — *Notes de lexicographie berbère.* I. *Dialectes du Rif, de Djerba, de Ghat, des Kel Oui. Journ. As.* 1883. — II. *Le dialecte des Beni Menacer*, 1885 ; — III. *Dialecte des K'çours oranais et de Figuig*, 1885 ; — IV. *Vocabulaire du Touat et du Gourara, dialecte des Touaregs Aouelimmiden*, 1887.

— *Kabyle.* — *Manuel de la langue kabyle*, Paris, 1887.

— *Textes.* — *Recueil de textes et documents relatifs à la philologie berbère. Bulletin de correspondance Africaine.* 1887.

— *Loqman.* — *Loqman Berbère.* Paris, 1890.

— *Syouah.* — *Le dialecte de Syouah.* Publications de l'École des Lettres d'Alger, V, Paris, 1890.

— *Harakta.* — *Notice sur les dialectes berbères des Harakta et du Djerid Tunisien.* (IXe Congrès intern. des Orientalistes). Londres, 1891.

— *Insurrection.* — *L'insurrection algérienne de* 1871 *dans les chansons populaires kabyles.* Louvain, 1892.

— *Mzab.* — *Etude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'oued Rir'.* P.E.L.A., XII. Paris, 1892.

— *Menacer.* — *Textes berbères dans le dialecte des Beni Menacer.* Giornale della Societa Asiatica Italiana, VI, 1892.

— *Dial. Berb.* — *Etudes sur les dialectes Berbères*, P.E.L.A., XIV. Paris, 1895.

(1) Cette liste, établie à un point de vue purement linguistique, ne prétend pas être complète : destinée à alléger les notes, au bas des pages, elle comprend simplement les ouvrages que nous avons utilisés pour l'étude ci-après et ceux qui le seront, le cas échéant, pour les suivantes. Les travaux récents y sont très abondamment représentés, mais nous avons procédé à un choix parmi les anciens, éliminant ceux qui, pour leur doctrine ou leurs matériaux, sont périmés, quelle que soit leur importance dans l'histoire des études berbères.

— *Ouarsenis. — Etude sur la zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central.* P.E.L.A., XV. Paris, 1895.
— *Taroudant. — Le dialecte berbère de Taroudant.* G.S.A.I., VIII. Florence, 1895.
— *Noms des mét. — Les noms des métaux et des couleurs en berbère.* Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, IX, 1895.
— *Chaouia. — Notes sur le Chaouia de la province de Constantine.* J.A., 1896.
— *Rif. — Etude sur les dialectes berbères du Rif marocain,* (XIe Congrès intern. des Orientalistes). Paris, 1897.
— *Iznacen. — Notice sur le dialecte berbère des Beni Iznacen.* G.S.A.I., XI. Florence, 1898.
— *Plantes. — Les noms berbères des plantes dans le traité des simples d'Ibn el beitar.* G.S.A.I., XII. Florence, 1899.
— *Nedromah. — Nedromah et les Traras.* P.E.L.A., XXIV. Paris, 1901.
— *Nom du cham. — Le nom du chameau chez les berbères,* (XIVe Congrès intern. des Orientalistes, Alger, 1905). Actes. t. II.
— *Mots ar. — Les mots arabes passés en berbère.* (Orient. Stud. Th. Nöldecke gewidmet). Gieszen, 1906.
— *Sénég. — Mission au Sénégal.* I. *Étude sur le dialecte Zenaga.* P.F.L.A. XXXIX. Paris, 1909.

BIARNAY. *Ouargla. — Etude sur le dialecte berbère de Ouargla.* P.F.L.A., XXXVII. Paris, 1908.
— *Bet't'ioua. — Etude sur le dialecte des Bet't'ioua du Vieil Arzeu.* (Revue Africaine). Alger, 1911.
— *Dades. — Six textes en dialecte berbère des Brabers de Dades.* J.A., 1912.
— *Rif. — Etude sur les dialectes berbères du Rif.* P.F.L.A., LIV. Paris, 1917.

BOULIFA. *Textes. — Textes berbères en dialecte de l'Atlas Marocain.* P.F.L.A., XXXVI. Paris, 1908.
— *Méthode. — Méthode de langue kabyle. Cours de 2e année.* Alger, 1913.

BROSSELARD. *Dict. — Dictionnaire Français-Berbère.* Paris, 1840.

DESTAING. *Snous. — Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous.* P.F.L A. XXXIV-XXXV. 2 vol. Paris, 1907-1911.
— *Dict. — Dictionnaire Français-Berbère (Dialecte des Beni-Snous)* P.F.L.A., XLIX. Paris, 1914.
— *Conjug. — Note sur la conjugaison des verbes de forme* C^1eC^2. M.S.L.P., XXI, 1919.

— *Segh.* — *Etude sur le dialecte berbère des Ait Seghrouchen.* P.F.L.A., t. LVI. Paris, 1920.
— *Sous,* I. — *Etude sur la tachelḥit du Sous. I, Vocabulaire Français-Berbère.* Paris, 1920.
— *Pronom démonstr.* — *Note sur le pronom démonstratif en berbère.* M.S.L.P., XXII, 1921.
FAIDHERBE. *Zénaga.* — *Le Zénaga des tribus sénégalaises.* Paris, 1877.
LE P. DE FOUCAULD. *Dict.* — *Dictionnaire abrégé Touareg-Français (dialecte Ahaggar),* 2 vol. Alger, 1918-1920.
— *Notes.* — *Notes pour servir à un essai de grammaire Touarègue (dialecte de l'Ahaggar).* Alger, 1920.
LE P. DE FOUCAULD et A. DE CALASSANTI-MOTYLINSKI. *Textes.* — *Textes Touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar).* Alger, 1922.
HANOTEAU. *Kab.* — *Essai de grammaire Kabyle.* Alger, 1858. 2e édit., 1906.
— *Tam.* — *Essai de grammaire de la langue tamachek'.* Paris, 1860.
— *Poésies.* — *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura.* Paris, 1867.
HUYGHE. *Dict. Kab.-Franç.* — *Dictionnaire Kabyle-Français.* 2e éd., 1901.
— *Dict. Franç.-Kab.* — *Dictionnaire Français-Kabyle,* 1902-1903.
— *Dict. Franç.-Ch.* — *Dictionnaire Français-Chaouia.* Alger, 1906.
— *Dict. Ch.-Franç.* — *Dictionnaire Chaouia-Français.* Alger, 1907.
JOLY. *Sellem.* — *Le Chaouiya des Ouled Sellem* (Revue Africaine), 1912.
JUSTINARD. *Manuel.* — *Manuel de berbère Marocain.* Paris, 1914.
LAOUST. *Chenoua.* — *Etude sur le dialecte berbère du Chenoua comparé avec ceux des Beni Menacer et des Beni Salah.* P.F.L.A., L. Paris, 1912.
— *Ntifa.* — *Etude sur le dialecte berbère des Ntifa.* (Publications de l'École supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat). Paris, 1918.
— *Charrue.* — *Le nom de la charrue et de ses accessoires chez les Berbères. Archives berbères,* 1918.
— *M. C. B.* — *Mots et choses berbères.* Paris, 1920.
— *Sous.* — *Cours de Berbère marocain (dialectes du Sous, du Haut et de l'Anti Atlas).* Paris, 1921.
LUCIANI. *El Ḥaoudh,* texte berbère, dialecte du Sous, par Mohammed ben Ali ben Brahim. Alger,
MASQUERAY. *Dict.* — *Dictionnaire Français-Touareg (dialecte des Taitoq).* P.E.L.A., XI, Paris, 1893-4.
— *Observations.* — *Observations grammaticales sur la grammaire Touareg et textes de la Tamahaq des Taitoq.* P.E.L.A., XVIII. Paris, 1897.

MERCIER, *Aurès.* — *Le Chaouia de l'Aurès.* P.E.L.A., XVII. Paris, 1896.

— *Textes.* — *Cinq textes Berbères en Chaouia.* J.A., 1900.

— *Plantes.* — *Les noms berbères des plantes en Chaouia* (XIVe Congrès intern. des Orientalistes, Alger 1905). Actes, t. II.

A. DE C. MOTYLINSKI. *Chanson* (de Djerba). B.C.A., 1885.

— *Dialogue.* — *Dialogue en dialecte de Djerba,* J.A., 1898.

— *Deux textes.* — *Deux textes en dialecte de Djerba,* J.A., 1898.

— *Nef.* — *Le Djebel Nefousa,* P.E.L.A., XXII. Paris, 1898.

— *R'ed.* — *Le dialecte Berbère de R'edamès,* P.E.L.A., XXVIII. Paris, 1904.

— *Zouagha.* — *Le Manuscrit arabo-berbère de Zouagha* (XIVe Congrès intern. des Orientalistes. Alger, 1905). Actes, t. II.

— *Dict.* — *Grammaire, dialogues et dictionnaires touareg* publiés par René Basset. Alger, 1908.

MOULIERAS. *Légendes.* — *Légendes et Contes Merveilleux de la Grande-Kabylie.* P.E.L.A., XIII. Paris, 1893-8.

— *Isguen.* — *Les Beni Isguen (Mzab). Essai sur leur dialecte.* Oran, 1895.

NEHLIL. *Ghat.* — *Etude sur le dialecte de Ghat.* P.F.L.A., XXXVI. Paris, 1909.

LE P. OLIVIER. *Dict.* — *Dictionnaire Français-Kabyle,* 1878.

PROVOTELLE. *Sened.* — *Etude sur la tamazir't ou Zenatia de Qalaât es-Sened* (Tunisie). P.F.L.A., XLVI. Paris, 1911.

DE ROCHEMONTEIX. *Contes.* — *Contes du Sous et de l'Oasis de Tafilelt.* J.A., 1889.

SARRIONANDIA. *Gram.* — *Gramatica de la lengua rifeña.* Tanger, 1905.

SCHUCHARDT. *Berb. Stud. I.* — *Berberische Studien I, Ein alter Plural auf -u ?* Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. XXII. Wien, 1908.

— *Berb. Stud. II.* — *Berberische Studien II. Zu den Arabischen Lehnwörter.* W.Z.K.M. Bd. XXII. Wien, 1908.

— *Subst.* — *Zu den Berberischen Substantiven auf -im.* W.Z.K.M. Wien.

— *Baskisch.* — *Baskische und Hamitische Wortvergleichungen.* Revue internationale des études basques. 1913.

— *Hiatust.* — *Berberische Hiatustilgung* Kais. Akad. d. Wissens. in Wien, Phil. Hist. Kl. Sitz. Bd. 182, Ab. I. Wien 1916.

— *Roman.* — *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen.* Wien, 1918.

STUMME. *Elf St.* — *Elf Stücke im Šilḥa-Dialekt von Tazerwalt.* Z.D.M.G., 48, 1894.

— *Dichtk.* — *Dichtkunst und Gedichte der Schluh.* Leipzig, 1895.
— *Märchen Taz.* — *Märchen der Schluh von Tazerwalt,* Leipzig, 1895.
— *Handb.* — *Handbuch des Schilḥischen von Tazerwalt,* Leipzig, 1899.
— *Märchen Tam.* — *Märchen der Berbern von Tamezratt in Südtunisien.* Leipzig, 1900.
— *Siwe.* — *Eine Sammlung über den berberischen Dialekt der Oase Siwe,* Leipzig, 1914.
WESTERMARCK. *Nomina.* — *Nomina im status absolutus und status annexus in der Südmarrokkanischen Berbersprache.*

I

**tisegneɣt* (l'aiguille)

En relevant les formes recueillies pour le verbe qui, dans la majeure partie des dialectes berbères, rend l'idée de « coudre », on obtient le tableau I.

Nous n'insistons pas sur le traitement de *g* qui apparaît à l'état occlusif non seulement dans le sud du Maroc (1), où cela est normal, mais encore à Ouargla (2), au Djebel Nefousa (3), et à Sened (4), où l'on attendrait plutôt une chuintante ; sans doute est-ce là l'effet de sa position, car il forme groupe avec *n*, peut-être même à Sened où *genni* semble bien une forme d'habitude ; et c'est à peine s'il apparaît mouillé chez les Ait Sadden (5), semi-occlusive chuintante chez les Matmata (6) et les Beni Salah (7) et spirante chuintante chez les Ait Seghrouchen (8).

Bien plus important est le vocalisme : dans certains dialectes, Ida ou Semlal, Tazerwalt, Ntifa, Ait Sadden au Maroc et Beni Salah en Algérie, ce verbe se présente à l'impératif avec un *u* final ; dans d'autres : Ait Seghrouchen, Matmata, Ouargla, Djebel Nefousa, Sened, avec un *i* final. A Demnat, *-u* et *-i* sont relevés ; à Taroudant enfin il n'y a pas de voyelle. A cette

(1) René Basset, *Taroudant*, p. 59. G N : *gen*, a. *iginnou*. — Destaing, *Sous*, I, p. 78 : Coudre, *gnu*. — Stumme, *Handb.*, p. 179 : *gĕnu, gnu*. — Laoust, *Ntifa*, p. 142 : *gnu* ; p. 157 : *tiagᵘna* ; p. 165 : *gennu*. — Boulifa, *Textes*, p. 346 : *egni*.
(2) Biarnay, *Ouargla*, p. 339, G N, *gni*.
(3) Motylinski, *Nef.*, p. 128 : Coudre, *egni*.
(4) Provotelle, *Sened*. p. 107 : Coudre, *genni*.
(5) Biarnay, *Bet't'ioua*, p. 254 : G N. *g'enou*.
(6) Destaing, *Dict.*, p. 79 : Coudre, *eǰniį*.
(7) Ibid., *eǰnu*.
(8) Destaing, *Segh.*, p. 60 ; *ežniį* ; p. 97, n. l, pp. *ižniį* ; p. 75 : H. *ženni*

différence de vocalisme correspond une différence de conjugaison : si l'impératif est en *i*, il n'y a pas de modification vocalique : impératif, *gni* ; parfait : *gniɣ*, *igni* (Ouargla) ; si l'impératif est en *u*, il y a alternance vocalique, parfait : 1re pers. sing. *gniɣ*, 3e p. s. *igʷna* ; parfait négatif, 3e p. s., *ur igʷni* (Ida ou Semlal). Quant à la forme de Taroudant, impératif : *gen*, parfait 3e pms. *iginnu*, elle est également à alternance et appartient à un type que l'on trouve dans certains dialectes aux lieu et place du précédent (1).

Il semblerait tout d'abord qu'entre la forme en *i* et celle en *u*, on ne dût pas hésiter pour reconnaître la plus ancienne. *gnu*, *igna* est d'un type fort, *gni*, *igni* d'un type faible ; *gnu* se rencontre dans les dialectes conservateurs par excellence, *gni* dans les dialectes à la phonétique plus usée ; et l'on serait tenté de le considérer comme refait analogiquement d'après *gʷniɣ* ou *ur igʷni*, la formation et l'extension de types réguliers étant normales dans une langue qui évolue. *i* l'aurait emporté sur *u* pourtant représenté par l'impératif, et sur *a* représenté par quatre formes du prétérit positif dont la 3e pers. du sing., grâce aux deux personnes importantes que sont la première et la deuxième du singulier, et surtout au prétérit négatif, entièrement en *i*. L'hypothèse s'appuirait sur des faits très nets : chez les Beni Snous, dans les verbes du type *erz*, *i* envahit toutes les personnes où la voyelle n'est pas en finale absolue (2e et 3e personnes du pluriel) (2), et chez les Zkara, toutes les personnes sans exception.

Mais si la tendance à la régularisation du verbe fort est indéniable dans les dialectes évolués, inversement dans les dialectes conservateurs le passage à la conjugaison forte de verbes qui n'y appartiennent nullement par leur origine, est un fait facile à observer, témoins les verbes défectueux arabes (3).

Aussi, pour *gnu*, n'est-ce pas, croyons-nous, par le seul examen du verbe lui-même que nous pourrons arriver à une solution : les formes d'habitude n'enseignent rien à cet égard : elles sont, à considérer le tableau que nous avons dressé, en *-u* quand le simple est en *-u*, en *-i* quand le simple est en *-i*. Rien à tirer non plus, tout au moins dans l'état actuel de nos connaissances, des formes passives et des noms verbaux : tout au plus peut-on soupçonner ces derniers d'être restés très étroitement liés à la fortune du verbe et d'en avoir subi les transformations.

(1) Destaing, *Snous*, t. I, p. 109. *érẓ*.
(2) *Ibid.*, p. 109 et 111.
(3) Stumme, *Handb.*, p. 75.

***

Mais il est un nom dont l'étrangeté a depuis longtemps frappé les berbérisants et dont l'étude mérite d'être reprise : c'est celui de l'aiguille (Voir tableau II).

Dans un certain nombre de dialectes, on a des formes de type *isegni*, *tisegnit*, dont le rapport avec le verbe *gnu*, *gni* est évident: c'est le nom verbal de la forme en S, qui d'ailleurs n'a été encore recueillie nulle part : on voit pourquoi : comme le nom de l'aiguille l'indique, cette forme ne s'emploierait qu'avec l'instrument pour sujet du verbe : or les différents berbérisants lors de leurs enquêtes n'ont sans doute jamais envisagé l'idée de « coudre » qu'avec un individu pour sujet. Elle peut donc être parfaitement vivante, d'autant plus vivante que les populations peu civilisées ont coutume d'animer les objets.

Les formes de ce type se trouvent : en Zenaga (1) ; chez les Ida ou Semlal (2), les Ntifa (3), les Ibeqqoien (4) et les Temsaman (5) au Maroc ; chez les Zouaoua (6), les Beni Salah (7), à Bougie (8), à Ouargla (9) en Algérie ; à Sened (10) en Tunisie ; au Djebel Nefousa (11) en Tripolitaine ; enfin à Siwah (12) en Égypte.

Dans les autres dialectes berbères, ou presque tous, on trouve les types suivants, dont M. René Basset a depuis longtemps signalé la parenté avec le précédent : le premier **tisegneſt* se rencontre au Mzab (13), chez les Matmata (14), au Chenoua (15), et dans le Rif (Ait Itteft et Ibeqqoien) (16) ;

(1) René Basset, *Sénég.*, p. 237 : G N, *echchigni*, « alène » ; *tsougnat*, « aiguille » ; *tsougnad'* « clou ».

(2) Destaing, *Sous*, I, p. 10 : aiguille, *isségni*.

(3) Laoust, *Ntifa*, p. 60 : *isĕgni*, « aiguille ».

(4) Biarnay, *Rif*, p. 77 : G N *isgni*, «grosse aiguille à matelas ».

(5) *Ibid.*, *isigni*.

(6) René Basset, *Dial. Berb.* : *thisignith*, « aiguille ».

(7) Destaing, *Dict.*, p. 7 : aiguille, *θissĕgnīθ*.

(8) René Basset, *Dial. Berb.*, p. 74 : *thissegnith*, « aiguille ».

(9) René Basset, *Mzab*, p. 37 : aiguille, *tisegnit*. — Biarnay, *Ouargla*, p. 339 : G N, *tisignit*, « aiguille ».

(10) Provotelle, *Sened*, p. 98 : aiguille, *tesegnit*.

(11) Motylinski, *Nef.*, p. 121 : aiguille, *tesegnit*.

(12) René Basset, *Syouah*, p. 31 : *tizegnit*. — A noter dans ce dialecte l'assimilation régressive exercée par la gutturale sur la sifflante précédente.

(13) René Basset, *Mzab*, p. 37 : aiguille, *tiseǰneſt*.

(14) Destaing, *Dict.*, p. 7 : aiguille. *θisseǰnifθ*, *θisseǰnīθ*, pl. *θisseǰnaɣin*.

(15) Laoust, *Chenoua*, p. 136 : S G N, *hisegnith*, pl. *hisgenſaouiin*.

(16) Biarnay, *Rif*, p. 77 : G N, 2 G N F. *θis'gnéfθ*, « aiguille ».

le second *tisineft*, à l'Ouarsenis (1), chez les A'chacha (2), dans les Qçours Oranais (3), chez les Beni Snous (4), les Bettiwa (5) et les Temsaman (6) ; le troisième *issini*, en Haraoua (7), chez les Beni Snous (8) et chez les Ait Seghrouchen (9).

Le rapport de ces types de formes n'a pas toujours été bien vu. Suivant un livre récent (10) nous serions en présence d'une racine G N qui se retrouverait telle quelle dans le premier type : *isegni*, et qui apparaîtrait allongée d'un F dans les types **tisegneft*, *tisineft*. Cette théorie a le tort de ne pas tenir compte du vocalisme.

La deuxième syllabe ne présente aucune difficulté : son vocalisme est en relation avec le traitement de *g* : dans certains dialectes ce son reste une pure consonne, même en devenant une chuintante, semi-occlusive chez les Matmata : *ĭisseġnifĭ*, spirante au Mzab : *tisežneft*. Mais dans d'autres il dégage une voyelle palatale qui le précède immédiatement. C'est le stade attesté en Zouaoua : *ĭisignĭ*, chez les Ait Itteft : *ĭisignfin*, les Temsaman : *isigni* ; et, avec quelque indécision, à Ouargla, si nous pouvons rapprocher les données de deux enquêtes différentes : *tisegnit* et *tisignit*. Le cas du Zenaga est à part car pl. *šigniin* et *šognun*, peuvent devoir leur vocalisme à celui de la syllabe suivante. Enfin dans maints parlers, la voyelle se développe aux dépens de la consonne ; elle l'absorbe peu à peu, et tend à mesure à devenir longue : ainsi Beni Snous : *ĭissmefĭ* et Ait Seghrouchen : *issmi*.

Le même phénomène s'est reproduit dans la troisième syllabe : tout comme *g*, *f* a dégagé, dans certains dialectes, un élément vocalique antérieur, palatal, qui s'est amplifié peu à peu aux dépens du son qui le suivait et qui, à mesure que celui-ci s'amuissait, a donné une voyelle longue, devenue brève en finale absolue : Ait Seghrouchen, *ĭissmi* et *issmi*. C'est là l'origine de la remarquable alternance de *i* et de *f* que présentent les différentes formes de ce mot d'un dialecte à l'autre, et même, en certains cas, à l'intérieur d'un parler : au Chenoua, par exemple, au sin-

(1) René Basset, *Ouarsenis*, p. 76 : aiguille, *thisineft*.
(2) Id. *isineft*.
(3) René Basset, *Lexic.*, III, p. 28 : aiguille, *thisineft*.
(4) Destaing, *Dict.*, p. 7 : aiguille, *θissīnefθ*.
(5) Biarnay, *Rif*, p. 77 : G N. 3° I N F *asin'f*, *asinĕf*, « grosse aiguille à coudre », *θasinafθ*, « aiguille ».
(6) Ibid., *θisine'fθ*, « aiguille ».
(7) René Basset, *Ouarsenis*, p. 76 : aiguille, *thisini*.
(8) Destaing, *Dict.*, p. 7 : *asiini*, « aiguille en bois, servant à coudre les chouaris, les couffins, etc. »
(9) Destaing, *Segh.*, p. 147 : *issīni*, *ťissīnīt*, « aiguille ».
(10) Laoust, *M. C. B.*, p. 39, n. 9.

guiier *hisegnit* répond le pluriel *hisgenfawiin*, *f* ayant échappé à la vocalisation par suite d'un changement de position. Une forme de transition nous est attestée : Matmata *tisseğnift*, qui d'ailleurs coexiste avec *tisseğnit*. Quant à *a* de Bettîwa *tasinaft*, il n'est pas d'origine morphologique, ainsi qu'en témoigne *asin'f* du même dialecte ; il est dû à l'influence du pluriel *tisinaf*, s'il n'est pas simplement une exagération de transcription. Au total, toutes les formes, sans exception, remontent à **isegnef*, **tisegneft* : et il n'est pas possible de regarder certaines d'entre elles comme allongées par rapport aux autres.

Rarement, *g* et *f* sont ou conservés ensemble ou altérés ensemble ; généralement la présence de l'un s'accompagne de l'absence de l'autre ; il se crée une véritable alternance. En un seul cas cette alternance a été notée à l'intérieur d'un même dialecte, Temsaman : *isigni*, *tisine'ft*. Et l'on est tenté de se demander si elle n'est pas déterminée par le traitement de *f* : *f* en finale absolue se serait amui, et *g* en aurait été maintenu ; *f* appuyant se serait maintenu et *g* en aurait été altéré. Que le traitement de *f* soit dû dans une certaine mesure à sa position, c'est ce qui n'est pas douteux. Nous avons en effet le contraste remarquable que présentent *isgni* et *tis'gneft* chez les Ibeqqoien, *asîni* et *tissineft* chez les Beni Snous ; mais que le traitement de *f* ait déterminé celui de *g*, c'est ce qu'il est plus difficile d'admettre, car rien dans les autres dialectes, en particulier dans les trois ou quatre, pour lesquels nous possédons à la fois les formes avec ou sans *t*, ne confirme cette façon de voir. Or, il est bon de remarquer que la différence de traitement de *g* en Temsaman est moins considérable que la graphie ne le laisse supposer. Dans la forme sans *t*, *g* n'est plus intact car il a déjà dégagé un *i* ; entre les deux formes il n'y a qu'un degré d'évolution, celle-ci étant plus active dans la forme en *t*, parce que le mot y est plus long : et l'on sait l'influence qu'a la longueur d'un mot sur la rapidité de son évolution.

Nous commençons à connaître le traitement phonétique de *g* dans les dialectes berbères : d'une façon générale ce son, maintenu occlusif dans le sud du Maroc, aussi, mais moins fermement, en Kabylie, mouillé en Ahaggar, tend partout ailleurs à s'altérer de plus en plus en allant de l'est à l'ouest. Or, c'est tout à fait son traitement dans le mot qui nous occupe, avec un caractère plus conservateur dû sans doute à sa position : il est occlusif en Zenaga, dans le sud Marocain, en Kabylie, mais aussi dans toute la partie orientale du domaine berbère : à Siwah, au Djebel Nefousa, à Sened, à Ouargla, dans l'Aurès, chez les Beni Salah et au Chenoua ; il est à l'état semi-occlusif chez les Matmata, spirant au Mzab et avec quelques réserves pour le Rif, aux conditions si particulières, il est vocalisé dans tout

le nord-ouest : Figuig, l'Ouarsenis, Beni Bou Said, Beni Snous, Beni Ifnacen, Bettîwa, Ait Seghrouchen. Et l'on est tenté de conclure que les formes diverses prises par le mot, même chez les Temsaman, tiennent au traitement de *g*, celui de *f* n'en étant que la conséquence. Il est regrettable que nous ne puissions par ailleurs vérifier ces conclusions : *genfa*, en effet, ne peut être comparé, car les mêmes sons, dans le même ordre, n'y occupent pas les mêmes fonctions : c'est sur *n* que porte l'élément vocalique, et *f*, suivant les cas, est consonne finale ou initiale de syllabe : on conçoit que dans ces conditions le traitement phonétique soit différent.

***

On a voulu rattacher à ce mot celui par lequel les Kel Ahaggar désignent l'aiguille : *stenfus* (1). La chose n'est phonétiquement pas possible, et d'ailleurs le dictionnaire du P. de Foucauld nous permet de reconstituer la famille à laquelle appartient ce dernier mot.

Les Kel Ahaggar emploient *tătanut*, pl. *titna* pour désigner « une longue et forte aiguille servant à coudre des semelles aux pieds des chameaux et à les saigner au boulet (2) ». Seul exemple de ce mot, cette forme est très évidemment le nom verbal de la forme simple d'un verbe **ten* ou **tnu*, d'ailleurs attesté nulle part. La forme verbale en *S* n'est pas plus représentée ; mais le substantif en est sensiblement plus répandu que celui de la forme simple : c'est *isten*, *istenaun*, au Djebel Nefousa (3), *isten*, *isetnawîh* à Sened (4), *isĕen*, *isetnawen* chez les Matmata (5), *tistent*, *tistânîn* en Ahaggar (6) et *čistent*, *čistenin* à Ghat (7), traduit tantôt par « alène », tantôt par « poinçon » ; et quant à *stenfus*, qui se retrouve à Ghat (8) sous la forme *stenfus* pl. *istunfasen*, et à Ghadamès (9) sous la forme *asenfes*, pl. *sunfas*, c'est vraisemblablement un composé ou un dérivé de *isten*.

(1) Le P. de Foucauld, *Dict.*, t. II, p. 636. ⊙][|+⊙ *stenfous*. — Motylinski, *Dict.*, p. 296 : aiguille petite, pour coudre : *stanfous*, pl. *stanfassen*. — Pour ces formes, cf. le compte rendu que nous donnons des *Textes en prose* du P. de Foucauld. (*Hespéris*, t. III, 1923, 2e trimestre).

(2) Le P. de Foucauld, *Dict.*, II, p. 660 : |+ *tătanout*.

(3) Motylinski, *Nef.*, p. 145 : « poinçon ».

(4) Provotelle, *Sened*, p. 98 : « alène ». A noter dans la désinence suffixale du pluriel la voyelle *i* étrange dans un nom sans *t*.

(5) Destaing, *Dict.*, p. 10 : alène, *ĭsᵊen*.

(6) Le P. de Foucauld, *Dict.*, II, p. 660 : |+.

(7) Nehlil. *Ghat*, p. 127 : alène, *tchistent*.

(8) *Ibid*, p. 127 : aiguille, *stenfous*.

(9) Motylinski, *R'ed.*, p. 99 : aiguille, *asenfes*.

Asenfes de Ghadamès, où *t* a disparu sans doute par assimilation progressive, nous permet de comprendre une forme étrange relevée à Ouargla : *isin* pl. *isinen*, « l'alène », « la grosse aiguille » : il s'agit, à notre avis, de ce même mot *isten*, mais au vocalisme altéré sous l'influence de celui de *tisignit* dans un dialecte où *gni* et les formes qui s'y rattachent, sont largement représentées (1).

***

Les différentes enquêtes sur les dialectes du Rif paraissent n'avoir jamais relevé que le nom de l'aiguille. La forme simple semble s'être toujours dérobée aux investigations. En réalité, *ǯagg'niǯ* pl. *ǯiggnaǯin* « la chemise de femme » chez les Ibbeqqoien (2), pourrait fort bien signifier « le vêtement qui comporte une couture » par opposition au vêtement sans couture et drapé, et appartenir à la racine qui nous occupe.

***

La forme première du nom de l'aiguille fixée, il reste à examiner sa situation par rapport au verbe simple. Si, en effet, on peut montrer que *tisegnit* remonte à **tisegneft*, peut-on dire de même que *gnu, gni* remonte à **gnef* ? *f* attesté dans près de la moitié des cas pour l'un, ne l'est nulle part pour l'autre. Serait-ce là qu'il faudrait faire intervenir l'allongement de racine ? Rien ne nous autorise à le croire. Au contraire, il est à remarquer que la forme actuelle du verbe simple peut résulter du même jeu d'alternance entre *g* et *f*, *g* étant partout, même dans les dialectes les plus évolués à l'état de consonne, et par suite *f* partout vocalisé, en raison de la position, en plusieurs cas importants, de la gutturale en initiale de mot. Dès lors dans le dualisme *gnu, gni* la forme la plus ancienne serait *gni*, normalement évoluée de **gnef* et à l'inverse de ce qui se passe dans les dialectes faibles, où, sous l'influence des formes en *i*, les verbes forts se régularisent en *i*, dans les dialectes particulièrement conservateurs, un verbe en *i* final serait passé au type fort : nous serions alors en présence, non pas d'une racine G N, comme on l'admet généralement, mais d'une racine G N F.

André Basset.

(1) Biarnay, *Ouargla*, p. 339 : G N 2° I N *isin*.
(2) Biarnay, *Rif*, p. 77 : G N *θagg'niθ*.

Tableau I

	Impér.	Prétérit positif. 1re p. s.	Prétérit positif. 3e p. m. s.	Prétérit négatif.	Habitude (impér.).	Passif (impér.).	Noms verbaux.
Taroudant.....	*gen*	»	*iginnn*	»	»	»	»
Ida ou Semlal..	*gnú*	*gᵘniɣ*	*igᵘna*	*ur igᵘni*	*ar igènna*[1]	»	*ligui*
Tazerwalt.....	*gnú*	»	*igùna*	»	*lgènú* *lignú*	»	»
Ntifa.....	*gnn*	»	*ugùna*	»	*gnna*	*liagᵘna*	»
Demnat.....	*gnn* *gni*	»	»	»	*genna*	»	»
Ait Sadden.....	*gᶜenn*	»	»	»	»	»	»
Ait Seghrouchen	*ɛẓnii*	»	*iẓnii*	»	*ẓenni*	»	»
Matmata.....	*ɛġnii*	»	*iġnii*	»	*ġenni*	»	*liġennet*
Beni Salah.....	*ɛġnu*	*ġniɣ*	*iġna*	»	*ġennu*	»	*liġini*
Ouargla.....	*gni*	»	*igni*	»	»	»	*igna* *lisignit* *agennai* *aluagni*
					genni	*luagni* *luagnai*	
Djebel Nefousa...	*egni*	»	*igni*	»	»	»	*tegnait*
Sened.....	»	»	»	»	*genni*	»	»

(1) 3e pers. m. s. pr.

Tableau II

Zenaga	S. *eššigni*	P. *šigniin*	S. *tsugnaď*	P.
		šognun	*tsugnat*	*tsugnaden*
Ida ou Semlal	*isségni*	*isségnaten*	»	*tisségnātin*
Ntifa	*isègni*	»	»	»
Ouargla	»	»	*tisegnit*	*tisegna*
			tisignit	*tisigna*
Djebel Nefousa	»	»	*tesegnit*	*tesegnai*
Siwah	»	»	*tizegnit*	»
Sened	»	»	*tesegnit*	*tesegnaïtin*
				tesegnitin
Bougie	»	»	*tissegnit*	*tissegnitin*
Zouaoua	»	»	*tisignit̆*	*t̆isignat̆in*
Beni Salah	»	»	*t̆issègnit̆*	*t̆issĕgna*
Matmata	»	»	*t̆isseğnift̆*	»
			t̆isseğnit̆	*t̆isseğnawin*
Chenoua	»	»	*hisegnit̆*	*hisgenfawiin*
Mzab	»	»	*tisežneft*	»
Ouarsenis	»	»	*t̆isineft*	»
A'chacha	»	»	*isineft*	*isinfat̆in*
Qçours oranais	»	»	*tisineft*	*tisinfawin*
Beni Bou Saïd	»	»	*tasineft*	*tisinaf*
Beni Snous	*asiini*	*isinaᵘen*	*t̆issinefť*	*t̆issīnā̆f*
Beni Iznacen	»	»	*t̆issīnefť*	*t̆issīnâf*
Haraoua	»	»	*t̆isini*	»
Aït Seghrouchen	*issīni*	*issīna*	*t̆issinīt*	»
Rif : A. Itteft	»	»	*t̆is'gnéfť*	*t̆isignfin*
Ibeqqoien	*isgni*	*is'gnatĕn*	*t̆is'gnéfť*	*t̆isignfin*
		isgnan		
Temsaman	*isigni*	*isignan*	*t̆isine'fť*	*t̆isinaf*
Beṭṭiwa	*asin'f*	*asinaf*	*t̆asinafť*	*t̆isinaf*

VOCABULAIRE DE LA TANNERIE INDIGÈNE

A RABAT

Ce travail a été fait en commun par les élèves de deuxième année de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, sous la direction de M. L. Brunot, *directeur des études de dialectologie arabe.*

Ont collaboré à la présente étude : MM. Adda, Bayloc, Boumendil, Charles-Dominique, Devert, Issad, Marciano, Mühl, Paolini, Pujol, et Sidi Mohammed ben Daoud, répétiteur.

***

Cet article ne vise que l'étude d'un vocabulaire technique. Cependant, pour que les mots apparaissent avec toute leur valeur, nous avons dû leur donner comme cadre une description plus ou moins détaillée des ateliers et du travail des peaux ; chaque vocable, alors, au lieu d'être expliqué par une sèche traduction, toujours incomplète, a eu pour commentaire tout le paragraphe dans lequel il se trouve ; dans l'étude d'un vocabulaire technique, en effet, il est plus difficile qu'ailleurs de séparer les mots des choses ; les mots, au reste, sont repris à la suite par ordre alphabétique et étudiés au point de vue purement lexicologique. Nous nous sommes bornés, dans la description des ateliers et du travail des peaux, à l'indispensable vu de ce côté lexicologique.

On ne trouvera donc pas ici une étude complète de la tannerie *indigène, mais, simplement et avant tout, un* vocabulaire. *Par contre, la* corroierie *et la* teinture *des peaux de chèvre et de mouton (maroquin et basane) s'effectuant à la tannerie même, nous avons été amenés à les étudier et à en donner le vocabulaire.*

Le travail du cuir est l'objet d'une industrie très importante et encore très prospère au Maroc. Les villes de Fès, Tanger, Tétouan, El Qṣar, Ouezzan, Rabat, Mogador, Marrakech, à notre connaissance, ont des tanneries ; il en est certainement d'autres. L'industrie du cuir a été particulièrement bien étudiée à Tétouan par Joly, Arch. Mar., t. VIII.

On constatera en comparant le travail de Joly et le nôtre que, si les deux industries de Tétouan et de Rabat ont beaucoup de similitude entre elles,

elles offrent cependant des divergences appréciables et dans la technique et dans le vocabulaire. Des divergences bien plus grandes existent entre la tannerie du Maroc et celle de Constantine (*v.* JOLY, La tannerie indigène à Constantine, *in* Revue du Monde Musulman, VII, p. 213).

Nous avons remarqué, pour notre part, que l'industrie de Tétouan, à l'époque où Joly l'a étudiée, paraît plus minutieuse que celle de Rabat vue de nos jours ; nous avons remarqué, en outre, que l'industrie de Rabat est actuellement moins soignée qu'autrefois ; certaines opérations de corroierie ou de purge de chaux, sont aujourd'hui abandonnées par économie ; de plus, la teinture des cuirs se fait aujourd'hui avec des produits chimiques. Les cuirs de Tétouan sont les plus réputés au Maroc. Il serait facile et intéressant de reprendre à Fès notamment et à Marrakech, l'étude de Joly et la nôtre pour se rendre compte de l'importance et de la diversité de l'industrie du cuir au Maroc.

***

Le *système de transcription* adopté ici est celui que M. W. MARÇAIS a employé pour les *Textes arabes de Tanger* (Paris, 1911). Pour la *bibliographie*, se rapporter au même ouvrage avec le complément donné par L. BRUNOT, dans ses *Noms de vêtements masculins à Rabat* in *Mélanges Basset.*

***

§ I. — DESCRIPTION D'UNE TANNERIE.

(*V. Plan annexé, planche I*)

Les tanneries *ḍâr ˇddbâγ, pl. ḍiôr ˇddbaγāṭ* sont toutes semblables entre elles. Une tannerie se compose essentiellement de magasins-ateliers et d'une grande aire dans laquelle sont creusées des séries de fosses diverses.

L'aire est généralement rectangulaire ; elle doit cependant quelquefois épouser la forme que lui imposent les maisons environnantes.

La tannerie est close du côté de la rue par un mur bas ; on n'y accède que par une porte unique grossièrement faite.

Les magasins-ateliers *bîṭ, pl. bṭûṭ*, toujours placés en bordure de l'aire, sont des chambres plus ou moins longues, mais dont la largeur ne dépasse jamais 2^{m},50. Ils sont couverts en terrasse et munis d'une seule porte. Dans le fond, on entrepose les peaux vertes, salées et séchées, les cuirs, les matières et ingrédients nécessaires au travail ; près de l'ouverture, se tiennent les ouvriers qui s'occupent de corroierie.

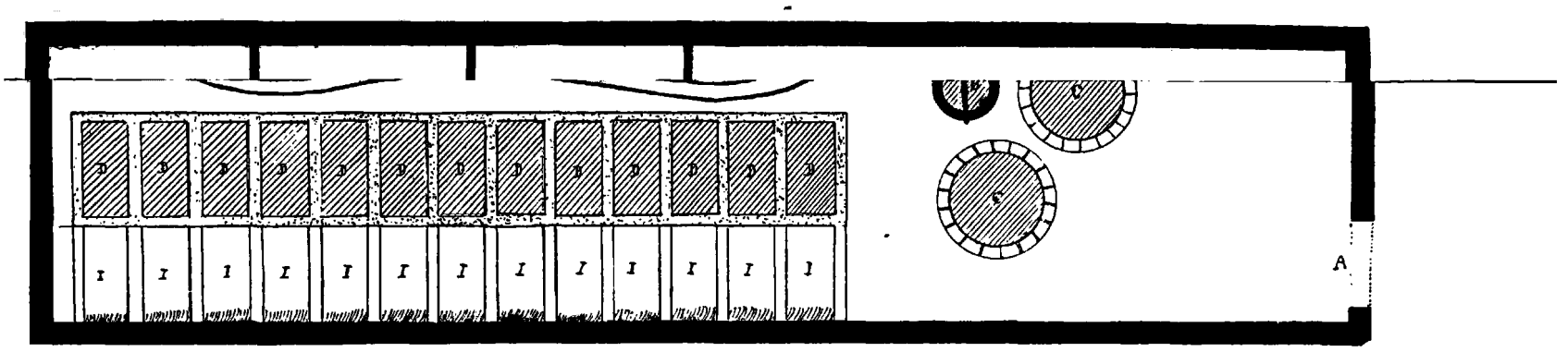

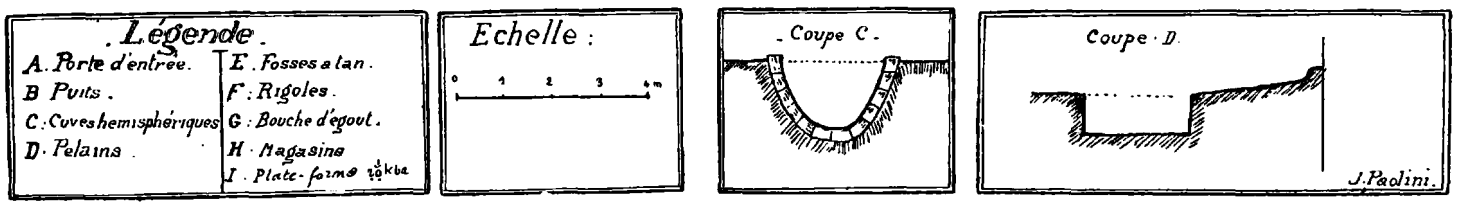

PLAN D'UNE TANNERIE A RABAT

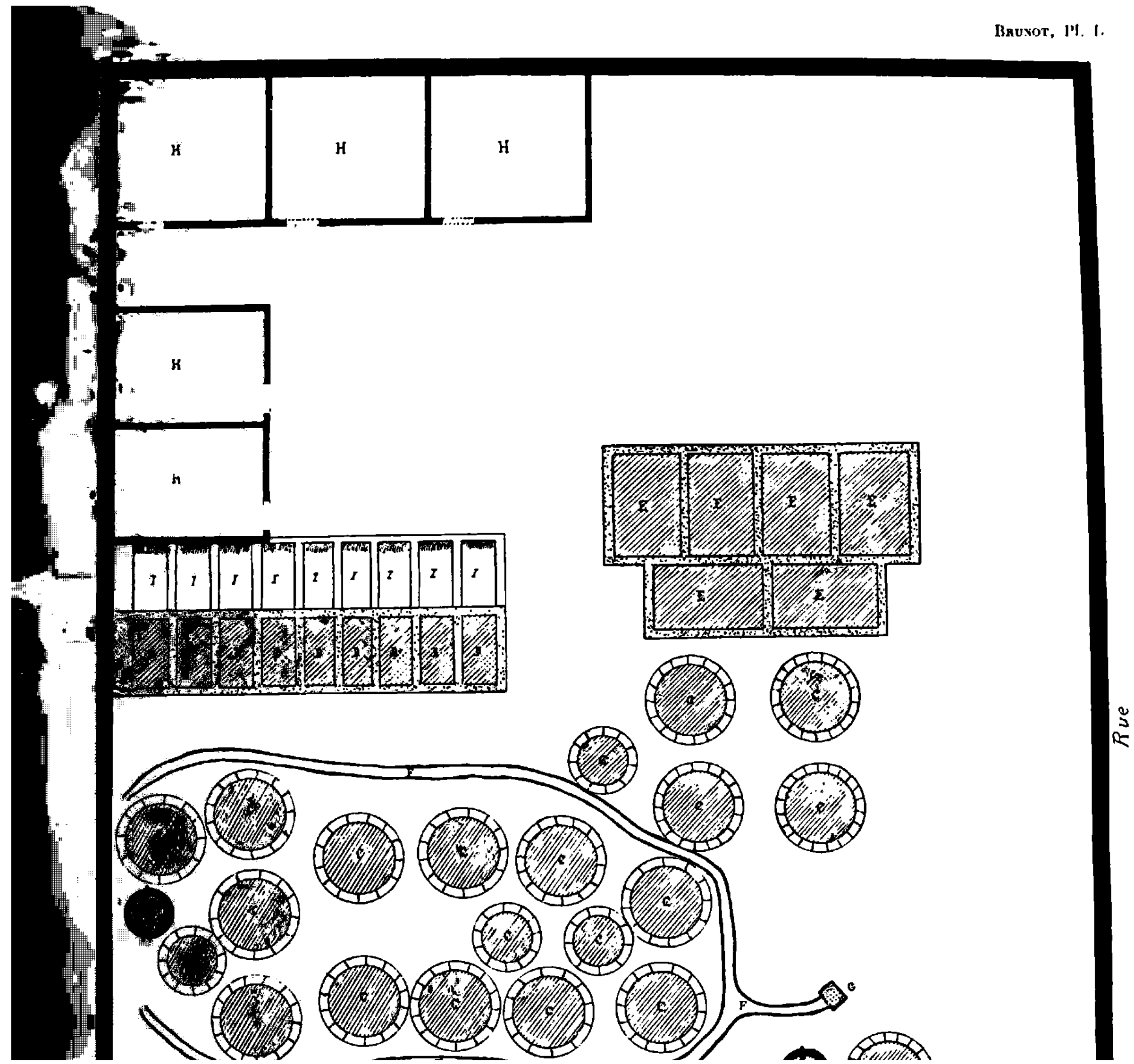
Rue

Les fosses, en nombre plus ou moins considérable selon l'importance de la tannerie, sont de trois sortes.

1° Pelains *mžiâr*, *pl. mžáir* ou fosses à chaux. Ce sont des fosses rectangulaires de 1m,50 de long sur 0m,60 de large et 0m,80 à 1 m. de profondeur.

Les pelains sont en série, côte à côte et parallèles, séparés par une cloison de 50 cm. Ils ne sont pas maçonnés. A une extrémité, le sol, en bordure, est damé sur une largeur de 1m,50 environ : c'est la *ṛókba* qui court devant toute la série des pelains et qui sert à recevoir les peaux quand on les met dans les pelains ou quand on les en retire. (v. plan et fig. 9.)

Les pelains, selon la force de la chaux qu'ils renferment, s'appellent : *a) msáṛṛâb* ou *mîiiṭ* « pelain mort », *b) ṣḥêḥ* ou *mfétṭâṛ* ou *mkâḷḷâṭ* « pelain faible (ou gris) », *c) ḥîi* ou *gâṭaᵊ* « pelain vif (ou neuf) ». Tétouan semble n'avoir dans ses tanneries que deux genres de pelains.

2° Cuves hémisphériques *qâṣṛîia*, *pl. qṣáṛî* Elles ont un diamètre variable de 1 à 2 m. ; elles sont maçonnées. V. fig. 7. Elles servent au tannage des maroquins et des basanes, au travail de rivière et aux passeries et refaisages. Selon l'opération à laquelle elles sont destinées, on les appelle : *nqêᵊ* ou *qâṣṛîia dˇṭṭˇnqêᵊ* « cuve à reverdissage », *qâṣṛîia dˇṭṭaᵊɣâm* « cuve à rinçage », *qâṣṛîia dˇnnᵘḥḥâl* « cuve pour bain de son », *qâṣṛ ia dˇṭṭaḥmâṛ* « cuve pour une passe dans une jusée de tan claire ». Tétouan semble n'avoir pas de cuves de cette forme.

3° Fosses à tan *nóqq*, pl. *nqáq*. Ce sont des fosses rectangulaires de 2 m. de long et plus, sur 1 m. de large et autant de profondeur. On n'y tanne que les peaux de bœuf.

La répartition des fosses dans la tannerie est tout à fait arbitraire.

Chaque tannerie a au moins un puits *bîr* pl. *biâr* dont on puise l'eau à l'aide d'un seau de cuir *dlu* — aujourd'hui fabriqué avec de vieilles chambres à air d'automobile — et d'une corde passant sur une poulie. On appréciera l'importance de ce puits quand on saura que ce qu'on appelle en France « le travail de rivière » se fait, à Rabat, à la tannerie même avec l'eau du puits.

Près du puits, le sol est dallé de grosses pierres plates. Cet emplacement appelé *ṭabla* est réservé à l'épilage et l'écharnage des peaux de bœuf sur le chevalet de rivière.

A Tétouan, les tanneries sont spécialisées dans le travail des peaux de bœuf, de mouton ou de chèvre. A Rabat il n'en est rien.

***

§ II. — Le personnel de la tannerie.

Les tanneries appartiennent soit aux habous soit à des particuliers qui les louent, par fraction, aux tanneurs *dĕbbâγ* pl. *dĕbbâγa*. Il est rare qu'un maître-tanneur soit le propriétaire d'une tannerie ; quand le cas se produit, ce tanneur loue une partie de son bien à d'autres patrons.

En principe, le propriétaire loue chacun de ses magasins à un maître-tanneur *mᵊállĕm ˇšškâṛa* qui acquiert de ce fait, l'usage des fosses.

Plusieurs maîtres-tanneurs travaillent donc dans la même tannerie ; ils s'arrangent entre eux pour utiliser les fosses à tour de rôle sans trop se gêner.

Le *mᵊállĕm ˇšškâṛa* (le patron à la sacoche) est un ouvrier consommé qui travaille pour son compte. Il achète les peaux et les ingrédients, loue un ou plusieurs magasins dans une tannerie, paie les ouvriers et vend les cuirs. Il ne s'occupe que de diriger le travail ; cependant, lorsque le travail presse, et surtout en été lorsqu'on craint que les peaux ne pourrissent, il donne un coup de main à ses ouvriers.

Le *ṣo̯u̯âṛ* ou *mᵊállĕm ṣo̯u̯âṛ* est proprement l'ouvrier tanneur ; il offre ses services au maître-tanneur ; celui-ci l'embauche pour une tâche déterminée et le paie pour tout le travail exigé par l'ensemble des peaux qu'on met en cuve *ᵊomâṛa dˇlqâṣṛi̯i̯a* ; lorsque la tâche est terminée, l'ouvrier s'adresse au même patron, si celui-ci a du travail, ou à un autre, dans la même tannerie, ou dans une tannerie voisine, pour s'embaucher de nouveau.

Les apprentis *mˇṭᵊállĕm*, pl. *mˇṭᵊállmin* sont également embauchés par le patron tanneur ; ils sont payés à la journée ou au mois jusqu'à ce qu'ils soient ouvriers ; ce sont des aides occupés, surtout au début, à tous les travaux accessoires. Lorsqu'un apprenti connaît suffisamment son métier et peut se prétendre ouvrier, le patron lui permet d'acheter six peaux fraîches et de les tanner avec les siennes ; l'apprenti bénéficie ainsi des ingrédients et du travail communs ; les six peaux, une fois tannées, sont vendues pour le compte de l'apprenti ; le pécule ainsi obtenu est le *rsûm* ; si l'apprenti ne peut acquérir les peaux de ses deniers, le patron lui en fait l'avance. Une coutume analogue existe à Tétouan.

Les tanneurs, comme les autres artisans, sont groupés en une corporation ayant à sa tête un syndic *lâmin*. Cette corporation jouit, dans l'esprit public, d'une honorable réputation ; dans l'échelle sociale des métiers, elle se tient à peu près au milieu.

L'industrie de la tannerie est considérée comme relativement pénible ; lle offre d'ailleurs l'inconvénient assez grave d'obliger à un travail continu, ırtout l'été ; les tanneurs ne connaissent pas de repos régulier.

A Tétouan, le personnel est spécialisé, comme les établissements, chaque uvrier ne s'occupant que du travail d'un genre de peaux déterminé. A abat, il n'en est rien ; l'ouvrier s'occupe de toute espèce de peau indiffé- mment et travaille aussi bien au travail de rivère qu'au tannage ou au orroyage.

Les tanneurs se croient particulièrement exposés à la malfaisance des jinns, ceux-ci étant attirés à la tannerie par l'eau, les ordures et la pourri- ure. Pour chasser les djinns, les ouvriers, en entrant le matin dans la tan- erie, font claquer la porte, parlent haut et font tout le bruit qu'ils peuvent : s djinns pensent alors qu'ils ont affaire à des gaillards décidés et ils s'en ont sans leur faire aucun mal.

***

§ III. — Matières premières et ingrédients.

Les peaux fraîches ou dépouilles, *žĕld*, pl. *žlûd* sont principalement des eaux de bœuf ou de vache *žĕld d˘lbegri*, des peaux de chèvre *žĕld d˘l=ánzi* ou es peaux de mouton *bṭâna*, pl. *bṭâiin*. Les peaux de veau sont traitées avec s peaux de chèvre ; les peaux de chameau, de plus en plus rares, sont trai- ées avec les peaux de bœuf. On ne traite pas les peaux de cheval, d'âne ou e mulet, non plus que les mortailles.

Les cuirs portent d'autres noms que les dépouilles. Le cuir fort, de bœuf u de chameau, vendu au sortir des fosses à tan, est dit *n=ál* (semelle) parce u'il sert principalement à la confection des semelles. Le cuir de chèvre ou maroquin est appelé diversement selon la couleur qu'on lui a donnée : *iqâni* s'il est jaune, *qšîni* s'il est rouge, *ṯárḍi* s'il est rouge violacé, *mḥámmâr* 'il a une teinte fauve dûe au tan, *sukṛi* s'il est blanc. Le cuir de mouton u basane est toujours appelé *bṭâna* s'il est dégarni de sa laine ; une peau en aine et tannée est dite *haidûṛa*.

Les dépouilles, quelles qu'elles soient, ne sont jamais fendues ; la tête t les pattes sont retranchées. Elles arrivent à la tannerie soit fraîches (ou ertes) *bḍâṛ*, provenant directement de l'abattoir *gurna*, soit salées sèches rovenant de la campagne. Quelques-unes ont servi à contenir des corps [redacted].

Les ingrédients (*iqâma*), qui servent aux différentes opérations pré-

cédant le tannage ou au tannage lui-même, sont variés et nombreux.

Ce sont :

La chaux *ǯîr*. Le maître-tanneur achète la chaux vive soit au marché, soit de préférence chez les chaufourniers *mṷâlin-ˇlkùša* ; il choisit des pierres de grandes dimensions, totalement transformées en chaux, bien cuites ; ce sont les pierres qui, dans le four, étaient placées sur les bouches de chaleur *tnâfˇs* ; on les appelle *tˇdrèqa dˇǯǯir*. La chaux est éteinte dans un pelain. On l'emploie aussitôt comme pelain vif *ḥï* (vivant) ; lorsqu'elle a servi une fois ou deux, elle est dite *mfëṭṭaṛ* (affaibli) et constitue un pelain faible ; enfin lorsqu'il ne lui reste plus beaucoup de force, elle est dite *mîṭṭ* (mort) et sert de pelain mort. La chaux totalement éteinte provenant des pelains *kulâṭa* est utilisée pour la conservation des peaux vertes grasses avant le reverdissage et pour le délainage des peaux de mouton.

Le sel *mˇllḥa*. Il provient des salines de Rabat (cf. BRUNOT, *La Mer*, p. 90). On s'en sert pour saler les peaux fraîches et les conserver jusqu'au moment du reverdissage.

La terre à poterie *ṭadǒqqa*. Elle sert à la conservation des peaux fraîches grasses.

La cendre de bois *ṛumâḍ*. Elle a le même usage que la terre à poterie.

La fiente de pigeon *bzâq dlaḥmṃâm* . Elle sert en confit pour la purge de chaux des peaux de chèvre uniquement. Tétouan emploie, à défaut de fiente de pigeon, de la fiente de chien ; Rabat ignore complètement ce dernier confit.

Le son *nuḫḫâl*. Il sert pour la purge de chaux. On l'emploie frais, ou vieux, c'est-à-dire ayant déjà servi *zĕrmîṭa*.

Les figues sèches *kāṛmôṣ*. On les emploie en confit, ainsi qu'à Tétouan, pour la purge de chaux des peaux de mouton uniquement. Leur prix trop élevé tend à en condamner l'usage.

L'alun *šubba*, n'est plus employé de nos jours.

Le tan *dbâγ*. On prend comme tan l'écorce du chêne à gland *bĕḷḷôṭ* ou du chêne-liège *ǯĕrnân*. Jadis, le tan était vendu au marché. Aujourd'hui, le maître-tanneur touche, contre paiement au Service des Forêts, un bon qui l'autorise à prendre une quantité déterminée de tan, dans la forêt de la Mamora. L'écorce est moulue dans un des deux moulins spéciaux *ṛḥa dˇddbâ-* que possède Rabat. La meule tournante est verticale ; elle est actionnée par un cheval. On se sert du tan pour le tannage des cuirs forts (bœufs et chameaux) et pour celui des maroquins et des basanes qui doivent avoir une couleur fauve *mḥámmâṛ*. La tannée *ṭfâla*, ou vieux tan qui a perdu tout sa

tanin, sert à recouvrir les fosses à tan lorsqu'elles sont pleines ; séchée ensuite, elle est vendue, comme combustible, pour les chaufferies de bains maures.

Le ţăkkáut. C'est la galle du *tamarix articulata* (v. Lexique). Elle provient du Tafilalt. On la vend à Rabat dans un fondouq spécial. On moud le takkaout dans un moulin spécial *ṛḥa d˘ţăkkáut* tout à fait identique au moulin à céréales *taḥ̣ṇa*. Il est mû par un cheval. Rabat n'a qu'un moulin de ce genre. Le takkaout sert pour le tannage des maroquins et des basanes auxquels il donne une couleur blanc crème. Ce que dit M. Laoust, *Mots et choses*, p. 473 sub « Galle », doit être corrigé dans ce sens, du moins en ce qui concerne Rabat. Tétouan emploie aussi le takkaout.

La noix de galle *=áṣfa*. Elle n'est employée que si le takkaout fait défaut.

Tétouan, et jadis Rabat, ont employé comme tan la *mâṛ-áṭa*, feuilles d'un arbuste que ni Joly ni nous n'avons pu déterminer.

Pour la teinture des maroquins et des basanes, on emploie actuellement des produits chimiques de provenance européenne.

La *ṿarḍiia* « teinture pour le rouge violacé » doit remplacer le bois de campêche ; le jaune était obtenu avec de l'écorce de grenade prise avant la maturité du fruit *mâṛṣṓba*. Le rouge s'obtenait avec la cochenille *qsinîia*. La couleur fauve *mḥámmâṛ* est dûe au tan avec lequel on tanne les peaux de chèvre et de mouton qui doivent avoir cette couleur. Quant au noir, il n'est donné aux cuirs que dans l'atelier du cordonnier. On emploie, dans ce but, le sulfate de fer *kappaṛoẓa*. Tétouan emploie ou employait pour la teinture les mêmes ingrédients que le Rabat d'autrefois.

***

§ IV. — Préparation des maroquins et des basanes.

Les maroquins et les basanes subissent à peu près le même traitement à Rabat, bien qu'on ne les mélange pas dans une même cuve. A Tétouan, ils subissent un traitement différent.

1° Salage et chaulage *ţ˘mlaḥ-ţklâţ*. — Les peaux de chèvre fraîches sont salées côté chair et côté fleur. A cet effet, on les étend sur l'aire et on saupoudre *dërdër* de sel marin *m˘lḥa*, puis on étend bien au soleil et on égalise avec la main *mërmër* pour qu'il pénètre bien partout. Au fur et à mesure que le sel fond, on en remet d'autre et on laisse sécher. Le soir, on rentre les peaux dans les magasins pour les préserver de l'humidité de la nuit. Quand les peaux sont saturées de sel et sèches, on les plie en quatre et on les entasse

dans le magasin où on les garde jusqu'au moment du reverdissage. Les peaux salées sèches *kạrmin* qui viennent de la campagne sont entassées telles quelles.

Les peaux de mouton fraîches sont délainées au préalable. A cet effet, on les enduit, côté chair, de chaux complètement éteinte *kᵘlâṭa* provenant des pelains. Le lendemain on les lave au bord de la mer *ihabbṭọ̀hum l˘llḥâr* (« on les descend à la mer ») et on arrache *iqắllᵊọ* la laine avec un peloir fait d'une lame émoussée *ẓ˘nui dăqlaᵊ*. Après quoi, on les sale ou on les met à reverdir.

Les peaux de mouton qui sont grasses *idậmiịin* naturellement et les peaux de chèvre et de mouton qui sont grasses parce qu'elles ont servi à conserver des corps gras, si elles arrivent sèches, sont enduites d'un mélange de chaux éteinte *kᵘlâṭa* ou *ẓîr bậrĕd*, de cendre *ṛụmâḍ* et de terre à poterie *ṭadọ́qqa*. Si elles sont fraîches, on n'y met que de la chaux.

2° Reverdissage *ṭ˘nqệᵊ*. Le moment venu de traiter les peaux, on les retire du magasin en quantité suffisante pour emplir une cuve *ᵊᵒmâṛụ d˘lqâṣṛịịa*. On les secoue pour faire tomber les impuretés, la crotte sèche, le sel en excès, la chaux, etc... qui n'adhèrent plus à la peau, puis on les met dans une cuve hémisphérique *nqệᵊ* ou *qâsṛịịa d˘tṭ˘nqệᵊ* pendant quarante-huit heures. On change l'eau matin et soir. Cette opération a pour but de débarrasser les peaux des impuretés *ḫabaṭ* et des ingrédients, notamment le sel, qu'on a employés pour les conserver ; les peaux commencent à se gonfler *iṭnéḥḥlu*. Au bout de deux jours, les peaux de chèvre subissent un premier épilage *ṭ˘qlâᵊ*. On les fixe au mur à l'aide d'une perche *ᵊáṛḍa dăqlaᵊ* placée obliquement, et à l'aide d'un peloir (v. fig. 2), *ẓnụi dăqlaᵊ* on arrache *iqắllᵊọ* le poil (v. fig. 12). Après quoi, on les fait tremper encore une nuit dans le *nqệᵊ*. Les peaux sèches provenant de la campagne sont quelquefois imprégnées de sang et sont d'une rigidité dont on n'a raison que par un battage *ṭ˘kmậd* sur une pierre dure au bord de la mer ; ce battage se fait après le reverdissage.

3° Pelanage. Les peaux ainsi nettoyées sont mises dans les pelains *ihabbṭọ̀hum l˘ẓẓîr*. On les place d'abord dans le pelain mort *msáṛṛâb*, dans lequel elles restent dix jours, puis dans le pelain faible *mkắḷḷâṭ*, pendant vingt jours également, puis dans le pelain vif, *ḥịị* pendant dix jours. Les durées indiquées ici ne valent que pour l'été ; l'hiver, à l'examen des peaux, le maître-tanneur juge s'il doit prolonger leur séjour dans les pelains. Pendant le pelanage, les peaux sont extraites de la chaux tous les trois jours et mises à égoutter *ṭ˘qṭâṛ* sur le bord des pelains, sur la *rọ́kba*. Les peaux dans la chaux se gonflent *iṭgĕnfro*.

4° Epilage *ṭ˘mṛáṣ*. Au sortir des pelains, les peaux, celles de chèvre

comme celles de mouton, sont épilées, côté fleur évidemment, à l'aide de la raclette *ḥᵃdîda*.

5° PURGE DE CHAUX. — Il n'y a pas de vocable pour désigner l'ensemble des opérations qui ont pour but de débarrasser les peaux de la chaux.

Après l'épilage, on met les peaux à tremper dans de l'eau *iᶻáumuhum* dans une cuve hémisphérique dite *qäṣṛṭa dˇṭaᶻɣâm*. Là, elles sont foulées, ou plutôt massées avec les pieds *ikaᶻᶻabûhum* d'une équipe de trois ou quatre ouvriers. Elles dégorgent leurs impuretés « *ilâqḥu* ». On rince en changeant, l'eau six fois *sˇṭa d tsâlel* puis on les laisse s'égoutter.

A partir de ce moment, les peaux de mouton et celles de chèvre subissent des traitements quelque peu différents. *Les peaux de mouton* sont mises pendant une nuit dans un confit de son ayant déjà servi *zërmîa*.

Le lendemain matin, on les laisse s'égoutter, on les rince six fois, puis on les met dans un confit de son frais *nᵘḥḥâl ẓdîd* où elles restent dix jours. Au bout du premier jour, le son fermente *ḥmâṛ*, les peaux surnagent ; il faut les replonger sans cesse dans le confit. Tous les jours, on jette du sel dans le confit. On retire les peaux, on les laisse s'égoutter et on les rince.

Puis on les met dans un confit de figues *kaṛmôṣ* pendant cinq jours, et chaque jour, on ajoute un peu de sel au confit sans retirer les peaux comme on fait à Tétouan (cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, page 214). On les retire ensuite, on les laisse s'égoutter et on les rince. Elles sont alors prêtes au tannage. Toutes ces opérations concernant les peaux de mouton sont faites sans massage.

Les peaux de chèvre, après le trempage qui suit le pelanage, sont mises dans un confit de fiente de pigeon *bẓâq dlᵃḥmṃîm* dans lequel on les masse avec les pieds. Ensuite, les peaux sont mises dans un confit de son ayant déjà servi *zërmîia*. Au sortir de ce confit, on procède à l'écharnage *ṭkṛât* (littéral. raclage) à l'aide de la raclette *ḥᵃdîda*. (La peau de mouton ne subit pas l'écharnage.) Ceci fait, on rince les peaux en les foulant *rkîl* puis on les met dans le confit de son frais, et l'on procède comme pour les peaux de mouton. Cependant, les peaux de chèvre ne sont pas mises dans le confit de figues.

Nous aurons bien marqué la différence de traitement de chaque espèce de peau en signalant que les moutons ont spécialement un confit de figues, et les chèvres, un confit de fiente de pigeon ; en outre, l'écharnage des chèvres se fait au cours de la purge de chaux, tandis que les moutons ne subissent pas cette opération.

6° TANNAGE *ṭˇdbiɣ*. — Les peaux, après la purge de chaux, sont élastiques, d'aspect gélatineux ; on dit qu'elles tombent *iṭḍḥo*. On les met dans

une cuve hémisphérique en les saupoudrant de takkaout pulvérisé, ou, à défaut, de noix de galles *ʿáṣfa* concassée. On ajoute de l'eau en quantité suffisante. Au bout de quatre jours, on les retire, on les laisse s'égoutter, puis on les fend *iṣoqqọ̀hum* ; on les rince au bord de la mer et on les racle à l'intérieur avec un tesson *iṣ̆qqfụ̀hum* pour les polir ; puis on les fait sécher sur la paille *in̆ṣṛụ̂hum*. Si l'on veut obtenir la couleur fauve dite *mḥámmåṛ*, on remplace le takkaout ou la noix de galle par du tan *dbǻγ*.

7° Corroyage : *ṭlọ̀ʾ*. — On commence par retrancher l'émouchet *iṭǻṛṛfu* c'est-à-dire qu'on coupe sur la périphérie de la peau les petits morceaux minces, sans valeur, les bouts de membres, etc... Puis, on teint *iṣǻbγu* les peaux, côté fleur, sur une planche *ṭabla* placée sur le sol même. L'ouvrier trempe un tampon dans la teinture *ṣbâγa* et le passe sur la peau. Les peaux qui doivent rester blanches sont simplement humectées à l'eau claire *ṭ̆ṛia*. On plie les peaux humides en quatre, au fur et à mesure et on les met de côté jusqu'à ce qu'elles soient toutes teintes. Actuellement, la teinture se fait avec des produits chimiques de provenance européenne (v. § III). Jadis, pour la teinture en jaune, on employait l'écorce de grenade *måγṣọ̀ba* ; on cousait grossièrement la peau *ḫárrĕẓ* en forme d'outre, à l'aide de brins de palmier-nain, le côté fleur en dedans ; puis on mettait la teinture à l'intérieur, on achevait de coudre et on massait *mḫåḍ* la peau pour qu'elle s'imprégnât de teinture ; ce procédé, que Joly signale pour Tétouan, est complètement abandonné de nos jours à Rabat.

Après avoir teint les peaux, il faut les assouplir et les lisser. On les lisse d'abord côté fleur, avec le lissoir *amsaḥ* (v. fig. 5) ; c'est un morceau de bois rectangulaire tout garni d'une cordelette de palmier-nain. A cet effet, la peau est placée sur une barre de bois *ḫṭáṛ* scellée aux murs longitudinaux par ses extrémités ; on la frotte avec le lissoir. Les chèvres et les moutons subissent cette opération.

Ensuite, on assouplit *imǻṛṛnu* les peaux de chèvre (mais non celles de mouton) en les frottant sur le *amṛan* (v. fig. 1). C'est une calotte sphérique de terre cuite poreuse garnie de trous de la dimension d'une lentille et dont les bords (ceux des trous) sont saillants. L'opération n'intéresse alors que le côté fleur *uẓạḥ*. La peau s'assouplit *ifṭa ẓẓélá* et le grainage se produit *ṭ̆ṭlaʾ lọ lḥ'bba*.

On lisse alors le côté chair *s̆lfa* de la peau de chèvre (mais non celle de mouton) en remettant la peau sur le *ḫṭáṛ* et en la raclant soit avec la raclette *ḥ'dîda* si le cuir est souple *fṭi* soit avec la *ṣ̆ḍḍâṛa* (v. fig. 6 et 11 et lexique صضر) si elle est dure et raide *maʾaụud*.

On revient une dernière fois *iḫálḷṣọ* au polissage du côté fleur avec le lissoir. La peau est alors prête à la vente. C'est le finissage *ḫᵘláṣ*.

***

§ V. — PRÉPARATION DES CUIRS FORTS (BŒUF ET CHAMEAU)

1° SALAGE. — Les peaux de bœuf sont salées dans les mêmes conditions que les peaux de chèvre ou de mouton (v. § IV).

2° REVERDISSAGE. — Les peaux de bœuf sont mises dans le *nqèᶟ* à reverdir *iṭnéḫḫlu* comme les autres peaux.

3° PELANAGE. — Les peaux de bœuf restent vingt jours dans le pelain mort puis on les transporte *iḫáulûhum* dans le pelain gris où elles restent pendant sept jours, puis dans le pelain vif où elles restent quinze jours. Pendant le pelanage, on les met à égoutter tous les trois jours. Au sortir de la chaux, on les fend, puis on les met à tremper dans la *qâṣṛiịa dˇṭaᶟɥâm* comme les autres peaux (v. § IV).

4° DÉBOURRAGE ET ÉCHARNAGE : *tˇšᶟêṛ u ṭˇlḥim*. — Ces deux opérations se font en même temps sur le chevalet de rivière *fâṛḍ* (v. fig. 8), à l'aide du couteau rond *sˇkkín* v. fig. 3. On commence par racler le poil *išáᶟᶟaṛ* de toutes les peaux, puis on racle le côté chair *ilᵘḫḫăm* (v. fig. 10) ; puis on donne encore un coup *ḍâṛb* côté chair et côté fleur. Entre chaque acte, on met les peaux à tremper dans de l'eau et on change cette eau à chaque fois.

5° PURGE DE CHAUX. — Elle se fait à l'aide d'un confit de son frais dans lequel les peaux séjournent une semaine, et dans les mêmes conditions que les peaux de chèvre et de mouton. Au bout de ce temps, on les retire, on les laisse s'égoutter, on les racle encore une fois sur le côté fleur et on les rince.

6° TANNAGE. — On passe d'abord les peaux dans une jusée de tan faible, c'est l'opération dite *ṭăḥmâṛ* (15 kg. de tan pulvérisé dans une cuve hémisphérique garnie d'eau *qâṣṛiịa dˇṭaḥmâṛ*). Ensuite, on dispose les peaux dans les fosses à tan *nǒ́qq* le côté fleur en dessus, les unes sur les autres, en les saupoudrant avec du son pulvérisé, au fur et à mesure qu'on les met en fosse. On met par dessus le tout de la tannée *ṭfâla* et on jette des seaux d'eau les uns après les autres *ibâṭiu ᵃᶟalíh bˇlma* jusqu'à ce que la fosse soit pleine. On laisse le tanin agir pendant un mois. Au bout de ce temps, on retire les peaux, on les remet dans la fosse le côté chair en dessus, en saupoudrant de nouveau avec du tan frais dans les mêmes conditions que précédemment ; vingt jours après, on retire les peaux, on les racle et on les fait sécher au soleil.

Les peaux de bœuf ne sont pas corroyées. On les met en vente au sortir de la fosse à tan.

LEXIQUE

إدم *idạ̀miia*, plur. *idạ̀miiin* « (peau de chèvre ou de mouton) très grasse naturellement ou ayant servi à contenir des corps gras. »

Du class. إدام, dialect. *idạ̀m* « corps gras ». cf. Marçais, *Tanger*. p. 503.

***

بتر V. بير.

***

برد *ẓir bạ̀rˇd*, « chaux sans force, ayant déjà servi au pelanage », syn. *kulâṭa*, v. كلط ; sert à décrasser les peaux grasses.

Dans le dialecte de Rabat, même expression avec le sens de « chaux très éteinte » contr. *ẓir sḫùn* « chaux vive ».

***

برك A Tétouan, mais non à Rabat, بركة ou باركة désigne « une des fosses creusées dans le roc servant au reverdissage des peaux ». Cf. Joly, *Arch. Mar.*, VIII, p. 207. A Rabat, *nqẹ̀ə*, v. sub نقع.

Du class. بركة « étang ». Au Maroc, ce mot n'apparaît pas avec son sens étymologique ; à Rabat notamment, il désigne « le marché aux esclaves ». Sur ce mot, cf. Dozy, *Supplément*, I, p. 76, qui signale entre autres acceptions « bassin d'un bain ».

***

بزق *bzắq dlᵃḥmậm*, à Rabat, « fiente de pigeon » dont on fait un confit employé pour la purge de chaux des peaux de chèvre uniquement. V. مرڨ. Tétouan dit زبل v. *inf.* زبل, vocable qui, à Rabat, est réservé pour la bouse de vache, le crottin, les ordures.

Du class. بزق, dialect. *bzắq* « cracher » ; *bzâq* (coll.), *bˇzqa* (unité) *bzīqa* (dim.) « crachat », On a aussi *bzắq ᵈdẓạ̀ẓ* « fiente de poule ».

***

بضع *mbắḍḍaə* « épaisse, nourrie » (peau) contr. *mˇsbùk* v. سبك.

Le dialecte de Rabat a *bĕḍəa* « mie de pain ». Dombay signale ce mot

avec les sens de « mie de pain » et de « gras de jambe, mollet ». Sur ce mot, cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 232 sub. بطع.

***

بطن *bṭâna*, plur. *bṭâiịn* « peau de mouton délainée, tannée ou non », « basane ». Tétouan a le même vocable avec le même sens, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 205 ; on retrouve ce mot avec ce sens dans toute l'Afrique du Nord, cf. notamment JOLY, *Revue du monde musulman*, VII, p. 216. — LÉVI-PROVENÇAL, *Ouargha*, p. 176, donne cependant « peau de mouton avec ou sans laine » (non apprêtée), ce qui semble une exception. La peau de mouton tannée avec sa laine est dite *haidụ̀ṛa*.

mˇllĕbṭân « du côté chair » de la peau v. سلف.

Le dialecte de Rabat donne à la racine بطن le sens de « doubler, mettre une doublure ».

***

بطى *ibâṭị ʿalîh bˇlma* « (l'ouvrier) jette des seaux d'eau l'un après l'autre sur les peaux placées dans la fosse à tan ». Dans le dialecte de Rabat, on a encore « *brĕk flạ̀n kaibâṭị ʿalîh bˇlflùs* « il s'est mis à lui avancer de l'argent par sommes successives » (afin de l'endetter et de lui faire saisir ses biens).

Ce vocable doit provenir de l'espagnol « *batir* » qui signifie « agiter, mouvoir avec vivacité — brasser des liquides » — et qui a encore des sens spéciaux à la tannerie : « fouler des peaux préparées avant les tanner — craminer, étirer des peaux ».

***

بقّ A Tétouan, mais non à Rabat, بقيقات ou بقاوق « émouchets » c'est-à-dire « bouts de peau de la périphérie, desséchés, en mauvais état, trop minces, que l'on rogne avant de livrer la peau ». Cf. JOLY, *Arch. Mar.*, VIII, p. 216. A Rabat *ṭˇḍụ̀ẹṛ*. v. صور.

DOZY, *Supplément*, I, p. 202, relève بِقّ « extrémité » dans la *Vocabulista*.

***

بلط *bĕḷḷọ̀ṭ* « chêne à glands », également « gland » ; comp. *fernân* « chêne-liège », inf. sub. فرن.

Beaussier, p. 48 donne aussi بلّوط « chêne à glands doux ». On trouve ce mot dans la langue classique avec le sens de « chêne » ou de « frêne ».

***

بلن A Tétouan mais non à Rabat, بلان désigne « une calotte hémisphérique en terre cuite, d'environ 50 cm. de diamètre, percée d'une grande quantité de petits trous comme une passoire. Les bords de chaque trou, légèrement saillants, donnent à cet ustensile le toucher rugueux d'une râpe. On place les peaux sur l'appareil, on les y fait glisser par frottement pour les aplatir, les amollir, les adoucir et assouplir les endroits demeurés rugueux ». Joly, *Arch. Mar.*, VIII, p. 22. V. fig. 1. A Rabat, le même appareil est appelé *amṛân*, v. inf. مرن. On ne retrouve le mot بلان nulle part ailleurs.

***

بيت *bîṭ*, plur. *biûṭ* « chambre munie d'une unique porte, qui sert à la fois de magasin et d'atelier de corroirie » V. Plan. Dans le dialecte de Rabat, *bîṭ* « chambre » est du masc. v. Marçais, *Tanger*, p. 240.

***

بير (pr clas. بئر) *bîr*, plur. *biâr* « puits ». Chaque tannerie est munie d'un puits. Le mot *bîr* est le terme employé dans le dialecte de Rabat et n'est pas spécial à la tannerie.

***

تدق v. *ṭadḍqqa*, v. دق.

***

تشط A Tétouan, mais non à Rabat, تاشطة ou تاشتة « chêne vert » dont l'écorce est employée comme tan, cf. Joly, *Arch. Mar.*, VIII, p. 237. Pour Rabat, v. sub. باط et برن.

Du berbère *taṣta* « branche », cf. Laoust, *Mots et choses*, p. 467.

***

تفل *ṭfâla* « tannée », c'est-à-dire « vieux tan épuisé de ses principes tannants ». On en recouvre les fosses à tan une fois pleines de peaux et de tan frais. Séché, le vieux tan est vendu comme combustible.

La racine classique تفل et ses dérivés dialectaux expriment tous l'idée de « résidu ». A Rabat, on a *ṭfél* « résidu de toute chose », « marc de café » ; mais *ṭfâla* « thé qui reste dans la théière ».

***

ثقب *ṭᵘqba*, plur. *ṭqâbi* « trou, coutelure » produit dans la peau.

Du classique et dialectal ثقبة « trou ».

***

تكاوت *ṭăkkáuṭ* « galle du tamarix articulata », cf. TRABUT, *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de l'Afrique du Nord*, n° du 15 février 1917. Cette galle vient du Talifalt. Elle est moulue dans un moulin à meules horizontales parallèles, identique au moulin à blé, v. رحى. Elle sert, non pas à la décoloration des peaux tannées à l'écorce de chêne, comme le laisse croire M. LAOUST, *Mots et choses*, p. 473, mais au tannage lui-même.

On ne l'emploie que pour les peaux de chèvre ou de mouton. — Le mot, d'origine berbère, ne prend pas l'article. Tétouan dit تكاوت et Tanger تكّاوت, cf. JOLY, *Arch. Mar.*, VIII, p. 215.

***

جفّف *ž̆ffâfa*, plur. *ž̆ffâfaṭ*, « tampon » fait généralement d'un flocon de laine, avec lequel on humecte les peaux. Tétouan a aussi جفّافة, cf. JOLY, *Arch. Mar.*, VIII, p. 231, note 3.

Ce mot, du class. جفّف « rendre sec », signifie exactement « serpillère » servant à essuyer, à absorber l'eau sur le sol d'une chambre ; de là également « éponge » au Maroc et en Andalousie, cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 346, sub. شفنج, ALARCON, p. 162, BRUNOT, *Lexique maritime*, p. 25, et DOZY, *Supplément*, I, p. 199.

« Humecter avec un tampon » se dit *ṭâṛṛa*, v. *inf.* طرو.

***

جلد *ž̆éld*, plur. *ž̆lûd* : 1° « peau » d'une façon générale ; 2° « peau de bœuf ou de chèvre » avant tannage ; 3° « peau de chèvre » après tannage. Le cuir par excellence est le cuir de chèvre. Le cuir de bœuf tanné est dit *nᵊál*, v. *inf.* نعل. La peau de mouton, avant comme après le tannage, est appelée *bṭâna*, v. *sup.* بطن. RICARD, *L'art de la reliure et de la dorure*, Fès, 1919, p. 10, relève pour Fès جلد « le cuir par excellence, plus particulièrement le cuir de chèvre tanné ».

Dans le dialecte de Rabat, on a *ž̆éld* : 1° « peau d'animal », 2° « cuir » et *ž̆ĕlda*. 1° « peau de l'homme » ; 2° peau d'oiseau.

***

جنو *ẓnu̯i daqlá*ə, plur. *ẓnạu̯i* « peloir » en fer employé pour l'épilage des peaux de mouton et de chèvre (fig. 2). (Pour les peaux de bœuf v. سكن). Il est constitué par un morceau de fer plat rectangulaire, long de 25 à 30 cm., large de 3 ou 4, garni à une extrémité d'une poignée très simple faite de deux morceaux de bois plats fixés par un fil de fer ou une ficelle. Pour Tétouan, v. حدّ.

ẓnu̯i est connu dans tout le Maroc avec le sens de « couteau ». Beaussier, p. 95, le relève avec le sens de « poignard ». Sur ce mot, cf. Fischer, *Waffen*, p. 233 et Dozy, *Supplément*, I, p. 225.

***

جير *ẓîr* « chaux » servant au pelanage. Selon qu'elle est fraîchement éteinte, ou qu'elle a déjà servi, elle est dite *ḥíi̯* ou *gáṭa*ə « vive », *mfétṭâṛ* ou *mkáḷḷâṭ*, ou *ṣḥèḥ* « affaiblie », *mii̯iṭ* ou *msắṛṛâb* « morte, éteinte complètement ». Ces adjectifs sont donnés également aux différentes fosses contenant la chaux.

mẓi̯ạr, plus. *mẓạir* « pelain », fosse contenant de la chaux, servant au pelanage (V. coupe, fig. 9). Syn. *ma*ə*ûn d'ẓẓîr*, v. معن. A Tétouan مجيار « pelain mort ». Cf. Joly, *Arch. mar*, VIII, p. 210. A Constantine, on a aussi مجيار « pelain », مجيار ميّت « pelain mort », مجيار صحيح « deuxième pelain ». Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 222 et p. 223. Beaussier, p. 101, donne مجيار « fosse où l'on éteint la chaux ».

***

حبّ *ḥábba* « grain du cuir », entre dans les expressions suivantes : *ṭắḷ*ə*aṭ ˘lḥábba* « le grainage est effectué », *ṭắḷḷa*ə *lḥábba* « grainer la peau ».

*mḥ*ᵃ*bbĕb* « grainé » (peau) ; cont. *ṛṭắb*, v. رطب. De *ḥább* « grain » dans son sens le plus étendu.

***

حدّ *ḥ*ᵃ*dîda* « raclette de fer » servant au raclage des peaux en corroierie. V. fig. 4. Tétouan a aussi حديدة mais avec le sens de « peloir ». Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 208 ; pour Rabat v. جنو.

A Constantine حديدة prend le sens de « couteau rond ». Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 223, et de racloir (*ṣ˘ḍḍâṛa* à Rabat), *ibid.*, p. 227.

Le dialecte de Rabat a *ḥ*ᵃ*dida* « morceau de fer ».

***

حدف *ṭḥəddåq* « être égalisé à la périphérie » (peau) c'est-à-dire avoir subi l'opération dite « retrancher l'émouchet » qui consiste à abattre les bouts de peau des bords du cuir, déchirés, en mauvais état, les bouts de membres, etc., en un mot les « émouchets ». « Retrancher l'émouchet », se dit *ṭåṛṛəf* V. طرف, et les morceaux de peaux tombés sont appelés *ṭ'ḍuèṛ* à Rabat. V. ضور, et بفاوق à Tétouan, v. بق.

RICARD, in *L'Art de la Reliure et de la Dorure*, ouv. cité p. 10, donne حدف « cerner d'un trait »; DOZY, *Supplément*, I, p. 259, relève dans MAKKARI حدّف « donner à une chose une forme ronde ». (Ce qui nous rapproche du *ṭḍuèṛ* de Rabat); le classique a حدف « entourer, cerner ». Dans le dialecte de Rabat, on a *ḥåddåq llaḥia* « égaliser la barbe aux ciseaux ».

***

حفر A Tétouan, mais non à Rabat, حفرة, coll. حفر « fosses à tan » pour peaux de bœuf. Rabat a dans ce sens *nəqq*. V. نقّ.

***

حلو A Tétouan, mais non à Rabat, تحلوت « confit de figues sèches ». Rabat dit simplement *kaṛmôṣ*. V. كرمص.

Forme berbérisée de la racine حلو « être doux, sucré ».

***

حمر *qâṣṛiia d'ṭtaḥmåṛ* (*ou ṭaḥmiṛ*) « cuve contenant un jus de tan très léger (un seul couffin de tan pour toute la cuve) et dans laquelle on fait passer les peaux de bœuf en tripe avant de les mettre dans les fosses à tan. »

mḥámmåṛ « de couleur tan », se dit des basanes et des cuirs de chèvre colorés au tan.

Du class. أحمر, dialectal *ḥmåṛ* « rouge ».

***

حوى A Tétouan, mais non à Rabat, حوّى, maṣd. تحويف. « enlever les peaux des pelains ». Du class. حوّى « mettre sur le bord ». Beaussier, p. 148, a حوّى « jeter dans l'abîme ».

***

حي *ḥiǰ* « pelain vif », c'est-à-dire » fosse contenant de la chaux fraîchement éteinte ». Syn. moins technique *ġâṭaʒ* v. قطع. La chaux du pelain vif est également dite *ḥiǰ*. Egalement à Constantine, cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 226. Pour Tétouan. V. ردم.

De *ḥiǰ* « vivant ».

***

خبث *ḫabaṭ* (sing). « impuretés » crotte, sang, boue, etc. des peaux en poil.

Le class. a خبث « scories » et Dozy, *Supplément*, I, p. 347, relève خبث avec le sens d' « impuretés ».

Le dialecte de Rabat connaît aussi *ḫabaṭ* avec le sens général d' « impuretés ».

***

خشر A Tétouan, mais non à Rabat, تخشار, maṣdar d'un verbe qui n'existe pas, signifie «tirage à la paumelle » en terme de corroirie; cette opération se fait sur le خشّار « grosse barre de bois de 1 m. 50 environ fixée dans les murettes à 70 cm. ou 80 cm. du sol. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 222.

Pour Rabat, v. خطر.

***

خرج *ḫárrəž* « coudre une peau à grands points avec un brin de palmier nain ». Pour teindre les peaux en jaune, on cousait la peau, le côté fleur en dedans, en forme d'outre, puis on y mettait la teinture, on fermait et on secouait ou on massait le tout. (v. مخض). Cette opération est signalée à Tétouan par Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 219, avec le verbe خرّج الجلد; à Rabat, elle ne se fait plus.

***

خضر *ḫḍáṛ* « verte, fraîche » (peau), c'est-à-dire « peau qui vient d'être enlevée à l'animal et n'a subi aucune préparation. » Syn. *ṭṛə̀* V. طرى.

De *ḫḍáṛ* (cl. أخضر) « vert, frais ».

***

خطر *ḫṭáṛ* « grosse barre de bois fixée aux murs longitudinaux de l'atelier *biṭ* (v. بيت) à 50 cm. du sol. Elle sert à plusieurs opérations de corroierie.

ḫdˇm fˇlḫṭáṛ ou *dọ́u̯âṛ ˇẓẓéld fˇlḫṭáṛ* « corroyer les peaux » (V. fig. 11 où la pièce de bois est un peu relevée). Constantine a le même objet avec le même nom. Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 227.

***

خلص *ḫáḷḷå̆ṣ* « donner une dernière façon aux cuirs » en corroierie, maṣd. *ḫᵒlâṣ* « finissage ». Ainsi à Constantine, cf. Joly. *Revue du monde Musul.*, VII, p. 227.

Dans le dialecte de Rabat, *ḫallå̆ṣ* signifie « terminer ».

***

خنز *ḫnéẓ* « sentir mauvais, être en putréfaction » (peau). Ce terme s'emploie dans le dialecte de Rabat pour toute substance qui est susceptible de se décomposer.

Du classique خنز « sentir mauvais » (viande).

***

دبغ *dbǻγ* « tanner » se trouve en classique et dans toute l'Afrique du Nord. Dans le langage maritime de Rabat, il signifie « faire séjourner dans la vase des planches destinées aux constructions navales ». Cf. Brunot, *Lexique maritime*, p. 40.

dbǻγ « tan, écorce de chêne »; le tan est moulu dans un moulin, dont la meule active est verticale V. رحى. Même mot et même sens dans toute l'Afrique du Nord. Le classique a دبغ « matière employée pour le tannage du cuir ».

ḍâṛ ˇddbǻγ, plur. *ḍi̯ộṛ ˇddbaγāṭ* « tannerie » (atelier). Tétouan a دارالدباغ et دار التدبيغ. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 204. Beaussier, p. 193, donne aussi دار الدباغ.

dĕbbâγ plur. *dĕbbâγa* ou *dĕbbâγin* (s'il s'agit du quartier) « tanneur ». Ainsi dans toute l'Afrique du Nord; Rabat connaît encore pour ce mot le sens de « cobier d'une saline ». Cf. Brunot, *Lexique maritime*, p. 40.

dbâγa tannerie » (action); Tétouan, emploie dans ce sens تدبيع. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 204.

mˇdbûγ « tanné ». Dans le dialecte de Rabat, ce participe signifie encore « imprégné de ».

***

دردر *dĕrdĕr* « saupoudrer de sel ou de tan » maṣd. *ṭderdîr*. Dans le dialecte de Rabat, *derder* est employé d'une façon générale pour « saupoudrer ». Beaussier, p. 198, donne aussi دردر « saupoudrer », et Dozy, *Supplément*, I, p. 432, relève le sens de « parsemer ».

***

درق *ṭ˘drèqa d˘ẓẓîr* « grosse pierre de chaux vive bien cuite, qui, dans le four à chaux, était placée près du foyer ». C'est la chaux préférée pour les pelains, plur. *ṭdâr˘q*.

Dans le dialecte de Rabat, on a *dắṛṛâq ʿala*« protéger quelqu'un, le cacher ».

***

دقّ *ṭadŏqqa* « terre argileuse très fine ». Elle sert, mélangée à de la cendre et à de la chaux éteinte, à dégraisser les peaux en poils trop grasses. On l'emploie encore en poterie et pour l'astiquage des cuivres.

Ce mot berbère est connu dans tout le Maroc. On l'emploie à Rabat sans l'article.

On le retrouve à Alger-juif sous la forme *adŏqqẹ* et en Kabylie sous la forme *iḍŏqqẽ*, cf. Cohen, p. 465, note.

***

دلو *dlu* pl. *dlậu̯i* « seau en cuir » pour le puits, cf. Brunot, *Récipients*, p. 119. Le cuir est remplacé, pour la confection des seaux, par des chambres à air en caoutchouc des automobiles.

***

دور v. ضور.

***

رأى *ẓĕld ṭâlaə b˘lmrâi̯a* « cuir brillant » se dit aussi d'une étoffe brillante ou moirée. De *mrâi̯a* « miroir » contr. *nâkĕd*, v. نكد.

***

رحا *ṛḥa d˘ṭăkkắut*, plur. *ṛḥi̯i̯* « moulin à meules parallèles horizontales pour la mouture du takkaout » ; il est en tout point identique au moulin à blé qui, à Rabat, s'appelle *ṭaḥộna*.

ṛḥa d-ddbâγ « moulin à tan composé d'une meule horizontale fixe et d'une meule verticale marchante pour la mouture du tan. »

Ces deux moulins sont actionnés, comme les moulins à blé, par un vieux cheval.

A Rabat *ṛḥa* désigne « le petit moulin à main » comp. class. رحاء, « moulin à bras ».

***

ردم A Tétouan, mais non à Rabat, مردمة désigne le « pelain neuf »; Cf. JOLY. *Arch. mar.*, VIII, p. 210.

A Rabat, *ḥii*, v. حيّ.

A rapprocher sans doute du tunisien مرد ومة « fosse où l'on fait le charbon ». Cf. BEAUSSIER, p. 238.

***

رسم *rsûm* « bénéfice qu'on fait faire à un apprenti qui commence à savoir son métier, en lui tannant gratuitement six peaux acquises de ses deniers ou par une avance du maître tanneur ».

A Tétouan, on a aussi رسم avec le même sens, mais avec cette nuance que c'est le patron qui acquiert les peaux et les revend pour l'apprenti, ces six peaux étant marquées d'un signe particulier dit رسم. Cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 240.

***

رطب *ṛṭâb* « lisse, non chagriné (cuir) », contr. *mḥábbëb*, v. حبّ. Se dit de toute chose « douce au toucher ». Sur ce mot, cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 311, qui lui a consacré une longue étude.

***

رغط *mâṛγâṭa* « feuilles servant à tanner » dont l'usage aujourd'hui est abandonné complètement à Rabat; on n'y connaît même plus le végétal en question.

A Tétouan, مرغاطة désigne une « substance tannifère faite de feuilles pilées d'un arbuste » on s'en sert spécialement pour les basanes; cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 231. Ni Joly ni nous, n'avont pu déterminer l'arbuste en question.

***

ركب *ṛ̊kba* « plate-forme qui se trouve à l'extrémité des pelains » et qui sert à recevoir les peaux qu'on retire des fosses ou qu'on va y placer, v. fig. 9. Elle est limitée soit par un mur, soit par une levée de terre de 0 m. 50 de haut.

***

ركل *rkḷ* « fouler les peaux par un piétinement continuel » afin de leur faire dégorger la chaux ; maṣd. *rkil*. L'opération se fait dans une cuve, les peaux trempant dans un peu d'eau. Tétouan a ركّل, maṣd. تركيل, pour le même sens. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 210. A Constantine, ركيل désigne le « foulage aux pieds en vue du dégorgeage ». Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 223. Il ne faut pas confondre ce foulage au moyen des pieds avec le « massage au moyen des pieds », dit *ṭ˘kəib* v. كعب.

mṛkḷ « cuve hémisphérique dans laquelle on foule les peaux en les piétinant », ce mot est devenu rare à Rabat. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 210, et *Revue du monde musul.*, VII, p. 223, le relève à Tétouan et à Constantine avec le même sens. Le dialecte de Rabat a *rkḷ* avec le sens de « laver le linge avec les pieds » (ainsi chez Beaussier, p. 253) et *r˘kkḷ* « laveur » qui lave le linge en le piétinant.

***

رمد v. ci-dessous رمض.

***

رمض *ṛumâḍ* « cendre de bois » ; on en enduit les peaux de mouton fraîches trop grasses, afin de les dégraisser ; c'est le terme employé par tout le monde à Rabat pour « cendres ».

Du class. رماد « cendre de bois ».

***

زبل A Tétouan, mais non à Rabat, زبل الحمام, en terme de tannerie, signifie « fiente de pigeon » servant de confit pour la purge de chaux. Cf. Joly, *Arch. mar.*, p. 212 et p. 230 ; même mot et même sens à Constantine. Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 226. A Rabat, on a pour ce sens *bzâq dlaḥmâm*, v. بزق.

***

زاج *zâž* « sulfate de fer », employé pour la teinture des cuirs en noir. Cette opération, à Rabat, se fait chez le cordonnier ; le tanneur teint les cuirs en toute couleur, sauf en noir. *zâž*, qui signifie aussi « verre », est mis pour le class. زجاج et a pour syn. plus employé *kapparoza*. v. كپرز.

Tétouan a aussi الزاج ou, par quiproquo, صبيغة الدجاج « sulfate de fer » ; la teinture des cuirs en noir semble s'effectuer dans la tannerie à Tétouan. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 234. Constantine emploie aussi, mais accidentellement, la couperose (*zaj*), cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 221.

***

زرم *zĕrmîia* « bain de son ayant déjà servi » ; on l'emploie pour la purge de chaux.

C'est un terme technique.

***

زياني *ziuânni* « cuir de chèvre teint en jaune». A Tétouan, mais non à Rabat, *ziuâni* s'appliquerait encore comme adjectif pour désigner la coloration « jaune citrin » de toute chose. Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 204. La teinture en jaune s'obtenait jadis avec de l'écorce de grenade, v. غصب ; aujourd'hui, on emploie pour l'obtenir des produits chimiques.

Ce terme semble très spécial au Maroc.

***

سبك *n.ˇsbûk* « mince » en parlant d'une peau. Ce n'est pas une qualité ; ct ntr. *mbâḍḍa*ᵊ, v. بضع. Dans le dialecte, on emploie *rhif* pour « mince » ; chez les cordonniers, on a *sbĕk ˇžžéld* « égaliser la peau, la rendre d'épaisseur uniforme ».

***

سرب *msárrâb* « pelain mort » ; terme technique ; le syn. *míiiṭ*, v. موت, est peu employé chez les tanneurs.

***

سرم (*ˇrrumâḍ*) *kaisrém* (*lidâm*) « la cendre absorbe la graisse ».

En général, dans le dialecte *srém* a le sens d' « enlever », on dit *srém ḥuáižĕk* « enlève tes habits ».

***

سڤر *sgâṛ ʾala* « laisser sans toucher », *isᵉgṛu ʾalˇẓẓlûd nhâr* « on (y) laisse les peaux un jour ». Le dialecte de Rabat emploie couramment cette expression avec le sens de « patienter, se taire et réfléchir en attendant le moment opportun ».

***

سكر *sᵘkṛi* « blanc » en parlant du cuir, ou de drap, mais non d'une étoffe de coton ou de lin. De *sᵘkkâṛ* « sucre ».

***

سكن *sˇkkin*, pl. *skâkĕn*, subst. masc., « couteau rond » fait d'une lame cintrée concave, v. fig. 3. Il sert au débourrage et l'écharnage des peaux de bœufs. Tétouan connaît le même mot avec le même sens, Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 236.

Sur ce mot, qui signifie dans toute l'Afrique du Nord « sabre » ou « couteau », cf. Fisher, *Waffen*, p. 227.

***

سلڢ *sˇlfa* « côté chair » de la peau ou du cuir, comp. *uẓaḥ* « côté fleur », v. وجه. Tétouan a aussi سلڢة avec le même sens, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 228.

Nous ne pouvons rattacher ce mot qu'au classique سَلِڢ « peau ».

***

سهرج A Tétouan, mais non à Rabat, سهريج (pour classique صهريج) « grand bassin d'eau vive, dans lequel ou rince les peaux de bœufs pour la purge de chaux ». Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 236.

A Rabat, *qâṣṛi̯ia dˇtṭaʾu̯âm*, v. عوم.

Rabat prononce *sạrîẓ* pl. *su̯ârˇẓ*.

***

شب *šˇbba* « alun » ; l'alun était jadis employé dans le tannage des basanes. Actuellement, l'usage en est complètement abandonné.

šᵉbbĕb maṣd. *tˇšbîb* « passer à l'alun ».

Du classique شب « alun ».

***

شبع *šbáɜ* « être saturé » de sel (peau fraîche).

Du classique شبع, dialecte *šbáɜ* « être rassasié ».

***

شبك *šˁbka* « lissoir », instrument qui sert au lissage des cuirs. Il est composé d'un morceau de bois de 15 cm. × 5 × 2, recouvert en entier d'une tresse de palmier nain enroulée tout autour. Ce mot, avec ce sens, appartient aussi au vocabulaire de Tétouan. Cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 223. Rabat lui préfère le syn. *amsáḥ*, v. مسح et fig. 5. Remarquer, qu'à Constantine, le lissoir est composé d'un vieux filet qu'on appelle *keff*. Cf. JOLY, *Revue du monde musul.*, VII, p. 228.

De *šˇbka* « filet ». On n'aperçoit pas d'une façon très sûre l'évolution sémantique de ce mot.

***

شرب *šṛṓb* « absorber » de l'eau, de la chaux (peau).

šâṛṛâb « s'imprégner complètement d'eau, de chaux »; forme intensive du verbe précédent.

De شرب « boire ».

***

شعر *šáɜɜaṛ* « épiler, débourrer les peaux »; ce mot s'emploie spécialement pour l'épilage des peaux de bœuf après le pelanage. Pour les autres peaux, v. فلع, كلط et مرص. Dans le dialecte de Rabat, *šáɜɜaṛ* signifie « conserver les cheveux longs » et, en classique, on a شعّر « devenir velu ».

tˇšɜêṛ « débourrage, épilage ».

šɜáṛ « poil » de chèvre, de bœuf.

***

شقّ *šóqq*, maṣd. *šˇqqân* « fendre » une peau.

Les indigènes livrent toujours les peaux vertes non fendues. Ce n'est qu'au cours de la préparation que les peaux en tripes sont fendues, les peaux de chèvres et de moutons, après le tannage, les peaux de bœufs, après le pelanage. Tétouan emploie le terme فتح, v. فتح, mais à Constantine, on relève « شقّان opération qui consiste à partager le cuir tanné en trois », cf. JOLY, *Revue du monde musulman*, VII, p. 224.

Du classique شقّ, dialectal *šóqq* « fendre ».

***

شقف *s'qqûf* maṣd. *t'šqîf* « polir le côté chair du cuir avec un tesson de poterie » c'est-à-dire « drayer avec un tesson ». Tétouan emploie les mêmes termes avec les mêmes sens, cf. Joly, *Arch. Mar.*, VIII, p. 218.

A Constantine, le mot شفاف est resté pour désigner « le rinçage qui suit le bain de son » Cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 226.

Dénominatif de *s'qfa* « tesson ».

***

شكر *m=állĕm 'šškâṛa* « maître tanneur »; c'est lui qui achète les matières premières, les ingrédients, paie les ouvriers, loue la tannerie, dirige le travail et vend les cuirs à son bénéfice, v. صور.

De *škâṛa* « sacoche », dans laquelle on met l'argent.

***

شلّ *šellel* « rincer ». Terme généralement employé pour toutes choses. *t'šlîla* pl. *tšḷîlĕl* « rinçage ».

***

صبغ *ṣbå'ɣ*, maṣd. *ṣbîɣ* « teindre » du cuir ou toute autre chose. Les cuirs sont teints à la tannerie sauf en noir. Tétouan emploie dans le sens de teindre صبغ et صبّغ maṣd. تصبيغ, cf. Joly, *Arch. marocaines*, VIII, p. 219.

ṣbâ'a « teinture ».

***

صحّ *ṣḥḕḥ* « pelain faible ou gris » syn. *mfétṭâṛ*, v. فتر et *mkâḷḷâṭ*, v. كلط ; comp. *ḥíi* et *míiit*, v. حيّ et موت. Il semble que ce mot soit employé ici par euphémisme, le vrai terme propre paraissant être *mfĕttâṛ*, qui signifie « affaibli ». Cependant les tanneurs n'emploient guère que le terme *mkâḷḷâṭ*, v. sub. كلط.

A Constantine on a aussi صحيار صحيح « deuxième pelain », cf. Joly, *Revue du monde musulman*, VII, p. 223.

Du classique صحيح, dialectal *ṣḥḕḥ* « fort, sain ».

***

صدر v. ci-dessous صضر.

***

صضر *ṣˇḍḍâṛa* « instrument composé d'un arc en bois que l'ouvrier place contre sa poitrine, d'où son nom, et d'une lame cintrée placée à l'extrémité d'une tige de fer qui part du sommet de l'arc en bois », v. fig. 6 et 11. Il sert à assouplir les cuirs trop raides pour être travaillés avec la raclette *ḥᵊdîda*.

Le dialecte a *sdeṛ* « poitrine », *sdrṭa* « gilet », toujours avec س et د non emphatiques.

***

صبط A Tétouan, صبّط maṣd. تصبيط « corroyer une peau, côté chair et côté fleur avec une raclette (v. حدّ) ou un lissoir (v. شبك), la peau étant suspendue à deux cordes accrochées au plafond ». Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 225. Cette opération est connue à Rabat et se dit *ṣoffâṭ*, comme à Tétouan, mais on ne la pratique plus. On pourrait rapprocher sans doute ce mot du classique صبد « lier, serrer avec une corde », par le processus صبد > صبظ > صبط. Cependant, in Dozy, *Supplément*, I, p. 837, on trouve مصبّط « (pierre) dont on a coupé autant qu'il faut pour qu'elle ait l'épaisseur du mur. »

***

صهرج V. سهرج.

***

صور *ṣoṵâṛ* ou *mᵊállĕm ṣoṵâṛ* « ouvrier tanneur ». Il est payé à la tâche par *ṭâṛḥa* ou ensemble de six peaux. V. شكر.

Du dialectal *ṣṓṵoṛ* « toucher son salaire ».

***

ضرب *ḍṛâb* « passer le couteau rond, soit d'un côté de la peau, soit de l'autre, après l'épilage ou l'écharnage ».

Du classique ضرب, dialectal *ḍṛâb* « frapper ».

***

ضور *ḍoṵṵâṛ* « retrancher l'émouchet », c'est-à-dire rogner d'une peau tannée les bouts de membres, les bouts de peaux de la périphérie trop

minces et irréguliers, etc.., v. حدق et طرف. Le synonyme *ṭåṛṛĕf* est plus employé.

ṭ̆ ḍuèṛ « émouchets », rognures provenant de l'opération indiquée plus haut. A Tétouan بقاوق, v. بقّ.

ḍåṛ ˘ddbåγ, v. دبغ.

De la racine classique دور passée régulièrement en dialectal sous l'aspect ضور, cf. Marçais, *Tanger*, p. 365.

***

طبل *ṭabla*, plur. *ṭuåbăl* : 1° « planche de 80 cm×40 placée sur le sol de l'atelier et dont on se sert pour humecter les peaux, pour les teindre, pour l'épilage définitif des peaux de mouton et de chèvre et pour l'écharnage des peaux de chèvre »; 2° « partie pavée de la cour sur laquelle on place le chevalet de rivière (v. فرض) pour procéder au débourrage des peaux de bœuf. »

Le mot *ṭabla* a dans les dialectes des acceptions multiples. Cf. Marçais, *Tanger*, p. 367.

***

طرح *ṭåṛḥa*, plur. *ṭṛâiḥ* « ensemble de six peaux » tannées ou non. On ne compte les peaux que par six. A Tétouan, on emploie le terme طلعة. Cf. Joly, *Archives mar.*, VIII, p. 241.

Beaussier, p. 393, donne طرحة « paquet de six peaux filali » et Dozy, *Supplément*, II, p. 32, relève pour Ghadamès : « les peaux de chèvre de vendent par *tarḥa* de dix peaux ». A Constantine, Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 218, signale que les peaux se vendent par طرحة de six peaux. Dans le dialecte de Rabat, on a encore *ṭåṛḥa* « fournée de pains ».

***

طرف *ṭåṛṛĕf*, maṣd. *ṭ̆ ṭṛâf* « retrancher l'émouchet », après le tannage, aux peaux de chèvre et de mouton, v. syn. *ḍouuåṛ* à ضور. V. aussi حدق.

Tétouan a le même mot طرّف, maṣd. تطريف ou تطراف, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 216. Constantine à تطراف « rognage » des peaux de bœuf avant le pelanage, cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 222.

De طرف « bord ». Beaussier, p. 395, a طرف « suivre les bords de ».

***

طرو *ṭåṛṛa*, maṣd. *ṭ̆ ṛia* « assouplir le cuir de chèvre ou la basane, en l'humec-

tant avec un tampon avant de la chagriner ». A Tétouan, même mot et même sens, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 221, ainsi qu'à Constantine, cf. JOLY, *Revue du monde musul.*, VII, p. 225. DOZY, *Supplément*, II, p. 43 et BEAUSSIER, p. 397, donnent ce verbe avec le sens d' « amollir ».

ṭṛei « fraîche, verte », en parlant d'une peau, v. syn. *ḥḍáṛ*, v. sub. خضر. Ce mot est employé pour toute chose fraîche.

***

طلع *ṭlá*ə se dit de la peau lorsqu'elle a subi toutes les préparations voulues et qu'elle est prête à être mise en vente. — *ṭ˘ṭlaə lḥăbba* « le chagrinage apparaît (v. حبّ).

*ṭăḷḷa*ə maṣd. *ṭ˘ṭlḗəa* apparaît dans diverses expressions : *ṭăḷḷaə l˘nnuḥḥál*. « Mettre les peaux dans le bain de son » ; *ṭăḷḷaə l˘lbẓáq* « mettre les peaux dans le confit de fiente de pigeon ». Tétouan emploie ce verbe avec le même sens, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 212. — *ṭăḷḷaə lḥábba* « chagriner la peau ».

ṭlóə « ensemble des opérations de corroierie ». A Tétouan, « ensemble des opérations de tannage et de corroierie », cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 228.

طلعة, à Tétouan, *ibid.*, p. 241, signifie « ensemble de six peaux ». Rabat, dans ce sens, emploie *ṭâṛḥa*, v. طرح.

Du classique طلع, dialectal *ṭláə* « monter ».

***

طلق *ṭlâq* et *ṭ˘ṭlâq* se trouvent dans les expressions suivantes : *iṭlâq lbẓâq* « la fiente (après pétrissage) devient molle et liante » comme du savon mou par exemple ; *iṭ˘ṭlâq ẓẓeld* « le cuir s'étire et dégorge ses impuretés » (dans l'opération du *ṭ˘kmâd*, v. كمد).

Le dialecte de Rabat a *ṭlâq* 1° « devenir liquide » ; 2° « lâcher ».

***

طاح *ṭâḥ*, f. i, correspond exactement au terme technique français « tomber » qui s'emploie pour indiquer que la peau en tripe est complètement débarrassée de ses poils et autres productions épidermiques ainsi que des impuretés de toute espèce ; elle est alors molle, élastique, d'aspect gélatineux, et elle est prête ainsi au tannage proprement dit.

***

عرض *ʿárḍa däqlá* « barre de bois de 2 m. de long, servant au débourrage des peaux de chèvre et de mouton », v. fig. 12. Pour épiler la peau, on la coince entre le mur et l'extrémité de la barre de bois, celle-ci ayant l'autre extrémité fichée dans le sol; on l'épile avec le peloir *ǧmi dàqlá* (v. جنو). Cette opération est décrite par Bel et Ricard, p. 15, pour l'arrachage de la laine. A Constantine, le débourrage se fait sur une barre horizontale dite عرضة, cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 225. Bel et Ricard, p. 325, relèvent *ʿarṭa* à Tlemcen et *ʿarḍa* à Blidah pour désigner une « traverse de bois clouée sur deux montants voisins de l'ourdissoir ».

***

عصب *ʿáṣfa* (métath. du class. عفص) « noix de galle »; on la concasse avec une pierre et on s'en sert comme tan à la place du takkaout quand ce dernier manque ou est trop cher. Beaussier, p. 441, donne عصة avec le même sens. Constantine dit عفص, cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 221.

***

عفص V. ci-dessus عصب.

***

علم *mʿállĕm*, plur. *mʿáll˘min*, comme pour tous les métiers, désigne un « ouvrier connaissant bien son métier », *mʿallĕm ˘šškāṛa* « maître tanneur » (v. شكر); *mʿallĕm ṣoṷâṛ* « ouvrier tanneur » (v. صور).

m˘ṭʿállĕm, comme pour tous les métiers, « apprenti ».

***

عمر *ʿomâṛa d˘lqâṣṛiia* « ensemble des peaux qui garnissent une cuve de reverdissage ». On ne commence à travailler que lorsqu'on a le nombre de peaux vertes suffisant pour remplir une cuve.

ʿomâṛa désigne encore, dans le dialecte de Rabat, « la garniture d'un vêtement », « l'équipage d'une barcasse ».

***

عود *maʿaṷud* « rigide, qui manque de souplesse » (cuir) se dit aussi du pain très sec. Littéralement : « de la nature du bois *ʿúd* ».

***

عوم *ᵊáu̯um* « faire tremper les peaux dans de l'eau claire à la sortie des pelains ou des confits ».

qåṣṛi̯i̯a dˇtṭaᵊu̯ám « cuve hémisphérique dans laquelle on procède à l'opération indiquée plus haut ». A Tétouan, سهريج, v. سهرج.

De عوّم « faire nager ».

***

غصب *måγṣôba* « écorce de grenade » servant à la teinture des cuirs en jaune. Tétouan a le même vocable, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 220. L'écorce de grenade servant à teindre doit être arrachée avant la maturité du fruit, ce qui explique son nom. Actuellement, on ne teint plus avec l'écorce de grenade, mais avec une teinture chimique de provenance européenne.

Le class. a غصب « arracher violemment», et Beaussier, p. 476, donne مغصوب « pressé, qui a hâte » ; à Rabat, la racine غصب signifie « arracher prématurément, ainsi *måγṣôb* signifie « jeune orphelin », celui qui a été arraché à l'affection des siens par la mort de ceux-ci.

***

فتح *fṭáḥ* « fendre, ouvrir les peaux » ; le syn. *šoqq*, v. شقّ, est plus employé. Tétouan emploie فتح avec le sens de « fendre les peaux » et فتّح masd. تفتيح avec le sens de découdre les peaux après teinture » (v. خرّج), cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 216.

***

فتر *mféṭṭåṛ* « pelain faible ou gris », syn. *ṣḥêḥ*, v. صحّ et *mkǻḷḷåṭ*, v. كلط. C'est le deuxième pelain, v. موت et حيّ. Le terme vraiment technique est *mkǻllåṭ* quand il s'agit du pelain, *mféṭṭåʳ* qualifiant plutôt la chaux.

Du class. فتّر « affaiblir », « priver de vigueur ».

***

فتى *fṭa*, fut. *a* « devenir souple » (cuir).

fṭi « souple » (cuir), contr. *maᵊᵃu̯ud*, v. عود ; Dombay, p. 105 (ap. Dozy, *Supplément*, II, p. 242), donne افتى « *tesser mollis* ». Le dialecte de Rabat a encore *ḫúbza fṭîi̯a* « pain tendre », *lḥám fṭi* « viande tendre », *ṛåžĕl fṭi* « homme de commerce agréable ».

***

فرض *fȧṛḍ* « chevalet de rivière »; c'est une grosse pièce de bois large de 40 cm., longue de 1 m. 60, épaisse de 10 à 12 cm.; on la pose inclinée une extrémité sur le sol, l'autre à hauteur du ventre de l'ouvrier; on place dessus la peau de bœuf à débourrer avec le couteau rond, v. fig. 8 et 10.

fȧṛḍa dˇtṭˇqṭȧṛ « perche sur laquelle on place les peaux pour les faire égoutter ».

Dans le langage maritime de Rabat, *fȧṛḍ* désigne « un tronc de chêne non équarri », cf. Brunot, *Lexique maritime*, p. 101. Le classique a aussi فرض avec le sens de « pièce de bois qui entre dans la construction d'une maison ».

***

فرن *fĕrnȧn* « chêne-liège », dont on retire le tan, comp. *bĕḷḷọ̀ṭ* « chêne à glands », v. بلط.

Ce mot apparaît, chez Beaussier, p. 503, avec le sens de « chêne-liège », chez Cherbonneau (*apud* Dozy, *Supplément*, II, p. 262) avec le sens de « chêne-vert »; Dozy, *ibid.*, relève encore le sens de « sorte de broussaille » (Barth).

***

فيلالي *filȧli* désigne le « cuir rouge » provenant du Tafilelt. On n'en fabrique pas à Rabat. A Tétouan, le mot est connu pour désigner du « cuir rouge », cf. Joly, *Arch. mar.*, p. 227. Comp. *qšîni* « cuir rouge » de Rabat, v. قشن.

***

قشن *qšîni*, cuir rouge « teint à la cochenille ». Dozy, *Supplément*, II, p. 351, relève الجلد القشيني en juif marocain de 1751.

Du dialectal *qšinîi̯a* « cochenille » (espagn. cochinilla) que Dombay signale p. 102.

***

قصر *qȧṣṛṭi̯a* pl. *qṣȧṛi* « cuve hémisphérique » creusée dans le sol et maçonnée. Les dimensions en sont variables, mais ne dépassent pas 2 m. pour les plus grandes; les plus petites n'ont pas moins de 1 m. V. fig. 7 et plan. On a dans la tannerie :

qȧṣṛṭi̯a dˇtṭˇnqẹ̀ə ou *nqẹ̀ɛ* « cuve à reverdissage », v. نقع.

qȧṣṛṭi̯a dˇtṭaɛu̯ȧm « cuve à rincer », v. عوم.

qâṣṛṭa d˘ṭṭaḥmâṛ « cuve contenant une jusée claire de tanin », v. حمر.
qâṣṛṭa d˘nnuḥḥâl « cuve pour le confit de son ».
Pour Tétouan, v. معن.

A Constantine, فصريّة est la « fosse pour le confit de son », cf. JOLY, *Revue du monde musul.*, VII, p. 223.

BEAUSSIER, p. 348, relève فصرية « cuve de tanneur » ; sur ce mot, cf. BRUNOT, *Récipients*, p. 132 ; DOZY, *Supplément*, II, p. 357, fait dériver le mot de فصر « fouler » ; FLEISCHER « *Studien zu Dozy's Supplément* et FRANKEL, *Die aramaïschen Fremdworter in Arabischen*, p. 77, démontrent que فصرية provient du grec γαστριον.

***

فطر *q˘ṭṭâṛ* « égoutter les peaux », masd. *ʃ˘qṭâṛ*.
fâṛḍa d˘ṭʃ˘qṭâṛ « perche pour l'égouttage des peaux », v. فرض.
ʃ˘qṭêṛa pl. *ṭqâṭâṛ* « égouttage des peaux », nom d'une fois.
De فطر « tomber goutte à goutte ».

***

فلع *qâllaɜ*, masd. *ʃ˘qlâɜ* ou *ṭqlêɜ* « épiler les peaux de chèvres après le reverdissage à l'aide d'une lame de fer émoussée ». C'est un véritable « arrachage ». L'épilage définitif se fait au sortir des pelains, v. مرض. Pour l'épilage des peaux de moutons, v. كلط, et pour celles de bœuf, v. شعر.
ǯnui dăqlâɜ v. جنو ; *ɜâṛḍa dăqlaɜ*, v. عرض. A Tétouan, فليع « couteau pour racler la laine », cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 230 ; à Rabat, cet instrument se dit *ǯnui dăqlaɜ* (v. جنو) et sert également pour racler le poil de chèvre. De فلّع, dialect. *qâllaɜ* « arracher ».

***

قوم *iqâma* « ingrédients » servant au tannage. Ce mot apparaît très fréquemment dans les dialectes marocains. Cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 434.

***

قطع *gâṭaɜ* « pelain vif », syn. plus technique, *ḥiṭ*, v. حيّ.
De قاطع « tranchant » qui, dans le dialecte de Rabat, prend le sens de « fort, ardent, vif ».

***

ڤنفر *ţgĕnfĕr* « se gonfler » (peau) sous l'action de l'eau et sous celle de la chaux, v. نحل.

Dans le dialecte de Rabat, on a encore *mgĕnfer* « sévère, âpre ».

***

كبرز *kappaṛoza* : « sulfate de fer » servant à la teinture des cuirs en noir. Cette teinture se fait chez le cordonnier et non à la tannerie, syn. زاج, v. زاج.

De l'espagnol « caparrosa », français « couperose », sulfate de fer.

***

كرط *kárṛâṭ*, masd. *ţkṛâṭ* « écharnage » des peaux de chèvre. Cette opération se fait après le bain de vieux son, à l'aide d'une raclette sur la planche dite *ţabla*.

Ce verbe a, dans le dialecte de Rabat, le sens de « racler », cf. BRUNOT, *Lexique maritime*, p. 121.

***

كرم *kâr˘m* pl. *kârmin*, en parlant d'une peau en poils, « très sèche et raide ». Ce sont les peaux salées et séchées par les ruraux qui ont cet aspect.

On dit aussi du pain rassis *krem* « il est sec », v. يبس.

***

كرمص *kaṛmôṣ*, subst. masc. « figues sèches, légèrement fermentées et acides » employées dans la purge de chaux des peaux de mouton uniquement. Dans les dialectes marocains, celui de Rabat particulièrement, *kaṛmôṣ* désigne « la figue fraîche » et *śriḥa* « la figue sèche », cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 449, et LÉVI-PROVENÇAL, *Ouargha*, p. 255. En devenant technique, le mot a légèrement changé de sens.

***

كشكش *k˘śkûśa* « écume, mousse, que fait le jus de tanin à la surface de la fosse à tan ». Ce mot apparaît avec le sens d'écume un peu partout dans les pays de langue arabe, cf. DOZY, *Supplément*, II, p. 472. BEAUSSIER, p. 592. BRUNOT, *Lexique maritime*, p. 125.

***

كعب *kâ³³ab* « masser les peaux avec les pieds pour la purge de chaux », maṣd. *ṭ˘k³ṭb* ou *ṭ˘k³ḍb*. Le mot تكعيب, avec le sens qu'il a à Rabat, est signalé à Tétouan par JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 208. Comp. *rkęl*, v. ركل, « fouler les peaux avec les pieds ».

كعب est relevé avec le sens de « talon » par DOZY, *Supplément*, II, p. 473 ; il prend le sens de « pied » sous la forme كعبة dans l'expression *naḍ b˘lkă³ba ǫihṛǫb* « il prit la fuite à toutes jambes » donnée par LÉVI-PROVENÇAL, *Ouargha*, p. 255.

***

كلط *k"lâṭa* « chaux très éteinte provenant des pelains » ; on s'en sert pour chauler légèrement les peaux de mouton avant de les délainer ou les peaux fraîches trop grasses, en la mélangeant avec de la cendre (v. رمض) et de la terre à poterie (v. دق). A Tétouan, d'après JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 230, كلاطة désigne un « mélange de chaux et de cendre » ; au tome XV de la même revue, JOLY ortographie فلط ; à Constantine, *klata* (ك ou ف?) « mélange de chaux et de cendre servant à délainer les peaux de mouton », cf. JOLY, *Revue du monde musul.*, p. 229.

kǎḷḷâṭ, maṣd. *ṭkḷiṭ* ou *ṭ˘kḷâṭ* « chauler les peaux de mouton avec la *k"lâṭa* afin de les délainer plus facilement ». Même mot et même sens à Tétouan, *ibid.*, en laissant à كلاطة son sens tétouanais. De là : délainer une peau de mouton avec de la chaux ».

ṭkǎḷḷǎṭ « être chaulé » peau.

mkǎḷḷǎṭ « pelain faible ou gris », syn. moins employés *ṣḥêḥ*, v. صحّ, et *mfęṭṭâṛ* v. فتر.

BEAUSSIER, p. 597, donne كلاطة « grossièreté (morale) ; BEL et RICARD p. 15, relèvent فلط « arracher la laine » d'une peau préalablement garnie, côté chair, d'une couche de cendre et de chaux bien éteinte.

***

كمّد *kémmĕd*, maṣd. *ṭ˘kmâd* ou *ṭ˘kmîd* « battre les cuirs violemment contre une grosse pierre dure en les prenant tantôt par un bout, tantôt par l'autre ». Cette opération, qui a pour but d'assouplir le cuir de chèvre ou de mouton, est connue à Tétouan, sous le nom de تكميد, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 217. Elle n'est plus faite à Rabat depuis quelque temps.

Le classique a كمد « assouplir », Dozy, *Supplément*, II, p. 488, a كمد « donner le cati aux draps » et Pedro de Alcala (apud Dozy, *ibid.*) « laminer un métal ».

Dans le dialecte de Rabat, la racine كمد a le sens « d'assouplir ».

***

كمل *kəmel* « entier » (peau tannée de bœuf). Les peaux tannées de bœuf se vendent entières ou par moitié (v. نصّ). Il en est de même à Tétouan, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 241.

***

لحم *laḥḥăm*, masd. *ţ'lḥim* « écharnage », opération qui consiste à racler sur le côté interne de la peau les chairs encore adhérentes.

De لحم, dialect. *lḥăm* « chair ».

***

لقح *lqăḥ* « dégorger », rendre les impuretés par la purge de chaux.

Le dialecte de Rabat emploie encore ce verbe pour « bourgeonner », en parlant d'un arbre. Ce sens est relevé chez Dozy, *Supplément*, II, p. 543.

***

لين *mliiin* « assoupli, souple » (cuir). Comp. *ftı*, v. فتى.

***

مخص A Tétouan, مخّص masd. تمخاص « secouer et masser la peau recousue à l'envers et renfermant la teinture », v. خرج. Cette opération ne se fait plus à Rabat.

De مخص « secouer, agiter, baratter ».

***

مرص *maṛṛâṣ* « débourrer » les peaux de chèvre et de mouton après le pelanage, à l'aide d'une raclette.

ţmáṛṛâṣ « être débourré » ou « écharné ».

La racine مرس apparaît avec le sens de « frotter », « manipuler ».

ţ'mṛâṣ « épilage et écharnage » des peaux de chèvre ou de mouton par raclage.

Dans le dialecte de Rabat, *máṛṛăṣ* signifie « dresser » un enfant, un animal pour une chose déterminée.

***

مرڤ *márga* « confit de fiente de pigeon » bien malaxé qui servira à la purge de chaux des peaux de chèvre. V. بزق et زبل. A Tétouan, مرفة désigne le même confit, mais ayant déjà servi, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 231. A Constantine, مرفة désigne une « jusée de tan », cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 224.

De مرفة, dialectal *márqa*, rural *marga*, « bouillon gras, sauce ».

***

مرمر *mérmĕr* « égaliser le sel dont on a saupoudré (*derder*) les peaux pour le faire absorber ».

***

مرن *mărrân* « grainer le cuir en le frottant et en l'étirant sur un moule *amrân*, v. inf. ». Auparavant, le cuir a été humecté. Tétouan a مرّن masd. تمرّين avec le même sens qu'à Rabat, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 222. A Constantine, on a تمرّين « grainage », cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 228.

amrân « appareil de corroierie » fait d'une calotte sphérique de terre cuite poreuse garnie de trous dont les bords sont en relief », v. fig. 1. A Tétouan, بلان, v. بلن.

Le classique a مرّن « amollir un peu, mais de manière qu'il reste, un peu de dureté », et Dozy, *Supplément*, II, p. 585, relève مرّن « imbiber, rendre mou ».

***

مسح *amsaḥ* « lissoir » fait d'un morceau de bois rectangulaire couvert d'une tresse de palmier-nain », syn. *šebka* (v. شبك), v. fig. 5. Constantine a مسيح « frottage de la fleur », cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 227.

De مسح « frotter », dialectal *msáḥ* « essuyer ».

***

معز A Tétouan, معزي « maroquin chagriné », cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 204. Rabat ne connaît pas ce mot et désigne le maroquin par l'adjectif relatif à la couleur. Constantine appelle معز la peau de chèvre préparée. cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 216.

Du classique معاز, معزة « chèvre ».

***

معن *mạ̄ᵊụ̀n dˇẓẓir* « pelain », terme général, v. جير ; *iẓmaᵊ lmạᵊụ̀n dˇẓẓir* « il rassemble le nombre de peaux nécessaires pour remplir un pelain ». A Tétouan, ماعون désigne une « fosse à coupe trapézoïdale » et à parois de briques, dans laquelle on met les confits de fiente ; on y procède aussi au tannage par le takkaout, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 211 et 215. A Rabat, c'est la *qâṣṛịja*, cuve hémisphérique, qui remplit ce rôle, v. قصر.

Sur *mạ̄ᵊụ̀n*, cf. Marçais, *Tanger*, p. 468 ; Dozy, *Supplément*, II, p. 603, et Brunot, *Lexique maritime*, p. 135.

***

ملح *mĕllĕḥ* « saler » les peaux ou tout autre chose.

ṭˇmlạ̀ḥ « salage ».

mˇlḥa « sel » pour class. مِلْح, « sel ».

***

ملس A Tétouan, mais non à Rabat, ملس من النخال « débarrasser la peau du son qui est resté adhérent après le bain de son ». Cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 213.

***

موت *miịṭ* « pelain mort », syn. plus technique *msáṛṛâb*, v. سرب. Comp. *ḥiị*, v. حيّ et *mkáḷḷâṭ*, v. كلط. A Constantine, Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 222, donne جير ميّت « chaux éteinte ayant déjà servi ».

Du class. ميّت, dialectal *miịṭ* « mort ».

***

نحل *ṭnéḥḥĕl* « gonfler » au reverdissage (peau), v. syn. *ṭgenfĕr* à قنفر.

Littéralement, ce mot signifierait « devenir maigre ». Le dialecte de Rabat a *nḥîli* « maigre, chétif », et Dozy, *Supplément*, II, p. 646, donne تنحّل « devenir maigre ». L'emploierait-on par euphémisme ?

Le dialecte de Rabat, en dehors de la tannerie, ne connaît pas ce terme. On serait tenté de voir dans ce mot la racine حلّ « ouvrir », mise d'abord à la VIIe forme régulière انحلّ, puis à la forme réfléchie, passive du dialecte par préfixation de ت. Cette hypothèse est d'autant

plus séduisante que l'indigène explique le terme, à Rabat comme à Constantine, (V. JOLY, *Revue du monde musul.*, VII, p. 223), de la manière suivante : le pelanage *ouvre* la peau, la rend forte et la prépare à recevoir le tan ; observation d'ailleurs très juste dans l'ensemble et conforme à ce que nous disent nos traités de tannerie.

***

نخل *nᵘḫḫál* « son » dans lequel on passe les peaux pour la purge de chaux. Tétouan dit نخال, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 212. A Constantine, le passage au confit de son (خُبز) est dit تنخال ou تنخباز, cf. JOLY, *Revue du monde musul.*, VII, p. 225. Sur ce mot, cf. MARÇAIS, Tanger, p. 475.

Dans le dialecte de Rabat, on dit *nᵘḫḫála.*

***

نزل A Tétouan, mais non à Rabat, نزّل « mettre les peaux dans les pelains », d'où نزول « pelanage à la chaux » ; cf. JOLY, *Arch. mar.*, p. 209. Pour Rabat, v. هبط.

Sur ce mot, cf. MARÇAIS, *Tanger*, p. 476.

***

نشر *nšâṛ* « faire sécher des peaux en les étendant sur de la paille » (à Tétouan, sur des fascines).

mˇnšâṛ « séchoir » aire couverte de paille sur laquelle on étend les peaux pour les faire sécher (« scie » *mˇnšáṛ*).

Le classique a نشر « déployer, étendre » ; DOZY, *Supplément*, II, p. 671, a منشر « séchoir, lieu où l'on fait sécher les toiles, etc... » ; LÉVI-PROVENÇAL, *Ouargha*, p. 262, donne *nšṛ* « étendre à l'air du raisin, des figues, du linge pour les faire sécher ». A Rabat, *nšâṛ* « étendre du linge, de l'orge, etc., pour les faire sécher ».

***

نصّ *nóṣṣ dˇnnᵊál* « demi-peau de bœuf tannée », v. كمل. A Tétouan, نصّ جلد, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 241.

Pour class. نصف « moitié », dialectal *nóṣṣ* « demi ».

***

نعل *nᵊál* « peau de bœuf tannée ». Egalement à Tétouan, cf. JOLY, *Arch. mar.*, VIII, p. 205 et à Constantine, cf. JOLY, *Revue du monde musul.*,

VII, p. 216. Ainsi appelée parce que la peau de bœuf est spécialement réservée à la confection des semelles *nᵊál*.

***

نفض *nfâḍ* « secouer les peaux » pour les débarrasser du sel en excès, de la chaux, de la terre à poterie, de la cendre qu'on a mis pour les conserver avant le reverdissage ».

Dans le dialecte de Rabat, *nfâḍ* « secouer » d'une façon générale.

***

نق *nṓqq*, pl. *nqáq* « fosse à tan ». A Tétouan, حفرة, v. حفر.

Terme purement technique. Cependant, dans un jeu d'enfant, une fossette est appelée aussi *nṓqq*.

***

نقع *néqqaᵊ* « faire reverdir les peaux, les tremper ».

t˘nqéᵊ « reverdissage », opération qui consiste à faire tremper les peaux vertes ou sèches dans l'eau afin de les débarrasser des impuretés. Même mot et même sens à Tétouan, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 208.

nqéᵊ plur. *nqâjaᵊ* « cuve hémisphérique dans laquelle on précède au reverdissage ». A Tétouan, بركة v. برك.

Le classique a نقع « tremper et macérer un médicament dans l'eau »; انقع « donner à quelqu'un de l'eau à boire à satiété »; نقيع « eau dans laquelle on a macéré quelque chose ». Dozy, *Supplément*, II, p. 715, a نقّع « détremper »; et Beaussier, p. 688, signale نقّع « faire tremper dans l'eau ». On emploie, à Rabat, le verbe *néqqăᵊ* avec ses dérivés pour dire « rendre terne » du drap, par exemple, par aspersion d'eau salée ou d'eau sale.

***

نكد *nāḳĕd* « terne, sans reflet »; contr. v. رأى. Se dit aussi, dans le dialecte de Rabat, pour le drap, pour toute étoffe susceptible d'être brillante; en parlant d'un homme, *mnékked* signifie « qui a des ennuis graves »

***

نيّ *nii* « cru » (cuir).

Du class. نِيٌّ « presque cru, qui n'est cuit qu'à moitié ». Se dit, à Rabat, de toute chose, de la viande par exemple.

***

هبط 1° *habbâṭ ˇllebḥár* (هبط للبحر) « porter les peaux au bord de la mer pour les y laver »; 2° *habbâṭ lˇžžîr* « mettre les peaux dans les pelains »; 3° *habbâṭ lnnǒqq* « mettre les peaux de bœuf dans la fosse à tan », etc.

Du classique هبط, dialectal *hbâṭ* « descendre». A Tétouan, on emploie نزل, v. supra نزل.

***

هيدر *haidûṛa* pl. *ḥiâdǎṛ* « peau de mouton tannée, garnie de sa laine » v. بطن.

Beaussier, p. 704, donne هيدورة, avec le même sens.

***

وجه *užah* « côté fleur » de la peau ou du cuir. Même mot et même sens à Tétouan, cf. Joly, *Arch. mar.*, VIII, p. 228, et à Constantine, cf. Joly, *Revue du monde musul.*, VII, p. 218, comp. *sˇlfa* « côté chair », v. سلب. Sur ce mot qui, en général, signifie « le dessus de toute chose », cf. Marçais, *Tanger*, p. 490.

***

ورد voir ورض.

***

ورض *uáṛḍi* « cuir de couleur rouge violacé ». Cette couleur devait être obtenue sans doute par le bois de campèche; actuellement on ne connaît plus que la teinture chimique.

Bel et Ricard, p. 353, donnent *weṛdi* « rouge violacé. »

De ورد « rose ». avec une emphase; de ر et de د généralement adoptée dans les dialectes marocains. Avec د et ر, non emphatiques on a *uźrd* « litanie spéciale à un adepte de confrérie ».

***

يبس *ibĕs* « sécher », v. neutre.

iâbˇs « sec », v. aussi كرم.

***

يدم *idâmiia*, voir ادم.

L. Brunot,
Directeur d'Études à l'Institut
des Hautes Études marocaines, à Rabat.

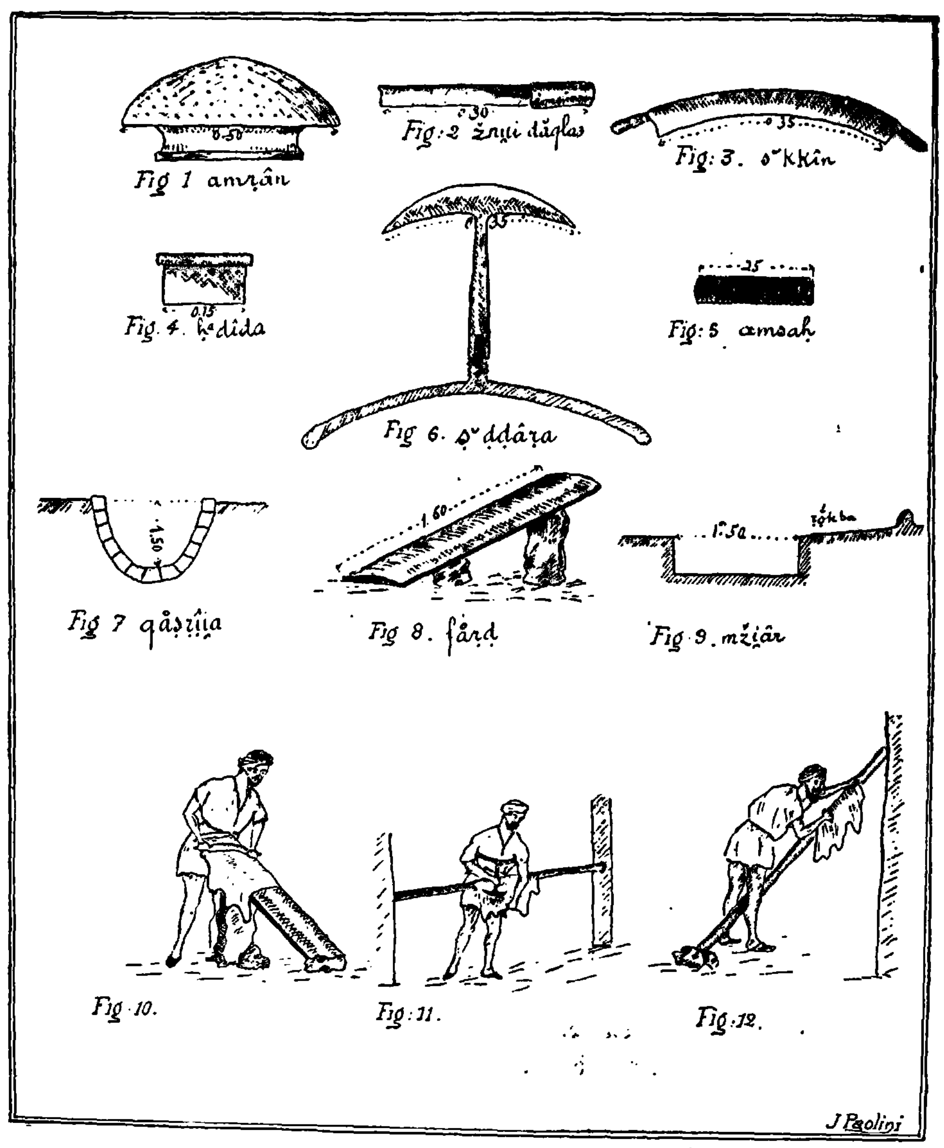
0.50
Fig 1 amṛân
0.30
Fig: 2 žnṷi dâglas
0.35
Fig: 3. sᵘkkîn
0.35
0.15
Fig. 4. ḥᵃdîda
25
Fig: 5 amsaḥ
Fig 6. ṣᵘddâṛa
1.50
Fig 7 qâṣṛîia
1.60
Fig 8. fâṛḍ
1.50
Fig 9. mžiâṛ
Fig 10.
Fig: 11.
Fig: 12.
J Paolini

TAPIS DE RABAT [1]

Au nombre des dernières acquisitions du Musée d'Art musulman de Rabat se trouve un tapis de fabrication locale dont l'étude est des plus suggestives. Elle éclaire en effet d'un jour tout particulier l'origine des tapis marocains à fleurs, si différents des tapis à décor géométrique confectionnés par les Berbères des montagnes ou de la plaine. Ce tapis n'est pas exceptionnel. On en connaît plusieurs autres spécimens de même genre. Quant à ceux qui en diffèrent, ils donnent lieu aux mêmes conclusions et la généralisation sur ce point ne donne lieu à aucune erreur.

Le tapis qui nous occupe ici, et qui est représenté sur la planche I, a 3 m. 50 sur 1 m. 70. Sa longueur, deux fois plus longue que sa largeur, en fait un objet d'ameublement approprié aux locaux d'habitation du Maroc. On sait que les poutres des plafonds sont assez courtes et que pour récupérer l'espace et le volume nécessaires, on construit des pièces beaucoup plus longues que larges.

Notre tapis est remarquable, tant par son tissu de fond, qui est extrêmement serré, que par sa haute laine, courte et tassée, qui le transforme en un velours solide et épais.

La laine a été choisie parmi les plus belles qualités. Ondulée sans

(1) Auteurs et ouvrages consultés :

Bode (W.) : *Anciens tapis d'Orient*, traduction française de G. Gromaire (Paris, L. Hortala et F. Gittler).

Elwanger (W.-D.) : *The oriental rug* (New-York, Dodd, Mead et C°, 1906).

Grote-Hasenbalg (W.) : *Der Orientteppich*, 3 vol. (Berlin, Scarabaeus, 1922).

Hopf (C.) : *Les anciens tapis de Perse* (Munich, F. Bruckmann A. G. 1913).

Neugebauer (R.) et Orendi (J.) : *Handbuch der orientalischen Teppichkunde* (Leipzig, Karl W. Hiersemann, 1922).

Oettingen (R.-V.) : *Meisterstücke orientalischer Knupfkunst* (Berlin, Schöneberg Wolf Mueller).

Ripley (M.-C.) : *The oriental rug book* (New-York, F.-A. Stokes C°, 1904).

Ropers (H.) : *Morgenländische Teppiche* (Berlin, Richard Carl Schmidt et C°, 1920).

être vrillée, ni trop ténue ni trop grosse, nerveuse et résistante, très brillante, elle donne aux couleurs un aspect soyeux et une profondeur rares.

La texture n'a rien à envier aux tapis d'Asie Mineure. Au décimètre, on compte 27 moquettes dans le sens de la largeur et 23 dans le sens de la longueur. Ces nœuds ou moquettes sont donc représentés, théoriquement, par des rectangles de 4 mm. 3 sur 3 mm. 7, logiquement allongés dans le sens de la longueur du tapis.

Les tons sont, comme dans tous les bons tapis, peu nombreux : un rouge cochenille, un orangé, un jaune d'or, un bleu moyen, un bleu foncé, un vert, un noir et un blanc. Soit, si l'on excepte le blanc non teint, l'heptade traditionnelle à la simplicité de laquelle s'ajoute la vertu magique attribuée au nombre « sept ».

Vigoureux et francs, ces tons sont tous d'origine végétale. Ils ont à peine souffert des atteintes de la lumière et de l'usage. Le rouge a été obtenu au moyen de la cochenille; très vif et très égal, il n'a rien perdu de sa qualité première. Les bleus, d'indigo, ont à peine baissé; le bleu foncé est resté intact, le bleu clair, comme d'habitude, s'est un peu adouci. Le noir, où sont entrés de l'écorce de grenades et du sulfate de fer, est resté indélébile; il n'a pas rongé la laine, contrairement à ce qui se produit souvent. Le jaune, de gaude ou de daphné, s'est, comme toujours, légèrement atténué, gagnant en douceur; en mélange avec le rouge et le bleu, il a donné un orangé et un vert qui ont légèrement faibli avec lui, mais en s'améliorant. Le teinturier fit donc ici merveille. Les ouvrières s'élevèrent à sa hauteur.

La composition est remarquable. Une bordure puissante, mais bien proportionnée, encadre le champ. Elle se compose de trois bandes principales très bien équilibrées. La première bande interne, à fond rouge, est plus étroite que la troisième, également à fond rouge; et toutes deux s'accordent à mettre en valeur la bande intermédiaire, à fond noir, beaucoup plus large. Des listels inégaux courent de chaque côté de la troisième bande : le listel interne, à fond orangé, est plus large que le listel externe, à fond blanc, qui ferme la composition.

Les écoinçons, insérés dans les angles du champ, furent à fond vert. Ils tiennent aujourd'hui, par suite de l'affaiblissement du jaune, le milieu entre le bleu et le vert, se rapprochant ainsi d'une tonalité tur-

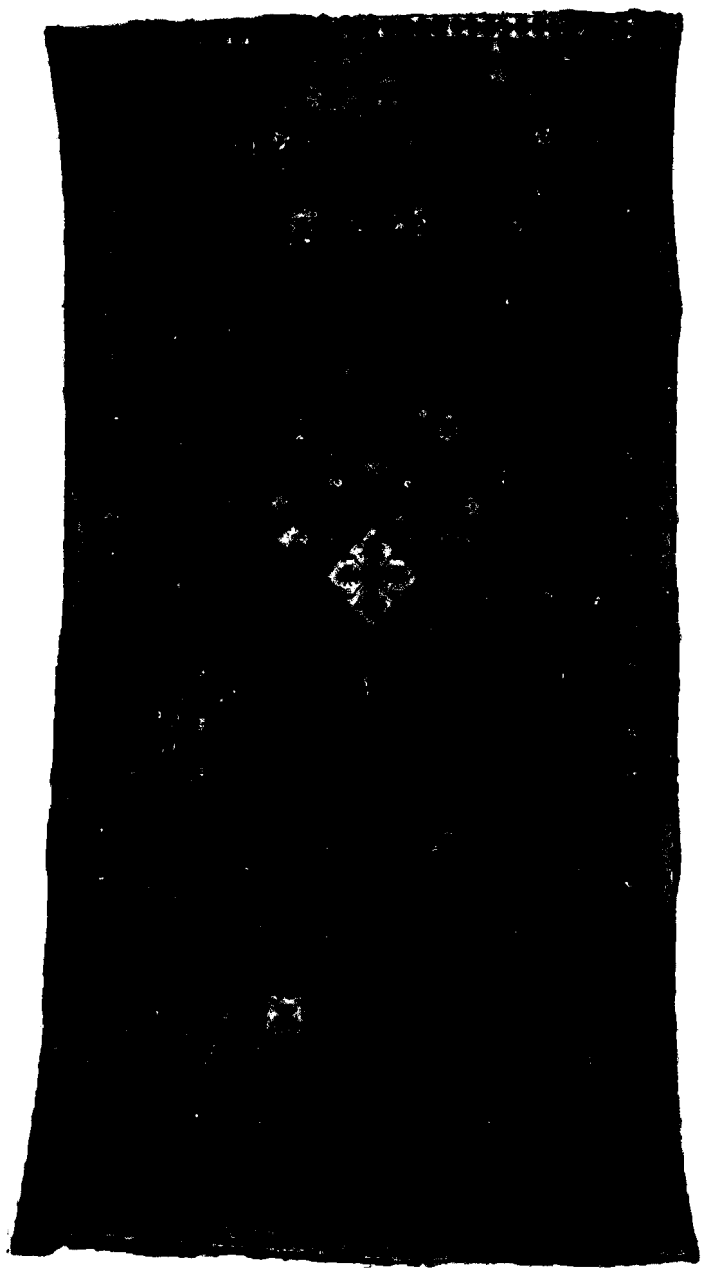

Tapis de Rabat.

quoise fort agréable. Le champ proprement dit est rouge. Un médaillon carré, à fond blanc, marque le centre; il est prolongé, sur l'axe longitudinal, d'ornements végétaux à droite et à gauche desquels se distribuent, symétriquement, une multitude de motifs de formes et de couleurs variées. L'ensemble est d'une très belle tenue.

Les motifs sont également intéressants et bien coordonnés.

Le *khanjar beldi* « poignard marocain » (B), feuille à pédoncule alternativement oblique à droite et à gauche, et à pourtour dentelé, remplit la première bande longitudinale du cadre, tandis que la même bande transversale est occupée par une ligne de *koûra* « balles à jouer » (M), sortes de cercles ornementés.

La deuxième et principale bande est occupée par un très riche bouquet émanant d'un vase, et que les ouvrières de Rabat déclarent être du type *menqoûl* « copié » (A) de tapis turcs. Dans la troisième bande court un rinceau, de type « copié » aussi, sur lequel se greffent, d'un côté, des feuillages, et de l'autre côté, des feuillages encadrent un motif dénommé *ketâb* ou *kârta*, « livre » ou « papier ». Ce rinceau ne se retourne pas dans les bandes transversales; il fait place à une série de grands bouquets, dits *mehabqa*, « pots de basilic », très différents de ceux de la bande principale, peu touffus et peu compliqués.

Le listel interne contient un *friyech 'aouîouej*, « petit méandre ». Le listel externe renferme, sur les bords longitudinaux, un joli rinceau à feuilles et à fleurettes du type *menqoûl*, et, sur les bords transversaux, des corolles à huit pétales, dites *khomâsîya* (F G), parce qu'elles débutent sur une largeur de cinq points.

On remarquera que les bandes du cadre transversal sont plus larges que celles du cadre longitudinal, que si le motif n'a pas varié dans la bande principale, il laisse la place, dans les autres bandes et dans les listels, à des motifs plus larges qui renforcent logiquement le cadre aux deux bouts du tapis. Nécessité esthétique servant l'harmonie générale.

Les écoinçons sont garnis d'une répétition, en nappe ininterrompue, de fleurettes à pédoncules obliques et à pétales dentelés.

Quant au champ proprement dit, il se meuble, en son centre, du « médaillon vert » *qoubba khadra*, exclusivement formé de motifs floraux. Floraux sont encore la plupart des éléments disposés

autour de ce médaillon. Ce sont des *jerìda*, « palmes », sur le grand axe, des *khorb*, « soupapes (de balles à jouer) » en forme d'S (H), des *sebbà'i* et des *khomàsi* (F G), corolles qui débutent sur sept ou cinq points, des *moussrioùla*, « celles qui ont de petits pantalons », étoiles octogonales à huit pointes, des *bertàl*, « moineaux » (E), fleurettes obliques, des *khamsa*, « mains » stylisées, talismans contre le mauvais œil, etc.

L'âge du tapis est difficile à préciser. Aucune date, à notre connaissance, n'a jamais été inscrite sur les tapis de Rabat. Pourtant, d'après les ouvrières, ce spécimen pourrait remonter au milieu du XIXe siècle. Quoi qu'il en soit, sa composition, ses éléments décoratifs, son coloris s'inspirent nettement, ainsi que nous allons le voir, des tapis d'Asie Mineure.

Avec sa large bande centrale garnie de bouquets de fleurs et flanquée de bandes plus étroites, le type de son encadrement appartient aux tapis de Géordès (Œttingen, série I, n° 2; Ripley, pl. VIII, XX et XXI; Neugebauer et Orendi, pl. II et fig. 63); de Ladik (Ripley, pl. XVI; Neugebauer et Orendi, pl. III et fig. 59); de Mélès (Ripley, pl. XV; Neugebauer et Orendi, fig. 70; Ellwanger, pl. IX; Ropers, fig. 14 et 15); de Kir Schilir (Neugebauer et Orendi, fig. 58); de Kabistan (Ellwanger, pl. VI).

Par ses arcs triangulaires à degrés, qu'on ne retrouve généralement qu'à l'une des extrémités du champ des tapis de prière anatoliens, et qui se répètent ici aux deux extrémités du champ, il nous reporte aux tapis de Ladik (Neugebauer et Orendi, fig. 59), de Moudjour (Neugebauer et Orendi, fig. 57), de Kir Schihir (Neugebauer et Orendi, fig. 58), de Koula (Ropers, fig. 12).

Le remplissage des écoinçons est lui-même tiré de divers tapis d'Asie Mineure. L'originalité réside seulement dans le médaillon et dans le foisonnement épais d'éléments différents qui se disposent sans lien dans la surface libre du champ.

L'examen des motifs proprement dits donne lieu lui-même à de curieux rapprochements.

L'élément de la large bande médiane d'encadrement, un bouquet touffu déclaré à Rabat du type *menqoûl*, « copié » (A), est nettement oriental. Il est tiré, avec une fidélité assez remarquable, et identique-

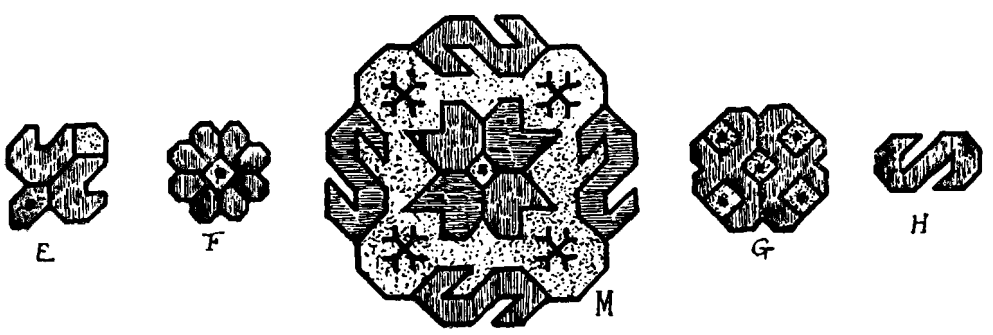

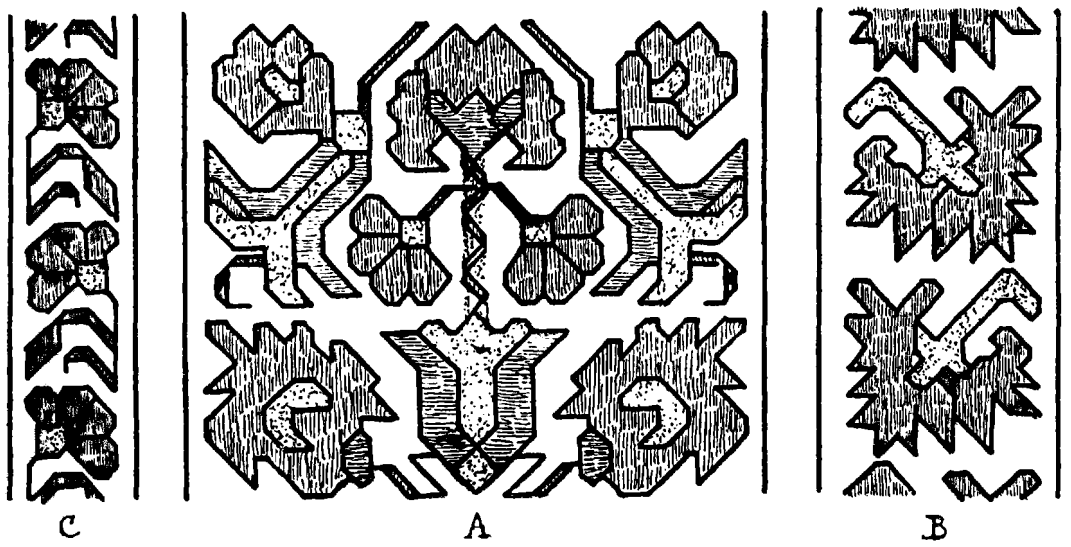

Fig. 1. — Schéma des motifs ornementaux. Tapis de Rabat.

ment placé, de certains tapis de Géordès (Ripley, pl. VIII; Œttingen, série I, n° 2, d'un tapis du XVIIe siècle).

Le motif de la première bande longitudinale interne, le *khanjar beldi* (B), existe dans maints tapis d'Asie Mineure. Des Géordès le possèdent en bande et en nappe, surtout dans les écoinçons (Ripley, pl. VIII; Neugebauer et Orendi, pl. V). Sa dénomination de *khanjar beldi*, « sabre marocain », ne donne aucune garantie d'origine; elle signifie simplement qu'il était introduit dans le pays depuis assez longtemps, et que par rapport au *menqoûl*, il était déjà couramment employé.

Le rinceau qui garnit la bande externe est une réminiscence lointaine d'un motif plus complet existant déjà dans des tapis persans du XVIe siècle (Hopf, fig. 1) et dans des tapis d'Asie Mineure d'Ouchak, (Bode, fig. 41) et des environs de Bergame (Grote-Hasenbalg, tome I, pl. VIII). Quant à l'étroit motif floral qui remplit le listel externe, il est fréquent dans des tapis de Géordès (Neugebauer et Orendi, pl. II), de Shirwan (Neugebauer et Orendi, pl. VII et VIII), du Caucase du XVIIIe siècle (Neugebauer et Orendi, fig. 38).

Le *bertâl*, « moineau » (E), isolé dans le champ du tapis qui nous occupe, si fréquent en bande et en nappe dans d'autres tapis de Rabat, se voit souvent dans les tapis de Koula (Neugebauer et Orendi, fig. 61), de Kir Schihir (Neugebauer et Orendi, fig. 58).

Même observation pour le *frîyech 'aoutouej* (D), « méandre » du listel interne, fréquent dans les tapis de Koula (Neugebauer et Orendi, pl. V), de Mélès (Neugebauer et Orendi, fig. 70), où pour la plupart des fleurettes (F G) (Neugebauer et Orendi, fig. 70), pour les *khorb* en S (H), isolés dans le champ du tapis de Rabat, reproduits en bandes dans les tapis de Mélès (Neugebauer et Orendi, fig. 71), ou isolément dans des tapis anatoliens (Neugebauer et Orendi, pl. VI).

L'examen pourrait se poursuivre pour les autres motifs; il donnerait la même conclusion, non seulement pour le tapis qui nous occupe, mais pour tous les tapis de Rabat : *Les tapis de Rabat sont nettement inspirés des tapis d'Orient, en particulier de ceux d'Asie Mineure et principalement de ceux de Géordès, de Koula et de Mélès;* ils y prennent leur composition, leurs motifs, leurs couleurs, mais rejettent presque toujours l'idée du tapis de prière et insèrent presque toujours au centre un médaillon très marqué. Nous montrerons ailleurs les caractères

qu'ont pris les tapis de Rabat dans leur interprétation des spécimens d'origine orientale (1).

Fait remarquable : les trois types de tapis à fleurs de l'Afrique du Nord, introduits dans trois centres très éloignés les uns des autres, et entretenant par suite peu de rapports entre eux, Kairouan, région de Sétif, Rabat, ont exactement puisé aux mêmes sources, retenu la même composition, les mêmes motifs, les mêmes couleurs, prenant toutefois une individualité qui les fait distinguer au premier coup d'œil les uns les autres.

Il nous souvient d'avoir suivi, pendant plusieurs années, l'évolution du tapis à fleurs dans la région de Sétif. De notre enquête auprès des *reggâms* (2) ou fabricants de tapis, nous pûmes relever ce détail que jusqu'au milieu du XIXe siècle, on ne fabriqua, dans le département de Constantine, que des tapis à très haute laine et à décor exclusivement géométrique du genre des tapis chleuhs marocains, que les plus vieux *reggâms* assistèrent eux-mêmes à l'éclosion des tapis à fleurs copiés, disaient-ils, sur les tapis turcs, autrement dit d'Asie Mineure.

La fabrication du tapis à fleurs de Sétif n'est donc guère connue que depuis le milieu du XIXe siècle. A Kairouan, elle paraît être de date plus ancienne. A quelle époque remonte-t-elle à Rabat? C'est un problème que nous espérons étudier un jour.

Prosper RICARD.

(1) En particulier dans le *Corpus des tapis marocains*, préparé sur l'ordre de la Résidence générale par le Service des Arts indigènes, et dont le premier fascicule, relatif aux tapis de Rabat, est actuellement à l'impression.

(2) V. ma note sur *Les reggâms algériens*, et l'*Histoire du reggam Bouazza Meziane*, de Kouadi Amokran, parus dans le *Bulletin de l'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, d'avril-mai-juin 1912, n° 202 (Alger, Jourdan, 1912).

Bibliographie

P. Pallary. *Notes critiques de préhistoire nord-africaine* (extr. de la *Revue Africaine*), Alger, 1922, 8°, 56 p.

M. Reygasse, *Etudes de palethnologie maghrébine* (2e série), Constantine, D. Braham, 1922, 48 p.

Le dernier travail de M. Pallary est un plaidoyer, d'ailleurs fort intéressant, *pro domo*, ou pl tôt pour ses classifications. Celles-ci, qui depuis longtemps, en matière de préhistoire nord-africaine, faisaient le plus souvent autorité, sont aujourd'hui assez vivement — bien que très courtoisement — attaquées. Sur l'existence dans l'Afrique du Nord des trois périodes les plus anciennes du paléolithique, chelléen, acheuléen, moustérien, tout le monde est d'accord. Mais ensuite les divergences commencent. M. Pallary estime qu'après le moustérien les séries lithiques nord-africaines — c'est-à-dire, en somme, toute la civilisation et toute l'histoire de ces régions — n'ont plus rien de commun avec celles d'Europe : ce sont deux mondes distincts. Et voici le dernier mot de sa classification, la part des idées nouvelles une fois faite : après la période moustérienne, on trouve dans l'Afrique du Nord deux industries différentes, dans l'est le gétulien — d'autres, avant lui, avaient dit capsien (de Gafsa) — civilisation originale ; dans l'est l'ibéro-maurusien, ainsi nommé parce que cette industrie se retrouve dans l'Espagne méridionale ; à ces deux civilisations, parfois après l'intermédiaire d'un kreiderien (le Kheider), sorte d' « ibéro-maurusien décadent », succède l'industrie néolithique ; celle-ci comprend deux périodes : un néolithique ancien, dit mauritanien ; et une période récente, marquée à la fois par un outillage extrêmement soigné et perfectionné, le néolithique saharien, coexistant avec une industrie très grossière trahissant une décadence profonde, et caractérisée par un outil pédonculé, en forme de pointe de flèche : c'est le berbéresque, dont M. Pallary fait honneur aux envahisseurs ancêtres des Berbères.

C'est cette classification, si bien ordonnée et en même temps si particulière, qui se trouve aujourd'hui menacée. Depuis trois ans à peu près, dans un certain nombre de publications qui nous font espérer une synthèse proche (*Etudes de palethnologie maghrébine* in *Anthropologie*, 1920 ; *Observations sur les techniques paléolithiques du Nord-Africain*, *Nouvelles études de palethnologie maghrébine*, in *Bulletin de la Société Archéologique de Constantine*, 1920 et 1921 ; etc.), M. Maurice Reygasse, fort de douze

années de fouilles fructueuses et d'observations sur le terrain, de la possession des plus belles séries du lithisme africain qui soient au monde et de leur comparaison minutieuse avec les séries européennes, a jeté les bases d'une classification fort différente. Elle replace la préhistoire nord-africaine dans des cadres plus familiers. Au moustérien nord-africain a succédé, comme en Europe, l'aurignacien : car le capsien ou le gétulien ne sont pas autre chose que de l'aurignacien ; et celui-ci laisse la place à un tardenoisien très pur, qui nous amène jusqu'à l'aube du néolithique. D'autre part, l'acheuléen, en quelques endroits, a donné naissance directement à une industrie qui présente des formes solutréennes — observation nouvelle et qui peut être d'une grande portée générale. — Quant au néolithique « berbéresque », les outils pédonculés qui le caractérisent sont en réalité des outils moustériens... Il faut reconnaître que ces vues, fort séduisantes, présentées par l'auteur non seulement dans les publications précédemment indiquées, mais aussi, avec de nombreuses pièces à l'appui, dans divers congrès depuis 1920, ont obtenu dès l'abord l'adhésion de préhistoriens éminents, et continuent chaque jour à gagner du terrain : elles ont trouvé place aujourd'hui jusque dans les manuels destinés au grand public, (cf. notamment Capitan, *La Préhistoire*, Paris, 1922, p. 30-41). Aussi, M. Pallary a-t-il cru nécessaire de réagir : d'où son présent travail. Par une coïncidence fortuite paraissait en même temps une nouvelle brochure de M. Reygasse, dans laquelle celui-ci, précisant certaines théories ou certaines observations antérieures, se trouvait répondre par avance à quelques arguments.

M. Pallary fait porter l'effort de sa démonstration sur trois points principalement : l'aurignacien-gétulien, le solutréen d'Afrique et le néolithique berbéresque ; ce sont en effet, les deux derniers surtout, ceux sur lesquels les deux thèses sont le plus éloignées.

Il se refuse à admettre que le gétulien soit de l'aurignacien, même une forme africaine de l'aurignacien. C'est une vieille querelle. M. Reygasse sur ce point, ne fait que soutenir à l'aide d'arguments nouveaux une théorie exposée dès 1912 par M. l'abbé Breuil (*Les subdivisions du paléolithique supérieur et leur signification*, p. 19. V. également à ce sujet le travail de M. Hugo Obermaier, *El Hombre fossile*, où (p. 204), parlant du capsien inférieur, il ne craint pas d'affirmer : « se caracteriza esta etapa del capsiense por hallarse en ella mezclados los tipos del auriñaciense inferior (tipos del Chatelperron) y los del auriñaciense superior (tipos de la Gravette)... España formalia durante el periodo auriñaciense una región de tránsito del Africa a Francia. » A vrai dire, l'argumentation de M. Pallary ne porte pas sur la morphologie : il reconnaît les affinités que présentent les pièces ; elle porte sur l'absence ou plutôt sur la rareté de quelques outils spécifiques. Et surtout M. Pallary ne pense pas que les deux civilisations aient pu être synchroniques — ce que n'a d'ailleurs jamais affirmé M. Rey-

gasse — et ne voit pas comment le gétulien aurait pu être en contact avec l'aurignacien européen, séparé qu'il en est par le sud de l'Espagne et de l'Italie où il ne se rencontre pas. Cependant les découvertes de ces dernières années ont singulièrement étendu l'aire de l'aurignacien ; l'idée de son origine africaine et de sa liaison avec un peuplement négroïde, celle-ci soutenue par des savants fort compétents (cf. notamment M. Boule, *Les hommes fossiles*, Paris 1920, p. 311) gagne du terrain. Il faut assurément, en préhistoire comme dans toute autre science, se garder des généralisations hâtives ; mais n'y a-t-il pas danger aussi à pousser le régionalisme à outrance ?

Quant au solutréen d'Afrique, M. Pallary le nie. Certes, en l'absence de quelques-uns des outils les plus caractéristiques de cette période — feuille de saule, grattoir, etc. ; il s'agit de l'origine de la feuille de laurier -- il est plus prudent de ne parler encore, comme le fait M. Reygasse dans son dernier article, que d'outils « d'aspect solutréen très archaïque » : d'autant qu'ils sont ici, l'on s'en souvient, directement issus de l'acheuléen. Mais au cours de la discussion qui a accompagné au Congrès de Liège (juillet 1921) la présentation des pièces de M. Reygasse, le Dr Capitan a annoncé qu'étudiant récemment des séries acheuléennes d'Egypte provenant de la vallée des Rois, il avait été frappé lui aussi « d'y trouver avec le même aspect et une patine identique une quinzaine de pièces d'une taille absolument solutréenne, et tous les intermédiaires entre ces pièces et les types acheuléens classiques ». Cela est fort important ; parce que, du même coup, l'évolution possible d'un outillage acheuléen à un outillage d'aspect solutréen (pressentie déjà au Somaliland (Setton-Kar) : cf.. Breuil, *op. cit.*, p. 29), se trouve vérifiée, et un rapport nouveau s'établit entre les séries d'Egypte et celles de Berbérie. Même concordance entre l'outillage acheuléen des deux pays.

Mais M. Pallary fait porter le principal de sa discussion sur le « néolithique berbéresque » et les outils pédonculés. C'est qu'ici il ne s'agit plus seulement de terminologie, comme pour le gétulien-aurignacien, ni d'une industrie encore exceptionnelle, comme l'outillage à forme solutréenne. Il s'agit d'outils répandus à profusion sur une surface énorme : presque toute la Berbérie et le Sahara ; ces outils si nombreux sont-ils du néolithique le plus récent ou du paléolithique ? M. Pallary, tient pour la première hypothèse, qu'il défend ici, une fois de plus, avec talent. M. Reygasse estime — et M. Debruge, de son côté, arrive aux mêmes conclusions — que lorsqu'on les trouve en place, ces outils accompagnent toujours une industrie purement moustérienne ; son récent voyage au Sahara l'a confirmé dans cette opinion. Enfin, preuve solide de l'ancienneté de cet outillage : à Oum-et-Tine (sud Tunisien), une station de cette période est contiguë à une station aurignacienne ; et, *par comparaison*, la patine des outils de la première se révèle infiniment plus ancienne. Tout cela parait assez concluant. Il semble bien probable, quel

que soit l'intérêt des arguments apportés par M. Pallary, qu'il faut rendre cet outillage au moustérien — à une forme africaine du moustérien, car enfin si les outils pédonculés ne sont pas inconnus dans les stations d'Europe, ils n'y sont pas fréquents.

Telles sont les deux thèses en présence. Les différences, on le voit, sont profondes. Ce qui est en jeu, c'est tout le sens de la préhistoire nord-africaine : celle-ci subit en ce moment une crise, crise de croissance, comme il est inévitable pour toute science jeune. Il semble, tout bien considéré, que la classification jusqu'ici admise doive céder la place à une nouvelle, qui s'adapte plus exactement aux toutes dernières observations. Le tableau présenté aujourd'hui par M. Reygasse est assurément provisoire encore, dans l'esprit même de son auteur ; mais dans l'état actuel de nos connaissances, il apparaît le plus probable. Il permet, sans fausse clarté, d'entrevoir un rapport — qui devra être précisé par la suite — entre les industries lithiques de l'Afrique du Nord et celles d'Europe et d'Egypte ; et cela n'a pas seulement une importance locale : certaines découvertes nord-africaines sont destinées à modifier ou à préciser quelques théories de la préhistoire générale. Mais pour adopter dans leur ensemble les conclusions de M. Reygasse, l'on ne diminue en rien le mérite de ses devanciers. La science ne procède que par approximations successives, et, surtout dans les débuts, par une série de synthèses provisoires, dont chacune permet la suivante : chaque pas en avant nécessite tous les précédents.

Henri BASSET.

Augustin BERNARD. *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Fontana, 1921, XIV-150 pages, 15 fig., 16 pl. et 1 carte.

M. Augustin Bernard publie et étudie dans ce volume les résultats d'une enquête entreprise dès 1911 auprès des maires, des administrateurs de communes mixtes et des officiers du service des affaires indigènes d'Algérie. De pareilles enquêtes sont souvent décevantes ; mais cette fois, les documents ont été recueillis avec beaucoup de soin : le but était visible, et la question bien posée. Les conclusions sont des plus intéressantes.

Les indigènes des campagnes algériennes connaissent, on le sait, trois modes principaux d'habitation : la tente, le gourbi, c'est-à-dire la hutte en pierres sèches et en branchages, et la maison, dont il existe plusieurs types : maisons à terrasses des qsouriens, de l'Aurès ou du Dahra ; maison à toit de tuiles du massif kabyle ; maisons à l'européenne ou construites à l'aide de matériaux européens qu'introduisent les nouvelles conditions économiques.

Ces modes d'habitation se répartissent en zones généralement bien distinctes. Tentes sur toute l'étendue des Hauts Plateaux, avec quelques avancées dans le Tell, dans la région de Constantine et surtout dans le département d'Oran où elles arrivent jusqu'au bord de la mer ; gourbis dans les plaines et les vallées du Tell ; maisons chez les sédentaires des oasis et dans les massifs montagneux (sauf exceptions : Ouarsenis et Petite Kabylie, par exemple). La carte de

l'habitation répond sensiblement à celle de la densité du peuplement : population la plus clairsemée en régions de tentes, la plus serrée en régions de maisons. Elle correspond aussi, quoique moins nettement, à la carte des pluies : la tente en pays sec, la maison — sauf au Sahara — dans les régions les plus arrosées. Enfin, comme le remarque très justement M. Augustin Bernard, si la tente est l'habitation des pasteurs, le gourbi est celle des cultivateurs de céréales, et la maison, celle des arboriculteurs. Il y a là plus que des coïncidences. Et l'on entrevoit immédiatement que la répartition des modes d'habitation chez les ruraux d'Algérie — et cela vaut pour l'Afrique du Nord tout entière — dépend étroitement de trois facteurs principaux : facteurs géographique, économique et historique. Il est bien difficile encore de discerner exactement la part qui revient à chacun, mais on ne saurait nier l'importance d'aucun d'entre eux.

La tente étant normalement l'habitation du pasteur, c'est-à-dire, ici, du nomade, doit donc disparaître progressivement à mesure que s'étendent les cultures. C'est en effet ce qui se produit. La tente, qui, sous sa forme actuelle a été introduite par les Arabes, hilaliens surtout, et a remplacé la sorte de gourbi portatif dont nous parlent les historiens anciens — et qui se retrouve aujourd'hui sur les rives du Chari par exemple — a disparu de plusieurs régions du Tell qui furent un temps parcourues par les nomades. Si elle s'est maintenue plus longtemps qu'ailleurs en Oranie, il est fort possible, comme l'a suggéré M. E. F. Gautier, que ce soit par suite de circonstances historiques particulières : mais il convient de remarquer aussi que cette région est moins arrosée que les autres parties du Tell.

La disparition de ce mode d'habitation est retardée bien souvent par ce fait, d'observation presque banale aujourd'hui, que la maison, et surtout le gourbi, ne représentent pas toujours un progrès par rapport à la tente ; celle-ci coûte parfois plus cher, est souvent plus confortable et toujours plus saine que ceux-là ; beaucoup de populations sédentarisées et devenues entièrement cultivatrices continuent pendant bien des générations à vivre sous la tente, désormais fixée au sol, ou ne se déplaçant que de quelques centaines, voire de quelques dizaines de mètres. Mais ce sont des survivances auxquelles il ne faudrait pas accorder une trop grande importance : quels que soient les avantages de la tente ou les traditions qui s'attachent à elle, inéluctablement, dans ce cas, la maison finira par la remplacer. Seulement, on pourra ne pas passer par le stade intermédiaire du gourbi.

Celui-ci est infiniment plus ancien dans l'Afrique du Nord, puisqu'il faut reconnaître en lui les *mapalia* dont parlait déjà Salluste. Mais si l'on peut espérer que cette misérable demeure disparaîtra un jour devant la maison, ce ne sera vraisemblablement pas avant longtemps. Notons pourtant qu'il existe bien des formes de transition, et que le départ est souvent difficile à faire entre un gourbi soigné et une maison pauvre. L'Algérie ne connaît pas, même dans le Sud, les huttes rondes, d'origine soudanaise,

qui, à l'est et à l'ouest, poussent deux longues pointes en Berbérie : les *nouala* de Tripolitaine et des plaines atlantiques du Maroc. Il y a là un très curieux effet de l'influence des routes commerciales sur l'habitation ; les mêmes échanges peuvent s'observer en sens inverse, à propos de la maison à terrasse.

Nous touchons ici à un nouveau problème : celui de la répartition dans l'Afrique du Nord des maisons à terrasse et des maisons à toit. La maison rurale à terrasse — qu'il ne faut pas confondre avec la maison urbaine, laquelle est orientale — semble bien être la maison nord-africaine par excellence ; il en existe plusieurs variétés, depuis l'humble demeure fixe « en boîte à cigare » des semi-nomades de l'Aurès, jusqu'aux somptueuses *tighremt* des seigneurs féodaux de l'Atlas ; leurs murs peuvent être de pierre ou de pisé ; elles peuvent se grouper en village fortifiés ou s'isoler dans les campagnes. Mais à côté de la maison à terrasse, en deux régions de l'Afrique du Nord — et en deux régions fort importantes, car ce sont celles où la population est la plus dense — on trouve un type différent : la maison à toit de la Kabylie et du massif du Rif. Il faut en outre rattacher au Rif le pays des Jbâla ; je crois, en effet, que si les demeures de ceux-ci sont recouvertes de diss et non de tuiles, on ne saurait pourtant les considérer comme de simples gourbis : ce sont des maisons fort bien conditionnées, voire luxueuses, et la charpente de leur toiture est analogue à celle des maisons couvertes de tuiles. Pourquoi ce type aberrant ? Si les conditions géographiques peuvent expliquer dans une certaine mesure la répartition des maisons par rapport aux autres modes d'habitation, elles ne sauraient intervenir ici. La valeur relative de la terrasse et du toit dans les pays où les chutes de neige sont considérables est fort controversée ; et comment expliquer la présence de maisons à terrasse chez les Trara ou dans le Dahra, sous la même latitude que la Kabylie, et à des hauteurs souvent semblables ? En Kabylie même, la région de Drâ-el-Mizan ne connaît que la maison à terrasses. Il faut de toute nécessité faire intervenir des circonstances historiques. Mais lesquelles ? Assurément les villages kabyles à toit présentent de frappantes analogies avec les villages de l'autre rive de la Méditerranée occidentale, Espagne, Provence, Corse, Italie ; tandis que l'on a cru reconnaître dans la maison à terrasse des affinités d'aspect et de construction avec les très antiques maisons de la Méditerranée orientale, de Crète, par exemple. Par contre, d'autres observations ethnographiques ne concordent guère avec celle-là : notamment les données que l'on peut tirer de la répartition des techniques céramiques. Kabylie et massif du Rif-Jbâla comptent parmi les régions — et ce sont mêmes les principales — où s'est conservée jusqu'à nos jours la technique extrêmement archaïque des poteries peintes, faites sans l'aide du tour et cuites à l'air libre ; et ces poteries rappellent singulièrement celles du monde égéen... On voit que le problème est fort obscur. Un jour viendra peut être, où munis de connais-

sances historiques, et surtout protohistoriques, plus certaines qu'aujourd'hui, nous pourrons tenter de le résoudre : ce jour-là, la carte qui termine ce volume sera très précieuse. En attendant, elle est un document sociologique de toute première importance.

Henri BASSET.

E. LÉVI-PROVENÇAL. — *Les manuscrits arabes de Rabat.* 1 vol. in-8°, Paris, éditions E. Leroux, 1921, XII-306-74 pp. (Publications de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, tome VIII).

Dès que l'Ecole Supérieure de Langue arabe et de Dialectes berbères de Rabat (devenue l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines) fut fondée, elle créa une bibliothèque d'orientalisme qui s'enrichit rapidement. Un de ses premiers soins fut de collectionner les manuscrits arabes, nombreux au Maroc du fait de l'indigence de l'imprimerie locale, mais assez difficiles à se procurer en raison de la répugnance des indigènes à se défaire de livres, sur tout manuscrits, en faveur d'européens. Quoi qu'il en soit, à la suite d'acquisitions importantes, la bibliothèque de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines, fusionnant avec la Bibliothèque Générale du Protectorat, lui apporte un lot important de manuscrits arabes.

Ce sont ces manuscrits que M. Lévi-Provençal a commencé à décrire et à classer. Ce travail de bibliographie a été exécuté avec l'exactitude et la compétence auxquelles son auteur nous a habitués. Il se rapporte à 534 ouvrages ou recueils concernant les branches les plus diverses : théologie, exégèse, droit, philologie, littérature, histoire, géographie, philosophie, mathématiques, astrologie, médecine, musique. Ceux qui connaissent les Marocains ne seront pas étonnés de savoir que les ouvrages de droit et de théologie sont les plus nombreux. Cependant, quelques rares manuscrits d'histoire ou d'hagiographie constituent une véritable richesse pour la bibliothèque, avec certains commentaires d'œuvres littéraires.

L'utilité d'un pareil catalogue est évidente ; elle se perçoit mieux quand le catalogue est le premier du genre dans un pays comme le Maroc. Il affirme la richesse littéraire indigène, il révèle l'importance de la Bibliothèque Générale du Protectorat et il servira de modèle aux bibliophiles marocains, d'ailleurs nombreux, en les engageant à publier des inventaires de leurs collections particulières. A cet effet, M. Lévi-Provençal a joint à son travail un index en arabe à l'usage des indigènes peu versés en français : l'idée est à la fois ingénieuse et généreuse.

Les travaux de ce genre ne sont jamais terminés. Les manuscrits acquis par la Bibliothèque de Rabat depuis la publication du catalogue de M. Lévi-Provençal sont assez nombreux pour faire l'objet d'un second volume. Nous espérons que la « deuxième série » de cette description ne tardera pas à paraître et que d'autres bibliothèques publiques et privées auront elles aussi leurs catalogues raisonnés. L'inventaire assez complet des ressources bibliographiques du Maroc faciliterait singulièrement les enquêtes les plus diverses.

L. BRUNOT.

Henry de CASTRIES. — *Du nom d'Alhambra donné au palais du souverain à Marrakech et à Grenade*, extrait du *Journal Asiatique*, t. XVII, 1921, pages 133-138.

On admet généralement sur la foi des historiens arabes d'Andalousie, que le nom d'Alhambra (= *al-ḥamrâ'*, « la rouge ») fut appliqué au célèbre château de Grenade à cause de la couleur rougeâtre de son enceinte, faite de ce pisé ocreux qui donne à la plupart des enceintes marocaines un aspect caractéristique. C'est l'explication que Schaade, entre autres, fournit dans l'*Encyclopédie de l'Islâm*, I, p. 280. Elle paraît d'autant moins plausible à M. de Castries, qu'il a pu retrouver la même appellation s'appliquant, non pas comme on le croit souvent à la ville de Marrâkech elle-même — à la vérité entourée de remparts ocreux comme Rabat, Meknès ou Fès — mais à la résidence des souverains sa'diens dans cette ville : la *ḥamrâ' Marrâkech*. Ce nom fut sans doute employé souvent pour désigner le palais el-Badî', bâti par Aḥmed el-Manṣûr le Sa'dien à la fin du XVIe siècle et détruit en 1707 par le sultan 'alawide Mawlâî Ismâ'îl ; mais il semble peu probable, au moins si l'on se réfère aux passages de la *Nozhat el-ḥâdî* où el-Ifrânî l'emploie, qu'il ait jamais servi de désignation officielle. Le savant éditeur des sources européennes de l'histoire du Maroc a, en tout cas, bien fait de montrer la fausseté de l'expression « Marrâkech-la-Rouge », que des écrivains en quête de sujets marocains sont en train de populariser. (P. 134, ligne 9 : le mot *ḥamrâ'* ne peut en aucune façon prendre la numation.)

E. LÉVI-PROVENÇAL.

J. du TAILLIS. — *Le Nouveau Maroc*, Paris, 1923, Société d'Editions géogr., marit. et col., 1 vol. in-8°, XIII-341 pages.

Voici un ouvrage de plus qui s'attache à étudier l'aspect actuel du Maroc : la liste des livres de ce genre est déjà longue, et la gamme des combinaisons de titres analogues à celui qu'a choisi M. du Taillis n'est pas loin d'être épuisée. Cette éclosion abondante n'est pas du reste à déplorer, — à la condition que le contenu de ces monographies réponde aux promesses des intitulés. Mais le plus souvent, les historiens du Maroc d'aujourd'hui ne font que mettre en œuvre une information hâtive, recueillie au cours d'un voyage rapide qui pour eux est une « révélation ». Ce n'est pas, je crois, le cas de l'auteur du présent livre, mais sa description, comme les autres, n'ajoute guère aux données précises fournies par les rapports périodiques des services du Protectorat ou par des manuels devenus classiques et d'ailleurs souvent mis à jour, tels que celui de M. Augustin Bernard, par exemple. Ce qui est plus grave, c'est que ces écrivains ne peuvent, dans leurs travaux, faire abstraction complète du Maroc de naguère et d'autrefois ; les indications plus ou moins brèves qu'ils fournissent sur l'histoire, les institutions séculaires et les monuments de l'empire sont trop souvent puisées à mauvaise source. Il est profondément regrettable qu'en 1923, on puisse apprendre qu'il existe près de Rabat

« les poétiques ruines *portugaises* enfouies en les ravins d'orangers de Chella » (p. 177). J'espère que, dans l'esprit de M. du Taillis, le titre honorifique d'el-Manṣûr = le Victorieux, attribué au sultan Sa'dien Aḥmed edh-Dhahabî n'est nullement en rapport avec le nom du Ribâṭ el-fatḥ (p. 311) : pourtant des lecteurs peu avertis pourront se laisser prendre à ce rapprochement verbal séduisant et donner du même coup à la capitale actuelle du Maroc un nouveau fondateur !

E. Lévi-Provençal.

L'Editeur-Gérant : E. Larose

Société Française d'Imprimerie et de Publicité. — Angers, 4, rue Garnier. Paris, 2, rue Monge.

HESPÉRIS

TOME III

Année 1923. *2me Trimestre.*

SOMMAIRE

Pages

HENRI BASSET. — *Deux pétroglyphes du Maroc occidental (région des Zaer)* (2 pl.) . 141
HENRI TERRASSE. — *Le décor des portes anciennes du Maroc* 9 pl. ; 17 fig.) . . . 147
R. MONTAGNE. — *Les marins indigènes de la zone française du Maroc* (4 pl. ; 1 carte) 175
J. HERBER. — *Les Hamadcha et les Dghoughiygin* (4 pl.). 217
E. LAOUST. — *Pêcheurs berbères du Sous* (23 fig.; 1 carte). 237

∴

COMMUNICATIONS :

P. de VIGY, *Notes sur quelques armes du Musée du Dar Batha à Fès* (4 fig.), p. 265. — A. CHOTTIN, *Airs populaires recueillis à Fès, p.* 275.

∴

BIBLIOGRAPHIE :

. FISCHER, *Das Liederbuch eines Marokkanischen Sängers* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 287. — Le P. de FOUCAULD et A. de CALASSANTI-MOTYLINSKI, *Textes Touareg en prose* (André BASSET), p. 288. — J. RIBERA, *La Musica de las Cantigas* (E. LÉVI-PROVENÇAL), p. 290. — A. de PUYBUSQUE, *Le Marquis de Saint-Amans, ambassadeur au Maroc* (P. de CENIVAL), p. 291. — H. LABOURET, *Langage tambouriné et sifflé* (Henri BASSET), p. 292. — J. BRÉVIÉ, *Islamisme contre « Naturisme » au Soudan français* (Henri BASSET), p. 294.

DEUX PÉTROGLYPHES DU MAROC OCCIDENTAL

(RÉGION DES ZAER)

Ces pétroglyphes, qui sont conservés aujourd'hui dans les collections ethnographiques de l'Institut des Hautes-Études Marocaines, viennent l'un et l'autre de la région des Zaer, à l'est de Rabat. La première pierre (pl. I) me fut signalée en avril 1917 par M. P. Geuthner, l'éditeur parisien, qui, mobilisé dans ces régions, la remarqua à l'intérieur même du poste de *Nkheila*, où elle servait de banc. Personne ne se souvenait qu'elle y eût été apportée : il est donc possible, bien qu'on n'ait pu trouver d'autres fragments de la stèle à laquelle elle appartenait, qu'elle ait été là presqu'en place; je pus la faire transporter à Rabat, où elle était moins exposée à finir dans un mur ou dans une chaussée. La seconde (pl. II) vient de *Moulay Idris Aghbal*, dans la même région, à mi-chemin entre Nkheila et Tiflet. J'en eus connaissance l'année suivante, par l'intermédiaire de M. le docteur Herber, à qui l'avait signalée le capitaine Marrot, chef du bureau de renseignements de Camp Marchand : celui-ci voulut bien s'occuper de la faire transporter de Moulay Idris Aghbal à Rabat. Je ne pus malheureusement pas avoir de précisions sur l'emplacement exact où elle fut relevée. Qu'il me soit permis d'adresser ici mes remerciements à ces personnes qui, comprenant l'intérêt de pareils documents, ont si largement contribué à les sauver.

*
* *

Ce sont deux volumineux fragments qui représentent chacun plus de la moitié d'une stèle plate : partie supérieure dans un cas, partie inférieure dans l'autre; de sorte que nous pouvons assez bien imaginer quel était l'aspect de ces stèles entières. Elles sont de même ordre,

mais présentent d'assez notables différences de matière, de dimensions et de décor.

La première (pl. I) celle de Nkheila — taillée dans une roche grise à grain rugueux, était la plus volumineuse. Le fragment conservé mesure o m. 84 de hauteur sur o m. 52 de largeur et o m. 11 d'épaisseur : ces deux dernières dimensions sont les dimensions primitives. La largeur diminue légèrement vers le sommet, dont les angles sont arrondis. Le décor est complexe. Dans la partie centrale a été soigneusement aménagée une légère dépression sur laquelle se détache en relief une représentation anthropomorphe, corps de face, tête peut-être de profil, bras collés au corps, sexe difficilement discernable; des lignes droites dessinent sur le corps un grand rectangle vertical; la figure, coupée aux mollets, mesure o m. 46 de ce point au sommet du crâne. Le reste de la stèle est décoré de trois figurations pétroglyphiques formées essentiellement, chacune, de sept demi-cercles concentriques ouverts sur l'extérieur : une au sommet, les autres, à peu de distance, disposées symétriquement de part et d'autre de la stèle. Ces deux dernières figurations sont complétées par une série de lignes superposées, légèrement incurvées et grossièrement concentriques, qui descendent jusqu'au bas du fragment. Quelques lignes analogues se retrouvent au-dessus de ces figurations, de celle de droite surtout, pour remplir un espace libre. Deux longues lignes sinueuses délimitent ces figurations qu'elles séparent de la dépression où est gravée la figure anthropomorphe et du groupe de demi-cercles du sommet. Sauf ces deux dernières lignes, tous les traits du cadre, gravés en creux, se poursuivent sur les faces latérales, étroites, de la stèle.

Le second fragment (pl. II) présente une disposition analogue. Nous sommes cette fois devant la partie inférieure d'une stèle, d'ailleurs plus petite et plus épaisse. La pierre est différente; elle est plus foncée, de grain plus lisse; de plus, usée au centre et à la partie inférieure. Elle a dans son état actuel, o m. 55 de hauteur, o m. 38 de largeur maxima, et o m. 14 d'épaisseur. Elle va s'amincissant vers le bas, ne mesurant plus que o m. 26 dans sa partie inférieure : celle-ci formait donc une sorte de pointe enfoncée en terre, vraisemblablement jusqu'à une ligne horizontale, gravée à o m. 22 du bas, et qui marque la fin du décor.

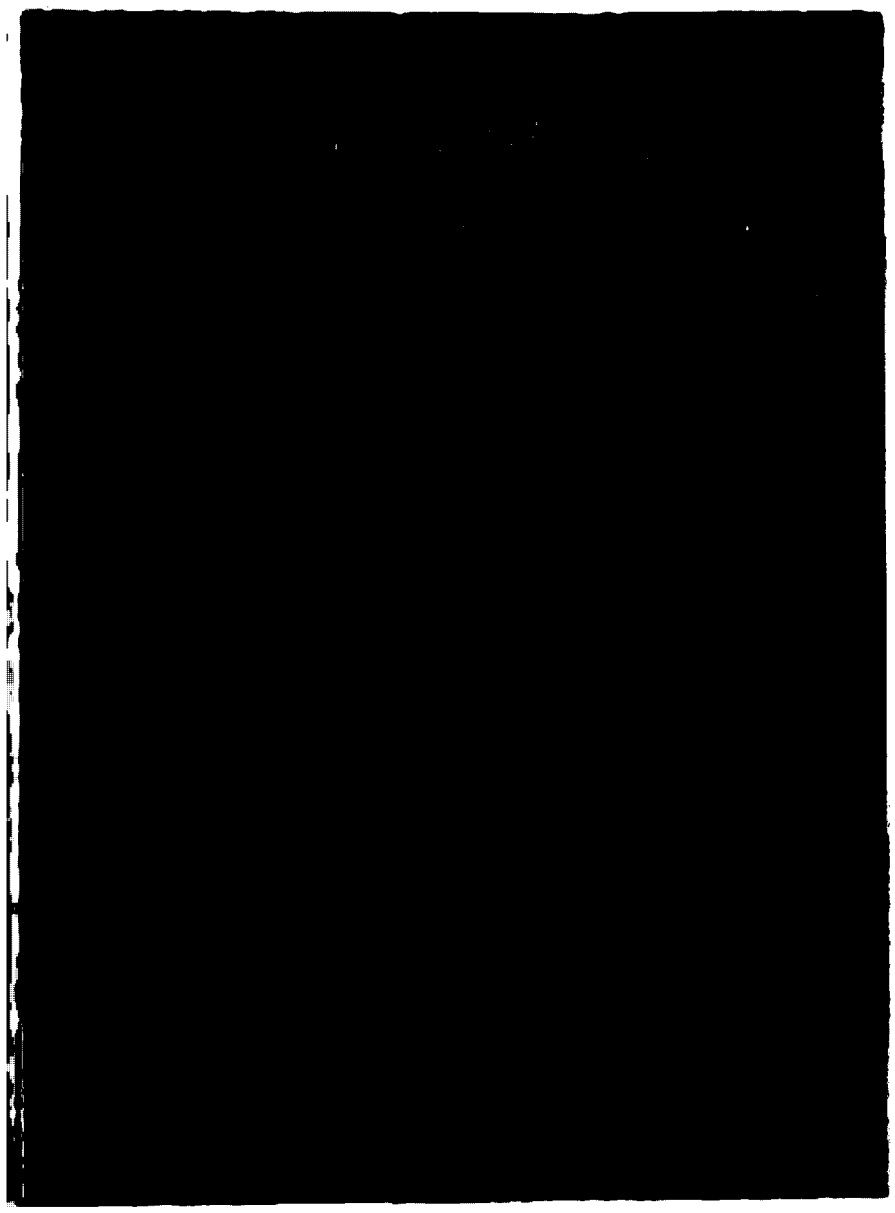

Pétroglyphe de Nkheila.

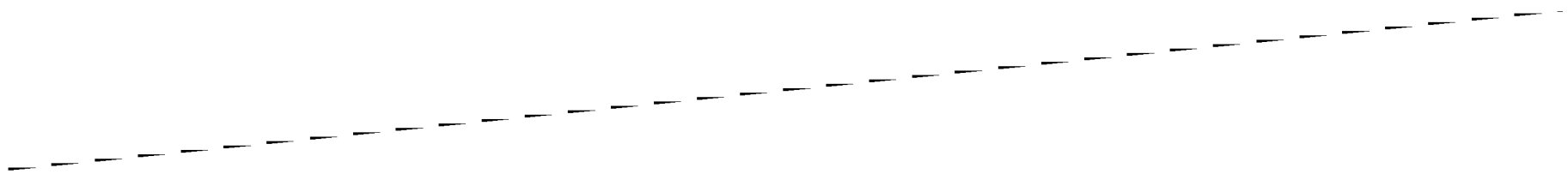

Ce décor se compose, dans cette stèle aussi, d'une figure anthropomorphe centrale encadrée de figurations pétroglyphiques. Cette figure est brisée un peu au-dessous des épaules : de ce point jusqu'aux pieds, elle mesure o m. 28. Moins bien conservée que celle de l'autre stèle, elle présente des caractères analogues. L'encadrement, dans cette partie inférieure de la stèle primitive, se compose, de chaque côté, de deux groupes de deux ou trois (et peut-être quatre) demi-cercles concentriques, dont les lignes se prolongent aussi sur les faces latérales de la stèle. De courtes lignes horizontales remplissent, quand il est nécessaire, l'intervalle entre les groupes de demi-cercles, et des lignes verticales en relient les sommets.

*
* *

Cette décoration est du plus haut intérêt, car elle est tout à fait originale. On n'a trouvé nulle part ailleurs dans l'Afrique du Nord, de stèles comportant, à côté de la figure humaine, de semblables figurations pétroglyphiques.

Si l'on regarde les deux figures centrales, aux épaules larges, au bassin étroit, aux membres grêles, on ne peut manquer d'être frappé des analogies qu'elles présentent avec les personnages des stèles libyques. Mais si ces figures trahissent peut-être des influences africaines, le reste du décor en décèle d'autres, d'une façon plus certaine. Par leur forme même, et surtout par les étranges figurations de leur encadrement, demi-cercles concentriques et lignes superposées, ces stèles s'apparentent étroitement aux pétroglyphes de l'Europe Occidentale : que l'on songe seulement, par exemple, à la pierre de Great Hucklow où l'on retrouve les même sept demi-cercles concentriques, et le même prolongement des lignes par delà l'arête de la pierre (1). Or rien de tel n'existe dans le reste de l'Afrique du Nord. Les pierres anthropomorphes du Tassili des Azger (2), dont les analogues se retrouvent dans la vallée du Niger (3) n'ont rien de commun avec ces

(1) G. A. Garfitt, *Man*, 1921, p. 36.

(2) Flamand et Laquière, *Idoles (pierres roulées) à tête de chouette du Sahara central*, in *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1909.

(3) Desplagnes, *Le plateau central nigérien*, Paris, 1907, p. 40-41.

stèles. La présence de pareils documents sur le plateau des Zaer nous permet donc déjà :

1° D'élargir d'autant l'aire d'extension de cette sorte de pétroglyphes;

2° D'entrevoir un rapport fort ancien entre l'Europe Occidentale et le versant atlantique du Maroc. Au reste, les conditions géographiques s'y prêtaient admirablement.

***

On croirait donc que deux traditions se sont rencontrées, dont la combinaison a produit les stèles qui nous occupent. Mais de ces traditions, l'une est plus ancienne que l'autre. Nous n'avons pas à rouvrir ici la controverse qui s'est élevée ces années dernières sur l'origine des représentations pétroglyphiques de l'Europe Occidentale. Qu'il s'agisse de la Dame de l'érable, de la représentation de la pulpe des doigts, ou plus simplement de figurations anthropomorphes stylisées à l'extrême, il est bien certain que si elles apparaissent ici, nous n'avons affaire qu'à des survivances. La superposition d'une figure humaine à ces dessins montrerait à elle seule que leur sens n'était plus compris. De plus, ils ont été relégués à un rang secondaire; ils servent seulement à encadrer cette figure humaine, qui a pris la place principale. C'est donc elle qui importe surtout si l'on cherche à interpréter ces stèles. Faut-il voir en elle une simple figuration funéraire, ou la représentation d'une personnalité divine, comme celles dont les menhirs anthropomorphes de l'Europe Occidentale peuvent avoir été la schématisation, et qui aurait fini par se dégager sous une forme moins stylisée? Mais nous ne saurions même pas dire avec certitude si ces figures sont masculines ou féminines. Le sexe, s'il est indiqué, semble féminin, mais les épaules et les hanches sont masculines. Comment, dans ces conditions, tenter quelque essai d'interprétation (1)?

(1) Biarnay, à qui j'avais eu l'occasion, à plusieurs reprises, de montrer ces pierres, était disposé à voir deux serpents dans les lignes sinueuses du premier fragment. J'avoue que cette hypothèse me paraît un peu hasardeuse : elle mérite cependant d'être signalée.

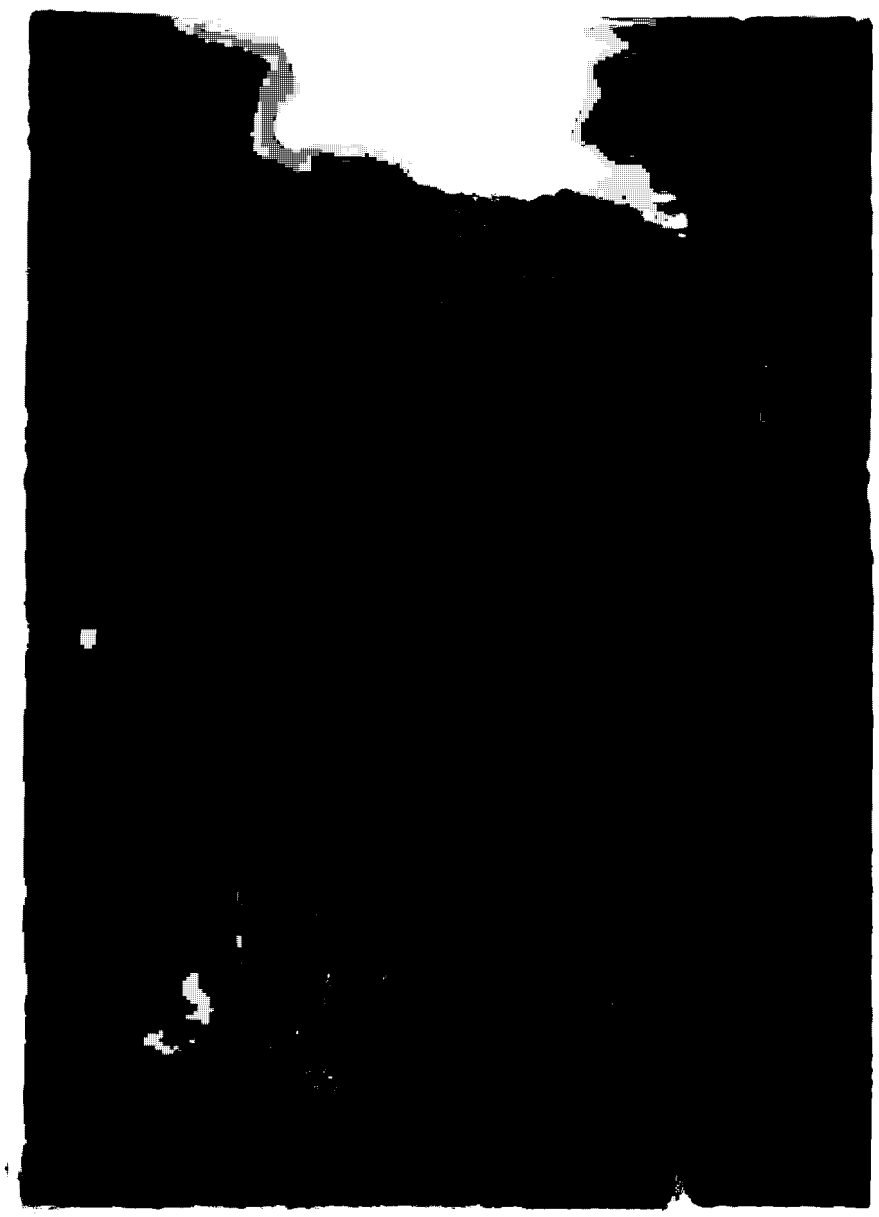

Pétroglyphe de Moulay Idris Aghbal.

Il serait bien difficile de dire si ces stèles ont été gravées à l'aide d'outils de pierre ou de métal. On peut seulement penser que si elles sont antérieures aux temps historiques, elles ne le sont pas cependant d'un très grand nombre de siècles. Du moins doit-on arriver à cette conclusion si l'on admet la parenté des figures qu'elles portent avec celles que présentent les stèles libyques de l'est, vraisemblablement contemporaines de la domination punique ou romaine. L'oubli du sens des représentations pétroglyphiques fournit un argument de plus.

Notons enfin le nom d'une des deux localités, Moulay Idris Aghbal. *Aghbal*, la source, est un mot berbère : le toponyme est ancien, car ce pays a été arabisé de bonne heure. D'autre part, cette source est consacrée à Moulay Idris, un des très grands saints du Nord marocain; il ne serait pas étonnant que, comme en tant d'autres endroits, cette haute personnalité de l'hagiographie musulmane se soit appropriée, pour le sanctifier, le culte rendu à quelque sanctuaire païen. L'on peut assurément penser qu'il y avait là un très antique lieu sacré berbère, dont le souvenir persistait à l'époque de la conquête musulmane.

Henri BASSET.

LE DÉCOR DES PORTES ANCIENNES DU MAROC[1]

I. — Les monuments — Leur date.

Le Maroc est le seul pays où se dressent encore en assez grand nombre les monuments almohades : ces souvenirs d'une époque où le Maghrib fut le centre politique de l'Islam occidental comptent parmi les œuvres les plus précieuses de l'art hispano-mauresque. Pendant longtemps, le décor du XIIe siècle ne fut guère connu que par la Giralda; c'était là une grave lacune, car, à cette époque, l'art hispano-mauresque accomplit une étape décisive. Nous avons donc beaucoup à apprendre des monuments almohades du Maroc.

Certains de ces monuments, signalés depuis longtemps, sont connus au moins par des descriptions sommaires, comme la mosquée de Tinmel, la mosquée et le minaret d'Hassan à Rabat, la Koutoubia de Marrakech. Les portes anciennes du Maroc ont aussi quelque célébrité : les auteurs déjà nombreux qui nous ont donné leurs impressions sur le Maroc ont essayé, au moins en quelques lignes, de dégager leur sens historique et de définir leur caractère propre. Elles méritent plus encore de retenir l'attention de l'historien de l'art. Ces œuvres qui résolvent un même problème décoratif et qui sont toutes sculptées dans la pierre constituent une série homogène où les moindres changements du décor prennent tout leur sens. Nulle part l'évolution du décor hispano-mauresque au XIIe siècle ne se traduit avec la même fidélité.

La plus ancienne de ces portes, Bab Agnaou à Marrakech (pl. I), se rattache au groupe des monuments que fit bâtir le plus grand des sou-

(1) M. Jean Hainaut a bien voulu exécuter les beaux dessins qui illustrent cet article. Qu'il reçoive ici mes plus vifs remerciements.

verains almohades : Abd el-Moumen (1134-1163). De 1184 à 1197 (1) Yaqoub el-Mansour fit élever pour l'immense enceinte de la ville qu'il rêvait, des portes monumentales : mais seules, Bab er-Rouâh qui marque le centre des remparts de l'Ouest, et la porte des Oudaïa qui donnait accès à la qasba d'Abd el-Moumen, noyau primitif du ribat, reçurent une riche décoration. Les autres portes, et en particulier Bab el-Alou et Bab el-Had, toutes plus ou moins remaniées, n'ont plus que quelques restes d'un décor qui, dès l'origine, fut très sobre.

D'autres portes de pierre nous permettent de suivre les destinées de cet art si puissant du XIIe siècle; à Rabat-Salé, où s'est gardée jusqu'à nos jours la tradition du décor sur pierre, quatre portes conservent le souvenir des princes mérinides qui se plurent à orner le grand ribat des Almohades, la terre sacrée où eux-mêmes avaient placé leur nécropole. Les sculpteurs sur pierre ont aussi, dans leur domaine, imité les œuvres du XIIe siècle. Dans les portes qu'ils élevèrent, ils ne changèrent ni la matière ni l'ordonnance du décor; mais, malgré des ressemblances de surface, un autre esprit anime l'art : une autre esthétique s'impose et transforme presque tous les éléments de la décoration. Certes, la pierre, à qui convenait si bien la largeur du style du XIIe siècle, exprime moins bien que le plâtre ou le bois le nouvel idéal des artistes; mais l'évolution des formes, pour y apparaître moins poussée, n'en est pas moins significative.

Le premier grand monument élevé par les Mérinides, Bab el-Mrisa (1260-1270) (2) est une œuvre de guerre sainte et garde encore l'ampleur des portes almohades. Mais l'âge des constructions grandioses se termine : en dehors de la porte de Chella, bien connue des lecteurs d'*Hespéris* (3), ne s'élèvent plus que des portes de dimensions modestes qui donnent accès à de simples édifices religieux. A la médersa de Salé (pl. VI), construite par Abou'l-Hassan, la partie inférieure de

(1) Contrairement à la tradition généralement admise qui veut que les grands monuments dus à Yaqoub el-Mansour aient été commencés en 1195, l'année de la bataille d'Alarcos, il est plus juste de croire, suivant El Marrakchi (*Histoire des Almohades*, Trad. Fagnan, p. 230), que les travaux de Ribat el Fath ont été entrepris dès le début du règne.

(2) Cf. Henri Terrasse, *Les portes de l'Arsenal de Salé*, *Hespéris* IV, 1922.

(3) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella, une nécropole mérinide*, *Hespéris*, 1922; et en particulier, p. 62 sqq. une pénétrante étude du décor de la porte. Toute la partie archéologique constitue une belle analyse du décor sur pierre au XIVe siècle.

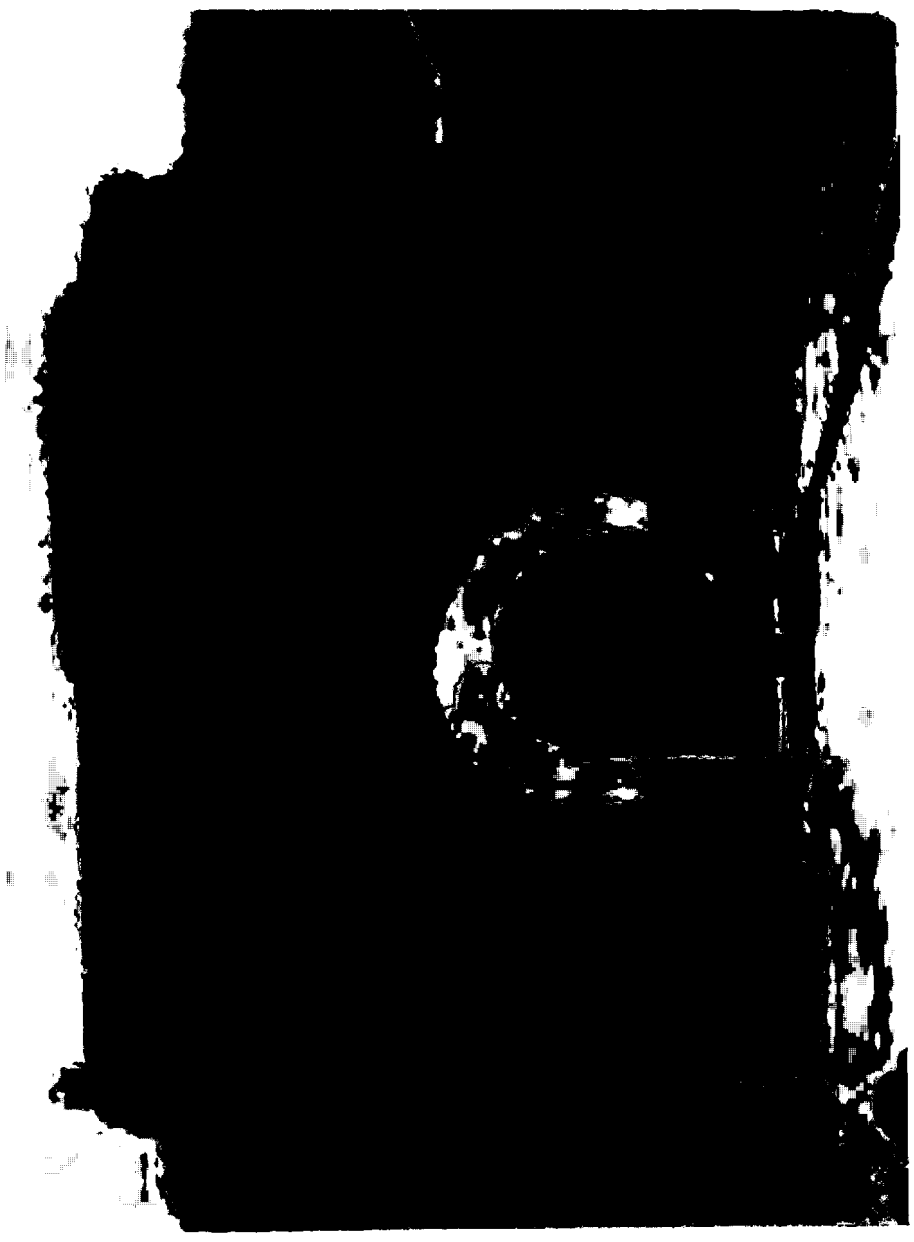

Marrakech. — Bab Agnaou.

la porte est seule en pierre et s'abrite sous une haute corniche de bois sculpté. A la Zâwiyat en Nossâk (pl. VII), que fit élever Abou Inan, les anciennes traditions sont mieux conservées, car l'imitation de la porte des Oudaïa est évidente.

2. — Les éléments traditionnels du décor (1)

Enfin du XIIe au XIVe siècle la décoration des portes présente la même composition d'ensemble (Pl. I, III, VI) : des éléments géométriques dessinent les lignes maîtresses et délimitent les divisions du décor. L'ouverture de la porte s'encadre d'arcs lobés en nombre variable et de formes différentes. Le plus souvent, cet arc lui-même n'est plus que le bord interne d'un large entrelacs et, de plus en plus, d'autres types d'entrelacs viennent entourer les grandes zones du décor d'un réseau continu. Mais, au XIIe siècle, l'entrelacs est surtout représenté par la figure bien connue de l'entrelacs architectural : c'est lui qui se combine avec l'arc polylobé, qui engendre les arcades de la frise et qui vient même, disposé en bandeau, doubler le décor épigraphique. Seul le koufique, la plus belle des écritures monumentales, trouve place a la façade des portes : sous la frise et sur les côtés, il s'étale en un large bandeau; des eulogies koufiques garnissent aussi les arcatures de la frise et, à la médersa de Salé, les médaillons qui timbrent les écoinçons (Pl. VI).

Mais riche, varié, envahissant, c'est le décor floral qui est la plus belle parure de ces portes. Si l'on excepte la palmette dont les reliefs vigoureux dessinent la forme en traits puissants d'ombre et de lumière, il se détache souvent avec moins de vigueur que le décor géométrique. Mais dès que l'on approche, il apparaît partout : les écoinçons se couvrent des enroulements d'une tige où s'accrochent palmes simples et palmes doubles; d'autres palmes composent des motifs isolés qui remplissent les vides de la composition. Un examen plus attentif révèle d'autres formes florales : le motif serpentiforme à la base des arcs se compose aussi de palmes ; des palmes encore forment les volutes de la console et viennent en tapisser les faces, et le chapiteau lui-même est un bouquet de palmes.

(1) Cf. Henri Terrasse, *op. cit.*, p. 364-367.

Lorsque nous aurons analysé chaque élément de ces portes, que nos yeux d'Occidentaux savaient admirer dès l'abord sans bien les comprendre, il nous sera possible de dégager la conception générale du décor et de dire comment elle changea du XIIe au XIVe siècle.

3. — Le décor géométrique.

Le tracé des arcs. — L'ouverture de la porte est dessinée le plus souvent par un arc brisé outrepassé. Seule, Bab Agnaou (Pl. I) la plus ancienne de ces portes, conserve le plein cintre outrepassé auquel l'art hispano-mauresque resta longtemps si fidèle. Mais dès le XIIe siècle on songe à abandonner l'arc outrepassé : à Bab er-Rouâh, les arcs dépassent à peine l'alignement des pieds droits; à Chella enfin (1), la porte s'ouvre par un simple arc brisé.

De même les arcs lobés qui bordent les claveaux de la porte et qui ne manquent qu'à Bab el-Mrisa ne sont jamais que très faiblement outrepassés. Sauf à Chella, leur brisure n'est jamais forte.

Dans les monuments les plus anciens, l'arc brisé est souvent remplacé par de beaux arcs en plein cintre surhaussés; certes la porte y perd en élan, mais elle y gagne en force. Bab Agnaou nous montre avec quel bonheur les artistes du XIIe siècle ont su rajeunir cette antique forme : avec moins de majesté, des arcs en plein cintre encadrent aussi Bab er-Rouâh et Bab el-Alou.

Une même pensée a inspiré l'emploi de ces divers arcs : des arcs concentriques eussent dessiné sur la façade des portes des courbes bien monotones. Rien n'eût été plus contraire au génie propre de l'art hispano-mauresque, qui, de bonne heure, a senti tout le parti que l'on pouvait tirer de l'opposition des courbes. Dans ce but, il encadre un arc brisé outrepassé d'arcs surhaussés généralement en plein cintre. Au XIVe siècle, il oppose les courbes avec plus de subtilité encore; à la médersa de Salé, l'arc intérieur de la porte est fortement outrepassé et il n'est séparé d'un arc brisé surhaussé que par une large surface à peu près vide de décor qui fait une tache dans les grisailles des fines sculptures : rien ne vient distraire les yeux de l'opposition des lignes. A Chella (2), l'arc lobé intérieur est plus aigu que celui qui l'encadre et

(1) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *ouv. cit.*, p. 62 et pl. V.
(2) *Ibid.*, p. 62.

Rabat. — Porte de la qasba des Oudaïa (façade sud).

les moindres dispositions du décor accentuent ce jeu de courbes.

Mais l'art hispano-mauresque ne fait pas preuve, dans le choix des arcs, d'un éclectisme absolu. Dès la fin du XIIe siècle, il abandonne dans les portes l'arc en plein cintre outrepassé qui se trouve encore dans les mosquées et les minarets de la même époque. Le plein cintre surhaussé connait alors, comme forme enveloppante, une courte faveur. Mais au XIIIe et au XIVe siècles, c'est l'arc brisé venu d'Orient qui affirme sa victoire; d'abord outrepassé, il apparaît à Chella sous sa forme simple, celle que l'Orient aimait à lui donner.

L'arc lobé à entrelacs. — Dans la porte marocaine, l'arc clavé seul est un arc simple; les arcs décoratifs sont tous lobés. C'est là une vieille tradition hispano-mauresque. Mais l'arc à lobes égaux qui régnait à Cordoue et qui se conserve dans bien des monuments de Sicile ne se voit plus sous sa forme primitive qu'à Bab Agnaou; à Bab er-Rouâh (Pl. IV), il n'est plus que la bordure interne d'un entrelacs à trois branches qui oppose des courbes et des contre-courbes de même rayon. Mais cette ancienne forme est vite remplacée par un arc à lobes inégaux où alternent des pleins cintres outrepassés et des arcs brisés très aigus et qui n'est toujours que le feston interne d'un entrelacs. A Bab Agnaou (Pl. I), l'entrelacs a déjà quatre branches, mais à la façade Ouest de Bab er-Rouâh (Pl. IV) il n'en a plus que trois, puis deux à la façade Est de la même porte (Pl. V) et à la médersa de Salé (Pl. VII). Dans l'entrelacs à quatre branches de Bab Agnaou, des courbes concentriques s'entassent dans un espace assez étroit et ne sont séparées que par des gorges étroites. Dès la fin du XIIe siècle, on remplace les courbes concentriques par des courbes qui s'opposent (Oudaïa (face Est) et Bab er-Rouâh : Pl. III et V), ou bien on fait dessiner aux rubans qui forment l'arc lobé la forme vigoureuse de l'entrelacs architectural. Ainsi s'introduisent plus de lumière et de variété dans la composition des arcs lobés. A la porte de Chella, l'entrelacs à quatre branches s'est complètement modifié : il débute par un arc à lobes tréflés, puis entrelace, avec des intervalles assez larges, des courbes de moins en moins accentuées (1) : là encore une grande variété de courbes dans une composition plus aérée.

(1) *Ibid*, fig. 8.

A l'étude de l'arc lobé, il faut rattacher le décor des claveaux. Les architectes de la mosquée de Cordoue avaient su tirer parti de l'opposition de claveaux blancs ou lisses et de claveaux colorés ou sculptés : lorsqu'on aura cessé de bâtir en pierre, les mihrabs garderont encore cette tradition. Dans les portes marocaines, un claveau sur deux a été mis en relief. A Bab Agnaou (Pl. I) et à Bab el-Alou, les claveaux sont séparés par des lignes droites. Mais à Bab er-Rouâh, à Bab el-Had et à la porte qui est enclavée dans l'actuel palais du Sultan, le procédé se complique et la ligne qui sépare chaque claveau est faite de quatre courbes qui s'opposent deux à deux. Si ces courbes s'étaient raccordées exactement, elles n'eussent dessiné qu'une molle ondulation : aussi leurs extrémités ont-elles été décalées : elles se joignent au moyen d'une courbe, et sont ainsi séparées par un ressaut à angle aigu. Le même procédé se retrouve aux arcs lobés à entrelacs de la face Est des Oudaïa (Pl. III et IV), et de la porte de la Zâwiyat en-Nossâk : dans ces œuvres la subtilité de la ligne est poussée très loin; une sorte de pédoncule qui va s'élargissant marque les ressauts et, comme les pointes de l'arc lobé, il est brusquement tronqué.

Ainsi, dès le XIIe siècle, les courbes s'opposent de façon subtile les unes aux autres, l'entrelacs se développe et s'élargit.

L'entrelacs architectural. — Ce n'est point ici le lieu de traiter des origines de l'entrelacs architectural (1), ni d'étudier toutes les formes d'un motif qui, au XIIe siècle, s'épanouit en de nombreuses variétés. Dans les portes marocaines, il apparaît sous deux formes élémentaires (Oudaïa Pl. III, IV, Bab er-Rouâh, face Est, Pl. VII), composées suivant le même principe : ce sont des jeux de fond où des courbes de faible longueur alternent avec des portions de droite; les intervalles du réseau dessinent la forme générale d'un fleuron. Cet entrelacs remplace le bandeau épigraphique à la façade Est de Bab er-Rouâh (Pl. VI), et le double à Bab el-Mrisa et à la porte des Oudaïa où il vient, nous l'avons vu, se composer avec l'arc lobé. Dans le même monument le décor des frises dérive aussi de l'entrelacs architectural : la superposition de deux ou trois de ses éléments donne des arcs à stalactites. Ce n'était point là une innovation : des arcs à stalactites plus complexes se

(1) Cf. G. et W. Marçais. *Les Monuments arabes de Tlemcen*, p. 98 fig. 8 et 9 (F et G).

Rabat. — Porte de la qasba des Oudaïa (façade est).

trouvent déjà dans des mosquées almohades plus anciennes. L'entrelacs architectural se combine même avec le décor épigraphique : à la porte des Oudaïa, les hampes des eulogies koufiques sont reliées entre elles par des arcades faites d'éléments d'entrelacs architectural. Au XIVe siècle, nous voyons une forme issue du koufique compliquer à son tour l'entrelacs architectural : à la porte de la Zâwiyat en-Nossâk, des tresses garnissent les vides du haut de la frise (1).

Comme l'arc lobé, l'entrelacs architectural se complique; mais si subtil qu'il soit dans le détail, ses lignes d'ensemble se laissent facilement saisir. L'art du XIIe siècle connaît tout le prix de la clarté; s'il a enrichi le répertoire des formes de cet entrelacs, il l'a maintenu dans un rôle secondaire. Dans les portes il n'a pas voulu en couvrir de larges espaces, il n'a pas pensé non plus à remplir d'un décor floral les intervalles de son réseau, car il en fait moins un jeu de fond qu'un encadrement.

Les formes secondaires de l'entrelacs.

L'entrelacs floral (2). — On ne trouve qu'un seul exemple de l'entrelacs floral dans les portes anciennes. A Bab Agnaou, il forme les arcades de la corniche : partout ailleurs il est remplacé par l'entrelacs architectural. Ainsi dès la fin du XIIe siècle, une forme géométrique chasse un élément floral.

Les encadrements d'entrelacs. — Au XIVe siècle, les encadrements, au lieu d'être formés d'une simple baguette, se composent d'un entrelacs tressé en deux ou trois branches (Pl. VI). Vers le même temps, tous les encadrements sont reliés les uns aux autres : la porte de Chella fournit le plus bel exemple qui soit de ce procédé (3). L'art mérinide ne fait que généraliser l'emploi d'un procédé ancien : au XIIe siècle le mihrab de Tinmel est encadré d'un réseau continu d'entrelacs.

4. — Le décor épigraphique

Il ne saurait être question ici de traiter de l'évolution du koufique

(1) Dans le décor sur enduit des tours de Bab er-Rouâh, une tresse vient déjà couper le bas d'un encadrement.

(2) On trouvera l'analyse de l'entrelacs floral *in* Henri Basset et Henri Terrasse, *Études d'archéologie almohade, Tinmel. Hespéris*, 1923, fasc. 3-4.

(3) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *ouv. cit.*, p. 63 sqq.

maghribin; nous voulons seulement dégager les traits essentiels du koufique monumental au XIIe siècle et rattacher à l'évolution générale du décor les transformations qu'il subit au XIIIe et au XIVe siècles.

Par ses formes générales (fig. 1), le koufique des portes marocaines accuse son origine andalouse (1). Les hampes sont assez élancées; les attaques des lettres sont élargies et coupées par un biseau concave. Le décor floral ne vient pas, comme dans le koufique oriental du XIe siècle (2) prolonger la lettre. Il ne développe pas non plus comme à la grande mosquée de Tlemcen sur une tige ondulée qui peu à peu deviendra un rinceau. Les palmes remplissent les vides du champ épigraphique et elles s'attachent aussi bien au cadre qu'à la lettre. Le décor floral n'est qu'un ornement postiche.

Dans les portes mérinides, le koufique fleuri qui règne au tombeau d'Abou'l-Hassan et autour du mihrab des mosquées n'apparaît pas. Des éléments géométriques, tresses et entrelacs, prolongent les hampes et remplissent d'ornements serrés et complexes tout le haut du champ épigraphique (3). Le décor floral ne fait sentir son influence que sur un point : les hampes de certaines lettres se terminent par un fleuron fait d'une palme double très dissymétrique.

Ainsi par le développement de l'entrelacs, par l'opposition continuelle et subtile des lignes, l'évolution du koufique se rattache à celle du décor géométrique.

5. — Le décor floral : la palmette

La palmette est une des formes des plus anciennes et des plus persistantes du décor des pays méditerranéens; nous ne redirons pas sa longue histoire et ses multiples contaminations. Un seul fait nous importe : la palmette est partout employée dans le décor antéislamique. L'art wisigothique s'en servait et les églises mozarabes, ses héritières directes, en présentent sous des formes, tantôt très pures, tantôt très évoluées, de nombreux exemples.

(1) Cf. *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 76; en particulier le koûfique du mihrab de Cordoue et celui de San Juan de la Palma.

(2) Cf. Flury, *Islamische Schriftbander*, pl. II à XIV.

(3) Pour l'étude du koûfique mérinide nous renvoyons nos lecteurs à l'analyse de MM. Henri Basset et E. Lévi-Provençal (*Chella, Hespéris*, 1922, p. 330 sqq), qu'on peut considérer comme definitive.

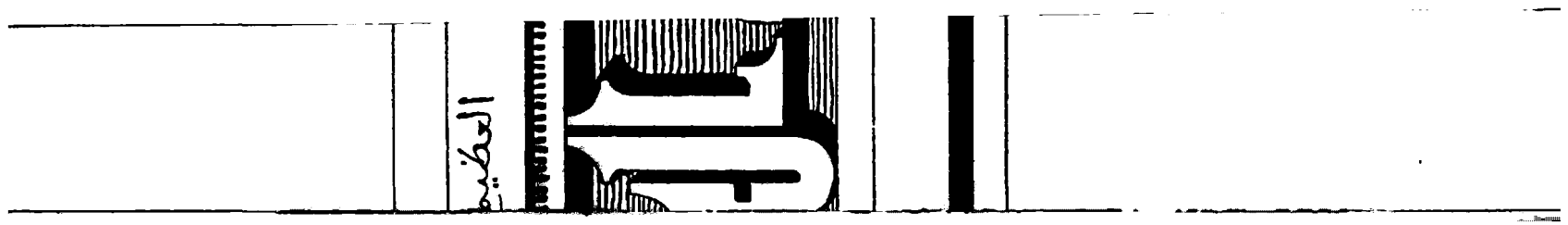
العظيم

أعوذ بالله العظيم من الشيطان الرجيم

Fig. 1. — Marrakech ; Bab Agnaou : bandeau koufique.

Mais, au XIIe siècle, comment reconnaître la palmette antique dans cette sorte de coquille profondément creusée qui vient timbrer les écoinçons des portes almohades. Cette forme nouvelle vient d'une contamination inattendue et, semble-t-il, paradoxale.

L'art islamique d'Occident a eu une prédilection pour la coupole à côtes, forme sœur de l'arc lobé et comme lui venue d'Orient; il l'a employée comme motif décoratif, suivant encore en cela l'exemple de l'Orient (1). La coupolette à côtes se trouve encore à l'époque almohade. Elle timbre les écoinçons du mihrab de Tinmel; le cercle lobé qui rem-

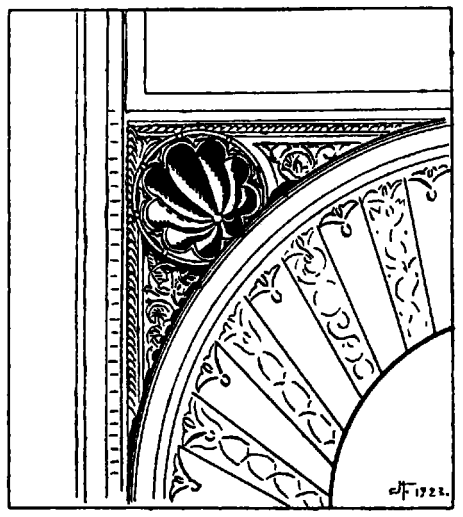

Fig. 2. — Saragosse. Mosquée de l'Aljaféria : coupolette excentrée des écoinçons.

plit ceux de la façade Est de Bab er-Rouàh (Pl. VII), et ceux de Bab el-Had, n'est que le tracé d'une coupole à côtes.

Mais une différence essentielle semble séparer les deux motifs : si les bords de la palmette et de la coupole à côtes sont tous deux dentelés, la palmette est dissymétrique. Or, dès le XIe siècle, la coupolette des écoinçons devient excentrée et se rapproche ainsi très sensiblement de la palmette. L'Aljaferia de Saragosse en fournit un exemple (fig. 2) des plus nets. Une des portes les plus anciennes de Marràkech, qu'il

(1) La coupole à côtes ou la rosace en creux sont des plus employées à la mosquée Ibn-Touloun au Caire et dans les palais de Sedrata.

faut faire remonter au moins au règne d'Abd el-Moumen, présente le même motif (fig. 3).

L'espèce de coquille qui dérive de cette coupolette excentrée est bien une palmette. Son lobe supérieur comme celui de la palmette classique

Fig. 3. — Marrakech. Porte ancienne près de Bab er-Robb.

est toujours en pointe dans les formes les plus simples et les moins profondément sculptées (façade Sud de la porte des Oudaïa (Pl. III et IV). Le même détail se retrouve dans la grande palmette de l'écoinçon droit de Bab er-Rouâh (Pl. V). Les enroulements de la base rappellent les crosses qui s'attachent, sous la palmette, à la tige qui la supporte. Le nombre des lobes de la palmette est, au XIIe siècle, fort variable : dès l'origine du motif, cette richesse de formes était la règle.

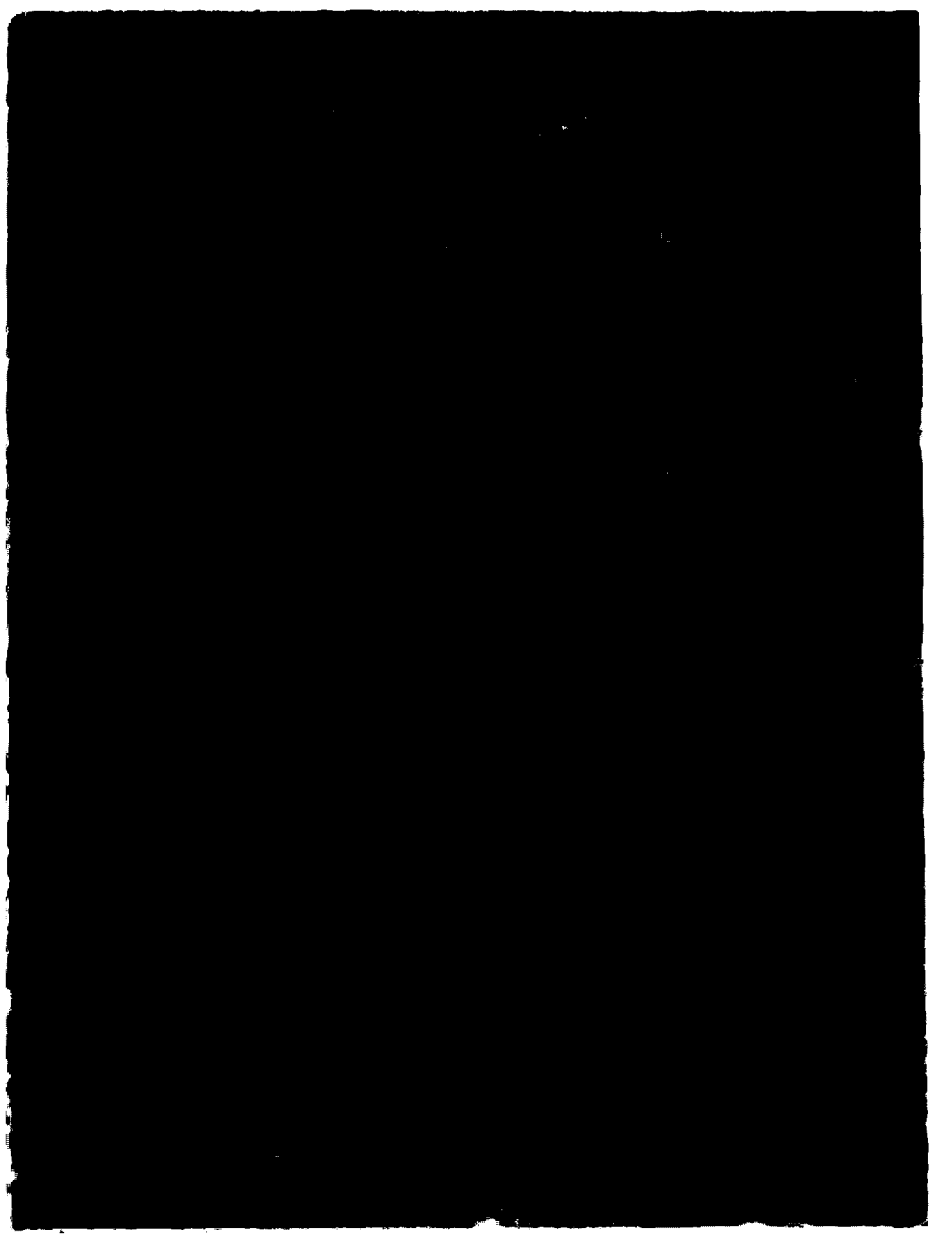

Rabat. — Porte de la qasba des Oudaïa. Ecoinçon gauche de la façade est.

D'autres faits attestent la parenté de la coupole à côtes et de la palmette : elles apparaissent comme des motifs interchangeables. Aux consoles de la face Sud des Oudaïa, le motif central de l'écoinçon est formé tantôt par une coupolette, tantôt par une palmette.

Ce n'est donc pas la coquille qui a inspiré les artistes du XIIe siècle. Tout fait croire que dans leur pensée, la palmette était bien un motif floral. Bien rarement, elle est employée seule : au XIVe comme au XIIe siècle elle s'encadre de palmes (Pl. I et II). Dans les écoinçons elle est, au XIIe siècle, liée au décor floral : à Bab Agnaou, elle est l'origine de la tige; aux Oudaïa (Pl. IV et fig. 5), cette même tige l'entoure. L'art mérinide ne saura plus établir cette étroite liaison entre tous les éléments du décor floral. A Bab el-Mrisa pourtant, la palmette s'entoure d'un cordon de petites palmes (1) : mais ce n'est plus qu'une réminiscence d'un procédé déjà employé à Tinmel.

Lorsque la palmette se présente comme un motif en relief, l'origine florale du motif est aussi nette. A la porte des Oudaïa, les digitations d'une palmette en relief s'attachent soit sur la base même de la palmette, soit sur le lobe central qui forme axe de symétrie; c'est là une ancienne déformation de la palmette qui se trouve déjà dans les églises mozarabes.

Si étrange que puisse paraître cette contamination de la palmette et de la coupole à côtes, il faut pourtant l'admettre. De pareils faits se sont produits souvent dans l'histoire du décor. Dans l'art hispano-mauresque, aucune assimilation de formes ne doit nous étonner; séparé de la nature, il mêle sans cesse deux motifs anciens pour en tirer une forme nouvelle : la contamination, loin d'être chez lui exceptionnelle, est une des lois de son évolution.

6. — Le décor floral : la palme

Au XIe siècle, la palme se dégage, sous des formes encore nombreuses, des multiples dérivés de l'acanthe et de la vigne; au XIIe siècle, elle trouve ses formes définitives et envahit presque tout le décor.

Il faut l'étudier d'abord dans les écoinçons : nulle part elle ne révèle

(1) Cf. H. Terrasse, *Les portes de l'arsenal de Salé*, p. 367.

mieux les détails de son évolution; mais ses dimensions et ses formes sont imposées dans ce cas par le schéma décoratif, par la tige qui la supporte.

La tige. — C'est bien à une plante vigoureuse que font penser les tiges épaisses qui s'enroulent sur les façades de Bab Agnaou (Pl. I), et de la porte des Oudaïa (Pl. II, III, IV). Simple apparence : cette tige n'est qu'un rinceau issu de la palmette et qui rétrécit ses involutions vers la pointe des écoinçons. Très vite, il perd sa simplicité et sa vigueur : à Bab er-Rouâh (Pl. V et VI), et plus tard à Bab el-Mrisa, une double tige mêle ses cercles et l'œil s'épuise à suivre son développement. Entre l'épaisseur de cette tige qui devient de plus en plus grêle et la largeur des feuilles, il n'y a plus cet harmonieux rapport qui existait à Bab Agnaou. Au XIIe et au XIIIe siècles, le tracé de la tige différait toujours d'une porte à l'autre par quelques détails; chaque décor était une composition originale. Au XIVe siècle, on juge plus facile de garnir la surface à décorer d'un véritable jeu de fond où des séries de rinceaux doubles se superposent, et où la tige n'est plus qu'un mince filet d'épaisseur uniforme.

Tandis que le support des palmes devient un entrelacs de cercles, les relations de la tige et de la feuille changent. A Bab Agnaou et à la porte des Oudaïa, une seule palme vient garnir chaque involution du rinceau; ce procédé fort ancien avait toujours été de règle lorsqu'une suite de rinceaux venait décorer une frise ou un encadrement. Au XIIe siècle, les orbes les plus vastes contiennent une palme double (Pl. IV, fig. 5 *d*) ou exceptionnellement deux palmes simples (Pl. I), les plus petits, une palme simple; une palme simple très allongée vient occuper la pointe de l'écoinçon (fig. 4). Ainsi la forme de la palme se déduit du dessin du rinceau. Dans les monuments almohades, l'extrémité des palmes se recourbe et s'enroule autour de la tige; parfois aussi elle s'accroche au cadre même de l'écoinçon (Pl. I et fig. 4 *b*). Les moindres détails semblent exprimer l'unité du décor.

Mais au XIVe siècle, lorsque le rinceau simple a fait place à des rangées de rinceaux doubles, ces règles de composition ne sont plus appliquées. A Bab el-Mrisa la direction et les dimensions des palmes ne dépendent plus guère du rinceau; au XIVe siècle, les feuilles se placent librement sur le fouillis des courbes entrelacées. En général, elles

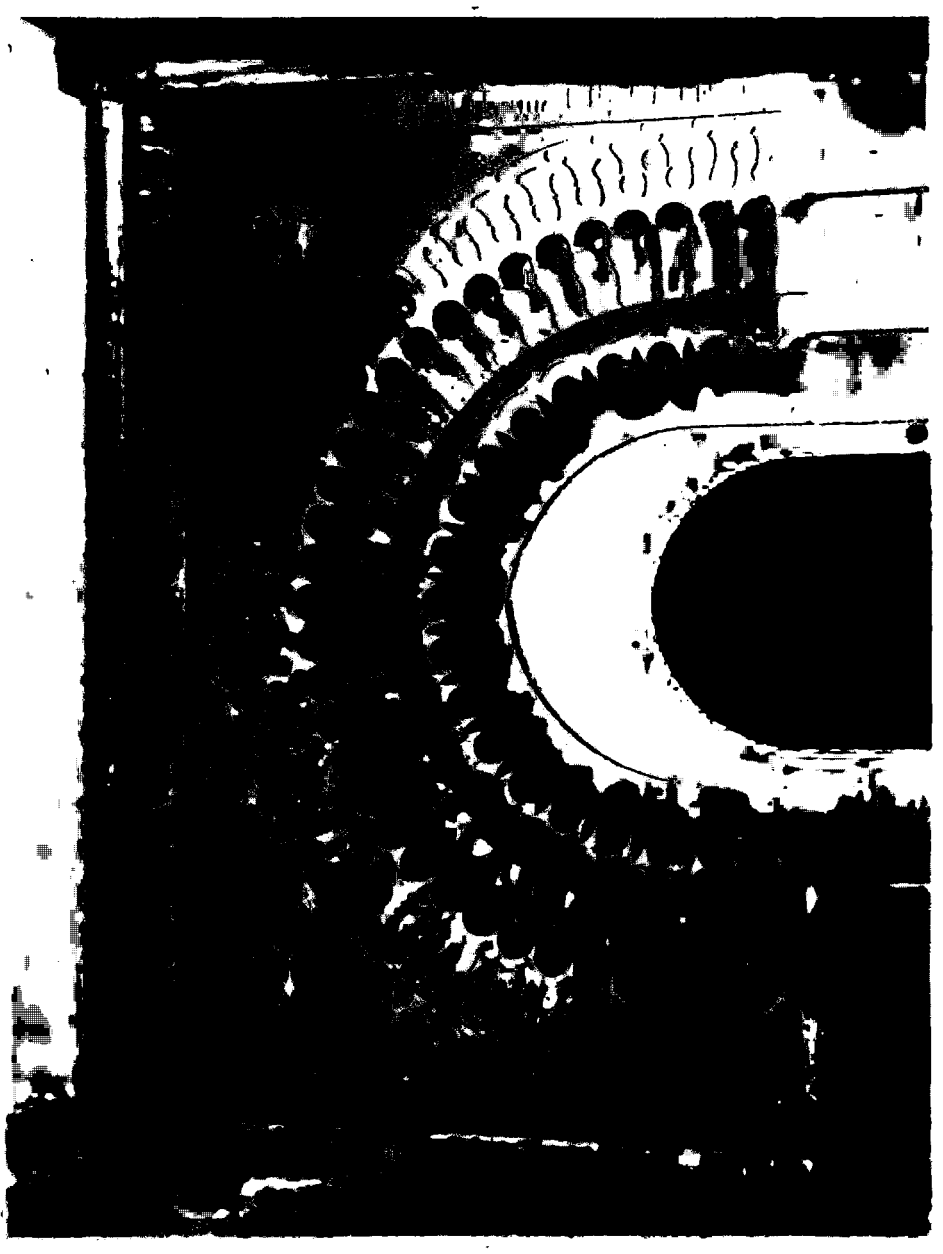

Rabat. — Bab er-Rouih (façade ouest).

accompagnent les lignes de l'écoinçon; souvent la diagonale de l'écoinçon forme l'axe de symétrie de la nouvelle composition.

Une œuvre mérinide fait exception : la porte de la médersa de Salé. Sans doute, les rinceaux superposés y forment le schéma décoratif; mais le plus souvent, ce sont des palmes qui forment le corps même du

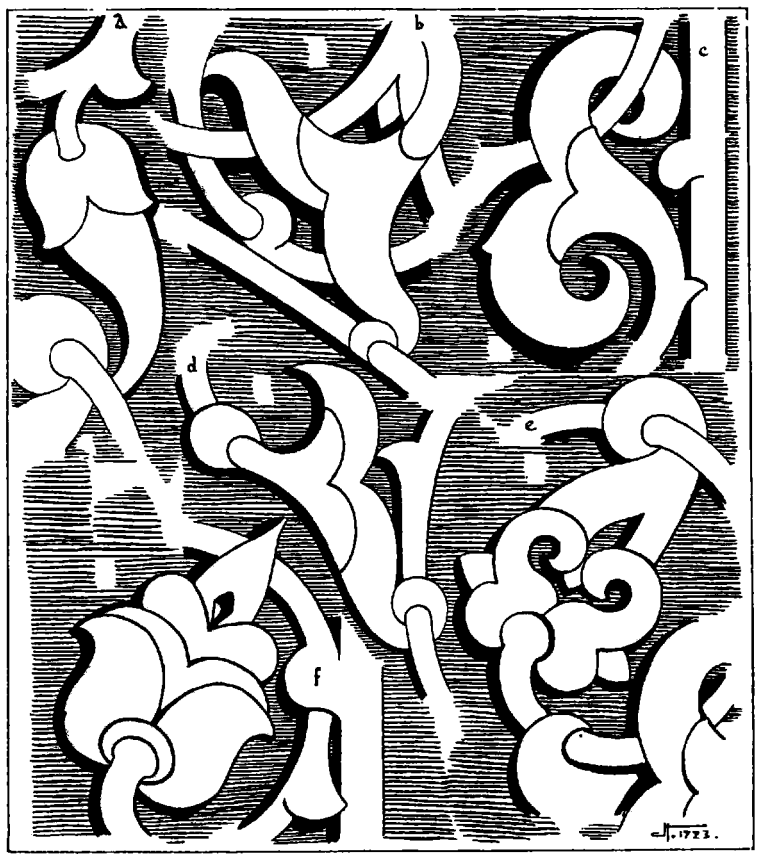

Fig. 4. — Marrakech Bab Agnaou : Palmes des écoinçons.

rinceau. Les artistes qui conçurent ce très pur chef-d'œuvre qu'est la médersa de Salé, ont tenté d'éviter le divorce illogique de la tige et de la palme.

La palme double. — C'est vers l'an 1000 que la palme double se dégage des formes riches et indécises du décor floral. Elle est loin en-

core de triompher. A la chaire de la grande mosquée d'Alger (1) et à l'Aljaferia, elle ne se montre que sous des formes embryonnaires avec deux lobes encore très inégaux. Mais à la grande mosquée de Tlemcen, elle s'épanouit avec deux lobes presque égaux et prend dans le décor l'importance qu'elle conservera toujours. C'était une belle trouvaille

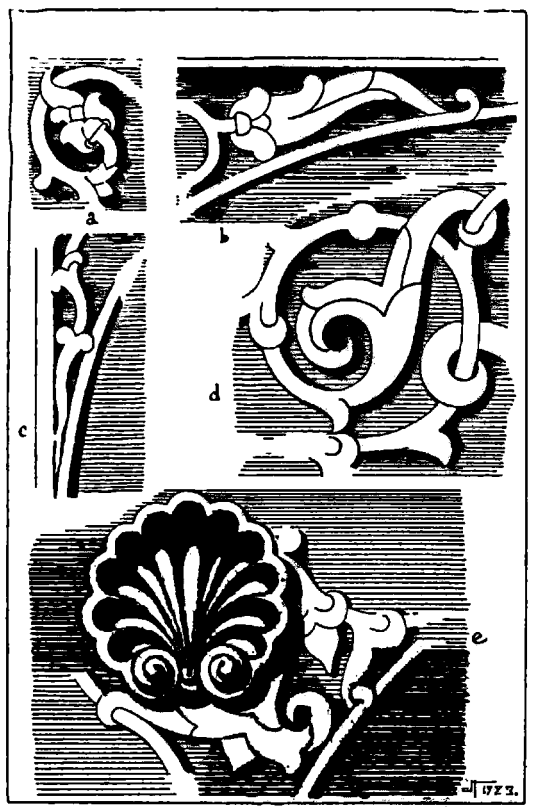

Fig. 5. — Rabat. Porte de la qasba des Oudaïa : Palmes et palmette des écoinçons.

que cette forme si lentement élaborée : elle affirmait les tendances qui guidaient l'évolution du décor et permettait d'opposer des courbes très variées. De cette forme nouvelle et souple, le XIIe siècle va user avec une maîtrise sans égale. A Tlemcen, les deux lobes de la palme étaient presque symétriques. A Bab Agnaou (fig. 4), se conserve cette quasi-égalité

(1) Cf. G. Marçais, *La Chaire de la grande mosquée d'Alger*, *Hespéris*, 1921, p. 3[illegible], fig. 6a.

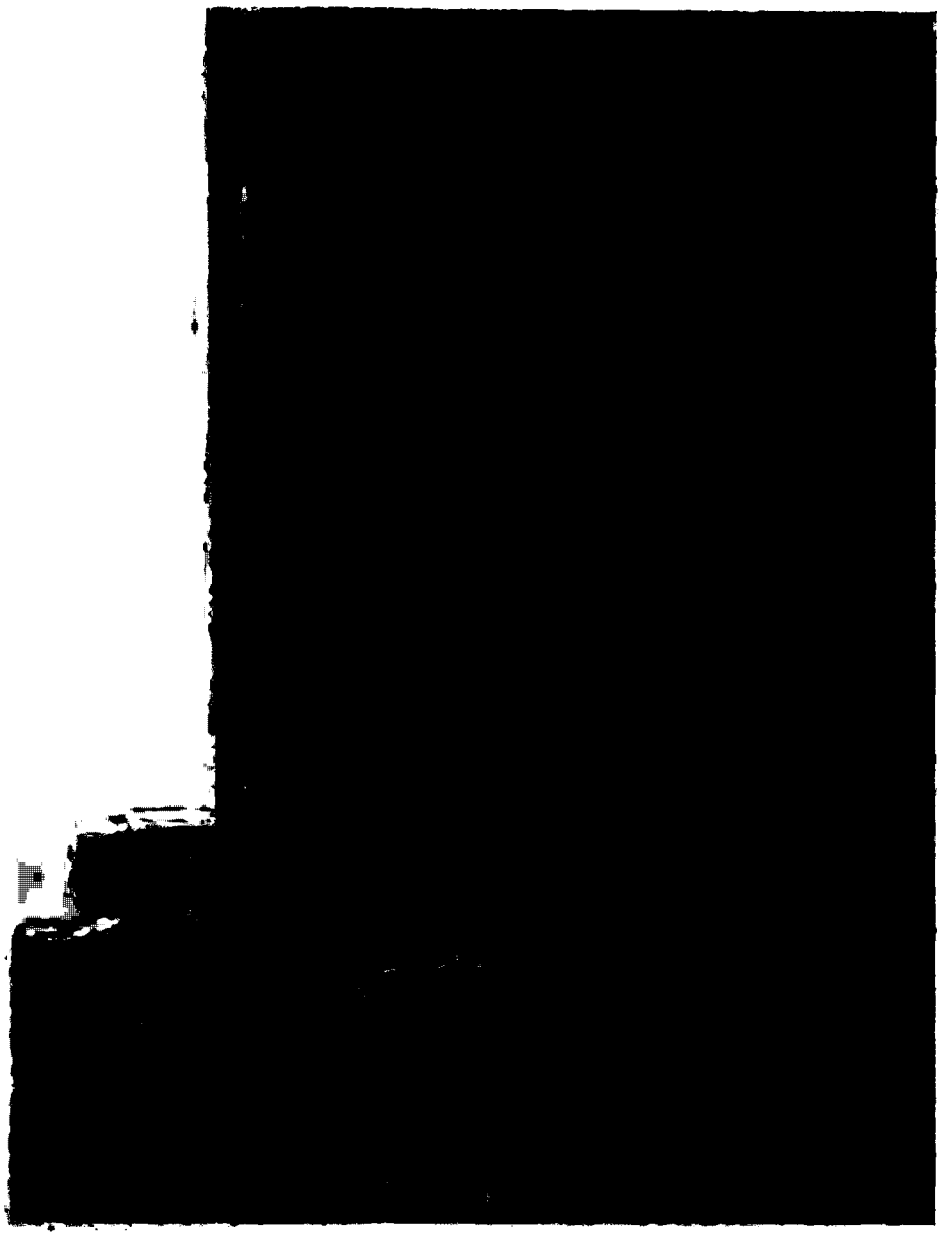

Rabat. — Bab er-Rouâh. Ecoinçon gauche de la façade ouest.

des feuilles, mais de plus en plus leur dissymétrie s'accentue. Fréquente à la porte des Oudaïa (fig. 5), elle est presque de règle à Bab el-Mrisa. Au XIVe siècle la palme double a deux lobes très inégaux : le plus court s'enroule sur lui-même, le plus long s'étale ou se roule à son extrémité (fig. 8).

La palme double subit une transformation plus importante encore : à

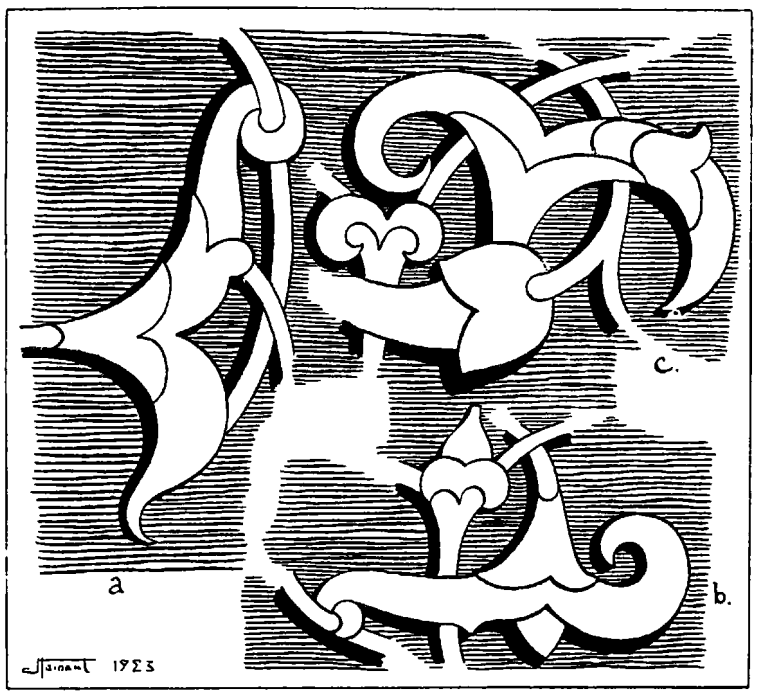

Fig. 6. — Rabat. Bab er-Rouâh : Palmes doubles des écoinçons.

Bab Agnaou, elle est épaisse et comme charnue. Cette forme grasse et pleine s'allonge peu à peu : à la porte des Oudaïa, à Bab er-Rouâh, à Bab el-Mrisa, cet allongement ne nuit en rien à la beauté de la ligne. Au XIVe siècle (fig. 8), nous n'avons plus que des feuilles très longues dont les enroulements élégants n'ont plus les courbes vigoureuses des formes almohades. Si la fermeté de la ligne diminue, le répertoire des formes devient aussi moins riche. A la grande mosquée de Tlemcen, les deux lobes de la palme se recourbaient parfois vers l'intérieur de la feuille; à Bab Agnaou, on retrouve encore un exemple de cette for-

me (*fig. 4 b*). A la fin du XIIe siècle les deux lobes se recourbent l'un vers l'extérieur, l'autre vers l'intérieur de la palme (fig. 5 et 6). Mais à cette époque, les palmes restent de dimensions et de formes très différentes : il leur faut, en effet, remplir des rinceaux de taille variable, s'allonger ou se déformer pour boucher les vides de la composition. Dès que la palme devient indépendante de la tige, elle ne présente plus qu'un petit nombre de types. Au XIVe siècle, on n'en connaît

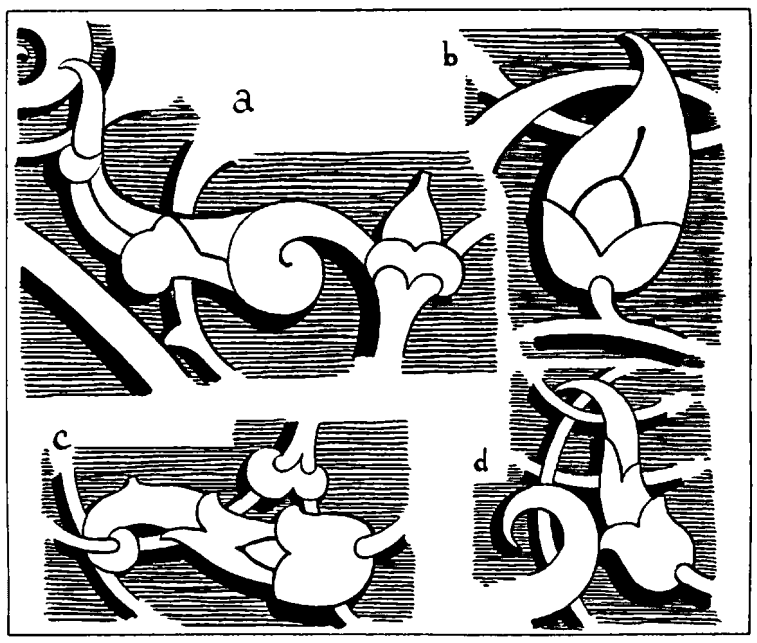

Fig. 7. — Rabat. Bab er-Rouâh : Palmes simples des écoinçons.

guère que deux : l'une courbe légèrement en sens inverse deux lobes presque égaux; l'autre enroule son lobe inférieur et la pointe de son lobe supérieur (fig. 7). A Chella, on essaie pourtant de varier la forme des palmes : les lobes des palmes doubles se séparent en deux vers leur extrémité et engendrent ainsi une nouvelle et courte palme. Enfin on remplace souvent la palme simple par la pomme de pin (fig. 9). Mais l'introduction de deux formes nouvelles ne pouvait arrêter un appauvrissement commencé depuis longtemps.

La palme simple. — A la chaire de la grande mosquée d'Alger, la

Rabat. — Bab er-Rouâh (façade est).

palme simple apparaît déjà sous la forme qu'elle aura au XIIe siècle :

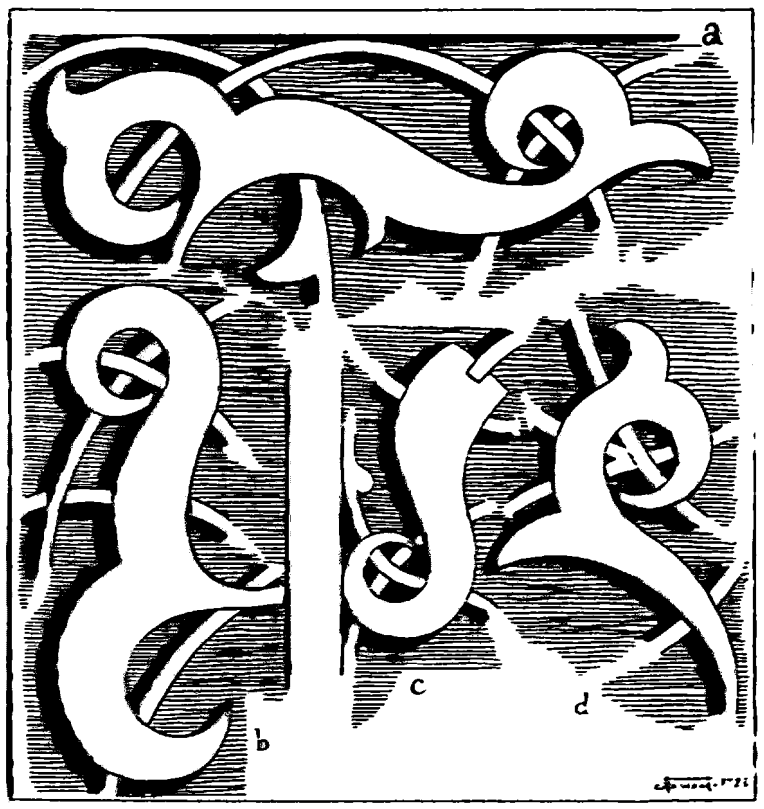

Fig. 8. — Porte de Chella : palmes des écoinçons.

une demi-feuille d'acanthe qui émerge d'une sorte de calice (1). Mais cette forme issue d'une contamination n'a pas au milieu du XIIe siècle évincé toutes les autres. A Bab Agnaou, les palmes simples prennent la forme d'un bourgeon épais et symétrique (fig. 4, *f*). Leur forme générale et leur modelé les apparentent de très près aux bourgeons de Médina Az-zahra (2). Une autre palme plus allongée (fig. 4, *e*) rappelle

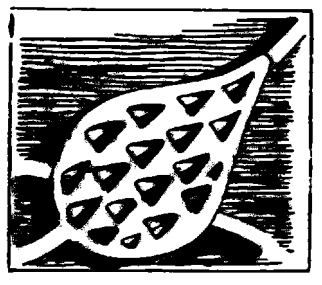

Fig. 9. — Porte de Chella : pomme de pin des écoinçons.

(1) G. Marçais, *La Chaire de la grande mosquée d'Alger*, *Hespéris*, 1921, IV, fig. 8, [illegible].

(2) [illegible]

les palmes accolées de Saragosse (1) ou certains types du minbar d'Alger (2). Cette allure générale de bourgeons ou mieux de fruits se retrouve jusqu'au XIVe siècle dans les palmes simples de la porte de la Zâwiyat en-Nossâk (Pl. IX).

Mais partout ailleurs la palme simple garde la même forme : une feuille qui sert d'un calice ou culot. Aux XIIIe et XIVe siècles, la feuille s'allonge et la base du culot, jadis arrondie, devient presque carrée (fig. 8, *c*).

Nodosités et bourgeons axillaires. — En dehors des grandes palmes, un assez grand nombre de petites feuilles enroulées et de crochets épais s'attachent sur la tige au XIIe siècle. Dès le XIIIe siècle, tous ces détails disparaissent. Les nodosités subsistent plus longtemps; mais, de rondes qu'elles étaient au XIIe siècle, elles deviennent presque pentagonales (fig. 7) : jusque dans le menu détail, les artistes aiment à opposer des courbes et des droites et à ménager des angles aigus.

A l'aisselle de deux tiges vient se placer souvent une sorte de bourgeon ; à Bab Agnaou, il prend la forme de la palme simple, aux Oudaïa, celle de la palme double; mais dès la fin du XIIe siècle, il disparaît. A la porte des Oudaïa et à Bab er-Roûâh, des palmes doubles présentent entre leurs deux lobes une sorte de bourgeon (fig. 5 *e* et 6 *d*) et même un bourgeon axillaire. Cette forme curieuse rappelle l'ancienne palme trilobée si fréquente du VIe au XIIe siècle dans tous les rinceaux floraux.

Le modelé de la palme. — Vues de loin, les palmes paraissent présenter avec celles du XIe siècle, une différence essentielle : leur limbe semble lisse. De très près, on y distingue quelques lignes en creux. Certaines de ces digitations semblent moins dériver des folioles de l'acanthe que provenir d'une contamination; elles prennent presque toujours la forme d'un V très ouvert qui rappelle l'ouverture du culot de la palme simple. Parfois même la palme a l'air de se dégager de plusieurs calices successifs. Ces décrochements se traduisent parfois par des ressauts arrondis ou pointus sur le bord externe de la palme (fig. 5, *b* et *d*; fig. 6, *a* et *e*).

Pourtant quelques ressauts de la face externe de la feuille ne sont

(1) (2) *Ibid.*, fig. 7.

Salé. — Porte de la medersa.

pas formés par le bord d'un calice : cette brisure de la courbe est un dernier souvenir du bord dentelé des palmes du XIe siècle.

Ces digitations en forme de calice, ces ressauts aigus ou arrondis du bord de la feuille appartiennent aussi bien à la palme simple qu'à la palme double, mais les palmes simples de la fin du XIIe siècle ont un modelé qui leur est propre : on y retrouve, très visibles à la porte des Oudaïa, moins nettes à Bab er-Rouâh, des réminiscences des formes symétriques qui apparaissent pour la dernière fois à Bab Agnaou.

Ainsi, le XIe siècle avait composé sa palme de folioles comme la feuille d'acanthe elle-même. Le XIIe siècle, qui recherche les lignes souples et enveloppantes simplifie le modèle de la palme : il la compose de trois ou quatre éléments, qui, avec beaucoup de variété dans le détail, semblent se dégager les uns des autres. Les siècles suivants pousseront plus loin encore cette simplification.

A Bab el-Mrisa, ces souvenirs de ces anciennes digitations se font déjà rares; au XIVe siècle, ils disparaissent. La palme double est entièrement lisse, la palme simple ne conserve que son calice. Cette palme lisse n'est pas particulière au décor sur pierre, elle se trouve déjà à Tinmel, dans le décor sur plâtre. Rien n'est plus logique que cette transformation. L'art hispano-mauresque a lentement transformé les dérivés lointains de l'acanthe : peu à peu, il abandonne dans ses essais, les derniers vestiges des formes réalistes : les digitations. Il va à la recherche d'une sorte de feuillage abstrait qui satisfera son goût de l'opposition des courbes. Lorsqu'il l'a trouvé, il élimine tout ce qui vient rompre la continuité de la ligne : le feuillage mérinide qui n'a pour support qu'un jeu de fond tout géométrique n'est plus qu'une calligraphie. Comme dans l'écriture, l'art hispano-mauresque recherche dans le décor floral les subtilités un peu vaines de la ligne abstraite.

Mais, lorsque changera l'esthétique de la décoration, lorsqu'à la passion de la ligne succédera le goût de la couleur, on reviendra aux digitations fines et variées qui permettront de faire jouer, à côté des surfaces blanches des palmes lisses, toute une gamme de grisailles.

7. — L'expansion de la palme.

Si on se bornait à étudier le décor des écoinçons, on n'aurait qu'une faible idée de l'essor de la palme au XIIe siècle : en même temps qu'elle

se dégage et s'épure, elle se combine avec une infinie variété pour former des motifs isolés. Bien plus, elle transforme les éléments traditionnels du décor, elle crée des formes nouvelles de la console et du chapiteau.

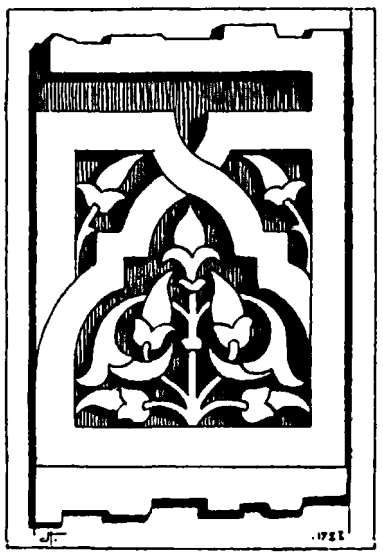

Fig. 10. — Bab Agnaou : motif floral.

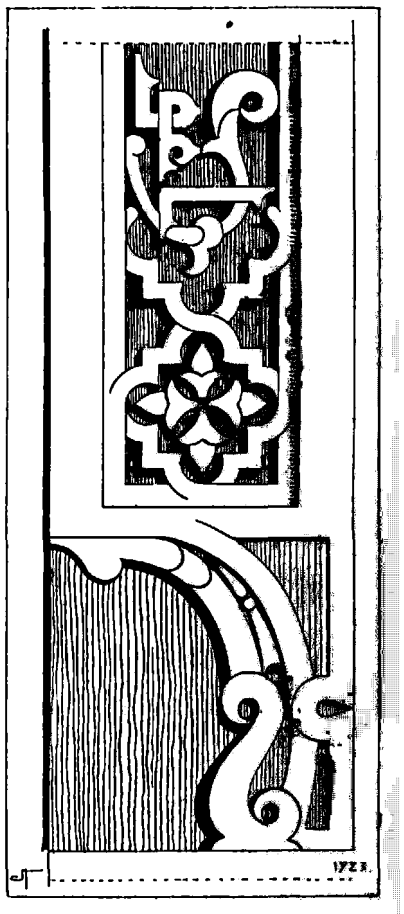

Fig. 11. — Bab Agnaou : Console et motif floral à la base du bandeau épigraphique.

Si, dans ces emplois nouveaux, la palme conserve, en général, les formes et les digitations du feuillage des écoinçons, elle prend parfois dans les motifs isolés, les consoles et les chapiteaux, des aspects aussi variés qu'inattendus.

La palme, qui présente à la coupole de la porte de Oudaïa (fig. 12) des types très déformés, peut aussi s'allonger pour devenir une sorte de long ruban qui perd toute apparence végétale. La console de la porte des Oudaïa (fig. 14) et, mieux encore celle qui supporte le bandeau épigraphique de Bab Agnaou nous donnent de beaux exemples de palmes étirées. De même certaines palmes des chapiteaux ne sont plus que des rubans courbes ou enroulés.

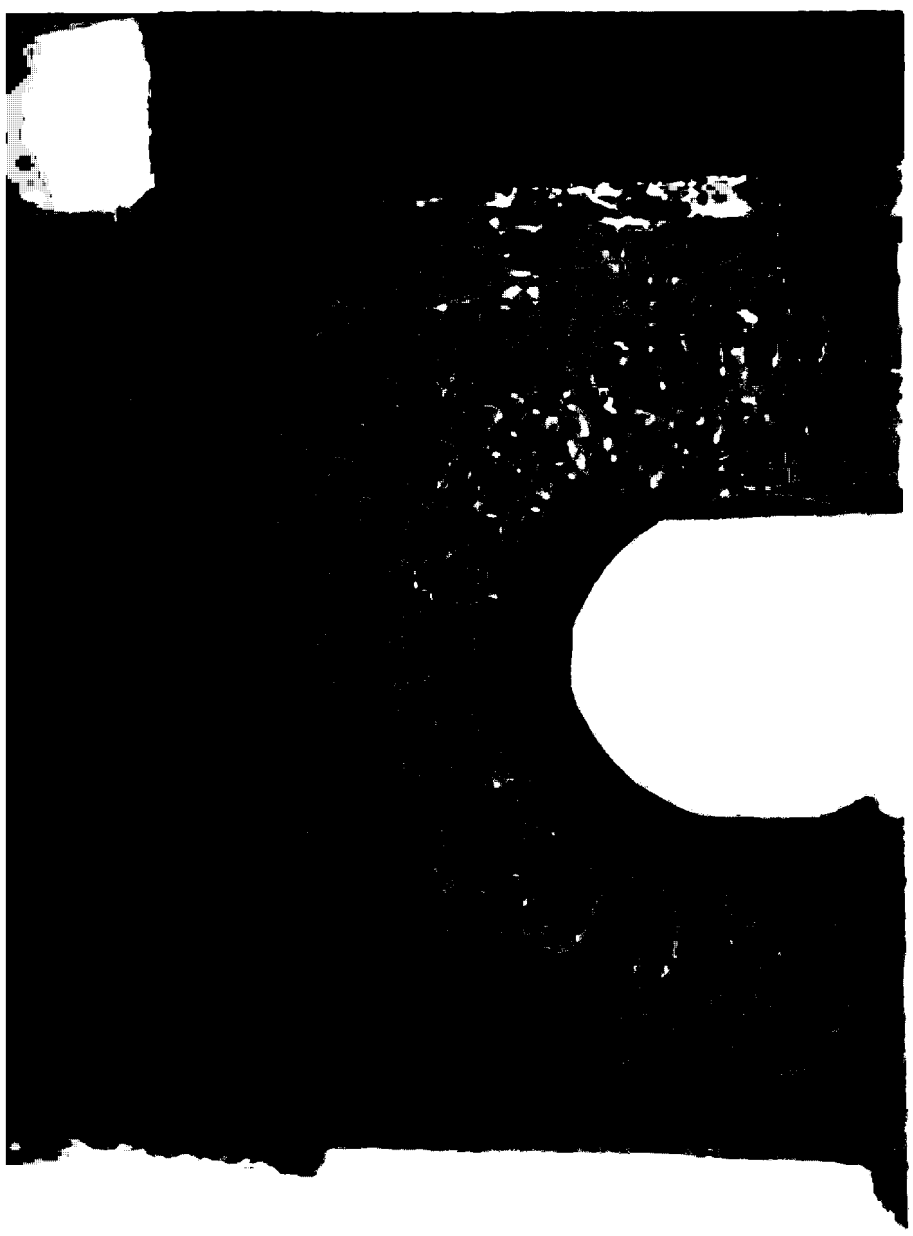

Salé. — Porte de la Zâwiyat en-Nossâk.

Enfin les feuilles courbées et élargies à leur extrémité qui se trouvent à la partie supérieure de la console de la porte des Oudaïa (fig. 14) ou au motif floral du corbeau de Bab el-Mrisa ne sont que d'anciennes déformations de l'acanthe fréquentes dans les églises mozarabes et notamment à San-Miguel de Escalada (1).

Les motifs floraux isolés. — La palme apparaît d'abord comme motif isolé dans le décor épigraphique où elle comble les vides de l'écri-

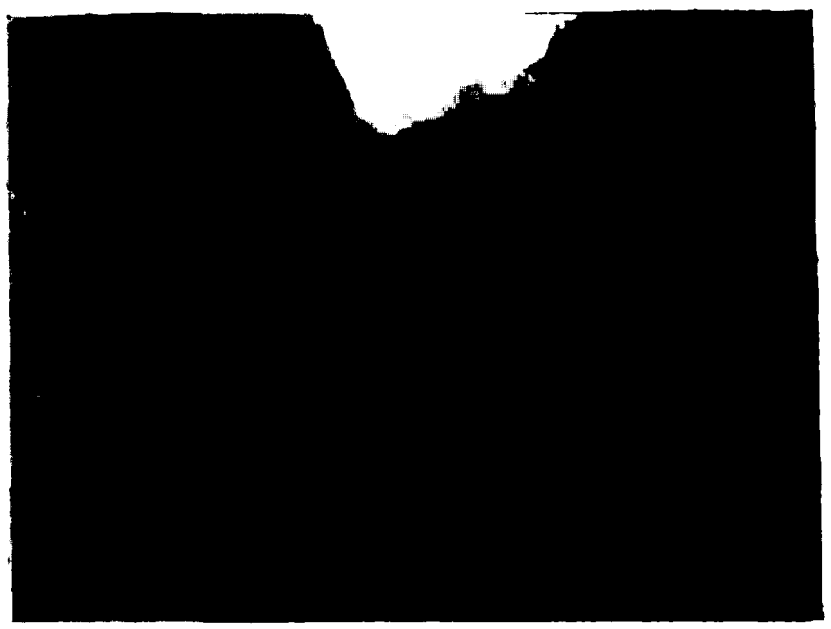

Fig. 12. — Porte de la Qasba des Oudaïa : motif floral aux écoinçons de la coupole.

ture; elle y conserve ses formes habituelles. Toutefois, les palmes doivent souvent s'allonger au-dessus d'une longue suite de lettres sans hampes. Peut-être les artistes auront-ils été séduits par l'élégance de ce feuillage : ainsi, le décor épigraphique a pu contribuer à l'allongement des palmes.

Une seule fois, au XIIe s., des palmes apparaissent groupées autour

(1) Cf. *Iglesias mozarabes*. Vol. II, passim.

d'une tige verticale. A Bab Agnaou (fig. 10), un beau motif à la base des arcs rappelle le vieux thème oriental de l'arbre de vie. L'art andalou retrouve pour un instant un aspect trompeur de réalisme.

Deux motifs plus simples passeront dans l'art du XIVe s. : le médaillon quadrilobé garni de palmes qui commence et finit les bandeaux épigraphiques (fig. 11), et les deux palmes doubles encadrant la palmette. Le plus curieux des motifs floraux isolés se trouve à la porte

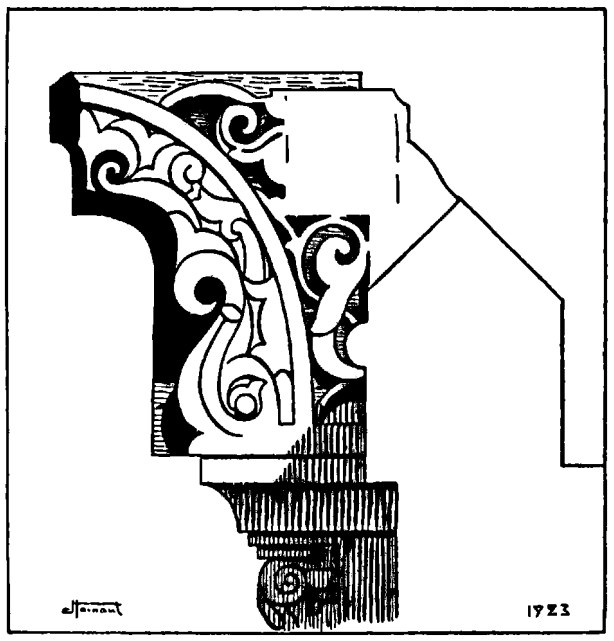

Fig. 13. — Bab er-Rouâh : Console.

de la qasba des Oudaïa, aux pendentifs de la coupole (fig. 12). Au sommet de la composition, la palmette s'encadre de palmes; une longue suite de feuilles enlacées descend jusqu'à l'extrémité des pendentifs. Toutefois, les palmes sont lisses, la palme simple elle-même n'a pas de culot.

Notons encore qu'à la porte des Oudaïa des palmes et des crochets se mêlent, dans la corniche, à l'entrelacs architectural.

Le motif serpentiforme. — Nous ne reviendrons pas ici sur les types les plus achevés du motif serpentiforme : MM. Henri Basset et E. Lévi-

Provençal ont déjà traité de ce beau motif. Nous aurons à y revenir à propos de Tinmel (1).

Notons seulement que le motif serpentiforme nous apparaît dans les

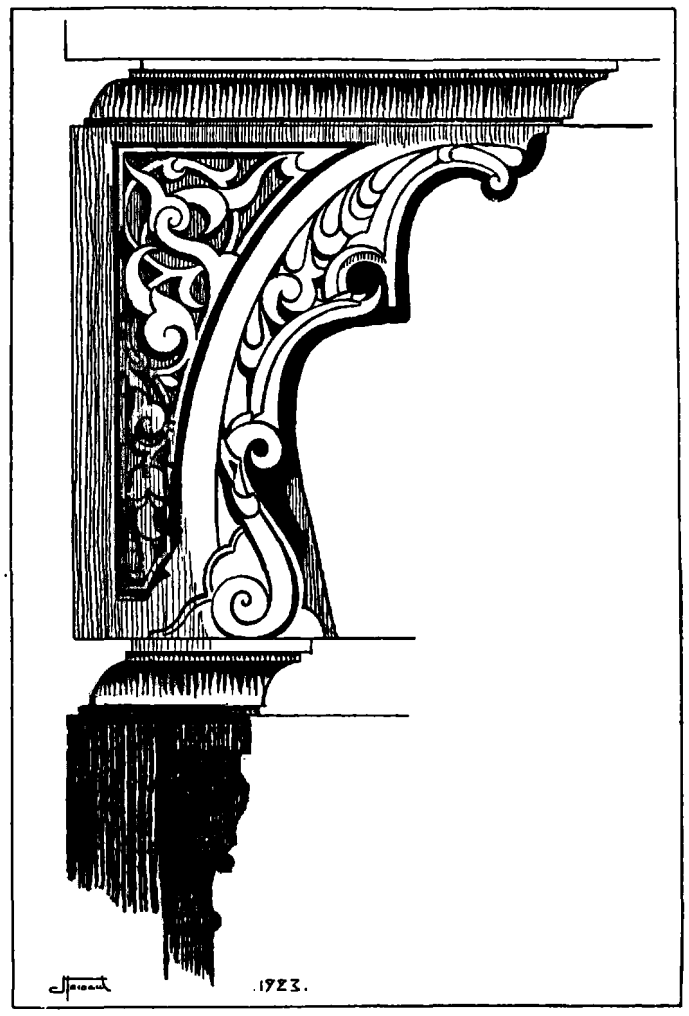

Fig. 14. — Porte de la Qasba des Oudaïa. Façade Sud : Console.

portes du XIIe s. sous des formes plus simples. A la façade Sud de la porte des Oudaïa, des palmes doubles très dissymétriques supportent le départ de l'entrelacs architectural; rien ne semble rappeler ici la

(1) Cf. Henri Basset et E. Lévi-Provençal, *Chella*, p. 74, fig. 19.

silhouette du motif serpentiforme. Mais à la console de Bab er-Rouâh (fig. 13), le motif serpentiforme se compose de deux palmes doubles. L'origine de ce motif semble être ici une palme qui repose sur l'un de ses lobes très raccourci tandis que l'autre lobe, long et charnu,

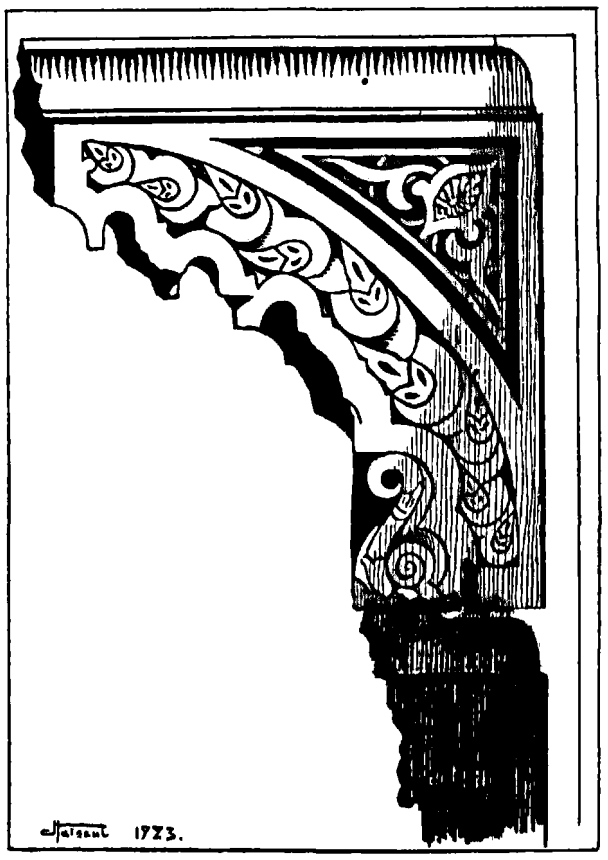

Fig. 15. — Porte de Chella. Façade extérieure : console de droite.

se recourbe à son extrémité. Une forme décorative a donné ici naissance à une forme architecturale.

La console — L'ancien modillon à copeaux de l'art omeyade d'Espagne est lui aussi embelli et vivifié par la palme. L'idée devait venir aux artistes de remplacer les copeaux recourbés à leur extrémité par la forme toute proche de la palme; mais pour laisser les feuilles dé-

rouler leur ligne avec ampleur, ils réduisirent le nombre des éléments de la corniche. En général, son profil est dessiné par trois ou quatre palmes dont la première devient un motif serpentiforme. Cette console à palmes se trouve à Bab er-Rouâh (fig. 13), aux Oudaïa (fig. 14) et, sous une forme moins pure à Bab el-Mrisa et à la porte de Chella (façade intérieure). Mais ces palmes longues et minces ne garnissent que le bord de la console; le vaste espace qui reste et qui a la forme d'un écoinçon est décoré d'une coupole ou d'une palmette et de palmes. Des palmes encore, enlacées en double cordon, couvrent la tranche de la console.

Au XIVe s., les palmes ne forment pas toujours les volutes de la console. Deux courbes dessinées par une simple moulure, surmontent le motif serpentiforme. A Chella (1), au tombeau d'Abou'l-Hassan, l'ancienne ordonnance du décor subsiste; mais à la Zâwiyat en-Nossâk, les faces de la console se couvrent d'un jeu de fond. A la même époque la baguette qui dessine le bord d'une des consoles de Chella se compose d'éléments d'entrelacs architectural.

Le XIIe s. a donc élevé la palme à la dignité de forme architecturale, mais le XIVe s., tout en conservant les lignes générales de la console, a profilé celle-ci avec des courbes géométriques de même allure.

Le chapiteau. — Les portes anciennes du Maroc n'ont conservé qu'un petit nombre de chapiteaux; ceux de la porte des Oudaïa, ne laissent plus entrevoir que leur forme générale; heureusement, ceux de Bab er-Rouâh et de Chella gardent toute leur fraîcheur de relief.

L'évolution du chapiteau hispano-mauresque ne saurait s'exposer ici : la mosquée de Tinmel, qui a gardé un grand nombre de chapiteaux du XIIe siècle, fournit pour une semblable étude des types plus nombreux et plus anciens. Ce sont d'ailleurs les chapiteaux de Tinmel qui permettent de comprendre ceux des portes anciennes.

Bab er-Rouâh nous présente des types achevés du chapiteau à palme (fig. 11). La corbeille se divise en deux parties fort nettes : au-dessus de l'astragale, une rangée de feuilles d'acanthes plates forme le bas du chapiteau. Au-dessus de ces feuilles, le chapiteau s'élargit vite et se

(1) *Ibid.*, p. 290, fig. 44.

compose de palmes enroulées. Dans la pierre, ces palmes perdent toute digitation; leur forme générale elle-même est traitée de façon fort large. La bague, qui, à Cordoue et Tlemcen, prenait une place importante subsiste avec des dimensions réduites. La palme a donc permis de réaliser un chapiteau proprement hispano-mauresque qui, par la vigueur

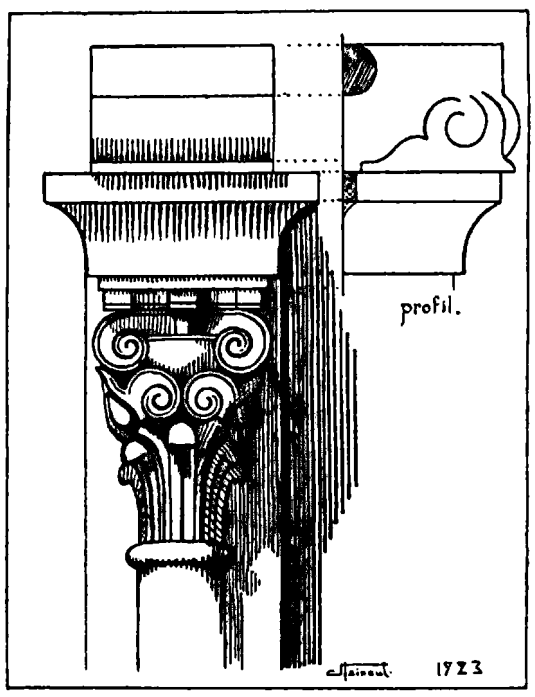

Fig 16. — Bab er-Rouâh. Chapiteau.

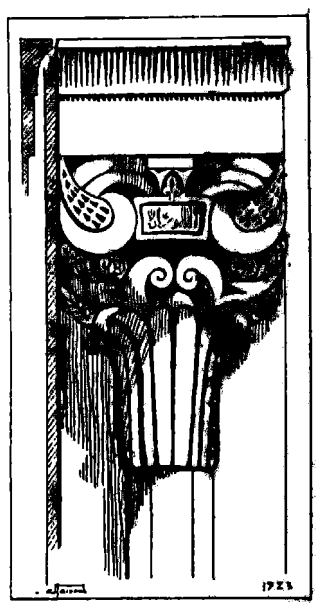

Fig. 17. — Porte de Chella. Façade principale : Chapiteau.

et la pureté de sa ligne ne le cède en rien aux plus beaux modèles antiques.

Il se retrouve encore au XIIIe et au XIVe siècles à Bâb el-Mrisa sa forme générale s'épaissit et les palmes sont moins nettement modelées qu'au XIIe siècle; il en est de même à la porte de Chella (façade ouest).

Mais dès le XIIe siècle, le chapiteau classique des XIVe et XVe siècles s'annonce : on posera alors sur une couronne d'acanthe plate, au lieu d'un bouquet de palmes, un dé de pierre très large; ainsi le chapiteau se divise en deux parties bien distinctes. A Bab er-Rouâh (fig. 16), un des chapiteaux réalise presque cette forme. Au XIVe siècle, on dé-

core la partie élargie du chapiteau d'un réseau d'ornements en faible relief; à Chella (fig. 17) on la couvre déjà de palmettes, de pommes de pin, de palmes digitées. On y introduit même des cartouches épigraphiques.

Ainsi à l'époque almohade, le mouvement des palmes donnait au chapiteau sa forme, au XIVe siècle la richesse apparente d'un décor plaqué recouvre une forme presque invariable : la rénovation du chapiteau par la palme fut éphémère.

8. — La conception générale du décor

Si cette décoration du XIIe siècle qui, dans son étroit domaine semble approcher de la perfection, se transforme au XIIIe et au XIVe siècles, c'est que l'art ne se propose plus les mêmes fins : l'esthétique du décor a changé.

A Bab Agnaou (Pl. I) de puissants effets de couleur sont ménagés et chaque défoncement de la porte s'accuse par des ombres vigoureuses. Mais dans cette composition si riche en éléments divers, règne la clarté : l'œil saisit et apprécie sans effort les détails du décor épigraphique ou floral. C'est une œuvre de dessinateur plutôt que de coloriste.

A la porte des Oudaïa (Pl. II, III, IV), le même désir de mettre en valeur toutes les lignes du dessin se réalise mieux encore : tout le décor de la porte est sur le même plan. Bien plus, les rubans des arcs lobés, les tiges et les feuilles du décor floral, les pieds droits et les archivoltes des arcatures ne présentent pas de grandes différences de largeur. Ombres et lumières se répartissent de façon égale et leur opposition ne sert qu'à mettre en valeur les contours de chaque ornement.

Bab el-Mrisa est encore conçu comme un décor du XIIe siècle; néanmoins, il existe quelque disproportion entre les deux bandeaux assez grands et l'épais feuillage des écoinçons.

Mais dans les œuvres du XIVe siècle, un tout autre souci se fait jour : à la médersa de Salé et surtout à la porte de Chella, si les lignes générales de la composition sont toujours nettes, l'œil ne saisit plus du premier coup les détails de l'ornement. Il reste étonné par une apparente richesse de formes; il est impuissant à se guider dans cette forêt de détails où il aperçoit, çà et là, de belles lignes. Mais, si au lieu de vouloir discerner les contours, on ne cherche plus à voir que les jeux

de l'ombre et de la lumière, cet ensemble confus s'éclaire : chaque partie du décor a une teinte qui lui est propre. Entre l'ombre et la lumière pures s'échelonnent toute une gamme de grisailles. L'artiste du XIVe siècle est un coloriste. A Chella, la polychromie apparaît (1); de même à la Zâwiyat en-Nossâk, un bandeau d'écriture cursive sur zellij écorché règne sous la corniche. Un autre esprit anime le décor.

Il est dès lors aisé de comprendre comment l'art du XIVe siècle est sorti de l'art almohade auquel il semble s'opposer presque en tous points. Puisqu'on demande au décor de fournir, au lieu de belles lignes simples visibles de loin, un effet de couleur, il est naturel de composer un monument au moyen de panneaux de diverses tonalités. Pour éviter les blancs purs qui feraient de trop violents contrastes dans ces délicates harmonies, les plâtres sculptés, les zellij, les bois sculptés ou peints couvrent tout le monument. On renonce à faire pour chacun de ces innombrables panneaux décorés une composition originale; l'entrelacs architectural et l'entrelacs floral servent de trame à des jeux de fonds variés et les polygones étoilés venus d'Orient étalent leur géométrie compliquée sur les lambris de faience, les frises et les plafonds. Une fois de plus dans l'histoire de l'art, des formes anciennes ont été mises au service d'un esprit tout différent.

Ainsi le XIIe siècle, qui voit le triomphe de la ligne et l'expansion du décor floral et qui contient aussi en germe l'art des siècles suivants, est à la fois un apogée et un commencement; par là, il occupe dans l'histoire de l'art hispano-mauresque une place éminente. L'art almohade est plus grand que l'art du XIVe et du XVe siècles qui n'a su que se perdre dans le style mudéjar ou traîner au Maroc sa décadence. Au seul point de vue esthétique, les œuvres du XIIe siècle surpassent les plus beaux morceaux des médersa mérinides et de l'Alhambra. Si l'art almohade n'a pas connu toutes les subtilités de la couleur, il a su en utiliser les plus vigoureux effets. Plus que tout autre, il a connu l'ivresse de la ligne et allié la vigueur à l'élégance nerveuse, il a été raffiné sans fausse subtilité. Les œuvres mérinides séduisent, les monuments almohades s'imposent, car ils possèdent la qualité des arts jeunes, déjà sûrs d'eux-mêmes et riches encore en ressources : la grandeur.

Henri TERRASSE.

(1) Cf. H. Basset et E. Lévi-Provençal, *ouv. cit.*, pp. 65 et 66, fig. 9.

LES MARINS INDIGÈNES DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC [1]

Les éléments de la présente étude sont empruntés à une enquête faite par nous sur la côte du Maroc au cours des deux dernières années, afin d'examiner l'importance pratique et la valeur professionnelle des petits groupes de marins indigènes, essaimés tout au long de la côte marocaine de l'Atlantique, depuis l'Oued Draa au sud, jusqu'à Moulay boû Selhàm, près de la frontière nord de notre zone.

Le Maroc, que nos ports en construction ouvriront largement sur l'Atlantique, a besoin de marins. Il lui en faut d'abord pour exploiter les richesses indéfinies de sa côte poissonneuse. Il est vraiment paradoxal de voir ce pays agricole à la merci de la disette par suite de la moindre sécheresse, souffrir de la faim devant une mer qui compte parmi les plus riches de l'Atlantique. Or, le ravitaillement du Sud du Maroc, le plus exposé à la famine, dépend du développement de la petite pêche indigène. Des marins sont nécessaires encore pour l'exploitation des ports de commerce et pour l'armement des bâtiments qui pratiquent le cabotage.

Jusqu'ici, nous avons utilisé, tant bien que mal, les groupes de marins indigènes que nous trouvions dans les ports. Mais dès à présent, à notre contact, des symptômes de décadence apparaissent. C'est le spectacle de la Tunisie et de l'Algérie, où nous avons fait disparaître presque complètement les populations maritimes autochtones par notre simple voisinage, qui nous a incité à étudier l'état actuel des petits groupes de marins indigènes de ce pays, à rechercher quelles sont leurs conditions d'existence, et à examiner avec soin les symptômes d'activité ou d'affaiblissement qu'ils manifestent.

(1) Communication faite à l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines le 19 avril 1923.

En dégageant ce travail de ses conclusions spéciales dont l'intérêt est surtout administratif et économique, nous voudrions essayer de présenter ici l'aspect général de cette vie maritime indigène, parfois si curieuse et si tenace.

Une étude sur les marins berbères et arabes de la côte marocaine peut surprendre à première vue le lecteur. Les auteurs qui ont abordé de près ou de loin ce sujet ont montré peu d'enthousiasme pour les qualités nautiques des indigènes qu'ils ont généralement mises en doute.

M. Brunot, dans son excellente étude sur « La mer dans les traditions et les industries maritimes à Rabat et Salé » a montré par des témoignages précis et irrécusables que la vie maritime de Salé, si intense au XVIIe siècle, n'a été « qu'un accident passager provoqué par des étrangers ». En effet, la population arabe des deux villes qui avaient recueilli l'héritage des renégats, n'a pas su réagir contre une décadence rapide et désormais définitive.

« Les berbères, dit encore M. A. Bernard, ont toujours été de piètres navigateurs, l'eau n'est pas leur élément, ils en ont peur, ils ne savent pour la plupart ni construire, ni diriger convenablement une embarcation commerciale. »

Mais le plus souvent, nous avons entendu formuler des conclusions plus générales encore et certains administrateurs, très instruits pourtant des habitudes des indigènes, nous ont exprimé avec la certitude inébranlable particulière aux dogmes, l'inaptitude absolue des berbères à la profession maritime.

Il n'en est rien, notre enquête le montrera; au surplus, les officiers de marine et les contrôleurs d'armement qui ont longuement pratiqué les ports du Maroc depuis quinze ou vingt ans le savent bien : la plupart des ports ont en effet leurs célébrités maritimes, vieux reïs connus par de périlleux sauvetages, par leur habileté professionnelle et l'ascendant qu'ils possèdent sur leurs barcassiers.

Sans chercher à représenter, contre l'évidence, les Marocains de la côte comme un peuple tourné vers la mer, nous croyons pouvoir apporter ici, à côté des indices de décadence de leur vie maritime déjà signalés, d'autres témoignages, irrécusables eux aussi, de la vitalité et

le l'énergie qu'ils manifestent. Sans doute, la forme de leurs entrepri-es est encore très humble et tout entière subordonnée aux conditions igoureuses qu'impose l'océan sur une côte presque sans abri. Mais il ie tient qu'à nous de multiplier ces tentatives et de permettre aux indi-ènes de s'adapter aux nouvelles conditions de la vie économique du ays.

Pour comprendre les différentes formes qu'a prise au Maroc la vie aritime indigène, il importe, avant tout, de bien se représenter les onditions météorologiques et topographiques dans lesquelles elle se éveloppe. Nous les indiquerons brièvement (I)

Nous rappellerons ensuite très sommairement les grands événements istoriques qui ont pu contribuer à donner à chacune des parties de la ôte sa physionomie particulière au point de vue ethnique, et nous appelerons quelles formes a prises l'activité maritime du Maroc dans passé (II).

Nous donnerons ensuite le résultat de nos enquêtes de détail de oued Draa au Cap Cantin (III) et de Mazagan à Moulay Boû Selhâm (IV).

Nous essaierons enfin de dégager les caractères de la vie maritime hez les populations que leur technique permet de rattacher au groupe rabe ou au groupe berbère (V).

Nous avons pu visiter nous-mêmes la plupart des ports et abris uti-isés par les indigènes, sauf entre l'Oued Draa et Sidi Boû Nouâr, au ud d'Agloû. Dans cette région nous avons dû nous contenter de ren-eignements indigènes, écrits ou oraux.

Notre enquête a été faite directement auprès des pêcheurs et des arins, sans intermédiaire. Nous avons été accueillis par eux, en gé-éral, avec confiance et nous espérons n'avoir commis que des erreurs le détail qui s'expliquent surtout par la rapidité avec laquelle nous vons dû travailler.

En raison de l'impossibilité de reconnaître sur place la valeur pro-essionnelle des marins par une enquête rapide, et aussi pour nous ermettre de distinguer avec précision les différentes influences aux-uelles leur technique était soumise, nous avons utilisé comme ins-rument de travail, le *vocabulaire maritime*. L'étude d'un vocabulaire

professionnel est à cet égard, en effet, un procédé très sûr lorsqu'on connaît soi-même la technique du métier. Il est certain, par exemple, qu'un patron qui, naviguant à la voile, n'a pas de mot dans son vocabulaire pour désigner une « risée » est un piètre marin (1). Au contraire, la multiplicité et la variété des termes employés pour désigner à Rabat les états de la mer (2) sont un témoignage de l'attention avec laquelle les barcassiers l'observent.

De Mehedya à Mazagan, nous avons largement utilisé, comme termes de comparaison, « les notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé » de M. Brunot. Ce travail, qui est excellent au point de vue maritime, le seul qu'il nous appartienne de juger, nous a été extrêmement utile.

Au sud du cap Cantin nous n'avons pu pousser aussi avant ce procédé d'enquête, en l'absence de tout vocabulaire maritime berbère (3). Mais il nous a été cependant facile de marquer la limite géographique des deux régions, et de distinguer, chez les pêcheurs de technique berbère, la part des influences arabes.

I

Conditions météorologiques et topographiques de la vie maritime du Maroc. — Ports et abris.

L'utilisation maritime de la côte du Maroc dépend de plusieurs facteurs dont il est indispensable d'apprécier l'importance relative. Ce sont : la houle de l'océan, le régime des vents, la disposition des abris que peuvent donner, contre la mer et les vents, les accidents topographiques.

1) *La houle.* — La grande houle de l'océan constitue l'obstacle le plus difficile à surmonter pour la navigation de pêche et le cabotage, et la plupart des auteurs qui ont été amenés à parler de la vie maritime de la côte marocaine n'ont pas tenu un compte suffisant de son im-

(1) Voir annexe. Vocabulaire Maritime de Mazagan.
(2) *La mer dans les Industries de Rabat et Salé* (L. Brunot), p. 29 et sqq.
(3) Nous croyons savoir que cette lacune sera prochainement comblée par M. Laoust

portance essentielle. La houle est le plus souvent produite par des dépressions barométriques qui naissent dans l'Atlantique occidental, près des côtes d'Amérique, et se déplacent vers l'Europe occidentale. L'effet direct de ces dépressions, vent ou pluie, ne se fait pas toujours sentir jusqu'au Maroc; fréquemment, au sud de Mogador, on ne ressent pas immédiatement les conséquences de leur passage, ce qui explique la sécheresse persistante qui crée parfois la famine. Mais l'effet indirect de ces grands cyclones est toujours observé : c'est une forte houle formée par les vents du N.-W. de la partie arrière des dépressions, qui vient frapper la côte marocaine.

Elle arrive souvent très brusquement sans aucun signe atmosphérique avertisseur, par un ciel parfois très pur. Aussitôt formée, elle interdit toute communication avec la côte : navires et embarcations sont contraints à rester au large. Si la tempête survient, il leur faut gagner le large. Telle est l'explication précise de la « barre » de la côte marocaine. L'afflux d'eau qui se produit alors prend souvent dans les ports le nom de « raz-de-marée ».

De septembre à avril, la houle peut surprendre le marin. Il faut, pour qu'il trouve un abri, qu'il existe un port en eau profonde (Casablanca) ou un recoin de la côte suffisamment abrité (Mogador). Le plus souvent le pêcheur indigène abrite son embarcation en la tirant au sec, dans un endroit où les rouleaux ne sont pas trop élevés par houle modérée. C'est surtout la crainte de la houle qui paralyse la pêche pendant l'hiver (1).

Les différentes parties de la côte sont inégalement sensibles à la houle. De Mehedya au cap Cantin, elle arrive presque toujours en plein du N.-W. avec une grande force. Les houles venant, au large, du N.-W. sont d'ailleurs les plus fortes. Par contre, cette partie de la côte est plus sensible aux houles du S.-W.

Du cap Cantin à l'oued Sous, la direction moyenne de la côte est N.-S. Aussi les houles du N.-W. sont-elles moins sensibles, leurs effets sont atténués. Les houles du S.-W. se font sentir avec force; mais elles

(1) On se rendra compte du bien-fondé de la prudence des marins indigènes par l'exemple suivant : en 1913, à Souira-Kédima, l'arrivée brusque d'une forte houle a surpris dix embarcations et cinquante hommes au large. Sept ont pu faire côte dans la région d'Agadir après cinq jours de mer. Trois se sont perdues.

surviennent seulement pendant les premiers mois d'hiver et sont assez rares.

Depuis le sud de l'oued Sous jusqu'à Tarfaïa, le régime de la houle est assez semblable à celui de la partie de la côte marocaine située au N. de Mazagan, bien que, peut-être, ses effets soient plus amortis en raison du régime des vents.

La région la plus atteinte est donc celle du Nord. Le Sud et en particulier la région qui va d'Agadir à Safi est moins défavorable à la petite navigation en ce qui concerne la houle.

II) *Les vents.* — *De Tanger au Cap Cantin* les vents dominants sont ceux du N.-W. et N.-N.-W. Les brises de mer diurnes sont régulières et modérées. Elles subsistent même en hiver. Ces brises se prêtent aisément à la navigation à la voile. Les indigènes les utilisent surtout dans la région de Mazagan, seul point de cette côte qui offre un bon abri aux canots de pêche.

Au sud du cap Cantin commence nettement le régime de l'alizé. Des brises très fraîches du N., N.-N.-E., N.-E., balaient la côte surtout pendant l'été, soulèvent les sables, créent des dunes mobiles. L'alizé, très favorable à la navigation au long cours, est au contraire impropre à la navigation côtière des pêcheurs, en raison de la houle courte qu'il soulève. Aussi les pirogues berbères et les canots ne s'éloignent-ils pas hors de l'abri des pointes. L'usage de la voile est exceptionnel dans cette région.

Le régime des vents a beaucoup moins d'importance, au point de vue de la vie maritime, que celui de la houle.

III) *Les abris et les ports.* — Le marin cherche avant tout, sur cette côte, l'abri contre la houle, plutôt que l'abri du vent.

A l'exception du vieux port portugais de Mazagan, de l'anse de Fedhala et de l'abri aménagé dans les roches de Mogador, le Maroc ne présentait autrefois aucun abri permettant à la navigation locale de se développer dans des conditions normales.

Le Sebou et le Bou Regreg offraient il est vrai deux refuges excellents, mais par mauvais temps, il était impossible de les atteindre en raison de la barre. Ils n'étaient vraiment utilisables que pour abriter

des pirates et c'est dans ces conditions spéciales que s'est exercée l'activité maritime de Rabat et de Mehedya.

De Rabat à Mazagan, une série de minuscules abris naturels est constituée par de courts épis rocheux ou d'îlots orientés vers le N.-E. (Skhirat, Bou Znika, Fedhala, Mazagan) — ou le N.-N.-E. (El 'Anq, Crique des Oulad Jerrar). Ces points présentent ainsi quelqu'abri contre la houle venant de l'W ou de l'W.-N.-W. Ils sont en général très sensibles à la houle de N.-W., la plus fréquente et la plus dure. L'abri est complet contre la houle et les vents de S.-W.

Cette forme topographique régulière s'explique en partie par la disposition de la côte. La bande côtière se présente comme une série de plis légèrement inclinés, la pente ascendante étant tournée vers la mer, avec des effleurements de roches siliceuses et de grès paléozoïques. La ligne des crêtes est légèrement oblique par rapport à la côte, ce qui explique la présence des épis rocheux. Le trait de côte est alternativement formé par des plages de sables et de dunes, et par des roches tendres.

Lorsque la crête rocheuse se trouve un peu au large, on a des lignes de brisants. En arrière de la dune, lorsqu'elle existe, on trouve fréquemment une *ḍâya* (Mehedya) ou un bras de mer (Sidi Mousa et Oualidia). Entre Cantin et Mazagan les arêtes rocheuses sont exactement parallèles à la côte.

Du cap Cantin à l'oued Sous, les abris recherchés par les marins ont une disposition très différente. La côte en général élevée ou montagneuse est découpée par une série de grands promontoirs massifs s'avançant vers l'Ouest. Les pêcheurs viennent chercher sous ces caps à la fois la protection de la houle et des forts vents de N.-N.-W. et de N. (Cantin, Safi, cap Sim, Tafedneh, Taguent, cap Guir). Parfois aussi apparaissent des épis rocheux analogues à ceux que nous venons de signaler au Nord de Mazagan. Mais ils sont orientés vers le S.-W. et offrent ainsi un abri bien meilleur contre la houle et le clapotis (Souira Qedima; Sidi Abdallah Bettach, Rjel el Keit; Mogador). Mais tous ces épis n'offrent aucune protection contre le S.-W., à craindre pendant les premiers mois d'hiver.

De l'oued Sous à Sidi Mohammed ben Abdallah, les dunes mobiles de sable envahissent la côte jusqu'à l'oued Massa. Ensuite apparais-

sent des roches siliceuses et quelques criques minuscules à l'abri desquelles les pêcheurs rentrent et sortent leurs pirogues quand la mer le permet.

Ajoutons enfin que de Tanger à Tarfaïa la direction habituelle du courant est du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

En résumé, sur la côte marocaine, très défavorable à la navigation, il faut distinguer deux régions : celle du Nord, jusqu'au cap Cantin, pauvre en abris, mais favorisée par un régime de vents modérés; — celle du Sud, plus abritée de la mer, mais balayée par des vents trop forts pour les petites embarcations à la voile.

La vie maritime indigène s'est modelée aux circonstances. Nous verrons, dans le Sud, les Berbères s'accrocher avec énergie aux moindres abris, et y fonder leurs curieuses « colonies de pêche », avec des embarcations équipées le plus souvent à l'aviron. Dans le Nord, les Arabes se lanceront timidement à la voile, en évitant de s'éloigner sur une mer trop dure pour leurs canots. Dans tous les ports nous trouverons des marins habiles à manœuvrer des barcasses par mauvais temps, et capables, en beaucoup d'endroits, de franchir une barre et d'accoster les plages entre les roches.

Sur toute la côte en tout cas, l'extrême prudence reste pour l'indigène la règle générale. C'est d'ailleurs le principe qu'adoptent tous les marins qui ont longuement pratiqué la côte du Maroc. Il n'y a que les nouveaux arrivés qui méprisent le danger, par ignorance.

Conditions de la vie économique. — Les populations côtières sont essentiellement agricoles.

Au Nord du cap Cantin, la répartition régulière et l'abondance relative des pluies permet, en général, d'obtenir une récolte très suffisante. Mais, au Sud de Cantin, surtout au Sud de Mogador, comme nous l'avons dit, la sécheresse de l'hiver est plus à craindre. Aussi les populations berbères du Sud, celles de la région du Sous principalement, sont-elles obligées de demander à la mer un supplément de ressources. Nous verrons que c'est la seule région du Maroc où existe un marché intérieur du poisson de mer, et par suite la seule où il soit

possible, *dès à présent*, de lutter contre la disette en développant la petite pêche.

II

Aperçu historique sur la côte marocaine de l'Atlantique.

Malgré les conditions très défavorables d'utilisation maritime que nous venons d'indiquer, la côte marocaine a été fréquentée par des navigateurs étrangers au pays, depuis la plus haute antiquité.

Les entreprises commerciales des Phéniciens ont sans doute commencé bien avant l'expédition d'Hannon (vi^e^ siècle avant J.-C.). Cette dernière nous apparaît, en effet, dans sa première partie tout au moins, comme l'occupation préparée d'une côte déjà reconnue (1). L'objectif unique des Carthaginois semble avoir été le commerce avec les habitants de la côte, Libyens et Ethiopiens; les détails qui nous sont donnés sur le comptoir de l'Ile de Cerné nous montrent que les marins étrangers cherchaient à vivre en bon terme avec les indigènes afin de ne pas compromettre la sécurité de leurs entreprises.

Bien qu'il soit difficile, en l'absence de tout vestige archéologique, d'identifier au Sud de Lixus d'autres points du périple que le promontoire Soloeis (le Cap Cantin), il est certain que six ou sept comptoirs permanents furent fondés sur la côte marocaine, depuis le Loukkos jusqu'au Cap Juby.

Les indigènes, Libyens et Lixites, encore attardés à l'âge de la pierre (2), se trouvaient ainsi en relations au Nord avec les Carthaginois qui leur apportaient une civilisation matérielle avancée et au Sud avec les « Ethiopiens » du Soudan qui occupaient sans doute l'actuelle Mauritanie, assez loin vers le Nord. Ces Ethiopiens, qui arrivaient peut-être jusqu'au Cap Juby, s'adonnaient à l'agriculture et à la pêche dans une région sans doute moins désolée qu'aujourd'hui (3).

(1) Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 473 et 599.

(2) Gsell, *Ibid.*, I, p. 210-213.

(3) S'il faut en croire Idrisi (*Descript. de l'Afrique et de l'Espagne*, traduct. Dozy, p. 34), cette occupation de la Mauritanie par les nègres se serait prolongée jusqu'au début du moyen âge dans la « Caunourie ». Ils auraient été chassés ou détruits par des Berbères.

Est-ce au contact de ces colons carthaginois, des « Libyphéniciens » que les Berbères apprirent l'usage des embarcations? C'est la première idée qui vient à l'esprit.

La présence aux îles Canaries d'une population sans doute apparentée aux Berbères, et qui était encore à l'âge de la pierre pendant notre moyen âge, exige-t-elle l'existence d'une ancienne activité maritime des autochtones du continent; ou bien peut-elle s'expliquer au contraire par l'intervention d'étrangers, sans doute Phéniciens, venus sur cette côte avec leurs flottes et leurs transports, et dont la puissance aurait disparu par la suite, après la destruction de Carthage? Il paraît bien difficile de choisir entre ces hypothèses en l'absence de toute indication historique.

L'époque romaine ne nous apporte aucune lumière nouvelle sur la vie maritime primitive de la côte du Maroc. Il semble même que l'inexistence de nouveaux détails soit plutôt l'indice d'une décadence. L'occupation romaine était d'ailleurs plus continentale que maritime. Pourtant la côte continuait à être pratiquée par des étrangers : on la suivait à petites étapes pour aller jusqu'au Soudan. Au IIe siècle de notre ère, des Gaditains s'y rendaient encore par voie de mer.

***

Un long silence nous sépare du haut moyen âge — et tout porte à croire que la décadence du monde occidental entraîna l'arrêt à peu près complet de l'activité maritime du Maroc.

Mais les premiers géographes arabes, El Yaqoûbi, Ibn Hawqal, El Bekri, Idrisi, l'auteur du *Kitab el Istibçar*, nous apportent le témoignage surprenant d'un nouvel effort commencé peut-être vers le IXe siècle et qui atteignit son plein effet vers la fin du XIIe siècle.

Dès l'an 900, Massa, au Sud du Maroc, est un village maritime où les bateaux arabes *venus d'Orient* viennent charger du froment. Plusieurs épaves de vaisseaux se trouvent à la côte (1).

Vers 970, Moulay-bou-Selham nous est décrit comme « un petit lac communiquant avec l'Océan et servant de port aux navires espa-

(1) El Yaqoûbi. Trad. de Goeje, p. 36. Texte, p. 29.

gnols. Ceux qui appartiennent aux habitants de la ville voisine de Basra s'y rendent aussi pour prendre en chargement les produits fournis par la ville de Biatha » (1).

Entre ces deux points, de nombreux mouillages sont utilisés par les navigateurs arabes : Mamora, Salé (2), Fedhala, Anfa, Azemmour, accessible à de très petits vaisseaux seulement, Mazaghan, peut-être Aïer (Oualidia), Safi, Couz (Souira-Qedima) (3), Amegdoul (Mogador), Agadir, Massa et Aglou. Le point extrême vers le Sud, « le dernier port du Maghrib » était Oualili, sur la côte de Mauritanie, peut-être sur l'emplacement actuel de Villa Cisneros (4).

El Bekri nous donne de précieux renseignements sur la vie maritime de ce temps :

Les vaisseaux étrangers, venant de Méditerranée, arrivaient au Maroc à la fin de l'été, en utilisant les brises du Nord. Ils prenaient leur chargement de blé ou d'huile, puis attendaient dans un mouillage sûr — Mogador par exemple — les circonstances favorables à leur retour, amenées par les vents de S.-W. du début de l'automne (5). Ces bâtiments de commerce étaient petits, et s'approchaient très près de terre puisqu'ils pouvaient utiliser de petits abris comme Couz ou le Cap Blanc. L'embarquement des marchandises exigeait certainement, comme de nos jours, dans la plupart des ports, l'utilisation des barcasses, et par suite l'existence de petits groupes de marins professionnels indigènes.

Cette activité de la navigation arabe du xe au xiie siècle, rend très vraisemblable dans ses grands traits, le récit de l'expédition des

(1) Ibn Hawqal. Trad. de Slane, p. 36. — Trois siècles plus tard, le lac ne communique plus constamment avec la mer. Il existe, dit l'auteur du *Kitab el Istibçar*, au Sud de Larache, un grand lac qui pendant 7 ans reçoit l'eau de la mer, puis la lui renvoie pendant 7 autres années (Trad. Fagnan, p. 52).

(2) Salé est fréquenté par des navires qui viennent de Séville et d'autres lieux de l'Espagne. Mais l'entrée du port est difficile et l'on ne la fait jamais sans pilote à cause des écueils de son embouchure et des détours qu'elle fait (Edrisi, *ibid.*, p. 83).

(3) Gouz était le port d'Aghmat. Il s'y trouvait « un ribat occupé par les gens dévots ». (El Bekri, p. 202. *Descript. de l'Afrique*. Trad. de Slane). — Ce ribat était connu au xiiie siècle dans les portulans, sous le nom de Zaouïa Rethmna. Ce nom s'est conservé jusqu'à ce jour.

(4) Aboul-Féda, II, 213.

(5) El Bekri (*Ibid.*, p. 340).

« Aventuriers » arabes, partis de Lisbonne vers le XIe siècle, à la découverte des Iles de l'Océan Ténébreux. S'il faut en croire ce récit, il aurait existé entre les Iles Canaries et le continent africain, des relations maritimes, au moins accidentelles, et établies sans aucun doute possible, par les navigateurs arabes (1).

Pendant cette période, de grands bouleversements de population se produisent dans le Maroc du Nord, au cours desquels les ports de la côte ne sont pas épargnés : ce sont les luttes qui marquent les tentatives éphémères des Banoû Ifran, dans la région de Rabat (Xe siècle), puis les combats incessants des Almohades contre les Berghouata — dont la conséquence fut la disparition presque complète de la vie urbaine entre le Bou Regreg et l'Oum-er-Rebia. Il semble par contre que le Sud du Maroc n'ait pas été touché par ces catastrophes.

Vers le milieu du XVe siècle, les entreprises des Portugais sur toute la côte marocaine amènent un nouveau changement de l'activité maritime. L'occupation d'un grand nombre de points de la côte : Azemmour, Mazagan, Cantin, Safi, Souira Qedima, le cap Guir, Agadir, manifeste la vigueur de leurs tentatives.

Grâce à l'abondance des documents précis que nous avons au XVIe siècle sur le Maroc, il est possible de se représenter ce qu'étaient, à cette époque, les différents ports du Maroc.

La barre du Loukkos avait, dès ce moment, mauvaise réputation. « Il y a, nous dit Léon, un port très difficile à prendre à qui veut entrer dans la bouche de ce fleuve. » C'était un abri de pirates d'Alger et de Turquie.

Moulay-bou-Selham n'est plus signalé, l'ensablement devant être dès ce moment définitif.

Mamora (Mehedya) était à peu près comme de nos jours, un estuaire difficile à gagner en raison de la barre. La pointe de sable qui borde le fleuve au Nord était moins avancée vers le Sud. Mais les fonds étaient sensiblement les mêmes qu'à présent, en dépit d'un apport constant et considérable de sables au Sud du fleuve.

Rabat, où les pirates devaient installer leur profitable industrie, si prospère au XVIIe siècle, était d'accès dangereux. « L'entrée et la sc

(1) Idrisi (*Ibid.*, p. 225).

tie de la rivière présentent beaucoup de risques à cause des difficultés du chenal, et c'est ce que savent bien des marins expérimentés. »

A Fedhala, l'îlot, relié à la terre ferme par une chaussée rocheuse couverte à marée haute, offrait un bon abri qui tenta plus d'une fois les chrétiens.

Anfa avait été détruite à nouveau vers 1515 par les Portugais pour avoir armé quelques « fustes » de course contre les chrétiens, Azemmour n'était plus un port.

Mazagan, aux mains des Portugais, avait un port à barcasses où le débarquement était facile. Mais les chrétiens se trouvaient fréquemment en lutte avec les indigènes et vivaient dans l'isolement.

La petite ville de Conte, voisine du Cap Cantin, était occupée par les Portugais, et il se peut que dès cette époque les marins du Cap aient été contraints à travailler au port de Safi. Souira Qedima, abandonnée en 1515, ne paraît avoir subi aucun changement. Mogador n'était pas sigalé comme un port. Tefedneh était un point où se rendaient les navires portugais pour débarquer des marchandises.

La forteresse d'Agadir avait été occupée par les Portugais jusqu'en 1541. De nombreux pêcheurs s'y trouvaient à la fin du XVIe siècle ainsi que dans le port de Massa (1).

Léon l'Africain, qui nous décrit très exactement la vie économique du Maroc, nous parle à plusieurs reprises de la consommation du poisson salé chez les Berbères méditerranéens. Mais ils ne nous dit rien de semblable sur la région des Regraga et des Haha, qu'il connaissait cependant très bien.

Il semblerait donc que la pêche berbère ne subsistait plus que dans le Sous. D'autre part, le commerce maritime était entièrement tombé entre les mains des chrétiens. En voyant l'importance donnée par les Portugais aux moindres abris de la côte, on peut penser que leur occupation fit disparaître à peu près complètement l'activité maritime des Arabes et d'une partie des Berbères.

Le grand mouvement de guerre sainte au Maroc qui se prépare contre les Portugais dès le milieu du XVe siècle, chez des Regraga du Djebel Hadid, au sud de l'embouchure du Tensift, paraît s'être étendu

(1) De Castries, *France*, 1re série, II. *Anonyme Portugais*, N° 57, p. 270.

à toute la côte. Peut-être faut-il chercher dans ce mouvement l'explication du lien qui s'est établi dans l'esprit des indigènes entre les Regraga et la protection de la mer. Nous en retrouverons les traces en étudiant la vie maritime actuelle, depuis Aglou jusqu'à Mazagan.

Ajoutons enfin que les dernières années du xve siècle jusqu'au milieu du xviie siècle, la région du Sous, avec son port de Massa, puis celui d'Agadir devient un petit état indépendant, dont le commerce maritime est très actif, sous l'autorité de Sidi Mohammed ben Abdallah, l'ennemi de Moulay Zidan (1).

Une nouvelle période mieux connue que les précédentes s'ouvre ensuite pour toute la côte marocaine vers le xvie siècle et se prolonge jusqu'à la fin du xviiie : les influences européennes deviennent prépondérantes au point de vue de la technique maritime.

Mehedya est, jusqu'en 1614, un nid de pirates chrétiens.

Salé, avec ses rénégats et ses andalous, ne cesse d'armer pour la course — les sultans achètent en Europe des navires tout équipés, en plus de ceux qu'ils construisent à Rabat. Safi est un grand port de commerce maritime où l'on trouve sans cesse des bateaux de toute nationalité.

La reprise de la côte marocaine aux Espagnols amène au service des premiers Alaouites, un grand nombre de renégats dont ils s'efforcent de profiter. Mais les efforts du Makhzen sont vains. Il semble que la décadence maritime se soit précipitée avec plus de rapidité que celle du pays tout entier. Les chantiers de Rabat pouvaient, vers 1760, construire à grand peine des navires de course. La fondation de Mogador par le Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, dans un but militaire, n'aboutit à aucune entreprise nouvelle. Au début du xixe siècle la course et la construction des navires a presque disparu — les ports n'ont plus que des corporations de barcassiers et des artilleurs volontaires pour défendre les places fortes de la côte.

Pendant toute cette période où l'activité maritime que nous ne chercherons pas à décrire, apparaît surtout entre Tanger et Salé, il semble qu'on puisse constater l'inaptitude des indigènes à construire et à commander des vaisseaux de course, sans le secours des renégats.

(1) De Castries, *France*, 1re série, III, 365.

Les équipages ne manquent pas et les corporations de marins demeurent puissantes dans les ports. Mais la science de la navigation reste ignorée, malgré les efforts intermittents des sultans pour former des officiers.

Notre enquête nous permettra de constater entre Tanger et le Cap Cantin combien sont effacées les traces de cette vie maritime brillante qui date de deux ou trois siècles.

Elle nous montrera aussi l'existence d'une flottille berbère de pêcheurs, très active encore en certaines régions et qui vaut la peine d'être étudiée avec attention.

III

La côte berbère : de l'oued Draa au cap Cantin.

Le mérite d'avoir signalé le premier l'existence de la vie maritime des Berbères du Sous revient, croyons-nous, à Gatell qui parcourut la côte vers 1864 et nota avec curiosité un certain nombre d'abris de pêcheurs entre l'oued Draa et le Cap Guir, indiqua le nombre de pirogues, la manière de les armer et l'importance de la consommation du poisson dans cette région (1). En visitant la côte nous-même, nous avons retrouvé approximativement les mêmes points utilisés par des groupes de marins en même nombre; mais, depuis quelques années, le remplacement des pirogues hors de service est devenu difficile. A moins de mesures spéciales de protection, cette petite industrie berbère est menacée de disparition rapide, au moins sous sa forme archaïque et traditionnelle.

Pour l'instant, on peut encore observer l'activité maritime de la côte berbère sous trois formes distinctes que nous rencontrerons en remontant du Sud vers le Nord. Nous les décrirons successivement. On peut noter :

1° Entre l'oued Draa et le cap Sim (plus exactement l'oued Tidsi) une forme ancienne primitive et traditionnelle, dont notre contact n'a

(1) Gatell, *Descriptions du Noun et du Tekna* (Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 1869); *Le Sous* (Bulletin de la Société de Géographie, 1871).

pas modifié la nature, mais dont notre présence tend à diminuer fortement l'activité (1).

2° Entre l'oued Tedsi et Souira Qedima, au Nord de l'embouchure de Tensift, une forme récente caractérisée par la création de *colonies de pêche temporaires,* dont les plus anciennes paraissent dater de moins de cent années. La technique y est plus moderne; embarcations et instruments de pêche prennent un apparence européenne.

3° Enfin, dans la région de Safi et du Cap Cantin, une forme ancienne, adaptée partiellement aux conditions nouvelles, et qui coïncide avec la présence d'un vieil îlot berbère ou tout au moins d'une colonie de marins venus du Sous depuis longtemps.

§ 1. La pêche berbère traditionnelle.

Les marins utilisent les abris naturels qu'offre la côte ou du moins les plages ou les criques rocheuses dans lesquelles on peut sortir et rentrer les pirogues. Comme les points d'eau et les villages sont parfois très éloignés des abris de la côte — jusqu'à 10 kilomètres — on laisse en haut des plages les embarcations et les instruments de pêche, soit dans des huttes de rtem, soit sous des amas de roseaux. Les saints Regraga, protecteurs des marins, veillent à leur conservation.

C'est seulement pendant l'été que les pêcheurs passent la nuit sur les plages.

Pour fixer les idées, nous étudierons d'abord la profession des marins berbères de la région d'Agadir et du Cap Guir, parce qu'il est possible de l'observer aisément en cette partie de la côte d'une manière assez complète.

La pirogue berbère. — L'embarcation berbère (*aghcrrabo*) est une pirogue de 8 mètres environ de longueur, 1 m 60 de largeur, munie d'un gouvernail, d'une quille, de fausses quilles, relevée en pointe à l'avant et à l'arrière, assez légère, relativement souple et déformable, se prêtant remarquablement à l'accostage des plages parmi les rouleaux.

(1) Au sud de l'oued Draa, il n'existe pas actuellement de pirogues berbères. Gatell qui connaissait très bien le Tekna, n'en signale pas non plus. Les pêcheurs du Sous connaissent l'existence de Tarfaïa, mais seulement par des voyages effectués comme matelots à bord des caboteurs européens.

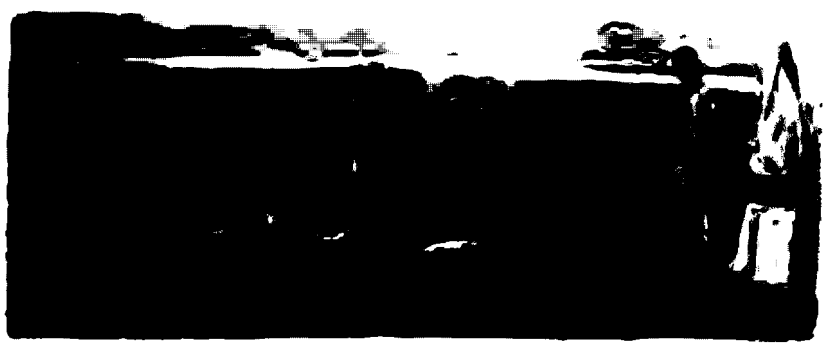

Fig. 1. — Pirogue rentrant de la pêche (Agadir).

Fig. 2. — Halage au sec d'une pirogue.

L'embarcation est montée par 6 ou 7 marins et un reis. Elle possède 3 bancs qui reçoivent chacun deux rameurs. Un quatrième banc (le *sâba'*) sur l'extrême avant, est utilisé par le 7e marin qui fait office de pilote ou de « brigadier ». Les avirons (*tigoula*) fabriqués en bois d'arar par les montagnards de l'intérieur (1) sont fixés aux tolets (*tigoussin*) par des erseaux faits d'une courroie sans fin de peau de bœuf repliée sur elle-même (*issioual*). Ils appuient sur l'auterelle (*tiferdious*) fixée sur le plat bord (*tama*).

Le pilote se tient sur l'extrême avant, assis sur le *sâba'* ou debout sur une sorte de teugue (*tissi*). L'avant de la pirogue se termine parfois par une longue pointe effilée (*toukcht*) qui donne aux formes de l'avant beaucoup d'élégance (2). Appuyé sur cette pointe et penché en avant, le pilote cherche à découvrir le frétillement des bandes de *tasargal* (sorte de bonite) qu'on encercle sur les plages avec des filets. En navigation normale, toujours à l'aviron, le reis est assis dans la chambre arrière de l'embarcation et adossé au tableau arrière.

Ses vêtements sont mis à l'abri des embruns dans un petit réduit de l'extrémité arrière de la pirogue (*fentekko*). Il tient à la main la barre de gouvernail (*mlouïa*).

La quille et l'étrave sont faites de morceaux de bois d'arganier assemblés solidement. Les membrures sont en tamarin (*tameït*), bois souple qui se prête aux déformations inévitables de la pirogue dans les opérations de mise à l'eau et de rentrée. Le bordé est en bois de sapin importé de Mogador : c'est le seul élément étranger qui entre dans la construction.

Les accessoires de l'embarcation sont l'écope (*qobb* ou *arendja*), la gaffe (*ghenjo*), une pierre amarrée à une corde, faite de fibres de jonc ou d'une sorte d'alfa (*thalameit, oggri, azmei*). Cette corde peut être tournée, lorsqu'on mouille, à la bitte de l'avant (*tamezought*).

Les différentes parties de l'embarcation sont grossièrement assemblées. Les membrures (*akhesdiss*) sont en 3 parties réunies par des clous. Les bancs sont assujettis au bordé par des renforts (*qfoul*).

(1) Les avirons fabriqués communément dans l'intérieur se vendent de 2 à 3 francs pièce, sur les marchés voisins de la côte.

(2) Le *toukcht* n'existe que dans la région du Cap Cuir et de Founti et sur un petit nombre de pirogues seulement.

Le goudron d'arar, employé en abondance, calfate tous les joints et assure une bonne étanchéité.

La pirogue, dont les formes sont élégantes, reçoit assez souvent des peintures décoratives, exécutées par les vieux marins; sur le bordé, une ligne parallèle au plat-bord paraît figurer les volutes de la houle. Sur le tableau arrière le motif général de décoration est une porte ou une série d'arcades, ce qui s'explique aisément dans la partie spacieuse du bateau, correspondant exactement à la « chambre » de nos embarcations (*tissi*).

La mise à l'eau ou la rentrée des pirogues se fait en plaçant sous les fausses quilles des pièces de bois arrondies (*issouran*) ou, à défaut, des avirons (fig. 1 à 4).

Les instruments de pêche sont : la ligne tenue à la main ou attachée au pied (*kheit*), la ligne fixée à une tige de roseau, ou le filet, sorte de senne sans poche, soutenue par des flotteurs de fibre de palmier-dattier (*qornif*) est fixée à deux barres de bois (*tiggoussin*).

La construction des pirogues et barcasses. — Toutes les embarcations berbères de la région, entre Sidi Ifni et l'oued Tensift, sont actuellement construites par un unique charpentier, le maallem Ahmed ou Bihi el Aferni, dont le père était lui-même un charpentier réputé; il habite chez les Aït Ameur, à 20 km. au nord du Cap Guir. Il se rend dans les différents centres de pêche et construit en un mois son embarcation pour la somme de mille francs. Mais si la commande vient de très loin, de Sidi Ifni par exemple, il travaille chez lui, et l'embarcation terminée, l'équipage, venu à pied en suivant la côte, l'emmène par mer.

Les embarcations actuelles sont dites pirogues de « 6 madriers » — parce qu'il faut faire pour le bordé 6 madriers de sapin qu'on fait venir à dos de chameau de Mogador. On construisait, il y a vingt ans, des pirogues plus solides et plus larges de 9 ou 10 madriers (1).

Enfin, lorsque les ports étaient encore sous l'autorité directe du

(1) Il en existe encore 3 au cap Cantin, construites par un charpentier indigène de Safi, et dont les ancêtres venaient du Sous. Les pirogues à 6 bancs de rameurs signalées par Gatell étaient sans doute des barcasses.

Fig. 3. - Halage au sec.

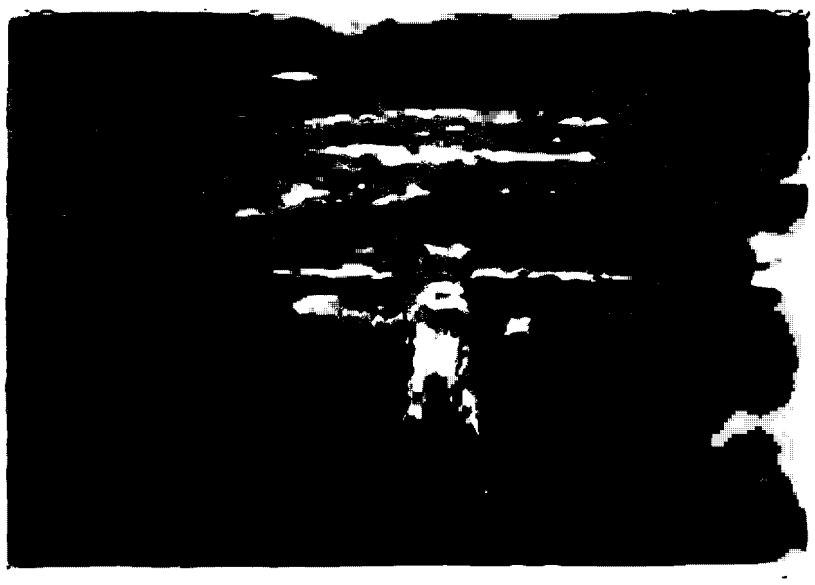

Fig. 4. — Halage au sec.

makhzen, un certain nombre de grandes barcasses indispensables aux opérations de déchargement des navires étaient construites à Agadir, Mogador et Safi. Leurs lignes étaient semblables à celles des pirogues. C'est cette construction qui rendait prospères les ateliers indigènes. Son arrêt a entraîné la décadence générale de la profession. Plusieurs charpentiers de cette époque sont restés célèbres, en particulier Mbarek ou Fars et son frère qui travaillaient à Agadir et Mogador.

L'industrie de la pêche. — Ce qui reste à cette côte d'activité maritime, est presqu'entièrement dépensé vers la pêche.

Dans la baie du Cap Guir, on la pratique en toutes saisons à l'abri des houles de N. et de N. W. Mais la meilleure période, sur toute la côte berbère, s'étend de mai à octobre, au moment où apparaît le *tasargal*. Le poisson capturé en grandes quantités est vendu aux marchands qui viennent le chercher et l'emportent frais ou cuit à l'étouffée dans les fours, ou frit à l'huile d'argan (1).

L'installation type est celle de Taghazout, à 20 km. au Nord d'Agadir. Les embarcations utilisent une plage de galets. Au-dessus de cette plage se trouvent une douzaine de fours pour préparer le poisson (fig. 7).

Le matériel de pêche, qui, en presque tous les endroits fréquentés par les marins, reste déposé près des embarcations, dans un enclos sanctifié par une tombe de saint, se trouve ici accroché aux branches d'un arganier remarquable rebroussé par le vent de S. W. Cet arbre-magasin, dont les branches supportent les avirons, lignes, roseaux, jarres de sel, et même balances (fig. 6), est protégé par les saints « Regraga » présents sur toute la côte. On ne saurait y toucher avec une intention mauvaise sans être frappé par eux (2).

(1) Cf. Rapport de M. Gruvel sur l'industrie de la pêche au Maroc (1921-22). Publication de l'Institut Scientifique Chérifien, 1923.

(2) Dans le folklore des pêcheurs berbères, la côte occupée par les Saints Regraga s'étend de l'extrême Sud jusqu'à Tit et Mazagan. Nombre de « Regraga » ont des tombes de dimensions gigantesques et sont groupés par deux. Il est vraisemblable que sous cette commune dénomination de Regraga subsistent des cultes très anciens, rendus à des personnages ou à des pierres, qui n'ont jamais eu rien à voir, ni avec les « Seb'atou Rijal », ni la guerre sainte.

L'instruction professionnelle. — La mer est trop rude sur cette côte pour qu'il soit possible d'y emmener de très jeunes gens.

L'apprenti débute vers 18 ans. Assis d'abord sur le banc de l'arrière, sous les yeux du reis, il monte progressivement vers les bancs de l'avant, il acquiert le droit d'avoir une opinion sur les décisions à l'avant, à mesure que s'accroît son entraînement. Arrivé sur le *sâba'*, banc de l'extrême avant, il acquiert le droit d'avoir une opinion sur les décisions à prendre, et le patron le consulte à l'occasion. Enfin, lorsqu'il a fait ses preuves, à son tour, il devient reis. Le cadi et ses adoul lui décernent alors une attestation qui lui permettra d'aller exercer hors de son pays sa profession : il est alors reis *mechehoud*. Telle est du moins la coutume d'Agadir. En beaucoup d'endroits, la fin de l'apprentissage et le changement de grade dans la profession sont fêtés par tous les marins, aux frais de celui qui se trouve promu.

Le partage du poisson. — Les règles de partage sont variables. Mais la formule la plus générale est la suivante :

Un tiers du poisson pêché revient à la pirogue; les deux tiers qui restent sont partagés entre l'équipage suivant les règles locales — une part et demi ou deux revenant au reis.

Beaucoup de reis ne possèdent pas d'embarcation. Il est des pirogues ou des canots dont les propriétaires n'ont jamais été en mer. Nous avons trouvé jusqu'à Kénitra des Berbères qui possédaient en association avec des membres de leur famille restés au pays, une ou plusieurs embarcations. Il semble que les avantages donnés aux propriétaires de barcasses soient calculés en raison de la difficulté de conservation et des risques de destruction.

Indiquons rapidement l'importance des petits groupes de pêcheurs que nous trouvons dans cette région.

Enclave espagnole d'Ifni. — Cette côte rocheuse se prête mal à l'utilisation des pirogues. Cependant, à l'embouchure de l'oued Noun, un bon abri existe derrière des roches, à 300 mètres au N. d'un roche isolé (Assaka).

Entre l'oued Noun et Ifni, dans une autre crique circulaire très

Fig. 5. — Pirogues en réparation à Taghazout.

Fig. 6. — L'arbre-magasin à Taghazout.

bien abritée, se trouvent aussi plusieurs pirogues invisibles du large (Arksis).

Sidi Ifni et Sidi Mohammed ben Abdallah n'auraient pas actuellement d'embarcations. Mais au cours des « moussem » annuels les indigènes se déplaceraient fréquemment en pirogues et viendraient accoster les plages.

Entre Sidi Mohammed ben Abdallah et Aglou. — Aguerzim est un des meilleurs abris de pirogues dans toute la région. Un couloir rocheux de 300 mètres de large aboutit à la mer. Il est fermé par une barrière d'écueils, à la partie nord de laquelle se trouve une brèche saine de 60 mètres environ. Les embarcations (5 ou 6) sont abritées sur la plage en arrière de cette brèche.

Sidi Boû'l-Fdâïl et Sidi Bou Nouar ont aussi des pirogues abritées entre les roches, une dizaine en tout. Toutes ces pirogues viendraient du Cap Guir, les matériaux de construction n'existant pas dans le pays.

Le nombre de marins dépasserait la centaine.

Aglou. — Le « port » d'Aglou connu de tous temps et porté sur les portulans du xve siècle est constitué par une plage droite encombrée de quelques écueils.

L'oued Adoudou n'est qu'un filet d'eau qu'on franchit d'une enjambée. Cinq ou six pirogues ont été détruites par une récente tempête. La seule qui subsiste a été construite avec des matériaux fournis par le Bureau de renseignements de Tiznit, par les soins du maallem Ahmed ou Bihi'l-Aferni. Une population de 5 reis et 25 à 30 marins habite encore la Zaouia de Sidi Ou Aggag, construite à flanc de colline à 3 km. dans l'intérieur.

La décadence de la pêche paraît s'expliquer uniquement par la destruction accidentelle des pirogues et la difficulté de les remplacer (1). Les saints protecteurs du port sont des Regraga.

Massa. — L'oued Massa, une des plus belles rivières du Sud du

(1) La pêche était développée à Aglou il y a 80 ans : « On y trouve des barques qu'on monte pour prendre du poisson ». Relat. de Sidi Brahim de Massat (Trad. R. Basset, p. 17). Gatell y signale 9 embarcations.

Maroc, se jette dans la mer au milieu des sables. L'embouchure en est inaccessible pour des navires à cause de la barre.

Une ville et un ribat célèbre se trouvaient autrefois sur la rive droite (1). Ils ont été recouverts par les sables. Sur la rive gauche habitent, à la Zaouïa de Sidi Ouassei, une trentaine de marins.

Massa est célèbre dans tout le Maroc par les croyances qui en font le lieu où apparaîtront l'Antechrist et le Madhi « lorsque le tambour de Massa résonnera, à l'heure fixée par Dieu ».

La vie maritime semble s'être retirée en raison de l'ensablement. Mais 6 pirogues sont encore abritées à 4 km. au Sud de Sidi Ouassei. 2 sont sur la plage près de la Zaouia. On peut constater ici des traces de vieux cultes marins (la pierre de Sidna Younes) (2).

La présence des marins de Sidi Ouassei — une cinquantaine en tout — au bord de la mer est un vestige de l'activité ancienne du port de Massa.

Tifnit. — A 7 km. au Sud de l'embouchure de l'oued Sous. C'est un abri au milieu des roches, utilisé habituellement par 6 pirogues tirées au sec. Une récente tempête et les difficultés de construction ont réduit le nombre de pirogues à une seule unité. Les marins habitent le village appelé Dar Aberqmoud, à 10 km. dans l'intérieur; ils ne viennent pêcher que l'été.

D'après des témoignages indigènes très vraisemblables, de nombreux villages habités auraient disparu sous les sables dans cette région, dans les mêmes conditions que le ribat de Massa.

Dans tous ces lieux de pêche, depuis Sidi Ifni jusqu'à l'embouchure du Sous, les conditions météorologiques et topographiques ne permettent guère le travail d'hiver. La plupart des marins et des reis ont une autre profession qu'ils exercent pendant la mauvaise saison. Beaucoup cultivent eux-mêmes leurs terres. On peut évaluer à 200 au maxi-

(1) Massa fut vers 1630 un port actif, sinon prospère, sous la domination de Sidi Ali ben Mohamed, l'ennemi de Moulay Zidan. De Castries, Sources, *France*, III, 365.

(2) C'est, d'après la légende populaire, à Massa que débarqua le prophète Jonas. Léon l'Africain donne de cette croyance une explication rationaliste curieuse (Léon II, § 20, IX, § 45).

Fig. 7. — Fours pour cuire le poisson à Taghazout.

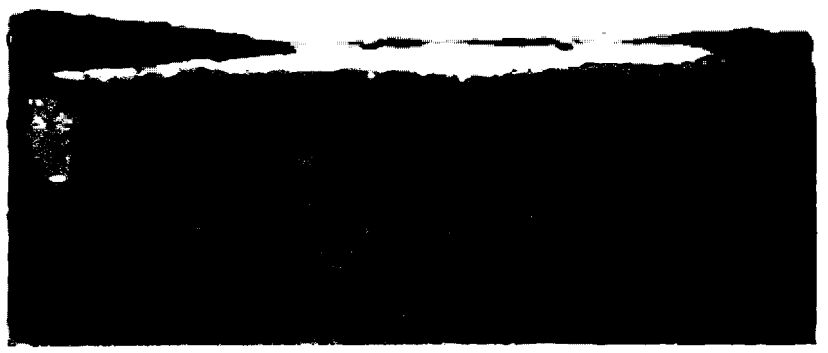

Fig. 8. — La baie du cap Guir vue de Tiggert.

mum le nombre d'hommes susceptibles de monter des embarcations l'été dans cette région.

Entre l'oued Sous et le cap Guir, nous trouvons au contraire des groupes de marins qui vivent exclusivement de la mer et ne cessent de pratiquer la pêche, même pendant la mauvaise saison.

Le port d'Agadir (Founti) actuellement fermé au commerce, avait il y a vingt-cinq ans, nous l'avons vu, ses charpentiers indigènes qui construisaient des barcasses. Le vieux reis du port, Lhassen ben Ali Boudrar, appartient à une ancienne famille de reis (1). Lui et son fils, le Khalifat Mohamed, ont participé à plusieurs sauvetages périlleux. Ils sont très bons marins. Trente-six hommes servent sous leurs ordres lorsque les services de l'aconage du port l'exigent. En temps habituel, tout le monde se livre à la pêche. Les difficultés de construction des pirogues les ont amenés à utiliser quelques youyous et des canots achetés aux bateaux de commerce de passage (6 embarcations sur la plage de Founti; 2 autres à Imouzouker).

Ce petit groupe de marins ne reste pas isolé et s'allie à la population de l'intérieur.

Au Nord d'Agadir, vers le cap Guir, nous trouvons un certain nombre de pirogues tirées au sec sur les plages. L'organisation de la pêche étant semblable à celle que nous avons décrite plus haut à Taghazout, nous donnerons seulement l'indication des points où sont laissées les embarcations.

Equipages et reis sont fournis par la fraction des Ida ou Tanan, petit îlot encore dissident à l'instant où nous écrivons ces lignes.

Aux équipages s'ajoutent de nombreux manœuvres qui viennent aider à la sortie et à la rentrée des embarcations. Les produits de la pêche constituent pour les Ida ou Tanan un supplément très appréciable de ressources.

En partant d'Agadir vers le Nord nous trouvons :

Oued Aoughir	4	pirogues
— Tamerakht	2	—
— Taghazout	6	—
— Immouader	3	—
— Tigert	2	—

(1) En dépit de la signification de « Boudrar » = le montagnard, qui n'indique pas une origine maritime.

En tout une centaine de marins montant ces pirogues en bon état. Il existe de nombreux débris d'anciennes embarcations.

Assif Aït Ameur. — Ce point ne mérite d'être signalé que parce qu'il est la résidence du seul charpentier capable de construire encore des pirogues berbères.

Imsouan. · Imerd Itsen. — Tafedneh. Ces points sont très anciennement utilisés. Un bon abri naturel est formé par les pointes qui protègent contre le vent et la houle du Nord.

Imsouan, 6 pirogues, récemment réduites à 4; Imerditsen, 6 pirogues, récemment réduites à 2 : Sidi Ahmed Seih, 3 pirogues; Sidi Mbarek (Aghbalou), 2 pirogues.

En tout une centaine de marins au minimum.

Sidi Mbarek (Aghbalou) marque la limite vers le Nord de la pêche berbère traditionnelle. C'est aussi la limite du marché intérieur du poisson séché, salé ou frit.

§ II. — Les colonies de pêche berbères (du cap Sim a l'oued Tensift)

Dans la région que nous venons de quitter, la pêche paraît en décadence par suite des difficultés de construction des pirogues. Nous allons constater maintenant la remarquable vitalité de la pêche berbère lorsqu'il lui est possible de surmonter cette difficulté.

Dans toute cette partie de la côte, la population primitive de langue berbère paraît avoir été remplacée, à une époque que nous ne saurions fixer, par des tribus arabisées, du groupe des Chiadma, dont la région a été le lieu de prédilection des Regraga et au xvie siècle le siège d'un mouvement politico-religieux actif.

Cap Sim. — Nous trouvons aux portes de Mogador, à Diabet, un guich de protection, placé par le Makhzen pour assurer la sécurité vers le Sud, et dont le sort mérite d'être examiné. Ce poste de garde qui comprenait une cinquantaine de feux, s'est étendu pour faire partir ses troupeaux jusqu'au cap Sim (Tagriouelt). Réoccupant ainsi un point anciennement habité, comme en témoignent quelques ruines sans caractère, au pied de Sidi Herraz, ce petit groupe a cherché à ajouter à ses maigres ressources agricoles celles de la pêche maritime.

Les Ouled Diabet, de langue arabe, restent jalousement hostiles aux Berbères voisins (Ida Ougerd) et ne se marient qu'entre eux. Mais ils ont cependant consenti à accueillir les pêcheurs berbères du Sud qui les ont formés à leurs habitudes professionnelles. Cette conquête par la mer date de cinquante ans environ : les premières embarcations furent des pirogues construites par un maallem soussi, Mbarek Oufars, et à cette époque venaient aussi des Berbères d'Agadir. Maintenant, 6 canots de construction européenne se trouvent abrités sous des huttes de rtem (ah'chouch). Les quarante marins de Diabet et de Tagrioucit suffisent à les armer.

Le vocabulaire maritime est semblable à celui de la région d'Agadir, nous l'avons aisément vérifié. Des objets modernes inconnus dans le Sud et achetés à Mogador, reçoivent même des noms berbères.

L'été, on peut aller pêcher sur la plage, à l'abri de l'îlot de Mogador. A mi-chemin de Mogador et de Tagrioucit, un kerkour marque le lieu du campement provisoire des marins.

Ainsi les Ouled Diabet, malgré leur isolement gardé avec soin du côté de la terre, se sont trouvés berbérisés par l'industrie maritime. Leur hostilité avec les Ida Ougerd n'exclut pas l'amitié avec les pêcheurs venus du Sous. Avec ces derniers, ils s'entretiennent volontiers en langue berbère.

Mogador. — Il nous est impossible de fixer la date de l'installation des pêcheurs berbères à Mogador, mais tout porte à croire qu'elle est récente et postérieure à la création de Souira au XVIIIe siècle. Le développement du commerce et de l'industrie européenne ont fait disparaître ici encore la construction des barcasses indigènes qui était pratiquée il y a peu d'années encore par des artisans venus du Sous. Ceux-ci copient maintenant des canots européens. Il existe 23 embarcations de pêche dont plusieurs sortent à la voile, en particulier celles qui sont montées par d'excellents marins originaires de Founti (Mohammed ou Blaïd et ses deux frères). L'hiver, une dizaine d'embarcations seulement sont armées. L'été, lorsque la saison de pêche est bonne, des Soussis viennent compléter l'effectif qui varie ainsi entre 50 et 100 marins, presque tous venus du Sud. Le poisson est consommé sur

place ou vendu à des intermédiaires. Il y a lieu d'ajouter au nombre des marins, une cinquantaine de barcassiers indigènes.

De Mogador est parti un curieux mouvement de colonisation berbère vers le Nord qui date de moins de 30 ans. Le reis Mohammed Estomo, venu d'Agadir à Mogador, organisa progressivement la pêche berbère à Moulay bou Zergtoun, Sidi Abdallah el-Bettach et Souira Qedima.

Nous n'avons pu visiter les deux premiers points cités. D'après nos informateurs indigènes, les pêcheurs y seraient de langue arabe comme ceux du Cap Sim, avec une technique berbère. Il s'y trouverait 6 embarcations, dont plusieurs pirogues — en tout une quarantaine de marins habitant les lieux de pêche.

Souira Qedima. — Le vieux fort portugais se trouvait à la naissance d'un épi rocheux orienté vers le S.-W. et formant un abri naturel à 2 km. au N. de l'embouchure du Tensift. Nous y avons compté 16 embarcations qui, pendant l'hiver, sont abritées du vent et du soleil au pied des remparts.

La zaiouia de Sidi Hosein Moul el-Bab, connue dès le XIIe siècle sous son nom actuel de Rethnana, sur la rive gauche du Tensift, est le seul point habité. Un petit village de pêcheurs arabes qui s'y trouve a adopté, depuis 1905, les méthodes berbères, depuis que le reis Estomo y vint avec 4 équipages d'embarcations.

Une douzaine d'arabisés indigènes pratiquent maintenant la pêche en mer. L'été, toutes les barques, qui appartiennent pour la plupart à des reis de Safi, sont armées par des Soussis.

Les règles de partage du poisson tiennent compte de la situation particulière des pêcheurs étrangers au pays. Les produits de la pêche sont divisés en 12 fractions. 3 reviennent à la barque, 3 à la *nourriture de l'équipage*, 2 au reis, 4 aux matelots, 1 au pêcheur de poulpes.

La pêche n'a cessé de se développer à Souira Qedima, malgré toutes sortes de difficultés matérielles (1).

Dans toute cette partie de la côte, le poisson est transporté soit sur Mogador (Sim, Sidi Abdallah el-Bettach) soit sur Safi (Souira Qedima).

(1) Cf. *supra*, page 179, note 1.

La consommation locale est nulle, ce qui s'explique aisément par l'introduction récente de la pêche maritime dans cette région.

§ III. — Une colonie berbère ancienne (Safi-Cantin).

Le petit groupe maritime indigène de la région de Safi est particulièrement intéressant parce qu'il se présente comme un centre de technique berbère isolé. L'histoire de Safi, son activité maritime au XVIIe et XVIIIe siècles nous font penser qu'il s'agit vraisemblablement d'une installation ancienne.

Les marins indigènes de Safi se rangent en trois catégories :

1° Les uns au nombre d'une douzaine habitent la zaouïa de Sidi Ouassel, affiliée aux chorfa d'Ouezzan; ce groupe nous paraît identique, au point de vue professionnel, à celui qui s'est formé à la zaouïa Rethnana du Tensift. Deux ou trois pêcheurs sont de pauvres chorfa; les autres sont des Chiadma « açhab ech-chorfa ». Tous travaillent au port et pêchent quand ils peuvent à Sidi'l-Ghoziat.

2° Une cinquantaine de marins du port habitent Safi en permanence. Ils sont originaires, ou bien du Sous, ou bien du cap Cantin mais fixés à Safi.

3° Une quarantaine d'autres habitent le cap Cantin l'hiver, où ils se livrent à la culture. Pendant la belle saison, ils viennent obligatoirement travailler au port de Safi. Nous verrons que leur technique est berbère.

A ces marins, fixés dans la région, viennent s'ajouter éventuellement l'été un certain nombre de Berbères venus du Sous. Le nombre de marins, barcassiers ou pêcheurs, varie entre 120 et 150. Le port utilise presque toute cette main-d'œuvre l'été, et il est fréquent de voir, pendant la belle saison, la ville manquer de poisson.

Les vieux marins et reis du port sont originaires de Cantin ou de familles venues du Sous. Avant notre arrivée, Safi possédait, comme Agadir et Mogador, ses barcasses berbères. Nous avons conservé leurs lignes générales mais amélioré la construction. Le vieux charpentier Mohammed Ould el-Hassala, qui était autrefois chef de l'atelier indigène, a construit, il y a quelques années, 3 barcasses de dimensions

moyennes, pour 10 hommes d'équipage, destinées au cap Cantin. Ce sont les plus grandes embarcations berbères qui existent à présent.

Au Sud de Safi, nous trouvons, à Sidi'l-Ghoziat, la forme habituelle de protection religieuse chère aux marins : deux tombes gigantesques de « Regraga », placées côte à côte, veillent dans un enclos sur les avirons, les gouvernails et les engins de pêche.

Cantin. — Le groupe de marins des « Ouled Zid » au douar « Beddouza » passe, auprès des Européens et des indigènes de l'intérieur, pour avoir une origine étrangère ancienne — qu'on rattache volontiers au souvenir des Portugais.

Les « Ouled Zid » de Beddouza repoussent absolument cette dernière origine. Il est certain d'ailleurs que leur technique maritime est berbère et que leur langage professionnel ne diffère pas sensiblement de celui de Mogador. On peut noter en ce point, la présence de vieux cultes marins d'apparence berbère : Lalla Tessaout, au pied du cap Cantin, en ce point même où, selon Pline, était dressé l'autel de Poseidon, sur ce promontoire avancé du Maroc; Sidi Chechkal, juché sur un rocher; l'énigmatique Sidi Mejmou' ec-çalidine, « Monseigneur tous les Saints », telles sont les célébrités de Cantin, qui n'ont d'ailleurs pas bonne renommée chez les fouqaha de la région. Le culte rendu aux saints est plus développé qu'ailleurs. Les premières pêches de l'année leur sont offertes.

Enfin l'obligation traditionnelle pour les Ouled Zid d'envoyer travailler au port de Safi la moitié de leurs fils est regardée comme très ancienne.

On conçoit d'ailleurs que ce petit groupe ait résisté à toutes les vicissitudes du sort, en cherchant abri quand c'était nécessaire dans les nombreuses et inaccessibles cavernes de la côte.

Une des quatre embarcations qui subsistent à Cantin est ornée maladroitement à la manière du Sous par un vieux marin de Beddouza qui se souvient encore des règles anciennes.

En tout cas, il est certain que ce petit groupe de marins, une trentaine à Cantin, une quarantaine à Safi — berbères ou berbérisés — ne tire pas son origine d'une émigration récente. Sa présence ici n'a rien à voir avec la lente pénétration des Abda par des Berbères venus de

la montagne. Ce mouvement qui se poursuit encore sous nos yeux, aboutit à une dépossession pacifique du sol au profit des nouveaux arrivés, mais aussi à une fusion rapide des éléments étrangers. Les marins de Cantin demeurent au contraire isolés par leur genre de vie, et leur caractère original s'est conservé.

Nous indiquerons plus loin les caractères qui opposent, dans une certaine mesure, les marins berbères, entre l'oued Draa et le cap Cantin, aux barcassiers arabes, de Mazagan à Tanger; mais nous pouvons dès maintenant signaler l'originalité de leur technique.

L'embarcation berbère des pêcheurs du Sous attire immédiatement l'attention; ses lignes d'eau sont très remarquables et l'élégance de sa coupe contraste avec la pauvreté générale des procédés employés par les marins qui l'équipent. On a pu construire à Safi, par simple développement, en conservant les mêmes formes, d'excellentes barcasses admirablement adaptées au travail sur les plages.

Aussi la première idée qui vient à l'esprit d'un professionnel est que la pirogue berbère peut représenter ou bien un emprunt assez ancien à une civilisation maritime étrangère, ou bien une dernière survivance d'une vie maritime locale beaucoup plus développée autrefois. Peut-être une étude approfondie du métier et du vocabulaire des pêcheurs berbères pourra-t-elle éclairer le mystère de cette origine (1).

Il est bien certain, en tous cas, qu'aucun rapprochement ne peut être tenté, au point de vue technique, avec les barcasses et les canots arabes qu'on peut voir de Tanger à Mazagan, et la pirogue du Sous.

Signalons enfin, pour éviter des erreurs, qu'il ne faut en aucune manière confondre le métier ou le vocabulaire des marins avec celui des pêcheurs qui escalent sur toute la côte du Maroc. On trouve en effet des indigènes qui se servent de la ligne et du filet, capturent des poissons dans des barrages de pierre (*bchakir*) ou font la cueillette des coquillages. Ces pauvres gens sont même parfois groupés en corporation dans les villes (*hawwâta*). Mais ils ne montent jamais d'embarcations en mer. L'existence de nombreux pêcheurs à la ligne,

(1) Voir, à la fin de la présente étude, une note sur le vocabulaire maritime de la côte marocaine.

la cueillette et la consommation des coquillages nous paraissent avoir bien peu de rapports avec l'existence d'une ancienne civilisation maritime dont la pirogue berbère serait le dernier témoin. On peut se demander au contraire si de telles formes inférieures et primitives d'utilisation de l'océan ne sont pas celles qui caractérisent le mieux les populations réfractaires à la vie maritime.

IV.

La Côte arabe. — De Mazagan a Moulay-bou-Selham.

Mazagan. — Les marins de Mazagan constituent à première vue un groupe important.

Nous y trouvons d'abord 120 barcassiers, placés depuis de longues années sous l'autorité de « reis el Marsa » venus de Rabat — puis une cinquantaine de pêcheurs qui montent des canots de provenance européenne, gréés pour la plupart à la voile — et dont le domaine de pêche s'étend jusqu'au sud du Cap Blanc (Cabo Blanco) à 15 milles vers le Sud.

Nous avons cherché à bien connaître la valeur et l'origine de ce groupe relativement important, qui marque au Sud la limite arabe de la côte.

Notre enquête nous permet d'affirmer que ces marins sont d'origine rurale et très récemment attachés à la mer. Le vocabulaire technique abonde en termes « terriens »; nous n'avons trouvé aucune influence portugaise, ce qui confirme les renseignements historiques d'après lesquels les Portugais se seraient complètement tenus à l'écart des indigènes, pendant leur longue occupation de la ville. Enfin une grande maladresse apparaît dans l'emploi du langage professionnel, qui abonde en confusions et en termes imprécis. Les reis venus de Rabat n'ont guère d'estime pour cette foule d'ignorants qui ne savent pas même distinguer « un corps-mort d'une vergue » et à qui l'on doit apprendre le nom de toute chose.

Mazagan ne possède donc parmi ses barcassiers qu'un très petit nombre de marins habiles — qui se sont d'ailleurs formés en d'autres ports.

Ajoutons cependant que ceux qui sont adroits vont aisément gagner leur vie en d'autres ports. Nous en avons rencontré quelques-uns qui comptent parmi les meilleurs de la côte.

Quant aux pêcheurs, intéressants puisqu'ils se risquent tous à naviguer à la voile pendant la belle saison, ils ne témoignent pas cependant d'une très grande originalité. Ils arrivent à grand'peine à alimenter en poisson le petit marché de Mazagan. Presque tous ont un autre métier qu'ils exercent pendant l'hiver. Le vocabulaire maritime de navigation à la voile est d'une simplicité déconcertante. Ce qui a permis le développement de la navigation de pêche à la voile, c'est l'abri que peuvent trouver les embarcations en tout temps dans le port de Mazagan, la sécurité que donne l'été l'abri du Cap Blanc, et enfin l'existence de vents plus modérés que dans le Sud. Nous trouvons ici encore un développement professionnel exactement proportionné aux ressources qu'offre la côte, mais avec une absence de vigueur qui contraste avec ce que nous avons observé dans le Sud.

A 12 km. au sud de Mazagan, la ville ruinée de Tit, qui possédait vers le XVe siècle un petit port dans une crique rocheuse, renferme quelques pêcheurs qui se contentent de recueillir le poisson entre des barrages de pierre sèche. Aucun d'eux ne se hasarde sur une barque.

Azemmour, à 20 km. au nord de Mazagan, à l'embouchure de l'Oum-er-Rebia, a aussi un assez grand nombre de pêcheurs de rivière (pêche de l'alose). Regardés à Mazagan comme des « marins d'eau douce », ils ne viennent pas travailler au port. Casablanca, port en eau calme, les attire davantage.

Casablanca. — La grande activité du port de Casablanca, dès les premières années du Protectorat, attira une assez nombreuse population de marins, qui vint s'ajouter à celle qui s'y trouvait déjà.

Vers 1913, le nombre total de marins atteignait cent soixante dix. Puis la construction d'un grand port moderne a simplifié beaucoup les conditions d'exploitation. Une grande partie des marins s'est trouvée sans emploi.

Il est intéressant d'examiner ce qui s'est passé ici; car plusieurs

ports du Maroc, Rabat et Safi en particulier, connaîtront, dans quelques années, la même situation.

1° Un certain nombre de marins sont utilisés comme patrons de remorqueurs ou de vedettes, soit par les services du port, soit par des compagnies de navigation (25 environ). Ce sont presque tous des marins anciens à Casablanca.

2° Un plus grand nombre, une cinquantaine environ, servent à encadrer les hommes d'équipes (1) qui travaillent dans les barcasses de la Manutention marocaine — compagnie concessionnaire de l'aconage. — Ils sont groupés sous le commandement du fils de l'ancien reis du port, originaire de Rabat. Ces marins appartiennent à l'ancien effectif du port ou proviennent des ports de la côte — y compris ceux du Sous.

3° Un petit nombre de pêcheurs, 20 environ, utilisent des canots gréés à la voile. Mais, dès à présent, il y a des embarcations en surnombre qu'on n'arme plus.

La plus grande partie des marins de l'ancien effectif s'est donc dispersée. Vers 1920, un certain nombre cherchèrent à embarquer (Cie Transatlantique, Cie Paquet). Mais l'opposition des inscrits français a amené leur débarquement. Quelques-uns sont inscrits au rôle d'équipage des caboteurs naviguant sous pavillon chérifien.

Presque tous ont définitivement quitté leur ancienne profession et sont maintenant marchands de légumes, boutiquiers, chaouchs ou manœuvres.

Les vieux marins s'en vont ou disparaissent; il est certain, d'autre part, que les jeunes gens n'auront plus l'occasion d'apprendre leur métier dans un port désormais abrité.

Cette crise de personnel, que l'achèvement des ports de Safi et Rabat retardera de quelques années il est vrai, en libérant un certain nombre de marins expérimentés de ces deux ports, s'étendra dans l'avenir à presque toute la côte.

La petite pêche indigène est, elle aussi, tombée dans un état miséra-

(1) Ces hommes d'équipes, embauchés suivant les besoins à la porte de Marrakech, n'ont aucune habitude de la mer — et sont aisément malades en rade, lorsqu'il y a un peu de houle.

ble, et elle disparaîtra complètement dans quelques années. Les chalutiers qui approvisionnent en poisson Casablanca font évidemment aux pêcheurs isolés une concurrence impossible à soutenir. Plusieurs vieux pêcheurs, en nous exprimant leurs doléances, nous ont bien juré que leurs fils ne mettraient jamais les pieds dans une barque de pêche. On peut les croire.

Fedhala. — Aucun port n'existait dans l'abri naturel de Fedhala avant 1912. Dès la création du port, un petit groupe de marins venus de Casablanca et de Rabat vint chercher du travail. Ces marins professionnels sont partis maintenant. Ils ont été peu à peu remplacés par des indigènes de Fedhala que M. Pittaluga, pilote gênois au service de la Société du port, a patiemment formés. Ces 40 marins rendent des services très comparables à ceux qu'on pourrait obtenir de matelots européens.

Quelques pêcheurs venus de Casablanca et de Mazagan utilisent avec adresse, des embarcations à voile. Mais la destruction systématique et sauvage de leurs engins de pêche par les bonitiers espagnols les oblige à aller ailleurs pendant la belle saison.

Entre Fedhala et Rabat se trouvent plusieurs abris utilisés par des embarcations, soit l'été, soit en toutes saisons; ces embarcations sont entièrement armées par des étrangers au pays, venus du Sous, de Mazagan, de Casablanca et de Fedhala (crique de Bou-Zniqa et David 3 embarcations; Skhirat, 3 à 6 embarcations suivant la saison). On y remarque même un riffain, habile pêcheur de langoustes. Ces pauvres gens gagnent d'ailleurs juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim.

Skhirat possède le petit groupe de pêcheurs le plus important, et parmi ceux-ci, les Soussis forment le noyau le plus compact.

Rabat. — L'étude très complète de M. Brunot, sur la mer à Rabat et à Salé, nous permet d'être extrêmement bref sur l'intéressante population maritime des deux villes.

Chacun sait que la corporation des barcassiers fut longtemps toute puissante. Nous avons vu que Rabat a fourni des Reis à tous les ports du Maroc jusqu'à Mazagan.

M. Brunot signalait en 1915 : 14 reis et 150 barcassiers. Le nombre total de marins n'a pas sensiblement varié et la corporation a conservé la même apparence.

Aucun d'eux ne possède, il est vrai, des connaissances de navigation qui lui permettent de voyager et de diriger un navire; rien qui ressemble à la science nautique rudimentaire des navigateurs arabes des côtes de l'Inde, du Mekran, d'Arabie et d'Afrique orientale; mais presque tous sont capables de faire, même à bord des bâtiments européens, de bons matelots.

Ajoutons que les marins de Rabat-Salé, comme la plupart des habitants des Deux-rives, n'aiment pas séjourner longuement dans les autres villes du Maroc. Au bout de quelques années, ou même de quelques mois, ils reviennent dans leur ville natale. Aux environs immédiats de Rabat, à Skhirat, Bou Znika, Fedhala, Mehedya, Kénitra, on ne trouve aucun d'eux.

Mehedya-kenitra. — Le petit groupe de marins indigènes de Kénitra-Mehedya n'offre pas par lui-même un très grand intérêt.

On y peut compter vingt-cinq hommes : 10 matelots du port et 15 pêcheurs. Ces pêcheurs possèdent 7 embarcations de rivière analogues à celles de l'oued Bou Regreg et construites à Rabat (1). C'est à peine si, par très beau temps, ces barques s'aventurent, au moment du flot, à l'entrée de l'oued, plus près de la barre, qu'elles ne franchissent d'ailleurs jamais.

Quelques marins du port, formés à la pratique de la barre par la Marine nationale (2) sont cependant plus hardis et ils sont utilisés par le service du pilotage.

Les marins de Rabat-Salé sont fréquemment venus ici pêcher ou travailler au port, depuis 1912. Mais aucun d'eux n'a consenti à se fixer.

Le vocabulaire professionnel est sans originalité. C'est un écho très appauvri de celui de Rabat. Les états de la mer et de l'atmosphère qui ont une grande importance pour la pêche de l'estuaire sont aussi

(1) La pêche est en pleine décadence. D'après les indigènes, le poisson était beaucoup abondant, il y a quelques années, à l'entrée du Sebou.

(2) La Marine Nationale a dirigé le port de Mehedya jusqu'en 1918.

bien connus qu'à Rabat. Mais la nomenclature technique est presque entièrement ignorée des marins.

Ces marins ont été formés sur place, parmi la population d'un ancien guich qui défendait l'estuaire du Sebou. Ce guich est constitué par des éléments de provenances les plus diverses; les plus anciens n'habitent pas le pays depuis deux cents ans. Il n'y a pas ici de véritable population maritime. Si l'on voulait en avoir une, il faudrait faire appel à des éléments étrangers à la région.

Moulay-bou-Selham. — La lagune Zerga, dont le chenal vers la mer est actuellement barré, communiquait sans doute autrefois plus librement. Il ne s'y trouve pas de population maritime.

V

Cette longue série de petites enquêtes sur des groupes minuscules de marins, et dont les détails en apparence insignifiants risquent d'avoir lassé la patience du lecteur, nous permet de dégager maintenant un fait essentiel et qui a passé jusqu'ici inaperçu : l'existence de deux groupes entièrement distincts de population maritime, parfaitement conscients de leur originalité respective et qui connaissent très bien les limites de leur propre domaine. Les Arabes des ports du Nord s'étendent depuis la « Porte » de Tanger jusqu'à Mazagan. Le centre de la vie maritime, d'ailleurs en décadence, est Rabat. Les Berbères qui se risquent dans cette région, pour eux étrangère, s'y font humbles, cherchent à passer inaperçus. Aux yeux des marins arabes, ils passent, en effet, pour des naïfs et des rustres, ignorants des raffinements de la vie urbaine. Le marin arabe, celui de Rabat surtout, est au contraire déluré, affranchi des règles communes sur bien des points, passablement indiscipliné et frondeur (1).

Par contre, à partir du cap Cantin, vers le Sud, les marins berbè-

(1) Cf. Brunot, *La mer à Rabat et Salé*, p. 105 et 39. Pour eux « le vin est recommandable. Un matelot ne pense pas désobéir à sa religion en buvant de l'alcool, car il soutient que c'est sa profession qui l'exige ».

Dans l'argot, on appelle « bahri (marin) » celui qui recherche les femmes et a de bonnes fortunes; s'oppose à « tobji (artilleur) ». (Brunot, *Notes lexicologiques*, p. 4).

res du Sous se sentent à l'aise, chez eux; ils rendent alors, avec usure, aux Arabes leur mépris. Ce sentiment d'opposition dont il ne faudrait pas s'exagérer l'importance, nous l'avons souvent entendu exprimer avec une énergie amusante et une pointe de fierté assez rare chez les Berbères lorsqu'ils se trouvent hors de leur pays d'origine. Un vieux reis du Sous nous disait : « Comment pourrions-nous reconnaître la supériorité de ces *aroubia* impies et de mauvaise vie. Sur toute notre côte, qui s'étend de Cantin à Tarfaïa, nous naviguons et nous pêchons comme ils ne savent pas le faire. A la différence de ce bétail de mécréants, nous savons remercier Dieu des bienfaits qu'il nous envoie » (1). Cette fierté des Berbères, cette confiance en eux-mêmes, traduit le sentiment qu'ils possèdent de l'unité de leur côte, sans cesse parcourue par des pêcheurs et des barcassiers qui retrouvent partout le même langage, les mêmes habitudes professionnelles et sans doute les mêmes croyances et les mêmes cultes. Dans presque tous les points de la côte que nous avons visités, nous avons trouvé les traces de cette étonnante mobilité des marins berbères.

Examinons maintenant de plus près les caractères des deux groupes de populations indigènes.

Sur la côte arabe. — Nous trouvons environ 500 marins. Près de 400 travaillent exclusivement à l'exploitation des ports; une centaine seulement se livrent à la pêche en mer dans des embarcations pendant la belle saison.

Les pêcheurs, parmi lesquels se trouvent d'ailleurs des étrangers au pays, se trouvent presque tous dans une situation misérable et leur nombre décroît sensiblement.

Les marins des ports appartiennent à un groupe ayant une organisation professionnelle ancienne — à Rabat surtout (2) — ou bien sont

(1) Lorsque les berbères rentrent satisfaits de leur pêche, ils chantent, avec des refrains repris en chœur, une chanson de rameurs, dont le thème initial est un remerciement à Dieu. Au contraire, le matelot arabe s'abstient de prononcer en mer le nom de Dieu.

(2) Dans la plupart des ports de l'ancien Makhzen — Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, — l'organisation corporative des marins était relativement avancée. Il existait pour les vieux barcassiers et les reis une caisse de secours. Nous avons supprimé cette institution sans la remplacer par aucune autre.

d'origine rurale et de formation récente — (Mazagan, Fedhala, Mehedya). — Les meilleurs marins sont à Rabat et n'en partent guère. Casablanca avait également d'excellents éléments, dispersés aujourd'hui pour la plupart. Exceptionnellement, Mazagan en fournissait aussi.

La vie maritime n'a, sauf à Rabat et à Salé, aucune racine profonde dans le pays et les petits groupes de barcassiers et de pêcheurs sont isolés par leur mode d'existence. La consommation du poisson de mer est nulle dans l'intérieur, faible dans les villes. L'arrière-pays est en effet assez riche pour que l'exploitation difficile de la côte, sur cette mer très dure, ne soit pas indispensable.

Une disparition rapide menace le seul groupe de marins qui puisse soutenir encore les traditions professionnelles sur cette côte : dans deux ou trois années, le port de Rabat n'utilisera plus qu'un nombre réduit d'indigènes et à moins d'une intervention extérieure, la vie maritime arabe disparaîtra rapidement.

Chez les Berbères. — Les conditions sont entièrement différentes.

Le nombre de points où la pêche est pratiquée — d'une manière intermittente il est vrai — est beaucoup plus considérable que dans le Nord. Les pêcheurs forment ici la grande majorité.

Sur 900 marins, à peine 300 sont barcassiers. De plus, dans l'arrière-pays, les villages de la bande côtière participent bien davantage à la vie maritime, qui ne revêt plus, comme chez les Arabes, un caractère exceptionnel. Le nombre de marins n'est donc pas limité *à priori;* il est susceptible, suivant les besoins et les circonstances, d'augmentations et de diminutions.

Nous voyons enfin des Berbères, en nombre variable, quitter leur village pour aller, par colonies ou isolément, gagner leur vie en pêchant sur mer, dans les régions de langue arabe. L'inverse ne se voit jamais.

Il faut chercher la cause de ces particularités dans la pauvreté agricole de la côte berbère et surtout dans l'insécurité alimentaire. Le Sud du Maroc est, beaucoup plus que le Nord, à la merci d'une période de sécheresse. Pour essayer de vivre, on exploite alors les richesses de la mer, devant chez soi, tout d'abord, et même au loin si c'est né-

cessaire. C'est ainsi que le poisson est entré dans l'alimentation normale d'une grande partie de la population (1). Il serait sans doute très aisé de développer ce marché en intensifiant la pêche indigène.

Ainsi, loin de craindre la mer, comme on l'a dit parfois, le Berbère sait l'utiliser dans son pays. Il va même la chercher ailleurs quand la faim le chasse. Nous ne voulons pas d'ailleurs exagérer la valeur professionnelle de ces marins dont beaucoup sont seulement des apprentis. Mais on trouve souvent, parmi les reis, beaucoup d'habileté, de décision et d'intelligence pratique.

Nous avons affaire dans l'ensemble à une population beaucoup plus neuve, beaucoup plus souple et perfectible que celle des ports du Nord. Les Berbères du Sud présentent, à cet égard quelques analogies avec la population bretonne — à la fois simple, docile et énergique.

Cette enquête nous a donné un témoignage de l'activité de ce groupe berbère : l'ascendant qu'il a su prendre sur les populations arabisées de la côte, et l'assimilation, pacifiquement réalisée, des petits groupes arabes isolés. C'est un fait exceptionnel et contraire au sens habituel des relations arabo-berbères.

Ajoutons enfin que les marins indigènes du Sud sont moins exposés que ceux du Nord par le développement de la vie économique moderne, plus lent dans cette région. Notre occupation n'en a pas moins porté dès à présent un coup fatal à l'industrie indigène des constructions de barcasses et de pirogues.

Telles sont les ressources limitées, mais dignes d'intérêt cependant, que nous offrent les petits groupes de marins épars sur toute la côte de l'Atlantique. Il importe de les utiliser si l'on veut éviter qu'elles ne disparaissent rapidement.

ANNEXE

Note sur le vocabulaire maritime de la zone française du Maroc

L'enquête directe que nous avons menée nous a montré les caractéristiques des différentes parties de la côte marocaine au point de vue de la technique maritime.

L'usage que nous avons fait du vocabulaire professionnel, comme moyen

(1) Il en est de même dans le Riff, et cela depuis très longtemps (Léon l'Africain, III, 99).

d'enquête, nous permet de hasarder des conclusions analogues, que nous formulons malgré le caractère provisoire de cette étude.

Au point de vue du vocabulaire technique, il nous semble qu'on peut distinguer très nettement deux régions.

1° Celle de Mehedya à Mazagan, où le vocabulaire est entièrement arabe.

2° Celle de Cantin à l'extrême Sud, où le vocabulaire est mélangé d'arabe et de berbère.

Dans le vocabulaire de Rabat, les influences espagnoles récentes que M. Brunot a relevées, et dont la prépondérance nous avait étonné, paraît s'expliquer d'une façon très simple. Vers 1902, plusieurs petits vapeurs — en particulier le *Turki*, le *Tounsi* et le *Hassani*, — ont été armés par le Makhzen. Les états-majors étaient allemands ou italiens; les maîtres d'équipage, espagnols, et les équipages, presque entièrement constitués par des marins de Tanger et de Rabat. On parlait à bord un sabir où dominaient les termes techniques espagnols.

La plupart des marins expérimentés de la côte arabe ont passé par cette école.

Dans les autres ports du Maroc, nous n'avons pas trouvé de traces d'emprunts portugais. Nombre de termes du vocabulaire courant — urbain ou rural — se substituent aux termes techniques à Mazagan, Fedhala, Mehedya, où la vie maritime est très récente. Le vocabulaire maritime de Mazagan peut être pris comme exemple.

La nomenclature de l'embarcation de pêche (canot européen gréé à la voile) est à peu près identique à celle de Rabat.

Les différences ou les particularités que nous avons pu relever sont les suivantes :

la quille.....	*el hùla*	la poulie.....	*ljerrara*
l'emplanture du mât....	*eṭ ṭaqqo*	l'arrière.	*lbùba*
l'auterelle.....	*lùsuda*	les œuvres vives (au-dessous de la flottaison)..	*kerch el felùka*
le bordé..	*llkekfif*	godiller.....	*zebbaṭ*
l'anure	*morâ*	la godille.....	*lz'baṭ*
l'étai.....	*eṣ-ṣarṣia* *es-ṣraṣi*		

2°) *La navigation à la voile.*

hisse la voile !.....	*hezz lqelza*	au plus près.....	*riḥ kontra*
amène la voile!.....	*ḥri lqelza*	vent de travers....	*riḥ ṣal jeneb*
border (la voile).. .	*jebbed lqelza*	vent arrière.....	*riḥ dial bùba*
choquer les écoutes.	*tleq lqelza*	loffer.....	*leṣeq ferriḥ*
fasseyer en parlant (d'une voile).....	*ben'der*	laisser porter.....	*tekka*
prendre un ris.....	*neqeṣṣ lqela*	la risée.....	*burrachka dia tcherch*

Babord et tribord sont inconnus.

Les deux côtés d'un vapeur au mouillage sont le côté au vent (*fûq rriḥ*) ou le côté sous le vent (*teḥt rriḥ*). La chaîne (d'un navire) *selsla*, *susla*.

3°) *Etats de la mer; vents.*

Les états de la mer sont mal distingués.

On dit seulement :

La mer est calme	*lbaḥr karma*
La mer est agitée	*lbaḥr menûaγ*
Le mauvais temps	*ṭorma; mareta*
(le mot *tronfada* est inconnu).	
La mer est rougeâtre, chargée de matières organiques ..	*lma meriḍ*
Il fait mauvais temps	*daḥel tem˘po*
La mer est phosphorescente	*lbaḥr iqan˘del*
La vase (surtout celle de l'Oum er Rebia)	*tellaγel*
L'horizon	*ḥad chûf*
Le vent d'Ouest fort	*lbatch*
Le vent d'Ouest ou de N.-O. avec grains	*tcherch*
Brise d'Ouest ou de N.-O. par beau temps	*smaûi*
Le vent de Nord ou de N.-E.	*norte*
Le vent de Sud	*qebli*
Le vent d'Est	*l marrakchi*

II. Dans la partie de la côte, où la technique est berbère, nous trouvons un vocabulaire arabe dont l'importance diminue progressivement à mesure que nous descendons vers le Sud.

A Safi et au Cap Cantin, il n'y a guère que les noms des objets se rattachant à l'usage de l'aviron qui soient berbères. Au Cap Cantin, les mots berbères du vocabulaire maritime passent pour être les « vrais termes du métier », ceux que les terriens ne connaissent pas.

Plus au Sud, à Mogador, à Agadir, Massa et Aglou, les mots arabes disparaissent progressivement. Mais il en reste une proportion importante (40 % des mots les plus courants que nous avons pu relever dans le Sous). Il est de plus remarquable de constater que les mots arabes qui désignent les vents et états de la mer — mots d'ailleurs extrêmement anciens et utilisés chez tous les navigateurs arabes de la Méditerrannée au moins depuis le XIIe siècle — sont connus et employés couramment. Les mots qui indiquent des perfectionnements apportés à la pirogue (barre et accessoires) sont arabes.

Si l'on voulait éclairer, par l'étude du vocabulaire maritime berbère, l'obscur problème des origines de cette petite navigation de pêche du Sous, il faudrait, à notre avis, prendre modèle sur l'excellent travail de M. Brunot

sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé, c'est-à-dire, entrer dans tous les détails du métier, rechercher les noms des objets et parties essentielles de la pirogue, des états de la mer et de l'atmosphère examinés par les marins, et ne laisser inexploré aucun recoin de la technique rudimentaire des pêcheurs berbères.

On arriverait d'abord à identifier l'origine autochtone ou étrangère des mots les plus importants, et ensuite, on pourrait examiner la proportion des racines nouvelles ou des mots ayant un sens très particulier, distincts des vocables employés à terre.

On peut admettre qu'un vocabulaire maritime est influencé plus que tout autre par les vocabulaires similaires de l'étranger et que la multiplicité et la variété des emprunts est un indice d'ancienneté et d'activité de la vie maritime. De plus, un vocabulaire maritime pénétré d'influences rurales, encombré d'images empruntées à la vie courante, trahit, ou bien des origines récentes — c'est le cas de Mazagan — ou bien un isolement complet et prolongé — c'est peut-être le cas du Sous.

Il semble que les mots les plus importants que nous avons pu relever dans la nomenclature de la pirogue soient autochtones et spécifiquement berbères; ils expriment souvent aussi des images et des comparaisons empruntées à la vie agricole.

Mais dans la délicate recherche des origines, une grande prudence s'impose; il ne saurait suffire de comparer les proportions de racines de langues différentes. Le nombre des racines étrangères importe beaucoup moins que leur « valeur » professionnelle, et c'est pourquoi il est nécessaire, pour pouvoir tirer des conclusions fermes, d'adjoindre à l'étude du vocabulaire, celle du métier. La faible proportion des mots berbères relevée par M. Brunot à Rabat (10 sur 753) donne une indication précieuse, parce que ces dix mots n'ont aucune importance et n'appartiennent pas vraiment au langage professionnel. Nous pouvons ainsi affirmer qu'il ne subsiste aucune survivance technique berbère dans la vie maritime de la côte de Tanger à Mazagan. S'il y a jamais eu dans ces ports des marins berbères, ils n'ont laissé aucune trace. Mais si l'on avait trouvé seulement quatre racines berbères dans des mots désignant des objets ou des circonstances importantes du métier — la navigation à l'aviron ou les états de la mer — les conclusions pourraient être entièrement changées.

Souhaitons qu'une étude approfondie du vocabulaire maritime berbère éclaire, dans l'avenir, le curieux problème de la vie maritime du Sous, de ses origines anciennes et de ses relations avec le peuplement des Canaries.

Rabat, le 15 avril 1923.

R. MONTAGNE
Lieutenant de vaisseau.

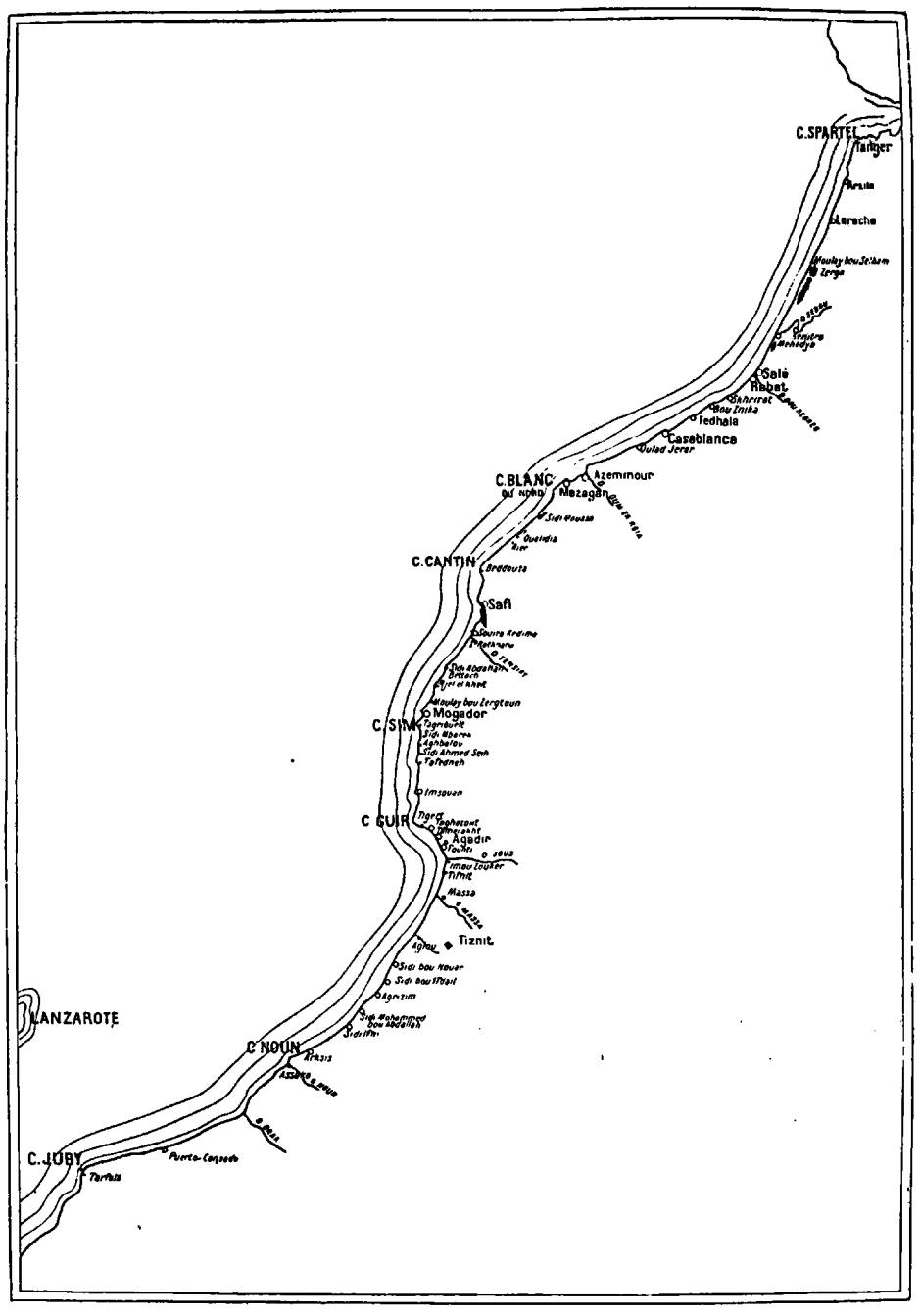

Fig. 9 — Carte de la côte atlantique du Maroc et des points d'industrie maritime.

UNE FÊTE A MOULAY IDRIS (JANVIER 1916)

LES HAMADCHA ET LES DGHOUGHIYYIN

Les Hamadcha constituent une confrérie religieuse qui « travaille » pour la gloire de Sidi 'Ali ben Hamdouch; les Dgoughiyyîn consacrent leur culte à Sidi Ahmed Dghoughi.

Ces deux confréries ne sont pas rivales; elles se livrent côte à côte à leurs exercices religieux, et certains de leurs affiliés passent de l'une à l'autre sans encourir de réprobation (1). Leur fête a lieu le même jour; elles sont moralement unies, comme leurs Saints, car Sidi Ahmed Dghoughi fut le disciple fidèle de Sidi 'Ali.

« Elles réunissent, dit Aubin, presque tout le bas peuple marocain, en groupes de forcenés et d'énervés, s'excitant par un ensemble de chants, de danses et de cris religieux, jusqu'à un paroxysme d'ardeur mystique qui permet... aux Hamadcha de recevoir sur la tête des poids fort lourds, et aux Dghoughiyyîn de se taillader le crâne à coups de hache. » (2)

La vue du sang qui coule sur les figures, son odeur, la surexcitation de quelques fanatiques, frappent l'esprit, plus encore que les danses rituelles très simples, exactement réglées, et c'est la raison sans doute, pourquoi les voyageurs n'ont pas étudié le détail de cérémonies qu'ils trouvaient, par dessus tout, « répugnantes ».

(1) Lorsque les deux confréries n'ont pas assez de membres pour avoir chacune leur zaouia, elles se réunissent sous le même toit, ainsi que cela s'est produit à Rabat.

Il y a des associations religieuses, autres que celle des Dghoughiyyîn qui sont apparentées aux Hamadcha. M. E. Montet (*Les confréries religieuses de l'Islam marocain. Leur rôle politique, religieux et social*, R.H.R. t. XLV, n° 1, 1902) cite les Sâdikiyyin qui se frappent la tête les uns contre les autres, les Riâhîn qui s'enfoncent dans le ventre des pointes de couteau, les Méliâiyyn qui sont des mangeurs de feu; j'ai cru devoir limiter ma description aux manifestations que j'avais vues à Moulay Idris.

(2) Eugène Aubin. *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1912, p. 431.

Les Hamadcha et les Dghoughiyyin sont répandus dans tout le Maroc. Je ne saurais affirmer que leur culte s'est mieux conservé dans le Zerhoun où il eut son origine, et en particulier à Moulay Idris, dont le territoire fut *horm*, inviolable et inviolé jusqu'à ces dernières années. Toujours est-il qu'on l'y célébrait encore, au début de la guerre, c'est-à-dire à l'époque où je m'y trouvais, avec un fanatisme qu'on aurait vainement cherché dans le reste du Maroc.

La ville se prête admirablement à ces cérémonies; sa petite place, si pittoresquement irrégulière, s'allonge entre deux collines, couvertes de maisons dont les terrasses s'étagent comme les gradins d'un amphithéâtre : on la dirait bâtie pour les « fêtes du sang ». Mais, les touristes sont venus; leur présence a été plus fâcheuse pour le culte des Hamadcha que le sourire dédaigneux des orthodoxes. La fête a perdu de son éclat. Je la décrirai telle que je l'ai vue, puis je m'efforcerai de l'expliquer.

*
* *

La fête de Sidi 'Ali et celle de Sidi Ahmed ont lieu le septième jour après le Mouloud; elles commencent, en réalité, à partir du moment où les Confréries se réunissent pour se rendre à Beni Rached et à Beni Ouarad. Et Aubin contant les cérémonies qui l'émurent si fort, ajoute que les Hamadcha firent leur procession annuelle à travers Fès, mais que l'insécurité du Saïs empêcha leurs manifestations au tombeau du Saint. Il y a en effet, deux cérémonies, l'une au départ des pèlerinages, l'autre à leur arrivée. A Meknès, la première a lieu la veille de la fête, une après-midi étant nécessaire pour franchir la plaine qui sépare la ville du Zerhoun; Moulay Idris étant plus proche, toute la fête se déroule en un jour.

Elle prélude, dit-on, chez le moqaddem qui offre un couscouss aux membres de la Confrérie; cette réunion a lieu avant le lever du soleil. Elle se continue par un défilé à travers la ville, cortège que précèdent les drapeaux des confréries et que suivent le taureau offert en holocauste et les joueurs de gheïta. Les chorfa, le qaïd leur distribuent des offrandes; ils leur donnent du miel et du pain; les femmes, en quête de bénédictions, nouent des foulards aux cornes du

taureau, ou plantent des pains à la pointe des hallebardes que portent certains Hamadcha (1). A cette heure, tout le mouvement est dans les rues de la ville.

Vers 9 heures, quelques jeunes gens apparaissent sur la place, tenant dans leurs mains la grande hallebarde, la pointe tournée vers le sol. Ils s'avancent lentement, levant la cuisse et lançant la jambe, comme un cheval qui piaffe; la foule les suit; elle s'entasse sur les arcades et sur les toits des boutiques qui entourent la petite place; les terrasses sont garnies de femmes qui assistent à la fête derrière leur haïk.

De la porte commune à la ville et à la mosquée, les porteurs de hache arrivent plus nombreux; quelques-uns ont déjà commencé à se frapper le sommet de la tête en criant le nom d'Allah; d'autres portant dans leurs bras un grand pot de terre rempli d'eau, le jettent en l'air et le reçoivent sur leur tête, en poussant joyeusement le même cri; les you-you des femmes, les sifflets des hommes excitent leur zèle, le sang coule des têtes, brille au soleil et se coagule en croûtes sombres sur les vêtements. Pour que les plaies soient plus nombreuses, il en est qui se frappent avec plusieurs haches juxtaposées, tandis que des camarades, avides d'épreuves, se jettent sur eux, pour les leur ravir.

Des enfants, le regard vague, l'air abêti, se barbouillent la figure avec leurs mains rouges de sang, ou vont frotter leur tête sur les burnous de ceux qui ne participent pas à la cérémonie. Un grand nègre, suivi de jeunes gens, passe, repasse, courant à grandes enjambées, bousculant tout. Un Hamadcha (2) indifférent aux excitations de

(1) Les femmes nouent aux cornes du taureau des foulards, afin de guérir, m'a-t-on dit, des maux de tête, et des ceintures afin d'avoir des enfants. A Rabat, elles attachent aussi des foulards aux drapeaux de la confrérie; elles ont, au préalable, noué une pièce d'argent dans un coin de ces foulards et elles font le vœu de faire une offrande, cierges, drapeaux, etc..., dans le cas où leur désir d'avoir un enfant serait exaucé. Ceintures, foulards leur sont rendus, après avoir passé la nuit sur le tombeau du saint.

L'habillement du taureau et d'une façon générale celui de la victime qui doit être sacrifiée, se retrouve un peu partout. A Rabat notamment, le taureau sacrifié à Moulay Ya'qoub porte des ceintures de femmes autour des flancs et des foulards aux cornes.

Le pain, planté sur la pointe des haches serait donné aux mendiants qui invoquent Si 'Ali.

(2) Il serait assurément plus correct d'écrire : un Hamdouchi. Mais afin de ne pas

la foule, se frappe obstinément la tête contre une enclume; un autre, plus à l'écart, lance et reçoit sur la tête un boulet après lequel ses voisins et lui-même courent comme des bêtes, lorsqu'il lui arrive de le laisser choir. Il y a du rouge partout et il monte de la place une odeur âcre de peuple et de sang.

Le son nasillard des ghe'ita se rapproche; les confréries vont arriver sur la place; la cérémonie va prendre un tout autre caractère.

Les étendards apparaissent d'abord, rouges, oranges, verts, bleu de nuit, tenus par des anciens; devant eux, un frère porte les cierges verts et jaunes, et tous les dons; à côté de lui, marche un jeune taureau, la tête parée de foulards de toutes couleurs; derrière, la confrérie, rangée en cercle, danse selon le rite, dirigée par le moqaddem, accompagnée par les joueurs de ghe'ita et de taridja qui sautent, en tapotant leur instrument.

On éloigne les porteurs de hache. Redoute-t-on leur excitation ou appartiennent-ils à la confrérie des Dghoughiyyin? Pourtant quelques-uns d'entre eux sont admis sur l' « aire sacrée » des Hamadcha; ils déposent leur hache à terre, se mettent à genoux devant elle et se prosternent les mains croisées derrière le dos; le moqaddem s'approche, leur sépare les mains; ils se relèvent, lui baisent l'épaule; la hache leur sera clémente. D'autres s'allongent, la poitrine contre le sol; le moqaddem leur fait sur les épaules une imposition de mains; ils sont désormais assurés que Dieu a reçu leur vœu. Il y a encore des coups de hache, du sang, des ruées de jeunes Hamadcha au travers de la foule, des pots qui éclatent sur les têtes; le bruit reste assourdissant. Mais déjà la cérémonie a changé d'aspect : la première place est aux danseurs.

Rythmant leur branle sur un chant :

Allah! Allah! daïm Allah! El ma'boud ellah.
Dieu! Dieu! Dieu éternel, Dieu adorable,

ils sautent sur place, tantôt conservant les pieds joints, tantôt laissant un temps d'arrêt entre plusieurs sautillements sur chacun des pieds, tantôt oscillant deux fois sur un pied, deux fois sur l'autre, en

dépayser le lecteur, j'ai maintenu au singulier la forme du pluriel, plus généralement connue. J'en ai fait de même pour le mot 'Aisâoua.

projetant leurs mains en avant. Aux manifestations individuelles ont succédé les ensembles bien réglés et bien ordonnés. Des frères ou des agents du qaïd, les belgha à la main, éloignent du cercle les agités qui troubleraient les exercices sacrés. On entend toujours les bruits de la foule, les cris des femmes, les sifflets approbateurs, mais c'est devenu une cérémonie religieuse, où le désordre est importun.

Une nouvelle musique se fait entendre; d'autres drapeaux apparaissent, un deuxième taureau, de nouveaux danseurs. Les you-you redoublent, les sons des musiques se mêlent, les Hamadcha s'éloignent en sautant, et laissent la place aux Dghoughiyyìn; on entend maintenant les chants des Anciens qui les précèdent et qui se perdaient dans le bruit des manifestations :

« *Iâ, iâ Mohammed, qaddemnâ, rasoùl allah!* »

ô, ô Mohammed, mets-nous au premier rang, ô Prophète de Dieu!

Quelques porteurs de hache, au comble de l'exaltation, veulent revenir se taillader le crâne, et prendre place au milieu de la nouvelle confrérie; on en éloigne le plus grand nombre et quelques-uns seuls sont acceptés. Beaucoup de frères sont gens de couleur, et portent la chechia du Sous. Le moqaddem, tantôt rythme la danse, absolument semblable à celle des Hamadcha, tantôt parcourt l'aire sacrée à la manière d'un coryphée. Il esquisse des pas d'un caractère antique ; la tête en arrière, le dos légèrement fléchi, les bras en avant, il s'avance à grand pas, en levant très haut le genou; puis il reprend ses sauts et s'arrête, les bras écartés, le cou tendu, dans une attitude spasmodique, qui montre le souci de se singulariser : il tient le premier rôle dans une danse rituelle qui est bien la manifestation la plus élevée de la fête.

D'ailleurs, si ce sont les hommes d'âge mûr qui invoquent la bénédiction divine et les adolescents qui se mutilent, ce sont les hommes faits qui pratiquent la danse sacrée (1) : elle est grave comme un culte, réglée par un ordre, et l'endroit où elle a lieu participe à son caractère, puisque on n'y peut pénétrer que pieds nus.

(1) Les joueurs de gheïta n'appartiennent en général pas à la Confrérie; ce sont des salariés.

Les joueurs de ghëïta sont montés, deux par deux, sur les mules, les drapeaux sont ployés, le cortège va partir. Les Dghoughiyyîn se déplacent insensiblement, en sautant, vers la sortie de la ville; ils vont suivre les Hamadcha, et par le petit sentier rocailleux qui traverse le Zerhoun, se rendre à Beni Rached et à Beni Ouarad, aux tombeaux de leurs Saints.

***

Avec ses murs décrépis, percés de fenêtres géminées et ses arcades qui ne supportent rien (1), la qoubba de Sidi 'Ali ressemble à un monastère en ruines; elle est bâtie sur les bords d'un ravin desséché, en face des mornes remparts de Beni Rached; le paysage, si riant lorsqu'on le devine de Meknès, est d'une désolante pauvreté.

Mais, le jour de la fête, les créneaux, les tours, les rochers sont couverts de foule. Violemment éclairés par le soleil, ils brillent de l'éclat des foulards jaune d'or qui parent la tête des femmes, et de leurs bijoux d'argent. Toutes les tribus du Saïs, du Zerhoun, les Guerouan sont venus au grand Moussem des Hamadcha.

Ce n'est pas la fête d'un pays, mais d'une religion : il y a des frères de Meknès, de Fès, de tout le Maroc, qui dansent en cercle au son des musiques; des femmes se sont jointes à eux, et manifestent leur foi avec une exaltation immodérée. On s'y donne des coups de hache; des frères agenouillés, le torse nu, serrent dans leurs bras des branches épineuses de cactus et les mangent religieusement. Mais la danse parait bien, comme à Moulay Idris, le rite essentiel (2); elle dure jusqu'à la nuit; elle reprend parfois à l'aube, et se termine, pour la

(1) La qoubba de Sidi Ali est bâtie sur le flanc du ravin qui fait face au village de Beni Rached. Elle comprend deux enceintes quadrangulaires et parallèles, reliées l'une à l'autre par des arcs bâtis dans le prolongement des murs intérieurs et leur servant de contrefort. Ils devaient soutenir la poussée d'un dôme à 8 pans dont on ne voit que la base et qui aurait recouvert le tombeau, si la mort n'avait empêché Moulay Ismaïl de l'achever (fig. 16).

(2) A Beni Rached, près du tombeau du Saint, une femme dansait au milieu du cercle des frères; les cheveux au vent, l'air égaré, elle agitait la tête et sautait sans même suivre le rythme obsédant de la prière : elle donnait l'impression d'une délirante plutôt que d'une fanatique.

Les femmes ne participent que rarement à ces fêtes; mais aucune règle ne s'oppose à ce qu'elles y soient admises. On dit même qu'il y avait autrefois, à Rabat, une femme qui se donnait des coups de hache.

confrérie de chaque région, lorsque les victimes ont été égorgées loin des regards profanes, sur le tombeau du Saint.

Le culte de Sidi Ahmed Dghoughi parait avoir moins de fidèles. Précédés de leurs étendards, des porteurs de cierges et de jeunes taureaux, les Dghoughiyyin s'acheminent, en sautant, vers Beni Ouarad. La route n'est pas longue, mais (ne se sont-ils pas arrêtés eux-mêmes au tombeau de Sidi 'Ali?), il y a longtemps qu'on ne danse plus à Beni Rached, lorsqu'ils arrivent à la modeste bâtisse, couverte de tuiles vertes qui abrite les restes de leur Saint.

Les enfants les suivent, portant les haches avec lesquelles ils ne se frappent plus. La foi n'efface pas leur lassitude, et combien n'ont pu résister à la fatigue surhumaine de cette danse incessante, à peine interrompue par quelques heures de sommeil!

Les frères franchissent enfin le seuil de l'édifice. Brusquement les musiques cessent. C'est le silence; comme un épuisement. Le sang des victimes a dû rougir la pierre du tombeau. La cérémonie est achevée.

*
* *

Cette fête singulière, qui comporte des pratiques de « sauvages » ainsi que me le disait, avec raison, un Fasi lettré, n'est pourtant pas d'origine ancienne, elle a pris naissance à une époque voisine de la nôtre, et dans un milieu soumis aux règles étroites de l'Islam.

Sidi 'Ali ben Hamdouch vécut en effet sous le règne de Moulay Ismaïl, c'est-à-dire au temps de Louis XIV. L'auteur de la *Salouat al-Anfas* raconte sa vie en ces termes : Abou'l-Hasan 'Ali ben Hamdouch « se rangeait parmi les cheikhs possédant la tradition mystique, dont le délire extatique est puissant. Il aimait les entretiens mystiques, les séances ayant le même objet, les panégyriques du Prophète... Il accomplit de nombreux prodiges et des miracles célèbres... Ses compagnons, fort nombreux s'étaient répandus dans des contrées diverses; chaque année, avec un zèle pieux, ils se rendaient auprès de lui. Il avait des zaouias dans tous les pays et il façonna nombre d'hommes vertueux et bienfaisants qui tous étaient des illuminés ou tout au moins en avaient la réputation. » (1). Il vivait à Fès et donnait ses

(1) Je reproduis ici la traduction de quelques-uns des passages de la *Salouat al-Anfas*, donnés par P. Paquignon dans son travail sur « *Le Mouloud au Maroc* » (*Rev. du Monde Musulman*, t. XIV, 1911, pp. 525 et sq).

séances près de la porte d'el-Qaraouiyyin; s'étant rendu au Zerhoun, il y mourut en 1131 selon les uns, en 1135 selon les autres, à la fin par conséquent du premier quart de notre XVIIIe siècle.

A la date près, on pourrait résumer ainsi, la vie de beaucoup de Saints. Mais l'hagiographie populaire ne se contente pas de l'énoncé de mérites et de vertus, il lui faut du merveilleux, et, si on l'en croit, Sidi 'Ali arrêta le soleil; ce fut dans des circonstances qui méritent d'être contées.

Une des esclaves de Moulay Ismaïl, désirant avoir un fils, se rendit un jour à Beni Rached, pour demander la bénédiction du grand Saint. Comme elle craignait de rentrer trop tard auprès de son maître, Sidi 'Ali lui parla ainsi : « Va,et n'oublie pas de dire à ton arrivée : « Continue ta route, ô soleil, de par la puissance de Dieu! » Elle partit; le soleil s'arrêta dans sa course, jusqu'au moment où elle répéta la parole sainte (1). Depuis ce temps, Sidi 'Ali est appelé le *Qaïd Echchems*, le maître du soleil.

A côté des légendes de cette sorte qui ont pour but, d'exalter l'omnipotence du Saint, il en est d'autres qui ont été imaginées pour expliquer les pratiques étranges, *halbreligiöse* dit Quedenfeldt (2), de ses disciples.

On raconte à Moulay Idris que Sidi 'Ali avait coutume de prier devant un chapelet suspendu à un arbre et qu'à chaque grain, il se frappait la poitrine avec tant de force qu'il lui vint une proéminence. Selon M. Cat (3), les Hamadcha se livreraient à leurs pratiques en souvenir de leur saint qui « ayant eu la tête brisée par un boulet, rapprocha les deux parties et fut guéri aussitôt » (4).

(1) Ce miracle n'était certes pas sans précédent, mais il faut admirer la foi populaire de l'avoir imaginé pour empêcher une femme d'être battue, et pour assurer un nouvel enfant à un Prince qui eût « 700 fils et un grand nombre de filles qui n'a jamais pu être évalué avec quelque précision ». (H. de Castries, *Moulay Ismaïl et Jacques II*, Paris, Leroux, 1903, p. 24).

(2) Quedenfeldt, *Aberglaube und halbreligiöse Bruderschaften bei den Marokkanern* Verhandlung der Berliner Anthropologischen Gesellschaft, s. d (?). Cf. en particulier p. 690.

(3) Cat., *L'Islamisme et les confréries religieuses au Maroc*, Rev. des deux Mondes, 15 septembre 1898.

(4) On raconte aussi à Moulay Idris qu'un Hamadcha de Beni Ahmar (Zerhoun) se rendit un jour à Marrakech et qu'il se lança un boulet sur le crâne; le boulet se brisa et il n'eut aucun dommage.

D'autres légendes s'efforcent d'expliquer l'origine de la hache : elle aurait été remise à Sidi 'Ali par Sidi Rahhal, le grand saint de la région de Marrakech, qui apparut dans les cieux au moment où il allait être exécuté (1) ; pour les gens de Rabat, elle rappelle la forme des mâchoires de mouton avec lesquelles les disciples de Sidi 'Ali se frappèrent la tête, à la nouvelle de sa mort (2).

Enfin la *Salouat al-Anfas* nous présente Sidi 'Ali comme un délirant : « A certains moments..., dit-il, Sidi 'Ali frappait tous les gens avec tout ce qui lui tombait sous la main, soit un bâton, soit des pierres, soit un vase quelconque ou d'autres objets. »

On n'est pas beaucoup mieux instruit de la vie de Sidi Ahmed Dghoughi. Il était né à Beni Ouarad, dans le Zerhoun, mais de race nègre comme le sont encore beaucoup de Dghoughiyyîn. Au retour

(1) Voici la légende, telle qu'elle avait été notée par M. Vialla, interprète, mais je ne sais où elle a été recueillie. Sidi Rahhal vivait dans la montagne, du côté de Marrakech ; il était hermaphrodite et avait avec lui deux femmes, chastes, qui le servaient. Le Sultan ayant entendu louer sa sainteté, le voulut voir. Il l'envoya chercher par deux de ses gens, l'un était 'Ali ben Hamdouch, l'autre Ahmed el Arousi. Mais ceux-ci furent touchés de sa piété au point qu'ils s'attachèrent à sa personne et ne voulurent point revenir à Marrakech. Le Sultan les fit quérir par des soldats et ils furent condamnés à mort. Comme ils arrivaient sur le lieu du supplice, Sidi Rahhal apparut dans les cieux, tenant une hachette qui sema l'épouvante parmi les spectateurs. Il la remit à Sidi Ali ben Hamdouch et lui dit que grâce à elle, il n'aurait rien à craindre de qui que ce fût.

Puis il saisit Ahmed el Arousi par la ceinture et l'emporta dans son vol. La ceinture se déchira, El Arousi tomba dans le Sous, où il finit sa vie dans la retraite. Sidi Rahhal revint à son ermitage ; Sidi 'Ali se retira dans le Zerhoun où il légua sa hache à ses sectateurs et mourut.

(2) Je dois la communication de cette légende à M. Larnaout, interprète à Rabat : Sidi 'Ali ben Hamdouch s'était retiré dans la montagne, à quelques kilomètres de Meknès pour y mener la vie solitaire et prier Dieu. Quelques compagnons l'y suivirent. Ils vivaient d'aumônes et se nourrissaient principalement de têtes de moutons rôties, dont les ossements ne tardèrent pas à faire un grand tas, devant les grottes où habitaient Sidi 'Ali et ses compagnons. Tous les jours, au lever du soleil et après les prières, les disciples de Sidi 'Ali se réunissaient autour de lui et commençaient leurs danses qu'ils ne cessaient qu'à l'heure des prières et des repas.

Un jour, ne voyant pas venir leur chef, les frères furent pris de crainte ; aucun n'osait aller apprendre la nouvelle qu'ils pressentaient ; ils se concertèrent et désignèrent celui qui était le disciple préféré de Sidi Ali et qui s'asseyait à sa droite pendant l'appel à Dieu. L'élu, tout tremblant et ruisselant de sueur, se rendit à la grotte du chef vénéré ; il apparut bientôt, la bouche grande ouverte, les yeux hors des orbites, et se précipita vers les ossements de moutons. Il prit une mâchoire et se frappa le crâne en disant : Allah, Allah, il n'y a de Dieu qu'Allah... Ses compagnons comprenant la vérité, se frappèrent, à l'imitation de leur nouveau chef. De là, l'origine de la hache « qui a presque la forme d'un maxillaire ».

d'un voyage au Sous, il apprit la mort de son maître avec tant d'affliction, qu'il rompit sur sa tête tous les objets à portée de sa main.

On prétend aussi que Sidi Ahmed avait coutume de se frapper la tête contre les murs, lorsque le sommeil venait interrompre sa méditation en Dieu (1).

Tous ces récits n'ont que la valeur de légendes étiologiques; leur diversité même suffirait à prouver qu'ils ont été imaginés pour expliquer un rite; ils contribuent à faire de Sidi 'Ali et de Sidi Ahmed, les saints qu'il fallait aux Hamadcha et aux Dghoughiyyîn, les *Saints de la Contusion rituelle*.

*
* *

M. Salomon Reinach, étudiant la « flagellation rituelle », considère la pensée d'expiation qui l'a déterminée durant les temps modernes comme recouvrant mal un fond plus ancien et plus barbare (2). Faut-il juger ainsi les exercices des Hamadcha? Ont-ils pour origine la « résurgence » de sentiments religieux qui réapparaissent à certaines époques, parce que l'âme humaine a trouvé dans les souffrances de la chair, l'apaisement de ses tortures? Ou faut-il les considérer comme la survivance de rites anciens qui ont perdu leur signification primitive, et sont-ils, comme le dit M. Doutté, l'héritage de pratiques ancestrales « faites pour expulser les mauvais esprits, influencer favorablement la végétation, purifier et fortifier la communauté ? » (3).

Ce sont autant de questions qu'il serait loisible de résoudre en étudiant les mœurs des peuples sauvages. Mais, plutôt que d'avoir recours à des faits qui nous conduiraient à des hypothèses prévues, je m'efforcerai de retrouver l'origine du culte des Hamadcha, soit dans les

(1) Cette légende rappelle celle de Sidi Mohammed ben 'Aïsa : le saint des 'Aisâoua avait coutume de se suspendre par sa chevelure à un clou, lorsque le sommeil allait interrompre ses méditations. On a l'impression d'une sorte de surenchère qui révèle une des formes de la rivalité des Saints et des Confréries au Maroc

(2) Salomon Reinach, *La flagellation rituelle*, in *Cultes, Mythes et Religions*, Paris, E. Leroux, 1908, t. I, pp. 173-183.

(3) E. Doutté. *Magie et religion dans l'Afrique du Nord.* Alger, A. Jourdan, 1908, p. 557.

coutumes locales, soit dans les pratiques religieuses de pays en rapports avec le Maroc.

Les taillades d'abord, ne sont pas autochtones; elles ont été, de tous temps, florissantes dans le bassin oriental de la Méditerranée : les Cariens se donnaient des coups sur le front durant les fêtes d'Isis; les Galles brandissaient des épées, des couteaux, jusqu'au moment où le délire les conduisait au sacrifice de leur virilité.

De nos jours, les Chiites d'Egypte, de Perse, de Transcaucasie, héritiers certains de ces coutumes, se balafrent encore le front, lors des fêtes données en souvenir de la mort de Hosein : B. Vereschaguine (1), qui les vit à Schoucha, a décrit leur procession, où, plusieurs centaines d'hommes, ruisselants de sang, marchaient un sabre à la main et se tailladaient la tête (Pl. IV). La fête des Hamadcha évoque tout particulièrement cette cérémonie (2), et on n'oserait croire à une simple ressemblance, même s'il n'était permis de faire d'autres rapprochements (3).

Pourrait-on d'ailleurs songer à un rite berbère, quand on examine la hache utilisée à Moulay Idris? Les indigènes eux-mêmes ont été surpris de sa forme; on l'a vu par leurs légendes, et certains, qui ignorent l'intercession de Sidi Rahhal, masquent leur doute, en disant

(1) Basile Vereschaguine. *Voyage dans les provinces du Caucase*, traduit par Mme et M. Le Barbier, Le Tour du Monde, 1869, 1re série. pp. 255-278.

(2) C'est dans le Zerhoun même que vint se réfugier Moulay Idris I. Descendant d''Ali, persécuté par les 'Abbasides, le fondateur de la première des grandes dynasties marocaines fut donc un chiite; mais il ne s'ensuit pas que ses compagnons ou lui aient importé au Maroc les pratiques auxquelles se livrent aujourd'hui les Hamadcha. Rien ne prouve d'abord, que les cérémonies dont parle Vereschaguine aient été captées dès le VIIIe siècle par le chiisme; il faudrait ensuite prouver qu'elles se sont perpétuées dans le Zerhoun depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe siècle c'est-à-dire jusqu'à la fondation de la Confrérie des Hamadcha.

(3) Les légendes étiologiques qui s'efforcent de justifier les pratiques des Hamadcha n'expliquent point l'effusion de sang. On a vu que les frères se barbouillent la figure et qu'ils rougissent volontiers le burnous des spectateurs. Cette coutume est absolument contraire aux principes de l'orthodoxie : on sait que la prière n'est pas valable lorsqu'on a les vêtements tachés de sang (*Cons. jurid. des faqihs du Moghreb*, Arch. mar. vol. XII, p. 195). Or, les Chiites, Vereschaguine le spécifie (*op. cit.*, p. 262), sont revêtus « d'un drap blanc empesé pour que le sang ne coule point sur leurs vêtements »; ils se comportent ainsi en croyants, tandis que les pratiques des Hamadchâ, ont subi l'influence des cérémonies nord-africaines dont M. Van Gennep a accusé, avec tant de raison, le caractère *nègre* (Cf. *L'Etat actuel du problème totémique*, Paris, E. Leroux, 1920, Chapitre IV).

qu'elle vient du Sous. L'arme des Hamadcha (fig. 1) est à la fois élégante et redoutable. C'est une hache double, avec des tranchants semi-lunaires, minces comme des lames, curieusement ajourés, finement aiguisés, et formant par leur réunion une surface ellipsoïdale; le manche, en fer massif, mesure avec la pointe en fer de lance qui le termine plus de 1 m. 20 (1). Elle ne ressemble ni à un outil de bûcheron, ni à une arme de combat, utilisés dans le pays ; elle appartient par sa forme, à la série des bipennes antiques (2), que l'on découvre en Asie Mineure, en Grèce, dans l'Archipel, et j'ai vu, entre les mains d'un Hamadcha de Fès (fig. 4), une hache semblable à la double hache votive d'Olympie (3). Malgré son poids et ses tranchants, cette arme n'est pas destinée à produire de graves mutilations : l'invocation que les frères adressent à Dieu le prouve. Elle est l'instrument d'un culte; sa forme nous renseigne sur son rôle et son ancienneté. Si on l'a trouvée à Carthage (4), elle existe aussi en Perse et rien ne permet de dire que les Hamadcha ont été la chercher dans les tombeaux puniques; il est vraisemblable qu'ils la tiennent tout simplement de ceux à qui ils empruntèrent les taillades (5).

Mais les Hamadcha, nous l'avons vu, ont d'autres moyens de se frapper le crâne; il n'existe pas d'instrument rituel de la contusion. A Moulay Idris, ils recourent volontiers aux *g'dra* de terre que l'on vend proche la place; ce sont de grandes marmites qui, à demi-remplies d'eau, pèsent près de 6 kg. Ils se jettent aussi sur la tête des boulets de fer de 0,15 cm. environ de diamètre (6) (fig. 7). A Rabat, j'ai vu les

(1) La hache que je possède pèse 1 k. 600.

(2) E. Saglio, art. *Bipennis*, in Daremberg et Saglio, *op. cit.*, t. I, pp. 171, 172. A. J. Reinach, art *Securis*, *Ibid*, t. VI, 1re part., p. 1108.

(3) J. Dechelette. *Manuel d'Archéologie préhistorique et gallo-romaine*, Paris, A. Picard et fils, 1910, t. II, fig. 206, 2, p. 482.

(4) Delattre, *C. r. Acad. Inscrip.*, 1900, cité par S. Gsell, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, Hachette, 1920, t. IV, p. 300, 4, 2.

(5) Les relations du Maroc avec les civilisations de la Méditerranée occidentale, autorisent toutes les hypothèses; la bipenne a pu y être importée ainsi qu'à Carthage et aux Baléares, mais comme rien ne prouve qu'elle y ait été conservée jusqu'à l'époque où naquit le culte des Hamadcha, il est plus vraisemblable qu'elle y a été introduite à nouveau durant les temps modernes. H.-R. d'Allemagne (*Du Khorassan au pays des Backhtiaris*, Paris, Hachette, 1911, t. I, p. 135) représente une hache, exactement semblable à celle d'Olympie et à celle de Fès, qui est une marque distinctive des derviches. La double hache est donc en Perse même, une arme rituelle.

(6) Il n'y a pas d'instrument rituel de la contusion, et les boulets peuvent n'être que

frères se frapper avec une grosse massue, fort impressionnante, longue de 0,40 cm., et en forme de bouteille, avec la panse garnie de clous (1) (fig. 6). Une chaîne grossière en réunit le fond et le goulot, afin de rendre le choc plus bruyant (2). Il y a aussi des Hamadcha qui se donnent de grands coups avec des quilles de bois, réunies l'une à l'autre par un anneau, comme un trousseau de clefs.

Si l'on s'en tient à la biographie de la *Salouat al-Anfas*, le délire de Sidi 'Ali justifie assez ces excès. La plupart des Hamadcha et des Dghoughiyyîn sont des gens de couleur (3), exerçant des professions réprouvées : Sidi 'Ali recruta parmi eux ses premiers disciples, ainsi qu'en témoigne la présence de Sidi Ahmed dans la confrérie; la prière ne suffisait pas à leur âme grossière; leur foi de primitifs avait besoin d'autres stimulants, elle les trouva dans les contusions. Mais cette explication ne résiste pas à l'examen des faits; Sidi 'Ali ne fut sans doute pas un forcené; la *Salouat al-Anfas* ne nous a rapporté qu'une tradition populaire qui est encore une légende étiologique.

Les rites de contusion ont en effet la même origine que les taillades; les Hamadcha ne les ont pas inventés ; avec leur mentalité grossière, ils n'ont fait que les exagérer. Vereschaguine nous dépeint les Chiites, vêtus de deuil, les vêtements ouverts et se frappant la poitrine en cadence. « Quelques-uns, ajoute-t-il, ne se contentent pas de se frapper, avec la paume de la main; ils veulent faire preuve de plus de piété en s'imposant quelques souffrances et se donnent force coups avec de lourdes briques ; aussi leur poitrine devient-elle en peu de

de simples agents contondants; il convient pourtant de les comparer à ces pierres rondes que l'on trouve sur les tombeaux des Saints et que les fidèles se passent sur le corps parce qu'elles sont chargées de *baraka;* pierres rondes dont la valeur talismanique ou rituelle est attestée sur toute la terre, et que M. L. Carias, qui s'est efforcé d'en retrouver la signification originelle (*Sur le sens de boules en pierre trouvées dans les sépultures préhistoriques*, Rhodania, 3e année, 1921, pp. 13-68), considère comme des « symboles cosmiques ».

(1) Cette massue pèse, avec sa chaîne, 3 kg. 300.

(2) Des chaînettes et des clous de cheval sont souvent fixés à la hache des Hamadcha (fig. 1), et n'ont manifestement pas d'autre but.

(3) Salmon avait déjà fait cette observation à Tanger (*Notes sur les superstitions popul. de la région de Tanger*, Arch. Maroc., vol. I, p. 263). A Moulay Idris, les frères sont en général des bouchers, des savetiers et des forgerons; à Fès, il y aurait aussi des tanneurs; à Rabat, on y trouve des teinturiers et des cordonniers, et même des fqihs, m'a-t-on assuré, « mais, ils ne travaillent pas ».

temps couleur ponceau (1). Ces pratiques sont tout à fait comparables à celles de Sidi Ahmed Dghoughi, mais comme les Chiites ne sont pas des saints, il leur vient des ecchymoses plutôt qu'une proéminence. Ailleurs, Vereschaguine nous dépeignant la danse de ces forcenés nous dit : « ils sautaient sur la place et bondissaient en poussant des cris affreux »;... ils brandissaient « à chaque saut un gros bâton au-dessus de la tête »; devant eux des garçons « dont les costumes offraient un étrange mélange d'oripeaux et de peaux de bêtes..., sautaient, se contusionnaient tout en battant du tambour... » (2). A quelques détails près, on croirait lire les descriptions d'une fête de Hamadcha.

Nouveau rapprochement : M. Montet nous apprend que les Riâhîn, apparentés aux Hamadcha s'enfoncent dans le ventre des pointes de couteau (3) et nous trouvons, parmi les Chiites, des « *martyrs* », à moitié nus qui « se font des blessures à l'aide d'objets qu'ils s'enfoncent dans la chair » (4).

Il n'est pas jusqu'aux briseurs de pots dont l'aspersion ne rappelle la fête commémorative de Hosein, où l'on peut voir un porteur d'eau chargé d'une outre et qui « représente la soif que Hosein éprouva dans le désert ». (5)

On dit volontiers au Maroc que les Dghoughiyyîn se livrent seuls aux taillades et aux contusions, tandis que les Hamadcha s'adonnent exclusivement à la prière; les premiers seraient les séides grossiers d'un nègre, les seconds les fidèles d'un mystique vénéré; on les oppose comme la superstition à la religion, comme la taillade à la prière. J'ai vu

(1) B. Vereschaguine, *op. cit.*, p. 264. Les rites de contusion avaient déjà été notés par Chardin au cours de ses voyages en Perse au XVIIe siècle; Vereschaguine signale également leur existence dans l'Inde (p. 278).

(2) B. Vereschaguine, *op. cit.*, p. 255.

(3) Cf. la note 1 du présent article.

(4) B. Vereschaguine, *op. cit.*, pp. 262 et 264.

(5) Cité par B. Vereschaguine (*op. cit.*, p. 276), d'après les récits du voyage de Morier, à Téhéran. La cérémonie comporte une autre allusion à la soif; l'un des « tableaux » de la procession est constitué par une civière où est étendu le mannequin figurant Hosein. A ses côtés, un petit garçon, voilé, est agenouillé : à la hauteur de sa bouche est cousue une longue langue, pour commémorer la soif dont eurent à souffrir l'imam et sa famille (p. 264). Je signale toutes ces analogies sans contester toutefois que les aspersions peuvent être des cérémonies agraires nord-africaines, captées par les Hamadcha.

dans le Zerhoun les sectateurs des deux confréries agir de même façon et justifier par leurs pratiques des légendes étiologiques d'ailleurs très voisines. A ce point de vue, il n'y a pas, quoi qu'on dise, de différences entre les deux confréries.

*
* *

Les indigènes s'entretiennent volontiers des coups de hache, mais ils se taisent sur l'existence de frères tenant le rôle d'animaux. Leur discrétion vient sans doute du mystère qui sied aux choses sacrées mais il s'y mêle quelque honte à parler des pratiques réprouvées par la religion.

Je n'étudierai pas les animaux des Hamadcha à la lumière des travaux de Sir J. Frazer et de MM. Van Gennep et Laoust, en premier lieu parce que cela m'entraînerait à envisager toute une grosse question, qui dépasse le cadre de cet article, celle des animaux qui apparaissent dans les mascarades si fréquentes au cours des fêtes nord-africaines, et à parler des processions, des carnavals, du totémisme, etc.; en second lieu, parce que ces animaux, quelle que soit leur origine, n'ont actuellement, dans l'esprit des frères qui les représentent aucune valeur rituelle. Au reste, cette étude viendrait mieux à sa place à propos de la confrérie des 'Aisâoua, où les représentations animales occupent le premier plan.

Certains Hamadcha représentent le lion, le chameau, le chacal, le chien ou le sanglier. Ils ne sont pas à rapprocher des animaux de la fable où il faut toujours chercher l'homme derrière la bête; la bête des Hamadcha n'est qu'une bête. Le chameau mange des figues de Barbarie; le lion rugit, le chien aboie et poursuit le sanglier qui court en grognant; le chacal seul ressemble au héros des contes berbères : il a pour mission de voler les objets, qu'il rend contre une offrande à ses victimes. L'attribution des rôles ne répond pas à des stades d'initiation : il ne faut pas songer aux cérémonies antiques (1). Est cha-

(1) Bien que la présence de deux inscriptions auprès d'une canalisation ait laissé supposer à M. Châtelain (*Inscript. et fragments de Volubilis*, Hespéris, 1921, 1er trimestre, pp. 69, 70) l'existence d'un mithraeum à Volubilis, rien ne permet de rattacher le lion des Hamadcha à celui des cultes mithriaques.

cal qui veut; de même lion, chameau, chien ou sanglier. Aucun signe extérieur ne les distingue. Ils sont connus comme tels dans la confrérie, et en général, ils représentent toujours le même animal. Voilà ce que l'on peut savoir, et probablement tout ce que les frères savent, de cette étrange figuration.

Certainement, les animaux n'appartenaient pas primitivement au culte des Hamadcha. Il n'y a pas de légendes étiologiques pour y justifier leur présence, et on n'aurait pas manqué d'en imaginer, si elle eût été ancienne et légitime.

Le chameau apparaît comme un transfuge de la confrérie des 'Aisâoua où il joue un rôle de premier plan, et où la bénédiction de Sidi Mohammed ben 'Aisa lui permet de manger tout ce qui lui tombe sous la dent. Mais que fait-il parmi les Hamadcha? Il y répète un geste qui a perdu toute signification. On peut attribuer au lion la même origine : il a suivi le chameau dans son exode. Il reste le survivant du rite ancien, caplé par les 'Aisâoua; mais, comme il n'a pas trouvé de viande à déchiqueter dans la nouvelle confrérie, il pousse des rugissements qui se perdent dans la foule; c'est à proprement parler un animal sans emploi.

La besogne du chacal paraît d'une conception plus moderne. « Rien ne rappelle, même de loin, le rôle de victime expiatoire qu'il joue encore dans quelques tribus, ni les vertus couramment attribuées à sa tête, ou à ses viscères, ou à sa peau... » (1); on le prendrait volontiers pour un frère quêteur qui a recours aux expédients. Il a mis sa ruse traditionnelle au service de la confrérie, mais ce serait le juger selon nos idées que de le tenir pour un voleur sacré. Il ne faudrait pas étudier à son sujet les aberrations de la foi : le chacal n'est pas un personnage religieux. Il appartient à la famille sans nom de ces voleurs étranges qui s'efforcent comme lui de commettre des larcins simulés au cours des mariages berbères et qui s'emparent des pantoufles des mariés, et de bien d'autres choses encore, mais en vue d'un rachat. Rite purificatoire, dit M. Westermarck (2); quelle qu'en soit

(1) J'emprunte à M. H. Basset la phrase qu'il consacre au chacal de la fable (*Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, Carbonel, 1920, p. 211); on ne saurait mieux dire du chacal des Hamadcha.

(2) E. Westermarck. *Les cérémonies du Mariage au Maroc*, trad. J. Arin, Paris, Editions Leroux, 1921, pp. 112, 116, 176, 179, 197, 205, 235, 284).

l'explication, ce rite a été capté par la confrérie et le pseudo-voleur berbère a pris très logiquement le nom de chacal lorsqu'il a opéré parmi des frères portant le nom d'animaux.

Le sanglier et le chien ne viennent pas de la confrérie des 'Aisàoua. Ils jouent d'ailleurs un rôle très effacé. Ce n'est que bien longtemps après la fête de Moulay Idris que je sus que le grand nègre poursuivi par des jeunes gens, représentait le sanglier forcé par les chiens; l'un grognait, les autres aboyaient; le bruit couvrait leur voix (1). En somme, ils couraient et ne prenaient pas d'autre part à la cérémonie. Chez les Zemmour, le frère-sanglier se jette dans les mares, s'y vautre et va dans les douars, bousculant tout. Malgré les dommages qu'il cause, on l'accueille sans hostilité; les femmes l'arrosent de petit lait et invoquent le nom de Dieu. Il y a là l'ébauche d'une cérémonie religieuse qui permet d'évoquer le temps où le sanglier n'était pas impur et qui permet d'attribuer au sanglier une origine berbère.

En certaines régions, la faune des Hamadcha comprend d'autres animaux. A Tiflet, on m'a signalé la hyène. Puisque le lion et le chameau des 'Aisàoua ont pu prendre chez les Hamadcha une place injustifiée, il n'y a pas de raison pour qu'à leur exemple, des frères n'introduisent dans la confrérie, des figurations de toutes sortes d'animaux, car le fanatisme qui se donne en spectacle est moralement soumis à la loi de la surenchère.

*
* *

Il semblait que la confrérie des Hamadcha et celle des 'Aisàoua fussent irrémédiablement distinctes; fondées dans la même région, se livrant à des pratiques également outrancières, on les aurait crues destinées à une perpétuelle rivalité. Leurs rites d'initiation accentuaient leurs différences : dès l'enfance, la coupe des cheveux les distingue (2);

(1) On m'a dit à Tiflet que le chien avait aussi pour rôle de manger des charognes... Je n'ai eu confirmation de ce renseignement en aucun endroit.

(2) Je n'ai pu obtenir de renseignements concordants relatifs à la coupe des cheveux des jeunes Hamadcha; à Rabat, elle aurait lieu le 4e jour après la naissance, à Moulay Idris, à un an. D'après un ancien moqaddem de Rabat, la coupe serait essentiellement variable; quelques enfants garderaient tous leurs cheveux; d'autres auraient le milieu de la tête rasé... A Moulay Idris, on leur laisserait pousser la *qtaïa* et ils ne porteraient

plus tard, le moqaddem Hamadcha crache sur la tête de l'affilié, tandis que l'Aisàoua lui crache dans la bouche, comme s'ils voulaient, l'un et l'autre, transmettre leur bénédiction à la partie du corps rituellement éprouvée. Et cependant, le chameau 'Aisàoua est allé sans raison et sans sauvegarde manger les cactus épineux chez les Hamadcha, tandis que, par un exode inverse, les pratiques des Hamadcha tendent à être admises chez les 'Aisàoua. En Algérie, en Tunisie, il est peu de fêtes de cette dernière confrérie sans effusion de sang. M. Doutté raconte que le frère-chameau abandonne parfois sa nourriture pour donner de formidables coups de tête contre les portes (1); il cite encore un jeune 'Aisàoua qui reçoit des coups de sabre sur les bras et le ventre; « les coups n'entament pas sa chair » (2); son invulnérabilité est digne d'un Hamadcha. Cette confusion entre les rites des deux confréries n'aurait pas été possible, si les frères n'avaient eu même origine et même mentalité.

*
* *

La confrérie des Hamadcha est née de ce grand mouvement de mysticisme qui se développa au Maroc au cours du XVe siècle et atteignit son apogée durant les deux siècles suivants, mais qui n'était pas achevé au temps de Sidi 'Ali.

Or, le mysticisme, qui cherche l'union parfaite avec Dieu, conduit à l'extase, soit par la prière qui est à l'usage exclusif d'une élite, et à ce titre la confrérie des Hamadcha a des liens très étroits avec l'Islam (3), soit d'une façon plus grossière, mais qui est à la portée des gens

la *qoutitia*, c'est-à-dire la minuscule mèche de cheveux du sommet de la tête, qu'après leur admission dans la confrérie.

On dit qu'il y a des enfants que « Sidi 'Ali a appelés à lui, dans le sein de leur mère », mais en général, l'affiliation n'a lieu qu'à l'âge de 7 à 8 ans. A cette occasion les familles apportent des cierges au tombeau du Saint et offrent une ziara : il en est du moins ainsi pour les Hamadcha de Moulay Idris. Après cette cérémonie, l'enfant peut assister aux danses qui ont lieu sur une place de la ville, comme à Moulay Idris ou à la Zaouia, comme à Rabat; il ne se frappera avec la hache que le jour où le moqaddem, après lui avoir craché sur le crâne et fait une imposition de mains, lui aura déclaré qu'il est Hamadcha et qu'il peut se livrer à toutes les pratiques de la confrérie.

(1) E. Doutté. *Les 'Aisâoua à Tlemcen*, Martin frères, Châlons-sur-Marne, 1900, p. 9.

(2) E. Doutté. *Op. cit.*, p. 11.

(3) « .....l'enseignement (de Sidi 'Ali ben Hamdouch) remonte à Djazouli par les cheikhs Cherqaoua de la zaouïa de Poul-Djad en Tadla » (Michaux-Bellaire. ***Essai sur l'histoire des confréries marocaines***, *Hespéris*, Paris, E. Larose, 1921, p. 153); il se rattache ainsi à des doctrines parfaitement orthodoxes.

du peuple : l'engourdissement de la sensibilité obtenue par les moyens mécaniques, la répétition à l'infini d'une formule, le balancement de la tête et aussi les tours sur soi-même, usités chez les derviches tourneurs. Les taillades, les contusions, l'effusion de sang sont des pratiques de même ordre; mais elles n'auraient pas été adoptées à une époque aussi rapprochée de la nôtre, par une société purement arabe ou berbère; il leur fallait un autre milieu. Ce milieu fut celui des forgerons, des sabotiers ou des bouchers, qui devinrent Hamadcha, non point en raison de l'humilité de leur profession, mais parce qu'ils étaient des gens de couleur.

M. Van Gennep a eu raison d'insister sur le caractère nègre de certaines cérémonies de l'Afrique du Nord; élargissant le champ des recherches auxquelles s'étaient déjà livrés Westermarck, Andrews, Tremearne, Jacquot, il a comparé les exhibitions des 'Aisâoua aux scènes du *zar* en Egypte, et du *bari* chez les Haoussa de la Nigérie et du Soudan (1). Cérémonies nègres et pratiques sanglantes vont généralement de pair, et la présence d'un nègre — Sidi Ahmed Dghoughi — à l'origine et à la tête de la confrérie à qui l'on attribue tout particulièrement la pratique des taillades ne fait que confirmer cette opinion (2).

Si la confrérie des Hamadcha et celle des Dghoughiyyîn nous apparaissent aujourd'hui comme l'une des résultantes de la crise de mysticisme des siècles derniers, il n'en est pas moins certain que la captation de leurs pratiques barbares est due aux éléments nègres qu'elles comprennent.

Mais ici encore, il faut faire une distinction : les taillades se sont développées dans le milieu nègre, mais elles ne sont pas d'origine nègre. Elles ne viennent pas du Soudan ainsi que les repas sanglants des 'Aisâoua, mais du bassin oriental de la Méditerranée où elles furent de tous temps en honneur et où les Chiites les ont conservées jusqu'à nos jours.

J. HERBER.

(1) A. van Gennep. *L'Etat actuel du problème totémique*, Paris, Ed. Leroux, 1920, chap. IV, pp. 249 et sq. et en particulier p. 262.

(2) On ne peut manquer de comparer la confrérie des Dghoughiyyîn aux confréries (à celle de Sidi Mohammed ben 'Aouda et celle des Oulad Sidi Cheikh d'Algérie. — Cf. A. van Gennep, *op. laud.*, pp. 258-260) où les nègres jouent un rôle prépondérant. Chez les Dghoughiyyîn cependant, la tradition ne s'est pas conservée que le moqaddem soit obligatoirement un homme de couleur.

LÉGENDE DES FIGURES

Planche I

Les Haches et les instruments de Contusion des Hamadcha et des Dghoughiyyin.

1. Hache de Moulay Idris.
2. — Hache de Mogador (d'après le calque d'une hache de la collection Courtin).
3. — Hachette de Rabat, en usage dans plusieurs villes.
4. — Hache de Fès (d'après un dessin).
5. — Hache d'origine incertaine (d'après un calque : cette hache appartient au Musée d'Ethnographie de l'Institut des Hautes-Etudes marocaines à Rabat).
6. — Massue cloutée, de Rabat.
7. — La *g'dra* de terre que les Hamadcha emplissent à demi d'eau et se jettent sur la tête.

(Nota : Toutes les haches (sauf la hache de Fès) et la massue ont été photographiées à la même échelle).

Planche II

La fête à Moulay Idris.

8. — L'arrivée des premiers Hamadcha sur la place; au premier plan, l'un d'eux s'apprête à se frapper d'un coup de hache.
9. — Le mouvement s'accroît; les Hamadcha, tête rasée (on ne voit pas leur minuscule *qoulitia*) circulent sur la place. Au fond, à droite, un Hamadcha qui incline le corps en avant, va se frapper.
10. — Ruée de Hamadcha; il en est qui figurent le sanglier; d'autres qui se jettent sur eux, représentent les chiens.
11. — Autre ruée de Hamadcha, couverts de sang.
12. — Le cercle des danseurs.
13. — La confrérie est arrivée sur la place; les danseurs se sont rangés en cercle; il y a encore un Hamadcha (en bas, à gauche) qui va se frapper. (Je dois ces deux derniers clichés à l'amitié de M. Henissart).

Planche III

La fête à Beni Rached et à Beni Ouarad.

14. — Beni Rached vu du Nord. A droite, les murs ruinés qui entourent le village; à gauche, le versant du ravin cache le tombeau de Sidi 'Ali; au fond, la plaine du Saïs. Au premier plan, le terre-plein où dansaient les confréries venues de toutes les régions du Maroc; le ravin où couraient et se poursuivaient les frères tenant le rôle d'animaux. Sur cette photographie prise le lendemain du Moussem, on aperçoit quelques frères attardés regagnant leurs demeures. « Ce paysage, si riant lorsqu'on le devine de Meknès, est d'une désolante pauvreté... » (p. 222).
15. — Tombeau de Sidi 'Ali; vue prise le jour de la fête. « Avec ses murs décrépis, percés de fenêtres géminées et ses arcades qui ne supportent rien, la qoubba de Sidi 'Ali ressemble à un monastère en ruines » (p. 222).
16. —Qoubba de Sidi 'Ali. Au premier plan, le tombeau de Sidi 'Ali; au second plan, le village ruiniforme de Beni Rached (voir note 1, p. 222).
17. — Le cortège des Dghoughiyyin s'acheminant vers Beni Ouarad. Un porteur de haches, un porteur de drapeau, plus loin un cercle de danseurs.
18. — Le même cortège; un jeune taureau qui va être immolé sur le tombeau du saint; des porteurs de drapeaux à la hampe desquels sont attachés des foulards.
19. — Les Dghoughiyyin dansant à Beni Ouarad devant le tombeau de Sidi Ahmed : « la modeste bâtisse, couverte de tuiles vertes qui abrite les restes du Saint » (p. 223). (Cliché tiré par M. Henissart).

Planche IV

20. — « Balafrés »; chiites de Transcaucasie se tailladant la tête avec un sabre (Reproduction d'un dessin de B. Vereschaguine, publié dans le *Tour du Monde*, 1869, premier semestre, p. 261).

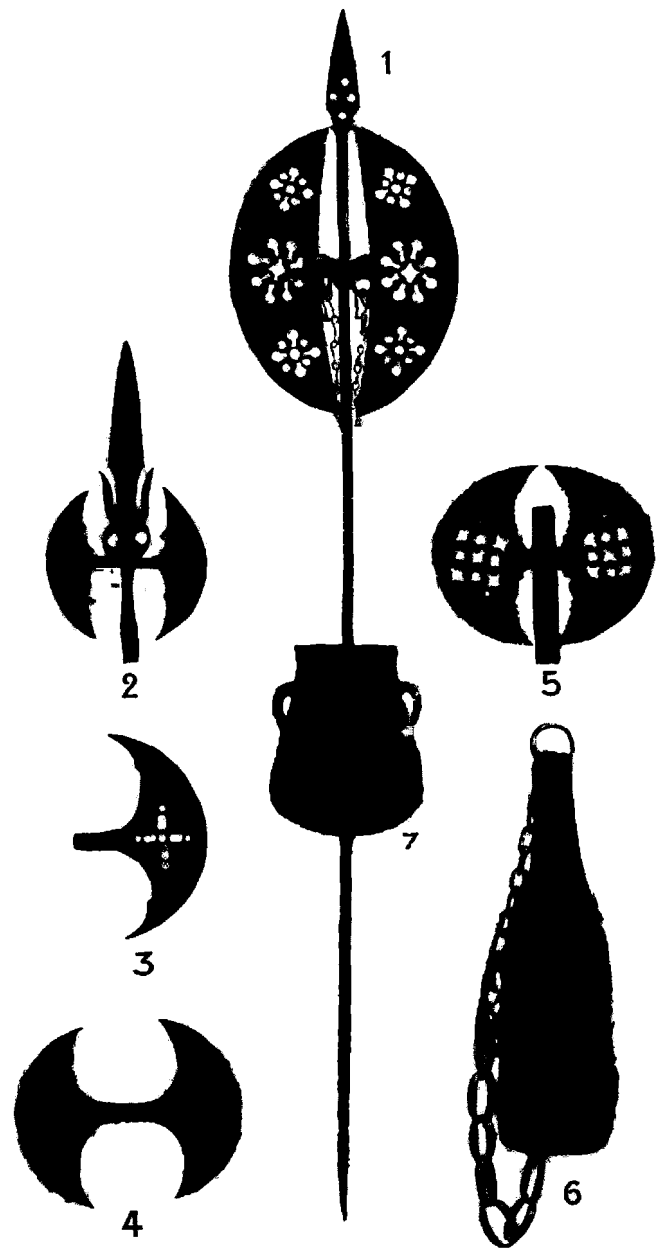

Les haches et les instruments de contusion des Hamadcha et des Dghoughiyyin.

La fête à Moulay Idris.

BALAFRÉS

Dessin de B. Vereschaguine.

PÊCHEURS BERBÈRES DU SOUS

Les ouvrages relatifs à la dialectologie berbère n'ont point signalé jusqu'ici de vocabulaire maritime d'une richesse bien remarquable. Il faut entendre par là un ensemble d'expressions se rapportant à la navigation ou à la pêche et de termes géographiques en relation avec des accidents côtiers. Le fait est d'autant plus surprenant que les côtes de la Berbérie se présentent avec un développement magnifique, qu'elles possèdent une richesse ichtyologique pour ainsi dire infinie, et qu'elles ont été visitées de tous temps par des navigateurs étrangers. Il est remarquable que ceux-ci n'aient pas enseigné aux populations du littoral l'art de la navigation, ni enrichi leur vocabulaire d'expressions maritimes.

Se basant sur les données de l'histoire et de la linguistique, et, attribuant le fait à des conditions géographiques déplorables, on a pu refuser aux Africains toute aptitude nautique et leur dénier toute activité maritime. C'est une formule généralement admise : les Berbères n'ont jamais été portés vers la navigation, et, à l'heure actuelle, on ne signale plus de populations maritimes berbères. Aussi notre surprise fut-elle grande lorsque, au printemps de 1921, en nous rendant dans le Sous par la route du littoral (1), il nous a été permis de constater l'existence de populations berbères vivant uniquement du produit de leur pêche et faisant usage d'un vocabulaire maritime composé d'emprunts étrangers et aussi — et c'est là la nouveauté — d'un nombre respectable d'expressions purement berbères. C'est ce vocabulaire que nous nous proposons d'étudier ici, en donnant au préalable quelques indications sommaires sur ces populations de pêcheurs.

(1) Au cours d'un voyage organisé par M. Ricard et auquel prirent part MM. Pallary, L. Sharpe et le capitaine Martel.

⁂

De tous temps les populations côtières du Maroc Atlantique ont su tirer parti des coquillages que la haute mer apporte sur les plages et de ceux que le reflux laisse à découvert sur les rochers. Pallary a signalé depuis longtemps l'existence de tas de moules calcinées sur la côte Atlantique du cap Spartel au cap Ghir. Le vent qui balaie les dunes laisse partout à découvert des hélices de pourpre, des valves de moules, des patelles, parfois aussi quelques silex. En particulier, sur la plage soulevée du cap Ghir on trouve en abondance de ces débris mêlés à quelques rares échantillons d'une antique industrie lithique non encore étudiée. Incontestablement la plupart de ces coquillages ont servi à l'alimentation. Plus loin, en avançant vers Agadir, dans un pays admirablement pittoresque, en bordure de la tribu des Ida Ou Tanan, et près de la côte, on observe un grand nombre de grottes à l'entrée desquelles se trouvent de gros amoncellements de coquillages calcinés. Il suffit de se baisser pour recueillir à la surface des éclats de silex. Toute une végétation clairsemée de lentisque et de jujubier recouvre ces amas identiques, à n'en point douter, aux *concheros* des Iles Canaries ou aux escargotières d'Algérie. A Agadir, certains de ces tas ont plusieurs mètres d'épaisseur. Ils contiennent aussi des débris de moules, de pourpres et de patelles mêlés à des cendres provenant des foyers ayant servi à leur calcination. Leur ancienneté est attestée par la couche d'alluvions qui les recouvre parfois, et aussi par les silex qu'on y trouve.

Ces tas et ces grottes n'ont pas été fouillés. Il serait à souhaiter qu'ils le fussent. Mais devançant le résultat des recherches, il n'est pas téméraire d'affirmer l'existence, dans ces régions, de populations vivant de coquillages marins, et, cela, selon toute vraisemblance, depuis des temps fort anciens remontant à la préhistoire berbère.

De fait, ces populations n'ont pas entièrement disparu. On les trouve sur toute la côte, tant chez les tribus arabisées que chez celles restées fidèles au vieux parler maternel. Leur goût s'est seulement modifié. Comme jadis, elles font une grande consommation de moules, mais elles ont banni de leur ordinaire les pourpres et les patelles. A les observer, on s'explique comment à la longue se sont

Fig. 1. — Préparation de moules sur la plage de Salé.

Fig. 2. — Coquilles de moules répandues sur des tombes (Salé).

formés ces amas coquilliers. A Salé, les fortes marées d'hiver rejettent sur la côte des moules par grandes quantités. Des indigènes les ramassent, mais ne les vendent pas telles que l'Océan les leur donne, fraîches et dans leurs coquilles. Ils les font cuire sur la plage même dans de grands récipients (fig. 1), puis en retirent la chair qui seule est livrée au commerce. Les valves s'amoncellent de la sorte autour des cendres du foyer.

A Rabat, mais surtout à Salé, des tas récents de coquillages s'observent plus particulièrement dans les cimetières qui sont presque tous situés en bordure de la mer (fig. 2). On y vient puiser pour en répandre les débris sur la surface des tombes nouvelles. Les indigènes ne fournissent aucune explication acceptable de cet usage. C'est pour embellir la tombe, prétendent-ils; ou bien pour en délimiter le contour ou empêcher les mauvaises herbes d'y pousser. Il y a de la baraka dans les coquillages, disent les mieux informés, sans indiquer en quoi cette baraka peut être profitable au défunt.

Evidemment on se trouve là devant une très vieille pratique qu'il est sans doute vain de vouloir expliquer. Parmi le mobilier funéraire de certains tombeaux de Carthage on a signalé la présence de coquillages. Dans les tombes de la nécropole de Chella, H. Basset a trouvé aussi des coquillages. Il est à remarquer que patelles et pourpres sont mêlées aux valves de moule bien qu'on n'en consomme plus.

Les noms actuels des principaux coquillages *afal, tafalt* et *tigri* sont berbères. Le nom arabe *mhara* est relevé chez les populations arabisées du littoral : Chaouïa, Doukkala, Abda qui mangent aussi des coquillages marins. M. Doutté (1) rapporte même que le mot désigne aussi la cuiller. Le coquillage le plus communément employé à cet usage est la *Patella ferruginea* (Lamark) ou la *Patella safiana* (Lamark). Les hommes préhistoriques de la côte oranaise employaient pour le même usage une coquille de moule plus propre à ce service que la patelle des Doukkala.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que les populations littorales du Maroc ne répugnent pas à agrémenter leur ordinaire de coquillages

(1) *Marrakech*, p. 243.

Fig. 3. — Embouchure de l'assif des Aït Ammer.

Fig. 4. — Citadelle d'Agadir.

marins, et que, en des temps plus lointains, ces coquillages ont tenu une place importante dans l'alimentation indigène.

Toutefois les ramasseurs de coquillages ne sont pas nécessairement des pêcheurs et encore moins des marins. Mais, nous allons voir que nombre de Berbères du Sud-Marocain savent construire et manier une embarcation, fabriquer des filets et s'aventurer au large pour pêcher.

***

A partir de Dar Caïd Tomri, à mi-chemin de Mogador à Agadir, la route s'engage dans l'étroite vallée de l'assif des Aït Ammer, à l'embouchure si curieusement pittoresque (fig. 3). Le paysage change alors d'aspect. Du haut du promontoire, le pays du Sud, jusque là caché par le Haut-Atlas se découvre soudain. La côte du Sous sévèrement bordée de hauts rochers s'incurve largement dans les terres, dessine une magnifique ligne jusqu'à l'épaulement d'Agadir, puis se prolonge basse et droite vers l'extrême-Sud où elle se perd dans l'Océan. La flore aussi se modifie. Sous l'effort continu du vent marin, l'arganier, d'aspect si tourmenté dans le pays des Haha, prend parfois ici la vague silhouette du pin parasol. Des variétés d'euphorbe, *tikiut* (à forme cactoïde), *tallalt* (espèce arborescente), *l'ašbarto* (Senecio pteroneura D.) constituent pour les moins avertis les plantes les plus caractéristiques. Visiblement, on entre dans une tout autre contrée. C'est ici que le Haut-Atlas s'effondre dans la mer pour émerger plus loin et former aux dires de géographes l'archipel canarien.

La piste fortement accidentée suit en corniche la côte élevée, bordée de montagnes boisées, d'arganiers et de maigres buissons de jujubiers où se réfugient de petits rongeurs que les Berbères nomment *anzid*. et qui semblent être une variété d'écureuils. On croise çà et là des groupes de Chleuhs armés de fusils, accroupis sur la terrasse d'une maison de terre défendue par des cactus. Ce sont des vigies qui assurent la sécurité du chemin contre des attaques possibles des Ida Ou Tanan, tribu du voisinage non soumise. Parfois, au fond d'une crique on aperçoit une ou deux barques allongées sur les galets ou sur le sable, loin des habitations ou à proximité d'un hameau de misérables gourbis masqués à la vue par un épais enclos de jujubier. Là habitent

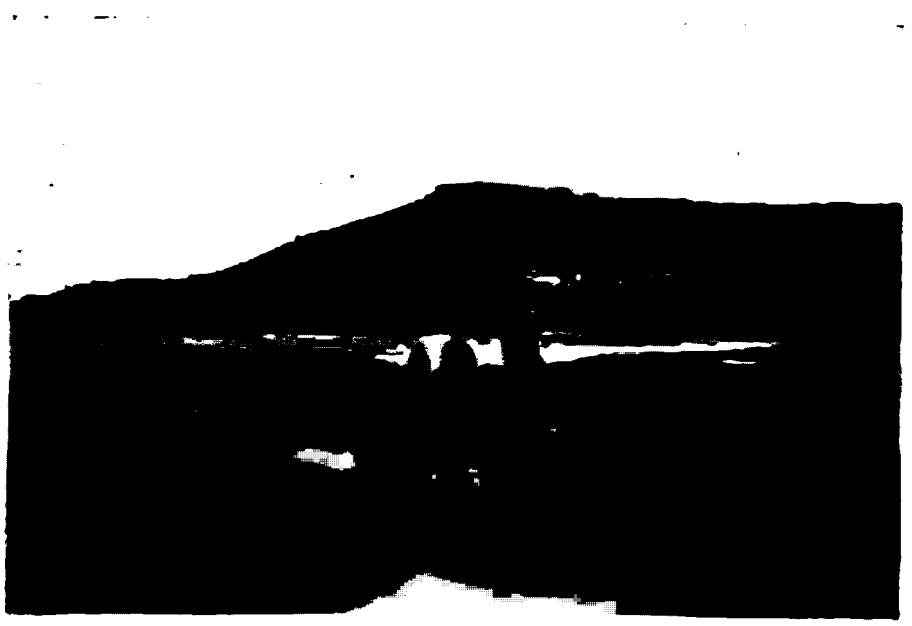

Fig. 5. — Plage d'Agadir.

Fig. 6. — Sidi Bou Quadel (Agadir).

des familles de pêcheurs Berbères. On donne le nom de *lmersa*, de port à cet abri précaire. On nous dit que des ports de ce genre s'échelonnent sur toute la côte berbère. Le plus important, celui d'Agadir n Ighir, est habité par les Aït Founti, chez qui nous nous rendons.

Agadir, la Santa Cruz du cap d'Aguer des Portugais, a depuis longtemps livré ses mystères. Nous ne nous attarderons pas à la décrire. Si un incident diplomatique n'avait brutalement fait entrer son nom dans l'histoire, elle continuerait son existence ignorée. Hormis sa citadelle si haut perchée (fig. 4), rien n'y arrête l'attention, ni son marché, ni l'importance de sa population, ni même sa fameuse baie que la barre rend d'accès difficile mais que borde une plage admirable de sable fin; voie confortable qu'emprunte depuis des siècles le peuple berbère toujours par les chemins (fig. 5).

Au pied de la citadelle, au bord de la baie, autour de l'agourram Sidi Bou Qnadel (fig. 6), se pressent le long de l'unique rue du village les maisons des pêcheurs de Founti (fig. 7). Leur nom paraît dérivé du portugais fount, fontaine. Une fontaine se voit au milieu du village. Les femmes bleues viennent y remplir leurs cruches aux lignes rouges qu'elles portent de si curieuse façon, à l'aide d'une cordelette retenue autour du front. On peut y rencontrer des pêcheurs aux cheveux roux et aux yeux verts. Sur le haut de quelques portes, j'ai vu des dessins en forme de croix, comme de l'autre côté de l'Océan, dans l'archipel canarien. Serait-ce un vieux souvenir de la Santa Cruz d'autrefois?

Le port berbère s'étend au fond de la baie, près d'un warf en construction, et non loin d'un cimetière juif qui attire l'attention avec ses grossières figurations humaines taillées dans ses pierres tombales. Là, sont quatre ou cinq pirogues dépourvues de leurs agrés, tirées sur le sable, dans un endroit habituellement désert qu'anime seulement le départ ou le retour des pêcheurs.

Quand les pêcheurs ne sont pas en mer, on peut les voir au village assis à l'ombre de leurs maisons, le long de la corniche qui domine la baie, surveillant ou raccommodant leurs filets qui sèchent au soleil. C'est en causant avec eux que j'ai recueilli les premières indications sur les populations maritimes berbères. Je les rapporte telles qu'ils me les ont fournies, en souhaitant qu'une enquête plus approfondie vienne les compléter au plus tôt.

Un raïs me signale des ports de pêche, *Imrasi*, aux lieux suivants s'échelonnant de Souîra Iqdima à Ifni :

Tassourt (1) (Mogador),
Tagriwalt,
Aghbalou (2),
Sidi Hamed Siḥ,
Timezguida ouftas (4),
Imssouan,
Tigourramin (5),
Tiguert (6),

Fig. 7. — Village des Aït Founti (Agadir).

Immer Itsen,
Tafedna (3),
Aghroud (7),
Amlal Ouadar (8),

(1) Berbérisation de l'arabe سويرة.
(2) « Fontaine » en berbère ; sur ce mot, cf. *M. et Ch.*, p. 412, n° 5.
(3) Le mot a généralement le sens de « chaudron », dans la plupart des dialectes.
(4) Litt. la « mosquée de la plage » : voir *aftas* dans le glossaire ; *timezguida* est la berbérisation bien connue de l'arabe مسجد.
(5) Litt. « les maraboutes ». C'est le pluriel de *tagurramt*, qui est lui-même le féminin de *agurram*, voir ce mot au glossaire.
(6) Dim. de *iger* qui signifie « champ » et aussi « chantier maritime » : voir au glossaire.
(7) Litt. « rocher ».
(8) Le premier mot désigne le « sable » — voir au glossaire.

Imi n Dnast ou Amsednas,	Aglou,
Moubouda,	Sidi Bou Nouar,
Taghazout (1),	Sidi Bou Lfadail,
Taddart (2),	Gouraisim,
Assif n Tmerakht (3),	Mirleft,
Tamerakht,	Sidi Ifni,
Agadir Aït Founti (4),	Sidi Warzeg (5),
Tifnit,	Wareksis,
Masst (Sidi Rbat),	Asaka (6).

Un autre raïs ajoute à ces noms ceux de :

Im ouzouggwagh (baie d'Agadir) (7),
Taghast (près de l'oued Sous),
Tarfa et Tarfaïa (chez les Espagnols).

Des groupes de pêcheurs s'étendent ainsi jusqu'au cap Juby. Mais leur arrivée à Tarfaïa serait relativement récente. Tous parlent le berbère, à l'exception des Aït Takat de Tifnit, tribu des Achtouken. La plupart appartiennent à la confédération des Haha, aux Aït Ba'amram. Un raïs m'affirme que les pêcheurs de Mogador, de Safi, de Mazagan, de Casablanca et de Rabat sont ou ont été des Berbères. Que vaut son assertion? Ce qui paraît exact, c'est qu'on relève à Mogador un vocabulaire maritime berbère relativement riche. A Safi, un nombre important d'expressions de pêche sont aussi empruntées au berbère. On peut même préciser et dire qu'elles appartiennent à un dialecte chelha. A Azemmour, le nom d'un lieu de pêche très fréquenté revêt une forme berbère (8). Même dans les autres ports du Nord, tout souvenir du berbère n'a pas complètement disparu. Sur les 753

(1) *Tayzut* est fréquemment relevé en toponymie berbère, et désigne une dépression, une vallée.

(2) Litt. « petite maison ». Sur ce mot, cf., *M. et Ch.*, p. 2, n° 1.

(3) Rivière de Tamerakht (et non Tamghart, femme, comme on le trouve parfois).

(4) Litt. Agadir des gens de la fontaine; nom du petit village situé au bord de la mer, au pied de la citadelle.

(5) Ce mot et le suivant sont de la forme *waX* assez commune dans les dialectes du Sud.

(6) Litt. « gué ».

(7) Litt. « embouchure rouge ».

(8) *Ahendour.*

mots du vocabulaire maritime de Rabat relevé par Brunot (1), 10 se rapportant uniquement à des noms de poissons, sont berbères. C'est peu pour justifier l'opinion du raïs chleuh.

Les noms des *Imrasi* mentionnés ci-dessus et figurés sur un essai de carte qui accompagne ce texte sont berbères et d'identification assez aisée, du moins pour la plupart. Six d'entre eux sont des noms d'agourram, mais nous ne pouvons donner quelques indications sur leurs légendes. Nombre d'entre eux sont des Regraga. Appartiennent-ils à l'hagiographie maritime? On peut le supposer pour quelques-uns. Certains ont une qoubba comme ce Sidi Bou Zekri que l'on aperçoit à l'embouchure de l'assif des Aït Ammer. Les pêcheurs aussi superstitieux que les chasseurs se mettent volontiers sous la protection d'un marabout qui leur assure d'abondantes captures et les préserve de tout danger. Ceux d'Agadir (2) font leurs dévotions à Sidi Abdallah Ou elhaj dont la coupole blanche se voit au bord de la mer, entre le village et le chantier des travaux du port. Ils destinent une partie de leur pêche à l'entretien du petit sanctuaire où chaque année ils vont pompeusement sacrifier au ma'arouf de mai. Ils égorgent aussi en avril à Sidi Bou Qnadel (fig. 7). La cérémonie venait d'avoir lieu lors de mon passage (3).

(1) *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* Paris, Ernest Leroux, 1920.

(2) Ceux de la région de Mogador sont assez nombreux. On note : Sidi Bordja chez les Ida Ouissaren, le saint est originaire des Neknafa; Sidi Zeblaz, Sidi Boûtoutou, Sidi Mbarek Imouzzer des Aït Ammer. Un des plus célèbres est Sidi Kaouki. Nous donnons à la suite du glossaire quelques textes berbères où il est question de la baraka de quelques-uns de ces saints et des visites auxquels ils donnent lieu. Sidi Megdoul, le patron de la ville, est aussi l'objet d'une grande vénération de la part des pêcheurs de Mogador. En été, ils se réunissent dans son mausolée où ils se livrent à de grandes réjouissances. Ils remettent des dons, font des sacrifices et prennent part à des repas communiels composés de couscous et de tagoulla.

(3) Le temps nous a fait défaut pour relever en partie les superstitions berbères relatives à la mer. On nous dit cependant que les jnoun n'habitent pas la mer à cause de sa salure; on sait en effet que les mauvais génies ont le sel en horreur. Un procédé employé pour calmer les flots et s'assurer une pêche abondante consiste à jeter dans la mer agitée un peu de terre (dite *henna*) prise sur la tombe d'un marabout.

Ainsi font en particulier, les Ida Ouissaren qui se recommandent de Sidi Herraz, saint dont les pêcheurs craignent le courroux. Ils ont soin, pour se concilier ses bonnes grâces, de lui réserver une partie de leur pêche qu'ils destinent à l'achat de bougies, d'huile, de nattes et de chaux pour blanchir le petit mausolée. Il est curieux de relever que la plupart de ces saints n'ont pas d'héritiers pour recueillir leur baraka ni pour bénéficier des offrandes des fidèles. Celles-ci sont généralement données aux élèves des écoles coraniques.

Toutes les populations de pêcheurs se connaissent; mais il n'existe pas entre elles à proprement parler de relations par voie de mer. Ils s'aventurent au large par beau temps sans cependant jamais perdre les côtes de vue. Leur crainte de l'Océan est instinctive bien qu'ils ne l'avouent pas. Ils redoutent plus particulièrement le vent du Sud qui les éloigne

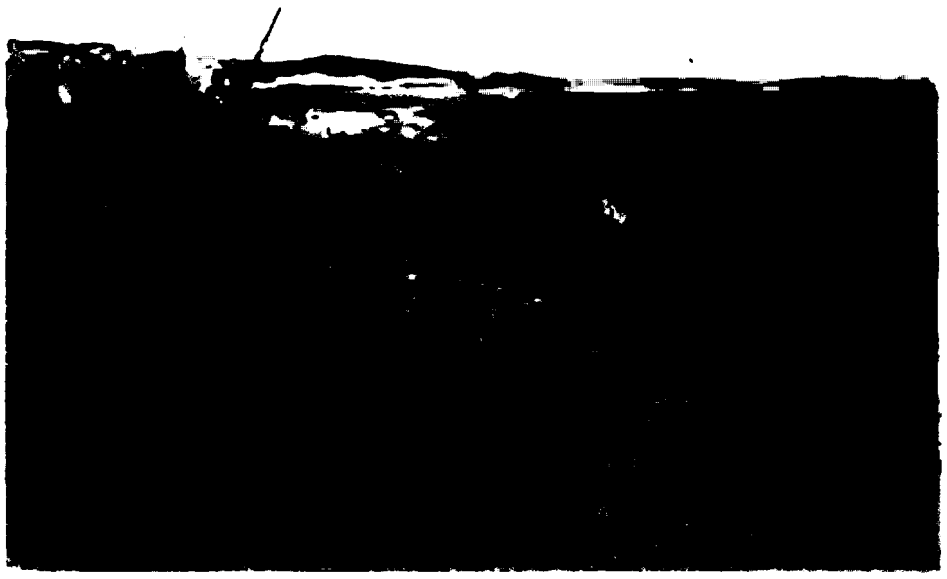

Fig. 8. — Pirogue berbère (Agadir), *aγerraba*.

du rivage sans espoir de retour. Ils ne sortent pas quand il souffle et rentrent en toute hâte dès que le vent menace de tourner de ce côté. Aucune de leurs embarcations n'est affectée à un transport commercial quelconque. L'idée ne leur vient jamais de visiter les ports du voisinage. Tout au plus les barques construites au chantier d'Aferni regagnent-elles leur port d'attache par leurs propres moyens, en longeant le littoral avec toute la prudence que réclame une pareille entreprise.

Que sont ces embarcations et que valent-elles au point de vue nau-

tique? Elles portent des noms différents selon leur forme et leur usage.

La *tanflukt*, berbérisation de *fluka*, est une barque de plaisance, un canot.

L'*abarko* est la barcasse ou le chaland employé au déchargement des marchandises du navire européen qui s'aventure jusque là.

La *tanaut* ou l'*anau* est le voilier étranger qui s'égare parfois dans ces parages et dont la voilure s'aperçoit au loin du rivage. Le mot s'identifie au grec : ναῦς.

L'*aγerrabo* est le véritable bateau de pêche du Chleuh (fig. 8). Le mot est connu sous cette forme du cap Juby à Safi. Là s'arrête son aire d'extension quoiqu'il paraisse en usage à Rabat, au dire de Brunot. Les Rifains l'emploient également sous la forme *γarrabu*, mais on ne sait si la barque rifaine ressemble à la pirogue du Sous, quoique la chose soit *a priori* très probable. Le mot a pu être rapporté au grec κεράβιον, et au latin *carabus*. L'emprunt est intéressant. Si l'étymologie supposée est exacte, on peut se demander si le terme est parvenu aux Berbères par une autre voie que l'arabe, et, si le mot et la chose qu'il désigne existaient avant l'arrivée des conquérants musulmans. En grande partie nomades et pasteurs, les Arabes des invasions ne possédaient à aucun degré, d'aptitudes nautiques. Ils ne contribuèrent en rien au développement de la civilisation maritime berbère. Par contre l'histoire consigne par la suite l'arrivée, vers le IXe siècle, de marins arabes sur la côte Atlantique. C'est sans doute à eux que les populations côtières sont en partie redevables de leur vocabulaire actuel.

La pirogue berbère présente avec la mahonne des ports de Rabat (1) et de Casablanca appelée *qareb* plus d'un point de ressemblance. Peut-être même ne diffèrent-elles que par des dimensions plus réduites chez les Chleuhs et une ornementation totalement absente chez les mariniers de Rabat.

L'embarcation berbère mesure environ 7 m. 50 (15 à Rabat) et compte sept avirons (14 à Rabat). Plus étroite et aussi plus profonde, mieux découplée, d'une belle ligne, elle est légère, robuste, et d'un maniement facile. Les diverses parties portent des noms la plupart ber-

(1) Cf., Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé.* Paris, Leroux, 1920.

bères. La proue est la « tête » *iḥ f* (cf. *râs* à Safi) et la poupe, « l'arrière » *ura* (ar.). Les membrures ou couples fixées perpendiculairement à la quille s'appellent *iyezdisen*, les « cotes » (cf. *dlo'* à Rabat, même sens). La pirogue est pontée à l'avant et à l'arrière par deux tilles établies à hauteur des bancs. La première, réservée au filet est le « lit » *tissi*, la

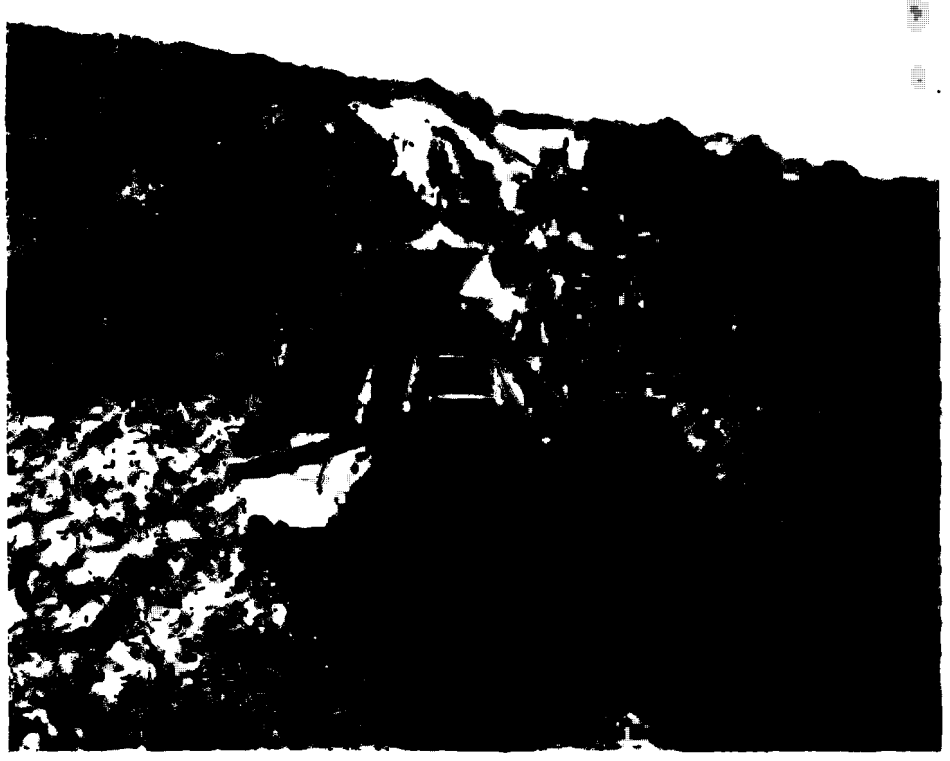

Fig. 9. — Disposition intérieure de la pirogue.

seconde, est le « grenier » *tagennart*, mot comme le précédent, emprunté aux terriens. Chacune d'elles est surmontée d'une plate-forme de 0 m. 50 à 0 m. 80 de longueur, clouée sur les rebords du bateau. Celle de derrière sert de siège et d'armoire au raïs.

Les bancs, au nombre de trois, sont établis au même niveau que les tilles et renforcés à leurs extrémités par des pièces de bois. Ils divisent l'intérieur de la pirogue en trois espaces vides portant de l'arrière à l'avant les noms de : *igurdan*, les « puces »; *tuzzumin*, les « milieux »;

imaun, les « entrées ». Une dernière banquette est fixée à l'avant, comme l'indique la figure 9 entre la *tissi* et le petit plancher du dessus. Elle est plus élevée que les autres. On l'appelle *Tassaba't* ou *ssab'a*, le septième. C'est en effet sur cette banquette que s'installe seul le septième rameur.

Comme on le voit, aucun dispositif ne permet l'installation d'une voilure. Tout au plus profite-t-on d'un bon vent en tendant un burnous entre deux avirons dressés verticalement. On manœuvre uniquement la pirogue à l'aide d'avirons et d'un gouvernail.

La rame s'appelle *taglut* (fig. 10), nom emprunté aux terriens, et signifiant « pelle ». Elle est d'un seule pièce ; elle mesure environ 2 m. 50 et se compose d'une partie cylindrique, mince à l'extrémité servant de poignée, plus large et plus plate à l'autre. Elle prend son point d'appui sur un tolet, *tagust* (litt. piquet), lui-même fortement assujetti dans un coussinet de bois, *tiferdiust*. L'estrope ou lien en corde fixant l'aviron au tolet, se nomme *assaul*, mot dérivé de *aul*, ramer. La barque compte sept tolets, un par aviron.

Le gouvernail (fig. 11) *ddeman*, diffère légèrement de celui de la marine de Rabat, quoique portant le même nom. Deux aiguillots ou crochets de fer nommés *tasebaḥ* l'articulent à l'arrière du bateau dans deux fanelots, *taḥerast*. La barre *mluia* ou *askuti* est une simple tige de bois portant une mortaise à l'extrémité qui s'emmanche sur la tête du gouvernail.

La pirogue comme la barque de Rabat est dépourvue d'ancre. On l'amarre au moyen d'une lourde pierre appelée *taɣerat* munie d'un orin par où passe une forte et longue corde fixée à l'avant à une sorte de tolet appelé *tuškt*. Ce dernier mot désigne encore une pièce de bois se dressant à l'avant du bateau et orné de dessins incisés et peints pareils à ceux qui figurent au croquis 15.

Au port, la pirogue est toujours tirée sur la plage. La manœuvre d'échouage, faite sous la direction du raïs, consiste à faire glisser l'embarcation sur des rondins de bois appelés *asur*. A cet effet la coque est renforcée extérieurement de deux fortes pièces de bois, *l'anud*, fixées de chaque côté de la quille. Les pêcheurs s'accompagnent de ce refrain fortement rhytmé qui facilite leur tâche :

la bina s-allah
iolla! iolla! mselli 'alik
a-rasullah!

Fig. 10. — *taglut*, rame.

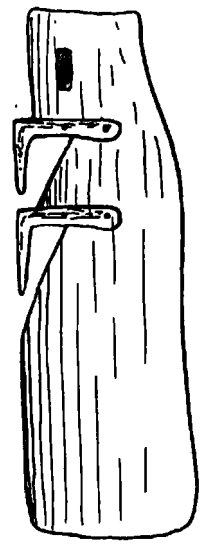

Fig. 11. — *ddeman*, gouvernail.

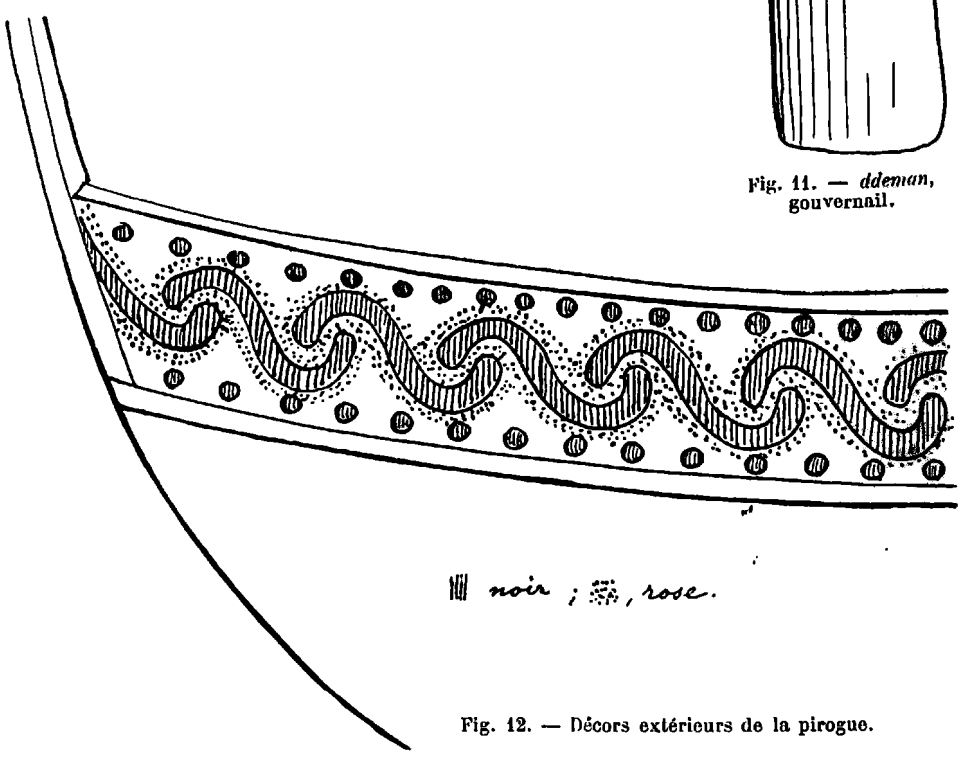

Fig. 12. — Décors extérieurs de la pirogue.

La particularité la plus marquante de la pirogue berbère réside dans son ornementation, inexistante comme il a été dit dans la mahonne de Rabat.

La coque extérieure est entièrement couverte d'une couche épaisse

et uniforme de goudron végétal, sauf à la partie supérieure qui est ornée d'une large frise blanche, formée de spirales entrelacées de couleur noire et rose, rappelant sans doute le mouvement des flots (fig. 12). A l'arrière, sur toute la partie verticale du fond, près du siège réservé au raïs (fig. 13), sont peints en rouge vif, en noir ou en blanc

Fig. 13. — Arrière de la pirogue orné de dessins peints.

sur fond jaune ou blanc des dessins particuliers s'étendant parfois jusque sur les parois intérieures de la pirogue.

Interrogés sur le sens de cette décoration, les pêcheurs disent qu'elle sert uniquement à l'embellissement de leur bateau (*itfulki*, pour la beauté). L'un d'eux pris à part, avoue cependant que ces dessins sont des amulettes, des « gri-gri ». Je rapporte l'expression même dont il s'est servi, et qu'il connaît depuis qu'une garnison sénégalaise a pris possession de la citadelle. Sont-ce là de vieilles figures symboliques?

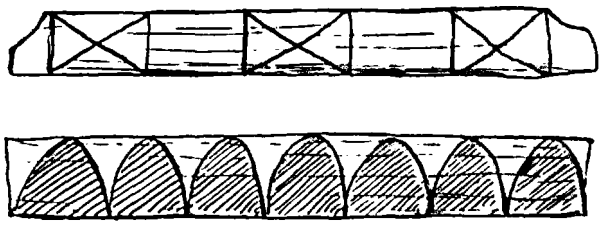

Fig. 15. — Décors incisés sur les traverses des filles.

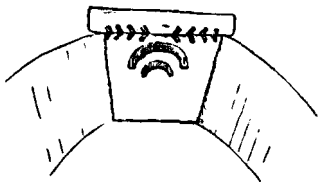

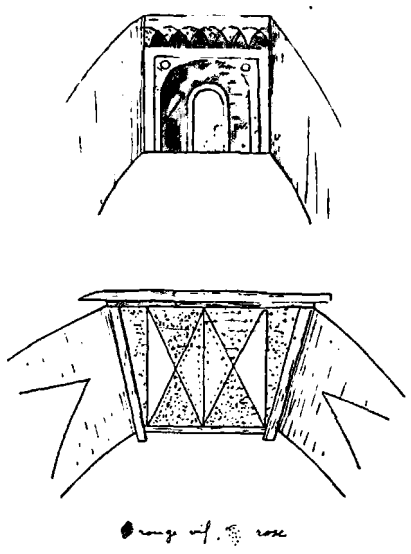

Fig. 14. — Décoration à l'arrière de la pirogue.

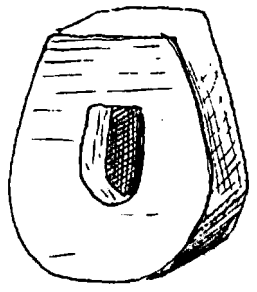

Fig. 17. — *aqornif*, flotteur.

Fig. 16. — *Iqlem*, navette.

Il paraît assez difficile de l'établir, mais l'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Les marins de tous les temps et de tous les pays ont toujours

aimé orner l'arrière de leur bateau. Le Berbère n'a pas fait exception à cette règle. Aussi, quelle que soit la pauvreté de son esthétique, on ne saurait lui appliquer sans réserve la pittoresque comparaison de Brunot : « l'Indigène considère sa barque comme un instrument anonyme auquel il ne s'attache pas plus qu'un charretier à sa charrette » (1).

Les croquis 14 donnent des spécimens de décoration relevés à Agadir sur trois bateaux.

A signaler aussi un décor incisé recouvert de peinture rouge et noire exécuté dans les traverses des tilles d'avant (fig. 15), et des entailles en forme de croix faites au bout des rames. Le premier est conforme en tous points aux dessins géométriques qui décorent, en pays berbère, les linteaux des portes; quand aux entailles, elles ne sont que des marques faites par les pêcheurs en vue de reconnaître leur outil.

La pirogue est de construction entièrement indigène. Un chantier est signalé à Aferni chez les Aït Ammer. L'ouvrier utilise le *thuya* pour les œuvres vives et l'arganier pour les petites pièces. C'est à Aferni que les Aït Founti font construire leurs embarcations qu'ils ramènent au port par voie de mer. Le prix actuel d'un bateau est de 200 réaux environ.

Telle est dans ses grandes lignes la pirogue chleuh; voyons maintenant les engins de pêche actuellement en usage.

Les pêcheurs emploient un long filet appelé *šebkt* ou *ššibkt* qui n'est autre que la senne ordinaire. Ils le fabriquent eux-mêmes, ainsi que les cordages, à l'aide de plantes textiles du pays. Ils se servent du procédé classique, d'une navette *lqlem* (fig. 16) et d'un morceau de bois *talluht* pour calibrer les mailles. L'artisan travaille assis, le filet fixé à son gros orteil. Le filet monté est attaché dans le sens de la longueur à deux cordes; l'une, de moyenne grosseur, *izîker*, supporte les flotteurs faits de bouts de palme, arrachés au stipe du palmier (fig. 17); l'autre, plus grosse, *ššrit*, plonge dans l'eau sans qu'il soit nécessaire de l'alourdir de balles de plomb. Les extrémités de ces cordes sont fortement attachées à une perche, *tagust n-ššibkt*, de la largeur du filet. Une autre corde attachée selon le dispositif indiqué au croquis 18 facilite la manipulation du filet quand, par exemple, on veut l'étendre sur

(1) *Op. cit.*, p. 251.

la plage pour le faire sécher, et surtout quand on veut le déployer pour pêcher. Le filet indigène n'est jamais tanné.

Les pêcheurs d'Agadir se servent du filet dans la baie, à l'embouchure de l'oued Sous et près du littoral, jamais au large selon le procédé connu. Une barque s'éloigne du rivage en déployant le filet et regagne le bord; puis le filet est ramené avec sa capture vers la plage.

Au large, le chleuh emploie la ligne de fond *lḥiṭ*, dont il connaît divers modèles. La plus commune se compose d'une longue corde munie d'un seul hameçon *tukt* en métal, d'importation européenne, lestée d'un morceau de plomb, *ṛṣuṣ*. L'hameçon est souvent fixé à un fil de laiton ou à un fil de fer *selk*. Au travail, l'extrémité de la ligne est attachée au gros orteil du pêcheur assis sur le bord de la barque. L'amorce *l'alaf* ou *asensi* est généralement composée de morceaux de poulpe ou de seiche découpés en lanières.

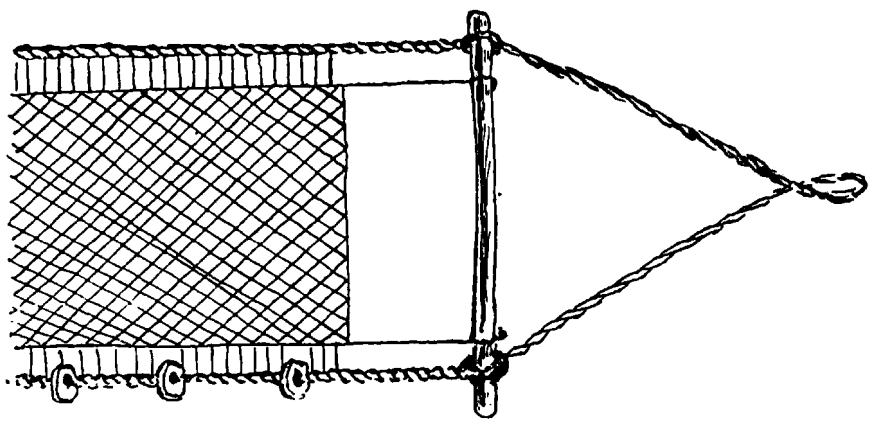

Fig. 18. — Filet de pêche.

A la ligne de fond on capture surtout l'ombrine, *azemzla*; mais la *tasergält*, peut être une sorte de bonite et fort beau poisson dont les Chleuhs se montrent friands, se pêche à la traîne. La ligne, *lḥiṭ n-tsergält* est dépourvue d'hameçon; celui-ci est remplacé par un morceau de métal brillant. L'animal attiré par l'éclat se cramponne à la ligne et ne lâche prise qu'au fond de la barque.

Les pêcheurs d'Agadir connaissent bien leur côte et les hauts fonds poissonneux. Les plus fréquentés me sont donnés comme étant les suivants :

Imi eghzel,
Tazerout,
Tagherat Ibougom,
Amda n tgherat,
Azrou n-tasoumàit,
Iggi m-ouassif n-Temerakt,
Iggi m-ouassif n-Sous.

Ces noms déterminent assez bien les limites de leur domaine qui, au Nord, dépassent l'Assif n Temerakt, et, au Sud, l'Oued Sous.

La palangre, dont le nom emprunté, *palingri* est relevé à Mogador est également connue et employée.

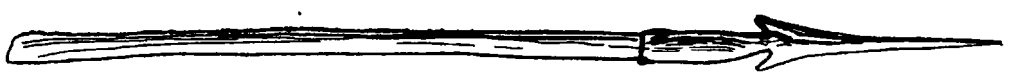

Fig. 19. — *Amur*, harpon.

Ce matériel se complète d'un harpon, appelé *amur* (fig. 19) et de deux sortes de gaffe ou crochet *ayonju* (fig. 20). L'un, de petite dimension permet de retirer de l'eau les gros poissons pris à l'hameçon; avec l'autre, plus grand, on visite le creux des rochers pour y capturer les

Fig. 20. — *ayonju*, crochet.

poulpes et les seiches destinées à servir d'appât. Parmi les autres accessoires, il reste à noter un maillet *azduz* ou *tagust* pour assommer les gros poissons, un couteau pour tuer les congres en leur portant le coup derrière la tête, une hachette pour écailler les ombrines, un ou plusieurs paniers ronds où l'on enroule les lignes, et une sorte de pelle de bois. *lqobb*, dont on se sert pour vider l'eau qu'on embarque (fig. 21).

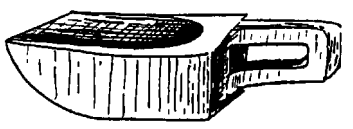

Fig. 21. — *lqobb*

La pirogue est montée par sept rameurs, munis chacun d'un aviron et obéissant à un raïs qui dirige la manœuvre. Il se tient sur la tille l'arrière, la barre du gouvernail en main. L'équipage se renforce de

deux autres pêcheurs, pour la pêche à la tasergelt qui se fait à la traîne. L'un d'eux, appelé *ašubir*, obéit aux ordres du raïs et commande lui-même à un troisième *talta*. Tout en pêchant, l'équipage chante des paroles de ce genre :

la illaih babarja !
la illaih smend irja !
addaim ja rèbbi
ifa lḥal, ifa s ělḥir
niajnil i mulana !

Pour compléter ces indications sommaires, disons que nombre de terriens berbères pratiquent encore la pêche fluviale. Ils se servent de lignes et de filets. La ligne employée est l'engin ordinaire composée d'un roseau, *aɣalim*, au bout duquel pend le fil, renforcé à son extrémité d'une torsade de crin, *sbib*, lesté d'un plomb, *ɣṣaṣ* et muni d'un hameçon *tuɣt*. Le matériel du pêcheur comporte en outre un panier, *tarialt;* une musette en sparterie, *asgers;* un étui en roseau, *tagmumt;* une petite boîte en fer, *thuk*. L'amorce habituelle est un petit coquillage du nom de *tafult*. Le vocabulaire rapporté appartient au parler des Haha.

Chez le Ntifa du Nord, à Bezou, j'ai vu des indigènes pêcher à l'épervier dans l'Oued el Abid, à sa sortie des cañons qui enserrent si curieusement la partie supérieure de son cours. Chez les Goundafa, j'ai observé des pêcheurs dans l'Oued Nefis, un peu en aval de son confluent avec l'Oued Agoundis (fig. 22) : ils utilisaient une sorte de filet analogue à celui que les pêcheurs de Rabat appellent *mendil* et qui ressemble d'ailleurs d'étrange façon à l'engin dont se servaient jadis les Égyptiens des temps pharaoniques pour capturer certains poissons du Nil.

***

On trouvera plus loin, accompagnée de remarques d'ordre linguistique, la liste des poissons et des crustacés de toutes sortes connus des Chleuhs du Sous. Nous ne voulons, pour l'instant qu'indiquer rapidement l'utilisation des produits de leur pêche.

On a prétendu que les Berbères ne font pas grand cas de la chair de poisson. Il est vrai que les Kabyles du Djurdjura l'estiment assez peu

et que les Berabers du Moyen-Atlas ne songent nullement à pêcher les barbeaux et les truites de leurs torrents.

Par contre, les Marocains font une assez grande consommation de poisson. On connaît leur goût pour l'alose qui constitue un mets recherché et dont la pêche est habousée. Les Berbères du Sud, contrairement à l'assertion courante, estiment aussi beaucoup le poisson. On le vend dans leurs marchés, rarement frais, mais après lui avoir fait subir

Fig. 22. — Juif pêchant dans l'Oued Nefis.

sur la côte une préparation spéciale qui le maintient dans un état de conservation relative. Voici en quoi elle consiste.

A Agadir, la pêche aussitôt débarquée est vendue aux enchères par l'intermédiaire d'un dellal. On râcle les ombrines pour débarrasser la peau de ses écailles; puis on les vide, et on les coupe en petits morceaux que l'on vend, en tas sur le marché, aux Chleuhs de passage ou des tribus voisines. A la bonne saison, qui s'étend de mai à octobre, la pêche est particulièrement abondante; les pêcheurs font cuire les plus gros poissons dans des fours établis sur la côte, à l'abri des hautes marées. Ces fours portent le même nom, *afarno*, et sont du même modèle

que les fours à rôtir la viande que l'on trouve à tous les marchés du pays (fig. 23). On allume à l'intérieur un feu de bois d'arganier que l'on introduit par une ouverture pratiquée à la base de la petite construction. Quand le four est chaud, on en retire les cendres et on y jette des quartiers de poissons par une autre ouverture ménagée au sommet puis l'on bouche à l'aide de dalles et d'un mortier de terre. On prolonge la cuisson pendant vingt-quatre heures : on retire alors les morceaux que l'on étale au soleil pour les sécher. On les recueille quand ils sont bien secs et c'est dans cet état qu'ils sont vendus sous le nom de *tagerrust* sur les marchés de l'intérieur. A en juger par le nombre de fours que l'on observe le long de la côte berbère, on peut croire à l'existence d'une industrie relativement importante et, en tous cas, restée quasi ignorée jusqu'ici.

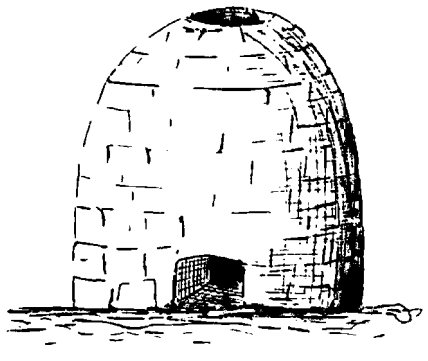

Fig. 23. — *afarnu*, four à cuire le poisson.

Les Chleuhs ont une répugnance non déguisée pour la chair des crustacés comme la langouste et le homard. Ils estiment assez les moules qu'ils ramassent sur la côte et préparent sur place, comme il a été dit, abandonnant les coquilles pour ne transporter dans l'intérieur que la chair cuite. Ils recueillent les poulpes et les seiches qu'ils utilisent comme appât. L'os de seiche appelé *talussi* est vendu aux bijoutiers qui en font des moules pour couler des bagues. Les femmes du Sous conservent et délaient leurs fards dans de gros coquillages appelés *ruizrug* ou *buzrug*. Certaines aiment à se parer de colliers composés de toutes sortes d'objets parmi lesquels figurent parfois des arêtes de poisson et de petits coquillages montés sur un fil. On sait que les rois guanches portaient jadis des diadèmes de cuir ornés aussi de coquillages, et que tout le pays berbère est encore parcouru par des diseuses de bonne aventure qui tirent l'horoscope avec des coquillages marins.

*
* *

L'existence au Maroc de populations maritimes berbères constitue un fait nouveau du plus grand intérêt, même si l'on n'envisage que le côté pratique. Il peut être utile, en effet, de les mieux connaître d'abord, puis de développer leur industrie menacée, par notre présence, de disparition totale comme tant de vieilles choses africaines. Elles constituent une main d'œuvre rare et spécialisée qu'il serait contraire à nos propres intérêts de laisser se perdre. Mieux outillés et surtout mieux avertis des choses de la mer, les pêcheurs du Sud doivent espérer un rendement plus rémunérateur de leur rude labeur. La sécurité et les moyens de communication que nous multiplions leur procureront des débouchés nouveaux. Leur industrie, actuellement en pleine décadence, peut redevenir florissante et contribuer au relèvement matériel de ces populations.

Mais la question est intéressante à un autre point de vue qui n'échappe pas à ceux qu'intéresse l'histoire des races. On admet généralement que les populations maritimes comptent parmi les plus anciennes d'un pays. On nait marin ou pêcheur; on le devient rarement. Aussi, malgré l'absence de documents historiques en cette matière, peut-on croire à l'ancienneté des populations maritimes du Moghreb.

Personne n'oserait cependant soutenir que les Berbères aient été des marins bien aventureux. La grande navigation n'a jamais été leur fait. Certains sont pêcheurs, comme certains autres sont cultivateurs, possédant sur la mer ou sur la terre qui les fait vivre les mêmes notions rudimentaires. L'hameçon de métal, le soc de fer de leur antique araire sont les grandes innovations venues perfectionner un outillage resté infiniment grossier. Débarrassés de l'apport étranger, procédés de pêches et pratiques agraires attestent la pérennité d'une civilisation archaïque : c'est ce qui en fait tout le prix à nos yeux.

Actuellement localisés d'Ifni à Safi, les pêcheurs berbères semblent avoir conservé le souvenir d'une activité plus grande. Leurs pirogues auraient fréquenté les côtes du Nord jusqu'à Tanger. Il est certain qu'au banc des bateaux armés par les corsaires de Rabat et de Salé devaient se trouver des Berbères. Mais, plus au Sud, au-delà de la Seguiet elhamra, le long de la côte de Mauritanie, du cap Juby à Saint-

Louis du Sénégal, ce sont des Zenaga, d'autres Berbères qui peuplent la plupart des villages des *imraguen*. On ne saurait étudier les pêcheurs Chleuhs sans parler de leurs frères zenaga, plus mal outillés encore. Ils n'ont pas de barques; ils vont à la nage jeter dans le banc de poissons aperçu de la côte le petit filet qu'ils fabriquent avec une plante textile de leur pays appelée *tilarek*. C'est ainsi que pêchaient les Guanches des Canaries, au dire des historiens de la conquête.

Ainsi, du cap Spartel à Saint-Louis, la côte océanique aurait été une côte berbère. Mais nul ne peut dire que la civilisation maritime des Berbères ait jadis brillé d'un tout autre éclat ni que les ancêtres des pêcheurs actuels se soient aventurés sur l'Océan.

Il est pourtant digne de remarque qu'ils aient pu franchir le canal qui les sépare de l'archipel canarien. En effet, la linguistique montre que la langue des Guanches s'apparente avec la langue berbère. C'est même avec des dialectes du Sud Marocain qu'elle offre le plus d'affinité. Un certain nombre d'expressions guanches s'appliquant à des objets usuels s'expliquent facilement par les dialectes actuels. Des Berbères partis du continent sont parvenus par mer à l'archipel. Le fait est incontestable tout en étant aujourd'hui difficilement explicable, puisque les Guanches avaient entièrement perdu le souvenir de la navigation et ne possédaient aucune embarcation lorsque les Européens débarquèrent chez eux. Mais si l'on considère l'activité maritime des populations berbères du Sous comme une survivance d'une civilisation très ancienne, le problème canarien s'offre sous un autre aspect et devient moins énigmatique. L'examen du vocabulaire maritime fournit-il à cet égard des indications nouvelles ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

***

Le vocabulaire maritime que nous donnons plus loin renferme plus de 450 mots. Il est loin d'être complet; mais tel qu'il se présente il permet un certain nombre de remarques dont le sens général ne risque pas d'être modifié par des apports nouveaux.

Par leur phonétique et leur morphologie, les mots appartiennent d'une façon incontestable aux parlers apparentés au grand groupe

dit de la tachelhaït du Sous. A cet égard, ils n'offrent aucune particularité qui n'ait été étudiée dans les ouvrages de dialectologie berbère. Le *p*, lettre généralement absente du consonantisme berbère, figure à l'état sporadique dans quelques mots d'origine étrangère, espagnole en l'espèce.

Le vocabulaire compte des mots purement berbères et des mots empruntés dans des proportions à peu près égales. Il y a lieu d'étudier rapidement la valeur des uns et des autres. Mais auparavant, notons l'absence de termes fondamentaux tels que mer, bateau, filet, pouvant se rapporter à une racine berbère.

Par contre, les noms de coquillages et de poissons sont pour la plupart bien autochtones. Les Arabes n'ont apporté en cette matière qu'une contribution relativement pauvre. Il faut en conclure à l'existence de pêcheurs berbères vivant sur la côte Atlantique avant l'arrivée des Musulmans.

Mais les noms donnés aux diverses espèces de poissons sont de formation populaire et terrienne. Il est en effet peu de termes qui ne soient empruntés au langage des terriens. Ce sont en général des images, des métaphores. Certains poissons ont reçu le nom d'objets familiers dont ils rappellent vaguement la forme; il y a la cuiller, l'aiguille, le fuseau. Certains autres sont désignés d'après une de leurs particularités physiques, il y a l'épineux, le pourvu de griffes, de carapace, l'œil d'âne. D'autres sont simplement désignés d'après leur couleur; on note le rouge, le jaune, le noir, la négresse, le tacheté. Le plus grand nombre ont des noms appartenant à la faune terrestre; il y a le chat marin, le veau, le chacal, le lion, le porc-épic, le chien, le pigeon, le scorpion, l'hyène, la tortue, le pou, l'ânesse, la chèvre de mer.

Les plantes marines portent également des noms empruntés à la flore terrienne; de même les plantes des dunes et des rochers du littoral; aussi nous nous sommes dispensés de les rapporter.

Le nom de la pirogue *aɣerrabu* et celui du voilier *tanaut* appartiennent au gréco-latin. Le premier, sous une forme légèrement différente figure dans le vocabulaire arabe sans qu'on puisse affirmer que les Berbères l'aient emprunté aux Musulmans. Les noms des différentes parties de la pirogue sont cependant berbères pour la plupart : mais ce sont des appropriations techniques de termes terriens à des usages ma-

ritimes. Ainsi l'aviron est une pelle; le tolet, un piquet; la membrure, des cotes, etc.

Les outils du constructeur de pirogues, à l'exception de deux sans importance, portent des noms empruntés à l'arabe.

Parmi les engins de pêche, seuls l'hameçon et le harpon ont des dénominations berbères mais celles-ci s'appliquent aussi à des objets en usage chez les terriens : le hameçon est un crochet, et le harpon, une flèche ou une canne ferrée.

Les noms se rapportant au régime des vents sont arabes. Certains, comme *tsers* et *beffes* sont mêmes très anciens. Le fait n'a rien qui puisse surprendre. La pirogue berbère n'utilise jamais le vent comme mode de propulsion et les pêcheurs ne possèdent pas de notions météorologiques bien supérieures à celles des paysans.

Les mots empruntés à l'arabe se présentent dans le vocabulaire maritime sous le même aspect que dans le vocabulaire terrien. Ils sont berbérisés et de la forme *aX* ou *tXt*, ou bien précédés de *l*, résidu de l'article arabe.

Un grand nombre de termes appartiennent au gréco-latin. Leur arrivée dans le vocabulaire des populations de l'Afrique du Nord est néanmoins un fait relativement récent, par l'intermédiaire de l'espagnol et de l'arabe andalous. Ce sont vraisemblablement les marins de Rabat qui ont le plus contribué à la dispersion de ces emprunts en pays berbère. Il importe de noter pourtant la présence de mots arabes inexistant à Rabat-Salé et appartenant plus spécialement au lexique de la Méditerranée.

Au total, si on élimine l'apport arabe, il reste du vocabulaire maritime un ensemble de termes autochtones attestant l'existence de populations de pêcheurs, sinon de marins. Encore ces mots ne sont-ils jamais des termes techniques et leur origine terrienne est ce qui ressort avec le plus de netteté de l'examen du vocabulaire. Enfin, le vocabulaire berbère n'a pas conservé le souvenir de relations maritimes avec les peuples de l'antiquité. Les navigateurs étrangers n'ont jamais visité régulièrement les côtes du Maroc Atlantique restées à l'écart des grandes voies maritimes, ce qui, au surplus, est conforme aux données de l'histoire.

(*A suivre*). E. LAOUST.

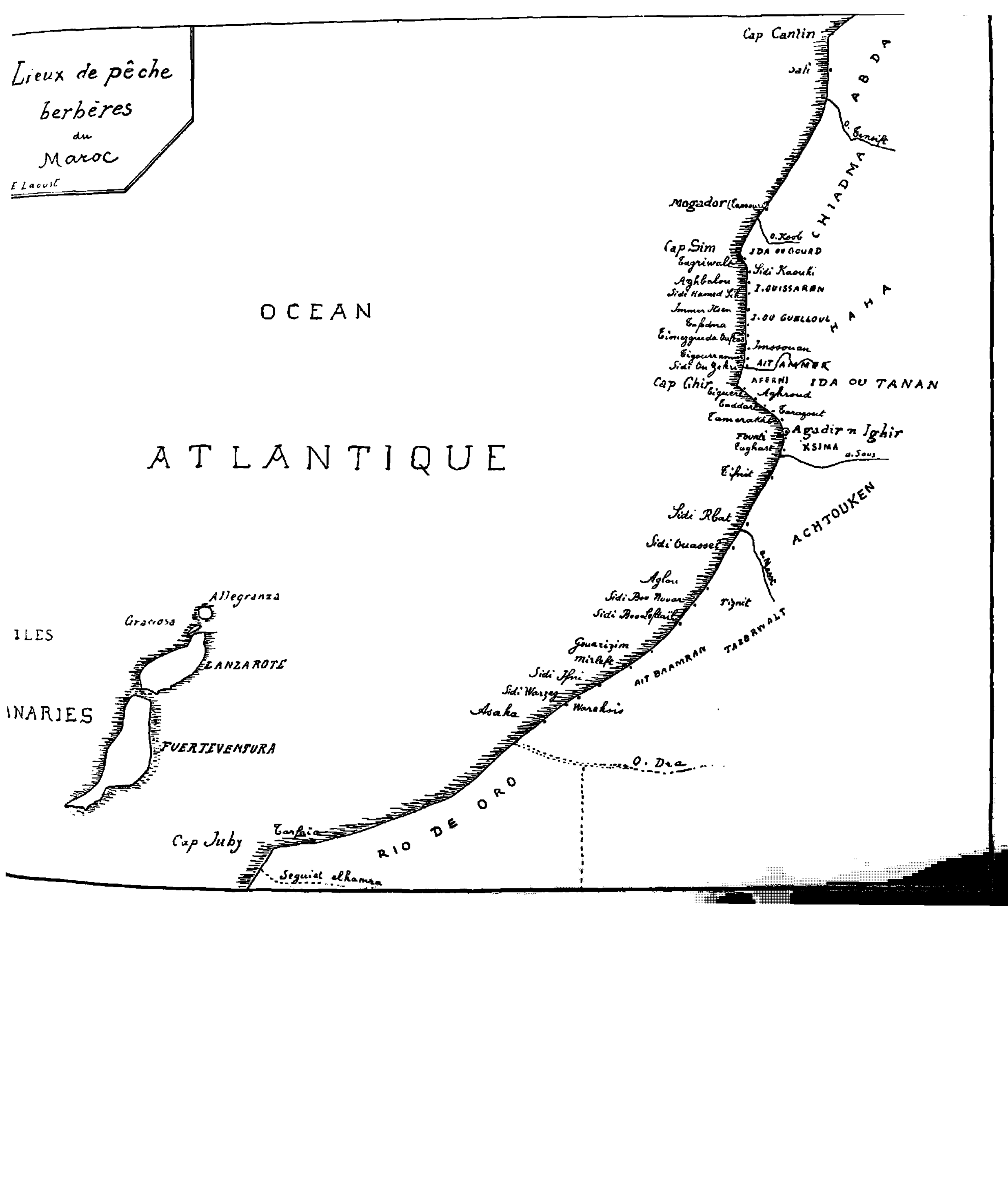
Lieux de pêche
berbères
du
Maroc
E Laoust
OCEAN
ATLANTIQUE
Cap Cantin
Safi
ABDA
O. Tensift
CHIADMA
Mogador
O. Ksob
Cap Sim
IDA OU GOURD
Sidi Kaouki
I. OUISSAREN
I. OU GUELLOUL
HAHA
Imsouan
AIT AMMER
Cap Ghir
AFERNI
IDA OU TANAN
Aghroud
Agadir n Ighir
KSIMA
O. Sous
Sidi Rbat
Sidi Ouasset
ACHTOUKEN
Aglou
Tiznit
Gouarizim
Mirleft
Sidi Ifni
AIT BAAMRAN
TAZERWALT
Asaka
O. Dra
RIO DE ORO
Cap Juby
Tarfaia
Seguiet elhamra
ILES
NARIES
Allegranza
Graciosa
LANZAROTE
FUERTEVENTURA

Communications

Notes sur quelques armes du Musée du Dar Batha à Fès.

La salle des armes du Musée du Batha à Fès (fig. 1) constitue une collection unique au Maroc. Fusils aux capucines de cuivre, voire d'argent, poires à poudre cloutées, poignards de tout âge et de toute forme, sabres à lame, de Bagdad ou de Damas, à garde niellée d'or et d'argent, pistolets variés, s'y entassent, pittoresquement disposés en panoplies le long des murs ou rangés sur des râteliers. Sur la terrasse, des canons, des mortiers, d'âge et d'origine divers, prolongent le baillement de leur gueule maintenant à jamais muette.

Plusieurs des pièces du Musée sont remarquables, beaucoup sont intéressantes. Toutes mériteraient une étude, qui ferait certainement ressortir la part considérable que les produits européens ont tenue dans l'armement marocain, au moins depuis un siècle. Beaucoup de ces produits ont été, il est vrai, repris, retravaillés au Maroc. Ils y ont reçu des ornements et ont été adaptés aux goûts du pays. Mais, à côté d'eux, que d'armes absolument européennes et n'ayant subi aucune modification! Le visiteur ignorant que la plupart faisaient partie des collections d'objets exotiques des Sultans, s'en étonnent. Il est tenté d'y voir, à tort, des instruments en usage dans le Maghrib alors qu'ils n'y ont pénétré qu'à titre de simple curiosité. La stupeur de l'étranger non averti atteint son comble quand il se trouve en face d'une des deux armures ou encore du panneau réservé aux armes « anciennes » du plus pur style européen des XVIe et XVIIe siècles. Mais ces engins d'aspect vénérable n'ont pas été employés au Maroc. Ils sont à de rares exceptions près des copies de pièces italiennes se trouvant, m'a-t-on dit, au Musée de Turin, copies offertes à Moulay Hassan par la Mission militaire italienne qui construisit, à Fès, la Makina.

La photographie ci-dessous (fig. 2) reproduit la grande panoplie placée en face de la porte située à l'extrême gauche de la salle, en entrant.

Au sommet se voit une « capeline » italienne de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe. C'est la seule pièce du panneau présentant quelques caractères d'authenticité. Elle est en assez mauvais état et a perdu l'une de ses joues.

Les casques de cette nature, dernière transformation de la bourguignote,

ne sont pas très rares. Ils eurent sous le règne de Henri IV et dans les premières années de celui de Louis XIII une vogue aussi grande que celle connue au XVe siècle par le bicoquet et en fut fabriqué beaucoup; comme ils ne restèrent que peu de temps en usage — le chapeau de fer les ayant détrônés — un

Fig. 1. — La salle des armes du Musée de Fès.

certain nombre a pu parvenir jusqu'à nous sans trop de détériorations.

La fabrication de la capeline du Musée est bonne, bien qu'ordinaire.

La cause de la défaveur progressive dans laquelle tomba le casque en général dans la première moitié du XVIIe siècle, défaveur qui alla jusqu'à sa disparition presqu'absolue, est l'allongement continuel que depuis la mort du Vert Galant la mode imposa aux chevelures.

Le chapeau, intercalant une coiffe de fer entre deux épaisseurs de feutre ou d'étoffe, offrait une protection équivalente à celle du casque, sans pré-

enter comme celui-ci la saillie des rivets multiples auxquels les cheveux ongs venaient s'accrocher en s'emmêlant.

Au centre du panneau, apposées pointe à pointe se trouvent deux grandes pées à deux mains, des « espadons » comme en portaient, au début du

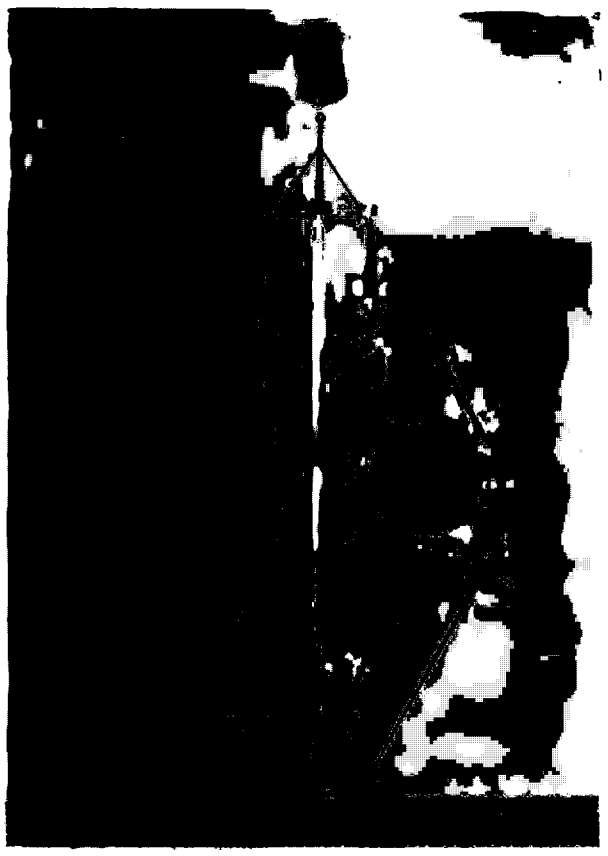

Fig. 2. — Panoplie, dans la salle d'armes du Musée de Fès.

XVIe siècle, les fameux « joueurs d'espée » de l'infanterie suisse. Ce sont des imitations assez grossières. Elles ont une croisette avec garde et contre-garde simples ornées de feuillages stylisés, gravés à l'eau forte.

De part et d'autre de l'épée supérieure, se voient un fléau d'armes de l'espèce dite « plomée » et une pertuisane « langue de bœuf » allongée. Ce sont des imitations, comme, du reste, la masse, la hache, le fauchard, le fer de hallebarde, les deux rondaches à ornements floraux qui, avec deux horribles haches en mauvaise fonte, figurent sur le panneau.

Également faux l'estoc et la rapière qui, obliquement, soulignent la panoplie. Ces deux épées sont dotées d'un modèle de lames identique, dont seule la première eût pu normalement s'accommoder.

La rapière, arme de ville et de duel, était surtout redoutable par sa pointe; cependant sa lame, qui ne comportait pas de dos, était aiguisée sur les deux faces. Les coups de taille, généralement limités à des estafilades au visage ou à des coupures au poignet pour gêner le jeu de l'adversaire, étaient d'un emploi fréquent, mais c'est de la pointe que venait la décision, pour employer une expression sportive moderne.

La disposition et l'ornementation de la garde de la rapière offraient le champ le plus vaste à la fantaisie de l'armurier. Si cette garde comportait un certain nombre de pièces immuables, celles-ci pouvaient être assemblées de différentes façons et se compliquer par des redoublements même, ainsi que par l'adjonction de parties non obligatoires.

Les pièces nécessaires étaient le pas d'âne, les branches, en nombre variable, et les deux quillons. Les parties facultatives étaient la coquille ou les gardes et contre-gardes dont l'existence (les gardes et contre-gardes excluant la coquille et vice-versa), la disposition et l'ornementation sont variables à l'infini.

Le pas d'âne, composé de deux pièces en forme de croissant, partant du dessous de la croisette et se recourbant vers la lame, garantissaient la naissance de celle-ci contre les coups qui auraient pu amener la rupture de la soie au ras de la poignée.

Les branches assuraient un rôle de protection. Les quillons avaient pour mission de coincer dans l'angle qu'ils formaient avec la lame, l'épée de l'adversaire et soit de la briser, soit de l'immobiliser, pendant que la dague tenue de la main gauche tentait une offensive à fond.

La rapière représentée sur la figure 5, mesure 1 m. 25, ce qui est la taille normale des anciennes armes de duel. Une lame trop robuste et trop lourde la déséquilibre et la rend peu maniable même dans la garde de tierce, très usitée jadis.

La garde et la contre-garde sont symétriques et forment presque coquille. Elles sont repercées de petits fleurons en quatre feuilles, permettant à la pointe de l'épée adverse de s'engager dans les ouvertures ainsi ménagées sans cependant parvenir jusqu'à la main. Un mouvement brusque et adroit suffirait alors pour épointer l'épée ennemie et priver l'adversaire de son principal moyen d'action.

L'estoc était une arme de guerre. La garde en était démunie de branches montantes, inutiles puisque la main était, en campagne, protégée par le gantelet ou le miton de l'armure. Les branches montantes eussent gêné la préhension.

C'était avant tout une arme de pointe, comme l'estramaçon était une arme

de taille, ce qui ne veut pas dire que le premier fût absolument impropre à la taille et le second à la pointe.

L'estoc du Musée de Fès porte deux grands quillons droits, protection contre les coups de tranchant d'armes diverses. Ils n'avaient pas la même destination que ceux de la rapière, car il ne saurait être question dans un combat, en armure et à cheval, de lier le fer de l'ennemi.

La garde se compose de deux lunettes, l'une très grande, à hauteur du quillon, l'autre plus petite à l'extrémité du pas d'âne.

La contre-garde est formée d'une petite lunette à hauteur du quillon et de deux petites branches descendantes, partant en spirale de la jonction de la lunette au quillon du même côté puis divergeant et se séparant pour aller se raccorder aux deux extrémités du pas d'âne.

***

Le Musée possède deux armures de fabrication récente, qui à en juger par la technique de leur confection doivent sortir des ateliers de Milan où se forgent actuellement encore tant de *vieilles* armes *toutes neuves*. Elles sont établies sur le modèle des armures en usage à l'extrême fin du XVIe siècle et dans les toutes premières années du XVIIe. L'époque en est caractérisée par la présence des tassettes et des cuissards (qui n'ont pas encore disparu pour faire place à la grande tassette des reîtres), par les solerets en becs de canard, la forme de l'armet et les décors.

Ce sont des harnais de chevau-légers ou de capitaines de gens de pied, comme l'indiquent l'absence de faucre et de passe-gardes ainsi que la protection des mains assurée non par les mitons, mais par des gantelets à doigts séparés permettant l'usage du pistolet.

Le miton conservé seulement dans la cavalerie chez les gendarmes, dans l'infanterie par les piquiers, tendait d'ailleurs à disparaître depuis la deuxième moitié du XVIe siècle. Il parvint à se maintenir cependant, quoique de plus en plus rare, jusqu'en pleine guerre de Trente Ans.

Aucune des deux armures n'a de braconnière: par contre toutes deux comportent un gorgerin indépendant du colletin de la bavière (partie inférieure avant de l'armet).

La plus intéressante, celle qui est ici reproduite à la plus grande échelle (fig. 3) est couverte d'ornements gravés à l'eau-forte. Parmi des rinceaux de feuillage, des animaux fantastiques, des faisceaux d'armes, se déroulent des scènes de combats. Les fonds dorés par un procédé plus éclatant que solide, lors de la confection de l'armure, ont perdu leur mince couche de clinquant dont quelques creux conservent seuls le témoignage.

Sur le plastron de la cuirasse, deux gens de guerre en harnois du XVe siè-

cle et dont l'un porte sur un écu le lion de saint Marc s'affrontent en un duel à pied.

Plus bas, un fantassin armé à la romaine lutte contre un cavalier revêtu ainsi que son cheval d'une cotte de squammes imbriquées comme en portaient les cataphractaires byzantins.

L'armet sans crête, à l'instar de celui de certaines « maximiliennes »

Fig. 3. — Armure conservée au Musée de Fès.

(armures d'ailleurs de modèle antérieur au type que nous étudions), et timbre arrondi, avec forte cambrure sur la nuque.

La visière porte les vues et les vantailles. Elle est composée de deux parties distinctes, celle du haut faisant saillie en auvent, au-dessus des vues qu'elle protège.

Cette disposition se retrouve dans quelques armets de reîtres au pre

ier tiers du XVIIe siècle, mais alors la visière, les vues et les ventailles disraissent et sont remplacées par un grillage.

La seconde armure moins ornementée ne comporte que des décors flo ux séparés par des bandes symétriques de métal nu.

Toutes deux sont montées sur des mannequins un peu grands pour elles

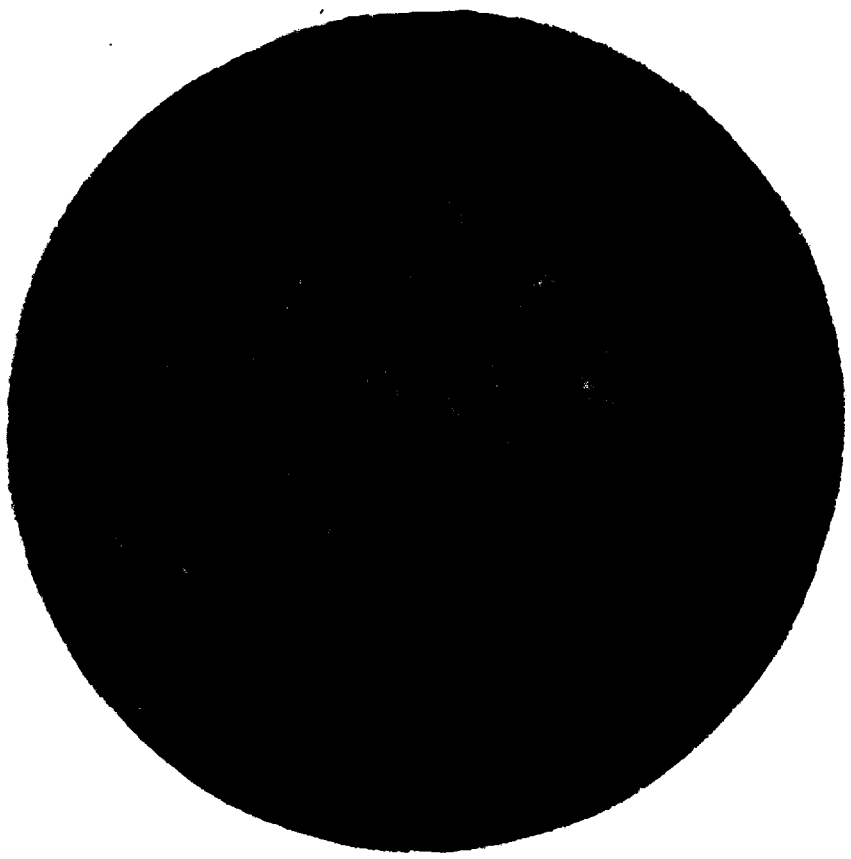

Fig. 4. — Rondache conservée au Musée de Fès.

et qui leur font gagner quelques centimètres. Elles atteignent ainsi une hauteur totale de 1 m. 80 au-dessus de leur socle.

*
* *

Abordons maintenant les pièces les plus remarquables : une rondache, une rapière et deux arbalètes qui offrent un intérêt particulier.

La rondache (fig. 4) est une copie fort bien venue d'une œuvre qui peut

être attribuée à l'un des maîtres italiens de la Renaissance. Les documents qui permettraient d'identifier la pièce, de savoir exactement où se trouve l'original et quel en est l'auteur n'existent pas malheureusement à Fès. On pense, en admirant la puissance et la grâce des motifs représentés, à Benvenuto Cellini et à son école.

Entre une bordure de rinceaux alternant avec des chimères et un umbo central portant une pointe et décoré de têtes humaines séparées par des

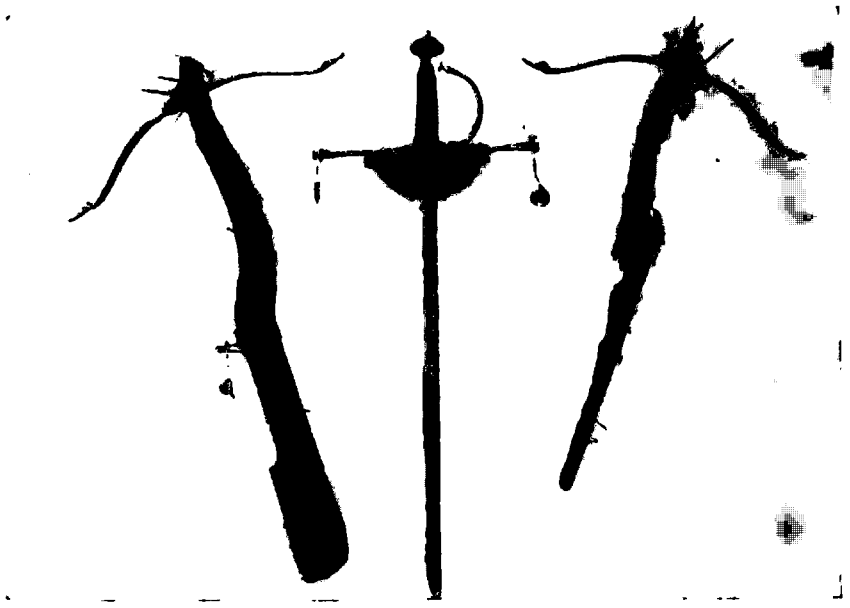

Fig. 5. — Rapière et arbalètes conservées au Musée de Fès.

feuillages, se déroule une scène de guerre à la fois largement et finement traitée en ronde-bosse.

Sur un fleuve symbolisé par un vieillard assis près d'une urne, des barbares montés sur des barques à la proue ornée de têtes de dragons, comme des drakars scandinaves, se sont avancés à l'intérieur d'un pays. Ils tentent un débarquement, mais vigoureusement chargés par les cavaliers armés « à l'antique » (selon les conventions de la Renaissance) ils sont refoulés en désordre dans leurs bateaux.

La photographie qui déforme les objets lorsqu'ils ne sont pas exactement sur le même plan ne donne qu'une idée imparfaite des qualités de l'ouvrage. Elle suffit cependant à donner une idée de sa réelle beauté.

Je n'ai pu déterminer la bataille représentée. Rien dans l'histoire ancienne, *l'Iliade*, *l'Odyssée*, *l'Énéide* ou *la Pharsale*, rien dans les chansons

de geste ne me paraît correspondre à cette scène. Je ne connais pas assez le Tasse et l'Arioste pour me rendre compte s'il s'agit d'un épisode de la *Jérusalem délivrée* ou du *Rolant Furieux*. Je ne le crois cependant pas.

Peut-être, bien que la pièce soit due à un ciseau italien, n'est-il pas téméraire de voir sur cette rondache Robert le Fort repoussant les Normands? L'histoire de la France fut, au moyen âge, presque toute l'histoire de l'Europe occidentale : du moins était-elle connue dans tout le monde latin.

Les armures « à l'antique » ne constituent pas une objection, les artisans de la Renaissance ayant accoutumé de « romaniser » tout ce qu'ils voulaient représenter sous un jour noble. Le souci de la couleur locale est d'invention toute moderne.

Quelle que soit la scène figurée et bien que la rondache du Musée ne soit qu'une copie, elle est remarquable au point de vue du travail des métaux.

Le fouillé des détails, le fini de la facture sont extraordinaires pour un objet en fonte. L'ouvrier qui l'a exécuté a réalisé un véritable tour de force. La qualité supérieure du métal, qui contient très peu de graphite, semble dater cette imitation de 1830 à 1840, époque à laquelle le mouvement romantique avait remis à la mode les antiquailles vraies ou truquées.

La pièce originale sur laquelle a été copiée celle du Musée entrait dans la catégorie des armes dites « de parement », c'est-à-dire d'armes destinées à « parader » et non à « parer » comme on pourrait l'attendre d'un bouclier.

*
* *

La rapière annoncée plus haut (fig. 5) date — pour certaines de ses parties du moins — du début du XVIIe siècle. Sa coquille, repercée, à jour, finement ciselée et figurant des rinceaux de feuillages encadrant de grosses marguerites, est, semble-t-il, bonne de facture et d'âge. A noter le repli à l'extérieur du rebord qui ainsi forme gorge et arrête la pointe adverse si elle a glissé sur la coquille sans se prendre dans les ornements à jour.

La lame est également ancienne. Elle ne porte pas de marque d'armurier, mais seulement dans la gouttière près du talon l'inscription « Jésus Maria ». Elle semble plus jeune d'un quart de siècle environ que la coquille.

La garde (à une branche, croisette et pas d'âne), de même que la fusée et le pommeau, sont modernes et ont été refaits, ainsi, hélas, que les deux vis à têtes rondes qui fixent si malencontreusement la coquille aux branches du pas d'âne.

⁂

Il nous reste à parler de deux petites arbalètes; complètement et incontestablement anciennes, celles-là. Ce sont des arbalètes « à jalet » d'un modèle extrêmement réduit, jouets d'enfants ou de femmes, destinés au tir ou à la chasse aux petits oiseaux.

L'arbalète à jalet, qui n'a pas toujours les dimensions lilliputiennes de celles qui nous occupent, a été en usage au XVe et au XVIe siècle. Le musée de l'Armée conserve celle de Catherine de Médicis.

L'une de celles du Batha serait à classer, si l'on ne tenait compte que de son arbrier, dans le XVe siècle. Toutefois son système de détente paraît être du début du XVIe. Sa longueur totale est de 0 m 65 en la rétablissant dans son état primitif.

Le fût, très vermoulu, est cassé et les morceaux en sont simplement rattachés avec une ficelle, sans être mis en connexion normale. Il sera de réparation très délicate. Il porte déjà les traces d'une fracture ancienne, réduite à l'aide de deux plaques de fer. Pourra-t-il supporter à nouveau semblable opération? Je le souhaite, mais il faudra qu'elle soit effectuée par une main légère et sûre.

A l'imitation des armes de plus forte taille, son arbrier se termine par une pointe de fer qui, fichée en terre, avait pour objet d'empêcher l'instrument de glisser quand l'arbalétrier faisait effort sur sa corde pour la tendre.

La disposition des arbalètes à jalet était tout à fait spéciale. Au lieu d'une corde unique réunissant les deux extrémités de l'arc, elles comportaient quatre demi-cordes partant deux par deux de chacune de ces extrémités d'où, en divergeant, elles venaient s'attacher aux quatre coins d'une pochette centrale, la « bougette », ayant la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire. Ce sachet, muni d'une boucle sur sa partie postérieure était, pour bander l'arme, tiré en arrière et venait s'accrocher à un petit croc maintenu horizontal par un ressort. La détente libérait le croc et la force de propulsion de l'arc produisait son effet. Les projectiles placés dans la bougette n'étaient ni des virelons, ni des carreaux, ni même des matras mais des grenailles, des balles de plomb, voire de simples graviers.

Au bout de l'arbrier, entre l'arc et l'extrémité du fût, deux montants portaient un fil traversant une perle de verre qui servait de guidon.

La seconde arbalète date du XVIe siècle. Son fût a le galbe des crosses d'arquebuses de ce temps. Cet arbrier, bien que moins atteint que celui de la pièce précédente, est cependant très vermoulu.

Une pièce de fer en forme de porte, munie d'une encoche et placée entre le croc d'arrêt et la crosse sert de cran de mire et complète le système de visée.

Qui pourra dire d'où proviennent ces deux charmants jouets? Ont-ils été acheté pour l'amusement d'un fils chéri ou d'une esclave favorite par quelque Sultan de jadis? Sont-ce des cadeaux offerts par des marchands chrétiens ou des Pères de la Miséricorde venus racheter les captifs? Sont-ce les produits du pillage d'une paisible demeure des côtes d'Espagne ou de Provence? Forment-ils une minime part de prise dans l'abordage de quelque vaisseau européen? Ce sont là des questions qui resteront vraisemblablement toujours sans réponse.

P. DE VIGY.

Airs populaires recueillis à Fès

Pour l'analyse modale de ces airs, nous avons utilisé le travail de Salvador Daniel (1) qui, en sa qualité d'Espagnol et de musicien professionnel, envisagé le problème en profond artiste et en musicologue averti.

Quand à la terminologie des modes grec et grégorien, nous avons plutôt adopté celle qui résulte des recherches les plus récentes sur les origines de la gamme moderne (2).

I. — Takbir

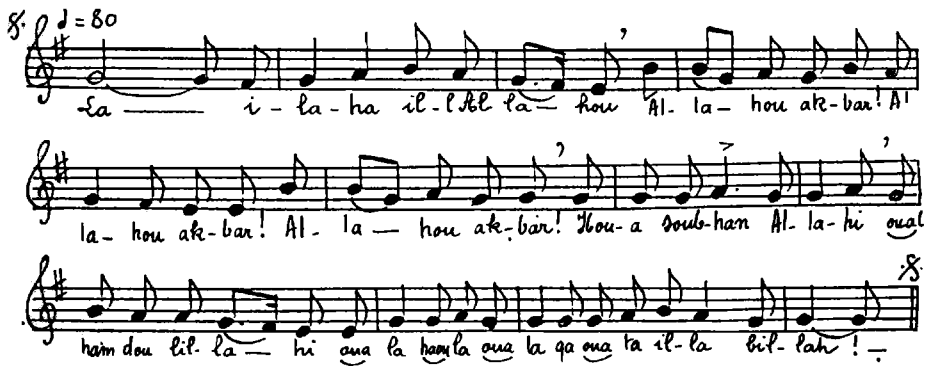

Ce « Takbir », ainsi dénommé parce qu'il contient la formule *'Ullahou kbar*, répétée trois fois, est chanté pendant les fêtes rituelles ou le long des cortèges funèbres. Comme toutes les prières, celle-ci se chante sans accompagnement, le chœur étant partagé en deux groupes qui se répondent sans relâche, chacun répétant la phrase entière.

Le texte est en prose, ce qui explique l'absence d'une mesure régulière. Mais le rythme ternaire domine, contribuant certainement à l'expression solennelle du morceau, dont les « Marches aux flambeaux » peuvent nous donner une idée.

Quant au caractère tonal, remarquons que cet air commence et finit par la note *sol*, rappelant ainsi notre mode *majeur;* mais le retour fréquent des notes *mi* et *si* fait songer d'autre part au mode *mineur*. De sorte qu'au point de vue moderne, cette mélodie participe à la fois de nos deux modes. Ils correspondent, selon Salvador Daniel, au « meia » et au « Isaïn » de la musi-

(1) *La musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien* (Jourdan, Alger).

(2) Notamment : Stiévenard, *Traité des principes de la musique* (Hamelle, Paris).

que arabe; aux modes ionien et éolien du rituel romain; au lydien et l'hypodorien des Grecs. Par ce mélange — assez habituel au Maroc — de c que nous appelons aujourd'hui le majeur et le mineur, par cette sort d'équivoque, d'hésitation entre les deux gammes, la mélopée de ce « takbir revêt un caractère à la fois plaintif et résigné, bien en rapport avec la sen timentalité musulmane.

Cette formule de « Takbir » n'est pas le privilège d'une confrérie. C'es celle que tout lettré sait psalmodier avant la prière de l'Aïd Sghir, ou su le passage d'un croyant défunt.

II. — Cantique a Mohammed

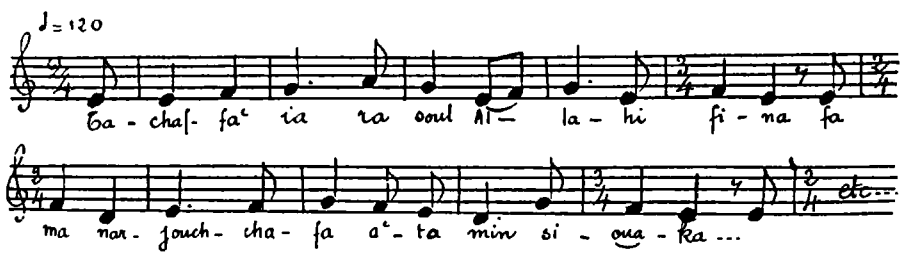

Le texte de ce cantique est un poème de quatre vers; les Musulmans y demandent au Prophète d'intercéder auprès de Dieu pour le pardon de leur péchés.

La présence d'un mètre prosodique, le « ouafir » (l'exubérant) exigeai l'emploi d'une mesure régulière et bien marquée. Il n'est pas jusqu'à l'in tercalation d'une mesure à trois temps toutes les cinq mesures qui n'ait son sens rythmique, en délimitant la chute du vers et le court repos de la cé sure.

Quel est le mode employé ici? Nous dirions volontiers : du majeur. Peut être, mais observons l'insistance avec laquelle la médiante *mi* de ce majeu (dont la tonique est *do*) nous poursuit dans le cours de toute la mélodie qui d'ailleurs commence et conclut sur cette médiante. Voilà un mode ma jeur qui confine encore au mineur. Pour les Arabes c'est le « mezmoum » mode assez lascif, efféminé, le 3e ton du plain-chant, le phrygien des Grecs Ici, grâce au mouvement franchement gai et serein, qui contraste avec le sens des paroles, l'expression n'a rien de lascif; rien de la « morbidezza » qui caractérise certaines « malaguenas », où tout le chant, toutes les fioritu res paraissent se donner à tâche d'appuyer sans cesse sur la seconde mineure *fa-mi*. Ce mode, employé parfois chez nous et en Espagne pour les Lita nies de la Vierge, est familier; il a quelque chose de tendre et de pressant, de confiant en même temps. Tel est le sens de cette gaîté, de cette exubé rance qui nous avait d'abord choqué.

Les élèves des écoles coraniques psalmodient souvent ce cantique, tantôt au début, tantôt à la fin de la classe.

A rapprocher de cet air la mélodie suivante, écrite dans le même mode, traitant à peu près du même sujet, que je pourrais appeler le « cantique des petits tailleurs » (1), l'ayant souvent entendu chanter par les apprentis « khyîatin », dans certains souks de la Médina:

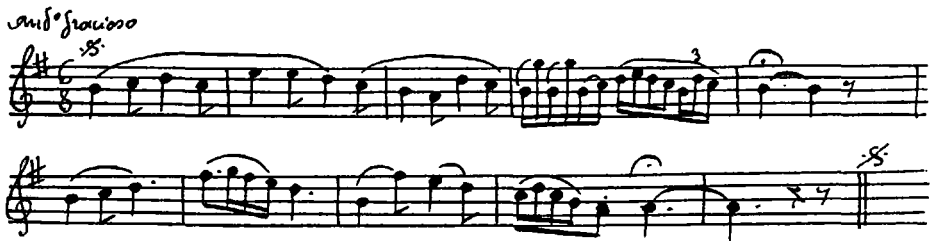

Nous la retrouvons curieusement modifiée par le joueur de musette, dans les concerts nocturnes du Ramadhan.

III. — Cantique a Moulay-Idris

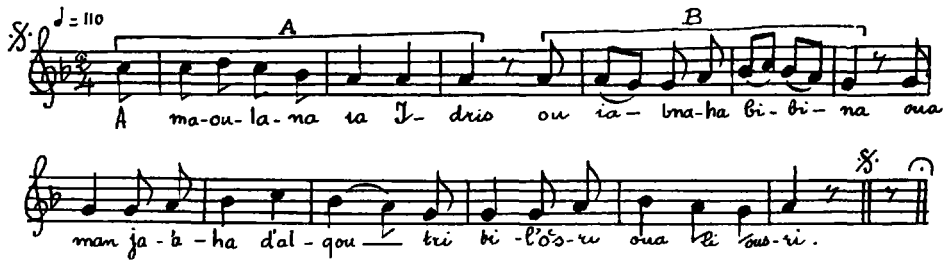

Deux simples vers pour célébrer le Patron de Fès, c'est peu en vérité; mais ils sont gravés dans toutes les mémoires, ils chantent dans tous les cœurs. Les moins lettrés savent les psalmodier sans faute; n'est-ce pas un peu pour la capitale une manière d'hymne national?

Le rythme de ce cantique est très franc et nettement binaire; il s'accorde d'ailleurs assez mal avec la lourdeur du mètre employé, le « taouil » (le long). Par suite, le développement de la phrase mélodique s'opère par périodes ternaires aboutissant à un groupe de douze mesures, grâce à l'extension de chaque segment de deux mesures (les segments A et B ne comprendraient chacun que deux mesures dans une phrase « carrée »). Néanmoins toute cette phrase est parfaitement équilibrée :

(1) A la vérité, ce serait plutôt l'hymne des *Derqaoua*.

(A+B = 6 mesures, formant l'antécédent, ou prémisses,
) C = 6 mesures, formant la séquence ou conclusion.

Aucun de ces segments n'a le même rythme : il en résulte une assez grande variété qui corrige l'inévitable monotomie du chant (une quinte : *sol-ré*).

Le mode employé est le même que dans le cantique à Mohammed (*mezmoum*). Un peu moins « exubérant » que ce dernier, le cantique à Moulay Idris n'en est pas moins allègre. Rien de solennel en Islam dans le culte des grands hommes. On ne les pleure pas, puisqu'ils sont toujours présents, et que la divine « baraka » perpétue à jamais leurs bienfaits.

IV. — Sobhan ed-Daïm

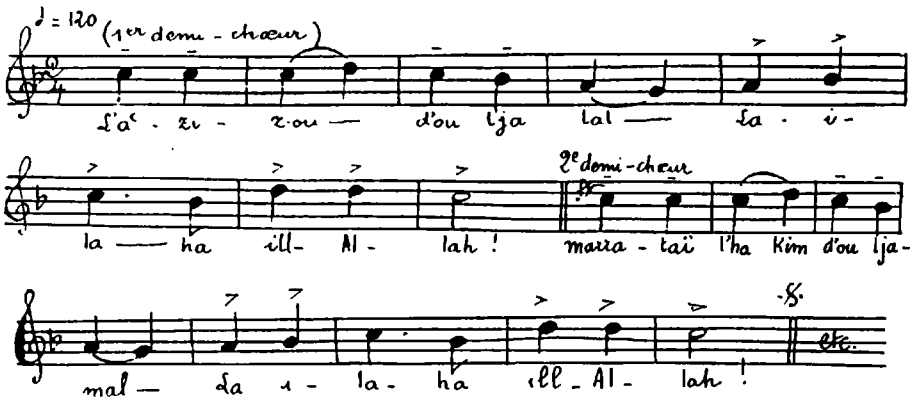

Cette formule « Gloire à l'Eternel », a pour principal caractère de se répéter un nombre interminable de fois, pour mieux symboliser, sans doute l'éternité divine. Il est vrai que les confréries musulmanes possèdent beaucoup de ces prières à répétition.

Le chœur est divisé en deux groupes qui alternent toutes les quatre mesures et se partagent ainsi un travail pour lequel il n'est pas mauvais de ménager son souffle.

Cette loi d'alternance qu'on retrouve dans presque tous les chants religieux, s'applique aussi au travail manuel. Les rues de la Médina où s'occupent les cantonniers retentissent de « Yallah » profonds et sonores rythmés à quatre temps par le bruit des dames martelant le sol :

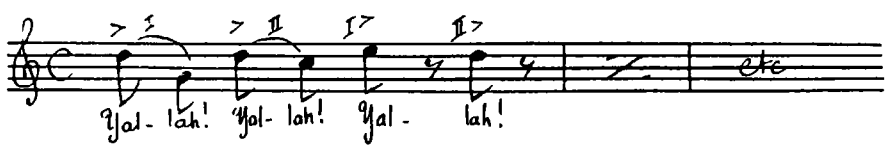

Le « Sobhan ed-Daïm » est l'un des rares chants religieux comportant un accompagnement instrumental. C'est l'hymne des Aïssaoua : le texte en est écrit en prose cadencée et dédié à leur saint patron, Sidi M'hammed ben Aïssa, qu'ils appellent aussi Sidna Aïssa.

Le poème, entremêlé de distiques rimés, équivaut comme longueur à 90 vers. Au cours de leurs cérémonies nocturnes, les Aïssaoua initiés le psalmodient entièrement. La mesure est parfois modifiée, la mélodie estropiée, étirée ou tronquée, pour mieux suivre les irrégularités rythmiques de la prose. Dans les processions, par contre, où les voix sont soutenues et dominées en même temps, par les « raïta » et les « tobbal », on se borne à répéter les deux phrases, mieux cadencées que la suite du poème.

Au point de vue mélodique nous avons bien affaire semble-t-il à notre mode majeur, mais avec prédominance de la quinte, ce qui aboutit à l'incertitude tonale.

Peut-être y aurait-il lieu de voir autre chose que de la « tonalité » en ces équivoques, en ces oscillations modales. Ne sont-ce point là des nuances d'expression intermédiaires entre nos seuls modes majeur et mineur, dont les caractères s'opposent si parfaitement? Telle est sans doute l'origine et la raison d'être de cette « polytonalité » dont se réclament plutôt les musiciens modernes.

Quoi qu'il en soit, pour les Arabes cet air appartient au mode « djorka » correspondant au mixolydien du plaint-chant, à l'hypophrygien des Grecs, qualifié de grave et sévère par ces derniers. Le « djorka » revêt à vrai dire toutes les formes et se retrouve dans nombre de chansons légères.

V. — Chants des Aïssaoua pendant le Moulod

L'hymne « aïssaoui » par excellence, c'est, avons-nous dit, le « Sobhan ed-Daïm », par son importance et son rôle spécial, occupe une place à part dans la liturgie des Aïssaoua.

Plusieurs semaines avant le pèlerinage à Meknès, les adeptes de Sidi M'hammed ben Aïssa commencent déjà leurs cérémonies nocturnes, leurs visites aux moqaddem gardiens d'étendards ou de reliques. C'est la période préparatoire à l'état de grâce, à l'extase commune favorable à la contagion de la baraka.

Trois airs principaux reviennent sans cesse au cours de ces nuits enfiévrées.

a) *Air de danse.* — C'est tout d'abord un air de danse, chanté sur un seul mot : Allah! qu'une vingtaine de coryphées halètent violemment, groupés

en un cercle allongé et sautant lourdement sur place à la manière des ours, en branlant du chef.

Comme toujours, le chœur est partagé en deux groupes, qui alternativement répètent en cadence et jusqu'à l'épuisement :

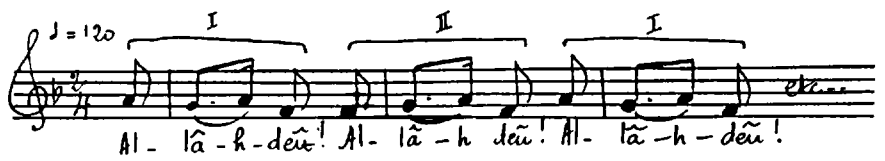

Il paraît difficile de voir dans la syllabe *deû*, ajoutée au mot Allah une abréviation du mot ed-Daïm, l'un des innombrables attributs de Dieu (l'Eternel).

Et tandis qu'on s'évertue à cette pantomime, le cercle progresse lentement dans la ruelle encombrée où les passants et les curieux s'entassent et s'écrasent.

b) *Chanson de promenade.* — Un second air accompagne une sorte de promenade fraternelle, où vont, enlacés épaule contre épaule, et par groupes successifs de cinq à six, hommes, femmes et enfants au regard extatique, aux cheveux dénoués, tous revêtus de la mansouria blanche largement maculée de sang;

Et c'est une savante vocalise sur : Allah! Sidi!

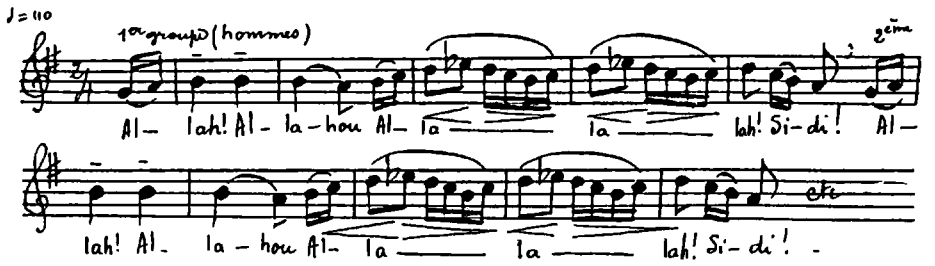

Il n'est pas de chant qui traduise mieux l'exaltation mystique de la secte. Cette phrase de cinq mesures dont le mouvement s'accélère irrésistiblement, entraîne les chanteurs dans une sorte de vertige rythmique. Elle est d'un fatalisme lugubre et stupéfiant.

Nous devons rapprocher de ce chant un air de raïta à cinq temps, fréquemment exécutée par les fanfares des Hamadcha :

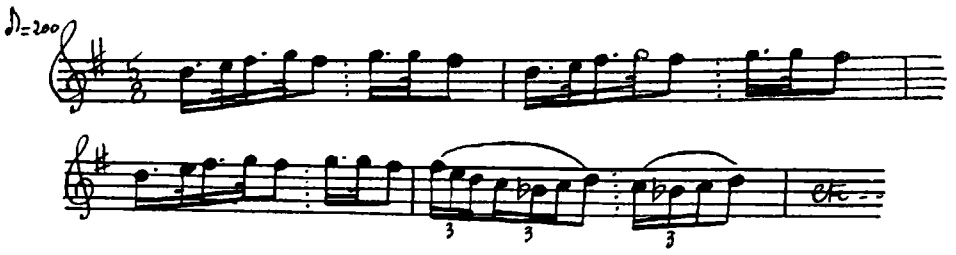

Avec ces deux derniers airs, nous sortons de la musique chorale; car la vocalise sur Allah! Sidi! par son dessin varié, appartient plutôt au genre instrumental. En même temps nous voici en présence d'un mode chromatique, le « çbihàn », qui, dans la seconde mélodie se transforme en gamme par tons entiers, non encore identifiée en Afrique du Nord. Très proche de la gamme chinoise — six tons entiers — cet exemple montre une succession de cinq tons qu'on pouvait croire inusité ici (*fa-mi-ré-do-si*).

c) *Chant du départ et du retour.* — Enfin la veille du Mouloud, lorsque le long cortège des Aïssaoua s'ébranle vers le lieu du pèlerinage, un autre hymne retentit, solennel celui-là, entonné surtout par les chefs et les personnages marquants de la confrérie :

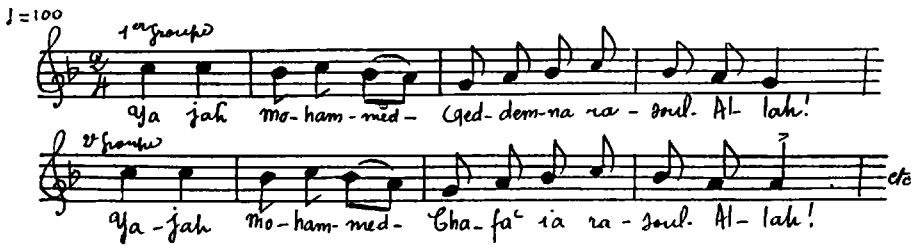

C'est encore un cantique à Mohammed, composé sur un mètre quelque peu modifié pour les besoins du rythme mélodique : le « baçit » (l'étendu).

Le « Sobhan ed-Daïm » est plus mystique, celui-ci plus joyeux : ne croirait-on pas entendre un de nos vieux Noëls? Toutes les colonnes de pèlerins se rendant à Meknès ou revenant, marchent aux accents de ce cantique; on le chante aussi aux enterrements.

d) *Allah.* — Pendant la grande fête du Mouloud, la ville entière appartient aux Aïssaoua. Alors tous les hymnes, tous les airs de danse ou de promenade, toutes les fanfares instrumentales retentissent à la fois. Et, dans la lente procession, une clameur plus forte s'élève à intervalles réguliers, qui couvre le miaulement éperdu des raïta, le mugissement incohérent des longues trompettes, le martèlement infernal des tambourins ;

Cette note superbe, prolongée au son du chaos musical, agrège et résorbe ainsi qu'une pédale harmonique, les invraisemblables dissonances de l'immense cantate, et l'on ne perçoit plus alors que la grande voix d'Allah planant sur la foule de ses adorateurs.

VI. — La Qacida d'Ibn 'Achir

Abdlouahid ben Ahmed ben 'Ali Ibn 'Achir, savant de Fès, mort il y a trois cents ans, a composé un poème didactique de 314 vers, traitant de théologie, de droit et de mystique (1).

On peut le psalmodier sur différents airs, dont les deux principaux sont les suivants :

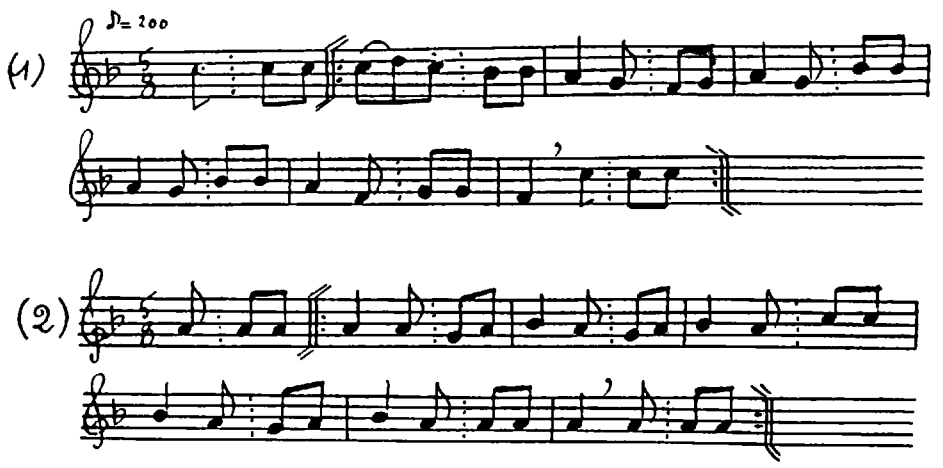

L'analogie rythmique entre les deux airs est aussi frappante que l'uniformité du rythme lui-même. Elle tient au mètre employé, le « rajaz » (le tremblant), qui consiste à répéter six fois le groupe مُسْتَفْعِلُنْ, soit trois brèves suivies d'une longue. C'est également la régularité de cette formule qui motive l'emploi de la mesure à cinq temps : trois brèves, plus une longue, égalant cinq brèves.

La version 1 appartient à notre mode majeur, le « méia » des Arabes, le lydien des Grecs, l'ionien du Moyen-Age. La version 2 se stabilise sur la dominante de *mi* mineur; c'est le mezmoun des Arabes, le dorien des Grecs, l'hypoéolien du plagal.

VII. — La Qacida d'Omar el Ouardi

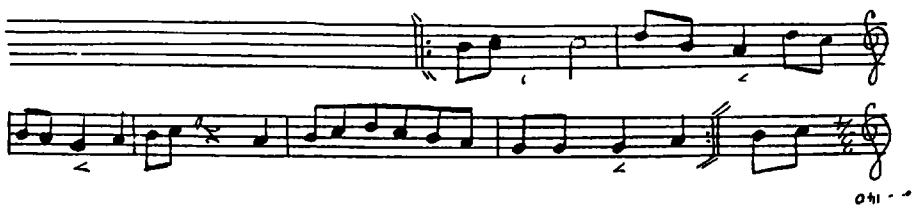

(1) Cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 256 et note 2.

Ce poème traite surtout de morale et de savoir-vivre. La mélodie est un exemple assez rare ici de mode mineur sans note sensible, le Isaïn des Arabes, l'hypodorien des Grecs, l'éolien du plain-chant si fertile en belles formules, en hymnes fervents ou suppliants.

Le texte est écrit en « ramal » (le jeté) qui est bâti sur l'élément suivant : deux brèves plus deux longues. La dernière longue est presque toujours plus haute que les notes précédentes. C'est cette note qui paraît jetée par une accentuation plus forte. Dans notre transcription, elle marque le deuxième temps syncopé de la mesure à trois-quatre.

Un caractère commun à ces chants didactiques, c'est l'absence d'expression. La mélodie ne paraît être là que pour soutenir le rythme, sans se mêler de souligner ou d'interpréter le sens des paroles. Elle demeure impersonnelle, atone. Elle conserve cependant la gravité décente du poème qu'elle accompagne.

VIII. — Airs de Ramadhan (Invitation a la veille).

Pendant les nuits de Ramadhan, sur tous les minarets se donnent les plus curieux concerts. Ils n'ont pas d'autre ambition que de tenir éveillées les ménagères chargées de préparer le repas de la fin de la nuit. Mais ils n'en sont pas moins variés, ni poétiques.

Deux trompettes droites, semblables à celle attribuée par les peintres à l'Ange du Jugement dernier, poussent d'abord leur note grave et cuivrée, au timbre de trombone. Les duettistes ne se mettent pas en frais de variations mélodiques : c'est toujours le même *mi* ou *fa* (l'accord ne se fait pas le si près), note fondamentale de leur tube sonore, qui vibre aux lèvres faiblement pincées de l'exécutant; son art est essentiellement rythmique.

Se répondant de mesure en mesure, les consciencieux « neffar » exécutent d'abord une vingtaine de fois une formule à trois temps :

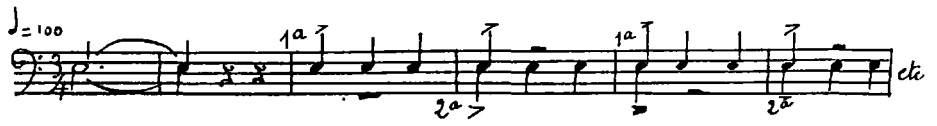

puis ils passent sans transition à une formule à quatre temps plus rapide,

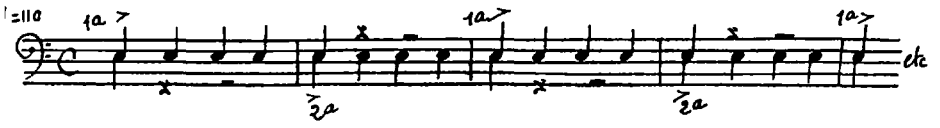

qu'ils abandonnent bientôt pour une autre à cinq temps :

puis à six temps, toujours « accelerando »

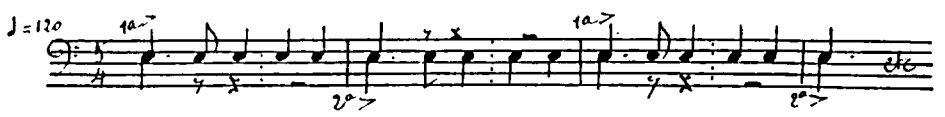

Ils se partagent alors chaque temps de la mesure à six-huit en luttant de vitesse. Après quinze à vingt minutes de ce jeu, les souffleurs, hors d'haleine, arrivent ensemble au bout de la course qu'ils marquent d'un point d'orgue magistral :

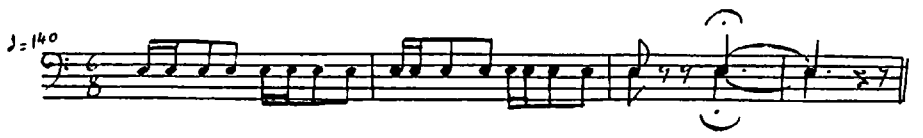

Tout cela n'est que la première partie de « l'ouverture », un premier « mouvement » plein de gravité solennelle. Voici maintenant la seconde partie où l'orchestre va mettre en jeu toutes ses ressources et prodiguer tous ses talents. Un seul artiste il est vrai, compose alors toute la troupe musicale, mais il se multiplie par son ardeur, par la variété des airs qu'il sonne, leur richesse mélodique, leur enjolivement intarissable de gammes et de cadence les plus inattendues.

Le ghiati prélude à la manière de ces confrères violonistes. Il semble affectionner un certain thème en mode « çbihan » :

qu'il brode de cent façons, par exemple ainsi :

Tout en se déplaçant lentement sur les quatre faces du minaret, il continue sans désemparer par les modes voisins du « çbihan » — le « diabolus in musica » des Arabes, le plus passionné de tous leurs modes — il passe à des airs très cadencés, témoin celui-ci qui rappelle la Polonaise :

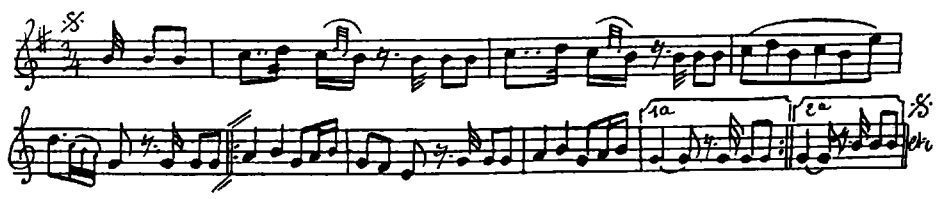

bien il lance parfois la plus agreste des musettes :

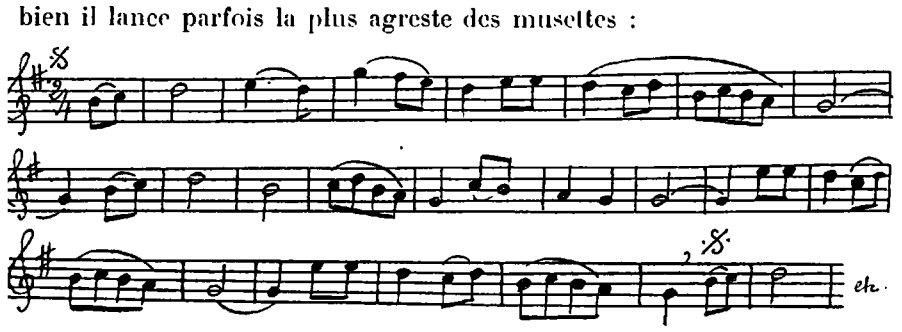

Ne croirait-on pas entendre quelque pâtre de nos montagnes?
Il emprunte à tous les répertoires, le profane, le sacré; voici comment il glose » le « cantique des petits tailleurs » déjà cité :

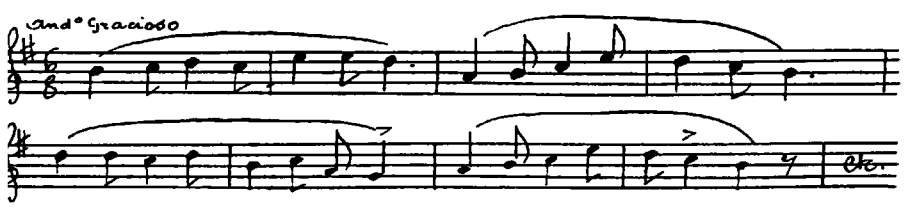

Fès, février 1923.

A. Chottin.

Bibliographie

A. Fischer. — *Das Liederbuch eines Marokkanischen Sängers.* — 1 : *Lieder in Marokkanisch-arabischer Volkssprache*, 1 vol. in-8°, Leipzig, Teubner, 1918, xxii-160 pp.

Au cours d'un séjour qu'il fit à Tanger en 1898, l'éditeur de ce recueil de chants, connu depuis longtemps par ses travaux de dialectologie nord-africaine, se mit en quête de manuscrits arabes. C'est ainsi qu'il acquit, par l'intermédiaire d'un dépisteur indigène, un chansonnier ayant appartenu à un *ɣĕnnāi* de profession, du nom de Drîs al-Ḥrîsî : il contenait un total de 370 poèmes, chants d'amour en majorité, les autres de caractère mystico-religieux, descriptif, guerrier ou satirique. Parmi eux, un assez bon nombre étaient écrits en langue classique ; dix-neuf étaient attribués par le manuscrit à des poètes connus, tels qu'Abû Nowâs, al-Motanabbî ou Ibn Sahl.

Un recueil de ce genre n'est pas si « précieux » que M. Fischer semble le croire p. viii. Des *ɣmām* analogues abondent au Maroc ; à la vérité, les chanteurs de métier, dans les villes comme dans la campagne, s'en passent généralement, tant ils se fient à leur mémoire : au reste, ils sont pour la plupart illettrés. Mais dans la bourgeoisie des villes, les amateurs de musique ne se comptent pas : qu'ils soient des magistrats et des savants austères ou des marchands âpres au gain, les citadins éprouvent tous le même plaisir à entendre chanter des poèmes religieux et profanes ; il n'est guère de fête ou de repas d'apparat où ne soit convoquée une compagnie de musiciens et de chanteurs, parfois même de chanteuses (*ʃaiḫāṭ*). Le comble de la satisfaction pour les assistants est de pouvoir les accompagner mentalement, ou même du bout des lèvres, surtout au refrain. Et beaucoup confient à des scribes le soin de leur constituer des recueils manuscrits de leurs chansons préférées, sous la dictée de maîtres chanteurs. C'est ainsi que l'on trouve dans maintes bibliothèques des chansonniers comme celui que découvrit M. Fischer ; celui-ci ne paraît pas s'être rendu compte de cette particularité : du moins n'en fait-il pas état dans son introduction.

On connaît la graphie le plus souvent employée au Maroc pour la transcription de ces chants, qu'ils soient composés en langue absolument vulgaire, semi-classique (*mˇlḫān*) ou même classique : elle ne tient aucun compte de la coupure des mots ; en dépit de l'orthographe régulière, elle transcrit fidèlement en ح et ص les د et س prononcés emphatiquement dans

*

le langage courant ; la vocalisation dialectale ou classique, suivant le cas, y figure toujours ; l'emploi de voyelles longues est de rigueur dans les syllabes accentuées. J'ajoute que cette graphie, pour monstrueuse qu'elle puisse paraître au premier abord, et qui rend fort pénible la lecture et la compréhension du texte, est néanmoins d'un précieux secours pour l'établissement d'une transcription phonétique. C'est elle que l'on voit les campagnards à peine lettrés employer dans leurs missives (cf. *Rev. Afr.*, 1922, p. 357).

Ce volume — qui est le premier d'une collection de textes et de mémoires orientaux publiée par M. Fischer sur les fonds d'un legs de Fluegel à l'Université de Leipzig — contient la reproduction photolithographique des poèmes vulgaires du chansonnier de Tanger, recopiés par un scribe marocain à Mogador. Ils sont au nombre de 105, pour la plupart en graphie populaire : une transcription phonétique et une traduction annotée sont annoncées.

On peut savoir gré à M. Fischer d'avoir mis sous les yeux de ses lecteurs un long spécimen de cette graphie. Mais quelques pages auraient peut-être suffi : elle correspond malgré tout à un texte clair ; il eût été bon qu'il le rétablît ou le fît rétablir par son copiste. Il a cru d'ailleurs utile de le faire dans l'index arabe des incipit de chants. Avant lui, tous les éditeurs de chansons maghribines ont procédé d'eux mêmes à ce rétablissement. En attendant le complément promis, ce *zmām*, tel qu'il se présente, demeure difficilement utilisable.

La plupart des chants lithographiés semblent inédits. Parmi eux, sept seulement ont pu être retrouvés par M. Fischer dans des recueils antérieurs. On y peut ajouter la célèbre *qaṣîda* attribuée au barde populaire de Meknès-Sidi Qaddûr al-ʿAlamî, *qāl ʿl-mʿzian ṭṣîf-li zînî*, qui figure dans sa collection sous le n° 29 et que Sonneck avait déjà publiée pour la plus grande partie et traduite dans ses *Chants arabes du Maghreb*, Paris, 1902-1907, I, p. 30, sqq., II, p. 68, sqq.

A la suite du texte lithographié, M. Fischer donne le texte imprimé de vingt petits chants « religieux et érotiques », recueillis par lui dans les villes du littoral atlantique. Ce ne sont pour la plupart que des incipit ou de courts fragments, tel le n° 119, où l'on reconnaît le début d'une longue chanson, fort populaire au Maroc, et qui présente de nombreuses variantes.

E. Lévi-Provençal.

Le P. de Foucauld et A. de Calassanti-Motylinski. *Textes Touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, publiés par René Basset, sous les auspices du Gouvernement général de l'Algérie. Alger, Carbonel, 1922, in-16. 230 pp.

Les *Textes en prose* s'ouvrent par des dialogues : avec un guide, une femme, un malade, dialogues qui évoquent, ainsi qu'il convient, au début de ce livre, la personne du P. de Foucauld, dans la double œuvre qu'il accomplissait, d'apprivoisement et de charité. Puis viennent près de deux cents textes, courts morceaux de trois lignes à deux pages où le Touareg

se montre dans son cadre, peint par lui-même : il décrit sa vie, événements ou occupations journalières, narre quelques contes — sa littérature, — et fait le récit de pillages, de meurtres, ou de combats récents — son histoire. Enfin le volume se termine par une riche collection de proverbes (215), traduits et expliqués, suivis de quelques énigmes.

Ces textes représentent une partie des résultats de la splendide enquête linguistique menée au Ahaggar par M. de Motylinski, et surtout, après la mort de ce savant, par le P. de Foucauld. Ils sont le complément du *Dictionnaire Français-Touareg* (1908), du *Dictionnaire abrégé Touareg-Français* (1918-1920), et des *Notes pour servir à un essai de grammaire Touarègue* (1920). Recueillis pour servir à l'étude de la langue, ils sont riches d'enseignements à cet égard. Les mots y ont en effet un aspect vivant qu'ils n'ont pas toujours dans les dictionnaires, car, pour ces derniers ouvrages, ils sont recueillis isolés et prononcés avec un soin particulier, ce qui voile parfois les tendances évolutives et leur confère un caractère phonétique archaïque ; ainsi dans le « Dictionnaire Touareg-Français », nous lisons *stenfous*, pl. *stenfassen* (t. II, p. 791, l. 17) et dans les « Textes » *stanfassen*, avec *a* dégagé par *n* (p. 7, l. 20) ; de même, dans le dictionnaire *almeż*, et dans les Textes : *almoż*, avec action de l'emphatique sur la voyelle précédente (p. 28, *Occupation des femmes*, l. 6). Nous ne multiplierons pas les exemples : une lecture quelque peu attentive en révèle un certain nombre.

La sémantique aussi trouve à glaner dans ces textes, même après le *Dictionnaire Touareg-Français* qui pourtant est un chef-d'œuvre de précision. Celui-ci, en effet, donne par exemple ·:ⵍⵍ *elbek*, « être extrêmement maigre et extrêmement faible (être d'une maigreur extrême et sans la moindre force) » (t. II, p. 10), ce qui ne rend pas absolument la nuance de ce détail de cuisine : *koud elbâken é d esen eǧin oudi* « si la viande n'est *pas assez grasse*, on y met du beurre ». (*Textes*, p. 30, *Nourriture*, l. 7.)

C'est surtout pour l'étude de la syntaxe que ces textes sont précieux : ils nous offrent des procédés d'expression disparus depuis des siècles en d'autres points, vivant encore dans cette langue archaïque : témoin cette remarquable suite de propositions nominales, à propos de la tente :

> *aṛil oua n tëhalǧé i n âles ; aṛil oua n ĕṛil i n tameṭ ; aṛīl oua n tëbalǧé, tarik n âles et taẓoïli nnît ed ǧerouân oui n ĕmekchi : aṛil oua n ĕṛil, akhaoui n tameṭ d ahennaka nnît, et tëbouân nît, ed kassen, et thettân ti n oudi.*
>
> Le côté de gauche, celui de l'homme ; le côté de droite, celui de la femme ; le côté de gauche, la selle de l'homme et ses armes et les sacs de provisions ; le côté de droite, la selle de la femme et sa cage et ses sacs et les vases à boire et les récipients de beurre.

(p. 27, *Ustensiles de la tente*, l. 1-4.)

Par ailleurs, ils mettent en relief les caractères de cette langue, pour ainsi dire parlée seulement, qui, dé-

pourvue de flexion casuelle et astreinte à un ordre fixe, n'en garde pas moins une certaine liberté dans l'ordre des mots, liberté naturelle à la conversation ; au début de la phrase est la place importante ; c'est là qu'est le mot essentiel, celui sur lequel se fixe avant tout la pensée ; les dialogues en particulier présentent maints exemples de cette construction : mais on la trouve aussi ailleurs :

Imoûhaṛ éoua-d tâtten, t meṭ d âles tâharen koud ou tt ill ar essin issen.

Les Imouhaṛ lorsqu' (ils) mangent, la femme et l'homme prennent leur repas ensemble, s'il n'est personne d'autre qu'eux deux.

(P. 29, *Repas*, début.)

Sans doute est-ce au linguiste que s'adresse avant tout cette publication ; mais d'autres aussi y trouveront leur profit, l'ethnographe par exemple, à qui ces textes apporteront de nombreux renseignements nouveaux sur les coutumes et le genre de vie des Touareg.

André Basset.

Julian Ribera. — *La Musica de las Cantigas. Estudio sobre su origen y naturaleza* (vol. III des *Cantigas de Santa Maria d'Alfonso el Sabio*, publication de la Real Academia Española), Madrid, 1922, 1 vol. in-4°, Tipografia de la Revista de Archivos, 345 p.

Il y a longtemps que ses travaux pleins d'érudition ont placé M. Julian Ribera y Tarragó parmi les orientalistes espagnols les plus en vue. On sait que ce fut avec lui que le regretté Francisco Codera publia les derniers volumes de son importante *Bibliotheca arabico-hispana*. Plus tard, M. Ribera collabora à la *Colleccion de estudios arabes* de Saragosse et aux publications du centre d'études historiques de la *Junta para ampliacion de estudios* de Madrid. Il fait, depuis 1912, partie de l'Académie Royale d'Espagne et, depuis 1915, de la Real Academia de la Historia. Lors de sa réception à la première de ces compagnies, il lut un mémoire fort remarqué sur la métrique dans la poésie lyrique populaire des Maures d'Espagne. Il reprend aujourd'hui la question, en élargissant son cadre primitif, et consacre une grande étude à la musique arabe andalouse, à propos de celle des *Cantigas*.

L'Espagne, comme les autres nations de civilisation latine, s'efforça de recueillir de bonne heure les chants populaires que ses trouvères, au Moyen-Age, avaient répandus dans la partie de la péninsule qui était demeurée chrétienne, et, plus tard, après la défaite musulmane, à travers tout le pays. Ces « chansonniers » chrétiens d'Espagne, dans lesquels la musique, suivant la notation de l'époque, accompagne toujours les paroles, ont déjà fait l'objet d'assez nombreuses recherches ; jusqu'ici le plus connu était celui dit du Palacio : il contient des chants des xve et xvie siècles et a été publié en 1890 à Madrid par Asenjo Barbieri. Dans cette anthologie, M. Ribera ne fut pas peu surpris de constater que quelques chansons, parmi celles qui apparaissaient nettement d'origine populaire, présentaient la même construction strophique et la même combinaison de rimes que certains poèmes arabes andalous. Dans l'une d'elles, il

parvenait à retrouver le souvenir incontestable d'un thème poétique populaire de l'Espagne musulmane importé directement d'Orient ; il put en suivre la trace, en partant du célèbre *Kitâb al-aġânî* d'Abû 'l-Faraǧ al-Iṣbahânî. Poursuivant ses investigations, il fut amené à examiner un recueil de musique religieuse du XIIIe siècle, les *Cantigas de Santa Maria*, qui portent le nom du célèbre Alphonse le Savant. Leur notation musicale n'avait pu jusqu'ici être déchiffrée.

Après de minutieuses recherches, qui lui ont demandé des années, M. Ribera est arrivé à interpréter cette notation, en démontrant, d'une part, que la structure métrique des vers de ces *cantigas* correspond à celle que l'on observe dans les productions lyriques des Maures d'Espagne ; d'autre part, que le système rythmique de la musique qui les accompagne est directement apparenté à celui des airs arabes d'Orient.

Pour appuyer sa démonstration, M. Ribera a cru utile de faire un exposé complet de l'histoire de la musique arabe, depuis ses origines jusqu'à la chute de l'Islâm en Andalousie. Le sujet, à vrai dire, n'est pas neuf et a tenté quelques spécialistes, tels que Salvador Daniel et, en tout dernier lieu, M. J. Rouanet. Mais M. Ribera a eu le réel mérite de se servir, pour rédiger son aperçu historique, de sources arabes, quelques-unes non traduites. C'est ainsi qu'il a tiré grand parti, non seulement du *Kitâb al-aġânî*, mais des œuvres d'al-Mas'ûdî, d'Ibn Sa'îd, d'Ibn Ḥayyân, d'Ibn Ḫaldûn et d'al-Maqqarî. A ce titre, et indépendamment du très grand intérêt que présente son originale interprétation des chants d'Alphonse le Savant, dont il donne la transcription moderne, son monumental ouvrage, luxueusement édité par l'Académie Royale d'Espagne, comble une importante lacune et élucide bien des points jusqu'ici demeurés obscurs sur le patrimoine musical et artistique de l'Espagne musulmane.

E. Lévi-Provençal.

Albert de Puybusque. *Le Marquis de Saint-Amans, ambassadeur au Maroc en* 1682. Toulouse, Edouard Privat, 1917, in-8°, 15 p. Extrait du *Bulletin de la Soc. Archéologique du Midi de la France, n°* 45, 1915-1917.

En fouillant le passé du vieux château de Maillhoc, situé aux environs d'Albi, M. A. de Puybusque a rencontré dans la liste des anciens propriétaires, le nom de la famille Izarn de Saint-Amans, dont un membre fut en 1682-1683 ambassadeur de Louis XIV à la cour de Moulay Ismaïl.

L'ambassadeur, que M. de Puybusque appelle François Izarn Marquis de Saint-Amans porta peut-être à la fin de sa vie (il mourut en 1686) ce titre de marquis. Mais, au témoignage d'un récit de l'ambassade rédigé par un des membres de la mission, récit que n'a pas utilisé M. de Puybusque, François Izarn était connu en 1682 sous le nom de Baron de Saint-Amans. (*Voyage de Monsieur le Baron de St. Amant, Capitaine de vaisseau, Ambassadeur du Roy Très-Chrétien vers le Roy de Maroc, par un Officier de Marine.* A Lyon, chez Hilaire

Baritel, in-12, 156 p., 1698 selon le titre du volume : le privilège est daté de 1696.) Il ne peut y avoir erreur sur la personne ; mais on souhaiterait quelques précisions sur les détails de la biographie.

Il ne paraît pas d'ailleurs que les archives du château de Mailhoc contiennent rien d'important touchant l'ambassadeur. Quelques mentions tirées des registres de l'état civil d'Albi, ou de « pièces authentiques » dont la provenance n'est pas autrement précisée, sont tout l'apport proprement régional de cette rapide étude, dont on eût espéré davantage. Le travail de M. de Puybusque a du moins le mérite de fournir quelques points d'orientation aux érudits qui voudront se livrer à des enquêtes plus précises. Il suffit pour l'instant à caractériser le milieu d'origine des Saint-Amans, famille de vieille et obscure noblesse provinciale, dont les diverses branches vivaient dans l'Albigeois et sur les confins de l'Aude et de l'Hérault.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans l'article de M. de Puybusque, c'est l'indication de plusieurs documents conservés aux archives des Affaires Etrangères, qui fournissent des renseignements assez abondants sur la vie publique de l'ambassadeur. Trois longues lettres adressées au Marquis de Seignelay sont relatives à une mission dont Saint-Amans fut chargé au début de l'année 1682 auprès de M. de Guilleragues, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople. Dès la fin du mois de mai, Saint-Amans recevait l'ordre de se préparer à partir pour son ambassade du Maroc. M. de Puybusque cite quelques passages des instructions données à l'ambassadeur et de sa correspondance avec Seignelay. Il est aussi fait allusion à la relation d'ambassade que, selon la coutume, Saint-Amans revenant du Maroc remit au Département : tous documents sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister pour le moment, car il est bien probable qu'ils seront avant peu intégralement publiés dans *Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc*, du Comte H. de Castries. Une note du volume récemment paru (2e série, Dynastie Filalienne, Archives et Bibl. de France, t. 1, p. 696) donne déjà sur le Baron de Saint-Amans des précisions intéressantes. Le prochain volume de la série y ajoutera certainement une information abondante et nouvelle sur l'ambassade de 1682-1683.

Pierre de CENIVAL.

H. LABOURET. *Langage tambouriné et sifflé* (Extrait du *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française*, 1923, p. 120-158, 4 pl. et 3 fig.)

Les indigènes de l'Ouest africain emploient, pour communiquer rapidement certaines nouvelles ou certains ordres, un système de signalisation à distance assez perfectionné : un double tambour donnant deux tons distincts, dont les combinaisons diverses constituent tout un langage conventionnel. L'auteur rappelle que d'analogues tambours, mais à un seul ton, existent en bien d'autres endroits : en Mélanésie comme en Amérique ; nulle part, pourtant, semble-t-il, ce mode de signalisation n'a été poussé

aussi loin qu'en Afrique. M. Labouret en étudie avec quelque détail le mécanisme ; il arrive à ce propos à des conclusions qui semblent devoir être adoptées sans réserves : il ne s'agit pas, contrairement à l'opinion de quelques observateurs, d'un système analogue à celui de notre alphabet Morse, par exemple — ce qui serait difficilement concevable de la part de populations illettrées, incapables de discerner les éléments d'un mot — mais de véritables refrains musicaux auxquels s'attachent des paroles déterminées : quelque chose d'analogue à nos refrains militaires — avec cette différence que le refrain a recouvert les paroles dont il semble reproduire le rythme, au lieu que des paroles quelconques soient venues s'adapter au refrain. En somme, le nombre des communications possibles est assez limité. Mais ces tambours servent en outre à des usages rituels. On a pour eux une certaine vénération, et on les emploie pour converser avec les morts : les sons peuvent atteindre ces êtres invisibles qui rôdent si souvent autour des vivants.

Tout cela est déjà fort intéressant ; mais M. Labouret a noté que ce langage tambouriné se substitue chez certaines tribus à un langage sifflé préexistant ; bien que l'auteur n'ose prendre nettement parti sur ce point, il semble que, d'une façon absolue, le langage sifflé soit antérieur à l'autre. Voilà une question qui intéresse les populations nord-africaines. Sans parler en effet des modulations par lesquelles les bergers de ces régions conversent de façon rudimentaire, et qui mériteraient d'être étudiées de près, il existe chez les Guanches de Gomère un langage sifflé, signalé dès 1402, par Pierre Boutier et Jean Leverrier qui accompagnaient Jean de Béthencourt, et étudié à une date plus récente par Quedenfeldt (*Pfeifsprache auf der Insel Gomera*, in *Verhandlung der Berliner anthropologischen Gesellschaft*, séance du 17 déc. 1887). Il ne semble pas que M. Labouret ait eu entre les mains ce travail : il est en effet assez difficile à trouver. Au reste, Quedenfeldt arrivait, pour le langage sifflé de Gomère, à d'analogues conclusions : il est en quelque sorte articulé, comme si l'on essayait de reproduire une phrase à l'aide de sifflements, le mot sifflé étant comme calqué sur le mot parlé. Autre fait : Hérodote (IV-193) affirme que le langage des Ethiopiens troglodytes, qui vivaient vraisemblablement dans le Tibesti d'aujourd'hui, « rappelle les cris aigus des chauves-souris », et M. Gsell a supposé, avec toute apparence de raison, que ces « cris » pourraient bien être un langage sifflé destiné aux communications à de grandes distances (Textes relatifs à l'Afrique du Nord : *Hérodote*, p. 151). Il serait encore prématuré, assurément, de vouloir dégager de tout cela une conclusion systématique ; mais ces rapprochements valent la peine d'être signalés (1).

Henri BASSET.

(1) Ce compte rendu était déjà composé quand j'ai appris de M Delafosse que M. Labouret s'était proposé d'ajouter sur épreuves quelques mots pour mentionner le langage sifflé de Gomère : seule une circonstance fortuite l'en empêcha.

J. Brévié. *Islamisme contre « Naturisme » au Soudan Français*, avec une préface de Maurice Delafosse, Paris, Ed. E. Leroux, 1923, 8° XVI-320 p.

Le titre de cet ouvrage est fort clair : il en indique la tendance. M. J. Brévié, aujourd'hui gouverneur du Niger, et qui a fait dans l'A. O. F. toute sa carrière, a été frappé de l'antagonisme de principe qui s'affirme entre l'Islâm et les institutions des populations soudanaises non musulmanes, celles qui pratiquent le « naturisme ». Celui-ci, c'est ce que l'on s'est contenté d'appeler longtemps le fétichisme, mot que M. Delafosse a proposé récemment de remplacer par celui, plus précis, d'animisme. M. Brévié préfère un terme plus général, et qui, au premier abord, évoque moins exclusivement une idée de croyances. Toute la première partie de l'ouvrage est consacrée à définir le terme et à montrer en quoi il convient aux populations non-musulmanes du Soudan : l'auteur a beaucoup pratiqué les travaux de M. Lévy-Bruhl, et il pouvait difficilement, en effet, choisir un meilleur guide. Peut-être cependant n'était-il pas absolument nécessaire de créer un mot nouveau. D'autant que celui-ci implique tout un système : il laisse supposer qu'il y a un certain groupe de croyances magico-religieuses par où doivent *nécessairement* passer tous les peuples sur toute la surface du monde. C'est un peu absolu ; on peut observer, malgré de nombreuses similitudes, une assez grande variété de réactions, dans les divers groupements humains, en face des problèmes de la nature. D'autre part, dans l'esprit de l'auteur, ce système est à base de totémisme ; et l'on n'est pas très sûr que les *tanmas* de l'ouest africain soient bien des faits de totémisme ; ou, si l'on préfère, c'est une forme si particulière du totémisme qu'il est bien difficile de ne pas lui faire une place tout à fait à part. Je renvoie sur ce point à l'excellent compte rendu que M. Delafosse a donné de cet ouvrage dans la *Revue d'Ethnographie et des Traditions populaires* (1923, p. 100-104). Mais, chemin faisant, M. Brévié apporte un grand nombre d'observations fort intéressantes sur les croyances des populations non-musulmanes de notre Afrique Occidentale.

L'idée maîtresse de son étude, c'est que ces croyances constituent pour les populations de ces régions un cadre social, politique, économique en même temps que religieux, et le mieux adapté à leur propre génie, puisque c'est le produit d'une lente élaboration de leur race : toutes leurs institutions en découlent. Briser le cadre, c'est provoquer une formidable rupture d'équilibre. Et si l'Islâm est le destructeur de cette organisation, que peut-il apporter à la place ? Une religion tout à fait contraire aux traditions, aux aspirations, aux nécessités mêmes des populations qu'il prétend soumettre à sa loi. L'Islâm peut être bon pour des pasteurs nomades ; il ne saurait convenir à des sociétés d'agriculteurs sédentaires dont l'organisation est l'œuvre d'une expérience millénaire, fortement attachées avant tout au culte des ancêtres d'où dérive jusqu'à la propriété du sol. Sans doute, dira-

t-on ; mais comment expliquer alors les progrès de l'Islâm dans ces régions ? Ces progrès, justement, M. Brévié les conteste. L'islamisation, au Soudan, a procédé par à coups successifs, à la suite de guerres saintes de large envergure proclamées par quelque conquérant musulman, ambitieux ou fanatique, qui amenait brusquement à l'Islâm des peuples entiers — et puis la tourmente passée ou l'empire écroulé, ces nouveaux fidèles retournaient peu à peu, et souvent très vite, à leurs anciennes croyances. Aujourd'hui même, à mesure qu'on s'éloigne de l'apostolat sanglant de Cheikou Ahmadou et d'el-Hadj Omar, l'influence de l'Islâm décroit sensiblement dans les régions qui leur furent soumises. Bref, dans l'ensemble de l'A. O. F., l'Islâm est loin d'être en progrès.

Cette conclusion bouleverse quelque peu une idée communément admise. Mais il faut reconnaître que beaucoup des arguments qui nous sont présentés sont singulièrement puissants, et toute une série de rapports administratifs les corroborent. Assurément, on a parfois l'impression que M. Brévié, emporté par son idée, a tendance à la systématiser à l'extrême. Il n'en est pas moins vrai qu'on doit tenir le plus grand compte de l'opinion raisonnée d'un homme qui a une expérience aussi profonde des populations de l'Afrique Occidentale, ayant passé de très longues années à les administrer et à les étudier. D'autant plus que cette opinion s'accorde exactement avec celle d'un autre colonial, le plus qualifié pour parler des populations soudanaises, M. Maurice Delafosse. Celui-ci, dans un article de la *Revue du Monde Musulman* (mars 1922) avait déjà montré la résistance de l'animisme nègre à l'islamisation en Afrique Occidentale. De fait, voilà plus de mille ans que la guerre sainte sévit dans ces régions, et l'Islâm est encore loin d'avoir partout triomphé.

On trouvera également dans ce volume des indications précieuses sur la façon dont l'Islâm est compris par ceux-là mêmes qui l'ont adopté. Les musulmans soudanais ne connaissent à peu près rien du dogme ; ils ne comprennent pas le sens des formules de la prière, qui reste presque toujours un simple exercice machinal ; ils éludent le jeûne chaque fois qu'ils le peuvent, et n'accomplissent presque jamais le pèlerinage. Cependant cette tiédeur ne met pas le Soudan à l'abri d'une explosion toujours possible de fanatisme xénophobe ; les exemples dans le passé, en sont nombreux.

Je ferai à M. Brévié le reproche de n'être pas toujours très familiarisé avec les choses de l'Islâm, en dehors du Soudan, et surtout avec celles de l'Afrique du Nord. Il lui arrive à plusieurs reprises de parler des *Sémites* du Maghrib : mais les Berbères, arabisés ou non, qui constituent l'immense majorité des populations nord africaines ne sont pas des Sémites. Par contre, il aurait pu trouver chez eux des arguments bien propres à soutenir sa thèse. Sans doute, le travail de l'Islâm et ses résultats ont été plus considérables, du moins en surface, puisqu'on ne trouve plus au Maghrib de païens avoués. Mais les connaissances religieuses des Berbères sédentaires sont le plus souvent semblables

à celles des Soudanais islamisés, et celles des Berbères nomades moindres encore. Eux aussi ont la plus grande peine à briser leurs vieux cadres anté-islamiques, et ces cadres persistent souvent sous le vernis d'Islâm qui les couvre. Les cultes naturistes, des sources, des grottes, des arbres, des hauts-lieux, n'ont pas changé ; le culte des saints est de l'anthropolâtrie ; les rites de la vie agraire sont encore du plus pur paganisme ; et dans de vastes régions - - les plus peuplées — le droit coranique n'a pas pu remplacer le vieux droit coutumier. L'Islâm s'en accommode, et c'est une de ses forces ; mais partout, il se juxtapose : il remplace très difficilement.

Dans les derniers chapitres, M. Brévié expose quelle doit être, à son avis, la politique à suivre au Soudan entre ces tendances et ces forces contradictoires : politique d'équilibre, à la fois libérale et ferme. Par une rare fortune, il a été donné à l'administrateur, depuis plusieurs années déjà, d'appliquer les vues du théoricien : il ne semble pas que le résultat ait trompé son attente. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'ouvrage et de l'auteur.

Henri BASSET.

L'Editeur-Gérant E. LAROSE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICITÉ. — ANGERS, 4, RUE GARNIER. PARIS, 2, RUE MONGE.

PÊCHEURS BERBÈRES DU SOUS

(Suite.)

NOTES SUR UN VOCABULAIRE MARITIME BERBÈRE

Les mots de ce vocabulaire, à quelques exceptions près, appartiennent au dialecte chelḥa. Ils ont été relevés à Agadir n Ighir, au village de Founti, à Mogador et à Safi. Les informations sur le vocabulaire de Mogador ont été vérifiées puis augmentées par mes anciens élèves, MM. Souane et Rostane, interprètes au Contrôle civil. Certaines des expressions berbères de Safi ont été signalées par M. Bay, auteur d'un glossaire, surtout composé de mots arabes.

On s'est attaché dans ce travail à déterminer l'origine terrienne du mot et non à le suivre dans tous ses développements à travers les différents dialectes.

Nombre de termes de ce vocabulaire figurent dans le *Vocabulaire français–berbère (Étude sur la tachelḥit du Sous)* de Destaing ; Paris, Imprimerie Nationale, 1921 et dans les *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé*, de Brunot ; Paris, Leroux, 1920. Les références marquées Destaing et Brunot renvoient à ces ouvrages. Par abréviation : Ag., Agadir ; Mg., Mogador ; *M. et Ch., Mots et Choses berbères*, Laoust ; Paris, Challamel, 1920. Les mots marqués d'un astérisque sont étrangers au berbère ; ils sont pour la plupart empruntés à l'arabe andalous, ou au gréco-latin. Le système de transcription employé est celui de mes divers ouvrages : ce sont les mêmes signes à l'exception du ẓ figuré ici par un ẓ et non par un ġ. Certains noms de poissons n'ont pu être déterminés, et ceux qui l'ont été sont rapportés avec leur appellation vulgaire.

a

abaḥo, nom donné à tout coquillage comestible autre que la moule, Ag.

***

**abaḥi*, pl. *i-n*, pêcheur et marin, Ag., cf. Destaing, p. 215 ; Brunot, p. 4 (ar. بحري).

***

**abarko*, pl. *iburka*, chaland ; barcasse, Ag. ; *abāṛkŭ*, Destaing ; *lbarko*, à Mg. avec agglutination du résidu de l'article arabe (roman).

***

abaḫḫui, et *abḫui*, Ag., Mg., vers de rochers utilisés pour amorcer les lignes. Emprunté au vocabulaire terrien. Cf. Destaing, p. 290, *abḫuy ntallaḥt*, ver de terre, litt. « ver de vase » — *aḫuy*, ver, asticot, larve d'abeille, Ntifa ; *abḫuš*, ver, insecte, Ntifa ; *abaḫḫu*, ver, Izayan, A. Ndhir ; *abaḫḫo*, Zemmour.

***

aberdäk, Ag. ; *aberdak*, Safi, *abardag*. Mog., gros poisson pêché au large. Destaing donne *aberdag* qu'il classe parmi les poissons rouges comestibles, p. 225.

***

ablaɣ, variété de truite de mer ou de loup truité, Ag., Mg., Safi. C'est un nom collectif ; on signale un nom d'unité et un diminutif sous la forme *tablaɣt* et *tablaiɣt*, cette dernière étant bien particulière à quelques parlers du groupe chelḥa.

***

abrār, non déterminé ; ce serait un très gros poisson, Ag., Mg., Destaing, p. 225 Dans le langage terrien, le mot est connu dans le sens de « tacheté, bariolé » en parlant par exemple de la robe d'un bœuf ; Ntifa.

***

**aburi*, mulet, Ag., Mg., cf. Destaing, p. 194 ; Brunot, p. 15 « *bûri*, paraît être d'origine latine. *albus*, *alburnus* = poisson blanc, ablette, serait l'ancêtre commun de l'arabe *bûri* et de l'espagnol « albur » poisson d'eau douce du genre cyprin. »

aburi et sa forme féminine *taburit* désignent encore dans le Sous un

fusil ancien : Laoust, *Cours de berbère marocain* ; Paris, Challamel, 1921, p. 177 ; mais le mot dérive d'une autre racine ; cf. *teburit*, bâton, en Touareg, De Motylinski, *Diction.*, p. 96. C'est à tort qu'on a voulu le ramener à l'arabe à cause « de sa crosse en forme de poisson. »

*
* *

ábru, indéterminé, classé dans la catégorie des poissons rouges, Mog.

*
* *

adar, pl. *i-en*, extrémités du filet de pêche, Ag., Mg., Safi (Bay), litt. « pied » dans tous les dialectes berbères.

*
* *

adāl, algues marines, fucus, goemon, Ag., Mg. Les pêcheurs en distinguent trois espèces ainsi dénommées : *adāl*, sans autre qualificatif, désigne « l'herbe marine à forme de feuilles gonflées craquant sous le pied » ; *l'aṣaṣb* (ar.) « ressemblant à de longues courroies » ; *tijûṭṭūt*, « pareilles à des cheveux » (voir ce mot).

Destaing. p. 13, donne un pluriel *adālen*, de forme *wa* en rapport d'annexion, comme son singulier.

Le mot est terrien ; cf. *M. et Ch.*, p. 497. Il est connu, non seulement des populations littorales : Iḥaḥan, Ida ou Tanan, Achtouken, Aït Baâmran, etc., mais encore des tribus les plus éloignées de la côte : Ntifa, Todghout, et même chez les Touaregs. Doit sans doute être ramené à une racine DL marquant l'idée de vert.

*
* *

ad-ɣar ɣuslem, banc de poissons ; litt. « endroit du poisson ; *ad-ɣar* « lieu, emplacement » est connu dans ce sens dans toute la tachelhait ; — cf. *d-ɣar*, à Safi où le mot s'est arabisé par la chute de la voyelle initiale.

*
* *

âḍû unẓar, ouest, point cardinal, Ag., litt. « vent de pluie ». C'est de l'Ouest que viennent les nuages chargés de pluie. Les terriens croient qu'il y a de la baraka dans le vent d'Ouest ; ils utilisent ce vent pour vanner leurs céréales entassées sur les aires et connaissent nombre de pratiques de magie pour le faire lever s'il vient à faire défaut au moment des vannages. Cf. *M. et Ch.*, p. 392

et Westermarck, in *Ceremonies and Beliefs connected with Agriculture, certains Dates of the Solar Year, and the weather in Morocco*, Helsingfors, 1913. Ils le nomment *lebḥari*, « vent marin » ou l'*auwin*, « l'aide ». Ntifa, cf. *M. et Ch.*. p. 361, n. 4.

Les termes *âḍû*, vent, brise et *anzar*, pluie, sont connus des terriens avec le même sens. Sur ces mots, cf. *M. et Ch.*, p. 188, n. 7 et p. 189.

***

afaɣru, Ag., Mg., nom de poisson indéterminé, classé dans la catégorie des rouges. Cf. Destaing, p. 225, *tafaɣrut*.

***

**afaɣnu*, four à cuire le poisson de conserve ; emprunté au langage terrien et rapporté au latin *furnus*, cf. *M. et Ch.*, p. 31, n. 3.

***

afeẓḍâḍ, Ag., Mog., vulgairement « tomate de mer » ; c'est le nom d'un petit animal marin utilisé comme appât ; mot appartenant au vocabulaire botanique, cf. *M. et Ch.*, p. 510, connu des populations côtières : Ihahan, Ida Ou Tanan, Achtouken, etc.

***

aftas, pl. *iftasen*, Ag., Mg., rivage, plage ; lieu d'échouage des pirogues berbères ; « endroit peu profond du rivage où les pêcheurs sortent leurs filets », Destaing, p. 221. Cf. *ftes*? éparpiller, répandre. Expression fréquemment rencontrée en toponymie berbère.

***

aful, toute espèce de coquillage, conque ou similaire, Mg. ; coquillage plus grand que la moule, Ag. ; le diminutif *tafult* désigne la moule ; voir ce mot.

***

aggagen, tonnerre, Mg., cf. *M. et Ch.*, p. 189, n. 6.

***

agellus et *aglus*, nom de poisson indéterminé, classé dans la catégorie des rouges, Ag., Mg. ; Destaing, p. 225.

*
* *

agelzim ntanaut, ancre marine ; Destaing, p. 16 ; litt. « la pioche du voilier ». Sur *agelzim*, voir *M. et Ch.*, p. 274 ; mot terrien connu dans tout le Sous et dans le Moyen-Atlas.

*
* *

aggug, perdre pied : *iaggug allaɣ*, litt. « il est loin du fond » ou : *ura sul islay allaɣ*, litt. « il ne touche plus le fond ». En langage terrien *aggug*, signifie : être loin.

*
* *

**aɣerrabu*, pl. *iɣerruba*, pirogue berbère, Mg., Ag. et toute la côte du Sud ; cf. Destaing, p. 33. *ɣerrabu* serait aussi le nom de la barque rifaine, cf. Brunot, p. 94, qui lui donne pour correspondant arabe : *qârĕb*, Rabat, p. 108, et *gârĕb*, Algérie ; identifié au grec : χαραβίου, au latin : « carabus ».

A Agadir, les pêcheurs s'appellent encore : *ait uɣerrabo*, les « gens du bateau. »

*
* *

aguri, plante ligneuse dont on utilise l'écorce pour la confection des cordes. Destaing p. 13, donne *auri*, cf. *M. et Ch.*, p. 503.

*
* *

agmila, sorte de mulet, Zénaga ; cf. Richet, la *Mauritanie*, p. 169.

*
* *

agurram, pl. *i-en* ; f. *ṭ-t*, saint, marabout (comme chez les terriens). Vieux mot berbère ; les Guanches des Canaries appelaient Dieu du nom de « acoran ».

*
* *

aɣonja, grondin, Ag. ; *aɣunja*, Mog. Safi ; cf. *aɣenja*, Destaing, p. 225 et 241, *aɣenja*, rascasse. « On dit que la tête de ce poisson est sèche comme une cuiller ». C'est le nom de la louche ou de la cuiller à pot dont le poisson évoque vaguement l'image. Mot emprunté au langage terrien ; connu de tous les parlers, hormis les Touaregs ; cf. *M. et Ch.*, p. 34, n. 3 et 4. Sur les rites de la cuiller, *id.*, p. 204-228.

*
* *

aɣalim, roseau (voir *aɣanim*).

***

**aγonju*, crochet dont on se sert pour tirer à bord les gros poissons pris à l'hameçon, Ag. — A. Mogador, *lγenju*, pl. *lγ"nāja*, avec agglutination de l'article arabe; cf. Brunot, p. 97. *γanjo*, « gaffe, harpon pour le poisson » et autres acceptions; de l'espagnol « gancho ». Étymologie donnée par Stumme, *Handb.*, p. 160 pour expliquer *aγonja* rapporté ci-dessus.

***

aγŭri et *aγori*, nom de poisson indéterminé, sans doute la raie, Ag., Mog.; Destaing, p. 240, donne « raie ».

***

aγani, poisson très commun sur les côtes de Mauritanie, voisin de nos roussettes; cf. Richet, p. 170.

***

aγanim, roseau, canne à pêche; mot terrien relevé dans tous les parlers pour désigner divers Arundo. On note *aγalim*, Ihahan, Ida Ou Tanan, Achtouken, etc., avec la permutation de l'*n* et de *l* — *all taγalimt*, tirer (lever) une ligne.

***

aγlal n-uaḷll expression composée désignant divers coquillages marins, cf. Destaing, p. 76. Le premier terme *aγlal* s'applique habituellement à l'escargot et à tout coquillage comme le cauris de Guinée. Même sens à Rabat, *γŭlal* « escargot, limaçon », Brunot, p. 96.

Le mot figure dans le vocabulaire terrien : *aǧulal*, Tazerwalt Stumme, *Handb.*, p. 160; id., Zouaoua, Boulifa, p. 395; *aγrar*, Rif Biarnay, p. 51; *aγulil*, O. Noun; *aγarfidj*, Zenaga, R. Basset, p. 111

Quelques dialectes distinguent l'animal de sa coquille. Dans le Sous *abejduγlal* est l'escargot, et *aǧ"lal*, sa coquille, Destaing, p. 76. Cf *abjuγlal*, Aït Isaffen; *abuγlal*, A. Ndhir; *buγlal*, A. Warain; *ajuγlal* Zouaoua, Boulifa, p. 325; *bujeγlal*, Aurès; *djuγlal*, Metmata, Destaing *Dict. des Beni Snous*, p. 121.

***

aγuni, dans l'expression : *aγuni iffor-d γ-uaman*, rocher à fleur d'eau.

***

aḥaẓḍam, nom de poisson, indéterminé, Mog.

*
* *

afušk, pl. *ifeška*, branchie, ouïe du poisson, Ag. ; cf. Destaing, p. 45.

*
* *

aiḍi n-ǧbḥar, « chien de mer », Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

ainanaẓ, nom de poisson indéterminé, Ag., Mg. ; classé parmi les poissons de fond, cf. Destaing, p. 225 « poisson à écailles ressemblant à la daurade ». Bay donne *inanez* à Safi, poisson de taille moyenne pêché dans les fonds rocheux, au printemps par les balancelles espagnoles.

*
* *

ajāna, nom de poisson, indéterminé, rangé dans la catégorie des squales. Ag., Mog.

*
* *

**ajarif*, pl. *i-en*, falaise, rocher, Ag., Mg. ; cf. Laoust, *Cours*, p. 153.

*
* *

ajegjel, pl. *i-ĕn*, flaque d'eau entre des rochers, Ag., Mg.

*
* *

alflūkᵘ (*wa*), barque, Destaing, p. 33, ar. فلوكة.

*
* *

akĕdran, goudron (ar. قطران), Brunot, p. 111, et aussi *lkeḍran*.

*
* *

akʷi, sauter, se débattre (poisson), f. h. *takʷi*.

*
* *

alūlam, nom d'un poisson de surface, Ag., Mg.

*
* *

alus, pl. *ilussan*, écume, Mg.

*
* *

aman, eau, cf. *M. et Ch.*, p. 190, n. 4 ; *aman smumnin*, eau saumâtre.

*
* *

**ammasfi*, sargue ou jeune sar, Ag., Mog.

*
* *

amĕdlu, nuage, Mg. cf. *M. et Ch.*, p. 188, n. 5.

*
* *

amărir iẓlam, litt. le poète des murènes, Ag., Mg., cf. Destaing, p. 225. Le premier mot *amarir* « poète et chanteur » dérive de *urar*, chanter, familier à tous les parlers. Le second est un pluriel correspondant à un singulier *iẓlem* « murène » plus généralement rencontré sous la forme féminine *tiẓlemt*. Voir ce mot.

*
* *

amĕnût, nom de poisson indéterminé, Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

ameṛmed, Mg. ; *amĕṛemḍ*, Ag. ; *amermad*, calamar, Safi ; cf. *amṛêmḍ* « seiche ». Destaing, p. 258.

*
* *

ameṛḥĕnna, nom de poisson indéterminé, classé dans la catégorie des rouges, Ag., Mg.

*
* *

ameṣmar, clou, employé dans la construction de la pirogue.

*
* *

**ameškādṣii*, pl. *i-n*, pêcheur de toutes catégories, Mog.

*
* *

amezger, gué, Mg. ; de *ẓger*, traverser (un oued).

*
* *

amezẓu , pl. *imezgan*, ouïe, branchie, Ag., Mg. ; litt. oreille dans les parlers terriens, cf. *M. et Ch.*, p. 114, n. 5.

*
* *

amlbă, nom de poisson indéterminé, Mog.

*
* *

amlal, sable, Ag., Mg., mot emprunté au langage terrien, connu en particulier dans ce sens chez les Ibrahan, les Ida Ou Tanan, etc. ; dérivé

rait d'une racine MLL « blanc ». Le sable, en d'autres dialectes, est appelé *igidi*, Ntifa, Zouaoua, etc. ; *edebi*, en touareg.

*
* *

amun, poisson de profondeur, non déterminé, Ag., Mg. ; cf. Destaing, p. 225 « gros poisson comestible ».

*
* *

amur, harpon, Ag. Vieux mot terrien ; désigne habituellement dans le Sous un bâton pointu ou ferré. La forme diminutive *tamurt* se rapporte à la canne ferrée dont certains marabouts ou personnages pieux s'aident pour la marche. C'est avec un bâton *tamurt* durci au feu que, selon la légende, Sidi Aḥmed Ou Moussa creva l'œil du cyclope dans l'antre duquel il avait reçu l'hospitalité. Cf. Laoust, in *Hespéris*, fasc. 1, p. 91. Dans les régions berbères de l'Anti-Atlas, au moment de leur mariage, les fiancés sont armés d'un bâton, le plus souvent une côte de palme entaillée de dessins faite au couteau qu'on nomme *amur n-isli*, « bâton du fiancé » et ce, dans la pensée de se protéger du mauvais œil ou de toute mauvaise influence. Ou comprend le sens de « protection » pris par ce mot dans d'autres parlers, chez les Berabers, par exemple, *Amur* désigne encore « l'aiguillon d'une abeille » Tlit ; *ămor* est une « flèche » chez les Touaregs Ahaggar, cf. De Foucauld, *Dict. abrégé touareg-français*, t. I, p. 156.

*
* *

amuš, et *amošš* « chien de mer bleu » vivant à la surface, mais litt. « chat » dans le vocabulaire terrien, sous la forme *mošš*, en arabe comme en berbère. Cf. Brunot, p. 117, قطّ البحر à Mostaganem.

*
* *

amẓ, « prendre, saisir » relevé dans les expressions : *amẓ taglut*, prendre l'aviron pour ramer ; *amẓ ddeman*, prendre le gouvernail, gouverner ; *amẓ tukt*, mordre à l'hameçon (poisson). — La forme d'habitude est *tamẓ*. Le mot est familier à tous les parlers berbères du Maroc à l'exception des Rifains.

*
* *

amẓil, Ag., Mg., nom de poisson de fond ; dans le langage terrien le mot signifie « forgeron » cf. en arabe, à Rabat : *ḥaddad*, même sens, et aussi nom de poisson ; cf. Brunot, p. 30.

***

amššaġ, moules, Rif, cf. Biarnay, p. 38.

***

amẓuɣ, ce serait le nom du pageau à Safi (Bay), voir. *infra amezzuɣ*.

***

**anau*, bateau à voiles, Tazerwalt, Ag., Mg. ; *tanaut*.

***

anĕssalmu, nom de poisson, non déterminé, Mg.

***

angumar, pl. *i-en*, et : *an^{u}gmar*, *anegmar*, pêcheur et aussi chasseur, de *g^{u}mer*. signifiant à la fois « chasser et pêcher » à l'instar de l'arabe صيد ; cf. Laoust, *Cours de berbère marocain*, p. 267. L'expression est inconnue des Touaregs qui emploient *amagdal* « chasseur » de *egedel* « chasser ».

***

anẓar, pluie ; cf. *M. et Ch.*, p. 188, n. 7.

***

**aqărnij*, flotteur du filet de pêche taillé dans le morceau d'écorce de palmier formé par la naissance d'une palme. Employé dans le langage terrien, dans ce sens, chez les Ida ou Tanan, les Ihahan, etc. cf. *M. et Ch.*, p. 447.

***

**âqĕbli*, vent du Sud ou du Sud-Est. — Vent chaud d'été (ar. قبلي). Destaing, p. 290.

***

âqĕlmun, milieu ou poche du filet de pêche, Mg., *qelmun*, à Safi (Bay) ; cf., Brunot, p. 118 ; Destaing, p. 52 ; *aqélmun* ; Laoust, *Cours de berbère marocain*, p. 41 « capuchon du burnous ou de la jellaba ».

***

**âqrab ĕlbḥar*, arabe ; litt. « sacoche de mer » Mog. Le premier mot *âqrab* signifie sacoche (ar. عرب) cf. *M. et Ch.*, p. 128.

***

areššeš uunzar, pluie fine ; embrun ; *areššeš n-tadinga*, poussière d'eau, Mg.

***

**arriš*, pl. *a-ĕn*, nageoire, Ag. (ar. ريش) ; cf. Brunot, p. 53. Le mot, dans le langage terrien, désigne « l'aile de l'oiseau » : *tarrišt*, O. Noun ; ou une « plume » *rriš*, A. Warain, expressions également empruntées à l'arabe.

***

argan, arganier, nom d'une espèce végétale particulière à la flore du Sud-marocain ; le bois d'arganier rentre dans la construction de la pirogue berbère ; cf. Laoust, *Cours*, p. 142.

***

**aruaiš*, hélice de bateau à vapeur, Ag., Mg. (ar. ريش), Brunot, p. 53. — Destaing, p. 151 donne *ĕrriša*, pl. *ĕrruaši*.

***

arumi, nom de poisson non déterminé, Mg. — *arum*, à Safi, qui est peut-être le même mot, désignerait la « rascasse ».

***

as, nouer (un filet). En langage terrien, attacher, lier.

***

asaka, gué ; pl. *isakaten* ; syn. *asakui* ; cf. Laoust, *Cours*, p. 150.

***

**asärgäl*, bar commun, Ag., Mg. — Cf. Brunot, p. 59 ; *sargâl* ou *sargan* rapporté à l'espagnol « sarda », maquereau. A Safi, d'après Bay, *sargân* serait aussi le bar commun. Ce poisson, généralement estimé, n'a aucune valeur marchande à Safi.

***

asaul, et *assaul*, pl. *isiualĕn* « estrope », ou lien servant à fixer l'aviron au tolet ; nom d'agent dérivé de *aul* « ramer », Ag., Mg.

***

**asĕbaḥ* et *lasĕbaḥ* avec agglutination de l'article arabe « aiguillots ou crochets de fer » fixés au gouvernail et s'articulant à l'arrière du bateau.

⁂

aṣëbbân, Ag., et *asabbän*, Mog. « baleine ». Destaing, p. 225.

⁂

asëkkur et *askur*, pl. *iskuran* « vieille commune », Ag., Mg. ; le sing. et le pl. se présentent comme l'homonyme désignant la « perdrix ».

⁂

aseqqul, mesure qu'utilise le constructeur de pirogues ; de *sɣel*, mesurer, qui est une f. f. dérivée de *i-ɣil* « coudée » ; cf. *M. et Ch.*, p. 414.

⁂

asekni. Mg., peut-être « l'orphie vulgaire » ; voir supra, *isegni*.

⁂

asëmma. pl. *i-n*, galet, Mg. ; cf. Destaing, *tasëmmat*, p. 138.

⁂

asenṣi appât, Ag. Mg. ; syn. *l'alaf*. La pieuvre *azaiɣ* étant très employée comme amorce, ce mot sert encore à désigner toute sorte d'appât. A Safi, *slâsa* ; pl. *slisiia* (Bay).

⁂

asgers, musette du pêcheur à la ligne, chez les Ḥaḥa, emprunté au langage terrien ; cf. *asgirs*, Tazerwalt, Stumme, *Handb.*, p. 167. — Laoust, *Cours*, p. 16.

⁂

askarraị, nom de poisson rangé parmi les tachetés, Mg.

⁂

askuti, poignée de l'aviron, Ag., Mg. ; en terrien « manivelle » d'un moulin à bras ; *M. et Ch.*, p. 44.

⁂

asif ïwalim, « la voie lactée », Mg. ; litt. « la rivière de paille ». Cf. *M. et Ch.*, p. 188, n. 4.

⁂

asiɣaɣ, pl. *i-ën*, congre, Ag., M. ; *siɣaɣ* à Safi (Bay).

***

aslem, pl. *isĕlmăn*, nom du poisson en général, Ag., Mg., et aussi chez tous les terriens y compris les Touaregs sous la forme *asulmi*. En rifain *asrĕm*, Biarnay, p. 38.

***

asugmer, pl. *isugmar*, lieu de pêche ; de *gᵘmer*, pêcher.

***

asmaměn, éclairs, Mg., cf. *M. et Ch.*, p. 189, n. 8.

***

**ăsrāḥ*, marée basse, Ag., Mg. ; (ar. راح).

***

asulil, pl. *i-ĕn*, rocher, et roche de fond, Ag., Mg. ; cf. Laoust, *Cours*, p. 153.

***

asud, pl. *isuad*, anus du poisson.

***

asur, pl. *isuran*. rondins de bois sur lesquels on fait glisser la pirogue pour la tirer sur la côte. Ag.. Mg.

***

**aštab*, nageoire caudale, Ag., litt. queue. — Laoust, *Cours*, p. 71.

***

**ašarɣi*, sar, Ag. ; *šširaɣi*, Mog. — Brunot, *šerɣo*, sargue de toute espèce, p. 67. — Destaing, *šširɣer*, variété de poisson, chez les B. Menacer (*Dict. français-berbère des B. Snous*, p. 283). Bay, à Safi : *šɣaɣi*, sar ou sargue adulte ; l'un des poissons les plus abondants de la côte.

***

**ašbûq*, Mg. forme berberisée de l'arabe *šboq*, petites aloses ; Brunot, p. 65 (شبق).

***

ašemšahu, nom d'un poisson de profondeur, Mg.

***

ašerbriu, baleine. Rif, cf. Biarnay, p. 39.

***

aṣubir, nom donné au pêcheur de renfort d'une pirogue armée pour la pêche de la *tasergält*.

***

atbir, nom d'un poisson de surface : en langage terrien « pigeon » dans tous les dialectes.

***

**aṭûn* et *aṭon*, thon, Ag., Mg. — Brunot, p. 23, donne à Rabat *tunn* (تُنّ) « scomber thynnus L. » d'origine gréco-latine.

***

aul, ramer, f. h. *taul*. Ag. *tawel*, Mg. ; *ar sul ittawel*, continuer à ramer ; *ura sul ittawell*, cesser de ramer.

***

aulaḥ, poisson bleu, Ag., Mg., Safi, Destaing, p. 225 « poisson sans écailles ».

***

auraɣ, Ag., Mg. ; litt. « jaune », d'une racine connue et employée dans tout le domaine berbère. Ce serait la « zée forgeron » ou « dorée » appelée à Safi *bu ḫatem* (Bay).

***

auẓa', serait à Safi, une espèce de bar bleu (Bay).

***

ayyur, lune, 1er croissant ; Ag., Mg. ; et aussi nouvelle lune (pendant les quatre premiers jours de son apparition), *ilul wayyur*, la lune se lève ; cf. *M. et Ch.*, p. 188.

***

aẓag, nageoire dorsale Ag. ; en langage terrien « crinière », Ntifa ; *aẓig* ; Tlit ; *aẓäg* « crin du cou », Destaing, p. 83, etc.

***

aẓaim, pl. *iẓiamen*, dauphin, Ag., Mog. — Destaing, p. 225, donne *aẓiam* parmi les squales.

***

aẓäiẓ, pl. *iẓuiaẓ*, pieuvre, Ag.. Mg., Safi, Destaing, p. 225, tentacule : *adar*, pl. *i-ĕn*, litt. « pied ». — *umaẓaiẓ*, litt. « mère du poulpe » est le nom de la seiche à Safi (Bay).

*
* *

azauba, sorte de mulet, Zénaga, Richet, p. 169.

*
* *

azduz, maillet dont le pêcheur se sert pour assommer les gros poissons, Mg. ; — outil du constructeur de pirogues ; de *dezz*, piler. Terme emprunté aux dialectes terriens.

*
* *

azĕffan, pl. *i-ĕn*, langouste, Ag., Mg. ; nom aussi donné aux chanteurs ambulants ; cf. Laoust, *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa*, p. 334. Le mot avec ces deux sens est passé en arabe.

*
* *

azĕrruq, maquereau, Mg.

*
* *

azlemzá. ažĕllemza et *azelmza*, Ag., Mg. ; ombrine? appelée *lquṛb* à Casablanca et *debdub* à Safi ; ce serait le « maigre » à Rabat (sciœna aquila) ; cf. Brunot, p. 109.

*
* *

azuka, thuya à gomme sandaraque ; le bois rentre dans la construction de la pirogue ; cf. Laoust, *Cours*, p. 140.

*
* *

azĕmmāṛ, nom de poisson, non déterminé, Mg.

*
* *

azuger, gué, Mg. ; de *zger*, traverser (un oued).

*
* *

azuggaṛ, daurade, Ag. ; peut-être le pageau à Mg. — Destaing, p. 225 « poisson rouge ». Sous des formes à peine modifiées, le mot est connu de tous les dialectes et traduit l'adjectif de couleur « rouge ».

*
* *

azurf, dans l'expression : *lĕbḥar illa gis uzurf iiselmān*, la mer est phosphorescente.

*
* *

**'ain lḥumara*, nom arabe de la patelle, Mg. ; litt. « l'œil de l'ânesse ».

***

**'alef*, f. h. *t'alaf* « amorcer une ligne », Ag., Mg. (ar. علف, donner la ration aux animaux).

***

**'alijjal*, indéterminé, Mg.

***

**'areq*, « chavirer » (barque) ; de l'ar. غرق ; f. h. *t'araq*.

***

**'um*, « nager » f. h. *t'um* (ar. عوم).

b

**bábbor*, bateau à vapeur, Ag., Mg. ; de l'espagnol « vapor » ; cf. Brunot, p. 3.

***

baqqi. éclater, crépiter, craquer, f. h. *tbaqqaï* ; cf. Laoust, *Cours*, p. 287. *tbaqqi tadinga f-usulil*, la vague se brise contre le rocher. Mg.

***

**baqlaụ*, « morue sèche », Mg. ; cf. Brunot, p. 10.

***

**bă'būla*, nom d'un petit mollusque marin, Mg.

***

**benṣenṣenṣ*, voir *lăqra' benṣenṣenṣ*, monstre marin, moitié homme, moitié poisson.

***

bergem, mugir, dans l'expression : *lĕbḥar ibergem*, la mer mugit ; Ag., Mg. ; en langage terrien « marmotter ».

***

**berrem*, f. f. *sberrem*, dans l'expression : fatiguer un poisson pour le tirer plus facilement de l'eau : *ar-isberrem aslem γ-ugensu waman ar-taγent timlilay iakʷ-t-id*, et litt. : il retourne le poisson dans l'intérieur de l'eau et le retire quand le vertige le prend.

***

**beškira*, grand bassin au bord de la mer, construit en pierres sèches en ménageant çà et là des ouvertures par lesquelles l'eau de mer peut s'écouler. Le bassin s'emplit à marée haute et se vide en partie à marée basse. Les pêcheurs capturent alors aisément les poissons qui y restent prisonniers, Mg., cf. Brunot, p. 9 ; de l'espagnol « pesquera », lieu préparé pour la pêche.

***

**bğmri*, phoque, Rif., Biarnay, p. 39 et références. Sur la légende du phoque, *id.*, p. 191 ; cf. *demri* à Tétouan ; *qrâ' ben nèmri*, veau-marin, animal devenu légendaire, moitié homme, moitié poisson, à Rabat-Salé, Brunot, p. 145.

***

bbi, mordre à l'hameçon, dans l'expression : *ar-itbbi uslem ɣ-uzaiɣ*, le poisson mord à l'appât ; *bbi*, f. h. *tbbi* a généralement le sens de « couper » en tachelhait.

***

**bu brahim*, nom de poisson, indéterminé, Mg.

***

**bŭfŭmmaɣn*, nom d'un poisson de surface, indéterminé, Mg.

***

bu isker, chien de mer, Mg. ; litt. « qui possède des ongles, des griffes », *isker* est connu dans tout le domaine berbère avec le sens de « ongle, griffe » cf. *M. et Ch.*, n. 3, p. 119.

***

**bulŭwalĕb*, étau de construction de pirogues, Mg.

***

bungul, nom de poisson non déterminé.

***

**buqa*, barbeau de rivière, Mg. appelé *burgar*, à Safi (Bay) ; à Rabat, bogue et petit barbeau sans barbillon, Brunot, p. 16.

***

bunqeḍ, nom d'un poisson de profondeur, Mg.

*
* *

bu sba'iḍarèn, poulpe, Rif, Biarnay, p. 39 ; litt. animal aux sept pattes ; *aḍar*, pl. *iḍarèn*, pied, jambe, patte ; sur ce mot, voir *M. et Ch.*, p. 120.

*
* *

**bu sèkkin*, nom d'un poisson de fond (ar. *sekkin*, sabre?)

*
* *

**bušuk* et *bušauk*, nom d'un poisson non déterminé, Ag., Mg. ; Destaing, p. 32 donne « barbeau » (ar. شوك, épine). — Bay donne *bušuk* à Safi « loup », poisson très abondant qui se pêche surtout au poulpe. A Tétouan, بوشكة, d'après Joly, p. 236.

*
* *

busnan, indéterminé, nom de poisson, Rif, d'après Biarnay, p. 39 ; expression composée de *bu* et de *aseunau* « épine », sans doute correspondant berbère du précédent, *bušuk*.

*
* *

butš^{k}urṭ, indéterminé, Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

bu ṭazẓiṭ, nom d'un poisson de surface, Mg. ; mot composé de *bu* et de *tazẓiṭ* « poignard ; bale de blé ou d'orge ; bractée, arête de poisson, etc. » ; cf. *M. et Ch.*, p. 253, n. 3. Le mot renferme l'idée d'un objet effilé et pointu, emprunté au langage terrien.

*
* *

bu ṭigra, tortue de mer, Ag., Mg. ; c'est le nom habituel de la tortue terrestre dans les parlers du Sud ; cf. Stumme, *Handb.*, p. 173 ; Destaing, p. 280 ; Laoust, *Cours de berbère marocain*, p. 96. Destaing, p. 240, donne *bu ṭegra ṭelbḥar* « raie » ; *ṭägra* est un nom de récipient « jatte, marmite, vase en terre ou en bois, et par ext. carapace », selon les régions ; sur ce mot, cf. *M. et Ch.*, p. 36, n. 1. Les parlers berabers et rifains possèdent *ifker* « tortue » et ses variantes, en arabe بكرون.

*
* *

buẓrug, *buiẓrug* et *wiẓrug*, grand coquillage que les femmes chleuhs utilisent pour délayer leurs fards ; cf. Laoust, *Cours*, p. 49 et Brunot, p. 34, *buẓrug*, moule, terme rural correspondant au citadin *šrumbaq* inconnu

en berbère. A Safi *buẓrug*, moule, Bay. Les femmes cueillent les plus grosses moules, les font bouillir et en vendent le contenu à la partie la plus misérable de la population.

č

**čappit*, seiche ; Rif. Biarnay, p. 39 ; de l'espagnol « Tamento »?

d — ḍ

**ddĕman*, pl. *ddmanät*, gouvernail de la pirogue berbère, Ag., Mg., Safi, Destaing, p. 114. D'après Brunot, p. 43, *dman* appartient à la langue de l'Afrique du Nord ; la marine arabe ne le connaissait pas. Rapporté à l'espagnol « timon ». Dans ce cas le mot dériverait du latin *temonem* dont les terriens ont fait *atmun* et *atemmun* « âge de la charrue » ; cf. *M. et Ch.*, p. 286 ; le nom de la charrue et de ses accessoires chez les Berbères.

*
* *

dγar, banc de poissons, Safi (Bay) ; arabisation du mot berbère *adγar* (voir ce mot).

*
* *

**ḍnafer*, marsouin, Rif, Biarnay, p. 39 ; cf. Brunot, p. 43, *dĕnfil* à Rabat, du latin « delphinus ».

*
* *

**ḍrôblät*, Mg. ; Brunot, p. 82 : deux fausses quilles parallèles à la véritable quille de part et d'autre. — De l'espagnol.

f

fargaḍil, nom d'un poisson de fond, Ag., Mg. ; Destaing, p. 225, donne « gros poisson comestible ». Paraît composé de *ferg* et de *aḍil* « raisin, vigne » ; sur le premier voir *ferg*, فرق, Brunot, p. 101, « bande, essaim ».

*
* *

fentekku et *fentku*, « petite cellule à l'arrière de la barcasse servant à remiser les menus objets des rameurs », Safi (Bay).

*
* *

ffi, vider l'eau d'une embarcation, *ffi aman-lli illan γ-uγerrabu*, en langage terrien du Sud, *ffi*, f. h., *tffi*, verser.

*
* *

ferrgu. nom d'un gros poisson, Mg.

*
* *

fser, étendre un filet pour le faire sécher ou le réparer ; même sens d'étendre, en terrien.

*
* *

**fertuna*, mer agitée, tempête, Mg. ; Brunot, p. 99, فرتن ; et aussi *lfertunt*, tempête et grosse mer, Mg.

*
* *

fulki, être belle (mer), Ag., Mg. : syn. *fis*, *luggwaγ*.

g, dans l'expression : *ĕg lkĕdran i-uγerrabu*. passer une embarcation au goudron ; *ĕg agayyu uγerrabu s...*, mettre le cap sur... ; *ĕg tidγarin i-uγerrabu*, réparer une embarcation.

*
* *

gaga, pl. *idgaga*, baleine. Chez les Aït Ba'amran (Destaing, p. 31), syn. *tizmegt el lhišt*.

*
* *

ged, f. h. *ggad*, plonger ; se noyer, *ged s-wallaγ n-ĕlbhar*.

*
* *

gaugau, goujon de mer? Ag., Mg.

*
* *

ger, jeter, rejeter (mer) ; *lĕbhar igr adal γ-taγart*, la mer rejette des déchets sur la plage.

*
* *

**gerr*, chabot, nom de poisson, Destaing, p. 57 (ar. قرّ).

*
* *

gguiz, débarquer : *iggᵘiz-d χγ-ĕlbhar* ; en terrien, descendre.

*
* *

gᵘmer, pêcher et aussi chasser ; cf. Destaing, p. 60, 215 ; Stumme, p. 180, donne *gummer*, f. h. *gummur* et *tgummar* et rapporte le mot à غمّر. Laoust, *Cours*, p. 291. Connu également des Berabers du Moyen Atlas ; les Aït Ndhir le prononce *yemer*. Dans les autres parlers, c'est l'arabe صيد qui a généralement prévalu, mais le mot existe souvent concurremment avec *gmer*. Dérivés : *anugmar*, pêcheur ; *tagumert*, pêche ; *asugmer*, lieu de pêche.

ḥ — ḥ̣

**ḥállama*, girelle, Safi ; Mg. ; cf. Brunot, p. 33, nom de la saupe, à Rabat ; litt. « qui procure des rêves ». Manger de la saupe donne des rêves ; Rif., Biarnay, p. 39, même forme (ar.).

*
* *

hartukkʷa, nom d'un poisson de surface, Mg.

*
* *

**ḥedden*, se calmer (vent, mer).

*
* *

**ḥemṛuda*, bogue, Ag., Mg., Safi (Bay) ; *bûqa*, à Rabat.

*
* *

**ḥret*, s'échouer (pirogue) ; *iḥret uɣerrabu*, la pirogue s'est échouée ; f. f. *seḥret*, rejeter (mer) un bateau échoué.

*
* *

**hrenga* ou *haringa*, sorelle, Mg., Safi.

*
* *

**hul*, dans l'expression : *ihul lèbhar*, la mer est houleuse, Mg.

*
* *

**ḥūt ĕlɣurq*, nom donné à tous les poissons de profondeur, le mot s'opposant à *ḥūt ĕrriš*, poissons de surface (ar.).

*
* *

**ḥūt musa*, Mg., litt. « le poisson de Moïse » sole, limande, plie, d'après Brunot, p. 34 ; cf. Biarnay, Rif, p. 114.

*
* *

**ḥūt rūmi*, le « poisson du chrétien », Mg.

ɣ — ḥ

ḫušen, être mauvaise, houleuse (mer) ; *iḫušen lèbḥar*.

***

ɣus, être claire (eau), *aman ɣusen* ; f. h. *tɣwas*.

i

iba'alan, boyaux du poisson, y compris la vessie natatoire, Ag., Mg.

***

ifindi, nom d'un poisson non déterminé.

***

ifišk, pl. *ifeškan*, vessie natatoire, Mg.

***

ifis, calamar, Ag. ; nom d'un poisson de fond, Mg. ; le mot emprunté au langage terrien, désigne « l'hyène » en tachelhait ; Stumme, *Handb.*, p. 187 ; Destaing, p. 151 ; Laoust, *Cours*, p. 89. Certains Berabers emploient de préférence *mejɣiul*, et les Touaregs, *aridel*, cf. De Motylinski, *Dict.*, p. 181.

***

ifri, pl. *ifran*, grotte ; expression connue dans tous les dialectes avec ce sens.

***

iɣirdem lbḥar, crabe ; litt. « scorpion de mer ». Le premier mot, sous une forme à peine modifiée et avec ce sens, est familier à la généralité des dialectes.

***

igenna, pl. *igĕnuan*, le ciel ; l'air, l'atmosphère ; cf. *M. et Ch.*, p. 187, n. 2.

***

igidi, pl. *igaden*, dunes de sable, Mg. ; même sens en touareg, *igidi*, pl. *igidan*, dune ; le sable se dit *edehi*, cf. De Motylinski, *Dict.*, p. 286. Le sable en chelha se dit *amlel*, voir infra ; il existe donc deux mots, comme en touareg, pour désigner le sable et la dune. Destaing, p. 100,

donne : dune, *tirešt umlal*, lit. « tas de sable », le premier mot désigne plutôt le tas de grains établi sur l'aire, cf. *M. et Ch.*, p. 360, n. 2.

*
* *

iger, chantier maritime, Mg. syn. *taɣart*. — Le premier mot désigne un « champ cultivé » chez les terriens ; cf. *M. et Ch.*, p. 258, n. 1.

*
* *

igurdan, espace vide de la pirogue compris entre les deux bancs arrière ; litt. « les puces », pl. de *aggurdi*, « puce », Destaing, p. 234 ; *agurdu*, Laoust, p. 99. Connu dans la plupart des parlers dans le même sens : *dɣurḍu*, Izayan ; *šurḍu*, A. Warain ; *šurḍu*, Beni Iznacen, etc.

*
* *

iǧezdisen, membrures de la pirogue, Ag., Mg., pl. de *iǧezdis* « côte anatomique ». cf. en arabe *ḍlo'*, même sens, Brunot, p. 82. Le mot est familier à la plupart des dialectes, y compris les touaregs. Sur son étymologie, cf. Laoust, *Ét. sur le dialecte berbère des Ntifa*, p. 98.

*
* *

iɣir, rocher, épaulement, cap, Ag. Employé en toponymie : *agadir n-iɣir* « fortin du cap » — cap Ghir — En langage terrien, le mot veut dire « épaule », cf. *M. et Ch.*, p. 117, n. 5 ; Destaing, p. 144 ; Stumme, *Handb.*, p. 188 ; Laoust, *Cours*, p. 40.

*
* *

iɣumdan, tenailles du constructeur de pirogues ; cf. Laoust. *Cours*. p. 191.

*
* *

iḥf, avant de la pirogue, correspond à l'arabe *rás*, راس, employé aussi dans ce sens à Safi (Bay). Le mot signifie « tête » et par ext. « extrémité », cf. *M. et Ch.*, p. 109, n. 1 ; Destaing, p. 277. Toutefois le terme le plus généralement employé dans le Sous est *agayn* ; *iḥf* a encore le sens de « cap » comme *râs* en arabe.

*
* *

iḥsan uslem, les grosses arêtes du poisson ; litt. « os du poisson » *iḥs* ou *iɣs* = os ; cf. *M. et Ch.*, p. 120 ; Destaing. p. 206, *iḥss* ; Stumme, *Handb.*, p. 188, connu dans tous les parlers ; en touareg : *iɣes*.

*
* *

ikerden, écailles de poisson, de *kerd*, voir ce mot.

*
* *

ikfar ndjbbar, tortue de mer, Rif, Biarnay, p. 39; voir infra : *bu tigra*.

*
* *

ilawan, boyaux du poisson, vessie natatoire comprise; pl. de *iliwi* « intestin », cf. Stumme, *Handb.*, p. 189.

*
* *

ilγel, bonite, à Agadir; voir *supra*, *irγel*.

*
* *

ilnggi, arbrisseau des dunes de Mogador, en ar. *rtem*; cf. *M. et Ch.*, p. 521.

*
* *

imärbanna, nom de poisson non déterminé, Mg.

*
* *

imegdi, ciseau du constructeur de pirogues; cf. Laoust, *Cours*, p. 191.

*
* *

imaun, pl. de *imi* « bouche, entrée, ouverture, défilé, etc. ». L'expression désigne la partie vide de la pirogue comprise entre la tille avant et le premier banc; litt. « les entrées ». C'est à ce premier banc que prennent place les apprentis pêcheurs qui naviguent depuis peu. Ils passent ensuite au second banc, dans la partie appelée *tuzzumîn*, les « milieux », puis au troisième, *igurdan*, lorsqu'ils sont devenus pêcheurs expérimentés et ne craignant plus la mer.

Le sing. *imi* désigne encore l'embouchure d'un fleuve, d'une rivière. Le mot est terrien; cf. *M. et Ch.*, p. 113, n. 4.

*
* *

**imragen*, pl. « les pêcheurs » et litt. les « ramasseurs de coquillages » en Zenaga, cf. Richet, *La Mauritanie*, p. 166.

*
* *

imessker, poisson de profondeur, Ag., Mg.; Destaing, p. 225 donne « gros poisson ».

***

imseggi, nom de poisson, non déterminé, Mg.

***

**imšed*, nom d'un poisson classé dans la catégorie des rouges, Mg. (ar. مشط? peigne).

***

imtuggi , nom de poisson, indéterminé, Mg.

***

**inerfel*, fond du filet de pêche, Ag. ; en langage terrien « pan d'un vêtement », Destaing, p. 209 ; Laoust, *Cours*, p. 43 ; « queue » chez les Zemmour (ar. رفل).

***

irγel, bonite, Ag., Mg. ; cf. Destaing, p. 225.

***

irimmel, petite anguille vivant dans les affluents de l'oued Dra (Tlit).

rrug n-ëlbḥar, pl. *irrugen*, buée, Mg.

***

isegni, orphie vulgaire, Ag., Mg. (belone vulgaris) ainsi appelée à cause de la bouche de l'orphie effilée comme une aiguille ; *isegni* est, dans le Sous, le nom de la longue aiguille à chouari ; cf. *M. et Ch.*, p. 39, n. 9. A Rabat, d'après Brunot, p. 40, l'orphie est appelée *bu mḥiit*, même sens qu'en berbère.

***

iskert, poisson indéterminé, Mg.

***

isnggwi, plateau en sparterie dans lequel le pêcheur enroule ses lignes ; Ag., Mg. ; c'est le طبق arabe. Sous cette forme et avec ce sens, l'expression est connue dans tout le domaine de la tachelḥait ; cf. *M. et Ch.*, p. 37, n. 3.

***

iten, pl. « courbines », Zenaga, cf. Richet, p. 168. *La Mauritanie.*

***

itri, pl. *itran*, étoile, cf. *M. et Ch.*, p. 188, n. 3.

*
* *

izig, pl. *izaggen*, écueil, Ag. ; cf. Destaing, p. 103. Emprunté au langage terrien « rocher, crête, falaise » chez les Mtougga.

*
* *

iziker, corde, câble du filet de pêche, fortement tressé avec des plantes textiles du pays, Ag. Connu dans le sens de « corde » dans nombre de parlers, cf. *M. et Ch.*, p. 38, n. 1.

*
* *

izimmer et *izimer*, vulgairement le « marteau » et litt. « bélier » dans tout le domaine de la tachelhait ; Destaing, p. 36 ; Stumme, *Handb.*, p. 191 ; Laoust, *Cours*, p. 76 ; et aussi dans d'autres dialectes.

*
* *

izran n-tuzzumt n-elbḥar, écueils, récifs : litt. « pierres au milieu de la mer ».

*
* *

izrug, coquillage, voir *buzrug*.

k

kerd, écailler un poisson : *kerd aslem* ; en langage terrien : racler.

*
* *

kĕs, ôter, dans l'expression *ks-as iba'lan*, vider un poisson ; *ks aslem ḫ-tukt*, déferrer un poisson.

*
* *

**kiyya ɣn-ɣerrabu*, quille de la pirogue, Mg.

*
* *

kurzmañ, crabe, Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

kunia, ancre (en bois, ou pierre percée en son milieu), Mg. — et aussi cale. En Ntifi, *akaino*, pl. *ikuina* désigne une cheville de bois (celle du moulin à bras ou de la charrue). A Safi « coin en fer ou en bois dont on se sert pour fendre le bois ou la pierre » (Bay), de l'espagnol cuña, « coin ».

l

**laḥeraṣt*, femelots ou anneaux de fer où se logent les crochets articulant le gouvernail à la partie arrière de la pirogue (ar. خرص) ; cf. Brunot, p. 37.

***

**lalla ḥ[u]mara* , variété de patelle, Mg. ; litt. « dame ânesse » (ar. حمارة).

***

**laqraʿ benṣenṣenṣ*, nom d'un monstre marin, moitié poisson, moitié homme (voir texte), de capture particulièrement difficile, car, au dire des raïs berbères, il est très astucieux et ne se laisse pas attirer par les appâts. Pris par hasard, il cherche à attendrir le pêcheur, à l'étonner par son éloquence, il a, en effet, l'usage de la parole. Il secrète aussi un liquide anesthésique qu'il éjacule sur le pêcheur ; celui-ci s'endort dans sa barque qui, n'étant plus dirigée, court les plus grands dangers. Tous les pêcheurs sont convaincus de l'existence de ce monstre et racontent des histoires les plus invraisemblables à son sujet.

D'après certains contes populaires du Sous, *laqraʿ benṣenṣenṣ* serait un des rebelles qui s'étaient révoltés contre le prophète Salomon qui régnait, comme on sait, à la fois sur les hommes, les animaux de toutes espèces et les *jnoun*. Benṣenṣenṣ fut pris, emprisonné dans une sorte de cage et jeté à la mer d'où il fut retiré du filet d'un pêcheur et remis en liberté. Après avoir récompensé son bienfaiteur, il s'envola dans les airs. Il a légué son nom aux teigneux qui ne se guérissent pas de leur mal (Ag., Mg.).

***

**lbairon*, thon, Ag. ; *lbaiṛun*, Mg. ; *lbeiron*, d'après Destaing, p. 225.

***

**lbdiʿa*, huitre, Mg.

***

**lberkasa*, barcasse, cf. Destaing, p. 33 ; cf. Brunot, p. 8, de l'espagnol « barcaza ». Le mot n'est guère employé par les pêcheurs berbères d'Agadir et de Mogador.

***

lberr, la terre, le continent (ar. بر).

*
* *

**lbeṭṭeṣ*, vent du Sud, Mg., Ag.

*
* *

**lberrimt*, vilbrequin, outil du constructeur de pirogues, cf. Brunot, p. 8.

*
* *

**lbḥar*, *lĕbḥar*, pl. *lĕbḥûr*, mer, océan, Ag., Mg. (ar. بحر), cf. Brunot, p. 4, avec l'agglutination de *l* résidu de l'article arabe. Les pêcheurs du Sous ne connaissent que le mot arabe. Il est possible qu'ils n'aient jamais connu d'expression berbère ou qu'ils se soient servi du mot *aman* « eau », à l'instar des mariniers de Rabat qui désignent aussi l'Océan à l'aide du mot *lma* « eau »; cf. Brunot, p. 138.

Certains parlers orientaux : Dj. Nefousa, Djerba, Djerid, etc., ont cependant une forme *ilel* se rapportant à la mer; de même racine que *ĕilel* « mirage » en touareg, et *il* « fleuve » en Zenaga. Or, le vieux mot libyque appliqué à « eau » aurait été *lilu*, au dire d'Hésychius (cf. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 313; Laoust, *M. et Ch.*, p. 190, n. 4). Des mots dérivés de la racine LL existent en chelha; le plus connu *slil*, est une forme factitive qui signifie « laver et rincer », litt. « passer à l'eau ».

Le vocabulaire touareg possède un mot *égérĕu* voulant dire « mer » et, par ext., « lac, ou fleuve très large » nom encore donné au « fleuve du Niger », cf. de Foucauld, *Dict.*, t. I, p. 315. Le terme se retrouve dans le guanche de Ténériffe sous l'aspect *aguere*, ancien nom de *Laguna*, jadis capitale de l'île.

Le mot *lbḥar* entre en composition avec d'autres expressions servant à désigner divers états de la mer :

— *ifta lĕbḥar*, litt. la mer est partie; marée basse; *ftu*, aller, partir, f. h. *fettu*; expressions synonymes : *ar n itɣer lĕbḥar; ar-iskar taɣart; iqor lĕbḥar*, litt. la mer se sèche; *ar itsraḥ lĕbḥar*, la mer descend (ar. رام).

— *iška-d lĕbḥar*, litt. la mer est venue; haute mer, marée haute; *ašk-d*, venir; f. h. *taška-d*, expressions syn. *iurri-d lĕbhar*, la mer revient; *itšeddu lbĕḥar*, le moment du flux (ar. شدّ).

— *ifulki lĕbḥar*, la mer est belle; *fulki*, être beau; exp. syn. *ifis, ilugg^{w}aɣ lĕbḥar; fis*, se taire; *lugg^{w}aɣ*, être lisse, f. h. de *lwiɣ*, *lĕbḥar ḥastua*, la mer est calme (ar. استوى).

— *ihul lëbḥar*, la mer est mauvaise ; exp. syn. *išqa*, *išufra*, *iuḫšen lëbḥar* ; ou *tella gis lfertunt* ; *ar-inedder lëbḥar*, la mer gronde.
— *lëbḥar ur-i'ammir*, *ur-iḫŭwi*, mer étale (litt. la mer n'est ni pleine ni vide).
— *išedda lëbḥar;* la mer est menaçante ; *tandingiwin ar-tmergent*, les vagues s'entrechoquent.

***

**lefnar*, fanal ; de l'espagnol « fanal », cf. Brunot, p. 105.

***

lfëkrun, tortue de mer, Mg. ; cf. Brunot, p. 103 ; le mot, d'origine berbère, passé en arabe, est revenu au berbère avec l'agglutination de l'article arabe.

***

**lfergata*, frégate, Ag., Mg. ; cf. Brunot, p. 101 ; de l'espagnol « fragata ».

***

**lfernan*, morceau de liège servant de flotteur au filet, Mg.

***

**lfertunt*, raz-de-marée, Mg. (voir *fertuna*).

***

**lfjer*, grosse raie, Ag., Mg. ; Destaing, p. 240.

***

lhišt, baleine, Mg. ; syn. *tizmegt* et *gaga* (voir ces mots).

***

liqamt, accessoires de pêche, Mg. sur ce mot, cf. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha*, Paris, Leroux, 1922.

***

**lγenja*, crochet, gaffe, Mg. ; voir infra, *aγenju*.

***

lγurd, dune de sable, Ag., Mg. ; pl. *lüγrad uumlal*.

***

**lḥal*, temps, état de l'atmosphère ; *ifulki lḥal*, le temps est beau ; *iffɣ-d ɛass*, le temps s'éclaircit, litt. : le jour sort, Mg.

***

**lḥiṭ*, ligne de fond. Ag., Mg. (ar. خيط) ; Brunot, p. 39 ; *lḥiṭ n-tsergelt*, ligne dépourvue d'hameçon utilisée à la pêche de la tasergelt.

***

**lḥed iizri*, horizon ; litt. « la limite de la vue » ; *izri*, vue, nom verbal de *ẓer*, voie, dans la généralité des dialectes.

***

**lḥed ɣwaman*, ligne de flottaison ; litt. la limite de l'eau.

***

**lḥut ṭṭaiṛi*, poisson volant, Mg. (ar. طير).

***

**ljuber*, perle, Ag., Mg.

***

**ljdid*, frais (poisson) ; *iselman ljdid*, poissons frais (ar. جديد).

***

**ljnun*, mauvais génies, esprits malfaisants. Les pêcheurs prétendent qu'ils vivent dans l'eau douce et non dans l'eau de mer à cause du sel qu'elle contient. Les terriens prétendent que le sel les éloigne des maisons, des étables ou des cultures.

***

llil-d, secourir, venir en aide, délivrer ; avec ce dernier sens le mot est synonyme de *fukku* (ar.) ; f. h. *tllil* ; nom d'action *talilt*, secours, pl. *tilila* ; cette dernière expression se retrouve dans le nom d'un marabout que les marins invoquent dans un refrain qu'ils chantent en manœuvrant la barque : *sidi Mḥand uššen bu tlila uqarqaṷ* (voir texte). *llil d* est un vieux mot berbère signalé à Ghat sous la forme *ilil*, d'où *talilt*, secours, comme dans le Sous. C'est vraisemblablement à ce verbe qu'il convient de rapporter *ilalen*, bagages, en Ahaggar (de Foucault, t. II, p. 59) et *ṭilula*, ustensiles, Zemmour, Izayan, Ichqern, à l'instar

de *lmu'an*, en arabe de *'aun*, aider. Sur ce rapprochement, voir *M. et Ch.*, p. 279.

***

**llong*, nom d'un petit mollusque ; cf. Brunot, p. 130.

***

**llöḥ*, jeter, dans l'expression : *llöḥ taɣerat s lëbḥar*, jeter la pierre-amarre dans la mer ; *llöḥ* (ar.) est employé en chelha de préférence à *ger* connu dans d'autres parlers.

***

**lm'allem*, artisan, maître ouvrier, constructeur de pirogues (ar. معلّم).

***

**lmarṣa*, pl. *lemṛaṣi*, port de pêche, crique ou plage abritée des vents dominants (qui sont ceux du N.-W.) où les pêcheurs peuvent aisément tirer leur embarcation. Près de la « marsa » se trouve parfois l'habitation du pêcheur, mais pas nécessairement. Celle-ci s'en trouve souvent éloignée de quelques kilomètres, dans le voisinage d'une source. Sur ce mot, voir Brunot, p. 48 (ar. رسى).

***

**lmizan*, équerre du constructeur de pirogues (ar. ميزان).

***

**lmenšar*, scie, outil du constructeur de bateaux, nom de poisson non déterminé, Mog. (ar. نشر).

***

**lmorjan*, le corail, Ag., Mg.

***

**lmrîna*, murène, Mg. Le mot existe conjointement avec le mot berbère *tizlemt*. Cf. Brunot, p. 133. De l'espagnol « morena ».

***

**lqâṛṣ*, requin, Ag., Mg. ; Destaing donne *l:jers*, p. 225 ; Brunot, p. 109, ne le signale pas à Rabat, mais à Mostaganem, où le mot désigne un « gros poisson de mer, communément appelé le loup » (ar. قرم).

***

**lqemrun*, crevette, Mg. ; Brunot, p. 113. De l'espagnol « camaron » provenant du latin-grec « cammarus ». A Agadir : *qaimrun*, sans le résidu de l'article arabe ; Destaing, p. 83 : *qaimrùn*.

***

**lqinčb*, chanvre utilisé à la fabrication des filets de pêche. Le nom seul est connu dans le Sud, la plante est cultivée à Fès et à Meknès. Du grec κανναβις. Cf. Brunot, p. 111.

***

**lqlem*, navette du tisseur de filet (ar. قلم), Ag.

***

**lqobb*, sorte de petite pelle de bois dont on se sert pour vider l'eau à l'intérieur de la pirogue (ar. قبّ), cf. Brunot, p. 106.

***

**lqizi*, Mg. Cf. Brunot, p. 130, « nom donné à une espèce d'athérine argentée, sans doute l'abusseau ».

***

luzzu, f. h. *tluzzu*, *tluzza tadinga f-usulil*, la vague se brise contre le rocher.

***

**l'amūd*, les deux fausses quilles sur lesquelles glisse la pirogue quand on la tire à terre (ar. عمود).

***

**l'asaib*, algues, déchets rejetés par la mer (ar.).

m

mdi, f. h. *meddi*, tendre un filet (un piège, une embuscade), connu des terriens dans ces derniers sens.

***

merg, f. h. *tmerg*, s'entrechoquer (vagues), *tadingiwin ar tmergent*, la mer est menaçante, Mg.

***

meš ibṛâḍ, méduse, Mg.; expression composée; le deuxième terme est le pluriel de *aḅriḍ*, très connu dans le langage terrien (surtout celui des Berabers) pour désigner une « musette, un sac plat en sparterie ».

***

**mluṭa*, barre du gouvernail, Ag., Mg.; cf. Brunot, p. 138 : *mĕnṭela*, de l'espagnol « manuella ». Le mot usité en chelha a suivi le même traitement qu'à Mostaganem où l'on entend ملوية.

***

mmass, f. h. *tmussu*, remuer, s'agiter (mer).

***

mnāna, indéterminé, Rif, Biarnay, p. 39.

***

**m'arif*, repas sacrificiel offert par les pêcheurs à leur marabout en vue de se concilier ses grâces. Mg.

n

nder, mugir, être houleuse (mer); *ar inedder lĕbhar*, Mg.

***

ngi, déborder, produire une crue, avoir de l'eau courante (oued); *ingi-d wassij*, la rivière coule, déborde; cf. *M. et Ch.*, p. 224.

***

**nūn*, et *nnūn*, anguille, Ag., Mg.; Destaing, p. 16, donne, avec ce sens, *taẓĕlmeṭṭ*, qui est plutôt la murène. Brunot, p. 145 (ar. نون).

***

**nesma n-ĕlbhar*, brise de mer.

***

**nesma n-ĕlberr*, brise de terre.

***

nesses, f. h. *tnessas*, prendre eau (bateau), *ar itnessas uṛerrabu*.

***

**mṭerqa*, marteau, outil du constructeur de pirogues, cf. Brunot, p. 85.

p

**paḅar*, indéterminé, employé dans le Rif, d'après Biarnay, p. 39.

***

**palängri*, pl. *pa-in*, palangre, Mg. : non usité à Rabat où l'on relève *mzella* mais connu à Mostaganem : بلنقر ; cf. Brunot, p. 12, de l'espagnol « palangre ».

q

**qaimrun*, crevette, Ag. ; voir infra : *lqemrun*.

***

**qdim* (ar. قديم, ancien, vieux) ; *iselman iqdimen*, poissons non frais.

r

**ṛais* et *ṛṛais*, maître d'équipage, marin qui dirige la manœuvre de la pirogue en se tenant au gouvernail, assis sur la tille d'arrière (ar. رأس) ; cf. Brunot, p. 51.

Le mot figure aussi dans le langage terrien dans le sens de « chef d'orchestre, chef d'un groupe de chanteurs et de musiciens », à côté du mot berbère *amärir*.

***

**ṛṛṣâṣ*, morceau de plomb servant à lester une ligne, Ag., Mg. (ar. رصاص) c'est le nom du « plomb » en chelha ; les Chleuhs ignorent la forme *aldun* ; sur ce mot, cf. R. Basset, *Les noms des métaux et des couleurs en berbère*, p. 12.

***

**rriḥ*, vent, Mg. ; employé concurremment avec *aḍu* (ar. ريح).

***

**rfaḅar*, la « curbina » des Espagnols, Rif, Biarnay, p. 39.

***

**riyĕẓ*, f. h. *triyyeẓ*, être trouble (eau).

***

ĕrẓem, dans l'expression : *ĕrẓem lḥiṭ s-lĕbḥar*, « jeter en la déroulant la ligne dans la mer » ; le verbe est familier aux parlers du Sous dans le sens de « lâcher » ; Destaing, p. 165 ; Stumme, *Handb.*, p. 216 ; Laoust, *Cours*, p. 290.

***

**r'i*, f. h. *tĕr'ay* ; *ir'i waḍu*, le vent est contraire (mélanger, être trouble).

***

**rqqa'*, f. h. *treqqa'*, raccommoder un filet, une pirogue.

s, ṣ

**ssaba'*, petit banc de la pirogue fixé sur la tille d'avant où se tient un septième rameur (ar. سابع). En chelha, sept se dit *sa*, et septième, *wis sa*.

***

**sargan*, bar commun, Safi (Bay).

***

**sbeγ*, f. h. *tsbaγ*, peindre une pirogue.

***

**sbib*, crin de la petite ligne utilisée à la pêche fluviale, Haha (ar. سبيب).

***

**sdef*, nacre, Ag., Mg.

***

**selk*, *sselk*, pl. *ssluk*, fil de fer ou de laiton auquel est attaché l'hameçon dans toute ligne de fond, Ag., Mg. (ar. سلك).

***

, vider un poisson ; l'ouvrir pour le vider.

***

la, *slit*, nasse ou casier pour la pêche à la langouste et du homard, Mg.,

***

**seuser*, éperlon ou aperlan, Mg. ; *suiser*, à Safi (Bay).

***

sγus, pl. *sγwas*, nettoyer une embarcation ; f. f. de *γus*, voir ce mot.

***

ssenḍerwaln Mg., nom de poisson.

***

**slaḥ*, f. h. *tslaḥ*, réparer une barque (ar. صلح).

***

sli, f. h. *slay*, toucher ; *aγerrabu ar islaγ allaγ*, la pirogue touche le fond.

***

**sserdil* et *sserdin*, sardine, Mg. ; *ssarḍin*, Rif, Biarnay, p. 39 ; Brunot, p. 59, de l'espagnol « sardina ».

***

srd, f. h. *sirid*, se baigner (se laver dans la plupart des parlers).

***

**soltan ĕlḥut*, le sultan des poissons. Poisson légendaire, de capture difficile qui ne boit ni ne mange et dont le ventre est plein de graisse d'or, Mg. : cf. Brunot, p. 78, à Rabat, c'est le nom donné, dans chaque région, au poisson préféré. Bay donne à Safi : *soltan lḥut*, rouget ou mulle rouget et mulle surmulet, correspondant à *ḥut rumi*, Ag., Mg.

***

sudu, voyager ; s'embarquer : *isuda γ-uγerrabu*.

***

suḍ, f. h. *suaḍ*, souffler (vent).

***

sudf, manœuvrer le gouvernail d'une pirogue, Ag. ; f. h. *suduf* ; conjug. rég *sudfeγ*, *isudf* ; *ur isudf* ; *ad-ur-tsudfi* : *sudf f-tsga no*, gouverne de mon côté

***

suḥlu, dans l'expression : *isuḥla-t iwriγ γ-ĕlbḥar*, il a le mal de mer ; *iwriγ* jaunissement, pâleur, malaise qui provoque des nausées.

š

**šābĕl* et *ššābĕl*, alose, Ag., Mg. ; cf. Brunot, p. 66.

***

**šâlba*, nom d'une variété de poisson, non déterminée, donné par Destaing, *Dict. des Beni-Snous*, p. 282 ; sans doute le même que le précédent par métathèse du *b* et de *l*.

***

**šedda* dans l'expression : *iggut šedda*, la mer est mauvaise, Ag., Mg. (ar. شدّ).

***

**ššerqi*, vent d'Est ; *ašerqi*, forme berbérisée, Destaing, p. 290. Cf. Brunot, p. 69 (ar. شرق).

***

**šebkt* et *ššibkt*, filet du pêcheur, Ag., Mg. (ar. شبكة). Et aussi tout filet en général, servant au transport des gerbes, de la paille, des poteries, etc. ; filet de chasse pour capturer les petits oiseaux et surtout les perdrix, Destaing, p. 129, signale une forme berbérisée *tašebkit*, « filet servant à porter commodément des objets sans anses. »

Le syn. *taratsa*, non connu en tachelḥait, mais familiers à d'autres dialectes, cf. *M. et Ch.*, p. 361, n. 6, dérive du latin « retia », cf. H. Schuchardt, *Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, p. 59.

Le terme *tarakšut*, Ntifa, désigne un filet grossier noué avec des feuilles de palmier-nain.

C'est le mot arabe *šebkt* que les Touaregs de l'Aïr emploient pour désigner le filet à poissons, et le mot berbère *titat*, pl. *titatin*, pour tout autre filet ; cf. de Foucauld, *Dict.*, t. II, p. 639.

***

**ššiḫ*, saint, marabout.

***

**ššraγi*, sargue, Mg. ; cf. *šarγu*, Rif, Biarnay, p. 39 ; Brunot, p. 69 ; voir infra, *ašraγi*.

Destaing, *Dict. des Beni-Snous*, donne *ššiγer* « variété de poisson » chez les Beni Menacer.

***

**šrit* grosse corde du filet plongeant dans l'eau, Ag., Mg. (ar. شرط).

***

**šra*, seiche ou raie, selon Biarnay, *Rif*, p. 39.

***

**štun*, anchois, Mg.

***

**šuika*, oursin, Mg., Ag. ; litt. : « petite épine » ; à Safi (Bay) *ğŭdira* « petite marmite ».

t, ṭ

**tabaḥrit*, métier de marin, Ag., Mg. La racine est arabe, mais la forme est berbère : *t* X *t*. Des mots de cette forme sont fréquents en arabe parlé du Mogreb ; ils désignent surtout des professions (cf. Guay, in *Archives berbères*, 1918, vol. III, pp. 31-51).

***

tabɣainûẓt, crabe, Destaing, p. 81.

***

tadinga, pl. *tadingiwin*, barre (mer), Mg. ; en terrien « flot, vague », Ntifa.

***

tafaɣrut, Destaing, p. 225 ; voir *afaɣru*.

***

taferdust, autcrelle, Safi (Bay).

***

tafraulṭ, nageoire : Destaing, p. 195 ; de la même racine FR, dérive le nom donné à l'aile de l'oiseau : *afeṛ*, Izayan ; *ifeṛ*, Ntifa, etc.

***

tafraut, bassin, Ag. ; cf. *M. et Ch.*, p. 413, n. 1.

***

tafult, moule « Trochoeochlea sagottifera Link », Ag. ; patelle ou arapède à Mog. (Bay).

*
* *

taʃtašt, rivage, plage, Ag. ; voir infra, *aftas-taftast*, nom d'une petite plage à 3 kilomètres de Safi, sous le marabout de Sidi Bouzid (Bay).

*
* *

tagennart, tille avant de la pirogue, Ag. Cf. *M. et Ch.*, p. 363, mot terrien : *agennar*. Ida Ou Qaïs, chambre de la maison servant de grenier ; *agnir*, Ntifa, chambre au premier étage d'une tighremt, etc.

*
* *

taglut, pl. *tigula*, aviron, Ag., Mg. ; Destaing, p. 216-240. C'est, en chelha, le nom donné à la pelle en bois utilisée au vannage des grains ; cf. *M. et Ch.*, p. 361, n. 3.

*
* *

tagulimt, Ag., Mg. ; la torpille d'après Destaing, p. 280 ; en langage terrien « petite peau ».

*
* *

tagulla, bouillie ; sur ce mot, cf. *M. et Ch.*, p. 76, n. 6. Les pêcheurs offrent souvent de la bouillie à leur marabout préféré en vue de se concilier ses grâces.

*
* *

tagmumt, étui en roseau du pêcheur à la ligne (Haha) ; le mot a en général le sens de « tube » dans d'autres parlers, chez les Ntifa, en particulier ; cf. *tagumamt* en chelha.

*
* *

tagua, petit poisson du genre sar, à Safi (Bay).

*
* *

taguba, nom de poisson, non déterminé, Mg.

*
* *

tagut, vent frais de la mer, Ag. ; cf. Destaing, p. 291 ; *M. et Ch.*, p. 188, n. 6, « vent d'ouest » Oued Noun ; « nuage » Tafilalt ; « pluie ou ciel nuageux » Ntifa : *Igenna iḫba s-tagut* (ou *s-amĕdlu*), le ciel se couvre de nuages, embrun ; Mg.

*
* *

tagust, pl. *tagusin* et *tigusin*, tolet en bois de la pirogue, Ag., Mg., Safi, ou en fer et en forme de lyre, Mg. ; maillet pour assommer les gros poissons,

Ag., Mg.; usité en langage terrien « piquet de tente » Berabers; « piquet où l'on attache les animaux » Ntifa; « crochet de bois planté dans un mur servant de porte-manteau » Ntifa, etc. Diminutif de *agus*, cette dernière forme étant rarement observée; *tagust n-ššibkt*, traverse de bois placée à l'extrémité du filet dans le sens de la largeur, Ag., Mg.

*
* *

tagᵘmert, pêche, Ag., Mg., nom verbal dérivé de *gᵘmer*, « pêcher », voir infra: *iga lḥal i-tgᵘmert n ɛlbḥar*. le temps est favorable à la pêche (ou *ifulki*, *ilaq*. *isker*, *i'del lḥal*, etc...).

*
* *

taɣanimt, ligne; canne à pêche (v. *aɣanim*).

*
* *

taɣart, basse mer; plage; endroit découvert par la mer au moment du reflux, Ag., cf. Destaing, p. 221, *taɣart nelbĕḥar*, plage; dérivé de *ɣer* ou de *ɣar* « être sec ». En langage terrien : *taɣart*, sécheresse, Ntifa.

*
* *

taɣerat. grosse pierre servant à amarrer les pirogues, Ag., Mg.

*
* *

taɣerust. poisson de conserve, cuit au four et séché au soleil, Ag.

*
* *

taɣiult, nom d'un poisson de profondeur, sans doute le merlan, Ag., Mg.; Destaing, p. 191, donne « morue fraîche, cabillaud ». En langage terrien « ânesse » dans la généralité des dialectes.

*
* *

taɣuält et *taɣwwält*, nom d'un poisson de fond, Mg.

*
* *

taɣunja, grondin, Safi (Bay).

*
* *

taɣuzält. nom d'un poisson rangé dans la catégorie des rouges, Mg.

*
* *

taǰǰu, nom de poisson non déterminé, Mg.

***

tajuṭṭüṭ, pl. *tijuṭṭa*, éponge, d'après Destaing, p. 115.

***

takuba, poisson tacheté, Mg.

***

talamt, alfa utilisé à la fabrication des cordes et des filets destinés au transport de la paille ; cf. *M. et Ch.*, p. 503.

***

**talflukt*, canot, à Mogador ; berbérisation de فلوكة.

***

tallaḫt, vase, boue, Ag. ; Mg. ; comme chez les terriens.

***

tallalt, variété d'euphorbe arborescente (Agadir, Aït Ammer).

***

**talluḥt*, morceau de bois ou de roseau dont se sert le pêcheur qui fabrique un filet pour calibrer les mailles (ar. لوح).

***

**talta*, nom du pêcheur qui complète l'équipage armé pour la pêche de la tasergelt (ar. ثلاثة). Le nombre trois se dit *kraḍ* en chelha.

***

taluzit, girelle, Mg. ; *ḥállama*, à Safi (Bay).

***

talussi, os de seiche, Ag. ; Destaing donne *alussi*, p. 206 ; en arabe لسن البحر, langue de mer.

***

tama n-ělbḥar, littoral, côte ; litt. « le bord de la mer ».

***

tamayurt, pleine lune, Mg. ; cf. *M. et Ch.*, p. 188.

*
* *

tamâḫṛaṭ, berbérisation de l'arabe *mâḫraṭ* désignant tous les coquillages non spiralés ; cf. Brunot, p. 132.

*
* *

tamda, baie, Mg. En langage terrien, « lac, étang, mare ». Sous, Ntifa, etc.

*
* *

tamĕdlut, petit nuage ; nuage isolé, Mg., voir *amĕdlu tamĕdlut taštatelt*. brouillard ; de *štatel*, f. h. *teštutul*, marcher à quatre pattes ; traîner à terre (nuage) (cf. ar. حبو).

*
* *

tamuḫṭ poisson d'eau douce (de l'*Oum errebiâ*, à Khenifra, Izayan).

*
* *

**tanaut*, bateau à voiles, Ag., Mg., Safi ; cf. Destaing, p. 34 ; Stumme, *Handb.*, p. 165 ; rapporté au grec ναῦς.

*
* *

**tanflukt*, canot, Ag. ; voir *talflukt* ; berbérisation du mot étranger auquel l'article arabe *l* devenu *n* est resté agglutiné.

*
* *

tanga, pl. *tangiwin*, vague, Mg.

*
* *

tarušt, homard et peut-être aussi oursin à Mg., Ag., Safi. — C'est le nom du porc-épic en chelha ; la forme masculine *aruš*, pl. *uraš* s'observe aussi et correspond à *aruy*, Ntifa, Berabers, Rifains, etc., cf. Destaing, p. 226 ; Stumme, *Handb.*, p. 231 ; Laoust, *Cours*, p. 89.

*
* *

tarialt, petit panier de pêche, Ilaḥa. C'est un des mots nombreux se rapportant à la couffe dans le langage terrien du groupe chelha. Cf. Stumme, *Handb.*, p. 166 : *ariäl* ; Laoust, *Cours*, p. 20.

*
* *

tasaut, et *tassaut*, rabot, outil du constructeur de pirogues. Cf. Laoust, *Cours*, p. 191.

*
* *

**tasärgält*, bar commun, Ag., Mg. ; voir *asärgäl*.

*
* *

tasga, bord, côté ; *tasga n-berra*, litt. « côté de la terre », côté de la pirogue orientée vers la côte ; l'autre côté s'appelant *tasga ufella*, litt. « côté du haut », expressions correspondant, selon le cas, à bâbord ou à tribord.

*
* *

**tassab'at*. voir *ssaba'* ; berbérisation de cette dernière forme signifiant « septième ».

*
* *

**taṣbuḳṭ*, non déterminé, Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

tasskimt, harpon, cf. Destaing, p. 151.

*
* *

taɣlkt, poisson de profondeur, Ag., Mg. En langage terrien « sac en peau pour provisions sèches » ; cf. Laoust, *Cours*, *awulk* et *taulikt*, p. 16.

*
* *

taunt. pl. *tiwuna*, galet, Ag., Mg. En terrien, *awwun*, pierre ; enclume, Ntifa, Demnat ; *aggun*, même sens, Tazerwalt ; *tabunt*, moulin, Touareg, etc ; cf. *M. et Ch.*, p. 42.

*
* *

tawayya, nom d'un poisson à peau noire, Ag., Mg., Safi ; litt. « négresse », le mot est connu dans ce sens dans tous les parlers du Sud et chez les Berabers ; cf. Destaing, p. 196 ; Stumme, *Handb.*, p. 232 ; Laoust, *Cours*, p. 56 ; Boulifa, *Textes berbères*, p. 374, négresse, servante et merle.

Le masculin, *akayya*, Ntifa, Igliwa, etc., désigne un esclave, un nègre, et encore un merle en chelha ; cf. Laoust, *Cours*, p. 48.

*
* *

tawünst. pl. *tiwinas*, maille du filet ; syn. *tiṭ* « œil ». Le mot désigne la « bague » en chelha ; cf. Laoust, *Cours*, p. 48.

*
* *

tayyuɣt, pl. *ta-tu*, vague, Ag

***

tazelmeḍt, pl. *tizelmin*, anguille d'après Destaing, p. 16; c'est généralement le nom donné à la murène, voir supra.

***

tazerruft, pl. *ti-in*, caurie; Destaing, p. 51.

***

tazla waman n-ělbḥar, courant marin; il est un proverbe qui dit de celui qui ne se presse pas : *ar itazzel tazla waman n ělbḥar*, « il va comme le courant ».

***

tazzit, pl. *tizza*, arête de poisson, Ag., Mg. En langage terrien « poignard; bractée des céréales; piquant du porc-épic ». O. Noun, etc.

***

taznagt, pl. *taznagin*, petite daurade? Ag. Mg., Safi. La forme diminutive *tazṇaigt* signalée à Safi (Bay) est caractéristique des parlers du Sous. Ce petit fait, joint à tant d'autres, identifie l'origine des pêcheurs qui fréquentent ce port.

***

**ta'arabt*, pl. *ti-in*, marsouin blanc. Ag., Mg., Safi: Destaing, p. 181; *ta'arabt lebḥar* (ar. عرب). Bay donne *taḥarabent*, pl. *tiḥarabin* « le singulier est peu employé ».

***

tẽšararut, poisson de petite espèce qui nage dans les brisants, Zenaga; cf. Richet, *La Mauritanie*, p. 270. Ne faudrait-il pas lire *tašarγut*, voir infra, *šširaγi*.

***

tγaḍ n-ǧbḥar, litt. « chèvre de mer »; Rif, Biarnay, p. 39.

***

tifaut n-titrit, la lumière, le scintillement de l'étoile du matin; cf. *M. et Ch.*, p. 182, n. 1.

***

tiferdiust et *tiferdust*, auterelle, coussinet de bois supportant les tolets de la pirogue, Ag., Mg.; cf. Laoust, *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua*, p. 141, *iferdius* « raquette de cactus ».

***

tifiẓẓa, résine (de toute essence) ; *tifiẓẓa uẓuka*, gomme sandaraque ; *tifiẓẓa useḷḷif*, Mg.

***

tigiẓt, gros poisson d'eau douce de l'Oued el-Abid, Ntifa ; peut être le barbeau.

***

tigḍamt, patelle ou arapède à Safi (Bay).

***

**tigẓirt*, île, Ag., Mg. ; berbérisation de جزيرة : l'îlot de Mogador est appelé *tigẓirt n-tassurt*.

***

tigrii, moule, Ag., Mg. ; à rapprocher en toponymie : chott Tigri.

***

tiγersi, sacrifice sanglant offert par les pêcheurs à certains de leurs marabouts ; de *γers*, égorger ; cf. *M. et Ch.*, p. 351, n. 1.

***

tiγolalin, pl. de *taγ^{u}lalt*, désigne à Agadir toutes espèces de coquillages marins.

***

tijûṭṭut, espèce d'algues fines comme des cheveux, Ag., Mg. Connu en langage terrien pour désigner la touffe de cheveux qui reste sur le peigne quand on s'est peigné. Les femmes cachent ces cheveux avec d'infinies précautions et vont les jeter sur la tombe de quelque marabout, ou en font un paquet qu'elles enterrent ou attachent aux branches d'un arbre consacré. Cf. Laoust, *Cours*, p. 49, *tiẓuṭa* et *ajeṭṭu*, racine : *ẓeṭ*, tisser?

***

tikiut lëbbar, algues marines, Ag. ; litt. « euphorbe de mer ». La *tikiut* est une variété d'euphorbe à feuilles cactoïdes qui fait partie de la flore de la région du Moyen Atlas qui s'étend du Tadla au sud de Demnat. Le mot est connu des populations de ces régions sous cette forme ; cf. *M. et Ch.*, p. 490 ; il est aussi familier à celles du Sud et l'Extrême-Sud, Illaln, Achtouken, Ihahan, etc. Laoust, *Cours*, p. 140. Syn. *adal lebḥar*, Ag.

***

tilkit lèbḥar, litt. « pou de mer » Ag., Mg.: petit insecte se nourrissant d'animaux morts rejetés sur la plage; *tilkit*, dans le sens de « pou » est utilisé dans tout le domaine de la tachelhait; Stumme, *Handb.*, 235; Destaing, p. 227; Laoust, *Cours*, p. 99.

***

tilkit n iselman, litt. « pou des poissons », Ag., Mg.: animalcule parasite qui s'accroche près des ouïes des poissons; jeté dans le vase à fumiger, la fumée passe pour guérir de la fièvre.

***

tillas, ténèbres; *llas*, être obscure (nuit); *illas iiḍ baḥra*, la nuit est très noire, ou *llant gis tillas;* ou *ar ittilis lḥal.*

***

**timeṣt*, planchette garnie de longs clous destinée à raccrocher les palangres emportées par le courant à Mogador (ar. مشط, peigne).

***

**tinfil*, baie (ar. دفية); syn. *tamda.*

***

tinẓiṭ, nom d'un poisson classé dans la catégorie des rouges, Ag., Mg.

***

tiqdamt, arapède ou patelle, Safi (Bay).

***

tisent, le sel; c'est le nom berbère connu, parfois concurremment avec l'arabe ملح dans la plupart des dialectes y compris les touaregs (ceux-ci sous la forme *tisemt*).

***

tisγart, part du produit de la pêche revenant à chaque pêcheur ou réservée au marabout sous la protection duquel on se place. Connu des terriens avec le sens de bûchette et de part de viande.

***

tiskëtit, petite tasergelt, Ag., Mg.; en langage terrien « piquant du porc-épic; petit fuseau à filer la laine ».

*
* *

tisleḫt, pl. *tisleγin*, sole, Ag., Mg.; Destaing, p. 264.

*
* *

tislit uunẓar, arc-en-ciel; litt. « la fiancée de la pluie ». Cf. *M. et Ch.*, p. 189, n. 1.

*
* *

tissi, pl. *tissa*, tille arrière de la pirogue sur laquelle on place le filet. L'expression est employée dans le langage terrien avec le sens de « couche, lit »; dérive de *ssu* « étendre une natte, un tapis ». Chez les Berabers nomades : « partie de la tente où l'on dort »; *ddu tissi*, litt. « sous la tissi », recoin sous la tille où le raïs dépose ses vêtements; *tissi*, établi du constructeur de pirogues.

*
* *

titrit n-ṣbaḥ, l'étoile du matin; *tuk-id titrit n-ṣbaḥ*, l'étoile du matin est levée; *truḥ titrit*, elle s'est couchée; *urta-d i-teγli*, elle n'est pas encore levée.

*
* *

tiṭṭ ĕnteγiult, litt. « œil d'ânesse »; variété de patelle; traduction berbère de l'arabe عين الحمارة. Destaing, p. 211.

*
* *

tiṭ n-ešbekt. maille du filet; litt. « l'œil »; sur *tiṭ*, voir *M. et Ch.*, p. 112, n. 5.

*
* *

tizar, pl. arapèdes, Rif, Biarnay, p. 38.

*
* *

tizgĕlemt, nom d'un petit poisson d'eau douce vivant dans les affluents de l'Oued Dra (Tlit).

*
* *

tizlemt, p. *tizlam*, murène, Mg.; pl. *tizlemin*, Ag.; c'est un des rares noms de poissons qui se soit conservé dans d'autres dialectes que ceux du Sud Marocain; cf. Laoust, *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua*, p. 137; Biarnay, Rif., p. 39, donne *tazrĕmt*; Brunot, p. 54, *zlem*, à Rabat « grosse anguille de mer ».

***

**tšafer*, pierre, caillou ; rocher aux arêtes vives. En terrien, éclat de pierre à bâtir dont on se sert en maçonnerie pour combler les vides dans un mur en construction, Mg.

***

tizmekt, baleine, Ag., Mg. ; Bay donne à Safi *tizmeqt*, pl. *tizmĕgiu*.

***

tšata, grosse barcasse, Mg.

***

**tšerš*, vent d'O. Ag. Cf. Brunot, p. 21, « se dit d'un vent provenant d'une direction à droite d'un des points cardinaux. » A Safi « vent d'ouest » (Bay). Cf. en castillan cierzo, « vent » du nord-ouest.

***

**ṭṭĕlu'*, marée montante, Mg. (ar. طلوع).

***

tufri, pl. *ifrian*, grotte creusée dans les rochers par l'action des vagues, Safi (Bay) ; cf. *ifri*, grotte, même sens ; cf. *M. et Ch.*, p. 363, n. 1.

***

tukṭ, p. *tūkăḍ*, hameçon, Ag., Mg. ; Destaing donne, p. 150, *túkĕṭṭ*, pl. *tukuăḍ*, hameçon. Le mot est connu des terriens dans le sens de « crochet » ; *ibf n-tukṭ*, pointe de l'hameçon.

***

tuγṭ, hameçon de la petite ligne employée à la pêche fluviale, Ihahan.

***

tukšt, petite perche qui prolonge la quille avant de la pirogue, Ag., Mg. ; cheville de bois à laquelle on attache l'amarre.

***

tuγz amlal, crabe ; litt. « elle creuse le sable » ; cf. Destaing, p. 81, de *ĕγz*, creuser, et *amlal*, sable, voir infra.

*
* *

tuẓẓumin, pl. de *tuẓẓumt*, litt. « les « milieux », nom donné à l'espace vide compris entre les deux bancs du milieu. Le mot est usité dans tout le pays du Sous et de l'Anti-Atlas et signifie « milieu », cf. *M. et Ch.*, p. 183, n. 2.

u

udem ɣwaman, surface de l'eau ; cf. *M. et Ch.*, p. 11.

*
* *

**uqriša*, crabe, Mg.

*
* *

**ura*, arrière de la pirogue, Ag., Mg. (ar. مؤخرة).

*
* *

uššen et *weššen*, nom de poisson, Mg. ; litt. « chacal » relevé dans tous les dialectes à l'exception des touaregs.

uššen n-ǧbḥar, « chacal de mer », Rif, Biarnay, p. 39.

*
* *

u, f. h. *kat*, frapper, et clapoter (eau) dans l'expression : *ar-katen waman aitmatsen* ; assommer un poisson avec un maillet : *ut aslem s-uẓduẓ*.

w

wa ufella, brise de terre, Ag., litt. « celui du haut » ; *afella* est familier à la généralité des dialectes berbères ; sens « dessus, haut ».

*
* *

waɣel, pl. *idw*, huître, Ag. ; Destaing, p. 154.

*
* *

wardâḍ, nom du goujon appelé *gaugau* à Ag., Mg. (Bay). Sans doute composé de *war* « sans » et de *ḍaḍ*, mis pour *aḍaḍ* « doigt ».

ẓ

ẓarrûq, nom de poisson, Mg., Ag., bonite? ; Destaing, p. 179, *ẓerre* « maquereau ».

***

ẓemẓa, petite ombrine, Safi (Bay) ; pl. *at* (voir *aẓlemẓa*).

***

ẓerron maquereau, à Agadir.

***

ẓẓeẓẓ, pl. *ẓẓẓuẓ*, banc de la pirogue, Ag., Mg.

***

ẓebb el-ihudi, litt. « le pénis du Juif, nom de poisson », Mg.

***

ẓeft, poix ; cf. Brunot, p. 54.

***

ẓelg, enfiler les poissons par les ouïes ; *iselmen ẓelgen ẓɣ imeẓgan-nsen*, Mg.

***

ẓuguẓ aɣerrabu, faire avancer la pirogue sur le sol à l'aide de rondins ; *ẓugu* en langage terrien « faire descendre ».

***

ẓri, passer ; *ẓri ɣ-uẓugei*, passer à gué.

***

ẓẓu f. h. *itëẓẓu*, litt. « planter » et enfoncer les avirons (pour ramer *ẓẓu taglut ɣ waman*.

TEXTES BERBÈRES EN DIALECTE CHELHA

RELATIFS A LA PÊCHE MARITIME

I

Darnaγ, lèbḥar ur gis llin lĕjnun, aśku lĕjnun ura-ttirin tisent, lĕbḥar igga kullu tisent. Medděn ar-kśemèn d-waman n-ĕlbḥar, ar-t'umèn γ-iiḍ ula azal, ura-ttinin bismillah, aśku ur gis llin lĕjnun. Imma aman mimnin, iγ gisĕn i'um γ-iiḍ, ur-inni bismillah ra-t-utèn ljnun, aśku nĕtni ar-zdγĕn γ-waman mimnin (1).

Chez nous (on dit que) la mer ne renferme pas de jnoun, car les jnoun n'aiment pas le sel et la mer en est pleine. Lorsqu'on entre dans la mer pour s'y baigner, la nuit ou le jour, on ne dit pas : au nom de Dieu! puisqu'il n'y a pas de jnoun. Quant à l'eau douce, quiconque s'y baigne la nuit sans dire : au nom de Dieu! les jnoun le frapperont, car ils vivent dans l'eau douce.

II

Sidna Suliman ben Dawud.

Lĕbḥar, iγ ihul, lmeḳzen a-ihulĕn, wi ḳimuselmĕn ; aśku tlla dars ugĕllid-ĕnnes ar-itḥakam ſ-lins d-ĕljenn. Nger sat tangiwin aγ-izdeγ ugĕllid-ĕnnes. Mrad is senn lḥàwayeś-èlli ſ-iḥĕkem Sidna Suliman ben Dawud, mra ffoγĕn zγ-ĕlbḥar ad-ĕśśin ddunit ; γass-annaγ ssenn is immul, γadukan ara idi' lĕbḥar a-iś ddunit. Iγ ihij lèbḥar bahra, tĕlla lſertunt ar-ittini « riγ ad-ĕśśeγ ddunit », ar-t-i-terrarn lmalaḳa, ar-as-ttinin : « lḥedd-ĕnnek a-t-igan d-usulil (2). »

(1) Ce texte et les suivants sont en dialecte chelha. Ils ont été relevés, sur mes indications, par un de mes élèves, M. Rostane, interprète civil à Mogador. Leur principal mérite est d'être les premiers du genre. En plus de leur intérêt linguistique, ils donnent quelques indications relatives aux coutumes et aux croyances des pêcheurs et signalent nombre de saints maritimes berbères jusqu'ici inconnus.

(2) Dicté par Lalla Aïcha bent Si Ahmed Abbère, des Neknafa (Haha).

SIDNA SOLIMAN BEN DAOUD.

Lorsque la mer est mauvaise, c'est que le makhzen des musulmans est mauvais; car la mer a (aussi) son roi qui commande aux gens et aux génies. C'est entre sept vagues qu'il demeure. Si les êtres qui obéissent à Sidi Soliman ben Daoud le savaient, ils sortiraient de la mer et détruiraient le monde. Quand il mourra, la mer deviendra furieuse et ravagera les terres. Lorsque l'océan gronde, que la tempête s'élève, il dit : « je veux détruire le monde! » (mais) les anges le retiennent (dans son lit) en lui disant : « ton domaine (limite) s'arrête aux rochers (du rivage) ».

III

LA LÉGENDE DU MOUSTIQUE.

ɣass-èlliɣ ihleq rabbi lèbḥar, ijhel lëbḥar ira a-iṣ ddunit. Izugz-as rabbi ɣa-wabiba, iswa-t, iɣ-t ḥ-tasga wagja-nnes, ikk gis aiyur uwaḍan afad ilemmadin a-t-isufes wabiba, ɣadukan ar-itsjed lèbḥar i-lbari ta'ala. Iɣ ɣlint tangiwin ar wis sa igèniwan ar-tsjèdent i-rabbi (1).

Lorsque Dieu eut créé la mer, celle-ci se fâcha et voulut détruire le monde. Dieu lui envoya un moustique qui la but, la mit sur le côté de sa joue où elle resta un mois. Alors, le moustique recracha la mer qui depuis se prosterne devant le Créateur. Lorsque les flots s'élèvent jusqu'au septième ciel c'est pour s'y prosterner devant Dieu.

IV

Laqra' Benṣenṣens

Zund nta zund bnadem; neṣṣ-ënnes ɣuzeddar iga zund aslem; neṣṣ-ënnes ɣufella iga zund bnadem; ifassen-ënnes, d-ugayu-nnes, d-walln-ënnes, ttimiwannes, d-inḥar-nnes, d-imi-nnes, d-uḥsan, d-umgerḍ, d-iɣariun, d-idmarën, d-uḥlig, d-èṣṣ'ar-ènnes zund wi n-bnadem; walainni nta tëlla gis läḥkma ɣ-idammen-nnes; ar sersen zerran medden kra igan taɣausa, ljen d-ëtmal innaɣ illa.

Iɣ ftan ibaḥrin adᵘgmerën iɣ-t-umzën ar ditsen itmaɣ; ura-t-i-tamzën ɣir iɣ darsèn tëlla liqamt isḥan. Iɣ t-umzën ar-tn-iseḥser; iɣ gis šebberën ar sersen isawel, ar-tn-isqsa 'ala ḥir, la bäs darun, manza kunin, manza luadin-ënnun d-aitmatun; kaigat ian ar-asn-imala ntan ismaun-ënsen waḥḥa tnaʷk ur-izra, f-ëlḥaqq iɣ iufa mamenka isker airwel maḥedd urta-t-ënɣan.

(1) Dicté par la même.

LAQRÀ BENṢENṢENS

(Ce monstre), ressemble à un être humain. Sa moitié inférieure est celle d'un poisson, son autre moitié, celle d'un homme. Ses mains, sa tête, ses yeux et ses sourcils, son nez, sa bouche et ses dents, son cou et ses épaules, sa poitrine, son ventre et sa chevelure sont ceux d'un homme; mais son sang possède des vertus magiques; ceux qui l'examinent y voient toutes sortes de choses : le mauvais génie ou la richesse là où elle est.

Lorsque les pêcheurs capturent ce monstre, il se débat terriblement; ils n'arrivent à le prendre que s'ils ont des engins solides et il leur casse tout. S'ils le prennent, il se met à parler avec eux, à demander des nouvelles de leur santé et de celle de leurs parents et frères; à chacun d'eux, il dit son nom et (tout cela) afin de profiter de leur négligence pour s'enfuir. Il est impossible de le tuer.

V

Iselmèn

Rebbi a-tn-iḥelqen, gan-aɣ laḥtal a-tèn-neš; ura tan (1) *taɣausa iḥarmen. Kullu mad-ikkan lèbḥar iḥalla menɣir lhiśt ar-tgga asafär. Bnadem iɣ immut ɣ-lèbḥar ura-t-ètan iselmen; ɣannešk ma ikka iluḥ-t-id lèbḥar.*

Taśelḥait, iɣ ra tsirèd islem ar-tzwura ism n-rebbi ɣ-imi-nnes adan-felènt lmusibat. Iguz islem f-ɣul s-ërraḥt; iɣ ur-tzwer ism n-rebbi f-islem, iɣ ra-t-i-tsired ar-iluggiz f-ɣul zund ṛṣaṣ, ar-itaḍën bab-ènnes ɣ-ɣul-ënnes (2).

LES POISSONS

C'est Dieu qui les a créés et a rendu leur chair licite pour que nous nous en nourrissions; on ne mange pas les choses illicites. Tout ce qui vient de la mer est licite à l'exception de (la chair de) la baleine qui est comme un remède. Les poissons ne dévorent pas l'homme qui meurt en mer; celle-ci le rejette tôt ou tard.

La femme chleuh qui nettoie un poisson prononce d'abord le nom de Dieu afin d'écarter tout malheur. La chair du poisson est ainsi profitable au corps; sinon elle est lourde comme du plomb et indispose celui qui en mange.

(1) *ta*, f. h. de *eš*, manger; cf. *šta* ou *sta*, également en chelha.
(2) Dicté par Lalla Aïcha bent Si Ahmed Abbère.

VI

Asugmer

Kaigat asugmer s-ssiḫ-ènnes : ar-ilḥaḍar ssiḫ γ-waman, bilden waman, izri uγerrabu; ia iḫelfen aγaras f-èssiḫ-ènnes, labudda a-gis-tjru lmusibat. Walli iksenèn lèbḥar is iga ameſqud; iγ sers iksem ur-iγus ar-itmiqqir d-èlmusibat.

Lieu de pêche

Tout lieu de pèche est sous la dépendance d'un saint qui est présent dans l'eau : celle-ci cesse de s'agiter au passage de la pirogne. A quiconque s'éloigne de la voie tracée par lui il ne peut arriver que malheur. Qui s'aventure en mer, ignore le sort qui l'attend; s'il est en état d'impureté il trouve malheur en chemin.

VII

Tagunert

Zik ṣbaḥ, iγ ra-nùgmer nzzugĕz talflukt, nèksem d-èlbḥar, neſtu ar-d-nèlkem azemz èlliγ llan iselmèn; n'adel taγrat, nersu, n'adel làḫḫuḍ, n'ammer tukaḍ s-uzayez, nluḥ làḫḫuḍ i-lbĕḥar, namez-tĕn. Kudenna-k iḥada uslem, taʷkt lḫil, talt-t-id s-talflukt.

Iγ nugmer ar-d-nermi, naski-d f-ḥalal-ĕnnaγ s-ĕlberr, nall talflukt s-èlberr. Nasi iselman ar ssuq, nzenz-tĕn, nbḍu lflus; ku ian d-ainna t-id-iuskan ḫ-tiγraḍ-ĕnnes, iamz-t, ifta s-tgemmi-nnes. Mqqar gulĕn neγ-drusĕn iselman ar-nakka ṣadaqa (1).

La pêche

Le matin de bonne heure, lorsque nous voulons pêcher nous tirons (faisons descendre) la barque à la mer et allons à l'endroit où le poisson abonde. Nous jetons la pierre, ancrons le bateau et préparons les lignes que nous amorçons avec des morceaux de poulpe et que nous jetons à la mer. Chaque fois qu'un poisson est pris nous relevons la ligne et la jetons dans la barque. Lorsque nous sommes fatigués, nous regagnons le rivage et tirons la barque sur la plage. Nous portons le poisson au marché où nous le vendons; puis nous nous partageons l'argent, chacun reçoit la part qui lui est due et regagne sa maison. Mais que la pèche ait été bonne ou mauvaise, nous donnons toujours la part des pauvres.

(1) Dicté par le raïs Larbi ben Lhoussaïn èl-Gadiri (Agadir n-Ighir).

VIII

Pour devenir pêcheur

Afruḫ, ɣăwis n-tmenṭ'aš usuggʷas iɣ ira aibdu aig abăḥri ar-d-itaška isudem agayu n-ĕrrais. iḍalb-as aibdu aig abăḥri, iḍalb-as ddu'a airzem l'aqel-ènnes. Inna-ɣas ĕrrais : « aiftaḫ răbbi lbasira-nnek ! Zaid ăŭwi-d aɣenja ŭwargan tḫarrubt ɥuggern islilĕn maɣa nskar lĕbsis i-ibăḥrin. »

Iftu afruḫ-ĕlli s-dar innas, inna-ɣas : « hati kkiɣ-d dar ĕrrais isdu'-ɣi s-lḫir, inna-ɣi : ăŭwi-d aɣenja uwargan, tḫerrubt ɥuggern islilĕn ɣan ad-akkan mĕdden ɣ-lftuḫ i-ɣa ra-ig abeḥri. Tĕfk-as innas ɣailli s-as-inna. Inker, isudem agayu i-innas; tènna-ɣas : « ak-iserbaḫ răbbi a-iăŭwi f-taɣausa-ɣad lli s-tĕftit ! »

Izaid ufruḫ-an, ɣasi uggern ɣ-ufasi, iasi argan ɣ-uẓeḷmaḍ, izaid ar-ifettu ar-d-ilkem aftas tama n-ĕlbḫar ɣilli ɣ-ĕllan iɣerruba lli sa-gummerĕn mĕdden Ilkemèn, ɣaf-èn lgur iibeḥrin d-ĕrrais, ikšem s-tuẓẓumt-ĕnsen, iḍalb-asen tteslim, iknu f-ifaddèn, irar ifassen tiɣurḍin. Inker ĕrrais, ifsi ifassen i-ufruḫ-ĕlli, inna i-ibèḥrin : « inat a-ismed răbbi rja ɥufruḫ-ad ḫ-taɣausa-ɣad-nnaɣ ! » Nnan kraṭ tuwal s-ùwawal iɣezzifĕn : « ɣallah ! ɣa-răbbi ! lḫelq-ad is ikšem s-zzribt-ad-nnaɣ ! » Utèn fellas èrreš kraṭ tuwal. Inker ĕrrais ɣawk-d abuqal uwargan, iffi-t ḫ-tĕkes'ait, iffi gis aggurn irui-t s-uḍaḍ-ĕnnes igan afasi. Ibdu ḫ-tsga tafasit, kaigat ɣan ig-as lèbsis ḫ-tidikelt-ènnes ar-kiɣ asèn-t-kullu ifka. Inna-ɣasĕn : « inat bismillah ! » Nnan mĕdden-èlli bismillah s-ɣat tăwala; sin lĕbsis-ĕlli, nkerĕn mèdden-ĕlli izwur èrrais; itfur-t-in ufruh-ĕlli, ɣfurèn-t-in ibaḥrin ar-fettun ailliɣ lĕkemĕn aɣerrabu, ferrun-t ar-ttinin : « ɣallah ! ɣallah ! » ailliɣ ilkem uɣerrabu aman. Iɣli ĕrrais, itfur-t-in ufruḫ-ĕlli, ɣlin kullu ibaḥrin, isgaur ĕrrais afruḫ-ĕlli ḫ-tsga tafasit, ig-as iziker ḫ-tèglut, iggi-t-in ḫ-tagust ɥuɣerrabu, iaul-is kraṭ tăwal, iftu ĕrrais s-lmuḍa'-nnes, izaid ufruḫ-ĕlli ar-ittaul f-iḫf-ĕnnes. Ainna mur issin ar-us-t-immala ubăḥri-lli n-ɣarf-ĕnnes. Zaidĕn ar-ttaulĕn ar-d-urrin. Urrin-d, sufɣen-d aɣerrabu zɣ-ăŭaman, allĕn-t s-umlăl, munn daɣ, sersĕn afruḫ-èlli ḫ-tuẓẓumt; ffin daɣ imik ùwargan-èlli ibqaɳ ɣ-ubuqal; ɣasi-t ĕrrais s-uḍaḍ-ĕnnes, irušš kullu sers ɣarf-ènsen. Nkerèn ibeḥrin-èlli, sufsĕn kullu f-ufruh-èlli ɣrin lfatḫa, kaigat ɣan iftu s-tgemmi-nsen.

ɣ-ikan a-igan ɣa iran aikšem tabĕḥrit (1).

Le jeune homme, de dix-huit ans par exemple, qui veut être pêcheur va baiser la tête d'un raïs à qui il fait part de son désir et à qui il demande de faciliter son entreprise. « Que Dieu facilite ta tâche, lui dit-il; apporte une cuillerée d'huile d'argan et une mesure de farine grillée pour que nous préparions le lebsis (bouillie) pour les pêcheurs. »

(1) Dicté par Mhand Agourram ou Mhand Ouchchen, marin chez les Aït Ammer, 47 ans.

Le jeune homme va trouver sa mère et dit : « Je viens de chez le raïs; il m'a comblé de ses vœux et recommandé de lui apporter l'huile et la farine qu'il est d'usage d'offrir aux marins pour l'initiation de l'apprenti pêcheur. »

Sa mère lui remet ce qu'il demande et dit : « Que Dieu te permette de tirer profit de ton entreprise (de cette chose vers laquelle tu vas). »

L'enfant prend la farine dans la main droite, l'huile dans la gauche et se rend sur la plage où sont les pirogues. Là, il trouve le campement des pêcheurs et le raïs; il prend place au milieu d'eux et leur demande le teslim. Il se prosterne et met les mains derrière le dos. Le raïs s'avance, lui détache les mains et dit aux pêcheurs : « Demandez à Dieu de combler le désir de cet enfant qui veut être pêcheur! » Les pêcheurs disent trois fois à haute voix : « O Dieu, que cette créature entre dans notre corporation! » Ils frappent des mains à trois reprises en l'honneur du jeune apprenti. (A ce moment) le raïs prend la cruche, verse un peu d'huile d'argan dans un plat dans lequel il ajoute de la farine, puis mêle le tout avec un doigt de la main droite. Et commençant par la droite, il dispense le lebsis sur la paume de la main de chacun des pêcheurs en disant : « Dites au nom de Dieu! » Les pêcheurs répètent en chœur : « au nom de Dieu! » et mangent. (Après cela) le raïs suivi de l'enfant et des pêcheurs se dirigent vers la pirogue qu'ils lancent à la mer en disant : iallah! iallah! » Le raïs monte dans la barque, l'enfant le suit, puis les pêcheurs montent à leur tour; il l'installe à droite, attache la corde à la rame et celle-ci au tolet, donne trois coups de rame et regagne sa place. L'enfant rame (ensuite) seul et à son tour et apprend du marin assis à ses côtés ce qu'il ignore de son (nouveau) métier.

Ils vont ainsi en ramant, puis ils reviennent, tirent la pirogue sur le sable, et entourent (de nouveau) l'enfant placé au milieu d'eux; ils prennent l'huile qui reste dans le cruchon et le raïs s'en sert pour asperger les pêcheurs, sur le côté. (Enfin) ces derniers crachent sur l'enfant, appellent sur lui les vœux du ciel, puis chacun d'eux regagne sa maison.

C'est ainsi que fait celui qui veut être pêcheur.

IX

Sidi Mḥand uššen bu-llila uqarqaw
lilat-aɣ a-izem ad-ur-nili ɣ-ĕlmerian
ula llan gis a Sidi will aɣ urunin! (1)

(1) Dicté par Si Brahim ben Lahsen des Ida Ouzemzem, 35 ans.

CHANT DONT S'ACCOMPAGNENT LES MARINS (EN MANŒUVRANT LA PIROGUE)

Sidi Mhand Ouchchen (1) bou Tlila (2) ouqarqaou!
Viens à notre secours, ô lion, que nous ne soyons point dans la peine
Ainsi que ceux, ô Seigneur, qui nous ont mis au monde!

X

Sidi Megdul bab n-Tassurt

Iga lḥudud i-lĕbḥar, irar-ĕn-irumin. Ian as-iɣran, illil i-id. Meqqar ĕn-illa ɣ-uḥanu ɣuzzal ilin g-laqfal lhend, izdar lăwali a-l-id-irzem. Ifukku-d amesjun iɣ illa ɣ-ufus irumin. Anugmer iɣ ikšem lĕbḥar iɣr-as ifukku-l-id ḥ-tuzzumt-ĕnnes. Anaɣ, iɣ illa iggi lĕbḥar iɣ i-ɣra i-lăwali Sidi Megdul, illil-t-id; a-walli serk itendahĕn arumi d-umuslem, tellill-t-id.

Iɣ as-iɣra ɣan, ar-itbeddad f-umeddakul-ĕnnes. Isudu Sidi Megdul f-ăwyis umlil, iut-t s-ĕlngeb igan azuggʷaɣ; iasi-d ameddakul iɣ illa ḥ-ĕššadat, illil-t-id, ɣasi-t-id, izger lĕbḥur f-ăwyis-ĕnnes ar-tigzirt (3).

SIDI MEGDOUL, PATRON DE MOGADOR

Il fixa les limites de l'Océan et en chassa les Chrétiens. Il secourt quiconque l'invoque. Fût-il dans une chambre de fer aux fermetures d'acier, le saint peut le délivrer. Il délivre le prisonnier entre les mains des Chrétiens et le pêcheur qui l'appelle au milieu des flots; il secourt le voilier si on l'invoque. O Saint, va au secours de celui qui t'appelle (fût-il) Chrétien ou Musulman!

Sidi Megdoul se tient debout près de celui qui l'appelle. Il chevauche un cheval blanc et voile son visage de rouge. Il secourt l'ami dans le danger, le prend et, sur son cheval, traverse les océans jusqu'à l'île (4).

XI

Sidi Isḥaq

Ar sers tendahĕn inugmărĕn iɣ rad-kšemĕn tangiwin ar-as-aqran asin-as tiɣersi atlẓurĕn. Sidi Isḥaq bu-yis imlulĕn, gᵒma-s a-t-igan Sidi Buzerĕgtun. Iɣ-d aok munn Iregragĕn aăwin iisan s-šilḥ a-t-n-ẓurĕn; ar gis tmunan igurramĕn, wid ula

(1) Chacal.
(2) *Tlila*, secours; *bu ttila*, celui qui secourt, dont la protection est efficace.
(3) Dicté par Lalla Aïcha bent Si Ahmed Abbère.
(4) Il s'agit de l'îlot de Mogador simplement désigné par l'expression *tigzirt* « île ».

tid ar-tĕḍalabèn i-rabbi ad-èksen lmusibat γ-èddunit. Iḫ sers ftan inugmärĕn, keśmèn lmakan ar-kiḫ-t-ẓurn, asin-èk a-lidam n-èlqandil, ffin-t-id ḥ-tuẓẓumt n-tangiwin. Ibidd Sidi Isḥaq ar-igummer d-inugmärĕn, lḫuf ur-illi, asin ukĕn a-śabel iggi iraman ar-tĕn-tazèn s-tmizar s-ĕlberkt Sidi Isḫaq. Assannaγ fellasĕn iḥrej Sidi Isḥaq f-inugmärèn ura-d-asin neṣṣ jislem, ur-t-sul ufin (1).

Sidi Ishaq

Les pêcheurs l'invoquent (aussi). Lorsqu'ils passent à travers les vagues, (il leur arrive) de l'appeler à leur secours, ils lui promettent d'immoler une victime et de visiter son sanctuaire. Sidi Ishaq avait un cheval blanc que son frère Sidi Bouzeregtoun lui avait donné. Lorsque les Regraga se réunissent, ils vont à cheval visiter ce saint; les marabouts — hommes et femmes assemblés — prient Dieu de délivrer le monde de ses maux.

Lorsque les pêcheurs vont vers Sidi Ishaq, ils entrent dans son sanctuaire et après avoir fait leurs dévotions ils te prennent, ô huile de la lampe, et te (la) versent au milieu des flots (pour les calmer).

Sidi Ishaq se tient debout au milieu des pêcheurs et pêche avec eux; toute crainte disparaît (alors) et (la pêche est si abondante) qu'ils vous chargent ô aloses sur des chameaux et vous envoient vers (d'autres) pays par la grâce de Sidi Ishaq. (Mais) quand Sidi Ishaq entre en fureur contre les pêcheurs, ils ne pêchent pas même la moitié d'un poisson.

XII

Sidi Herraz

Ar-itḥḍu ibàḥrin γ-kaigat lmusibat γinna γ-as-γran Meqqar as-γran γ-èlberr iirumin illil-tèn-d. Ar-asĕn-itgga zunt taramt imèluln. Ih-tĕn-d-illil ur-as-kfin ziyärt ar-ifaln igigiln, ar-tĕn-d-itluḥ h-tangiwin. Ian as-iγran illil-t-id ḥ-tuẓẓumt n-tangiwin, ig-as afus illil-t-id (2).

Sidi Herraz

Il protège les marins de tout danger, là où ils l'invoquent, fût-ce dans le pays des Chrétiens, il va à leur secours. Il se montre à eux sous l'aspect d'une chamelle blanche. Si après leur avoir porté secours les pêcheurs ne lui font aucune aumône, il détruit leurs maisons, fait des orphelins et les

(1) Dicté par le même.
(2) Dicté par le même.

jettent à la mer. A celui qui l'appelle en pleine mer, il tend une main secourable, il le tire du danger.

XIII

Sidi ʿali bettas

Lmejmʿat iigurramĕn ɣinnaɣ ĕllan, willi sa tĕndahnin ibeḥrin : sidi bettaṣ a-igan siḥ iigurramĕn. Ntan amu ɟaqran inugmarĕn. Iɣ as-ɣran ɣ-uzgag uwaḍan, illiltèn-d; ɣassannaɣ fellasĕn ibidd, ar-itgga ailal umlil, ifukku-tĕn ḥ-tangiwin n-tillas. Ian as-iusin ziyyart ur-as-t-ikfi ra gis tffoɣ tagat netta neɣ-d tarua-nnes. Iɣ idda ar-d-ibidd ɣ-wawal ar-as-iakka ràbbi lḥir s-ĕlberkt ɟugerram, ɣinnaɣ iga afus irbeḥ.

Sidi ʿAli Bettach

Les saints que les pêcheurs invoquent sont (presque tous) réunis là (région d'Aqermoud). Sidi Bettach est leur chef et c'est lui que les marins appellent (le plus souvent). S'ils se recommandent à lui dans la nuit, il les secourt. Quand il veille sur eux, il prend la forme d'un oiseau blanc et les délivre des vagues de la nuit. Celui qui lui promet quelque ziara et ne donne rien, est maudit lui et ses enfants. (Mais) s'il tient parole, Dieu, par la grâce du saint, lui donne le bien et il trouve son profit partout où il met la main.

XIV

Sidi Zeblaz

Ar fellas iqersen ibeḥrin, asin imḥăḍarĕn tiɣersi, ɣan a-iga tʿada-ns. Ar-asaqran ibeḥrin ɣ-iggi n-ĕlbḥar ar-tn-itɣiyyet. Ar-sers-fettunt tmɣarin; ar-taùwint uzum, sutelĕnt-t i-ɟuzru, ḍalbènt ainna rant. Iat ar-tĕḍalĕb tarua; ɟat ar-tĕḍalèb argäz-ènnes a-fellas ur-itahel.

Sidi Zeblaz

Les pêcheurs font des sacrifices en son honneur, (mais) ce sont les élèves des écoles coraniques qui prennent les victimes : telle est la coutume. Ils l'invoquent lorsqu'ils sont en mer et il les secourt. Les femmes le visitent (aussi); elles apportent un fil de laine qu'elles nouent autour de la pierre (du tombeau) puis elles demandent ce qu'elles veulent. Celle-ci lui demande de satisfaire son désir de maternité, celle-là l'invoque pour que son mari ne prenne pas une autre femme.

XV

Sidi Bu'tutu

Ar sers fèttunt tmɣarin ass l'àid u'aśur, ar gis skarènt tagulla d-wargan. Askin irgazèn, śin-t, ɣrin lfaṭha, ḍalbèn i-ràbbi mad-ran. Sidi Bu'tutu ar-ittiri ɣir tagulla d-wargan, ura-ittiri tiɣersi. Ar-itɣiyyet ibeḥrin. Netni iɣ-d-ĕffoɣĕn zɣ-èlbḥar allèn aɣerrabu s-umlal, iɣli ǰän gisèn s-ugens ɣuɣerrabu, iluḥ-d iselman ɣ-iggi umlal; asin gis aslem n-Sidi Bu'tutu, asin aslem n-tmezgida; aśkin-d imḥàḍarèn asin aslem n-tmezgida d-wi n-Sidi Bu'tutu, aśku imḥàḍarèn a-igan lwarata-ns.

Sidi Bou'toutou

Les femmes y vont en pèlerinage à l'Achoura, elles y font de la bouillie avec de l'huile d'argan. Les hommes viennent (aussi) et mangent cette bouillie, puis ils appellent des vœux; ils demandent à Dieu ce qu'ils veulent. Sidi Bou'toutou n'aime que la bouillie et l'huile d'argan, il n'aime pas (qu'on lui immole) des victimes. Il secourt les pêcheurs (dans le péril). Quand ils rentrent de la pêche, ils tirent leur pirogue sur le sable, l'un d'eux monte dans la barque et en retire les poissons qu'il jette sur la plage. Ils choisissent (alors) le « poisson de Sidi Bou'toutou » et le « poisson de la mosquée ». Les élèves des écoles coraniques viennent prendre ces poissons, car ce sont eux les héritiers du saint.

XVI

Sidi Kauki

Ar-sers-taśkan imziyyerèn bahra. Ar gis aqrosèn, ar gis skarĕn m'arif. Lmu'jizèt-ènnes śehrent bezzäf. Xnan iuker gis ǰa-lḥelq ǰät lbhimt ɣ-iiḍ, ar-ɹfettu ailliɣ ifu lḥal, ifu-t-id lḥal ɣ-illiɣ as-irẓem. Iän gis inuwwan lfsäd d-kra ǰaḍnin maḥśay ad-as-ijru kra. Imma ibeḥrin, iɣ asĕn tella lfertunt ɣ-lbḥar neɣ tn-in-iɣli rriḥ ɣ-tuẓẓumt n-èlbḥar ar-sers-tndahĕn, asin-as zziyart, ifukku-ten rùbbi s-lbaraka-nnes zeɣ sawa'iq. Qbel adɹtun ad-gᵘmerĕn ɣ-ĕlbḥar ar-ttinin : « tisɣart n-Sidi Kauki iga-t kada wakada. » Ar-ɹellasèn itsahel rùbbi s-lbaraka-nnes. Ian mu tɹla tbhimt, inna usiɣ ziyyart i-Sidi Kauki, ar-t-ijebber rùbbi s-lbaraka-nnes.

Sidi Kaouki

Les pèlerins viennent en grand nombre le visiter. Ils y égorgent et y préparent le mârouf. Ses vertus sont très renommées. On raconte qu'un individu y avait volé la nuit une bête de somme et bien qu'il eût marché tout

le temps, quand le matin se leva, il se retrouva là où il l'avait prise. Il arrive toujours malheur à celui qui pense y commettre quelque mauvaise action avec quelqu'un d'autre. Quant aux pêcheurs, s'ils sont surpris par la tempête, ou si le vent se lève alors qu'ils sont en mer, ils se recommandent à lui, et font le vœu de le visiter; Dieu par la grâce du Saint les tire du péril. Avant de s'embarquer pour la pêche, ils fixent : « la part de Sidi Kaouki », et Dieu, par les vertus du saint, facilite leur entreprise. Qui a perdu quelque bête et dit : je promets une ziara à Sidi Kaouki, la retrouve par la grâce de ce marabout.

XVII

Sidi Wassay

Illa ɣ-Mässt, ar-it-ɣit ibĕḥrin ɣ-tuẓẓumt n-ĕlbḥar kuděnna ɣas-ɣran ura-tn-ifel; ar-as akkan ibĕḥrin-lli gummernin ɣ-Mässt l'uśur n-kullu madd iŭwin iiselman; ar-t-akkan i-lmqaddem-lli illan ɣ-ĕzzawit. Wanna illakurn kra ɣ-l'uśur ar-t-tkkat tagat n-ĕššiḥ ura-d-fellas itfaḥ răbbi s-iselman. Sidi Wassay, iăn ur-itfen tarwa ɣasi-ɣas tiɣersi, ar-as iakka răbbi tarwa; i-ɣ dars ilul warrau, iaŭwi sers tiɣersi, isker-u gis lm'aruf. Kudenna ra-ikes azzăr i-derrit-an lli dars ilulĕn, iaŭwi-t ar dar ĕššiḥ, iks-as gis azzăr-ĕlli izwarn. Izd ad sers taśkan ait udrăr ula ait uzaɣar ar-tmunn irgazĕn tmɣarin-ĕnsen ar-d-n-ẓurĕn. Umma loqt n-ṣṣif ar-tigulĕn gis imziirĕn. Lbaraka-nnes itussen dar ma imeẓẓin ura ma imqqorĕn (1).

SIDI WASSAY

Il se trouve dans le territoire de Masst. Il secourt les marins en mer. Quand ils l'invoquent, il ne les abandonne (jamais). Les pêcheurs de la tribu de Masst lui donnent lâchour (la dixième partie) des poissons qu'ils prennent; ils la remettent au moqaddem de la zaouïa. Le saint frappe de sa tagat (malédiction) celui qui dérobe une partie de lâchour, et Dieu cesse de favoriser son entreprise. Qui n'a pas d'enfant (et désire en avoir) fait la promesse d'une victime à Sidi Wassay, Dieu satisfait son désir. A la naissance de l'enfant, il y mène la victime et y prépare le mârouf. Et lorsqu'il voudra couper les cheveux de cet enfant, il l'emmènera à Sidi Wassay où pour la première fois il lui rasera la tête. Les gens de la montagne, et ceux de la plaine, les hommes et les femmes s'y réunissent et y font leurs dévotions. C'est en été que les pèlerins sont le plus nombreux. La baraka du saint est connue (par ses bienfaits) tant des petits que des grands.

(1) Dicté par Si Hadj Mohammed ben Lahsen, de Masst; 56 ans.

XVIII

Lalla Raḥma Yusef.

Tga tagurramt mu teshar lbaraka-nnes. Tella γ-uγbalu n-Masst. Kullu mad as iγran waḥḥa illa γ-èlberr ula lĕbḥar, labedda a-t-tγit s-lbaraka-nnes d-wi n-ràbbi. Ar sers tendahèn id-bab iγerruba assènna fellasèn išedda lbèḥar, ar-tn-itàḥfad răbbi. Ar sers tendahèn id-bab iγerruba assènna fellasĕn išedda lbĕḥar, ar-tn-ităḥfad ràbbi; ar-as-akkan ja-uslem uuγerrabu. Ar-tĕn tamẓen willi ganin l'ar-ĕnnes ilin γ-ĕzzauit. Ar-tamẓen tiγersiwin-ènnes lli sers ttaŭwin imziirèn. Nnan willi zrinin : illa ja-uγerrabu γ-iggi n-èlbḥar, irza-sèn, iγra rrais i-Lalla Raḥma Yusef; tmerqa'-asèn aγerrabu γ-iggi waman, isellem-tn ràbbi s-lbaraka-nnes ailliγ-d iffoγ uγerrabu s-èlbur (1).

Lalla Rahma Yousef

C'est une sainte aux vertus très connues. Elle a (son sanctuaire) à Aghbalou dans le territoire de Masst. Par sa grâce et celle de Dieu, elle secourt ceux qui l'invoquent, qu'ils soient sur terre ou sur mer. Les marins l'appellent à leur aide lorsque la mer est mauvaise et Dieu les protège. Ils lui réservent une part de leur pêche (le poisson de la pirogue) que prennent les gardiens de la zaouïa. Ceux-ci prennent (encore) les victimes que les pèlerins apportent. Les anciens racontent qu'un bateau s'était brisé en pleine mer, le raïs invoqua lalla Rahma Yousef et le bateau fut réparé en mer (par la sainte). Dieu sauva les pêcheurs et leur permit de regagner la terre ferme.

XIX

Un miracle de Lalla Rahma Yousef

Tĕkka-t-in, ja-ŭwass tgen nettat d-urgaz-ĕnnes. Iaŭwi-d zman jät tmγart γ-bnadem l-ĕlbḥar ira taru γiḍ-an. Tndeh sers, tennas : « ahia! a-Lalla Raḥma Yusef iγ ji-d ur-tγit γila γila! » Lalla Raḥma Yusef tḥeld fellas, tĕkšem s-lbḥar ailliγ t-i-tĕlkem tamẓ-as ailliγ turu lḥelqa-jan l-ĕlbḥar. Tašk-id Lalla Raḥma Yusef s-tgĕmmi-nnes. Nettat lliγ tĕfta s-ĕlbḥar tfel argaz-ennes igen nnit γ-lfraš-ĕnnes; walainni lliγ tffoγ, iṭfar-t ailliγ tekšem s-ĕlbḥar, igiwer γin ailliγ d-i-tffoγ, izwur-t s-lmaḥel-ĕnnes, isker zund iγ igen. Lliγ-ĕn fellas tĕkšem tmγart-ĕnnes isaul sers inna-jas : « giγ-ĕn sĕrem răbbi, ml-ji mani d-i-tkkit? » Tĕnna-

(1) Dicté par le même.

i̯as : « a-ḫuya, tgit sri răbbi atinit èkkiγ abla dar i̯ăt tmγart γ-ugens l-èlbḥar, umzγ-as ḍhar-ĕnnes ailliγ turu, aškiγ-d s-lmaḥel-inu. «
Zγ akudan ar-t-i-tẓurĕn mĕdden tga tagurrămt (1).

Lalla Rahma Yousef dormait près de son mari. Or, une femme des habitants de la mer qui, cette nuit-là, était dans les douleurs de l'enfantement se mit à l'invoquer en ces termes : « O Lalla Rahma, si tu ne viens à mon secours, de suite, de suite! ». Lalla Rahma entra dans la mer, arriva près de cette femme, la soutint et lorsqu'elle eut enfanté revint chez elle. Après son départ son mari qu'elle avait laissé seul se mit à la suivre et la voyant entrer dans l'eau, il s'assit sur le rivage. A son retour, il la précéda dans leur chambre et fit semblant de dormir. Quand sa femme se glissa à ses côtés, il lui dit : « Je te conjure au nom de Dieu, dis-moi d'où tu viens? » — « Puisque tu me conjures au nom de Dieu, répondit-elle, je te dirai que je viens de chez une femme (qui habite) le milieu de la mer, que je l'ai soutenue par le dos (pour l'aider) dans son travail d'enfantement, puis, je suis revenue chez moi. »

C'est depuis lors que les gens la visitent et qu'elle est devenue tagourramt.

XX

Sidi bulqnadil

Iga agurräm; γiiḍ ar fellas kâtĕn lnŭwar, tifaut ar gis terqa mqqar ask gis ur-serγĕn-medden tifaut, walainni ar bedda gis tbiyyĕn. Nĕtta lmarsa-nnes ur jju tffoγ lḫir; iselman bedda ass f-wass abadan ur jju qdaʿn iselman; netta, willi t-zranin γass-ĕlli iḫ-t ur-iʿajib lḥal, isuda f-tramĕt, ilsa lksut tumlilt, isummuger afawwu, iγli-d lbḥar; γaiad as-tzran medden. Willi sennin tbaraka-nnes ammas l-lqaʿn-Sus, aγ-ad-kullu-taškan medden ḫ-tmγarin, ula irgazĕn, ula iferḫan, kullu ma illan γ-Sus, kra igan taqbilt ar sers taškan s-iisan, ar-tlʿabĕn, ar gis aqrosĕn i-izgarĕn ula ulli, kaigat-i̯an d-ĕljhed-ĕnnes; illa mad helli itaškan ar-t-in-iẓur ašku aʿašur ar aʿašur ar gis skarèn anmuggʷăr. Kullu ibăḥrin ŭnfunti ar-ttinin i Sidi Bulqnadil jĕddit-naγ, ura-tikṣuḍĕn γ-ĕlbḥar amia (2).

Sidi Boulqnadil

C'est un marabout; la nuit (son mausolée) resplendit de lumières; même lorsque les pèlerins n'y allument pas de lampes ou de chandelles, une lumière y brille toujours. Le port (qu'il protège) n'aurait pas la réputation

(1) Dicté par le raïs Larbi ben Lhoussaïn.
(2) Dicté par le raïs Larbi ben Lhoussaïn.

qu'il a si les pêcheurs ne lui réservaient chaque jour sa part de poissons. Lorsque le saint n'est pas content, il monte sur sa chamelle, se vêt de blanc, s'enveloppe d'un haïk et va dans la mer où il se présente à ceux des pêcheurs qui le négligent.

Ceux qui connaissent sa baraka, femmes, hommes et enfants, tous ceux du Sous et du milieu des terres, gens de toutes les tribus viennent à lui, montés sur leurs chevaux, se divertissent et égorgent bœufs ou moutons, chacun selon ses ressources. Les pêcheurs de Founti l'appellent leur patron et (grâce à sa protection) ils ne craignent nullement la mer.

XXI

Sidi Mbarĕk Imuzzer

Lqubt-ĕnnes ɣa tumlilt, tsenned s-tmezgida. Zik, tĕkka-t-in tqᵘba; ɣilad tut-st lfergata ɣ-tbarud uunĕflus; walainni ɣila ʿadlen-t daɣ. Iga agurrăm ifulkin, ar-t-id tzurn medden. Wanna iaɣ kra ar gis iaqros i-tɣersi-nnes, ar-itătʿfu rebbi. Ibeḥrin, kudĕnna iuḥsen lĕbḥar ar gis skarĕn lmʿaruf, ar gis aqrosen i-tɣersiwin; smunn ibrin d-uggern, d-lĕḥdort, d-zzit, d-ssokar, d-watay d-ŝmaʿ. Gaurĕn kullu medden ar diɣ ŝan, sun atay, ɣrin lfatḥa, ar-ttinin a-fellaɣ-isahel rĕbbi, ad-iaăwi rezq-enneɣ nukni ula kullu imuselmĕn.

Zik ṣbaḥ, ɣikan ifau lḥal sʿumĕn iɣerruba s-tbḥar, wanna dar aɣerrabu-nnes, izzugez-t aiftu aigᵘmer; ɣadukan ar-fettun ar-staran ɣ-tbḥar ar-ḍalabĕn larzaq, ar-tasin tagᵒball, ar-ttinin : « aăwi-d a-răbbi larzaq! » ɣwin iaḍnin lli ditsĕn illan ar ttinin : « ia raḥman urăḥim! » ɣwin iaḍnin lli ditŝen illan ar-asĕn-twajabĕn : « ia lʿaḍim ĕlkrim! » Ar-fettun ɣikan s-lmana-ɣan; walainni awal-ad i-idbab n-ĕlbḥar iggut. Iɣ ddan ar dia ufan tasergelt ar-ttinin : « bismillah llah ukbar! » aŝku tasergelt ɣa nettat zund iɣ ra-tɣerst i-izimer labudd atinit bismillah llah ukbar! Iɣ-d-ffġen ɣ-tbḥar ar-d-itawin iselmän bahra ar-tfraḥen, ar-akkan ṣadaqat i-ddrauŝ ula timɣarin ula iferḥan mzẓinin, ula imăḥḍarĕn, ula ṭolba mqqornin Kudenna daɣ iuḥsen lĕbḥar skerĕn daɣ lmaʿruf (1).

Sidi Mbarek Imouzzer

Sa coupole blanche s'adosse à la mosquée. Au cours de la lutte contre Aneflous, une frégate la démolit; mais elle est aujourd'hui réparée. Sidi Mbarek est un grand saint que les pèlerins viennent visiter. Le malade qui égorge en son honneur obtient la guérison de son mal. Lorsque la mer est mauvaise, les pêcheurs prépare nt le mârouf et sacrifient au sanctuaire

(1) Dicté par le raïs Larbi ben Ḥousaïn Lgadiri.

du saint. Ils recueillent de la farine (grossière et fine), des légumes, de l'huile, du sucre, du thé, des bougies, et après avoir mangé et bu (le thé) ils formulent des vœux et disent : « Que Dieu facilite notre tâche, qu'Il nous donne notre salaire et celui des Musulmans ! »

Le lendemain, à l'aube, ils mettent leurs pirogues à l'eau et chaque embarcation va pêcher. Les pêcheurs parcourent la mer en demandant leur « pitance ». Les uns disent : « ô Dieu, procure-nous notre salaire! » Les autres répondent : « Notre salaire est en Dieu seul! » S'ils veulent changer d'invocation, ils disent : « ô le Clément, le Miséricordieux! » Les autres répondent : « ô le Considérable, le Généreux! » Ces paroles sont prononcées en faveur des « maîtres de la mer ». S'ils veulent pêcher le bar (ou la bonite), ils disent : « Au nom de Dieu, Dieu est le plus grand! » car ce poisson est comme le mouton que l'on va égorger, il importe avant de le pêcher de prononcer la même formule. Lorsque les pêcheurs rentrent avec une abondante capture, ils sont contents; ils donnent leur part aux pauvres, aux femmes et aux enfants, aux écoliers et aux tolba. Et si la mer est mauvaise, ils refont le mârouf.

E. Laoust.

SUR UNE CUVE DE MARBRE

DATANT DU KHALIFAT DE CORDOUE (991-1008 J.-C.).

Quand j'arrivai à Marrakech au milieu de 1921, mon attention fut attirée, en visitant les monuments historiques dont j'allais avoir à m'occuper, par une cuve de marbre, visible dans une des salles retirées de la Médersa Ben Youssef. Cette cuve passait, auprès des rares personnes qui la connaissaient, pour une antiquité byzantine, la seule existant au Maroc. Je fus tenté de vérifier cette opinion et je fis, pour cela, des recherches et quelques travaux, dont je vais exposer ici les résultats.

Emplacement.

Quand on a suivi le corridor qui sert d'entrée à la Médersa et tourné à droite pour faire face à la grande cour centrale, on trouve, à gauche, un couloir obscur. Il mène à une ancienne mîda ou salle aux ablutions, aujourd'hui abandonnée, et c'est en passant par cette mîda qu'on accède à la petite pièce où est la cuve (1).

Elle servait de vasque ou, plus exactement, d'auge à une fontaine du type le plus répandu au Maroc, c'est-à-dire un bec de cuivre sortant d'un panneau de mosaïque de faïence au milieu d'une ogive aveugle. L'eau tombait du bec dans la cuve placée entre les pieds droits de l'ogive.

La grande face, seule visible de la porte, présentait un riche décor de rinceaux, d'un style sensiblement différent de celui des stucages ciselés Mérinides ou Saadiens des principaux monuments du Maroc. Quant au demi côté gauche, qu'on ne pouvait voir qu'en entrant dans

(1) Depuis l'époque où cet article a été écrit, la cuve a été transportée dans la grande cour de la Medersa selon le désir de M. le Maréchal Lyautey.

la petite pièce, son ornementation était de telle nature que personne ne croyait pouvoir lui attribuer une origine musulmane. C'était un bas-relief représentant un aigle et des quadrupèdes fantastiques.

Bien que n'ayant pas d'abord songé à rapprocher ces figures de celles que l'on trouve en grand nombre sur les objets d'ivoires qui nous sont restés du temps des premiers Maures d'Espagne, je repoussais presque tout de suite l'hypothèse d'une antiquité byzantine. En effet, l'examen des rinceaux montrait qu'on était en présence de palmettes à deux branches déjà nettement musulmanes.

Le problème n'en devenait que plus troublant, car il fallait trouver une autre origine à la cuve qui ne pouvait pas être une œuvre locale.

Le résultat de mes premières recherches fut de constater l'identité du bas-relief à figures d'animaux avec les panneaux sculptés d'une cuve de marbre exposée au Musée archéologique de Madrid et datant des Khalifes de Cordoue.

C'était là une indication trop précieuse, pour ne pas chercher davantage. Je résolus, avec l'approbation du Chef du Service des Monuments historiques à Rabat, de faire procéder au dégagement de la cuve.

Travaux de dégagement.

Ces travaux furent assez pénibles. La cuve, encastrée de plusieurs centimètres dans les murs, était prise dans un mortier de chaux grasse qui, vieux de plusieurs siècles, avait acquis une dureté presque aussi grande que celle du marbre. Il fallait opérer lentement et avec soin, au marteau et au ciseau. La demi-obscurité qui régnait dans la pièce augmentait les difficultés.

Je fis commencer par le petit côté, dont une moitié seulement était à dégager. Le résultat fut excellent. Je trouvai un deuxième panneau identique au premier. Et tout le côté gauche de la cuve se révélait ainsi comme la réplique fidèle d'un des côtés de la cuve ommeyade de Madrid. En outre, au-dessus du panneau nouvellement dégagé, quelques lettres coufiques annonçaient une inscription.

Le dégagement du grand côté, entièrement scellé dans le mur du fond, sous l'ogive en mosaïque, fut beaucoup plus long et pénible.

Décor de la cuve. Face des rinceaux.

Quelle surprise réservait-il? Allait-on trouver un trésor? Je fus bien près de le croire.

Tout d'abord apparut la suite de l'inscription, formant une longue bande en haut du côté encastré. Puis, immédiatement au-dessous, une frise d'oiseaux et de bêtes bizarres.... Sans doute, était-ce le côté le plus chargé de figures sculptées que les musulmans puritains du Moghreb avaient scellé dans la muraille et dérobé aux pieux regards comme une abomination. Dans mon impatience, je pris souvent moi-même l'outil en main. Mais, hélas! une déception succèda à de trop grands espoirs. Rien ne restait sous la frise d'oiseaux que de vagues bosselures du marbre, où l'on a peine à reconnaître les restes de figures détruites.

Sur le petit côté gauche, je trouvai la fin de l'inscription, mais, là non plus, aucune image.

Description.

Pour n'avoir pas donné tout ce que j'en avais attendu, ces travaux n'en offraient pas moins des résultats fort précieux.

La cuve dégagée fut amenée au milieu de la pièce et pût ainsi être examinée à loisir. Elle mesure extérieurement 1 m. 55 de long, sur 0 m. 70 de haut et 0 m. 82 de large. A l'intérieur, la profondeur est de 0 m. 50 et la largeur médiane de 0 m. 62, ce qui donne aux parois une épaisseur moyenne de 0 m. 10 et au fond une épaisseur de 0 m. 20.

Elle est taillée dans un seul bloc de marbre blanc, transparent aux angles, doucement doré par la patine du temps et où l'on ne découvre aucune veine.

Décor extérieur. — 1° *Côté des rinceaux* (pl. I). La partie décorée occupe toute la longueur, soit 1 m. 53, et une partie seulement de la hauteur, soit 0 m. 415. Ce champ orné est séparé du bord supérieur par une bande de 5 à 6 cm., aujourd'hui unie, mais portant les traces d'une inscription qui a été détruite au burin. Il est séparé de la base par un grand méplat de 24 cm. La bande sculptée, elle-même, comprend deux frises superposées.

La frise supérieure se compose d'une bande de motifs, moitié flo-

raux, moitié géométriques, encadrée d'abord par une baguette méplate, large d'à peu près o m. 015, puis par un riche cadre de rinceaux à fleurettes étoilées. La frise inférieure est formée d'un seul entrelac de palmettes à une et deux branches. Ces deux frises, malgré les différences de leurs éléments, forment un ensemble bien lié.

La bande encadrée est formée de baguettes et de fleurons. Les baguettes dessinent sept dents de scie qui alternent avec autant de figures un peu plus compliquées, comprenant deux courbes raccordées par deux traits en angle droit. Ces baguettes sont sillonnées par une rainure longitudinale et se chevauchent en se croisant, c'est-à-dire que chacune, en rencontrant l'autre, passe, successivement, une fois par dessus et une fois par dessous. Elles ne forment pointe qu'à la partie supérieure de la bande. En bas (même celles des dents de scie) elles s'incurvent tangentiellement à l'encadrement méplat, pour faire un léger ressaut qui sert de base à un fleuron.

Ces fleurons sont de deux sortes. Les plus grands, placés sous les dents de scie, sont formés : 1° à la base, par deux palmettes, reliées par une bague et divergentes, qui ne sont que le prolongement, la queue peut-on dire, des baguettes incurvées, lesquelles, ainsi, deviennent les tiges ou, plutôt, les racines des fleurons. Ces palmettes sont nervées de coups de burin très nets et très élégants (voir détail du côté gauche pl. II); 2° au-dessus, par deux autres petites palmettes divergentes, en cornet, sortant des deux premières, assez mollement indiquées et dont la forme n'apparaît nettement que dans le troisième fleuron à partir de la droite; 3° par deux grandes palmettes en cornet, divergentes, faites chacune de deux feuilles nervées au burin et séparées par deux œillets (2me grand fleuron à partir de la gauche). Ces grandes palmettes débordent largement le cadre de la dent de scie et vont emplir l'espace compris entre celle-ci et les motifs géométriques voisins, en passant l'une sous la baguette et l'autre par dessus.

Les petits fleurons sont formés de deux paires de petites feuilles superposées et d'un motif trilobé ajouré par deux œillets.

L'encadrement est un entrelac, à base de circonférences tracées tangentes sur un rang. Sur le schéma viennent s'adapter des tiges, à section arrondie, sans rainures longitudinales, qui s'enroulent élégamment autour de fleurettes étoilées à six branches, dont le cœur

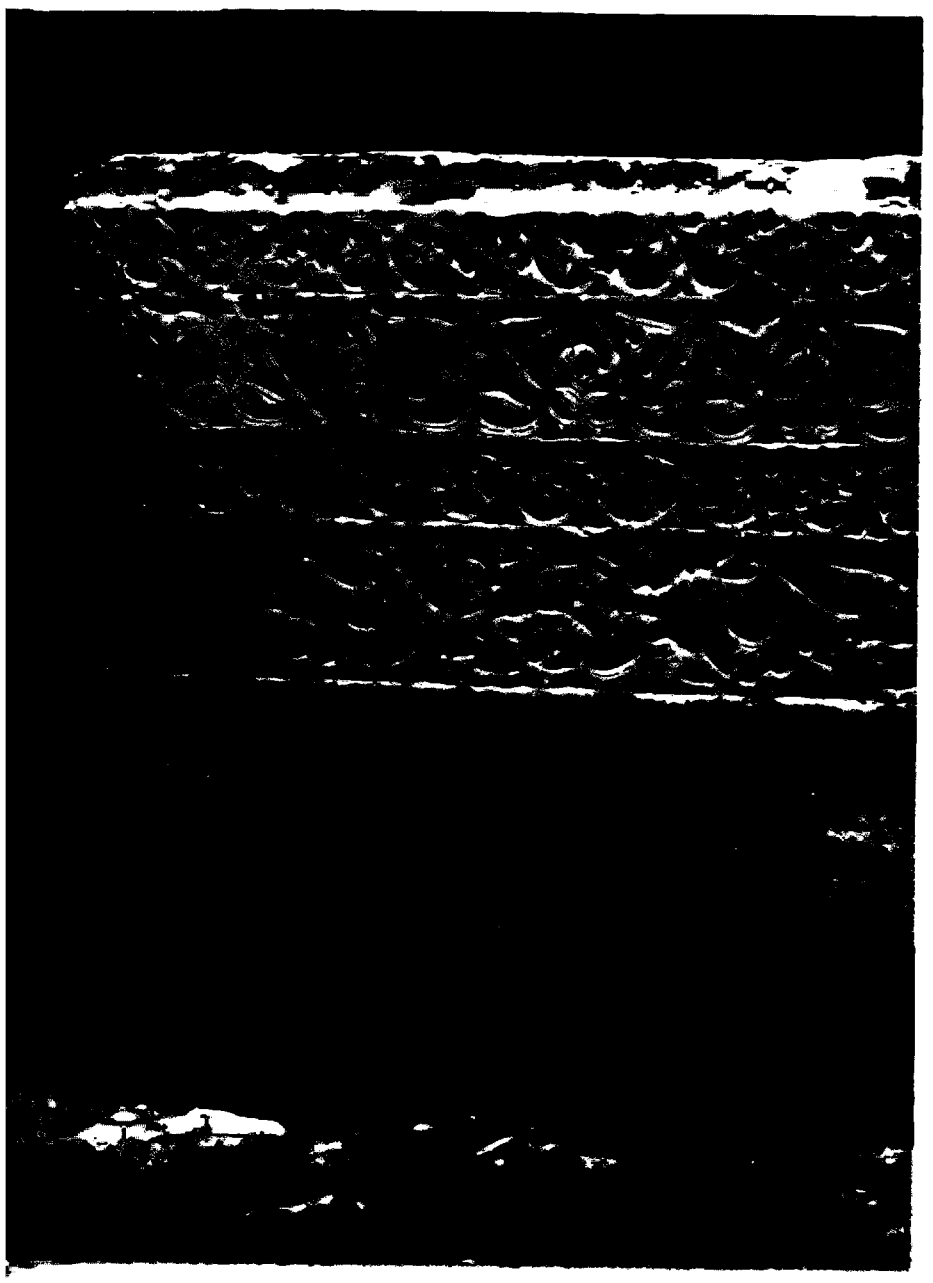

Décor de la cuve. Face des rinceaux : détail du côté gauche.

occupe le centre des circonférences du schéma. Ces tiges se ramifient à chaque involution pour aller soutenir une fleurette. Un examen attentif permet de remarquer que l'ensemble du cadre a été composé avec un sens parfait de la symétrie, les fleurettes étoilées étant en effet disposées de la façon suivante :

Bande du haut moitié gauche : Une fleurette *s'élève* au bout de sa tige. La suivante pend. La suivante s'élève. La suivante pend, etc... *Toutes vont vers la gauche.*

Bande du haut moitié droite : Même alternance des fleurettes montantes et pendantes, mais toutes *vont vers la droite.*

Bande du bas : Même alternance, même symétrie entre les deux moitiés de la bande. En outre, par alternance avec le haut, chaque fleurette du côté gauche va vers la droite et chaque fleurette du côté droit va vers la gauche.

Le milieu de la bande du haut est marqué par deux petits fleurons en sorte qu'on a, en réalité, deux guirlandes qui se séparent pour courir, d'un mouvement continu, chacune d'un côté autour de la frise.

La deuxième frise présente un caractère assez nettement différent de la première. C'est un grand entrelac de palmettes, à une ou deux branches, magnifiquement jeté, d'une grande richesse d'effet, et de style déjà purement musulman. La base du schéma est une courbe ondulante, qui forme des vagues régulières, un peu plus larges que hautes. A cette courbe s'adapte la tige principale. Si l'on en suit la course de droite à gauche, dans la moitié droite de l'entrelac on remarque qu'elle engendre, à mi-hauteur de la frise, à chaque montée, une tige secondaire qui s'incurve vers la droite en montant et, à chaque descente, une tige qui s'incurve dans le même sens, en descendant. Ces tiges secondaires s'enroulent en rinceaux qui se terminent par les palmettes qui forment la partie meublante du décor et qui occupent toutes le premier plan, c'est-à-dire interceptent toujours de leur largeur la ligne mince des tiges dont elles sont issues. Ces palmettes sont, comme les tiges, ornées d'une rainure longitudinale qui en suit le bord concave. Le limbe de la feuille est ciselé de côtes transversales, creusées deux par deux et séparées par des œillets. Les palmettes à une seule branche portent, à la base, un renflement for-

mé de deux lobules ciselés et semblable à un bourgeon dont la pousse s'évade.

Ce qui vient d'être dit du côté droit de la frise s'applique exactement au côté gauche, à cela près que celui-ci reproduit l'autre *symétriquement*, le réfléchit en quelque sorte. Le raccord entre les deux parties symétriques est ingénieusement obtenu par une disposition centrale des rinceaux, où se révèle autant de goût que d'ingéniosité. Quant aux extrémités, elles sont, elles aussi, parfaitement symétriques.

2° *Premier petit côté ou côté des aigles.* — Le décor général est divisé en trois parties à peu près d'égales dimensions : au milieu un panneau méplat; de chaque côté, un panneau sculpté.

Le panneau méplat, en creux de 0 m. 02, sans aucun ornement, se présente dans un cadre ayant toute la hauteur de la cuve, c'est-à-dire 0 m. 70 et formé par une moulure biscautée de 0 m. 06 de large qui, à la base, s'élargit à 0 m. 15. Ce panneau n'offre d'autre particularité que de porter, à la partie supérieure, un grand raccord carré, de 0 m. 14×0 m. 125, formé par un morceau de marbre ayant la même épaisseur que la paroi de la cuve et bouchant un trou qui dut servir à l'écoulement des eaux.

Le panneau sculpté de droite est le mieux conservé. C'est celui qui était visible avant le dégagement de la cuve.

Il est encadré, en haut, en bas et à gauche, par une moulure en saillie, mais, à droite, les reliefs de la sculpture vont jusqu'à l'angle même de la cuve dont ils font onduler l'arête. Sur la bordure du haut, aujourd'hui toute plate, on peut remarquer, comme pour la grande face à rinceaux, des traces de caractères en relief et les marques des coups de burin qui les ont fait sauter.

L'ensemble du motif sculpté se compose de deux groupes.

Le premier est formé par un aigle, aux ailes entrouvertes mais retombant verticalement le long des bords du panneau, et à la queue largement éployée en éventail; deux animaux cornus, représentant vraisemblablement des gazelles ou des faons, et paraissant suspendus aux serres de l'oiseau; enfin, au-dessus des ailes de l'oiseau, deux autres animaux, difficiles à identifier.

Le deuxième groupe, composé exactement selon la formule du *hom*

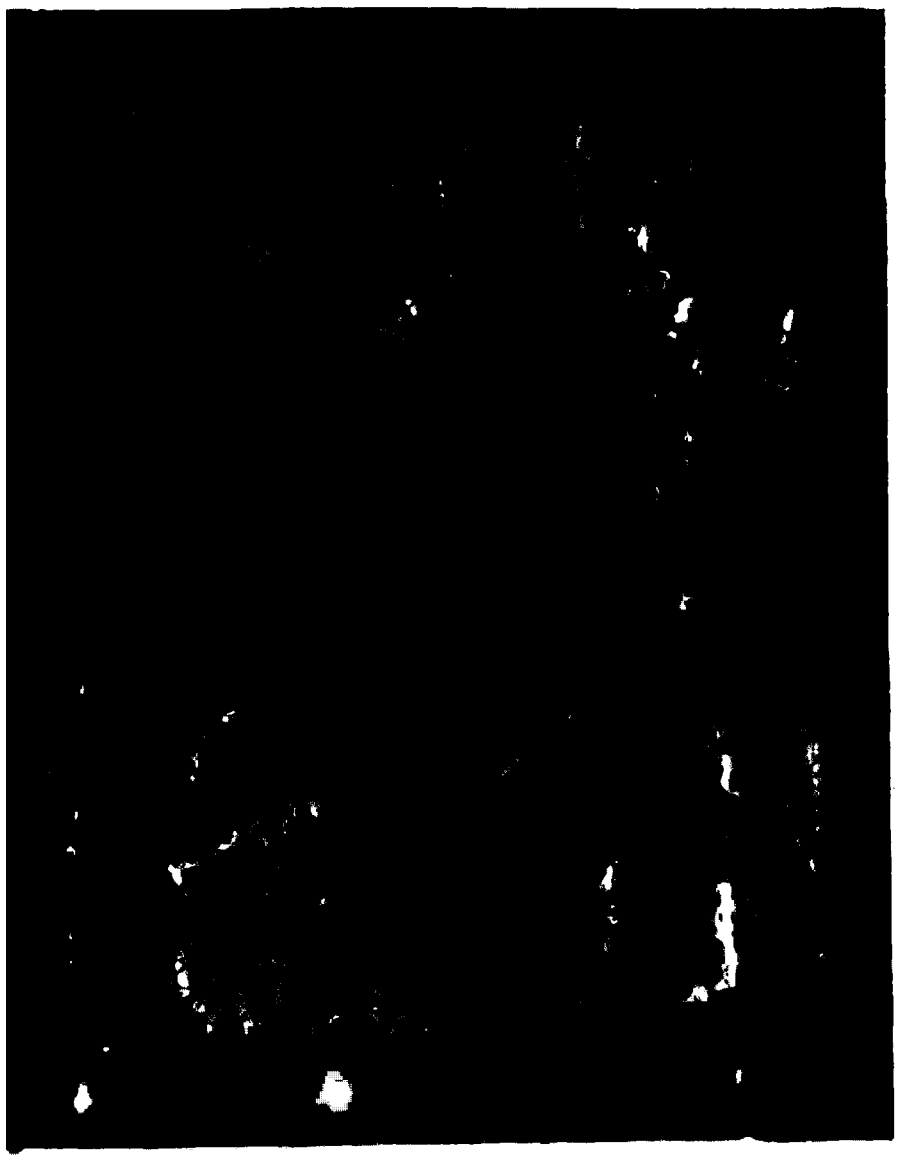

Décor de la cuve. Côté des aigles.

persan, représente deux bêtes ailées, cornues, à longue queue relevée en S, affrontées et séparées par un fleuron.

L'ensemble est net, vigoureusement sculpté, avec de forts reliefs allant jusqu'à plus de 3 cm. de saillie au-dessus du fond et composé avec un sens égal du mouvement, de la symétrie et de l'effet. L'état de conservation, étant donné l'âge de l'ouvrage et sa délicatesse, est presque parfait. L'extrémité de l'aile gauche de l'aigle (à droite du cliché) a subi un éclat, d'ailleurs aujourd'hui arrondi par l'usure. De même la tête et l'encolure de l'animal fantastique du *hom*, côté gauche, ont été superficiellement endommagés. Dans tout le reste, aucun détail ne manque. Le plumage de l'oiseau est traité avec un réalisme particulier, présentant, sur le corps et le haut des ailes, un aspect menu et serré, sur le bout des ailes et la queue, des plumes allongées, et enfin, sur les cuisses, un duvet fin.

Une des pattes du quadrupède d'en haut, à droite, se prolonge d'une singulière façon pour se raccorder à l'aile de l'oiseau et offre une certaine ressemblance avec une pince de homard.

Le panneau sculpté de gauche est beaucoup plus endommagé.

La pl. III le donne tel qu'il est apparu après le dégagement. Il n'a subi aucun dommage du fait de cette opération. Le marbre n'a sauté nulle part et il était ainsi sous sa gangue de mortier.

On peut constater, d'après la photographie, que le motif était, dans l'ensemble au moins, le même que celui que nous venons d'étudier. Mais la tête et les pattes de l'aigle, les deux faons, les deux quadrupèdes d'en haut, ont complètement disparu. En outre, les deux animaux du bas sont devenus très confus et il leur manque la tête et les ailes. Les deux ailes de l'oiseau sont intactes. En haut, à droite, on remarque que la queue d'un des quadrupèdes a subsisté le long de la moulure.

En résumé, bien que ce panneau soit assez bien conservé pour garder encore une belle allure décorative, due surtout au mouvement général de l'aigle qui reste suffisamment indiqué, on ne peut nier qu'il soit, en l'état actuel, inférieur au premier au point de vue plastique. Il présente par contre, du fait des caractères coufiques qui ont subsisté sur la moulure du haut et par lesquels débute aujourd'hui l'inscription datant la cuve, un intérêt archéologique qui manque au panneau voisin.

3° *Grande face récemment dégagée* (*fig.* 1). Cette face, de mêmes dimensions que la première, présente trois parties : l'inscription, l'encadrement, le panneau central.

L'*inscription*, que nous étudierons plus loin au point de vue épigraphique, ressort, en relief, sur une bande plate de 0 m. 06 de large, courant, le long du bord de la cuve, d'une extrémité à l'autre et en haut seulement. Cette bande n'est limitée, à sa partie supérieure, que

Fig. 1. — Vue de la grande face à inscription et à frise d'oiseaux.

par l'arête même du bord de la cuve; à sa partie inférieure, elle est séparée de l'encadrement par une baguette en saillie. L'inscription fait suite aux caractères signalés sur la moulure du second panneau sculpté dont nous venons de parler.

L'encadrement est constitué par une frise sculptée qui, soulignée par une baguette en saillie, court sous l'inscription, descend le long des deux côtés et suit, en bas, le pied de la cuve.

Cette frise, comme les groupes du petit côté, est faite de figures

d'animaux. Inspiré sans doute par l'idée que l'eau devait ruisseler sans cesse sur les parois de marbre qu'il attaquait de son ciseau, l'artiste, ici, s'est amusé à représenter des oiseaux aquatiques becquetant des poissons (Voir détail, fig. 2).

Les oiseaux sont très soigneusement exécutés. Les plumes du corps

Fig. 2. — Détail de la frise d'oiseaux.

sont indiquées par de petites touches arrondies, celles des ailes par des traits parallèles. La forme générale de ces bêtes, quand elles ne sont pas trop mutilées, est loin d'être imprécise et ne paraît nullement conventionnelle. Le cou, long et flexible, sans être aussi mince que celui d'une grue ou d'une cigogne, le dos un peu bossu, la faible surface occupée par les ailes, la grosseur saillante des cuisses, la forme pointue de la queue qui reste basse quand l'oiseau lève la tête et

qui se relève quand il s'incline, la longueur moyenne des pattes, tout cela semble bien caractériser une espèce précise, que je laisse d'ailleurs à d'autres le soin de déterminer.

Les poissons sont de formes plus vagues et, à dire vrai, on les reconnaît assez difficilement. Cela tient d'abord à ce qu'ils sont, presque tous, fort mutilés, mais aussi à ce qu'aucun ne présente, en avant, le petit rond, à l'intérieur d'une parabole, qui, depuis l'origine des temps, caractérise la représentation schématique et convenue d'une tête de poisson. Le corps, non plus, n'a pas la forme elliptique adopté généralement : il est long et épineux, avec des écailles indiquées un peu comme les plumes des volatiles. Seule la queue bifide est traditionnelle. Plusieurs de ces poissons se contournent en un mouvement très vivant. On a donc, là aussi, l'impression que le sculpteur s'est souvenu de la nature.

Il y a, par place, dans le déroulement de la frise, des animaux, plus petits et plus ronds que les poissons, écailleux comme eux et étoilés de six appendices divergents très courts. Ce sont peut-être des tortues.

Des éléments floraux se mêlaient à ces images. En haut, du côté droit, on voit une palmette archaïque, finement nervée, se détacher, comme un rameau, de la baguette qui souligne la frise. Cette palmette est la mieux conservée, mais il y en avait d'autres, dont on voit encore les masses imprécises qui germent, elles aussi, de la baguette intérieure du cadre.

Ainsi, la petite faune ornementale que nous venons de décrire, s'ébattait dans un décor de végétation stylisée.

La disposition de tous ces éléments décoratifs ne paraît pas avoir été assujettie à un rythme géométrique très précis. D'une façon générale, l'alternance des oiseaux et des poissons contribue à former des sinuosités de lignes, qui donnent à l'ensemble une apparence de rinceaux vivants. Les oiseaux forment deux files qui partent du milieu de la cuve en bas et dont l'une s'éloigne vers la droite, remonte le long d'un des côtés et, arrivée en haut, tourne à gauche, pour se rapprocher du centre et venir s'affronter avec l'autre file qui a suivi un chemin symétrique, du côté gauche de la cuve. Mais le mouvement processif de ces files est interrompu, dans la partie supérieure du cadre, par des oiseaux qui font un tête à queue. Le milieu de la frise du

haut est marqué par une sorte de médaillon, fait d'une baguette circulaire ramifiée, encadrant un motif étoilé à six branches. De chaque côté du médaillon et en bas, un fleuron se détache de la baguette encadrant la frise.

Le panneau central est malheureusement à peu près complètement détruit. Ce qu'il en reste de plus net c'est, au centre, un grand motif floral, qui s'élève en forme de bouquet et dont les deux branches principales se terminent, chacune, par deux gros renflements coniques, peut-être des pommes de pin.

Ce bouquet divisait le panneau en deux parties égales, dont les motifs devaient, vraisemblablement, se faire face de chaque côté, mais n'ont laissé de traces que du côté droit. Ces traces, heureusement, si incertaines qu'elles soient, suffisent à prouver que, là encore, le décor était composé de figures d'animaux.

Le long de la frise montante, la queue d'un quadrupède est restée intacte. La croupe, la cuisse, la patte sont visibles aussi, bien que confusément. Les vagues reliefs correspondant à la partie antérieure de l'animal sont plus confus encore. Toutefois, ils semblent indiquer un mouvement d'élan, un bondissement, qui s'accorde assez bien avec la forme tendue de la patte de derrière et qui explique la présence, au-dessous de cette partie antérieure, d'une autre masse confuse, qui a tout l'air d'indiquer aussi un quadrupède, tiré en arrière par les griffes de l'assaillant et fléchissant sous l'étreinte.

A gauche de ce groupe, on en devine un deuxième qui semble, à peu de chose près, répéter le premier. Un jarret paraît assez net. C'est sans doute lui qui supporte les reliefs très vagues qui montent et s'élancent jusqu'au pied de la tige du bouquet central. Et c'est sous l'assaut de ces formes incertaines que se débat la biche ou le chevreau, qu'on reconnaît près du trou d'où l'eau s'échappait.

Ces groupes n'occupent, en hauteur, que la moitié inférieure de la surface du panneau de droite. L'examen de la partie supérieure, encore beaucoup plus mutilée, ne permet pas d'y reconnaître quoi que ce soit, mais, pourtant, des ondulations de la surface du marbre, autorisent à croire que deux groupes, analogues à ceux du bas, y complétaient le décor.

De la moitié gauche il est impossible de rien dire, si ce n'est qu'à

la base, au-dessus de la baguette supérieure de la frise, on reconnait des pieds d'animaux.

4° *Petit côté récemment dégagé* (*fig.* 3). Ce côté est celui dont il y a le moins à dire.

Ainsi qu'on le verra suffisamment sur la figure 3, il était en tous points semblable à son pendant. Les bosses de marbre esquissent encore le mouvement des ailes, l'épanouissement de la queue, le renfle-

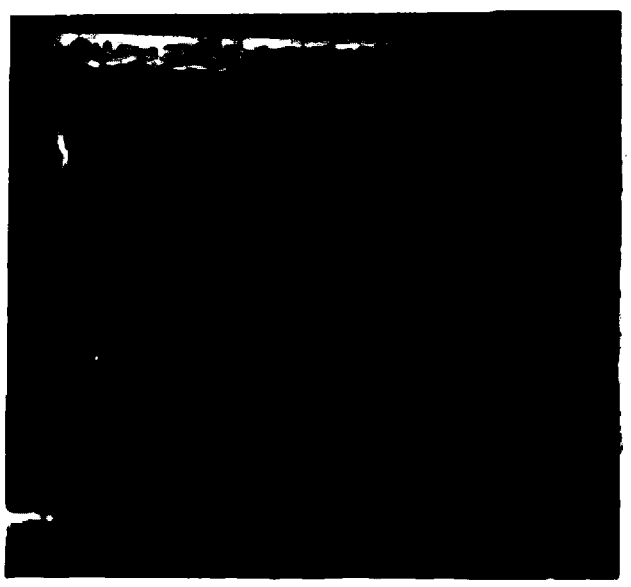

Fig. 3. — Vue du petit côté à droite de la face à rinceaux.

ment du corps et même, d'un côté, la place de la tête du grand oiseau hiératique. A la base, certainement, se trouvaient aussi les animaux affrontés.

Heureusement l'inscription, ici, est restée entièrement intacte, et comme nous allons le voir, c'est sur ce côté que se trouve le nom de famille du personnage historique pour qui la cuve fut sculptée. Un raccord circulaire bouche en haut un ancien trou.

Intérieur de la cuve (*fig.* 4). — Pour terminer cette description, il ne reste plus qu'à parler de l'intérieur de la cuve. Il présente

un aspect assez étrange. Les parois, en effet, ne sont pas planes ou, plutôt, ne le sont que sur la partie médiane des deux grands côtés.

Les deux petits côtés et les angles sont ornés de cannelures verticales, séparant des cavités semi-cylindriques.

Je me suis d'abord demandé quel pouvait être l'utilité de ces cannelures et de ces creux, mais je crois qu'on ne peut leur en découvrir aucune. Ce n'est là, semble-t-il, qu'un décor. Ces moulures verticales

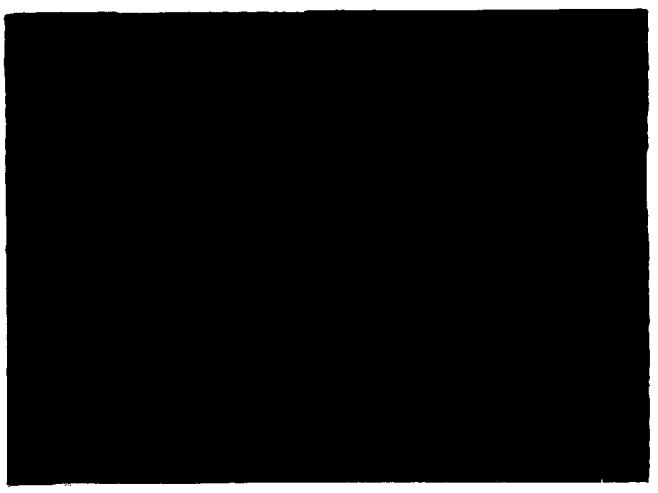

Fig. 4. — Intérieur de la cuve (détail).

apparaissent comme engendrées par quatre arcs trilobés, inscrits dans les angles et auxquels la gorge, trilobée elle aussi, qui occupe le milieu de chaque petit côté, sert de raccord.

On est donc en présence de l'application d'une formule fréquente dans l'art musulman surtout à l'époque ommeyade. Il est, d'ailleurs, logique que l'artiste, qui prit tant de soin pour que la cuve fût, au dehors, richement décorée, ait voulu qu'elle le fût aussi à l'intérieur. Et il faut reconnaître qu'il est arrivé à réaliser un grand effet par un procédé très simple.

Lecture de l'inscription.

Le déchiffrement d'une inscription coufique est toujours embarrassant. Celle de cette cuve offre l'avantage, au point de vue de la lecture, d'être dénuée de toutes tresses et de tous rinceaux. La forme des lettres est à peu près celle de caractères cursifs ordinaires, simplement raidis dans une stylisation naïve pour la commodité du sculpteur. Il faut remarquer cependant l'extrémité fortement relevée des ن; la forme des ع ouverts en x : certaines hampes de ا réduites à la hauteur de simples crochets; inversement, les crochets de certains ب ou ن s'élevant comme des hampes; enfin, la liaison de certaines lettres entre elles, au moyen d'une boucle ouverte sous la ligne.

Ce coufique simple n'est d'ailleurs pas rare à cette époque; c'est celui que l'on trouve sur la cuve du Musée Archéologique de Madrid et sur la dalle d'El Hakim à la Mezquita de Cordoue.

Je ne reviendrai pas sur les quelques tâtonnements qui m'ont permis de déchiffrer l'inscription et j'en donne la lecture suivante, me réservant seulement de la justifier par les raisons qui me l'ont fait adopter :

ثَلَاث مِائَة بِسْمِ ٱللَّهِ بَرَكَةٌ مِنَ ٱللَّهِ وَ نَصْرٌ وَ تَأْيِيدٌ
لِلْحَاجِبِ سَيْفِ ٱلدَّوْلَةِ نَاصِرِ ٱلدِّينِ وَ قَامِعِ ٱلْمُشْرِكِين
أَبِي مَرْوَن عَبْدِ ٱلْمَلِكِ بْنِ ٱلْمَنْصُورِ أَبِي عَامِرٍ أَطَالَ
ٱللَّهُ بَقَاهُ مِمَّا (أَ)مَرَ بِعمله

ce que l'on peut traduire ainsi :

« ...Trois cent. Au nom de Dieu! Bénédiction de Dieu. Victoire et assistance (divine) au Hajib, glaive du Royaume défenseur de la Religion, dompteur de ceux qui prêtent (à Dieu) des associés. Abi Merouan Abd-El-Malek Ben El Mansour Abi Amir. Que Dieu prolonge sa durée. Ceci fait partie de ce qu'il a ordonné de faire.....

Une première difficulté venait des deux premiers mots inscrits au-dessus du second panneau du côté des aigles. Le second mot se présente clairement comme l'idéogramme de 100, orthographié avec un

alif. Le premier est moins clair. Pourtant, puisque le chiffre 100 n'a aucun rapport avec la suite de la phrase et, par conséquent, fait vraisemblablement partie d'une date, le mot précédent doit représenter, lui aussi, un nombre qui complète le second. La seule lecture possible est ثلاث non seulement parce qu'aucun autre nombre ne comporterait un idéogramme semblable, mais aussi parce que c'est au IVe siècle de l'Hégire que vivait Abd-El-Malik-Ben-El-Mansour-Ben-Abi-Amir. Toutefois, comme c'est à la fin du siècle qu'il vivait, il faut bien reconnaître que le chiffre 300, ainsi isolé, n'offre pas un sens satisfaisant et je fus longtemps embarrassé de ne rien découvrir au-dessus de 1er panneau, jusqu'au jour où un éclairage spécial m'y fit voir la trace des anciennes lettres détruites au burin. Tout s'expliquait et il fallait bien lire ثلاث مِئة malgré la mutilation du premier ث, la suppression du crochet du ث final et la liaison de l'alif dans une stylisation excessive du mot. Quant aux dizaines et aux unités, elles ont malheureusement disparu avec toute la première partie de l'inscription, mais nous verrons plus loin que nous pourrons presque combler cette lacune et dater la cuve avec une approximation satisfaisante.

Ajoutons ici que lorsque l'inscription était complète et faisait tout le tour de la cuve, cette date devait venir à la fin, le commencement étant clairement indiqué par le بسم الله qui suit.

Examinons rapidement le reste :

بِسْمِ ٱللَّهِ se lit sans difficulté.

بَرَكَةٌ مِن ٱللَّهِ construit avec لِ peut paraître plus embarrassant à cause de l'absence de la barre du ك qui a été cassée. Toutefois la formule est fréquente (Cf. Van Berchem, *Corpus du Caire*, I, 39, 40).

نَصْرٌ se lit bien, malgré la dégradation.

تَأْيِيدٌ est un peu plus difficile. Il n'est cependant pas douteux. Il se présente avec le même dessin exactement que dans تأييد sur la cuve de Madrid.

لِلْحَاجِبِ donne un dessin assez étrange, mais ne laisse place à aucune hésitation. Abd-El-Malik en effet n'était pas khalife, mais seulement

Hajib du khalife Hicham. On lit à ce sujet dans Ibn El Athir (1) « El-Mansour Abou Amir Mohammed ben Abi Amir Maarifi, Hajib de Hicham II. Quant la mort le frappa, il eut pour successeur, dans ses fonctions, son fils Abd-El Malik, surnommé Mozaffer.

Ces Hajib, père et fils, furent en réalité les maîtres du pouvoir durant le règne de Hicham II, Khalife de Cordoue. Le père surtout, véritable souverain de fait, joua un rôle considérable dans l'histoire de l'Espagne et du Moghreb et ce sont ses nombreuses victoires qui lui valurent le surnom d'El-Mansour.

سيف آلدَّوْلَة. L'article manque devant دَوْلَة, la cuve étant percée d'un trou à cet endroit. Mais pour l'expression elle-même qui signifie sabre, glaive du royaume, on peut se reporter au coffret d'ivoire de Pampelune où le même Abd-El Malik Ben Mansour est nommé حَاجِب سيف الدولة le Hajib glaive du royaume.

نَاصِر آلدِّين وَ قَامِع المُشْرِكِين se lit sans difficulté, l'épithète قامع آلمُشْرِكين, dompteur de ceux qui donnent à Dieu des associés, s'expliquant tout naturellement par les luttes incessantes entre chrétiens et musulmans, en Espagne, à cette époque.

أَبِي مَرْوَن Le mot أَبِي se lit mal par suite du manque de l'alif qui a sauté quand le 2e trou a été percé dans l'inscription. Mais la Konia d'Abd-El Malik est Abou Merouan. On lit d'ailleurs dans Ibn-El Athir au sujet d'El Mansour « Il eut pour successeur dans ses fonctions son fils Mozaffer Abou Merouan Abd-El-Malik qui marcha sur les traces de son père.

عَبْد آلمَلِك بْن آلمَنْصُور أَبِي عَامِر Abd-El-Malik Ben El Mansour Abi Amir se lit facilement malgré l'usure de l'l de Abi au début de l'inscription du deuxième petit côté de la cuve.

أَطَالَ آللَّهُ بَقَاهُ est aussi d'une lecture facile.

مِمَّا أَمَرَ بِعَمَلِه. La place qu'occupent ces trois mots groupés avec بقاه sur un même panneau et formant actuellement la fin de l'inscription

(1) Ibn El Athir, *Annales du Moghreb et de l'Espagne*, traduction Fagnan. pages 383 et 384.

mutilée, m'a tout d'abord incité à chercher un lien grammatical entre ممّا et الطال اللّه بعاه. J'y cherchai un moyen d'expliquer l'absence de ا à امر et de lire مرّ. Je dois aux conseils savants de mon ancien professeur, M. Demombynes, d'avoir renoncé à cette lecture pour voir dans مِمَّا أَمَرَ بِعَمَلِهِ le commencement d'une phrase qui devait se continuer sur la grande face aux rinceaux, pour venir se terminer au ثلاث مائة du côté des aigles, ce qui donne à notre cuve une nouvelle ressemblance avec celle de Madrid dont l'inscription présente une rédaction analogue.

ممّامر n'est qu'une contraction pour مِمَّا أَمَرَ.

On voit, en résumé, que cette inscription est claire. Elle a le grand avantage d'être parfaitement nette dans la partie la plus intéressante, celle qui nomme le personnage historique et qui fixe la date.

Il me reste à signaler un détail.

A la fin de la première partie de l'inscription figurant sur le petit côté dégradé de la cuve (fig. 3) on remarque un petit signe en relief ressemblant à un م. Il n'est pas possible de lui prêter un sens. Il existe bien en arabe un signe spécial appelé l'*intaha*, dont il est question notamment dans un article du Colonel de Castries paru dans *Hespéris* (3e trimestre 1921) et qui a la forme d'un petit ء.

Ainsi que l'a signalé l'auteur, on le trouve, à une date d'ailleurs très postérieure à celle de notre cuve, sur les frises de l'Alhambra, à la fin de la formule ولاغالب الّا اللّه. Il pourrait, à la rigueur, être déformé en un م. Mais ce signe a la valeur d'un point final et sa présence, dans notre inscription, ne pourrait s'expliquer, à la place qu'il occupe, que par l'ignorance du sculpteur, qui l'aurait employé, pour remplir un blanc, uniquement par imitation d'un modèle quelconque et sans se soucier de la signification. Je m'abstiens donc de toute explication et me contente de signaler ce petit problème.

Date de la cuve

Puisque, nous venons de le voir, la date de la cuve n'est indiquée dans l'inscription que d'une manière très vague par le nombre 300, il est nécessaire que nous ayons recours, pour obtenir plus de précisions, à l'histoire de celui qui la fit faire.

Abd-El-Malik Ben El Mansour Ben Abi Amir étant ici mentionné avec son titre de hajib, la cuve est donc postérieure à l'année 991 de notre ère, date à laquelle ce personnage reçut ce titre de son père, qui s'en défit lui-même pour jouer avec plus d'audace son rôle de souverain.

La cuve date donc de 991 à 1008 après J.-C. On ne peut, quant à présent, préciser davantage. (Cf. Dozy, Ibn El Athir et Roudh El Qartas) (1).

Examen et comparaisons.

Nous avons déjà fait plusieurs fois allusion à la cuve ommeyade du Musée de Madrid et signalé la ressemblance frappante d'un de ses côtés avec le côté des aigles de la cuve de la Médersa. On s'en fera une idée, en comparant, à la pl. III, la fig. 5, photographie qui m'a été aimablement envoyée par M. José Ramon-Melida, directeur du Musée Archéologique de Madrid.

Je donne également, pour compléter la documentation, la vue de la grande face de la cuve de Madrid (Pl. IV).

Enfin, voici la traduction, d'une part, de la notice placée au Musée de Madrid devant la cuve d'El-Mansour et, d'autre part, du passage relatif à cette cuve, extrait du Guide historique et descriptif du Musée Archéologique national de Madrid par M. R. Amador de Los Rios.

(1) M. Lévi-Provençal, qui a bien voulu me faire part de ses impressions après la lecture de mon manuscrit, inclinerait à croire que la cuve daterait plutôt d'avant la mort d'El Mansour, c'est-à-dire d'entre 991 et 1001 ou 1002. Il fonde cette supposition sur ce que l'inscription ne porte pas le surnom de Mouzaffer joint au nom d'Abd-El-Malik.

1° *Notice du musée.*

« *Cuve à ablution.* — Pièce intéressante — Marbre blanc — o m. 68
« de hauteur sur 1 m. 05 de largeur et o m. 77 de côté — style du
« Khalifat (art mahométan).

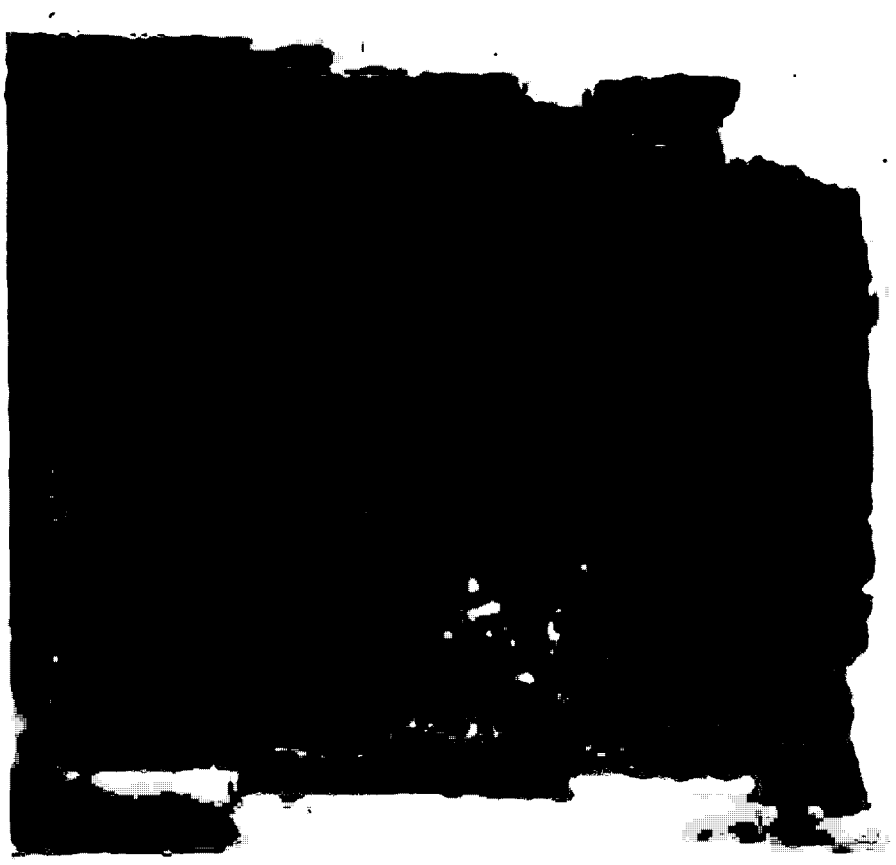

Fig. 5. — Cuve du Musée de Madrid (petit côté).

« A été trouvée en morceaux, dans un puits de la Calle de Lista à Séville. Mais a été exécutée pour l'Alcazar de Medinat Azzahra à Cordoue, d'où elle fut transportée à Séville, à une époque et dans des circonstances inconnues. Le Musée provincial de cette ville conserve un fragment qui, par hasard, correspond à cette cuve.

« Elle est donc incomplète. Sur la frise du bord supérieur qui com-
« mence par le côté droit (le seul original), se trouve le début de
« l'inscription qui, en caractères coufiques en relief, continue en-
« suite par la bordure de la face (originale elle aussi) et déclare que
« l'exécution en fut ordonnée par Mohammed Abi-Amir al Manzor
« (Hajib de Hakem II) pour le dit Alcazar, l'an 337 de l'Hég. (987-
« 988 J. C.).

« Sur le côté original est représentée, en relief aussi, la fable per-
« sique de la lutte du génie du bien (l'aigle) et du génie du mal (les
« lions).

« IVe siècle de l'Hég. (Xe s. de J. C.).

« Acquise par achat.

2° *Extrait du Guide Historique et descriptif du Musée Archéologique et National.*

« De l'Alcazar de Azzahira, fondé par Almanzor dans les environs
« de cette agglomération (Cordoue) provient la cuve à ablutions in-
« complète qui fut trouvée en morceaux à Séville et achetée pour le
« Musée (Numéro 428). Il en reste seulement une face et un côté, la
« première décorée richement avec des arceaux lobés en relief et l'au-
« tre avec la figuration, également en relief, de la fable persique (dont
« il est question ci-dessus à la mention du chapiteau n° 2117) où est
« personnifié le génie du bien par un aigle royal, sous les ailes ouver-
« tes et puissantes duquel deux faons se réfugient contre les attaques
« de petits lions, qui symbolisent le génie du mal et que l'aigle me-
« nace du bec. Sur le bord supérieur du côté et sur la frise qui enca-
« dre la face, court une inscription en caractères coufiques, égale-
« ment en relief, disant que l'ordre de faire la dite cuve pour l'Alca-
« zar fut donné par Almanzor, l'an 377 de l'Hég. (987-988 J. C.).

« C'est une pièce d'un intérêt supérieur. Elle fut reproduite pour le
« Musée Victoria et Albert à Londres. On en conserve un petit frag-
« ment au Musée provincial de Séville. »

Nous pouvons maintenant comparer les deux cuves. Le grand défaut de celle de Madrid est d'être incomplète et de présenter, sur les deux faces qui restent, de nombreuses cassures.

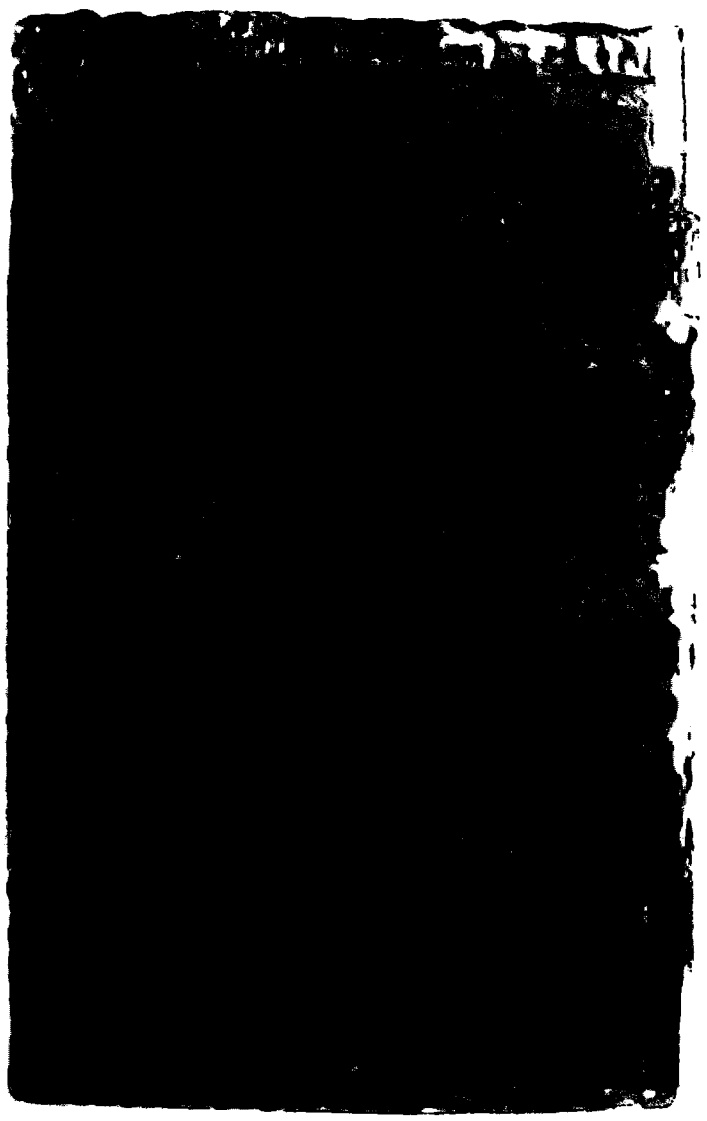

Grande face de la cuve du Musée de Madrid.

Le côté des aigles est cependant assez bien conservé pour qu'on puisse en étudier les détails. La seule différence avec la cuve de Marrakech consiste en l'aspect du panneau méplat qui n'est encadré par aucune moulure et la forme des animaux affrontés du *hom* qui, au lieu de têtes cornues, ont plutôt des têtes de chimères à bec d'oiseau, qui les rapprochent du grand griffon de bronze attribué aux Fatimides et exposé au Campo Santo de Pise. On les retrouve aussi sur le coffret d'El Mougheïra au Louvre.

Les petits quadrupèdes juchés sur les ailes, diffèrent aussi un peu de forme sur les deux cuves. Sur celle de Madrid, bien qu'à vrai dire ils aient plutôt l'air de simples toutous, on peut, à la rigueur, comme le veut M. Amador de Los Rios, les prendre pour des lions. Mais, sur la cuve de Marrakech, il est plus difficile de leur faire un tel honneur : ils ressemblent à de petits veaux.

Celà n'est pas sans importance car nous touchons ici à l'explication très complète et très précise que nous donne l'auteur espagnol de la signification du groupe qui se répétait quatre fois sur chaque cuve. Je ne veux pas la discuter, mais je signale seulement que, sur la cuve de Marrakech, il n'est guère possible de reconnaître dans les petits quadrupèdes à l'air bénin qui surmontent les ailes de l'oiseau, des lions dévorants, symbolisant le génie du mal. Que le groupe cependant soit de style oriental, persan, sans doute même de tradition mazdéenne, on ne saurait guère le nier et cela n'a pas lieu de nous étonner dans une œuvre d'art ommeyade.

Ce qui est plus singulier, c'est sa présence constante sur les cuves à ablutions. Car il faut maintenant parler d'une troisième cuve, celle qui est exposée à l'Alhambra dans la salle de Los Reyes. Cette cuve, aussi grande que celle de la Médersa, mais bien postérieure, puisqu'elle est datée de 1305 de J. C., offre, sur ses deux petits côtés, un décor tout à fait semblable à celui que nous étudions : un panneau méplat au milieu et, de chaque côté, le groupe symbolique formé par l'aigle enserrant des biches et supportant des quadrupèdes sur ses ailes. Pourquoi toujours le même motif sur les petits côtés de ces cuves?

Quant on connaît l'esprit de routine des artisans musulmans, on ne peut guère voir là que le souvenir d'un modèle commun, sans doute Sassanide, importé d'Asie aux premiers temps du Khalifat d'Espagne.

Ces cuves à quatre côtés décorés, qui ne sont pas restées en usage chez les Maures d'Occident, auraient ainsi toujours été marquées du caractère d'objets étrangers, uniquement employés par des souverains épris de luxe oriental.

Les grandes faces à décor floral sont, en leur ensemble, nettement différentes dans les deux cuves de Madrid et de Marrakech. Dans la première (pl. IV), les arcatures trilobées, à claveaux alternativement méplats et sculptés et les grands bouquets, encore tout près du cep de vigne byzantin, ne ressemblent en rien aux bandes de rinceaux encadrés de celle de Marrakech. Mais, par contre, maints motifs de détail sont communs à l'une et à l'autre. Les petites étoiles à six branches, les tiges à rainure longitudinale, les palmettes en cornet, tout cela se retrouve dans les deux œuvres et semble sortir du même ciseau.

Nous manquerions de points de comparaison entre les autres grandes faces, puisque la cuve de Madrid n'a que deux côtés, si un heureux hasard n'avait laissé sur la tranche de la plaque de marbre, qui forme le petit côté conservé de celle de Madrid, un fragment de frise sculptée. Cette frise appartient à la grande face perdue; ce qui en reste est en bon état et, fait des plus intéressants, nous montre, tout comme sur celle de Marrakech, une file d'oiseaux aquatiques dévorant des poissons : oiseaux, poissons, groupements, sont les mêmes sur les deux frises.

Il est donc probable que la ressemblance était encore accrue par l'identité du décor des deuxièmes grandes faces. Malheureusement nous n'en pouvons juger que par cette frise d'encadrement. Quant au panneau central, les vestiges de décor qu'on en devine sur la cuve de Marrakech, imposent un rapprochement avec le panneau correspondant de la cuve de l'Alhambra (1). Et je dois même avouer que c'est la vue de ce dernier qui m'a suggéré la reconstitution des scènes de chasse, que j'ai cru pouvoir indiquer ou, mieux, évoquer tout à l'heure.

(1) On trouvera une photographie de ce panneau, ainsi que de la cuve du Musée de Madrid dans le *Manuel d'Art Musulman*, II, par G. Migeon.

Pour en revenir à la cuve de Madrid, qui est beaucoup plus intéressante pour nous, parce qu'elle est contemporaine de la nôtre et lui ressemble au point que l'une et l'autre semblent être du même auteur, je tiens à insister sur son inscription. Celle-ci qui, comme on le voit sur la pl. IV, n'était pas disposée comme l'est celle de la cuve de Marrakech, porte le nom d'El Mansour Abi Amir Mohammed Ben Abi Amir et la date de 377 de l'Hég. (987 de J. C.). C'est pour El Mansour lui-même qu'elle fut faite et non pour son fils Abd-El-Malik, comme celle de la Médersa. Elle est donc antérieure à cette dernière.

On y lit, en outre, qu'elle fut faite pour قصرالزاهرة et je tiens à signaler, à ce propos, que, si M. D. Amador de Los Rios traduit bien ce mot par Qasr Ez Zahira, la notice du Musée de Madrid semble faire une confusion en nous parlant de Medinat Ez Zahra. Les historiens arabes distinguent nettement ces deux palais.

Medinat-Ez-Zahra fut construite par Abderrahman III, en 936 de notre ère. Qasr Ez Zahira fut construit par El Mansour à l'Est de Cordoue sur le Guadalquivir, dans la deuxième moitié du xe siècle. Sans doute la renommée de Medinat Ez Zahra resta plus grande que celle de Qasr Ez-Zahira et, comme ces deux merveilles s'élevaient, l'une et l'autre, dans les environs de Cordoue et, probablement, près l'une de l'autre, on les a souvent confondues.

Mais elles étaient bien distinctes. L'auteur de Nozhet-El Hadi, dans ses développements littéraires sur la destruction du Bedî à Marrakech, en parle plusieurs fois :

« Le Bedî fait pâlir *Ezzahra* et *Ez-Zahira* ».

Et :

« Le palais de *Ez-Zahira* bâti par El Mansour Ben Abou Amir... » Il cite des vers composés par un poète lors d'une visite aux ruines de Ez-Zahira.

Puis d'autres vers encore :

« Je me suis arrêté devant Ez Zahra et tout songeur je me suis lamenté en contemplant ses ruines.

« Ah! Zahra me suis-je écrié, reviens!

« Celui qui n'est plus peut-il revenir, m'a-t-elle répondu... etc ».

On sait, en effet, que Zahra était le nom de la favorite pour laquelle Abderrahman III avait fait édifier le fameux palais.

*
* *

Et maintenant, cette cuve, d'où vient-elle?

Car il ne faut pas oublier, tandis que nous voyageons dans le temps et l'espace, chez les Ommeyades d'Espagne, qu'elle est à la Médersa Ben Youssef, à Marrakech, où elle a été trouvée scellée dans un mur et que ni la Médersa, ni Marrakech n'existaient du temps d'Abd-El-Malik Ben El Mansour Abou Amir.

Elle a donc été transportée. D'où et quand? C'est ce que nous allons essayer d'éclaircir.

Abd-El-Malik résidait à Cordoue et il y a si loin de Cordoue à Marrakech que je me suis demandé si la cuve n'aurait pas été faite au Maroc. Ceci, de prime abord, ne paraît pas impossible, les Khalifes de Cordoue et, par conséquent, les Abou Amir ou Amirides qui jouaient le rôle de Khalife, étant, à cette époque, des souverains du Moghreb. On trouve, dans le Roudh El Qartas, le récit d'une campagne organisée par El Mansour Ben Abou Amir pour châtier son vassal Zyri-Ben-Athya, sultan du Maroc de la dynastie des Zénètes, qui montrait des velléités d'indépendance. L'expédition ne donnant pas d'abord des résultats satisfaisants, El Mansour confia la direction des opérations à son fils Abd-El-Malik. Celui-ci franchit le détroit, battit le rebelle et entra triomphalement à Fez, le dernier samedi du mois de Chaoual 387 (997 J. C.). Il prit, dans cette ville, la direction du royaume, pendant deux ans, soit jusqu'au mois de Safar 389; après quoi, rappelé par son père, il revint en Andalousie où, peu d'années après, il recueillit le pouvoir suprême et d'où, sans doute, il ne retourna jamais au Maroc.

On pourrait donc imaginer que la cuve fut faite à Fez pendant le séjour d'Abd-El-Malik.

Mais à admettre cette supposition, que gagnerions-nous? D'abord pour que la cuve eût été faite à Fez, il eût fallu que le sculpteur y vint exprès depuis Cordoue, car sa ressemblance avec celle du Musée de Madrid ne permet pas d'admettre qu'elle ait été faite par quelqu'un qui ignorait celle-ci. Ceci d'ailleurs serait fort possible, les artisans musulmans ayant toujours voyagé facilement.

Mais Fez n'est point Marrakech. Serait-il moins étonnant que la cuve eut été amenée de Fez que de Cordoue? Je ne le crois pas..

Sans doute Fez est moins loin. Mais si ce bloc de marbre a pu faire 500 kilomètres, il a pu aussi bien en faire 1.000. Quant à la traversée de la mer, ce n'est pas un obstacle car c'est encore dans un bateau qu'aux temps dont nous parlons, de pareils fardeaux pouvaient être le plus aisément transportés.

Il me paraît donc préférable d'admettre, tout simplement, que la cuve, comme celle de Madrid, fut faite pour Qasr-Ez-Zahira. Abd-El-Malik, en effet, dut y habiter, après la mort d'El Mansour, d'autant plus vraisemblablement que celui-ci ne mourut pas là, mais à Médina-Coeli.

Le palais d'Ez-Zahira fut détruit, dit Dozy, en février 1009, par l'Ommeyade Mohammed surnommé le Mahdi qui se souleva contre les Amirides.

En 1010, Medinat-Ez-Zahra fut prise et pillée par les Berbères de Soleiman qui, cinq ans après, firent subir le même sort à Cordoue. La cuve alors fut-elle tout de suite transportée au Maroc? Comment le saurions-nous?

Pourtant il paraît bien probable que ce ne furent pas les hordes berbères de Soleiman qui purent organiser un pareil transport. Peut-être commencèrent-elles à mutiler les bas-reliefs, mais elles ne durent pas emmener la cuve bien loin.

Il faut attendre jusqu'aux Almoravides pour voir réapparaître dans l'Espagne musulmane de véritables souverains.

Quand Youssef Ben Tachefin conquit Cordoue, en 1091, il y trouva peut-être, dans les ruines d'Ez-Zahira, la cuve de marbre d'Abd-El-Malik. Mais ce que nous savons des mœurs simples de ce barbare dévot, ne permet guère de croire qu'il put être tenté par cette œuvre d'art à demi-païenne, dont l'usage impliquait des habitudes de luxe et de mollesse. Il est en tous cas très probable qu'elle ne put être transportée qu'entre cette époque et la fin de la souveraineté des Almohades en Espagne (après las Navas de Tolosa en 1212 J. C.).

Les Almoravides et les Almohades qui eurent, les uns comme les autres, Marrakech pour capitale, sont, en effet, les derniers émirs qui aient réellement régné à la fois sur le Maroc et sur l'Espagne. Les

Mérinides ne firent que des incursions en Andalousie et leur capitale était Fez. Tout ceci impliquerait alors que la cuve de Grenade, datée de 1305 de J. C., n'aurait pas été copiée sur la cuve de Marrakech, mais sur celle de Madrid ou sur quelque autre.

Ce qui est certain, c'est que la cuve d'Abd-El-Malik dut faire un voyage singulièrement accidenté pour arriver à Marrakech. Mais l'histoire nous apprend que la plupart des richesses que contenait Qasr-Ez-Zahira subirent un sort analogue.

L'auteur de Nozhet-El-Hadi nous dit :

« Je me souviens d'avoir lu le récit suivant d'un des historiens de « l'Andalousie :

« Le palais d'Ez-Zahira, bâti par El Mansour Ben Ali Amir, était « une des merveilles du monde et sa solidité était à toute épreuve. « Sous le règne d'El Mansour Ben Abi Amir, un personnage, doué « d'une grande perspicacité vint à passer près de ce palais, qui alors « était florissant et embelli par ses habitants. « O Palais! s'écria-t-il, « tu contiens quelque chose de chacune de nos maisons; puisse Dieu « rendre à chacune de nos demeures une parcelle de toi! » La for- « tune ne tarda pas à frapper le palais de ses coups et il tomba bientôt « au pouvoir de l'ennemi. On le détruisit alors et tous les objets d'art « qu'il contenait furent disséminés de tous côtés, au point qu'on en « retrouve quelques-uns dans l'Iraq. »

Les recherches modernes devaient confirmer tout ceci. Et, puisque la cuve d'El Mansour fut retrouvée dans un puits à Séville, que plusieurs objets provenant de Qasr-Ez-Zahira allèrent jusqu'en Iraq, ne nous étonnons plus que la cuve d'Abd-El-Malik soit venue jusqu'à Marrakech.

Je ne possède encore aucune indication sur les circonstances qui l'amenèrent dans la mîda de la Médersa Ben Youssef. Cette Médersa, fondée par les Mérinides, fut construite, en son état actuel, par le Saadien Moulay Abdallah, en l'an 972 de l'Hegire soit 1565 de J. C. Cette date nous est donnée dans une frise de faïence ciselée qui orne les lambris de la grande cour.

Elle est un peu antérieure à la construction du fameux palais du Bedî (986-1002 Hg., 1578-1594 J. C.), par le sultan Saadien Aboul Abbas Moulay Ahmed El Mansour Ed Dehebi.

La cuve d'Abd-El-Malik se trouvait peut-être à la Médersa du temps des Mérinides, et Moulay Abdallah n'aurait fait alors que l'y laisser. Mais peut-être, au contraire, orna-t-elle le hammam ou les jardins du Bedî et ne vint-elle échouer dans la mîda obscure, où elle est encore aujourd'hui, qu'après la dispersion des trésors du palais ruiné. L'aspect assez moderne de la mosaïque de faïence qui tapissait l'ogive de la fontaine à laquelle elle servait de vasque, serait assez en faveur de cette dernière hypothèse.

*
* *

Ceux qui connaissent les villes et les mœurs musulmanes du Maroc, suprêmes survivances de la civilisation andalouse, pourront se poser encore une question : A quoi cette cuve servait-elle?

En effet, on ne trouve rien au Maroc qui ressemble à ce vaisseau de marbre aux quatre faces décorées. Les auges des fontaines sont, sans doute, ce qui s'en rapproche le plus, puisqu'aussi bien nous savons qu'il en faisait office avant qu'on l'eût dégagé.

Mais il n'est pas difficile de voir que telle n'était pas sa destination primitive, puisque ces auges sont toujours encastrées dans un mur, au moins par un côté, et qu'il était finement sculpté sur ses quatre faces.

La grande bande méplate, restée au bas du panneau des rinceaux et, d'autre part, l'inscription, la variété du décor à figures d'animaux, la frise d'oiseaux, les trous pour l'écoulement de l'eau, prouvent même que la face trouvée maçonnée dans le mur était autrefois la face le plus en vue, la face principale.

La question se trouve, je crois, résolue dans le livre de M. Raphaël Contreras : *Etude descriptive des monuments arabes*, au chapitre consacré à la description des bains de l'Alhambra. Les Maures d'Espagne usaient, dans leurs hammams, de véritables baignoires où ils se plongeaient après s'être fait savonner tout le corps. C'était là un usage asiatique. Il existe en effet, une fresque du château de Kouseïr Amra, bâti par les Ommeyades de Syrie, qui représente une femme sortant d'une baignoire ayant à peu près la forme et les dimensions de la cuve de la Médersa. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les Ommeyades d'Espagne aient imité leurs ancêtres et c'est bien une cuve à ablutions que nous venons d'étudier.

Conclusions.

Je ne crois pas devoir pousser plus loin.

On pourrait, comme M. Marçais, dans sa remarquable étude sur le minbar de la mosquée d'Alger, analyser chaque détail de la cuve, pour en faire un maillon nouveau de la chaîne encore inachevée que travaillent à forger les historiens de l'évolution de l'art musulman. Je ne veux pas l'essayer.

La cuve de la Médersa Ben Youssef, telle qu'elle se présente depuis son dégagement, en dépit des mutilations qu'elle a subies depuis près de mille ans, est une pièce archéologique dont on ne saurait exagérer la valeur.

Par sa taille, par la beauté de la matière, par la composition et le fini du décor, elle constitue, en elle-même, une splendide œuvre d'art, indépendamment de son intérêt historique. Mais, celui-ci est considérable. Jusqu'à présent, de cette époque lointaine des Ommeyades d'Espagne, on ne possédait guère d'autres vestiges, outre de charmants bibelots d'ivoire, que les revêtements du mihrab de Cordoue et les fragments de la cuve exposée au Musée de Madrid. La cuve d'Abd-El-Malik, dont la date est certaine, vient enrichir ce trésor aux pièces trop rares.

Si ses aigles héraldiques, ses combats d'animaux, ses frises de poissons et d'oiseaux appartiennent encore à l'antique Orient, si ses fleurettes étoilées, ses fleurons et la plupart de ses motifs ornementaux appartiennent bien, par leur facture, à l'art des Ommeyades, elle annonce déjà, par son grand entrelacs de palmettes effilées, au rythme circulaire, l'avènement de l'idéal géométrique qui devait triompher dans tout l'Islam Occidental.

Ainsi, complexe dans son style, elle peut pourtant, en son ensemble, être considérée comme la suprême expression d'une forme de l'art musulman que les invasions berbères sont venues brusquement et pour toujours anéantir.

Devant ces figures symboliques, ces scènes de chasse et ces rinceaux capricieux, on rêve à ce que cet art aurait pu devenir s'il avait continué à puiser ses inspirations dans les légendes de l'Orient et le spec-

tacle de la vie, en même temps que dans les traditions décoratives de la Perse et de Byzance. Il s'est desséché brusquement au vent que les Almoravides apportaient avec eux du désert. Maintenant, dans leur capitale même, nous pourrons au moins nous réjouir de retrouver un témoin de la civilisation qu'ils abattirent sous leurs lances.

Marrakech, 1922.

Jean GALLOTTI.

Communications

Le mariage juif à Salé.

Dans tout ce qui va suivre, nous nous attacherons à peindre les diverses cérémonies du mariage juif telles qu'elles se passaient, il y a une dizaine d'années, car depuis l'occupation française, le contact avec l'élément européen et l'instruction répandue par l'école exercent une influence de plus en plus profonde sur les mœurs. Les anciennes traditions sont peu à peu délaissées et des usages séculaires disparaissent progressivement devant une imitation timide et maladroite, une ridicule parodie des coutumes européennes.

Aussi les diverses scènes de la vie juive à Salé perdent-elles chaque jour de l'originalité et du pittoresque qui en font le charme et l'intérêt pour l'observateur étranger. Il serait même urgent de noter les détails les plus caractéristiques de ces mœurs, car il est probable que, dans quelques années, il n'en subsistera plus la moindre trace (1).

Cet exposé comprendra trois parties :

1° Les fiançailles : Premières démarches; cérémonies et préparatifs pour la célébration du mariage.

2° Le mariage proprement dit, divers rites et cérémonies, traduction d'un acte de mariage. Usages pratiqués pendant les quelques semaines qui suivent le mariage.

3° Quelques points de jurisprudence juive en matière de mariage, cas de divorce.

1°) Fiançailles

Le jeune homme se fiance généralement vers l'âge de 15 ans et la jeune fille vers celui de 12 ans pour se marier 6 à 12 mois plus tard. Il peut arriver que le mariage ait lieu bien avant cette limite, surtout pour la jeune

(1) M. F. Nataf a publié, il y a quelques années, une étude sur le mariage juif à Rabat (*Revue des Traditions populaires*, 1919, p. 197-208). On verra, en lisant le présent article, que si l'ordre des cérémonies est le même, il existe, dans les communautés juives de deux villes si proches, un certain nombre d'usages locaux assez différents [N. D. L. R.].

fille, mais alors il demeure pour ainsi dire virtuel, pendant une période fixée à l'avance par les parents des jeunes mariés, c'est-à-dire que ces derniers doivent, jusqu'à l'expiration du délai déterminé, vivre sous le même toit, en simples voisins et non comme époux.

Ce sont les parents qui désignent à leurs fils sa future épouse, et le jeune homme bien élevé doit s'accommoder du choix fait par les siens. Cependant il est souvent des cas où les parents sont guidés par des raisons d'intérêt ou d'amitié, alors que le cœur du jeune homme tient un autre langage et l'amour ne le cède pas toujours à la piété filiale dans ces conflits. Il n'en est pas de même pour la jeune fille dont on ne demande jamais l'avis dans cette circonstance et qui doit s'incliner devant la volonté de ses parents.

Pour faire une demande en mariage, le père du prétendant s'adresse directement à celui de la jeune fille si les deux familles se connaissent; dans le cas contraire, les démarches sont confiées à un tiers de quelque influence. Si la demande est agréée, une rencontre a lieu entre les parents des intéressés pour se mettre d'accord sur les conditions du mariage. Le père de la fiancée indique la somme d'argent, l'immeuble et la valeur du trousseau qu'il compte offrir à sa fille. Si l'entente se fait entre les deux parties, on se sépare en fixant une date pour la célébration des fiançailles. Au jour convenu, a lieu, chez la jeune fille, une cérémonie à laquelle prennent part tous les amis des deux familles. Les convives se sont placés autour d'une table chargée de gâteaux et de carafes de vin et de « mahia » (eau-de-vie). Profitant d'un moment de silence, un habile parleur, désigné pour la circonstance, se lève et dit : « Nous avons été invités pour célébrer les fiançailles du distingué et sympathique un tel avec la toute jolie et vertueuse une telle » « Besimantob! (que cela soit de bon augure) » clame l'assistance en chœur. Aussitôt, comme mues par un ressort, les femmes massées dans un coin de la chambre lancent à tue-tête les traditionnels you-you stridents, en signe de joie. Le thé est servi; on boit à la ronde du vin et de la « mahia » et on se retire en répétant le vœu déjà exprimé : « Besimantob, besimantob !... »

Si le jeune homme n'inspire pas confiance ou s'il craint lui-même d'être délaissé par la suite, on convient de se lier mutuellement par un contrat, désigné, en hébreu, sous le nom de « hayoub-el-knas » (s'engager sous peine d'amende). C'est un acte de fiançailles, notant les engagements pris et fixant le montant de l'indemnité qu'une des parties doit verser à l'autre en cas de rupture. Le dédit varie généralement entre 1.000 et 2.000 francs. Mais c'est un procédé mal vu par la bonne société et mis en pratique surtout par les gens de condition ordinaire.

Au bout de quelque temps, le jeune homme offre à sa fiancée un cadeau consistant en bijoux et foulards de soie. Ces objets sont envoyés dans un

plateau contenant en outre 5 pains de sucre (le nombre 5 combat le mauvais œil), du henné, de la parfumerie, des bonbons, des noix, des amandes, des figues, des dattes, etc. A cette occasion, la famille de la fiancée donne une petite fête où l'on sert du thé et des gâteaux aux invités, auxquels, sans distinction de sexe, la future épouse doit baiser la main. Les cadeaux reçus, étalés sur une table, s'offrent à l'admiration des assistants; quant aux douceurs et fruits, la moitié en est distribuée aux invités et le reste est renvoyé dans un plateau aux parents du jeune homme.

Les fiancés font ensuite leurs préparatifs pour le mariage. Il appartient au jeune homme de pourvoir au mobilier nécessaire, sauf en ce qui concerne les matelas, draps de lit, rideaux et tentures, que la jeune fille doit apporter dans son trousseau. Chez les deux familles, on prépare de grandes quantités de confiture que l'on conserve dans des jarres, car la noce sera longue et les convives nombreux.

Pendant toute cette période, les fiancés ne doivent pas se voir. Si la jeune fille, se trouvant dans la rue, aperçoit par hasard son fiancé, le bon ton exige qu'elle se réfugie dans la première maison qui se présente à elle; d'ailleurs la majorité des familles sont très rigoureuses à ce sujet et sous aucun prétexte la jeune fiancée n'est autorisée à se montrer dans la rue. Cependant, les parents des fiancés se font quelques visites pour se mettre mutuellement au courant des achats et préparatifs déjà faits.

2°) Mariage

Les cérémonies commencent un samedi, qu'on désigne par le nom de « Sebt-Erchim » (samedi du signal) parce qu'en ce jour les amis et connaissances sont avisés que le mariage va être célébré. Dès lors, jusqu'à l'installation des mariés dans leur foyer, des cérémonies variées se dérouleront presque chaque jour, tantôt chez le jeune homme, tantôt chez la jeune fille.

Samedi soir. — Réunion des « Bahourim » ou jeunes gens amis du marié (bahourim, en hébreu, est le pluriel de *bahour* qui signifie choisi, élu et, au figuré, un jeune homme). Celui-ci est investi du titre de roi; l'assemblée élit, en outre, un « ouzir » ou ministre, un juge, des gardes, etc. Cette hiérarchie est maintenue pendant toute la durée de la cérémonie. A chaque banquet que comportera la noce, les « bahourim » ou « hazara » (en arabe, célibataires) entendent être reçus dans la chambre où se tient la mariée en compagnie de ses demoiselles d'honneur. Ils veulent avoir seuls le privilège de pénétrer dans la salle des jeunes filles dont ils interdisent impitoyablement l'accès aux hommes mariés. La consigne est sévère. Quicon-

que essaye de l'enfreindre reçoit un tel accueil qu'il n'a guère envie de renouveler sa tentative. Au besoin, la police, organisée à cet effet, intervient et ne tarde pas à rétablir l'ordre. La réunion des jeunes gens est toujours très animée. On joue des comédies, on raconte des histoires, on se déguise et toutes les bouffonneries se donnent libre cours. C'est à celui qui déploiera le plus de verve, qui charmera l'assistance par ses saillies, son brio, qui concevra les tours les plus ingénieux à jouer à des nigauds pour amuser la galerie. C'est qu'il ne s'agit pas seulement de se distraire, mais il faut surtout plaire, faire de l'effet, forcer la sympathie et l'admiration de la compagnie, car les demoiselles d'honneur réunies autour de la fiancée, bien qu'elles soient à l'autre extrémité de la chambre, sont très attentives à tous ces jeux et ne ménagent par leur œillades et leurs sourires au plus spirituel, au meilleur comédien. On comprend aisément que dans une pareille atmosphère de nombreuses intrigues se nouent et que s'ébauchent de nouvelles idylles. Des regards d'intelligence sont échangés, qui seront suivis de demandes en mariage. Il semble même que cet usage qui consiste à réserver l'entrée de la salle des jeunes filles exclusivement aux jeunes gens, ait été institué dans ce but.

Dimanche. — Fête chez la jeune fille. Les meilleurs artistes parmi les jeunes gens décorent de dessins bizarres et multicolores la porte des maisons des mariés. Ce sont des figures géométriques ornées de branches, feuilles, poissons, etc., et portant, au milieu, l'inscription suivante, en hébreu : « Baroukh atta bébockha ou baroukh atta bésétekha », ce qui veut dire : « Que tu sois béni à ton entrée et à ta sortie. »

Mercredi, *jour de l'akdda.* — On appelle ainsi des gâteaux en forme de boulettes faits avec de la semoule, du miel et des épices et qu'on distribue à toutes les familles du mellah.

Jeudi, *jour de l'azmomeg.* — Vocable curieux dont on a, semble-t-il, perdu l'origine et le sens littéral. Il s'applique à une cérémonie importante qui a lieu chez la mariée. Celle-ci, enveloppée dans un drap blanc, la figure cachée par un foulard de soie vert, est installée sur une table au milieu de la cour. Autour d'elle sont placées les invitées coquettement vêtues. On présente un plateau envoyé par le fiancé, contenant beaucoup de douceurs et de fruits, un bol de henné et un œuf qui vont être utilisés comme suit : aussitôt que les musiciens attaquent des airs de circonstance la mariée est décoiffée. On lui donne avec l'œuf un coup sur le crâne, l'œuf se brise et coule sur la tête. Chacune des assistantes vient, à son tour, tremper sa main dans le bol de henné et enduit de cette pâte les cheveux de la mariée, en lui disant : « Biad-essahd » (heureuse destinée). Les cheveux sont ensuite relevés, pétris dans une mixture gluante, et attachés avec un mor-

ceau de calicot préparé à cet effet. La mariée doit conserver la tête dans cet état pendant 5 jours et ne se lavera que le mardi suivant, jour du henné.

Vendredi, *déjeûner et dîner des jeunes gens chez la fiancée.* — C'est le marié qui doit faire les frais du banquet. Il envoie habituellement un quartier de bœuf, un demi-sac de semoule, cent œufs, de l'huile et du vin. Les demoiselles d'honneur qui mangent dans la même pièce que les jeunes gens déploient à cette occasion beaucoup de coquetterie. La réunion est très animée et dure jusqu'au lendemain matin.

Samedi. — Une fois la prière du matin terminée, le marié et ses amis se dirigent en procession vers la maison de la mariée où ils doivent déjeûner. On parcourt le trajet en chantant des « *piyoutim* » ou chants hébraïques. Quatre jeunes gens tiennent par les 4 coins un mouchoir étendu, au-dessus de la tête du marié et où l'on verse de l'eau de rose et de l'eau de fleur d'oranger. Les terrasses du mellah sont couvertes de femmes dont quelques-unes versent de l'eau de rose sur les passants. Les chants entonnés en chœur par les hommes se mêlant aux you-you perçants que poussent les femmes forment une clameur continue qui se poursuit à l'intérieur même de la maison de la mariée.

Samedi soir, *réunion des mariés et de leurs amis célibataires.* — Les deux époux sont placés l'un à côté de l'autre; le marié porte aux doigts cinq bagues et a le bras chargé de bracelets d'or. On lui teint la main de henné. Il dépose ensuite une pièce d'or *abdelaoui* dans le creux de la main de sa fiancée et c'est là-dessus que le henné est appliqué.

Dimanche, *jour du « fekkan » ou retrait.* — La jeune fille reçoit de son fiancé du thé et des beignets pour son déjeûner avec ses demoiselles d'honneur et elle restitue la pièce d'or que le marié lui avait confiée la veille.

Lundi, *jour de « chebôha » (serment).* — En présence des Rabbins juges, des notaires et de nombreux invités, le fiancé, en tenant l'extrémité d'un mouchoir que lui tend un des Rabbins, prête serment pour affirmer son entière bonne foi et son désir inaltéré d'épouser la jeune fille dont il a sollicité la main. Il fait cette déclaration en répétant, au fur et à mesure, les mots qui lui sont soufflés par le Rabbin.

Aussitôt cette cérémonie terminée, l'assistance clame ses souhaits; des membres de la famille courent, crient, s'interpellent pour servir gâteaux et liqueurs aux convives. Les violons attaquent les chansons d'usage, et ce vacarme est singulièrement renforcé par les interminables you-you que poussent, avec frénésie, les femmes assemblées dans les pièces voisines ou accourues en foule sur les terrasses.

L'intensité du tumulte augmente quand apparaît dans la cour la tradi-

tionnelle vache costumée en femme avec un foulard de soie, bijoux, rubans, fleurs, etc..., et qui sera sacrifiée séance tenante.

La pauvre bête est placée à côté des musiciens; on a mis entre ses pattes de devant un plateau dans lequel chacun des assistants vient à son tour déposer son obole ou « Chrama ». Les sommes ainsi recueillies reviennent de droit au boucher, propriétaire de la vache en question. Une fois celle-ci sacrifiée, le « Chohhet » (sacrificateur diplômé) examine les différents organes de la bête pour voir si elle est propre à la consommation. En cas de maladie, d'anomalie constatée chez l'animal et qui d'après les prescriptions religieuses doivent le rendre « taref » (impur), l'usage veut que le « Chohhet » ne fasse connaître ses conclusions qu'en dehors de la maison des mariés. Le contraire serait de très mauvais augure pour ces derniers.

Mardi, *jour du « hennè »*. — On l'appelle ainsi parce qu'on teint les mains et les pieds de la mariée avec les feuilles du hennè séchées, pulvérisées, et pétries dans l'eau-de-vie. Cette cérémonie est réservée aux femmes. La cour est tendue de nattes et de tapis, les murs sont ornés de vieilles broderies et de riches tentures. La mariée doit prendre un bain froid au mikvé où toutes les femmes mariées du Mellah prennent le bain mensuel prescrit par la loi pour clôre la période d'impureté.

La mariée est accompagnée au *mikvé* par ses amies mariées et par une vieille femme tenant à la main un compotier de confiture, un verre de vin, un petit miroir, un peigne et du fard. Tous ces objets sont jetés au bain en offrande aux *Chedim* (diables) qui doivent être jaloux du bonheur des nouveaux mariés et chercher à leur nuire. On lave également les cheveux de la mariée et tout ce qui lui tombe de la tête, hennè, cheveux et débris d'œuf est mélangé avec du blé et sucré, enfermé dans le morceau de calicot blanc qui avait servi à couvrir la tête de la mariée, et le sachet ainsi formé est fourré dans le matelas nuptial. C'est un porte-bonheur général dans lequel chaque objet joue un rôle spécial : l'œuf, parce qu'il est blanc, est un signe d'heureuse destinée, le sucre comme emblème de douceur; et le blé fera avoir aux mariés de nombreux enfants.

Une fois rentrée du bain, coiffée et habillée, la mariée vient s'asseoir sur une chaise, haussée sur une table au milieu de la cour. Elle est fardée à outrance, ses yeux sont noircis de *khol* et ses lèvres avivés de *souak* (écorce de noyer). Toutes les invitées vêtues de leur costume de mariage sont placées autour d'elle; elles sont parées de leurs meilleurs atours et poussent leur coquetterie jusqu'à entasser sur elles tous les bijoux dont elles disposent, quand même elles s'en couvriraient de la tête aux pieds; les moins favorisées de la fortune empruntent bijoux et costumes pour figurer dignement le jour du hennè.

C'est la cérémonie la plus brillante de tout le mariage. Toutes ces jeunes femmes âgées à peine de vingt ans, fardées et habillées avec pompe forment un décor somptueux. Le chatoiement des velours et des soies aux couleurs étincelantes, l'étincellement des ors, le ruissellement de cet amas de pierreries sollicitent sans cesse les regards et donnent au tableau un caractère de fête. Vers trois heures arrivent la *masta* (déformation du mot arabe *mechatta* qui signifie coiffeuse et qui désigne ici une vieille femme chargée d'assister la mariée le jour du henné). Pendant qu'elle procède à l'application du henné, les assistantes, chacune à son tour, vient lui offrir une *ghrama* variant entre un et cinq francs.

On procède ensuite à une abondante distribution de gâteaux et de thé.

Sur ces entrefaites arrive le marié, à cheval, en tenue de cavalier arabe avec *djellaba* de couleur, turban autour de la tête, ceinture, sacoche, sabre, fusil, etc... Son apparition dans ce déguisement déchaîne l'enthousiasme général; il vient se placer à côté de la mariée; la *masta* lui teint les mains de henné. Pendant l'opération, le chant et la musique augmentent d'intensité, les femmes poussent des cris de joie et échangent des réflexions sur la grâce de la jeune fille, la fierté et la distinction du marié, confondant le jeune couple dans les mêmes cris d'admiration, la même manifestation de sympathie.

Mais les *bahourim* montés à cheval et munis de fusils s'impatientent à la porte de la maison et appellent leur roi à cor et à cri. Le marié s'empresse de rejoindre ses amis et alors commence une superbe chevauchée. Tous ces jeunes gens, le marié en tête, caracolent hardiment le long du meilah, galopant et déchargeant leur fusil à diverses reprises. Le spectacle de cette jeunesse joyeuse, l'odeur de la poudre et le bruit des détonations déchirent l'espace, arrachent d'interminables acclamations à une foule en délire massée au bord des terrasses. Une fois la partie terminée, les *bahourim* jouent la comédie suivante : ils cachent dans la ceinture du marié des morceaux de pain sec, des débris de légumes, etc., ils l'emmènent ensuite chez la mariée à qui ils déclarent avec indignation : « Regarde, pauvre fille, tu te maries avec un vaurien, un voleur! » et ce disant ils exhibent et lancent en l'air tout ce qu'ils avaient eu soin de cacher sous les vêtements du marié. La fiancée sourit en baissant les yeux et les assistantes trouvant cette plaisanterie savoureuse, manifestent leur satisfaction par des rires et des applaudissements.

Mercredi, *jour de Chebâ Berakhot*, (*sept bénédictions*). — C'est le jour de la célébration du mariage et où la mariée rejoindra le domicile conjugal.

Le marié se lève à l'aube. Accompagné de quelques amis, il va prendre

un bain froid dans la piscine dont il a été question plus haut. Il rentre chez lui pour s'habiller et revêt son costume de cérémonie comprenant les pièces suivantes :

1° Le *Seroual*, pantalon bouffant en drap noir.

2° La *Bedhia*, gilet brodé de soutache et garni de boutons.

3° La *Jokha*, ample blouse en drap, serrée à la taille par une large ceinture en soie.

4° Le *Quessot*, sorte de manteau, brodé aux manches de soutache et orné de boutons.

Il va ensuite au temple faire la prière du matin. Les parents et amis du marié, alors même qu'ils se rendent d'ordinaire à d'autres synagogues, doivent, ce jour-là, suivre le *hattan* (marié). La prière est faite avec solennité et coupée de nombreux chants du *piyoutim* que des officiants entonnent en l'honneur du marié. Celui-ci, portant le *talet* (sorte de châle dont les Israélites se couvrent la tête et les épaules durant la prière du matin), est accompagné par toute la foule à la maison de la mariée. Celle-ci trône rayonnante sur le *talamon* ou haut canapé. Elle est fardée et parfumée à l'excès, elle porte la *kesoua-el-kbira* (grande tenue ou costume de mariée) qui se compose des pièces suivantes :

1° Linge blanc garni de broderies et rubans.

2° Le *ktef*. sorte de guimpe en velours brodé d'or.

3° *El-ghembaz*, sorte de corselet largement décolleté pour laisser voir *lktef;* il se fait en velours rehaussé de galons d'or.

4° *Kmam-tsmira*, amples manches en voile de soie brodé, fixées d'un côté au milieu du bras et dont l'autre extrémité, rabattue, vient couvrir les épaules et une partie du dos.

5° La *zaltila*, grande jupe de velours, chargée de galons d'or de différentes largeurs suivant des dispositions déterminées et toujours les mêmes; une petite main brodée sur le côté préservera sûrement la mariée du *aïn-nara* ou mauvais œil.

6° La *mdâmma*, ou ceinture de velours brodée d'or et de perles.

7° *El-Khmar*, sorte de couronne en forme de mitre, chargée de diverses pierres précieuses, telles que perles, émeraudes, rubis, etc... et que l'on porte exclusivement le jour du mariage. Il n'existe au Mellah que deux *khmar*, tant la valeur de cette fastueuse coiffure est au dessus des fortunes moyennes. Mais les deux riches familles qui les détiennent les mettent généreusement à la disposition de toute mariée de quelque condition qu'elle soit.

Tout cela reluit, scintille, fascine le regard. La mariée ainsi fardée et habillée est en somme parée de tout ce que l'imagination de ces populations moyenâgeuses puisse concevoir pour l'enchantement des yeux. Si sa figure s'illumine par surcroît de quelque charme naturel, si elle est svelte de

taille et noble d'attitude, on ne peut s'empêcher de songer devant tant de séduction et de majesté à ces belles princesses de jadis dont les *Mille et une nuits* nous ont laissé de si captivantes images.

Autant le costume de la mariée est brillant, autant celui du marié est terne. Il se tient en bas du *talamon* parmi les assistants. Il ne doit pas regarder la mariée. Celle-ci a les yeux fermés: pour empêcher qu'elle ne les ouvre par un réflexe nerveux, on a pris soin de lui sceller les paupières avec du sucre humecté d'eau.

Aussitôt commence la cérémonie du *Cheba-Berakhot* ou sept bénédictions. On l'appelle ainsi parce que les Rabbins font une prière en hébreu au cours de laquelle on bénit sept fois le nom de Dieu. La première partie de cette prière a rapport aux fiançailles. On bénit le vin et ensuite le *hattan* passe une bague dans l'index de la main droite de la *kalla* (mariée) en lui disant en hébreu : *Hari at mekodechet li betabaât zo kedat Moché vé Israél !* Cê qui signifie : Te voilà sacrée pour moi par cette bague suivant la loi de Moïse et d'Israël !

Il est donné ensuite lecture de la *kettouba* ou acte de mariage. L'acte a été écrit par un notaire sur un papier spécial, décoré, et suivant une formule toujours la même pour le mariage des jeunes filles. La *kettouba* de la veuve ou de la divorcée comporte quelques variantes. En dehors du texte proprement dit, l'acte est orné de divers dessins et porte en tous sens différentes citations de la Bible ayant trait au mariage. En voici quelques-unes :

1° Un verset des proverbes : « Quiconque a trouvé femme a trouvé le bien et rentre en grâce auprès de Dieu. »

2° Un passage emprunté à Ruth : « Que Dieu fasse la femme qui entre dans ta demeure comme Rachel et Léa qui ont édifié un foyer béni et se sont multipliées dans l'Euphrate », etc., etc.

On commence la lecture de la *kettouba* par les vœux suivants exprimés en araméen : « Qu'elle soit de bonne augure et un signe de bonne fortune cette heure de grâce et de bénédiction ! »

Voici la traduction du texte de la *kettouba* que le Rabbin lit ensuite au milieu de l'émotion générale :

« Le mercredi, jour de tel mois, de telle année depuis la création du monde, Monsieur X (prénom) fils d'Y (prénom) du nom de famille Z a dit à une telle (prénom) fille d'un tel (prénom) fils d'un tel (prénom) de nom de famille un tel :

« Sois ma femme selon la loi de Moïse et d'Israël et moi avec l'aide de Dieu je travaillerai, je te respecterai, et t'entretiendrai à l'exemple de tous les maris et je te donnerai comme prix de ta pureté deux cent pièces d'argent auxquelles tu as droit suivant les prescriptions des *Hakhamim*, nos maîtres.

« D'autre part je te nourrirai, je t'habillerai et remplirai tous mes devoirs d'époux selon l'usage établi. »

« Et la jeune fille une telle a accepté d'épouser ledit mari. Celui-ci a ajouté aux deux cents pièces d'argent sus-indiquées, 200 autres pièces en compensation du trousseau de la mariée, ainsi que 200 autres pièces de la même monnaie à titre de cadeau.

« Soit au total :

200 douros montant de la *kettouba* proprement dite.

200 douros en compensation de tous objets apportés par la mariée.

200 douros à titre de présent.

600 douros en tout.

« Et le marié a juré devant nous de ne pas changer de résidence contre le gré de sa femme et de ne contracter un second mariage que dans les cas prévus par la loi. En cas d'infraction à ces engagements, le marié sera tenu de divorcer en libérant sa femme par un *get* (acte de divorce), en lui versant la totalité des sommes fixées dans le présent acte.

« Et cela d'après les prescriptions établies par les grands Rabbins de Castille arrivés à Fès en l'an 1492, date de l'expulsion des *juifs espagnols*. »

L'acte porte la signature des deux Rabbins.

On termine ensuite les *sept bénédictions*. Après la deuxième prière sur le vin, le *Hattan* boit, fait boire la mariée et brise le verre par terre. Aussitôt éclatent les *besimanlob*, les *piyoutim*, la musique des violons et les you-you.

La mariée, tenue des deux bras par deux parents ou amis, doit faire plusieurs fois le tour de la cour de la maison. C'est aux pères des mariés que revient l'honneur de conduire la *kalla* pour le premier tour. Les principaux assistants sont ensuite appelés par ordre, suivant leur rang et leur fortune. Après cela, la mariée est installée dans un fauteuil que deux hommes portent sur l'épaule. Des assistants l'escortent jusqu'à sa nouvelle demeure : la traversée du Mellah est faite solennellement. Toute la foule entonne les chants rituels, les violons jouent, les enfants poussent des cris de joie et les femmes s'égosillent à lancer des you-you. L'usage veut que le cortège s'arrête devant chaque maison de parents ou amis intimes des mariés. Les porteurs du précieux fardeau descendent le fauteuil à terre et les femmes amies de la mariée soulèvent le voile qui lui couvre le visage et lui présentent un verre de lait et un morceau de sucre qu'elle doit seulement effleurer de ses lèvres. C'est un symbole de bonheur et de douceur. La procession arrive enfin à la maison où doit s'installer le nouveau couple, ordinairement l'habitation des parents du marié. La mère de ce dernier attend au seuil de la chambre nuptiale l'arrivée de sa bru qu'elle reçoit avec mille bénédictions et souhaits. Le père de la mariée n'a point suivi le cortège : il est resté chez lui et ne doit revoir sa fille que trois jours après le mariage.

La majorité des personnes qui ont escorté la mariée sont retenues à déjeûner, et le banquet se continue par des jeux, des chants et des réjouissances jusqu'au coucher du soleil. Le soir, a lieu chez les nouveaux époux un dîner auquel prennent seulement part les *bahourim*. La mariée est déjà au lit, dissimulée par un rideau à la vue des convives ; ceux-ci ont la délicatesse de ne pas trop prolonger la séance. Le marié est parmi eux à table, mais seulement pour les servir, car il doit dîner avec sa femme lorsque ses hôtes se seront retirés.

Le lendemain matin, les parents et amis de la mariée viennent lui rendre visite. Ils poussent des exclamations de joie en apercevant dans un panier le linge maculé de sang, honneur et fierté de la nouvelle épouse. Une des visiteuses court annoncer la bonne nouvelle à la mère de la mariée.

La pureté absolue de la jeune fille a une importance extrême dans ce milieu. Dans le cas où elle fait défaut, le mari quitte sa femme sur le moment même; il s'ensuit un scandale pour la famille de la mariée. (1)

Nhar-Sbah. — Littéralement jour du matin. On désigne ainsi le lendemain de la célébration du mariage. La *machta* et quelques femmes viennent procéder aux constatations auxquelles il a été fait allusion plus haut. Les parents de la mariée envoient aux nouveaux époux leur déjeûner du matin consistant en thé et beignets; ils leur envoient également la *tabla d's-sbah*. C'est l'ensemble de bibelots et menus objets en verrerie ou porcelaine que la mariée avait achetés elle-même quand elle était jeune fille, en vue de garnir son futur foyer. L'après-midi, on procède à la cérémonie de *kâlk lhsou*. Ce sont des gâteaux en forme de couronne que le coiffeur du *hattan* doit confectionner pendant qu'un *pytan* (sorte de barde) accompagne l'opération de quelques chants entrecoupés par les *you-you* des assistantes. Les invités jettent

(1) A ce propos, voici une aventure arrivée, il y a quelques années, à Salé : Une fillette de 12 ans ayant perdu la marque de son innocence à la suite d'une chute, ce fut un jour de deuil pour les parents. Ceux-ci exposèrent leur malheur au Grand Rabbin qui leur délivra un acte certifiant que la nommée une telle n'était plus une jeune fille par suite d'accident survenu telle date et en tel lieu, etc. L'honneur de la famille était sauvé et la jeune fille trouva un riche parti. Comme le premier soir des noces les précieux symptômes apparurent, le marié et les deux familles des intéressés en furent si heureux qu'ils célébrèrent cet événement par une fête à laquelle tout le mellah fut convié et qui dépassa en ampleur et en réjouissances toutes les cérémonies du mariage. Voilà pourquoi le mariage avec une veuve ou une divorcée est considéré comme de degré inférieur et ne comporte qu'une seule cérémonie sans aucun éclat. — Un accident analogue étant survenu en mars 1922, la famille fit établir par le Grand Rabbin et les notaires un certificat attestant que la nommée B... avait été victime d'une défloration par accident. Une démarche analogue fut faite auprès du Directeur de l'école israélite pour faire établir la même attestation en langue française.

leur *ghrâma* dans un plateau au profit du coiffeur et du musicien. Les *kalk lhsou* sont exclusivement réservés aux *bahourim* ; ces derniers arrivent à la tombée de la nuit pour remettre au marié leur *sbah* ou cadeau de mariage en espèces. Il est à remarquer que le mot arabe *sbah*, qui signifie simplement matin, s'applique ici au premier jour de la vie conjugale et désigne également les dons que les mariés reçoivent à cette occasion. Ces dons variaient entre cinq *guerch* et deux douros. Dans les mariages riches, le *hattan* pouvait ainsi recueillir de 200 à 250 douros, ce qui constituait alors une somme respectable.

Cet usage est en quelque sorte une entr'aide mutuelle parmi les jeunes gens, dans le but d'alléger les charges écrasantes qu'entraînent les cérémonies nombreuses et compliquées du mariage.

Le samedi suivant, nommé *sebt lhtan*, samedi de l'hymen, a lieu chez les nouveaux mariés un grand festin auquel participent parents et amis.

Nhar Rebta (Jour de l'attache). — C'est le lundi suivant. On l'appelle ainsi parce que la mariée s'attache pour la première fois la tête avec la partie du vêtement nommée *festoul* (sorte d'écharpe en soie et fil d'or dont les pans tombent en tresse sur le dos jusqu'à hauteur du genou). En même temps, le *hattan* saisit sa femme par la taille, la ceint de la *mdâmma* tout en lui marchant sur le pied.

Nhar-lhouta (Jour du poisson). — Cette importante et symbolique cérémonie a lieu le mercredi, septième jour après le mariage. Le marié, accompagné de musiciens et d'une foule d'invités et de curieux, va chez ses beaux-parents avec un plateau où se trouve un poisson, parmi de la menthe, du persil et quelques herbes vertes. Là, il reçoit des présents consistant en poissons, volailles ou bijoux. La procession se rend ensuite chez toutes les familles amies qui doivent offrir des cadeaux en nature, puis le marié, suivi de tout le cortège, gagne le domicile conjugal. On a préparé dans la cour deux chaises sur lesquelles viennent s'asseoir les mariés. On donne à chacun d'eux un poisson et un couteau et on leur ordonne d'ouvrir le ventre de l'animal. Il règne alors un grand silence; l'opération est suivie avec un intérêt palpitant, car il s'agit de voir lequel des deux époux éventrera son poisson le premier : c'est lui qui dominera dans le ménage et qui fera toujours triompher ses volontés. Cependant les assistants soucieux de ménager les légitimes susceptibilités des deux époux interprètent le résultat de la façon suivante : si le mari est vainqueur, on crie : *Ighlebha belmal* (il l'emporte sur elle par la fortune), et au cas où la mariée triomphe : *Tghlbo bloulad* (elle l'emportera sur lui par les enfants). Cependant, cette délicate attention ne console nullement les parents du vaincu, car tous sont persuadés que l'échec de l'un des époux dans l'épreuve du poisson est un signe certain de sa future sou-

mission aux volontés et aux caprices de l'autre. Aussi les membres de chaque clan aiguisent-ils avec un soin jaloux le couteau qui servira à l'opération dans le but d'assurer la victoire à leur partisan. Le soir, on offre un grand festin qui se prolonge fort tard dans la nuit. La cérémonie du poisson a aussi pour but d'éloigner le mauvais œil ; certains disent que le poisson est un porte-bonheur et d'autres ajoutent que c'est un symbole de fécondité, en raison de la rapidité avec laquelle il se multiplie.

Quand la saison le permet, le concours en question porte sur une paire d'aloses, dont un mâle et une femelle : celui des conjoints qui tombe sur le poisson femelle sera irascible et rude dans son ménage, à l'instar des œufs qui sont granuleux et rugueux.

Sebt enndama (Le samedi du repentir). — C'est le second samedi après le mariage. Les parents et amis rendent visite aux nouveaux mariés et les *bahourim* jouent la comédie suivante : ils critiquent le mariage et ses conséquences et font mine de plaindre le mari. « Pauvre garçon, lui disent-ils, comme tu as agi à la légère, quelle faute irréparable tu viens de commettre là. Tu t'es ruiné en frais inutiles, car tu as perdu tes illusions et avec elles la liberté ! ! » etc. L'usage veut que le mari proteste énergiquement contre ces insinuations et qu'il fasse l'apologie du mariage en une réplique brillante, par une démonstration serrée, nourrie de plusieurs arguments, dont celui que fournissent les charmes et la vertu de la nouvelle épouse ne sera pas le dernier. Si le marié est timide, son silence et sa gêne stimulent considérablement les visiteurs, qui l'accablent alors outre mesure de leurs réflexions peu généreuses, à la grande satisfaction des assistants. La plaisanterie se prolongerait sans pitié, si une distribution de thé et des gâteaux ne venait y mettre fin.

Tonaboda (Déformation des mots espagnols torna boda, qui signifient retour de la noce). — On sait que, d'après la loi mosaïque, durant les quinze jours qui suivent l'indisposition périodique, la femme est considérée comme impure et ne peut avoir de contact avec son mari. Il en est de même pour les quinze jours qui suivent la défloration. La nouvelle mariée passe chez ses parents les derniers jours de cette période d'impureté, à l'expiration de laquelle elle prend le bain prescrit par la loi et rentre au domicile conjugal. C'est ce retour que l'on désigne sous le nom de *tonaboda*. A cette occasion, le marié donne un grand festin.

Cette cérémonie clôt définitivement la période de réjouissances. Après, en effet, le nouveau couple rentre dans le calme et la monotonie qui caractérisent la vie quotidienne dans ce milieu.

3° QUELQUES POINTS DE DROIT MOSAÏQUE EN MATIÈRE DE MARIAGE

La question de droit relative au mariage est ample et complexe. Il n'existe pas moins de cinq *Gémarot* (volumes du Talmud), de 300 pages chacun, qui traitent du mariage. Les principaux sont : *Qidouahim* (fiançailles), *Kétoubot* (actes de mariage), *Gettin* (actes de divorce), *Ibamot* (devoirs d'un homme envers la veuve de son frère), *Nédarin* (vœux).

En dehors du texte de la *Gemara* proprement dite, un grand nombre de *Mefarchin* ou commentateurs accumulent des objections et réponses, des explications, des interprétations originales. Ils développent ainsi et étendent cette matière à l'infini; l'expression nette de la loi se trouve noyée dans ces controverses religieuses ; il devient difficile de la dégager de ce fouillis inextricable d'opinions contradictoires, de discussions interminables et infiniment subtiles. Ce fut l'œuvre du savant Maïmonide et plus tard du grand Rabbin Joseph Caro, de codifier la loi mosaïque. Le premier intitula son ouvrage *Choulhan Aroukh* (table dressée). Le second composa plusieurs volumes dont les titres diffèrent.

La loi mosaïque a considérablement évolué avec le temps et selon les lieux. En ce qui concerne le mariage notamment, les Grands Rabbins d'Espagne du XVe siècle ont élaboré divers *takanot* ou réformes qu'ils ont imposées au judaïsme marocain lors de leur expulsion et qui ont cours encore aujourd'hui, sauf quelques variantes résultant des nouveaux règlements institués dans la suite par quelques Rabbins dont la science et l'autorité faisaient loi.

Dans un ouvrage édité à Livourne en 1881, le Grand Rabbin Abraham Encaoua, grand-père du Grand Rabbin actuel de Salé, a recueilli les doctrines des Rabbins espagnols concernant le mariage ainsi que les amendements et usages établis postérieurement par les plus brillants Rabbins jurisconsultes. Le Grand Rabbin actuel de Salé a consigné dans trois ouvrages, à titre d'exemples, les jugements qu'il a eu à prononcer dans divers cas en matière de mariage et de succession. Ces livres sont intitulés : 1° *Karné Réem* (les cornes du Chevreuil) (1); 2° *Toafot Réem* (la force du Chevreuil); 3° *Pahamoné Zahab* (les clochettes d'or).

Quelques cas de divorce. — En cas d'adultère de la femme, la dissolution du ménage est de rigueur. Le divorce n'est pas simplement alors un droit pour le mari, mais une obligation ; c'est-à-dire que les *dayanim* (juges) obligent le mari à répudier sa femme, même lorsqu'il ne réclame rien, soit qu'il ignore l'infidélité commise, soit que, connaissant la vérité, il préfère

(1) Les initiales du Grand Rabbin forment le mot *Réem* qui, en hébreu, signifie « chevreuil ».

néanmoins se résigner par amour ou par indulgence. Personne ne tolère qu'une épouse infidèle puisse continuer de vivre avec son mari. On jugera de l'énormité du scandale par la nature de la punition infligée à la coupable : elle est traînée devant le Grand Rabbin qui l'excommunie et lui fait donner la bastonnade, puis on lui attache deux cornes au front ; on la fait monter sur un âne et elle parcourt ainsi plusieurs fois le Mellah d'un bout à l'autre, suivie d'une foule indignée qui l'accable d'injures et de gamins qui lui lancent des pierres en la houspillant par ces cris : *Harimana, bourrimma* (brute, sauvage).

On affirme que malgré la sévérité du châtiment, les cas d'adultère étaient jadis plus fréquents qu'aujourd'hui, où le *dayan* (juge) ne sévit plus avec la même rigueur. Peut-être la plupart des cas de malhonnêteté passent-ils aujourd'hui inaperçus parce qu'ils ne sont pas signalés à l'attention générale par ce châtiment retentissant.

Ce n'est pas seulement en cas d'adultère que le mari peut répudier sa femme ; celle-ci s'expose également à être renvoyée sans *kétouba* (montant de l'indemnité prévue dans l'acte de mariage), si elle est trop coquette, si elle recherche la société des hommes et s'efforce de leur plaire. Une réserve absolue est de rigueur. Selon la loi mosaïque, le divorce est une chose fort simple ; à la suite du moindre incident, du plus léger désaccord, le mari peut réclamer le divorce, pourvu qu'il verse à sa femme la *kétouba*. La femme aussi peut invoquer n'importe quel motif (défauts physiques ou moraux du mari) pour déserter le foyer conjugal. Elle peut simplement dire : « Je n'aime pas cet homme, il me déplaît de vivre avec lui », elle obtient ainsi sa liberté, à condition qu'elle renonce à toute indemnité.

Cependant, malgré ces facilités et contrairement à ce qui se passe dans d'autres villes du Maroc — notamment à Fès et à Meknès — le divorce a lieu très rarement à Salé; d'abord parce que le montant de la *kétouba* est ici trop élevé pour permettre à un mari d'envisager une solution extrême en cas de désaccord avec sa femme ; en second lieu, le divorce est considéré ici comme un acte honteux. Il entraîne un si grand déshonneur pour les intéressés et leurs familles, que l'on se résigne à tout pour éviter une rupture.

Polygamie. — Bien que d'après la loi la polygamie soit permise, le mari s'engage dans la *kétouba* à n'épouser une seconde femme qu'avec le consentement de la première. Inutile d'ajouter que celle-ci n'est jamais disposée à s'adjoindre une rivale. Ce n'est qu'en cas de stérilité que le mari a le droit de contracter un second mariage sans être obligé de recourir au consentement de sa femme. Mais cette *takana* (amendement à une loi) ne reconnaît ce droit au mari qu'après dix ans de mariage et à la condition expresse que tous les moyens de guérison aient été tentés sans succès (remèdes de bonnes femmes, médecin, sorcellerie et visites aux tombeaux de Saints).

Si la seconde union n'est pas plus féconde que la première, le mari n'attendra cette fois que cinq ans pour convoler en troisièmes noces, car la deuxième femme, n'ayant pas été apte à remplir le rôle pour lequel elle a été exclusivement appelée, ne mérite pas les ménagements auxquels, à plusieurs titres, la première épouse a droit. Il est à remarquer que les causes de stérilité sont dans tous les cas imputées à la femme et que le mari est toujours présumé normal.

Ibboum. — On appelle ainsi la coutume dite du Lévirat, d'après laquelle tout homme célibataire ou marié doit épouser la femme de son frère si celui-ci meurt sans laisser d'enfant. Si le défunt laisse plusieurs frères, la veuve peut formuler un choix. L'*ibboum* se pratique quelque soit l'âge de la femme devenue veuve et celui du beau-frère qui doit l'épouser. Dans le cas où ce dernier refuse de remplir cette obligation, la loi prévoit la cérémonie de la *halitza*, au cours de laquelle la veuve, en présence des juges, crache devant son beau-frère en lui disant : « C'est ainsi que l'on fait à tout homme qui refuse de reconstruire le foyer de son frère ». Pour éviter la *halitza*, qui est très redoutée, les *dayanim* autorisent les deux intéressés à accomplir l'*ibboum* pour un ou plusieurs jours, quitte à divorcer ensuite. Au cas où il y a une trop grande différence de rang entre la veuve et son beau-frère, ou si ce dernier est un père de famille nécessiteux, l'obligation de l'*ibboum* est annulée.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces dispositions judiciaires ont été établies par les Grands Rabbins espagnols. Il est curieux de constater que la génération arrivée d'Espagne a imposé ses doctrines en matière de droit et s'est, au contraire, assimilé les mœurs et coutumes des Juifs indigènes, adoptant au cours des fêtes du mariage, des cérémonies qui présentent une grande analogie avec celles du mariage berbère.

*
* *

Chants de Mariage

I

La'ros ya kafer,
Aymma abyadi!
Ya ilid lehnafer,
Aymma abyadi!

Men frahli unfrahlo,
Aymma abyadi!
Śeh lebger nedbahlo,
Aymma abyadi!

La ros hrej isdad,
Aymma abyadi!
'Abba bent lejuad,
Aymma abyadi!

Lifrahli šahrin,
Aymma abyadi!
Nefrahlo 'amin,
Aymma abyadi!

O marié cruel,
Ma mère, quel bonheur!
L'homme aux grosses joues,
Ma mère, quel bonheur!

Le marié est parti à la chasse,
Ma mère, quel bonheur!
Il a emporté une fille de haut rang,
Ma mère, quel bonheur!

Celui qui participera à ma joie, je me réjouirai à mon tour avec lui.
Ma mère, quel bonheur!
J'égorgerai en son honneur le meilleur du troupeau,
Ma mère, quel bonheur!

Celui qui partagera ma joie deux mois,
Ma mère, quel bonheur!
Je me réjouirai avec lui deux ans,
Ma mère, quel bonheur!

II

1. — *Sa'adi, yana sa'adi,*
Waš ilo 'andi,
Waš hajto bya!
Wila isalni 'alana rasi,
Awgululo lima fassya!

2. — *Wila isalni 'alana ša'ari,*
Awgululo mdeza hrirya!

3. — *Wila isalni 'alana jbahti,*
Awgululo mešta 'aljya!

4. — *Wila isalni 'alana hajbi,*
Awgululo ibra mesqya!

5. — *Wila isalni 'alana 'ini,*
Awgululo mḥabra rumya!

6. — *Wila isalni 'alana nifi,*
Awgululo temra sakria!

7. — *Wila isalni 'alana fomni,*
Awgululo ḥatem dehbya!

8. — *Wila isalni 'alana ḥaddi,*
Awgululo werda 'akrya!

9. — *Wila isalni 'alana snani,*
Awgululo joher ḥarrya!

10. — *Wila isalni 'alana lhayti,*
Awgululo tasa dahbya!

11. — *Wila isalni 'alana 'anqi,*
Awgululo qar'aa zazya!

1. — Mon bonheur, ô mon bonheur,
Qu'a-t-il chez moi ?
Et que me demande-t-il? (1)
S'il m'interroge sur ma tête,
Dites-lui que c'est une *lima fassya*. (2).

2. — S'il m'interroge sur mes cheveux,
Dites-lui que c'est un faisceau de fils de soie.

3. — S'il m'interroge sur mon front,
Dites-lui que c'est un peigne d'ivoire.

4. — S'il m'interroge sur mon sourcil,
Dites-lui que c'est une aiguille aimantée.

5. — S'il m'interroge sur mon œil,
Dites-lui que c'est un encrier *roumi*.

6. — S'il m'interroge sur mon nez,
Dites-lui que c'est *temra sakrya* (3).

7. — S'il m'interroge sur ma bouche,
Dites-lui que c'est une bague d'or.

8. — S'il m'interroge sur ma joue,
Dites-lui que c'est une rose écarlate.

9. — S'il m'interroge sur mes dents,
Dites-lui que ce sont des perles fines.

10. — S'il m'interroge sur mon menton,
Dites-lui que c'est une tasse en or.

11. — S'il m'interroge sur ma gorge,
Dites-lui que c'est une aiguière de cristal.

(1) On reprend ces trois vers avant chaque couplet.
(2) Variété de citron très estimée.
(3) Variété de dattes très douces et de forme régulière.

III

La'rosa 'amlet lmatesa fi bab edderboz ;
Ṭaḥtlha sbnyytha, urfedha la'ros !

La'rosa 'amlet lmatesa 'ala bab lbit ;
Ṭaḥtlha sbnyytha, urfedtha abkit !

La'rosa 'amlet lmatesa 'ala bab eddar ;
Ṭaḥtlha sbnyytha, urfedha zellal !

La mariée a installé une balançoire à la porte du corridor ;
Son foulard est tombé, le marié l'a ramassé.

La mariée a installé une balançoire à la porte de la chambre ;
Son foulard est tombé, je l'ai recueilli en pleurant.

La mariée a installé une balançoire à la porte de la maison ;
Son foulard est tombé, un *zellal* (1) l'a ramassé.

IV

Chanson que l'on chante le jour du henné au moment où la *maṣṭa* applique la pâte sur les mains et les pieds de la mariée.

Almaṣṭa meṣṭi dlalha,
La'rosa râyḥa ldârha !

Dar nzaha, ya dar lbnat !
Kanet 'a mra fisâ'à ḥlat !

Gulu lbuha yâ'lih lḥir,
Li 'atâ bento leṣbâb ṣ'ir !

Alalla kuli uṣ'rbi,
t'ṣiannek âna nsanu !

Gulu lbuḥa ya neṣrani !
Li 'atâ bento lberrani !

Alalla ana 'abdek,
Ouida rdili nti bya,

Abyâdek yâ um lbnat !
Uaḥḍa sabnet ouaḥda ṭuât !

Jib eṣhod uneṣhadlek,
Om la'yun eṣahdya !

(1) ***Zellal***, homme élégant soigné dans sa mise et empressé auprès des femmes.

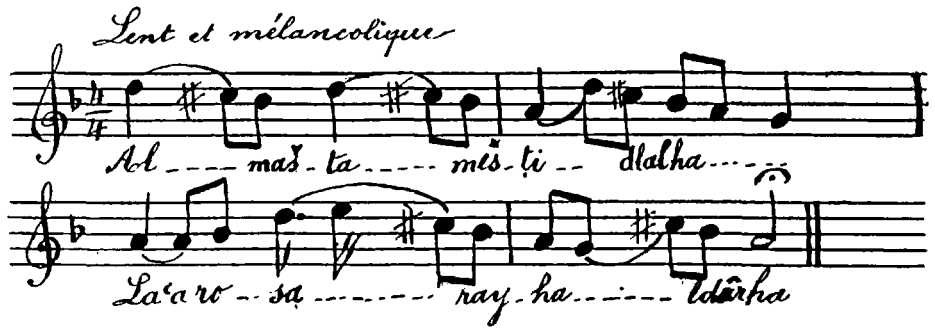

O *mašta*, peigne ses tresses,
La mariée va rejoindre sa demeure.

Dites à son père qu'il ait du bonheur,
Car il a donné sa fille à un jeune adolescent.

Dites à son père : ô *nesranil* (chrétien),
Car il a donné sa fille à un étranger.

Que tu es heureuse, ô mère des jeunes filles :
L'une a lavé le linge, l'autre l'a plié.

La maison de la gaîté est celle des jeunes filles.
Elle était pleine de vie, soudain elle devint déserte.

O *lalla* (madame) mange et bois,
Et ton jeûne je l'observerai pour toi.

O *lalla*, je suis ton esclave,
Et si tu daignes m'agréer,

Fais venir des témoins, je le déclarerai,
O fille aux yeux de miel!

V

Pyout chanté le jour du mariage par le cortège qui conduit la mariée à sa nouvelle demeure.

Béni el ḥay teuû zimra weḥuda	בני אל חי תנו זמרה והודה
Weširu šir 'al miswa ḥamuda	ושירו שיר על מצוה הכיודה
Ašer bâà leria' ṣaḥ weâdom	אשר באה לריע צח ואדום
Newat bèyet élohim lo y'adah	נית בית אלוהים לו יעדה
Weliferet ḥen labša weḥabod	ותפארת חן לבשה וכבוד
Wohli zâye weḥol seḥel 'anuda	וגלו זיון וכל שכל ענודה
Wéoybim labšo bošet weqinâ	ואובים לבשו בושת וקבאה
Mibanot Ṣion weḥol 'aré yehuda.	מבנות ציון וכל ערי יהודה :

Fils de l'Eternel vivant, adressez des chants et des louanges
Et chantez un cantique pour la *miswâ* (1) enviable
Qui revient à l'ami blanc et vermeil.
La parure du foyer, Dieu la lui a destinée;
Elle s'est vêtue de majesté, de grâce et d'honneur ;
Elle est parée d'objets d'ornement et d'esprit.
Les ennemis éprouvent honte et jalousie
Devant les filles de Sion, de toutes les villes de Juda.

VI

Le jour de la célébration du mariage, le mari part de bonne heure au temple, accompagné de tous ses invités. Pendant ce temps, les femmes habillent la mariée et en attendant l'arrivée du cortège masculin, elles chantent en battant des mains et en dansant autour de la nouvelle épouse. C'est une grande *miswa* que de prendre part à ces ébats ; les jeunes filles sont écartées de la cérémonie.

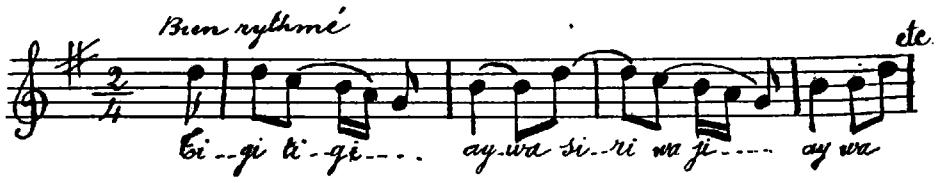

Tigi tigi	*aywa*	*Tigi tigi*	*aywa*
Siri waji	*aywa*	Va et viens,	*aywa*
Rajlek tajer	*aywa*	Ton époux est négociant.	*aywa*
Ibi' twajer	*aywa*	Il vend des marchandises.	*aywa*
Rajlek gizbar	*aywa*	Ton époux est *gizbar* (2).	*aywa*
Ya la'rosa	*aywa*	O la mariée,	*aywa*
Siri waji	*aywa*	Va et viens,	*aywa*
La thaśmiśi	*aywa*	Ne rougis point,	*aywa*
Rajlek ḥaḥam	*aywa*	Ton époux est *ḥaḥam* (3).	*aywa*

(1) Acte méritoire.
(2) Chef de la Communauté.
(3) Savant en lettres hébraïques.

VII

Le jour des sept bénédictions.

Le cortège va du temple à la maison de la mariée. Celle-ci est habillée et le *talamon* prêt. On commence par chanter sur un ton triste, dit *'arubi*, le poème suivant ayant trait à la destruction du temple et de la nation juive ; car dans la circonstance la plus joyeuse Israël doit une larme à Jérusalem ; une joie sans mélange lui est interdite.

C'est à ces considérations que certains rabbins attribuent l'usage qui consiste à briser un verre après les sept bénédictions. A l'origine c'était, affirme-t-on, un vase de prix qu'il fallait sacrifier. Le dommage ainsi causé attristait les mariés et tournait du même coup leur pensée vers les malheurs de Sion. Cette interprétation fantaisiste d'un rite symbolique reconnu très ancien et commun à divers peuples, méritait d'être notée.

Raḥem terraḥem.

Raḥem teraḥem 'al sé pezura	רחם תרחם על שה פזורה
Kesé ben zeebim tâuuah	כשה בין זיאבים תנוח
Mesubabim 'ali kol se 'asara	מסובבים עלי כל שה עשרה
Wehi ṣo'eket beaf ḥuaḥ	והיא צועקת באף חוח
Welo masâa hayona manuaḥ	ולא מצאה היונה מנוח
Maduaʿ iḥar qeṣi weniḥbas	מדוע איחר קצי ונכבש
Naṭu ṣelalay we'arab šemši	נטו צללי וערב שמשי
Maduaʿ ani ka'eseb ibaš	מדוע אני כעשב איבש
Dalla wesaha laàreṣ roši	דלה ושחה לארץ ראשי
Maduaʿ godel šebri lo ḥobaš	מדוע גורל שברי לא הובש
Merob zedoni umipaḥ yosqši	מרוב זדוני ומפה יוקשי
Šuba aduuay ḥalleṣa nafši.	שובה ה׳ חלצה נפשי

Aie pitié du troupeau disséminé,
Troupeau jeté parmi les loups,
Dont dix entourent chaque brebis.
Celle-ci, l'épine au nez, crie de douleur.
Hélas ! la colombe n'a point trouvé de repos.

Pourquoi ma délivrance a-t-elle été retardée,
Mon horizon s'est-il couvert d'ombre et mon soleil a-t-il disparu.
Pourquoi me dessécherai-je comme l'herbe,
Faible, la tête baissée vers la terre.
Pourquoi mon malheur croît-il sans arrêt.
Je le dois à mes péchés, au piège où je suis tombé.
Reviens, ô Dieu, et délivre mon âme.

VIII

Avant de monter la *kalla* (épouse) sur le *talamon* (sorte de trône), on chante le poème suivant sur un ton récitatif :

Qumi aḥoti ra'yati	קומי אחותי רעיתי
Beâhobim nit'âlesa	באהבים נתעלסה
Reut pânâyḥ ḥaśaqti	ראות פניך השקתי
Nafśi letââba garsa	נפשי לתאבה גרסה
Miṭâteḥ zâhab râfadti	מטתך זהב רפדתי
Buṣ weargamau mehussa	בוץ וארגמן מכוסה
Betuḥa rasuf âhaba	בתוכה הצוף אהבה
Weysmaḥ 'imaḥ beḥibba	וישמח עמך בחבה
Kesimḥat bet haśoâba	כשמחת בית השואבה
Wekimsos ḥatan 'al kalla.	וכמשוש חתן על כלה
Bo yabo na ydid nafśi	בוא יבוא נא ידיד נפשי
Yânuâḥ yśqot bem'oni	ינוח ישקוט במעוני
'Od ylawé eli iśi	עוד ילוה אלי אישי
Hutam al leb semeni	חותם על לב שמיני
Semolo taḥat lerośi	שמאלו תחת לראשי
Wimino teḥābeqeni	וימינו תחבקני
El bet miqdaśo aqareba	אל בית מקדשו אקרבה
Weet mizbaḥo asubeba	ואת מזבחו אסובבה
Az itbaraḥ śemeḥ raba	אז יתברך שמיה רבה
Weitromam ṣur na'ûla,	ויתרומם צור נעלה

Lève-toi, ma sœur, ma bien-aimée,
Et délectons-nous d'amour.
Je désire voir ton visage,
Mon âme se pâme d'affection.
J'ai garni ta couche d'or,
Elle est couverte de fin lin et d'écarlate,
Le dedans est un tissu d'amour.
Qu'il (le marié) se réjouisse avec toi d'amour.
Comme la réjouissance de *Bet Hasoaba* (1).
Et l'allégresse de l'époux avec l'épouse.

(1) Les fêtes de *Bet Hasoaba* avaient lieu les derniers jours de *Succot* (fête des cabanes) dans le Grand Temple de Jérusalem. Elles se déroulaient avec une solennité et un éclat demeurés légendaires. Il est dit notamment dans le Talmud : « Celui qui n'a pas vu la cérémonie de *Bet Hasoaba* n'a jamais vu fête de sa vie. »

Puis on invite le *hatan* (nouveau marié) à prendre place près du *talamon* et l'on chante :

Qu'il vienne le chéri de mon âme,
Trouver le calme et le repos dans ma retraite!
Que mon époux se joigne encore à moi!
Que sa main gauche soit sous ma tête,
Et que sa droite m'embrasse!

La fin du poème fait allusion à la reconstruction du Temple de Jérusalem et au rétablissement du Culte Saint dans la Patrie Juive reconstituée.

Nous sacrifierons dans Son (Dieu) Temple!
Nous tournerons autour de Son Autel!
Alors Son nom sera infiniment béni,
Et sera glorifié l'Éternel Très-Haut!

IV

« Piyout » qu'on chante toutes les fois qu'on accompagne le jeune homme chez sa fiancée durant les cérémonies du mariage. On remarquera que toutes les strophes se terminent par le mot *hen* (grâce) et que les premières lettres des strophes forment les mots אמת יהוה (L'Éternel est vrai). Les réminiscences bibliques foisonnent dans ce poème : de nombreuses expressions sont empruntées au *Cantique des Cantiques* et aux *Proverbes*.

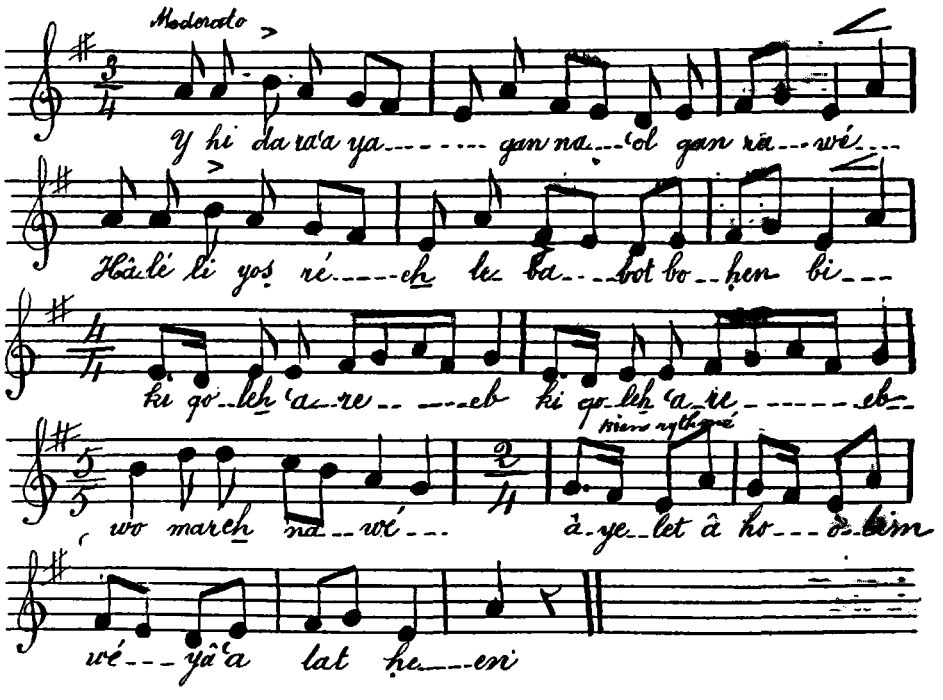

Yḥida ra'aya	פִּיּוּט
Yḥidâ ra'aya gan na'ol gan râwé	יחידה רעיה גן נעול גן רוה
Hâléli yoṣreḫ lebabot boḥen bi	חללי יוצריך לבבות בוחן בי
Ki qoleḫ 'areb womareh nâwé	כי קרלך עריב ומראך נאוה
Ayelet ahobim weya'âlat ḥen	אילת אהבים ויעלת חן
Hayâfâ bannâšim kalla keloula	חיפה בנשים כלה כלולה
Ne'amt méôd mikol kéli ḥemda	נעמת מאד מכל כלי חמדה
Mizâhab mipâz méôdem piṭda	מזהב מפז מאודמו פטדה
Be'ene kol roéḫa at noset ḥen	בעיני כל רואיך את נשאת חן
Woudmot panéḫa ra'yâti ḥen yedmo	ודמות פניך רעיתי הן ידמו
Kyâreyaḥ yaqar mâlé ben yomo	כירח יקר מלא בן יומו
Bâruḫ hâel šibârà bâ'olâmo	ברוך האל שברא בעולמו
Beriot ṭobot wayomer limṣo ḥen	בריות טובת ויאמר למצוא חן
Hâlo abakeš laḫ bâyt menouḥâ	הלא אבקש לך בית מנוחה
Toḫ nawé šalem behašket wobiṭḥâ	תוך נוה שלם בהשקט ובטחה
Kabbed âkâbedḫa méôd bamidḥâ	כבד אכבדך מאד במנחה
Hâében haroša tesoôt ḥen ḥen	האבן הראשה תשואות חן חן
Im lo ted'i laḫ yâfa ṿéhâgona	אם לא תדעי לך יפה והגונה
'Al mi ve'al mâ dodaï leḫa itena	על מי ועל מה דודי לך אתנה
Rabout bànot at 'alit 'al koullâna	רבות בנית את עלית על כולנה
Śeqer hâḥen vehebel hayofi	שקר החן והבל היופי
Mahari boyi leganni aḥoti	מהרי בואי לגני אחותי
El bet imi véel ḥéder horati	אל בית אמי ואל חדר הורתי
Welâqaḥtâ myadi et minhâti	ולקחת מידי את מנחתי
In mâṣâti be'edeḫa ḥen.	אם מצאתי בעיניך חן
Tebouraḫ minnašim béohel Sarâ	תבורך מנשים באוהל שרה
Wé-Ribqa Râḥel Léâ Ḥanna	ורבקח רחל לאה חנח
Liqrat banot ṣééna worénna	לקראת בנות צאינה וראינה
Kelil tiféret berošâ leyyât ḥen.	כליל תפארת בראשה לוית חן
David hameleḫ migiz'o mašyah	דוד המלך מגזעו משיח
Weširâw wušbâḥâw leḫa âšâbyaḥ	ושיריו ושבחיו לך אשבח
Šir lama'âlot wešir lamnaṣyaḥ	שיר למעלות ושיר למנצח
Ledawid mizmor dibré pi ḥâḫàmim.	לדוד מזמור דברי יפי חכמים

O mon unique amie, jardin clos, jardin fécond,
Loue ton Créateur qui pénètre tous les cœurs,
Car ta voix est mélodieuse et ton visage beau,
Gazelle des amours et biche gracieuse!

O la plus belle entre les femmes, épouse accomplie,
Tu es plus belle que tout objet précieux,
Plus que l'or, l'or fin, la sardoine et la topaze!
Aux yeux de tous tu es pleine de grâce.

Ta figure, mon amie, ressemble
A la chère pleine lune en son jour!
Béni soit l'Éternel qui a peuplé son monde
De belles créatures et les a empreintes de grâce!

Ne te chercherai-je pas une demeure reposante,
Un foyer parfait de calme et de tranquillité!
Je te témoignerai mon respect par des présents,
O la belle pierre précieuse rayonnante de grâce!

Tu ne sais pas, la belle,
Pour quelles raisons je te donnerai mon amour,
C'est que nombreuses sont les filles vertueuses, mais tu les
[surpasses toutes
La beauté n'est que vanité et mensonge la grâce!

Empresse-toi de venir dans mon jardin, ma sœur,
A la maison de ma mère, à la chambre de celle qui m'a conçu,
Et tu prendras mon présent de ma main
Si à tes yeux je peux trouver grâce.

Sois bénie parmi les femmes dans la tente de Sara!
Rébecca, Rachel, Léa, Hanna,
A la rencontre des jeunes filles, sortez et regardez!
Le diadème de majesté est sur ta tête une auréole de grâce.

De la branche du Roi David naîtra le Messie
Et ses cantiques et glorifications je te les adresse,
Le cantique de Macaloth, le cantique donné au Maître chantre
Le cantique de David, les paroles des Sages.

X

« Pyout » qu'on chante après la cérémonie des sept Bénédictions, au moment où la mariée descend du « Talamon ».

Ya'alat ḥen.

Ya'alat ḥen ha'alma ne'imâ
Kelilat yofi bat étanim
Qumi ori ki ba oreḳ wezahreḳ
Wequmi ṣahali bernanim
Qumi 'edi sanif meluḫa nesuḫa.
Welibši šani 'im ma'adanim
Mišbeṣot šeš worqamot ki mikol 'alamo
Nawit yeyafit hadura qešura
Ba'abotot hišqaḳ milefanim
Yašeruḫa kol banot
Betof wobḥinor womḥolot
Woma laḥem banot bedodi ledodi
Ani we'alay tešuqato
Qinnamon gam bosem wėgam šeš vetaršeš
Wopuḳ 'im dar noṣeṣim or lehabim
Wé'anayḳ zorqim tataḥ womiftaḥ
Siftotayḳ kemo ḥut šanim
Šinnayḳ kabedolaḥ raqateḳ kemo felaḥ rimmon
Wezot qomoteḳ yafta wedamta
Letamar ne'imāt šušanim

ויעלת חן העלמה נעימה
כלילת יופי בת איתנים
קומי אורי כי בא אוריך וזהרך
וקיומי צהלי ברננים
קומי עדי צניף מלוכה נסוכה
ולבשו שני עים מעדנים
משבצות שש ורקמות מכל עלמות
נוית ויפית הדורה קשורה
בעבותות חשקך מלפנים
יאשרוך כל בנות
בתוף ובכנור ומחולות
ומה לכם בנות בדודי לדודי
אני ועלי תשוקתו
קנמון גם בושם וגם שש ותרשיש

ופוך עם דר נוציצים אור להבים
ועיניך זורקים תותח ומפתה
שפתותיך כמו חוט שנים .
שניך כבדולח רקתך כמו פלח רמון
וזאת קומתך יפתה ודמיתה
לתמר נעימות שושנים

Biche gracieuse, agréable jeune fille
D'une parfaite beauté, fille de noble race,
Lève-toi pour briller, car l'heure de ta splendeur et de ton éclat est venue!
Lève-toi et réjouis-toi de chants de triomphe.
Lève-toi pour te parer de la couronne royale,
Et habille-toi d'écarlate et d'objets précieux,
De tissus de lin fin et de broderie; car parmi toutes les jeunes filles
Tu es la plus belle et la plus agréable, ô majestueuse.
Ton amour fut dès l'abord une puissante chaîne.
Elles te diront bien heureuse toutes les jeunes filles
Au son du tambour, de la harpe, et des flûtes.
Et que voulez-vous, les filles, de mon amant?
Je suis seule à mon aimé et il n'a de désir que pour moi.
Tu es du cinnamon aromatique ainsi que du marbre et de la chrysalite,
L'escarboucle et l'albâtre (?) étincellent d'éblouissantes flammes.
Mais tes yeux lancent des traits.
Le bord de tes lèvres est un fil d'écarlate;
Tes dents sont comme le cristal et ta joue est comme une moitié de grenade.
Et ta taille, belle entre toutes, ressemble
A un palmier, ô la plus agréable des roses!

R. Tadjouri.

Un four à chaux à Moulay-Idris (Zerhoun).

Il y a plusieurs types de fours à chaux au Maroc; celui dont je vais parler est en usage dans la région de Moulay-Idris (Zerhoun), et en particulier à Volubilis, où il existait avant notre arrivée au Maroc et où il a été remis en état, pour les besoins de la Direction des Fouilles, grâce à un vieux *maallem* de Moulay-Idris. Je me propose de décrire à la fois le four et la technique de cet ouvrier.

Son travail a commencé par une invocation à Dieu. Puis il a jeté de l'eau sur la terre à bâtir, et comme ses aides européens allaient se servir de leurs instruments pour gâcher ce mortier, il s'est vivement récrié, et relevant son seroual et sa jellaba, il l'a pétrie avec ses pieds; on sent déjà qu'il est l'esclave et le conservateur de la tradition.

Le four à chaux du Zerhoun a 3 mètres 50 de haut environ, mais il est presque entièrement souterrain. Il se compose de deux parties :

l'inférieure, qui sert à la fois de foyer et de cendrier, car il n'y a pas de grille;

la supérieure, où l'on dispose d'une façon particulière les pierres à chaux.

La première, qui a 1 mètre de profondeur sur 2 mètres 50 de diamètre affecte la forme d'un tronc de cône; elle est entièrement souterraine. La deuxième est cylindrique, mais un peu plus large à sa partie supérieure qu'à sa partie inférieure. Elle ne dépasse le niveau du sol que de $0^m,50$ à $0^m,60$; son diamètre est de 3 mètres, sa hauteur de 2 m. 50; et il semble que dans plusieurs fours de la région, la même proportion ait été observée. On peut la comparer à une tour ronde, ouverte à la gorge; elle communique, en effet par une brèche (1) avec une excavation creusée dans le sol environnant. Cette excavation permet l'alimentation du foyer; elle rejoint le niveau du sol par un plan incliné qui facilite la main d'œuvre.

Pour charger le four, le maallem emplit le cendrier de feuilles de *doum* qui serviront de combustible et qu'il utilise comme tréteaux. Le diamètre du cendrier étant plus petit que celui du four, il en résulte un ressaut, qui sert de point d'appui aux premières pierres à chaux : le maallem les

(1) Cette brèche mesure 1 m. 30 de largeur à sa partie supérieure, et 0 m. 90 à sa partie inférieure.

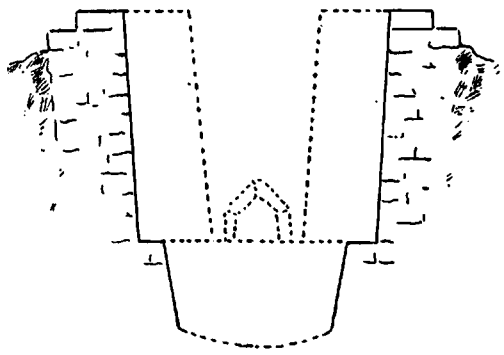

Fig. 1.

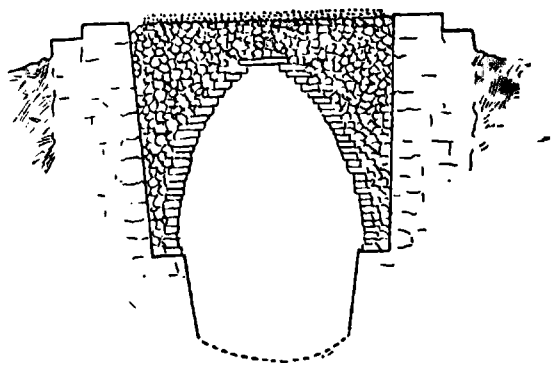

Fig. 2.

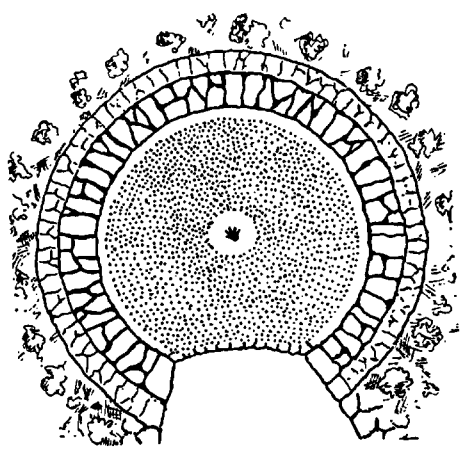

Fig. 3.

Fig. 4.

LÉGENDES DES FIGURES

1. — Coupe du four à chaux ; en pointillé, l'emplacement de la brèche et de la porte du four. Le fond du cendrier est également marqué en pointillé, parce qu'il varie selon qu'on y a laissé plus ou moins de cendres, à la suite des fournées antérieures.
2. — Coupe du four, garni de pierres à chaux.
3. — Le four chargé ; sa face supérieure ; on y distingue la main protectrice, l'enduit de terre séparé de la paroi du four par un léger interstice et la brèche.
4. — Photographie du four, Vue prise des bords de l'excavation creusée pour alimenter le four, montrant la brèche et la porte de ce four.

Nota : Grâce aux plans cotés qu'a bien voulu faire à mon intention, M. Desroziers, Inspecteur des Antiquités, j'ai pu établir ces croquis avec leurs exactes proportions.

range en assises horizontales et circulaires, de diamètre décroissant, afin de former une coupole cylindro-conique. Ces pierres ne sont pas disposées à plat, mais obliquement et maintenues dans leur porte à faux, par des pierres moins grosses qui calent leur extrémité périphérique; de toutes petites pierres remplissent l'intervalle compris entre les pierres ainsi disposées et le mur du four. Lorsque la coupole est sur le point d'être achevée et qu'il ne reste plus qu'un orifice assez réduit, on obture ce dernier avec des pierres plates que l'on recouvre de pierres menues, soigneusement entassées. Le four garni, il n'y a guère plus de $0^m,60$ entre le sommet de la coupole et la surface supérieure du chargement de pierres à chaux.

Au niveau de la brèche, les pierres disposées les unes au-dessus des autres comme dans un mur, continuent le cylindre que formerait la paroi interne du four, si le mur n'était pas interrompu, mais elles s'infléchissent en dedans, et forment une surface légèrement concave, sans doute pour résister à la poussée du dôme à ce niveau.

Au bas de la brèche, c'est-à-dire à la hauteur du ressaut sur lequel s'appuie la coupole, est la porte du four : deux grosses pierres, formant pieds-droits, la limitent à droite et à gauche; deux autres pierres, s'appuyant sur ces dernières par l'une de leurs extrémités et se touchant par l'autre, constituent un linteau brisé, en forme de chevron; cette porte, dit le maallem, a un empan de large, une coudée de haut.

Il ne reste plus qu'à boucher les interstices des pierres de la brèche avec de la terre mouillée et pétrie; à recouvrir ensuite, de même façon, les petites pierres qui constituent la partie supérieure du chargement du four. Mais si la boue est uniformément répandue sur ces petites pierres, le maallem veille à ce qu'elle ne touche pas aux parois du four : quatre travers de doigt l'en séparent. Ce dernier travail est fait avec un soin particulier; lorsqu'il est achevé, la terre porte la trace des raies faites avec la pulpe des doigts. A la partie centrale seulement, est une petite surface, unie, où le maallem a appliqué sa main droite, les doigts tournés vers l'Est. Il a fait cette empreinte avec minutie, humectant ses doigts de salive, lissant méticuleusement la terre, et transformant presque cette main en une de ces mains schématiques que l'on voit sur les portes... Il a déclaré alors que son œuvre était achevée.

Théorie du four. — Ce four présente plusieurs particularités :

1°) La brèche, qui fait ressembler le four à une tour ouverte à la gorge, est pratiquement supprimée par l'enduit de terre; c'est qu'elle est seulement destinée à faciliter le chargement et le déchargement du four; elle est orientée dans le sens des vents dominants.

2°) L'action du feu sur la masse des pierres à chaux est favorisée par la disposition cylindro-conique du dôme qui réduit autant que possible les épaisseurs et par le système de construction de ce dôme, les pierres les plus grosses étant les plus rapprochées du feu.

3°) Le tirage est activé par l'obliquité des pierres qui forment les assises horizontales du dôme.

4°) Grâce à la couche de terre battue qui recouvre les pierres à chaux, la chaleur produite par le foyer traverse toute la masse des pierres, avant de se dégager par l'interstice qui sépare la terre de la paroi du four.

5°) La disposition du cendrier permet l'utilisation de la chaleur des cendres, et la construction souterraine de l'ensemble du four, empêche toute déperdition de calorique.

6°) Enfin la disposition du four diminuerait considérablement les risques de retours de flamme.

Fonctionnement du four. — Avant d'achever le chargement du four, le maallem a imprimé sa main droite dans la boue qui recouvre les pierres à chaux, les doigts tournés vers l'Est : magie et religion.

« Quand la fumée apparaîtra, dit le maallem, les gens des alentours qui la verront crieront : *afiâ, afiâ*, le feu, le feu, il y a du feu à Volubilis, et si quelqu'un a de mauvaises intentions, s'il veut que la fournée ne réussisse pas, cette main s'opposera au mauvais œil, et il sera puni dans ses enfants, ou dans sa famille... »

— Et quelle sera la durée de la cuisson? — « Dieu seul le sait » a répondu le maallem.

Il a ensuite allumé le feu. Le capuchon de son burnous rabattu sur la tête, il s'est penché vers l'ouverture du four, et il a crié de toutes ses forces : « Qu'Allah veuille que la fournée soit bonne!... Que Moulay Idris m'accorde une bonne fournée! » et tandis qu'il prononçait ces mots, il a porté sa droite à son front et à son cœur.

Le feu a été allumé le vendredi soir, après la prière (j'en fixe le moment pour établir la durée de la cuisson); il a été chargé pour la dernière fois, le lundi soir. Une grosse pierre a été scellée avec de la boue devant la porte du four, afin de maintenir le mieux possible, la chaleur.

Puis la combustion s'est achevée, le refroidissement est venu, et on a effondré l'amoncellement de pierres calcaires, transformées en chaux.

J. Herber.

Bibliographie

J. Frödin. — 1° *Géographie physique de l'Ouest du Maroc. (Géografiska Annaler,* 1922, H. 1, p. 58-76.) 2° *Un voyage d'études géographiques dans le Maroc Occidental. (La Géographie,* février 1923.)

Deux savants Suédois, M. Frödin, professeur à l'Université de Lund, et M. S. Murbeck ont accompli, en 1921, un voyage d'études au Maroc Occidental, qui avait pour objet essentiel la géographie botanique.

En attendant la publication de travaux spéciaux, M. Frödin, en savant attentif à tous les problèmes géographiques, nous donne d'abord deux contributions intéressantes à l'étude de la géographie marocaine. C'est dans la *Géographie* un bref compte-rendu de voyage ; c'est dans les *Geografiska Annaler* de Stockholm, moins une étude méthodique de la géographie physique de l'Ouest marocain qu'une série de notes intéressantes mais rapides sur diverses questions de géo-physique qui ont particulièrement retenu l'attention de l'auteur.

Comme M. Gentil, M. Frödin considère la plaine littorale du Maroc occidental comme une surface d'abration. Le curieux modelé des Djebilet, la couverture de débris de ces montagnettes, leur nudité calcinée et désertique révèlent une morphologie déjà saharienne. L'auteur note dans le Haouz la même impuissance des eaux courantes. Les oueds de l'Atlas, saignés par l'irrigation, dispersés en zones d'épandage ont été incapables d'entamer le plateau qui descend du pied de l'Atlas au Tensift. Dans l'Atlas, au contraire l'érosion active prend sa revanche et se montre créatrice de formes. M. Frödin nous donne une bonne photographie d'un cône d'érosion haut de 70 m. situé aux environs d'Asni.

Plus neuves, moins superficielles aussi, sont les observations de l'auteur sur la présence d'anciens glaciers dans l'Atlas. M. Frödin prétend que c'est en recherchant les formes d'accumulation et non les formes d'erosion que l'on a le plus de chances de rencontrer des traces glaciaires. Faisons à ce sujet une remarque : l'experience de l'auteur semble insuffisante, ses itinéraires ne paraissent pas avoir dépassé les altitudes de 1.500 m. Ces formes d'érosion glaciaire peuvent être oblitérées sans disparaître complètement. En tout cas, nous pensons pour notre compte qu'il existe dans la haute montagne berbère, à Arround, à Tachdirt, à Ifni, des traces glaciaires indéniables (cf. *Hespéris,* 1922, 4e trim.)

Dans la zone inférieure de l'Atlas, M. Frödin a fait cependant plusieurs

observations curieuses : il a vu en plusieurs endroits de gros blocs rudes et anguleux, qui, à son sens, ne peuvent être que des blocs erratiques ; il a remarqué, engagés dans la couverture de terre meuble de la plaine de Marrakech des blocs assez volumineux, non stratifiés, non roulés et de nature très différente ; leur présence ne s'explique ni par la décomposition sur place, ni par le seul transport fluvial, ni par le processus de solifluction Aussi est-on conduit à l'attribuer à une moraine de fond. Il ne paraît pas d'ailleurs impossible que l'Atlas ait été couvert de glace jusqu'à 500 m. puisque la glaciation au Ruvenzori, à 30° au Sud s'est abaissée jusqu'à la cote 1.500.

De telles conclusions exigeraient des observations nombreuses et vérifiées : quoi qu'il en soit, le problème glaciaire de l'Atlas est posé, et nous devons féliciter le savant suédois d'avoir apporté une des premières contributions à cette intéressante question.

Albert CHARTON.

Dr Russo. — *La terre marocaine*. 1 vol. in-8°, 188 p.+xvi+4 appendices, croquis et photos h. t., Oujda, 1921.

En 1912, M. Gentil avait résumé, dans cette lumineuse synthèse qu'est *le Maroc physique*, l'état de nos connaissances sur la structure et la composition du sol marocain. Depuis cette date qui coïncidait avec l'établissement du Protectorat, les géologues du Maroc, de la métropole et de l'Algérie ont travaillé avec persévérance. Mais leurs études publiées dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Sciences ou de la Société Géologique sont peu accessibles à un public de non-spécialistes. C'est pourquoi, en l'absence d'une seconde édition du livre du savant membre de l'Institut, l'annonce de la publication de la *Terre marocaine*, par M. le Dr Russo fut accueillie avec satisfaction. Quiconque a essayé de se documenter sur le Maroc a dû faire connaissance avec le Dr Russo et rendre hommage à ses rares qualités : connaissance directe des régions les plus diverses du Maroc, compétence passionnée pour la géologie, extraordinaire puissance de travail.

Ces qualités, on les retrouve dans la *Terre marocaine*. Elles assurent la valeur et l'intérêt du livre que la Société de Géographie de Paris a couronné, le dotant du prix Eckmann. Cependant nous avouerons avoir éprouvé une vive déception à la lecture de la *Terre marocaine*. Ce n'est point le livre que promettait le titre et dont le besoin se faisait sentir.

On est d'abord fâcheusement impressionné par la présentation matérielle du volume qui en rend la lecture pénible. Les fautes d'impression sont très nombreuses, ce qui est particulièrement regrettable dans un sujet par lui-même ardu. Les reproductions des photographies et des croquis sont vraiment insuffisantes. Evidemment, on a mauvaise grâce, par ces temps de vie chère, à reprocher à l'auteur, même à l'éditeur, ces défectuosités. Mais il ne s'agit pas de luxe, un livre de science ne peut se passer d'exactitude.

L'auteur est d'ailleurs plus directement responsable de certains défauts de forme. La géologie est une beauté sévère, la nudité est sa meilleure parure. Le talent de M. Russo comme aquarelliste et comme écrivain s'exercerait plus judicieusement dans un autre genre de publications. Nous ne pensons pas que l'allégorie de la couverture ou le coucher de soleil derrière la Gara de Ben Guérir apportent beaucoup de lumière sur les problèmes de la tectonique marocaine. Avec une certaine coquetterie, le Dr Russo a essayé de montrer qu'on pouvait combiner la précision géologique et la description impressionniste. Nous ne sommes pas sûrs de l'effet esthétique produit, mais il est certain que la science ne gagne rien à ce mélange.

Cette confusion des genres, contraire au goût classique, se retrouve plus fâcheusement encore dans le plan, la composition, l'inspiration même de la *Terre marocaine*. L'auteur nous dit qu'il n'a voulu faire ni un précis de géographie, ni un guide Baedeker. Ne lui restait-il réellement d'autre alternative qu'un résumé de ses observations personnelles ? Mais ce programme modeste, l'auteur ne l'a point respecté ; il ne pouvait s'y restreindre. Dans une œuvre scientifique, on n'est pas libre d'ignorer le travail de ses devanciers et de ses voisins. Et le Dr Russo invoque l'autorité de maîtres éminents où le rapprochement de certains noms détonne d'étrange façon.

En fait, on se rend bien compte que la conception du livre n'est pas « une » : « somme » de connaissances, manuel pédagogique, lexique de médecine pratique, guide pour les arrivants, etc.: la *Terre marocaine* est un peu tout cela. Et c'est beaucoup trop. Nous souhaitons vivement qu'une seconde édition se présente allégée de tous ces hors-d'œuvre que sont : l'aperçu de géologie générale, les appendices sur l'hygiène, les types de roches, les noms de fleuves.

Quant au chapitre sur l'hydrographie et l'hydrologie, il faut, ou le compléter, ou l'incorporer ailleurs. On ne peut concevoir une véritable étude hydrographique sans une étude climatologique. Et comme il n'y a point d'hydrologie générale du Maroc, il y aurait quelque intérêt à rapprocher l'hydrologie de chaque région de sa structure.

L'essentiel de la *Terre marocaine* consiste dans une étude géologique des diverses régions marocaines. Il y avait, d'après le modèle du livre du Ct Barré pour la France, un beau livre à écrire sur l'architecture du sol marocain. C'est à cela que la *Terre marocaine* ressemble le plus — de loin.

Malheureusement le Dr Russo qui connaît personnellement beaucoup de régions marocaines, ne les connaît point toutes : il a oscillé entre une étude méthodique objective et une simple juxtaposition de notes personnelles. Encore celles-ci se présentent-elles sous la forme d'itinéraires, c'est-à-dire la forme qui est la moins facilement utilisable pour les lecteurs, ne se légitime que par d'impérieuses nécessités matérielles, et a fait son temps au Maroc. L'auteur l'abandonne pour les régions étudiées par d'autres, mais celles-ci sont absolument sacrifiées.

Le volcanisme du Moyen-Atlas, les controverses sur le sytème prérifain, la structure du Rif, etc., ne donnent lieu qu'à des mentions rapides.

Nous contesterons enfin la valeur des divisions régionales du Dr Russo. Déjà la conception de la « Ceinture du Moghreb » où la plaine maritime se prolonge par l'ancien détroit sud-rifain se heurte à des difficultés tectoniques et morphologiques. Et pourquoi étudier à la page 70 la région de Taza à Oujda quand un chapitre doit être ensuite consacré aux « Pays d'Oujda ». L'idée la moins heureuse nous semble celle du « Préatlas ». La clef de voûte de l'architecture marocaine est la « meseta » : des raisons de géographie humaine peuvent légitimer son morcellement, mais on comprend mal qu'une étude essentiellement géologique brise son unité au lieu de la faire ressortir.

Ces critiques qui ne s'adressent qu'à la composition de la *Terre marocaine*, la sympathie et l'estime qu'inspire à tous ceux qui étudient le Maroc l'infatigable travailleur qu'est M. le Dr Russo nous faisaient un devoir de les formuler franchement. Il nous reste le devoir beaucoup plus agréable, de signaler que les chapitres essentiels de la *Terre marocaine*, considérés en eux-mêmes, sont infiniment riches d'observations précises, de faits bien établis, d'explications méthodiques, d'idées originales et fécondes. C'est le cas, en particulier, des études sur les diverses parties du Maroc central, qui malheureusement fragmentées, constituent par leur rapprochement, des monographies très fouillées sur la Chaouïa, le Tadla, les Rehamna. D'autres sont de simples esquisses, mais très suggestives : l'explication proposée pour les rapports entre le Moyen Atlas et le Haut Atlas, la virgation du pli se détachant vers l'Ari-Ayachi est en harmonie avec l'hypothèse de M. Beaugé et achève de rompre avec l'idée du sillon de séparation Moulouya-Oued el Abid. On lira de même attentivement le paragraphe sur les relations entre le Moyen-Atlas et les Djebilet dont le rapprochement crée un groupe parallèle au Haut-Atlas et son « Massif Central » L'histoire du lac du Tadla, l'évolution de l'Oum er Rbia peuvent servir de base solide pour les recherches futures de morphologie.

C'est pourquoi nous terminerons par ce souhait : M. le Dr Russo ayant annoncé une seconde partie consacrée aux Hauts Plateaux du Maroc Oriental et au Sahara marocain, l'occasion sera bonne pour refondre la première partie, la débarrasser des chapitres inutiles et mettre en valeur les études originales et solides.

J. Celerier.

Lieut.-Colonel Henry de Castries. — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Deuxième série, (dynastie filalienne). Archives et Bibliothèques de France.* t. I, Paris, Ed. Leroux, 1922, in-4, 714 p.

Dans la grande et si utile entreprise de M. de Castries, la publication de ce volume marque une date : c'est le premier paru de la seconde série, celle qui doit contenir les documents relatifs aux premiers souve-

rains de la dynastie filalienne. *Hespéris* saisit avec joie cette occasion de rendre hommage au labeur infatigable de son éminent collaborateur.

Les pièces qui composent ce volume, s'échelonnent du 23 mai 1661 au 29 mai 1682. Les premières se rapportent au projet de mariage du roi d'Angleterre Charles II avec Catherine de Portugal, qui devait lui apporter Tanger en dot. Ce mariage rencontrait une vive opposition de la part de l'Espagne ; le représentant de cette puissance à Londres essayait de l'empêcher par toutes sortes d'intrigues. Cette alliance, en effet, renforçait la situation du Portugal, sur lequel l'Espagne conservait toujours des visées ; et d'autre part, celle-ci redoutait la présence des Anglais à Tanger. Contre ce dernier péril, elle songeait à s'entendre avec Ghaïlan, qui était alors et demeura longtemps encore pour Tanger un adversaire redoutable. En France, par contre, on voyait d'un fort bon œil ce mariage portugais qui gênait l'Espagne ; mais, quand on vit les Anglais prendre possession de Tanger et croiser le long de la côte rifaine comme s'ils voulaient s'installer en un autre point encore, on commença à s'inquiéter de l'éventualité d'une domination anglaise sur le détroit. Une flotte fut envoyée sur la côte du Rif en 1662, sous les ordres du duc de Beaufort et du vice-amiral François de Nuchèze : officiellement elle devait courir sus aux corsaires, mais on peut penser que sa véritable mission était d'étudier cette côte en vue d'un établissement possible. Elle reconnut quelques points : les îles d'Albouzème (El-Mezemma, Alhucemas), les Zaffarines, l'embouchure de la Moulouya ; et l'on put croire un moment que cette reconnaissance serait le prélude d'une opération plus sérieuse. Cependant l'affaire fut abandonnée.

Mais les marchands allaient la reprendre pour leur compte. C'est alors que se constitue la compagnie d'Albouzème, — étudiée précédemment par Rouard de Card (*Une compagnie française dans l'empire du Maroc au XVIIe siècle*) — qui pendant quelques années va jouer un rôle assez important. Fondée par quelques financiers de marque, et surtout par les frères Michel et Roland Fréjus de Marseille, elle se proposait de reprendre l'exploitation du Bastion de France — à l'est de Bône — et surtout de fonder un établissement de grande envergure à Albouzème. A cet effet elle obtenait par arrêt du Conseil d'Etat du 4 novembre 1664, et par lettres patentes d'octobre 1665, le privilège exclusif du commerce à Albouzème, avec le droit de faire tels établissements et tels travaux qu'il lui plairait et de conclure avec toutes les autorités locales les traités nécessaires. Roland Fréjus recevait provisions de consul, et le roi lui confiait même une lettre pour Cheikh ʿArâs alors maître de la région. La couronne s'intéressait à un tel établissement, car, plus tard, il aurait pu n'être plus uniquement commercial ; ce n'était d'ailleurs que la reprise d'une idée de Mazarin (cf. *Sources inédites*, 1re série, France, t. III, p. CII-CIII).

Au printemps de 1666, Roland Fréjus se mit en route pour Albouzème.

Mais entre temps de graves événements s'étaient passés. Cheikh ʿAràs était tombé entre les mains de Moulay er-Rachîd, dont le jeune pouvoir s'étendait désormais sur Albouzème. Bien reçu, Fréjus n'hésita pas à se rendre à Taza auprès du chérif. M. de Castries reproduit sa relation de voyage ; elle est devenue en effet assez difficile à trouver. C'est en soi un texte fort savoureux, où transparaissent la naïveté à la fois et la hâblerie du personnage, heureux de jouer à l'ambassadeur, prenant pour argent comptant toutes les formules de la politesse marocaine ; tout éperdu de l'honneur que lui avait fait Moulay er-Rachîd en le recevant, il ne tarit pas d'éloges sur son compte, et ne nous fait pas grâce d'une seule des paroles qu'il a pu adresser à un si auguste personnage. Visiblement les honneurs — vrais ou supposés — tournent la tête de cet honnête Marseillais. Au reste, Moulay er-Rachîd, n'étant pas encore maître de Fès et ne tenant pas les ports de l'ouest, avait grand besoin de munitions et de marchandises d'Europe, et n'était pas fâché de voir venir à lui des marchands chrétiens ; il aurait peut-être favorisé la création d'un comptoir sur la côte du Rif. Roland Fréjus, encore qu'il n'eût rien obtenu de bien positif, pouvait donc se vanter du succès de son expédition et ne manqua pas de le faire. Du moins son voyage et son récit dithyrambique avaient-ils contribué à faire connaître la puissance du chérif, qu'achevèrent de mettre en lumière la prise de Fès et ses victoires contre Ghaïlan, qui suivirent de peu. On songea immédiatement à utiliser Moulay er-Rachîd : on le voyait déjà chassant les Anglais de Tanger ; au besoin on l'y eût aidé (doc. XLII). D'aucuns préconisaient de le lancer contre Tlemcen, afin d'occuper les Turcs d'Alger.

Mais les affaires de la compagnie furent peu prospères. Ses agents étaient en butte à l'hostilité de l'Espagne, aux mauvais procédés des autorités indigènes ; quelques-uns même étaient d'une honnêteté douteuse. Moulay er-Rachîd se désintéressait d'Albouzème : maître du Maroc, il n'en avait plus besoin ; d'ailleurs, à cette époque, il manifestait quelque xénophobie, peut-être par nécessité politique. Par arrêt du Conseil d'Etat en date du 1er juillet 1670, la jeune Compagnie du Levant était subrogée aux lieu et place de la Compagnie d'Albouzème ; Roland Fréjus lui-même entrait à son service, et repartait pour le Maroc en 1671. La nouvelle Compagnie n'eût guère à se louer de lui : son esprit autoritaire et personnel le rendait insupportable à ses compagnons ; son premier voyage avait gâté complètement cet homme si naturellement pénétré de son importance, et, revenant en un pays où il avait cru faire figure d'ambassadeur « il ne s'estoit mis en tête que de faire l'envoyé pour la négociation des deux couronnes, au lieu de s'attacher purement et simplement au commerce ». Avec cela, il était étourdi au point de perdre le plan d'un fort à construire aux îles d'Albouzème — encore une de ses grandes idées — ce qui eut pour résultat d'en informer Moulay er-Rachîd, qui, prenant fort mal la

chose, fit un moment arrêter Roland Fréjus, et décida de faire construire le fort pour son compte. Et ce fut ce fort, qui, pris en 1673 par les Espagnols, devint leur préside d'Alhucemas.

Les Corsaires de Salé tiennent encore une grande place dans ce volume. Les troubles de toutes sortes qui déchiraient le Maroc, les luttes entre les divers compétiteurs, l'avènement d'un pouvoir nouveau n'interrompaient pas la course. Non content de percevoir un droit sur les prises, Moulay er-Rachîd, sitôt maître de Rabat-Salé, armait pour son propre compte; c'est de cette époque que datent quelques captures bien connues : celle de Mouëtte, notamment, dont la relation est classique. Cependant nous ne restions pas inactifs; l'on voit souvent, à travers ces documents, passer la grande figure de Colbert : réorganisateur de notre marine et de notre commerce, les corsaires le préoccupent à double titre. Il existe de lui non seulement des instructions aux chefs d'escadres, très précises, très détaillées, mais encore tout un plan (doc. LXXXVIII) pour réduire les corsaires de Salé. Par deux fois, une escadre française se présente devant cette ville : en 1679, sous le comte d'Estrée, dont Colbert blâme la mollesse; en 1671, sous d'Estrée et Chateaurenaud. Cette fois, c'est une expédition sérieuse; l'escadre canonne vigoureusement la côte, bloque l'estuaire pendant plusieurs mois, coule quelques corsaires. En même temps, on négociait avec Moulay er-Rachîd, sans grand succès. Celui-ci mourait en avril 1672; Moulay Isma'îl à son avènement sembla d'abord montrer des dispositions plus conciliantes; mais cela ne dura guère. En 1680 et 1681, Chateaurenaud était renvoyé sur la côte marocaine, avec mission de bloquer étroitement Salé et de faire aux corsaires une chasse vigoureuse; en juillet, Lefebvre de la Barre envoyé à cet effet concluait avec le caïd 'Omar ben Haddou, représentant de Moulay Isma'îl, un traité que Louis XIV se refusait à ratifier : notre plénipotentiaire semble en effet s'être laissé quelque peu jouer.

A la suite de ces événements, Moulay Isma'îl, qui malgré tout, ressentait quelque respect pour la puissance de Louis XIV, se décidait à lui envoyer un ambassadeur, el-Hajj Mohammed Tamim. Cette première ambassade fit sensation. On fut assez aisément d'accord; on signa le 29 janvier 1682 un traité qui devait mettre nos vaisseaux à l'abri des corsaires et réglait les prérogatives de nos consuls dans les ports marocains. Mais beaucoup plus qu'au traité, le public s'intéressait à l'ambassadeur; d'autre part on s'efforçait d'éblouir celui-ci et de le bien convaincre de la puissance française. A Brest, il contempla une imposante force navale; à Paris, on lui donna le spectacle de quelques parades militaires; à Toulon, il vit fondre des canons. Le roi lui en imposa fort. Entre temps, on le menait à l'Opéra, au bal; fort poli, il paraissait y prendre un vif plaisir, et disait aux dames mille choses galantes que l'on colportait aussitôt; l'on s'empressait autour de lui, l'on s'extasiait à ses

moindres propos, et l'on se demandait comment on pouvait être Marocain. On lui fit voir Versailles, et les Gobelins, et des bibliothèques, et des hôpitaux, et des couvents, et la Sorbonne, et l'Académie de peinture : on ne lui fit grâce de rien. Il admirait tout, gardait partout le même air affable qui enchantait la cour et la ville, même lorsque l'abbé de la Poterie l'invitait à une controverse religieuse. Enfin, après deux mois de séjour à Paris (janvier-février 1682), il se remettait en route : débarqué à Brest, il se rembarquait à Toulon ; on lui avait ainsi fait parcourir la France.

Moulay Isma'îl, cependant, s'efforçait de dégager son pays de l'emprise chrétienne. Ghaïlan avait été pour Tanger un adversaire redoutable : le chérif, qui avait mis Ghaïlan hors de cause, ne le fut pas moins. Il avait dans la région un lieutenant fort énergique, le Caïd 'Omar ben Haddou. Celui-ci, à la fin de 1679, mit le siège devant Tanger, et porta aux Anglais des coups très durs : ces documents nous décrivent quelques-uns des combats acharnés qui se livrèrent alors ; pour obtenir la paix, les Anglais durent s'engager à ne pas élever de fortifications en dehors des remparts (avril 1681) ; cela fait prévoir l'évacuation à laquelle ils durent se résoudre peu d'années plus tard. Quelques jours après la conclusion de ce traité, le chérif reprenait el-Mamora aux Espagnols.

Tels sont les principaux événements sur lesquels les documents contenus dans ce volume apportent des éclaircissements nouveaux. Çà et là, le lecteur français voit passer des noms qui lui sont chers : Colbert, Jean-Bart, Duquesne. D'autres relèvent seulement de la petite histoire — cette petite histoire si savoureuse et si évocatrice — tel est Jean Gallonyé, dont la relation de captivité, presque introuvable, est en partie reproduite ici. Et l'on y verra aussi l'édifiante et étrange aventure d'un prince marocain, petit-fils vraisemblablement de Mohammed el-Hajj ed-Dilaï, qui fut pris par les chevaliers de Malte, se convertit à la foi chrétienne, devint le R. P. Jésuite Balthazar Loyola Mendez, fit l'admiration de tous ceux qui l'approchèrent — s'y mêlait-il quelque snobisme ? — par sa science et son éloquence, aussi bien que par ses vertus, et mourut comme il allait partir évangéliser les Hindous... Les marabouts de Dila eux-mêmes n'ont pu échapper à la loi commune : toutes les dynasties marocaines à leur déclin ont connu de tels transfuges.

Henri BASSET.

L'Editeur-Gérant : E. LAROSE.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICITÉ. — ANGERS, 4, RUE GARNIER. PARIS, 2, RUE MONGE.

LA CONQUÊTE DU SOUDAN PAR EL-MANSOUR (1591)

Deux documents (1), dont l'un est inédit et l'autre fort peu connu, sont venus entre nos mains et nous ont permis de faire une étude critique de cette expédition soudanienne, qui reste un fait unique dans l'histoire de l'Afrique du Nord.

Le premier de ces documents est une lettre de Moulay Ahmed *el-Mansour*, datée de Merrakech, 8 Chaban 999 [1er juin 1591], le jour même de l'arrivée à Merrakech du premier courrier du pacha Djouder, annonçant le succès de l'expédition. Cette lettre, adressée aux chérifs et aux notables de Fez, est rédigée en prose rimée; tout y est sacrifié à l'assonance, et parfois la phrase n'est plus qu'une émission de sons presque incompréhensible et défiant notre passion innée pour la clarté et la précision. On peut lui appliquer le jugement que porte Ibn Khaldoûn sur de semblables compositions : « Rien ne leur reste, excepté les ornements (2) ». Ceux-ci ne sont pas toujours faciles à faire passer dans notre langue et nous demandons l'indulgence pour une traduction, refaite plusieurs fois, sans nous donner jamais complète satisfaction. Une copie de ce document est conservée dans les archives privées de Sidi Abd el-Haï el-Kittani, qui, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous la communiquer. Nous lui réitérons ici l'expression de notre reconnaissance.

La seconde pièce sur laquelle est basée la présente étude est une relation espagnole de l'expédition, contemporaine de l'événement

(1) On trouvera ces deux documents, accompagnés de leur traduction, à la suite de la présente étude. Dans les références, on désignera par la lettre A la Missive de Moulay Ahmed *el-Mansour* et par la lettre B la Relation de l'anonyme espagnol.

(2) *Prolégomènes*, 3e partie, p. 394.

puisqu'elle a été écrite avant novembre 1591 (1). Sans être inédite, elle est, comme nous l'avons dit, fort peu connue, parce qu'elle a été placée en appendice dans la publication d'un manuscrit du XIVe siècle (2), où l'on ne pense pas à la chercher. Elle constitue un document de premier ordre, nous donnant des renseignements bien plus précis et bien plus détaillés que ceux des récits de l'expédition transsaharienne que l'on connaissait. Cette relation se trouvait insérée dans un manuscrit conservé à l'« Academia de la Historia » (3), intitulé : *Tomo sesto de las cosas manuscriptas diversas que de sus papeles mando recopilar en este libro el Ilmo. y Rmo. Sr. D. R^o^ de Castro, arçobispo de Sevilla, al Dr. Don Garcia de Soto Mayor, prior y canonigo de la Sancta Iglesia de Sevilla, su letrado de camara. Año* 1595. M. Marcos Jimenez de la Espada, qui a extrait cette relation de ce manuscrit, émet l'opinion qu'elle a été écrite par « un agent officieux de l'Espagne résidant à Merrakech ou par quelqu'un des actifs correspondants que les Jésuites avaient répandus pour leur compte dans ces régions-là (4) ». Je ne saurais me ranger à cette seconde hypothèse, car, de tous les ordres religieux, les Jésuites sont certainement celui qui s'est le plus désintéressé du Maroc. La première supposition est, par contre, très vraisemblable, et l'auteur de ce récit pourrait très bien être, soit le P. Diego Merin, soit Bathalzar Polo, soit tout autre des agents que Philippe II entretenait auprès de la cour chérifienne.

(1) L'année 1591 est implicitement et explicitement mentionnée dans plusieurs passages de la Relation. L'auteur nous dit : 1° que le caïd Djouder partit de Merrakech « au mois de novembre de l'année passée 1590 ». V. B, p. 458-468 ; 2° que les messagers de Djouder arrivèrent à Merrakech « le 1er juin de la présente année 1591 ». *Ibidem*, p. 463-473 ; 3° que des renforts doivent partir pour le Soudan dans le mois de novembre de la même année *Ibidem*, p. 463-474. Le manuscrit dans lequel est insérée la Relation porte la date de 1595. V. quelques lignes plus bas.

(2) Ce manuscrit est intitulé : *Libro del conosçimiento de todos los reynos y tierras y señorios que son por el mundo y de las señales y armas que han cada tierra y señorio por sy y de los reyes y señores que los proveen, escrito por un franciscano español a mediados del siglo XIV*. Il a été publié à Madrid en 1877, par Marcos Jimenez de la Espada.

(3) *Libros de Jesuitas*, num. 452, est. 12, gr. 8°.

(4) « El documento que publicamos parece escrito por un agente oficioso de España, residente en Marruecos, ó por alguno de los activos corresponsales que los Jesuitas tenian derramados, por su cuenta, en aquellas partes. »

LE SOUDAN ET LE MAGHREB (1).

Le Soudan, dont nous ignorions presque tout, avant les explorations du XIXe et du XXe siècle, était loin d'être aussi inconnu du Maghreb. Déjà, au temps d'Ibn Khaldoûn (2), le grand historien avait donné sur les populations de la boucle du Niger, sur leur origine ainsi que sur leurs mœurs, des renseignements dont l'exactitude a pu être vérifiée plusieurs siècles après. La maladie du sommeil, signalée pour la première fois par Winterbottom en 1803, se trouve décrite dans le *Kitab el-Ibar :* « Cette léthargie, علة النوم, écrivait Ibn Khaldoûn, est très commune au Soudan, où elle atteint surtout les gens haut placés. Elle commence par des accès périodiques et réduit enfin le malade à un tel état qu'à peine peut-on le tenir un instant éveillé. Alors elle se déclare d'une façon permanente et fait mourir sa victime (3). »

La prodigieuse documentation réunie par l'historien des Berbères complète fort heureusement le *Tarikh es-Soudan* d'Es-Sadi. Par lui, nous savons que la grande tribu berbère des Zenata, dont les ramifications s'étendaient de l'Ifrikia au Maghreb el-Oust, entretenait, au XIe siècle, des relations avec le Soudan. Keidad, le père de l'hérétique Abou Yezid, qui se révolta en 928-29 contre les Fatimides, « visitait souvent le pays des Noirs pour y faire le commerce », et le perturbateur lui-même, fils d'une concubine nègre, avait vu le jour sur les bords du Niger (4). Ibn Khaldoûn nous fournit également quelques précisions sur l'état politique du Soudan au début du XIVe siècle.

A cette époque, les Songhaï, peuplade nègre mélangée d'éléments berbères, venus du Bas-Niger et ayant progressivement remonté vers le Nord, se trouvaient à peu près fixés au coude du fleuve, tout en étant exposés aux déprédations continuelles des Touaregs. Cette si-

(1) Principales sources : IBN KHALDOÛN, *Hist. des Berbères;* ES-SADI, *Tarikh es-Soudan;* OUFRANI, *Nozhet el-Hadi;* DUBOIS, *Tombouctou la Mystérieuse;* CHUDEAU, *Le Sahara soudanais ;* GAUTIER, *Le Sahara algérien ;* LENZ, *Tombouctou*, Trad. ; DELAFOSSE, *Haut-Sénégal-Niger;* AUGIÉRAS, *Le Sahara occidental.*

(2) 27 mai 1332 — 16 mars 1406.

(3) *Histoire des Berbères*, Trad. DE SLANE, t. II, p. 115.

(4) Sur Abou Yezid, surnommé « l'homme à l'âne », à cause de sa monture habituelle, V. *ibidem*, t. II, p. 530, et t. III, p. 201.

tuation dura jusqu'au jour où les souverains de Melli refoulèrent ces pillards et établirent leur domination sur le pays songhaï (1). Alors seulement le Soudan commença à avoir une existence politique. Les rois de Melli entretinrent des relations avec les sultans du Maroc, le seul État puissamment constitué de l'Afrique du Nord. L'un d'eux, Mença-Moussa, « le plus grand des souverains nègres (2) », envoya en 1338 une ambassade au sultan mérinide Abou el-Hassen Ali (1331-1348), qui venait de se rendre maître, par la prise de Tlemcen, du Maghreb central. L'ambassade reçut le meilleur accueil et repartit pour le Melli, comblée de largesses par la Cour mérinide (3). En 1361, Mari-Djata, petit-fils de Mença-Moussa, continuant la politique de son grand-père, envoya, entre autres présents, à Abou Salem, fils et successeur d'Abou el-Hassen Ali, une girafe, dont l'entrée à Merrakech fut un événement sensationnel (4).

Peu de temps après, les princes de Melli furent renversés par une dynastie qui prit le nom de Sonni, et dont le seul souverain marquant, Sonni Ali (1464-1492), enleva aux Touaregs Tombouctou en 1468 et Kabara en 1477 (5). A sa mort, le pouvoir passa à son fils, qui ne put le défendre contre les prétentions du « très fortuné et très orthodoxe (6) » Mohammed ben Abou Beker *et-Touri*. Ce personnage, qui avait été l'un des principaux généraux du grand Sonni Ali, se porta, à la tête de ses partisans, contre son faible successeur et le mit en complète déroute, le 3 mars 1493 (7). A la suite de cette victoire, il se fit proclamer « commandeur des Croyants et calife des Musulmans ». Les historiens l'appellent Askia Mohammed et Askia el-Hadj. L'usage s'était établi de faire précéder son nom de celui d'Askia, mot dont le sens ne semble pas très fixé (8), mais qui a servi à désigner la dy-

(1) Es-Sadi, pp. 105 et 112.

(2) Ibn Khaldoûn, t. IV, p. 242.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.* Ibn Khaldoûn cite également l'envoi d'un pareil présent au sultan hafside El-Mostancer, fait par le souverain du Kanem et du Bornou en l'année 1257. *Ibidem*, p. 347.

(5) Es-Sadi, pp. 12-13.

(6) C'est le titre qu'accole toujours au nom de ce prétendant l'historien Es-Sadi. *Cf. Tarikh es-Soudan*, p. 117.

(7) *Ibidem*, t. II, p. 114.

(8) Sur la prétendue étymologie de ce mot, V. Es-Sadi, p. 118.

nastie. Le nouveau souverain règna 36 ans, de 1493 à 1528; il accrut la puissance de l'empire de Songhaï, qui s'étendit depuis le pays des Kounta jusqu'à l'Atlantique et depuis Bendoukou jusqu'à la fameuse mine de Teghazza (1), où tout le Soudan venait s'approvisionner de sel. Sous son règne, Gao et Dienné devinrent des marchés importants pour le commerce nigérien, pendant qu'à Tombouctou, délivrée des Touaregs, se voyaient les pirogues venues par le fleuve et les chameaux des caravanes sahariennes.

L'islam, que les Almoravides avaient introduit au Soudan, au commencement du XIe siècle, et qui était la religion de la caste dominatrice, intervenait également comme élément de rapprochement entre le pays des Noirs et celui des Arabo-Berbères. Quand les rois du Soudan se rendaient à La Mecque, leur entrée au Caire produisait toujours grand effet (2). Askia Mohammed, fervent musulman, partit, en novembre 1496, pour le pèlerinage, emmenant avec lui des notables de chacune de ses tribus; il était escorté de 500 cavaliers et de 1.000 fantassins et emportait 300.000 pièces d'or, représentant la charge de 80 chameaux. Il profita de son passage en Égypte pour se faire investir par le calife abbasside de l'autorité religieuse sur le pays songhaï. Après avoir fait aux villes saintes des dons considérables, il reprit le chemin du Soudan et rentra dans Gao en août 1497 (3).

Nous ne possédons plus pour le XVIe siècle les précieuses informations d'Ibn Khaldoûn. Il semble, d'après les historiens Es-Sadi et El-Oufrâni, que les bonnes relations entre le Soudan et le Maroc se soient altérées, peu après l'avènement de la dynastie saadienne au Maroc. Forts de la suprématie religieuse que leur donnait le titre de chérif et se considérant comme les califes de l'islam africain, les princes saadiens cherchèrent à étendre leur domination sur le Soudan. Peu de temps après la prise de Merrakech (1544), le chérif Moulay Mohammed *ech-Cheikh*, devenu seul maître du Maroc méridional, expédia un message à l'Askia Ishâq Ier (1539-1549), l'invitant

(1) *Ibidem*, p. 121.
(2) Ibn Khaldoûn, t. II, p. 113.
(3) Es-Sadi, pp. 110-121.

à lui livrer la mine de Teghazza, plus rapprochée du Maroc que de la boucle du Niger. On se rappelle que cette saline, dans laquelle l'Askia avait un représentant, était d'une importance capitale pour les populations du Soudan, entièrement dépourvues de sel. La réponse d'Askia Ishàq fut l'envoi d'un rezou de 2.000 Touaregs qui alla ravager le Draâ (1). En représailles, le Chérif fit tuer l'amin que l'Askia Daoud, successeur d'Ishàq Ier, entretenait à Teghazza, ainsi que plusieurs caravaniers touaregs qui transportaient du sel à Tombouctou (1557). A la suite de cet acte sanguinaire, la saline de Teghazza fut abandonnée, et les Soudanais allèrent, à 150 kilomètres plus au sud, exploiter une nouvelle mine qu'on appela Teghazza el-Ghozlan (2), et qui fut connue depuis sous le nom de Taodeni.

Telle était la situation politique du Soudan, au milieu du XVIe siècle, et tels étaient ses rapports avec le Maroc. La conquête du Soudan, rêvée par les chérifs, était en elle-même une opération facile pour une armée marocaine munie d'armes à feu, ayant à lutter contre des Noirs pourvus seulement de lances et de zagaies. Mais comment pourrait-on amener une armée jusqu'au Niger, en lui faisant traverser l'immense désert du Sahara?

LE SAHARA MAROCAIN

Le « Sahara ou Grand Désert », comme l'appelaient nos anciennes cartes, représentait beaucoup plus notre ignorance qu'une réalité géographique. On le faisait commencer très près du rivage méditerranéen et on le prolongeait au sud jusqu'au cours mal défini du Niger. Une formule toute faite, « le sable du désert », était tout ce que l'on savait de la constitution de son sol. Les explorations du XIXe et du XXe siècle ont fait justice de ces notions grossièrement erronées. La limite nord du Sahara s'est éloignée de la Méditerranée, pendant que sa limite sud était entamée en plusieurs endroits par la brousse tropicale. On apprit que cette région était loin de présenter une structure et un aspect uniformes; on y trouvait les sols les plus variés : tables rocheuses, plateaux caillouteux, dunes, gour, des vallées et des collines, voire des montagnes dépassant 2.000 mètres d'altitude. Le

(1) Es-Sadi, pp. 163-164.
(2) *Ibidem*, p. 174.

seul caractère commun qui reste à l'ancien « Grand Désert » est la rareté des pluies (1).

De toutes les régions sahariennes, celle qui nous est restée le plus longtemps inconnue est celle qui s'étend du sud du Maroc jusqu'au pays des Noirs. Et cependant le Sahara marocain, le Sahara occidental, est de beaucoup celui qui fut le plus souvent traversé; il était parcouru non seulement par les caravanes commerciales, mais encore par les ambassades que s'envoyaient réciproquement les souverains du Maroc et les émirs du Soudan (2). Bien plus, nous verrons dans cette étude qu'il fut franchi, en 1591, par une armée de 3.000 hommes avec son immense convoi et de l'artillerie, puis par les renforts et les détachements de relève qui furent envoyés au Soudan pendant les quarante années que dura la domination effective des chérifs sur les rives du Niger (3). Il circulait bien quelques légendes terrifiantes sur « le pays de l'aridité et de la désolation (4) », mais elles n'empêchaient pas les relations de se maintenir entre les deux pays. Sans doute, comme nous le démontrerons, c'était une chimère de vouloir rattacher le Soudan à l'Afrique du Nord par des liens d'allégeance; mais cette chimère elle-même ne pouvait être conçue que par un souverain du Maroc, le seul état constitué du Maghreb, si instable parfois qu'il nous paraisse.

Il était nécessaire d'insister sur ce point. Si, de tout temps, la jonction entre le Maroc et le Soudan s'est faite par le Sahara occidental, si la circulation y a été beaucoup plus active autrefois que dans les

(1) Chudeau, *Le Sahara soudanais*, p. 20.

(2) V. *supra*, p. 436.

(3) M. Dubois restreint à une durée de quinze années (1595-1610) la domination du Maroc sur le Soudan (*op. cit.*, p. 150). On sait combien est conventionnelle la fixation d'une période historique, basée sur des conditions politiques qui ne varient pas d'un jour à l'autre. Néanmoins, des faits précis obligent à donner une plus longue durée à cette domination. Il suffit de les relever avec leur date. En 1591, le pacha Djouder entre victorieux dans Gao (Es-Sadi, p. 220). En juin 1618, le pacha Ammar revient du Soudan à Merrakech (*Ibidem*, pp. 339-340). En 1628, on annonce officiellement à Dienné la mort de Moulay Zidân et l'avènement de son fils, Moulay Abd el-Malek (*Ibidem*, p. 347). En 1632, Moulay el-Oualid nomme encore le gouverneur du Soudan (*Ibidem*, p. 379). M. Maurice Delafosse fait finir en 1660 la domination des chérifs sur le Soudan, ce qui porterait sa durée à 70 ans. En réalité, elle n'était plus que nominale depuis 1632.

(4) بلد العياف والغبار

autres parties du désert, cela tient bien plus à cette cause toute politique qu'à une configuration du terrain en rendant l'accès plus facile. Si le Maghreb-el-Oust, l'Algérie d'aujourd'hui, avait connu, comme le Maroc, un pouvoir central, au lieu d'être un groupement de tribus disparates et plus ou moins indépendantes, il est très vraisemblable que des relations politiques se seraient établies entre cette partie du Maghreb et le Soudan. Alors « la rue de palmiers (1) » constituée par la Zouzfana, le Touat et le Tidikelt aurait été la voie la plus fréquentée de tout le désert, comme elle l'est devenue aujourd'hui, depuis que, par notre occupation des oasis du Sud, a été réalisée la jonction du Maghreb el-Oust et du Soudan. Quant au Sahara occidental, que la situation encore troublée du Sud marocain tient fermé, il n'a pu être atteint que latéralement par des raids de nos méharistes partis du Sahara algérien. S'il est un peu connu aujourd'hui, c'est grâce aux nombreuses reconnaissances exécutées de 1913 à 1916 par le capitaine Augiéras.

La description géographique du Sahara occidental ne saurait rentrer dans le cadre de cette étude historique. Nous nous bornerons à faire connaître très brièvement les diverses régions que traverse l'itinéraire du Draâ au Niger. Ceux qui désireraient des notions plus complètes pourront consulter l'excellent mémoire que le capitaine Augiéras a joint à sa carte du Sahara occidental.

Le Sahara marocain commence au sud de l'oued Draâ. Ce fleuve, descendu des hauts sommets du Deren, suit sensiblement la direction sud, au sortir de la montagne, puis, rencontrant une falaise, il infléchit son lit vers l'Ouest pour se jeter dans l'Atlantique (2). Cette falaise est la bordure nord d'un plateau élevé qui s'étend de la vallée de l'oued Guir à l'Océan. Le Haut Plateau du Draâ une fois dépassé, on chemine cinq ou six jours dans des terrains de hammada, avant d'arriver à l'Erg Iguidi, hautes dunes, à formes allongées, séparées par quelques couloirs. L'Erg Iguidi fait partie d'une ceinture de du-

(1) Gautier, *Le Sahara algérien*, p. 173.

(2) Il est à remarquer qu'entre l'oued Draâ, à l'Ouest, et son symétrique, à l'Est, l'oued Djedi (Oued Mzi dans son cours supérieur), sont compris tous les grands thalwegs descendant de l'Atlas sur le Sahara, qui sont, en allant de l'Ouest à l'Est : Daoura (Gheris), Guir, Zouzfana, Namous, Gharbi, Segguer et Zergoun.

nes qui entoure un plateau de faible altitude, hérissé de monticules rocheux appelés Eglab. Au delà de la région des Eglab (1), on retrouve les dunes de ceinture qui prennent le nom d'Erg ech-Chach; on passe ensuite près de l'immense sebkha, au fond de laquelle sont les salines de Taodeni. A partir de la cuvette de Taodeni, commence le Tanezrouft, prolongé à l'Ouest par le Djouf, c'est la partie la plus difficile du Sahara, « le désert maximum (2) »; il impose aux caravanes une allure accélérée, car les étapes de puits à puits sont de 80 kilomètres. Une brousse très clairsemée apparaît heureusement après la pénible traversée du Tanezrouft, présageant la végétation tropicale et l'arrivée sur les bords du Niger.

Cet aperçu sur l'état politique du Soudan au XVIe siècle et sur la configuration du Sahara occidental permettra de mieux suivre l'expédition marocaine.

L'EXPÉDITION DU PACHA DJOUDER

Le plus grand fait d'armes qui se soit passé au Maroc est, sans contredit, la bataille d'El-Ksar el-Kebir, appelée souvent par les auteurs chrétiens bataille des Trois Rois (3). Dans cette journée du 4 août 1578, l'armée portugaise, partie en croisade avec son roi, sa noblesse et son clergé, fut anéantie dans les plaines qui s'étendent entre l'oued Loukkos et l'oued el-Mekhazen. Le glorieux vainqueur, le sultan Moulay Abd el-Malek, avait succombé en pleine bataille, terrassé par la maladie. Son frère cadet Moulay Ahmed, bénéficiaire de cet immense succès jusque dans le surnom d'El-Mansour (le Victorieux) qui lui fut donné, avait été proclamé sur le terrain, le soir de la bataille. Il fit un retour triomphal à Fez, puis à Merrakech, où il reçut les ambassades envoyées par le Grand Seigneur et — fait invraisemblable — par les souverains chrétiens, pour le féliciter et lui offrir de fastueux présents (4). Dans l'ivresse des honneurs, d'ambitieux

(1) *Eglab*, pluriel de *golb*, noyau.

(2) GAUTIER, *op. cit.*, p. 71.

(3) Trois souverains trouvèrent la mort dans cette bataille : Dom Sébastien, roi de Portugal, Moulay Abd el-Malek, chérif régnant, et son neveu, Moulay Mohammed, qui venait d'être détrôné par lui.

(4) V. EL-OUFRANI, pp. 141-146, et ambassades de Francisco da Costa, ambassadeur

projets hantèrent son esprit, et il conçut le dessein de conquérir le Soudan, ce pays des Noirs, sur lequel les chérifs, depuis leur avènement, n'avaient pas caché leurs prétentions.

Il commença par envoyer, en 1581, des forces considérables pour s'emparer du Gourara et du Touat (1), dont les habitants avaient secoué le joug de l'autorité royale. L'occupation de ces groupes d'oasis, qui exigea une longue marche dans le désert, habitua les troupes au Sahara et rapprocha du Soudan les limites de l'empire chérifien. A cette époque, Askia Daoud (1549-1582), fils du grand Askia el-Hadj, le fondateur de la dynastie, était émir des Songhaï; il fut remplacé par son fils Askia el-Hadj (1582-1586) portant le même nom que son grand-père, et qui fut le dernier prince faisant figure de souverain chez les Songhaï. Ce fut à lui qu'El-Mansour, ne voulant pas encore recourir à la force et conservant l'espoir d'obtenir la reconnaissance pacifique de son autorité, envoya en 1584 une ambassade chargée de présents. Askia el-Hadj, pour ne pas être en reste de largesses avec le Chérif, fit partir pour Merrakech une caravane chargée d'objets précieux, mais il se garda de faire le moindre acte de soumission. Après la mort d'Askia el-Hadj ben Askia Daoud, le pouvoir des Askia alla en déclinant. El-Mansour, renseigné sur la situation politique du pays, se décida à écrire à l'Askia Ishâq II, reconnu en 1588, pour lui exposer ses prétentions sur la saline de Teghazza el-Ghozlan : il demandait une redevance d'un mitqal d'or par charge de sel extraite de la mine et entrant au Soudan; le Chérif faisait valoir que cette contribution devait servir de subside aux armées de l'Islam. Les uléma, préalablement consultés, avaient déclaré que personne ne pouvait exploiter une mine sans l'autorisation du sultan. Cette décision de complaisance ne tranchait pas la question de propriété du sol, qui, ainsi qu'il a été dit, appartenait aux Soudanais.

Grand fut l'étonnement d'Askia Ishâq II, en recevant le message de Moulay Ahmed *el-Mansour*, qui semblait le traiter en vassal, alors que le pays des Songhaï, séparé du Maroc par l'immense étendue saha-

du roi de Portugal, et de Pedro Venegas de Cordoba, ambassadeur de Philippe II. V. la relation de ce dernier, dans SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, France, t. II, pp. 30-54.

(1) El-Oufrani, pp. 154-155.

rienne, ne lui avait jamais été rattaché par un lien d'allégeance; il accompagna son refus formel d'un envoi de javelots et d'épées, indiquant par là son intention de repousser par les armes toute invasion de son territoire.

El-Mansour cherchait beaucoup plus à conquérir le Soudan qu'à tirer une redevance de la saline de Teghazza. La réponse de l'Askia lui fournissait le prétexte qu'il cherchait. Voulant néanmoins agir avec prudence, il réunit les principaux fonctionnaires du makhzen et leur exposa les avantages qui résulteraient de l'occupation du Soudan : elle ferait rentrer dans la communauté islamique un pays fort riche qui contribuerait par d'énormes impôts à la grandeur des armées musulmanes. Enfin, pour justifier l'invasion du royaume de l'Askia, il déclara que celui-ci n'avait aucun titre légal à la souveraineté, puisqu'il n'appartenait pas à la tribu de Koreïch. Ce dernier argument était de peu de valeur, car si, pour être calife de l'Islam, la qualité de Koreïchite est requise, elle n'est nullement nécessaire pour l'exercice d'une souveraineté purement temporelle. Les notables se gardèrent de relever la faiblesse de cette dernière considération, mais, effrayés des difficultés insurmontables que présentait une telle expédition, ils supplièrent El-Mansour de renoncer à son dessein et de laisser de côté toute entreprise sur le Soudan. Comment, objectèrent-ils, une armée pourrait-elle traverser « un immense désert sans eau ni pâturages, où les routes sont incertaines, ces solitudes remplies de terreur et où l'on est exposé à des dangers de toute sorte; aucune des dynasties précédentes, ni les Almoravides, malgré leur vaillance, ni les Almohades, malgré leur grandeur, ni les Mérinides, malgré leur puissance, n'avait voulu tenter une pareille entreprise (1). »

Il fut facile au Chérif de leur démontrer, par l'exemple des caravanes qui sillonnaient le Sahara, que leurs craintes étaient exagérées. L'argument tiré de l'exemple des dynasties précédentes était de même sans valeur. Si les Almoravides et les Almohades, si les Mérinides n'avaient pas cherché à soumettre le Soudan, c'est qu'ils étaient occupés à de victorieuses expéditions, les uns en Espagne et les autres

(1) El-Oufrani, p. 160.

dans le royaume de Tlemcen. Mais, aujourd'hui, comment le Maroc pourrait-il arriver à s'étendre? Au Nord, l'Andalousie était fermée depuis que les Chrétiens avaient reconquis leur sol; à l'Est, une nouvelle puissance avait surgi, et le royaume de Tlemcen, facilement envahissable à l'époque des Beni-Zian, était maintenant occupé solidement par le Turc d'Alger. Restait seul au Sud le Soudan, région plus riche que l'Ifrikia et plus facile à conquérir, car le succès d'une guerre contre des Noirs n'ayant que des lances et des javelots pour combattre une troupe armée de mousquets ne pouvait faire de doute.

Les notables, complètement retournés par l'argumentation d'El-Mansour, se rangèrent à son avis et approuvèrent son plan de conquête. Fort de leur acquiescement, le Chérif apporta tous ses soins à préparer l'expédition, pour laquelle il ne voulut que des troupes éprouvées. L'anonyme espagnol nous fait connaître le nombre et la composition de cette armée et du nombreux convoi qu'elle emmenait (1). L'expédition comprenait, d'après l'état d'effectif placé à la fin de la Relation (2), et dont on a seulement retranché les non-combattants :

Arquebusiers à pied (renégats andalous, émigrés du royaume de Grenade)	2.000
Arquebusiers à cheval ou spahis (renégats pour la plupart)	500
Arabes armés de lances (3)	1.500
Total	4.000

Le convoi, qui, pour une semblable expédition, avait une importance capitale, était composé de la façon suivante :

Sapeurs	600
Conducteurs de chameaux	1.000
Chameaux	8.000
Chevaux de bât	1.000

(1) V. *infra*, B, pp. 466-477.

(2) Ces chiffres semblent plus exacts que ceux qui sont indiqués dans le corps de la Relation (V. *infra*, B, pp. 458 et 468-469) et qui donnent un total de 5.070 hommes.

(3) L'anonyme a ajouté cette appréciation : Bonne troupe. (V. *infra*, B, pp. 466-477).

Tentes	180	
Poudre	300	*quintaux*
Pulvérin	10	*quintaux*
Plomb	300	*quintaux*

L'armée emportait, en outre, un approvisionnement considérable de morions, de fer, d'acier, d'étoupe, de poix et de résine, de goudron, de cordes de lin, de bêches, de pics et d'outils de maçon. L'artillerie comprenait six pierriers et plusieurs petits canons, dont deux faisaient la charge d'un chameau.

On remarquera le peu de troupes indigènes que comportait cette expédition. Quinze cents cavaliers seulement avaient été recrutés au Maroc. Le reste de l'armée était composé de Renégats ou de Chrétiens, car « ces troupes, écrit l'anonyme espagnol, sont les plus valeureuses qu'il y ait parmi les Maures »; et, un peu plus loin, il ajoutera : « Les Maures ne font pas volontiers d'expédition sans avoir des Renégats ou des Chrétiens (1). » Le commandement de l'armée fut confié à une créature d'El-Mansour, le pacha Djouder, jeune renégat, natif de Las Cuevas, dans le royaume de Grenade, et qui avait été élevé, dès l'enfance, dans le palais du Chérif (2); il emmenait avec lui dix caïds : Mostefa et-Torki; Mostefa ben Askar; Ammar el-Feta (renégat); Ali ben Mostefa (renégat); Ahmed el-Haroussi el-Andaloussi; Ahmed ben Haddad el-Amri; Ahmed ben Ateïa; Ahmed ben Youssef (renégat); Bou Chiba el-Amri; et Bour Gheïta el-Amri (3).

Les préparatifs de l'expédition exigèrent de longs mois. Entre temps, était arrivé à Merrakech un Noir nommé Ould Kirinfil, se donnant comme le frère aîné d'Askia Ishâq; il prétendait avoir été dépossédé de ses droits au pouvoir par la violence et demandait au Chérif de l'aider à recouvrer son royaume, s'engageant à lui livrer un grand trésor et à lui payer tribut (4). Cette demande d'intervention et ces promesses parurent de bon augure à Moulay Ahmed *el-Mansour*, et

(1) V. *infra*, B, pp. 458-467-8. Pour la manœuvre du canon, spécialement, on estimait qu'un Chrétien valait cent Maures. SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Pays-Bas, t. I., p. 255.

(2) V. *infra*, B, pp. 457-467.

(3) Es-Sadi, p. 217.

(4) *Ibidem*, p. 215, et *infra*, B, pp. 457-467.

l'on hâta les préparatifs de l'expédition. Les approvisionnements furent en grande partie concentrés dans le Lektaoua, district du Draâ très rapproché du Sahara, « le plus riche et le plus important groupement des ksours de la vallée (1) ». Moulay Ahmed *el-Mansour* y avait un atelier monétaire où l'on frappait des pièces avec l'or venu du Soudan (2).

L'armée quitta Merrakech en grande pompe, le 16 octobre 1590; « chaque troupe prit sa place dans la colonne, s'avançant dans un ordre parfait; la victoire de Dieu planait au dessus d'elle, comme un nuage, tandis qu'à droite et à gauche flottaient les étendards (3). » Le Chérif, voulant tenter une dernière démarche de conciliation, écrivit à cette date au cadi de Tombouctou pour l'engager de « presser la population, afin qu'elle fît sa soumission et qu'elle rentrât dans le giron de la communauté musulmane (4) ».

On aurait aimé à avoir un journal de marche de l'expédition du pacha Djouder, faisant connaître la route suivie par l'armée et relatant les divers incidents de la traversée du Sahara. Mais, soit que la curiosité des historiens arabes n'ait pas été éveillée sur ce sujet, soit qu'ils n'aient pas réussi à se procurer des renseignements, ils traitent par prétérition cette partie si importante de l'expédition. La lettre de Moulay Ahmed *el-Mansour* que nous publions ne contient que des descriptions des tourments endurés par l'armée, du fait de la chaleur, de la soif et de la fatigue, le tout écrit dans une prose rimée favorable à l'hyperbole. Nous ne trouvons pas davantage de détails dans la Relation de l'anonyme espagnol. Il est néanmoins possible, avec notre connaissance actuelle de la région saharienne, de reconstituer, tout au moins dans ses grandes lignes, l'itinéraire suivi par le pacha Djouder, et nous le donnons ci-après, en l'accompagnant d'un croquis (5).

L'armée marocaine, faisant route vers le Draâ, franchit le massif

(1) Lenz, Trad., t. II, p. 27, et H. de Castries, *Notice sur la région de l'oued Draâ*, p. 22.

(2) V. Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale*, p. 484.

(3) V. *infra*, A, p. 484.

(4) El-Oufrani, p. 164.

(5) V. la carte, p. 447.

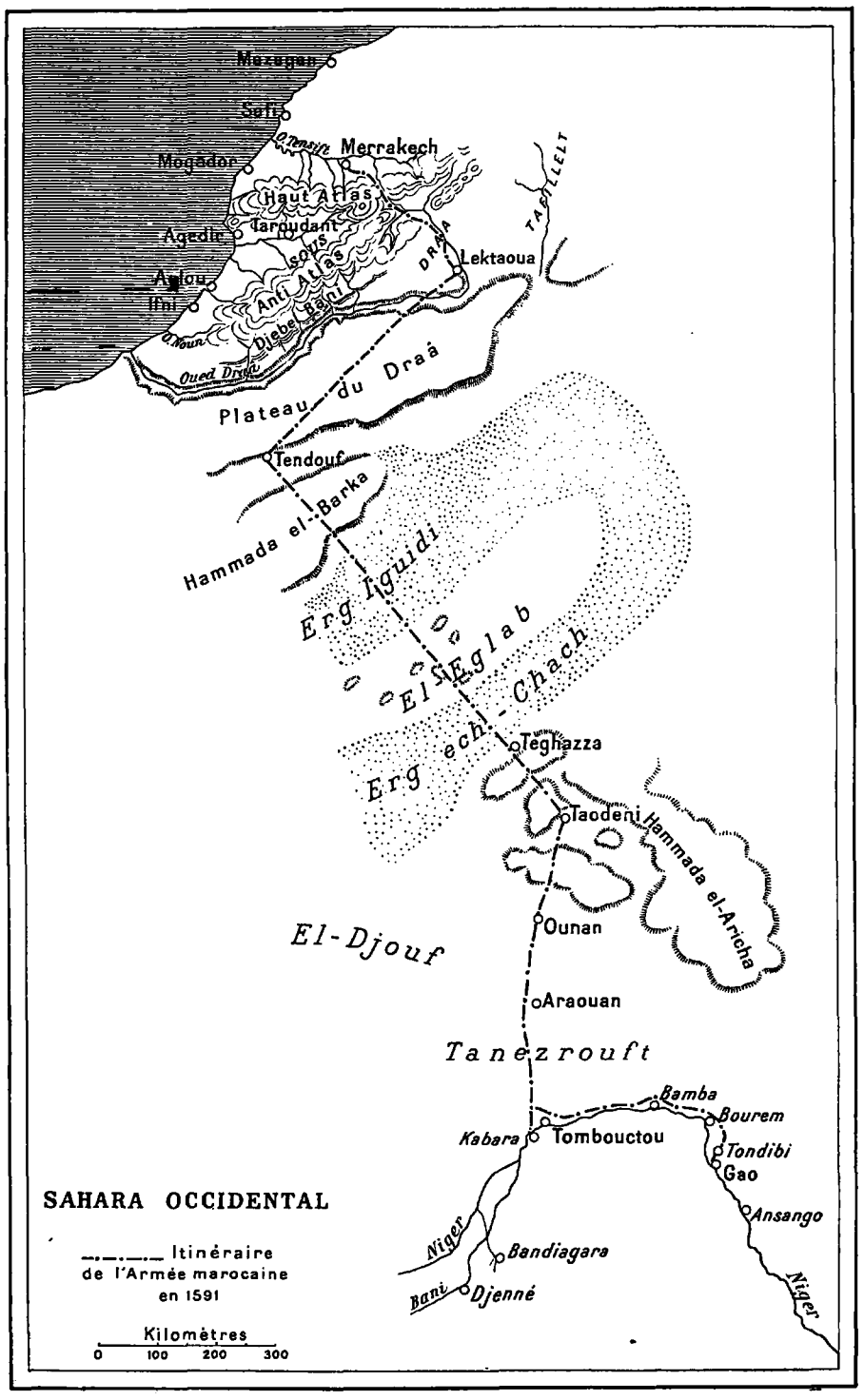
Mazagan
Safi
Merrakech
Mogador
Haut Atlas
Agadir
Tarroudant
Sous
Anti Atlas
Draa
Lektaoua
Tafilelt
Aglou
Ifni
Djebel Bani
Oued Noun
Oued Draa
Plateau du Draâ
Tendouf
Hammada el-Barka
Erg Iguidi
El Eglab
Erg Chech-Chach
Teghazza
Taodeni
Hammada el-Aricha
El-Djouf
Ounan
Araouan
Tanezrouft
Bamba
Bourem
Kabara
Tombouctou
Tondibi
Gao
Ansango
Niger
Bandiagara
Bani
Djenné
SAHARA OCCIDENTAL
Itinéraire de l'Armée marocaine en 1591
Kilomètres
0 100 200 300

du Deren (Haut-Atlas) au Tizi-n-Guelaoui et s'arrêta dans le district de Lektaoua, ayant parcouru une distance de 250 kilomètres environ. Elle y fit un long séjour pour compléter ses approvisionnements en blé, en orge et surtout en dattes, dont la région est abondamment pourvue. Elle en emporta un chargement considérable. On les avait écrasées et réduites en une pâte compacte, suivant le procédé habituel aux Sahariens. Ce fut également dans le Lektaoua que l'on constitua l'équipage d'eau; il était composé de grandes outres confectionnées avec des peaux de bœuf, deux de ces outres faisant la charge d'un chameau.

Les derniers préparatifs terminés, l'armée et son immense convoi se mirent en marche dans la direction du S.-O.; on traversa l'oued Draâ dans le voisinage d'El-Betana, pour s'élever tout de suite sur la hammada qui borde au sud la vallée, et l'on atteignit l'oasis de Tindouf, distante de Lektaoua de 450 kilomètres environ; c'était là que se formaient les caravanes à destination du Soudan. A partir de Tindouf, l'orientation de la marche changea et la colonne, prenant franchement au S.-E., traversa l'Erg Iguidi, la région d'El-Eglab, l'Erg ech-Chach, et arriva aux salines de Teghazza-el-Ghozlan (Taodeni) (1), « passaiges desdits Marocq et Fez pour la Guinée (2) »; elle avait couvert une distance de 800 kilomètres. Elle franchit ensuite, dans la direction S., les 540 kilomètres du Tanezrouft, et, passant un peu à l'Est d'Araouan, elle atteignit le Niger à Kabara, le 28 février 1591 (3), soit cent trente-cinq jours après son départ de Merrakech.

Cet itinéraire correspond sensiblement, comme distance totale, à celui que suivit en 1618 le capitaine français Paul Imbert, alors esclave au Maroc, qui accompagna au Soudan le pacha Ammar. Le négociant Thomas Le Gendre, au cours des sept années (1618-1625) qu'il passa au Maroc pour ses affaires, rencontra Paul Imbert et il recueillit de sa bouche les renseignements suivants : « Le chemin du Maroc à Tombouctou est du moins de quatre cens lieues (4), sçavoir : environ

(1) Sur cette saline, qui avait remplacé celle de Teghazza, V. *supra*, p.

(2) SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, France, t. III, p. 545, *Relation de Jean Marges.*

(3) Le 4 Djoumada Ier 999. Es-Sadi, p. 1r° du texte arabe édité par M. Houdas, qui, dans sa traduction (p. 218), a néanmoins adopté la leçon Djoumada II.

(4) Lieue de cinq kilomètres.

cent lieues jusqu'au désert ou à la mer de sable, qui contient deux cent lieues, et environ cent lieues depuis la mer de sable jusqu'à Tombouctou » (1). Le tableau ci-dessous, où les distances sont exprimées en kilomètres, permettra de mieux comparer les deux itinéraires.

Itinéraire de Paul Imbert :	km.	Itinéraire du pacha Djouder :	km.
De Merrakech au Désert.....	500	De Merrakech à Tindouf.....	700
Désert.....	1000	De Tindouf aux salines.....	800
Du Désert à Tombouctou.....	500	Des salines à Kabara.....	540
Total.....	2.000	Total.....	2.040

La répartition de la durée totale du voyage transsaharien (135 jours) en journées de marche est difficile à établir, dans l'ignorance où l'on se trouve du temps plus ou moins long pris par les séjours. On peut, à priori, déduire de la durée totale un long mois passé à Lektaoua pour organiser et approvisionner l'expédition. Il resterait cent jours en chiffres ronds pour couvrir la distance Lektaoua-Kabara; mais on doit encore soustraire de ce chiffre les jours de repos donnés à la troupe, les journées employées à faire le ravitaillement d'eau dans les régions de puits, celles qui sont prises par l'obligation de laisser pâturer les chameaux dans les contrées où se trouve quelque maigre végétation. Il ne paraît pas exagéré d'évaluer à cinquante le total de ces journées à défalquer, ce qui ramène à cinquante celui des étapes franchies. L'anonyme espagnol nous paraît donc au dessous de la vérité, en comptant seulement quarante jours pour cette traversée du Sahara (2).

Quand l'armée arriva sur le Niger, elle avait perdu près de la moitié de son effectif par la soif, la faim, la fatigue, l'insolation. Les hommes qui avaient résisté étaient exténués et incapables d'un effort. Le convoi n'était pas en meilleur état, et, pour remplacer les animaux morts ou indisponibles, on avait dû razzier des chameaux près d'A-

(1) Le capitaine Paul Imbert était de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée). Cf. SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, France, t. III, pp. 168, 324 et 708.

(2) V. *infra*, B, pp. 458-468. Le pacha Mahmoud, voyageant seulement avec une escorte, mit un peu moins de 60 jours à traverser le Sahara. V. *infra*, p. 455.

raouan. Si une vigoureuse offensive des Songhaï s'était produite dans ces circonstances critiques, les Marocains, malgré la supériorité de leur armement, n'auraient sans doute opposé qu'une faible résistance. Mais aucune troupe soudanaise n'était signalée, Tombouctou, abandonnée par ses notables, ne témoignait aucune disposition hostile. Djouder en profita pour faire reposer son armée sur les bords du Niger, région d'abondance pour des troupes ayant traversé le Sahara. Le pacha, comme on le voit, avait évité Tombouctou, qui n'était pas l'objectif de l'expédition. Malgré l'importance de son port à la fois fluvial et saharien, cette ville passait après Gao, capitale du royaume songhaï, résidence de l'Askia, et qui jouissait au Maroc d'une réputation complètement imméritée pour son or et ses richesses.

L'armée marocaine, après s'être refaite dans un repos salutaire, partit pour Gao, distante de Kabara de 400 kilomètres environ; elle longeait la rive gauche du Niger, parcourant des régions boisées, et les étapes lui paraissaient douces et faciles, comparées aux marches dans le Tanezrouft. Chaque nuit, les Songhaï venaient sur leurs pirogues et se glissaient dans le camp pour l'attaquer, mais, reçus par des feux de salve, ils s'enfuyaient, laissant des morts sur le terrain.

Askia Ishàq, qui n'avait pas cru à la possibilité d'amener au Soudan une armée marocaine, avait dû se rendre à la réalité depuis l'arrivée de Djouder à Kabara, et, en prévision d'une attaque, il s'était organisé pour la résistance. Il avait réuni des forces considérables, s'élevant à 80.000 hommes, dont 8.000 cavaliers montés sur des chevaux de petite taille; les fantassins étaient armés d'arcs et de flèches; parmi les cavaliers, quelques-uns portaient la lance, mais le plus grand nombre n'avait que de courts javelots (1). Cette armée était suivie de magiciens, qui, chers à l'âme noire, devaient par leurs sortilèges contribuer à la victoire (2).

Cependant les Marocains avaient dépassé Bourem, s'avançant le long du fleuve. Djouder, prévenu de la résistance qui s'organisait à Gao, fit arrêter ses troupes à Tondibi (3) et écrivit à l'Askia pour lui

(1) V. *infra*, B, pp. 460-470.
(2) El-Oufrani, p. 164.
(3) *Tondibi*, تُنْدِبِي. Ce mot correctement écrit et voyellé dans le texte arabe (V. p. 18.) d'Es-Sadi, a été transcrit Tonbodi dans la traduction (V. p. 219).

demander de reconnaître de bon gré la souveraineté de Moulay Ahmed *el-Mansour* et d'éviter ainsi une grande effusion de sang; mais l'émir noir se refusa à tout acte de soumission. Le lendemain, 13 mars 1591, l'armée marocaine, à laquelle on avait promis le sac de Gao, marcha contre les Songhaï. Djouder avait adopté l'ordre de bataille suivant : à l'aile droite se trouvaient les Renégats; les Andalous formaient l'aile gauche; à l'arrière se tenaient les cavaliers gardant le convoi; quant à lui-même, il s'était placé au centre avec son escorte d'esclaves chrétiens.

Les Noirs ne refusèrent pas le combat et résistèrent vaillamment au premier choc. Afin de rompre les rangs de l'armée marocaine, dont l'ordonnance leur imposait, ils lancèrent en avant une grande quantité de bétail, mais Djouder éventa leur ruse: il fit ouvrir les rangs, et le bétail passa au milieu de ses troupes sans causer de désordre. Si disproportionnée au point de vue du nombre que fût la lutte entre l'armée d'Askia Ishâq, forte de 80.000 hommes, et les 2.000 combattants qui restaient à peine à Djouder, l'inégalité de l'armement, mousquets contre flèches et zagaies, était telle que les Marocains devaient l'emporter. L'avant-garde des Songhaï fut héroïque; elle était composée de 8.000 hommes d'élite portant chacun un bracelet d'or. « Suivant leur coutume, dès le commencement du combat, ils jettent sur le sol leurs boucliers, puis, repliant une jambe sur la cuisse, ils l'attachent au dessus du genou, ainsi que l'on fait pour entraver les chameaux; ils posent ensuite ce genou à terre, et, dans cette attitude, ils lancent leurs flèches. Par leur exemple, le reste de l'armée demeure ferme et combat avec plus de courage (1). » C'est ainsi que, malgré

On le trouve, d'ailleurs, sous sa véritable forme dans cette même traduction, à la p. 183 : « Askia Daoud mourut dans sa ferme de Tondibi, près de Gao. » La rencontre aurait eu lieu à trois étapes de Gao. V. *infra*, A, p. 486.

(1) V. *infra*, B, pp. 461-471. Il est intéressant de rapprocher les renseignements que donne l'anonyme espagnol sur la manière de combattre des Songhaï, de ceux qu'on trouve dans EL-BEKRI :

ولهم رجل فدفدموه امام الصف بيده الراية فهم يقعون ما وقعت منتصبة وان امالها الى الارض جلسوا جميعا فكانوا اثبت من الهضاب

« Ils placent en avant de la première ligne un homme portant un drapeau. Tant que le drapeau reste debout, ils demeurent inébranlables; s'il se baisse, ils s'asseyent tous par terre et se tiennent aussi immuables que des montagnes. *Texte*, p. ١٧٦, *Trad.*,

les ravages que les escopettes faisaient dans les rangs des Noirs, ceux-ci arrivèrent au corps à corps avec les Renégats et leur enlevèrent un drapeau, qui fut repris presque aussitôt. Les Songhaï, exposés au feu de la mousqueterie, alors que l'armée marocaine était hors de la portée des flèches et des zagaies, luttèrent pendant deux heures avant de prendre la fuite. Seuls, les hommes de l'avant-garde, qui s'étaient volontairement entravés, restèrent le genou à terre, immuables dans leur attitude, se bornant à dire aux Marocains qui leur enlevaient leurs bracelets d'or et les sabraient impitoyablement : « Nous sommes musulmans! nous sommes vos frères en religion! (1) »

L'armée noire se replia en désordre dans la direction du Gourma, sans passer par Gao. L'Askia avait envoyé aux habitants l'ordre de quitter la ville et de venir le rejoindre sur la rive droite du Niger. L'évacuation de Gao se fit au milieu de la panique, les barques furent insuffisantes, et beaucoup de gens périrent dans le fleuve.

Après la facile victoire de Tondibi, le pacha Djouder poursuivit sa route et pénétra dans Gao avec son armée. Il ne restait plus dans cette capitale du Soudan qu'une pauvre population. Djouder ordonna de la respecter, et il n'autorisa que le pillage des maisons des notables qui avaient fui. Il alla loger dans le palais de l'Askia et fut étonné de le trouver si misérable. La maison du chef des âniers à Merrakech valait mieux, d'après lui, que ce prétendu palais (2). Gao, qui avait été l'objectif de l'expédition et où l'on pensait trouver des amas de poudre d'or et des richesses de toute nature, fut pour l'armée une grande déception. Dans la ville fouillée de fond en comble, on ne découvrit que des approvisionnements de riz, de beurre et de miel.

Cependant le noir Ould Kirinfil, l'un des promoteurs de l'expédition auprès d'El-Mansour, avait suivi l'armée, entouré de la considération d'un prétendant dont on allait soutenir la cause. Arrivé à Gao, son imposture fut dévoilée : on apprit qu'il n'était nullement le frère de l'Askia; il était né d'une esclave dans le harem royal; sa mauvaise conduite et ses débauches l'avaient fait exiler. Il passa à Tombouctou et il fut tué par les habitants de cette ville, dans une révolte contre les Marocains, à la fin de l'année 1591.

(1) El-Oufrani, p. 165; Es-Sadi, pp. 219-220.
(2) Es-Sadi, p. 221.

Askia Ishâq, campé sur la rive droite du Niger avec les débris de ses troupes et les habitants de Gao qui l'avaient rejoint, s'empressa de faire au pacha Djouder des ouvertures de paix. Les négociations furent conduites du côté des Marocains par le caïd Ahmed ben el Haddad el-Amri, qui avait toute la confiance de Djouder : l'Askia s'engageait à reconnaître Moulay Ahmed *el-Mansour* comme son suzerain, à lui donner 100.000 pièces d'or et 1.000 esclaves ainsi qu'à lui verser un tribut annuel; il fut stipulé, en outre, que l'importation au Soudan du sel de Taodeni serait réservée au Maroc, de même que celle des cauris. Ces coquillages, la monnaie du Soudan, arrivaient depuis plusieurs années de La Mecque et du Caire, après avoir été autrefois importés exclusivement par des caravanes marocaines. En retour de ces concessions, l'Askia demandait son maintien à la tête du royaume des Songhaï et le retrait des troupes marocaines, qui retourneraient à Merrakech (1).

Le pacha Djouder n'opposa pas un refus net à ces propositions, bien qu'elles fussent, en réalité, contraires aux desseins de Moulay Ahmed *el-Mansour* sur le Soudan et à ses propres instructions. Il fit répondre à Askia Ishâq qu'il ne pouvait rien décider sans l'assentiment de son souverain, auquel il transmettait lesdites conditions. Un grand changement avait dû se produire dans l'esprit du pacha : le Soudan, ou du moins ce qu'il en avait vu dans sa marche sur Gao, avait été pour lui un grand désenchantement et il jugeait que ce pays, par ailleurs si difficile à atteindre, ne valait pas la peine d'être occupé. Il écrivit donc au Chérif, lui rendant compte du succès de l'expédition, mais en insistant sur la misère extrême du royaume des Songhaï; il donnait à entendre que les conditions proposées par l'Askia, c'est-à-dire une reconnaissance de suzeraineté, lui paraissaient acceptables. Le pacha terminait sa lettre en annonçant que le mauvais état sanitaire de l'armée l'obligeait à évacuer Gao pour aller s'établir à Tombouctou.

Les troupes marocaines avaient été en effet très éprouvées par le climat; depuis qu'elles étaient entrées dans la capitale des Songhaï, le paludisme y faisait des ravages; en 17 jours, il était mort quatre

(1) Es-Sadi, p. 221.

cents hommes. Les chevaux et les chameaux, bien qu'au repos, dépérissaient dans la chaleur humide des tropiques. Askia Ishàq, qui aspirait à réintégrer sa capitale, avait représenté au pacha Djouder, atteint lui-même par la maladie (1), que l'air de Gao était connu pour être très malsain et que les blancs spécialement ne pouvaient s'y accoutumer; il l'avait engagé, s'il voulait rétablir la santé de ses hommes, à se rendre à Tombouctou, ville d'une salubrité parfaite. Après avoir pris conseil des principaux caïds, Djouder s'était décidé à donner l'ordre du départ. L'Askia, tout heureux de l'éloignement des Marocains, avait fourni avec empressement les chevaux et les bêtes de somme nécessaires.

L'armée quitta Gao, au commencement d'avril, et atteignit Tombouctou en une vingtaine d'étapes; elle ne pénétra pas dans la ville, mais elle alla dresser ses tentes non loin des murs, du côté du Sud. Chemin faisant, le changement de climat avait produit un effet salutaire sur les hommes et les animaux. Néanmoins, le pacha Djouder resta dans ce campement pendant trente-cinq jours, tant pour refaire la santé de ses troupes, que pour sonder les dispositions de la ville. Le 30 mai 1591, les Marocains firent pacifiquement leur entrée dans Tombouctou, et, après avoir exploré les divers quartiers de la ville, ils se décidèrent à construire une kasba dans celui des Ghadamésiens.

A cette même date du 30 mai 1591 (2), Ali el-Adjemi, le premier messager de Djouder, parvenait à Merrakech et remettait à Moulay Ahmed *el-Mansour* la lettre du pacha et les propositions de paix d'Askia Ishâq. Le sultan, à cette lecture, entra dans une violente colère, et, sur-le-champ, ne tenant aucun compte au pacha Djouder d'avoir surmonté la seule difficulté de l'expédition, qui était la conduite d'une armée à travers le Sahara, il le révoqua et se refusa absolument à souscrire aux conditions de paix qui lui étaient transmises. Dans son irritation, il écrivit de sa main au verso de la lettre du pacha : « Vous m'offrez de l'argent, mais Dieu m'en a donné bien plus qu'à vous. Que dis-je? vous êtes déjà tout fier du présent que vous m'avez envoyé. Retournez à l'ennemi, et, s'il en est besoin, j'enverrai contre

(1) V. *infra*, B, pp. 462-472.
(2) V. *infra*, B, pp. 463-473.

ces Noirs des troupes en nombre tel qu'ils ne pourront point leur résister et je les chasserai de leur pays, couverts d'opprobre et d'infamie » (1). Ce que le Chérif reprochait surtout à Djouder, c'était l'évacuation de Gao, qui lui apparaissait comme une honteuse retraite. Que si la santé de l'armée avait rendu cette mesure nécessaire, du moins aurait-on dû construire une kasba dans la ville et y laisser un détachement. Enfin le Pacha avait négligé de demander à Askia Ishâq des otages sérieux, en garantie de l'exécution de ses promesses.

Cependant, revenu, le lendemain, à une plus calme et plus juste appréciation de la situation, Moulay Ahmed *el-Mansour* ne put se défendre d'une grande fierté, en songeant à l'heureuse issue d'une entreprise que son entourage lui avait déconseillée comme une grande témérité. Il écrivit donc aux jurisconsultes et aux notables de Fez la longue lettre que nous publions ci-après (2), et qui est datée du 1er juin 1591 (8 Chaban 999). Dans cette missive pompeuse et dithyrambique, où il est regrettable, comme nous l'avons dit, de ne trouver aucun renseignement de valeur, le Chérif s'étendait sur les dangers effroyables de la traversée du Sahara, sur la défaite complète des Noirs et sur le merveilleux pays qu'était le Soudan. Pour ne pas faire ombre à ce tableau, il passait sous silence l'évacuation de Gao et les nombreuses pertes subies par l'armée. De grandes fêtes furent célébrées à Merrakech et dans toutes les villes, en l'honneur de la victoire des armes marocaines. Malgré les termes hyperboliques employés par El-Mansour pour la description du Soudan, un grand dépit lui restait au cœur : le pacha Djouder n'avait pas atteint la région aurifère, « et c'était la convoitise de l'or qui avait fait entreprendre au Chérif une expédition si difficile (3) ». Il résolut d'envoyer au Soudan un chef plus entreprenant, et son choix se porta sur le pacha Mahmoud ben Zergoun, rival de Djouder, renégat comme lui et élevé comme lui à la Cour depuis son enfance. Il lui donna pour instructions de ramener l'armée devant Gao, d'en chasser l'Askia et de poursuivre la conquête du Soudan.

(1) El-Oufrani, pp. 165-166.
(2) V. *infra*, A, pp. 477-487.
(3) V. *infra*, B, pp. 461-472.

Le pacha Mahmoud partit de Merrakech, à la fin de juin 1591, avec les caïds Abd el-Aali et Hammou Barka, une escorte de 40 Renégats et 20 convoyeurs; il arriva à Tombouctou, le 17 août, ayant traversé le Sahara en moins de 50 jours, à l'époque des plus fortes chaleurs. Djouder apprit de son successeur sa révocation; il lui remit le commandement de l'armée et fit preuve d'une grande abnégation, en restant sous ses ordres (1). Il lui fit toutefois observer qu'en tout état de cause, le manque de barques l'aurait empêché de passer sur la rive droite du Niger et de pousser plus avant la conquête du pays. En effet, lors de la préparation de l'expédition à Lektaoua, la traversée du fleuve n'avait pas été prévue. Le pacha Mahmoud dut se préoccuper immédiatement de parer à cet oubli : on fit rechercher des barques à Tombouctou, mais on n'en put trouver, car, sur l'ordre de l'Askia, elles avaient été emmenées, lors de l'évacuation de la ville. Force fut d'en construire avec des arbres et avec les portes qu'on arracha des maisons. Les premières embarcations furent lancées dans le fleuve à la fin d'août 1591 (2). Dans la suite, on en fit construire dans le Draâ; les pièces étaient transportées à dos de chameaux, après avoir été marquées de repères qui permettaient de les assembler rapidement (3).

Le Niger n'arrêtant plus la marche de l'expédition, le pacha Mahmoud put conquérir le Soudan, presque sans coup férir, et pénétrer dans les régions aurifères que n'avait pu atteindre le pacha Djouder. L'or afflua à Merrakech : l'agent anglais Laurence Madoc vit entrer dans la ville, en août 1594, trente mules chargées de cet or très fin et très pur qu'on appelait « or de tibar »; le tribut annuel de Tombouctou n'en comportait pas moins de soixante quintaux. Ce même agent émerveillé écrivait que le Chérif était en passe de devenir le plus riche souverain du monde (4).

On trouvera dans le *Tarikh es-Soudan* de Es-Sadi le détail des opé-

(1) Le pacha Djouder rentra, par la suite, en faveur auprès de Moulay Ahmed *el-Mansour*, qui, en 1602, lui confia la délicate mission d'aller à Zaouïa Bou Cheta, pour s'emparer de son fils Moulay ech-Cheikh. EL-OUFRANI, p. 296.

(2) ES-SADI, pp. 226-227.

(3) V. *infra*, B, pp. 463-473-4.

(4) « This king of Morocco is like to be the greatest prince of the world for money. » Lettre de Laurence Madoc à Anthony Dassel, *apud* SS. HIST. MAROC, 1re *Série*, Angleterre, t. II, à la date du 9 septembre 1594.

rations du pacha Mahmoud. Cette seconde expédition ne rentre pas dans le cadre de notre étude, car, des deux documents nouveaux que nous publions, l'un, la lettre d'El-Mansour, ne se rapporte qu'aux opérations du pacha Djouder, l'autre, la Relation de l'anonyme espagnol, ne fait que signaler l'envoi de Mahmoud au Soudan. Mais cette dernière se termine par une appréciation générale des conséquences de l'entreprise de Moulay Ahmed *el-Mansour*. Qu'elle soit de l'anonyme espagnol lui-même, ou qu'elle émane, comme il l'écrit, « de personnes originaires du royaume du Maroc et ayant la pratique des pays du Soudan (1) », cette appréciation témoigne d'une rare clairvoyance et ne saurait être passée sous silence dans une étude critique sur l'expédition de Djouder. D'après ce jugement, la conquête du Soudan, en dehors de la gloire qu'elle rapportait au Chérif, était une opération désastreuse, qui avait déjà enlevé au Maroc près de 2.500 hommes, victimes du climat. Il est curieux de retrouver cette appréciation dans la bouche du fils et successeur d'El-Mansour, le sultan Moulay Zidân. Celui-ci, s'entretenant avec le jurisconsulte soudanais Ahmed Baba, interné à Merrakech, se laissa aller à lui faire cette déclaration : « Depuis le pacha Djouder jusqu'au pacha Sliman, [soit de 1590 à 1600], mon père a fait partir dans les différents détachements qu'il a envoyés au Soudan 23.000 hommes de ses meilleures troupes... Tout cela a été fait en pure perte et tous ces soldats ont péri au Soudan, à l'exception de 500 hommes qui sont revenus mourir à Merrakech (2). »

L'anonyme espagnol, s'appuyant toujours sur les mêmes autorités, envisage ensuite les répercussions que la téméraire entreprise de Moulay Ahmed *el-Mansour* pourrait avoir sur le royaume du Maroc lui-même : la sécurité moins assurée, du fait de l'éloignement des meilleures troupes, le trésor obéré par des dépenses de soldes et d'armements, ainsi que par la construction des kasbas à Tombouctou et à Gao, les détachements de relève exposés à tous les dangers de la traversée du Sahara.

On ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse de ces critiques. Le Chérif, voulant faire approuver son entreprise par les notables de

(1) V. *infra*, B, pp. 464-475.
(2) Es-Sadi, p. 291.

Merrakech, avait mis en avant l'impossibilité où il se trouvait d'étendre les limites de son empire au Nord et à l'Est, mais le Sud lui était bien autrement fermé que l'Andalousie et le royaume de Tlemcen, par l'immense obstacle que constitue le Sahara. Si, au prix d'énormes sacrifices, on pouvait avoir raison de la distance et des difficultés du sol, comme venait de le faire le pacha Djouder, pouvait-on en déduire la possibilité de rattacher le Soudan au Maroc et d'en faire une province de l'empire chérifien, comme le Tafilelt, le Draâ ou le Sous? Dominer effectivement le Soudan était une chimère, et les successeurs de Moulay Ahmed *el-Mansour* eurent vite fait de constater le déclin de leur autorité sur ces régions; les troupes d'occupation s'érigèrent en république; on vit les pachas nommés par la troupe. L'autorité des chérifs devint purement nominale. En moins de quarante ans, le Soudan reprit son indépendance.

RELATION DE L'ANONYME ESPAGNOL

TEXTE ESPAGNOL

RELACION DE LA JORNADA QUE EL REY DE MARRUECOS HA HECHO A LA CONQUISTA DEL REYNO DE GAGO, PRIMERO DE LA GUINEA HACIA LA PARTE DE LA PROVINCIA DE QUITEHOA, Y LO QUE HA SUCEDIDO EN ELLA HASTA AGORA.

Vino los años passados a Marruecos un negro huido de Guinea, el cual dixo al rey Muley Hamete que era hermano del rey Isac, que al presente es rey de Gago, y que siendo el el mayor, su hermano menor se le habia alçado con el reyno, tomandoselo tiranicamente, y que el apenas se habia podido escapar huyendo por los arenales y desiertos de Berberia; pidiole que le ayudase a volver a cobrar su reyno, haziendole la jornada muy facil, y que puesto en el, le daria un gran thesoro que habia quedado del padre y que le seria tributario, y otras muchas promesas de que no se tiene noticia.

Movido Muley Hamete con estas cosas y particularmente con la promesa del oro, cosa que grandemente mueve los animos de los Arabes, determino de enviar un exercito en ayuda de dicho negro, con animo, como despues ha dado muestras, de apoderarse del dicho reino y de hazer otras conquistas en las tierras de negros circunvezinas. Escogio para esto a un alcayde suyo renegado, natural de las Cuevas en el reyno de Granada, criado en su casa

desde pequeno, el cual, aunque no tenia ninguna expiriencia en cosas de la guerra, siendo, como es, moço, habiendo dado buena quenta otras vezes que le habia enviado a coger las garramas de sus vassalos con gente de guerra, le parecio que tambien daria buen recaudo en esta jornada.

Señalo para ir en ella mill arcabuzeros renegados y otros mill arcabuzeros andaluces, que son los que se fueron del reyno de Granada, gente de quien el confia la guardia de su persona y la mas valerosa que hay entre los Moros. Fueron assimismo quinientos espais, que son arcabuzeros de a caballo, que muchos dellos son tambien renegados, y mill quinientas lanças de los naturales de la tierra, que con otros mill hombres que llevaban de servicio, harian el numero de 5 mil hombres.

Llevo assimismo setenta Cristianos de los captivos del rey, con sus escopetas, y aunque el alcayde de Jaudar queria 200, porque sin Renegados o Cristianos no hazen Moros ninguna jornada con gusto, el Rey no le quiso dar mas.

Partio el dicho alcayde de Jaudar de Marruecos por el mes de Noviembre del año passado de 1590 la vuelta de Dara, provincia de aquel reyno, llevando consigo la dicha gente. Llevo assimismo mucha cantidad de bizcocho, 300 quintales de polvora, 10 quintales de polvorin, quatro esmeriles y 10 morteretes para tirar balas de piedra a las ciudades, demas de mucha cantidad de trigo y cebada y datiles en pasta que habia de tomar en Dara, que es adonde se cogen todos los buenos datiles. Todas estas cosas iban en mas de 10 mill camellos que llevo, assi para estas municiones y las tiendas y ropa de la gente, como para el agua, que es la cosa mas necessaria de todas para pasar la Zahara, que son los desiertos de arenales que hay entre las provincias del reyno de Marruecos y el de Gago.

Habiendo acabado de tomar las cossas necessarias para la jornada en Dara, passo por la provincia de Quitehoa, ultima del reyno de Marruecos, y començo a entrar en la Zahara. Dura el camino destos desiertos jornada de 40 dias, los quales son todos llenos de arenales que con dificultad se passa por ellos, assi por ser el camino de arena malo, como por la mucha falta que hay de agua; entre las quales son muy notables una de 12 dias de camino, otra de 6 y otra de 3, para lo qual llevan el agua en los camellos en unos odres, cada uno de un cuero de buey, de los quales lleva dos cada camello. Desta agua se sustenta la gente y los caballos, porque los camellos no la beben el tiempo que falta y pueden estar sin bebella espacio de 15 dias. Camina el todo este tiempo con pilotos y aguja, como se haze por la mar, porque no pareciendo en el arena rastro ninguno de camino, conviene ir desta manera para no erralle.

Passada la Zahara, comenzo a caminar la vuelta de Gago, dexando a mano izquierda Tumbricutu, primera tierra de aquel reyno y a donde se solian hazer las ferias de lo que se llevaba de Marruecos y traia de Gago, y habiendo andado poco camino, salieron a reconocer el exercito algunos Arabes

que viven en aquel reyno entre los Negros, caballeros en dromedarios, con algunos dardillos en las manos, que son las armas que comunmente traen; y saliendo a ellos con algunos de los arcabuzeros del campo de Xaudar, en disparandoles algunos escopetazos, se huyeron sin osar esperar. Llamanse estos Arabes Guzarates, los quales dizen que, habiendo tenido dominio en la ciudad de Marruecos, despojados del señorio por otro linaje de Arabes, se retiraron de la otra parte de la Zahara con sus familias y hizieron su habitacion con los Negros, y que son grandissimos ladrones, como naturalmente lo son todos los Arabes, y que de ordinario robaban las cafilas que iban de Tumbucutu a Gago y de alli a Tumbuctu.

Son estos dromadarios de la misma hechura y forma de camellos; son un poco mas altos, mas delgados y cenzeños de barriga y por la mayor parte blancos; caminan con grande velocidad, pero unos mas que otros; conocese su mayor ligereza quando nace, porque todos duermen naturalmente en naciendo, y aquel que duerme mas dias, mas ligereza tiene en el andar, porque certifican que caminan en un solo dia todas las jornadas de los dias que duermen, y el que mas duerme son 7 dias y de alli abaxo. El Rey, entre otros, tiene en Marruecos uno que durmio esto tiempo, y assi en un dia camina de Marruecos a Fez y de Fez a Marruecos, que son 70 leguas, o poco menos. Dizen que todos los dias que duerme se puede estar despues sin comer ni beber, que siendo assi es cosa maravillosa, digo lo del comer, porque, en quanto al beber, no hay dubda ninguna porque se haze la expiriencia cada dia.

Poco mas adelante hallaron cuatro Negros muy mal heridos, los quales, preguntados quien los habia parado de aquella suerte, respondieron que los mismos Guzarates. Hallaron a uno destos Negros unas cartas que el rey de Gago escribia a los xeques principales de aquellas partes, en que les dezia que procurasen cegar los pozos del agua por todo aquel camino, para que la gente de Jaudar no tuviese que beber, y que si por la falta del agua viniese la gente a desbaratarse, que procurasen coger vivos todos los que mas pudiesen y se los llevasen con todas las municiones, armas y escopetas que trayan.

A todos los Negros que por alli hallaba el alcayde de Jaudar que le recibian de paz, hazia muy buen tratamiento, dando a la gente principal vestidos de paño y lienço y a otros bonetes colorados; y habia echado bando que pena de la vida que no se maltratase a ningun Negro que no pelease, y assi se hazia.

Caminando mas adelante, vinieron a entrar en unos grandes bosques, que estan junto al rio Niger, sobre la ribera del qual esta asentada la ciudad de Gago; y estando una noche alojados en estos bosques, vinieron de la parte del rio grandissima cantidad de Negros en barquillas que tienen para pasarlo,

y desembarcando sin ser sentidos, acometieron al campo de Jaudar con grandissimo animo y vozes, disparando gran cantidad de flechas. Acudio luego la mosqueteria, y dandoles algunas cargas, mataron muchos y hizieron retirar los demas. Quedaron muertos quatro de los de Jaudar y ochos heridos; las flechas trayan yerba, y acudioseles con el remedio de unicornio y triaca, y assi se libraron de aquel peligro.

Es este rio Niger muy grande; dizen que atraviesa toda Guinea y que nace de unas montañas junto a Exipto; llamanle los Moros Nilo, por la semejança que tiene con el de Egipto, porque tiene las mismas propiedades que el en lo del crecer en el verano y alagar los campos que estan al rededor, como lo haze el Nilo. Hallanse tambien crocodilos o lagartos que en el otro, los quales se comen a los Negros, quando los pueden coger. Otros llaman este rio Bahar, que quiere dezir mar, por la grandeza que tiene; dizen que junto a Gago es de dos leguas de anchura y en algunas partes mas, y que tiene 3 braças de hondo. Corre hazia el Oriente y entra en la mar con dos bocas, en medio de las quales se haze la isla de Cabo Verde, donde los Portugueses van a la contratacion de los Negros.

De alli fue marchando el exercito por la orilla del mismo rio la vuelta de Gago. Hay en el dicho rio algunas islas que estan habitadas de Negros. Hizieron los soldados de Jaudar unas barcas con odres y otras cosas y passaron a una dellas ocho arcabuzeros, mas luego los Negros se huyeron a otras islas en las barquillas que tenian. Hallaron alli mucho arroz, manteca y otras semilas, y algunas diferentes de las de Berberia, las quales son su mantenimiento ordinario; truxeronlo todo para provision del campo. Hallaron assimismo algunos quartagos pequeños.

De alli se fueron acercando a Gago, y sabiendo Jaudar por las espias que tenia, que el rey negro estaba aparejado para pelear, le envio un recaudo, pidiendole que no fuese causa de la muerte de tanta gente, sino que hiziese de grado lo que habia de hazer por fuerza, que era sujetarse al rey Muley Hamete, porque era jarife descendiente de su profeta, a quien le tocaba legitimamente el señorio de todos los Moros; que haziendolo assi, le prometia de parte del Rey muchas honras y mercedes. El Negro no lo quiso hazer, porque todos los suyos le dezian que esto hazia el alcayde de miedo y viendose ya perdido, por estar metido tan adelante con tan poca gente.

El dia siguiente a esto, llegaron a vista de donde tenia el campo el rey negro, el qual seria de mas de 80 mil hombres, los ocho mill de ellos de a caballo, aunque los caballos son pequeños. Traen algunos dellos lanças, aunque pocas, por la falta que hay de ellas; los demas traen unos dardillos que arrojan a los enemigos. La gente de a pie son todos flecheros.

Determino Jaudar de darles la batalla otro dia; hablo aquella noche a su

gente animandolos a ella; prometioles el saco de Gago y assimismo les dio 24 mil onças suyas, porque fuesen de mejor gana. Repartio toda la gente en seis esquadrones; tomo por espaldas el mismo rio, porque los enemigos no le pudiesen rodear; puso en el avanguardia los Renegados a mano derecha, y a los Andaluzes a la izquierda; en la retaguarda, mucha parte de la caballeria por guarda de las municiones, y con la demas gente estaba en medio. Desta manera marcho hazia los enemigos, que no rehusaron la batalla, antes los recibieron animosamente. Echaron los Negros adelante una cantidad de ganado, para con el romper el orden de la gente de Xaudar. Viendolo venir, concertadamente hizo abrir los esquadrones, y paso el ganado por medio sin hazer daño, y començose la batalla, en la qual los Negros peleaban animosamente, aunque cayan muchos de ellos heridos de la escopeteria. Estaban en la vanguardia de los Negros 8 mill de ellos, que por ser los mas valientes de todos, les toca siempre aquel lugar. Estos, al tiempo del pelear, doblan la una pierna, y echandola por encima de la rodilla, como se hace en Berberia a los camellos para que no huyan, hincan aquella rodilla en tierra y desde alli tiran sus flechas a los enemigos. Hazen esto, porque viendo los otros a estos estar firmes, peleen con mas animo y no se huyan. En estos hizo la arcabuzeria mucho daño; con todo, los Negros se metieron tanto en la de Xaudar, que tomaron una bandera de los Renegados. Viendo esto Azan Ferrer, un renegado griego que es *cahaya* de los Renegados, que es tanto como lugarteniente de alcayde de ellos, acometio a los que la llevaban, juntamente con un Cristiano, de manera que la volvieron a cobrar. Duro esta batalla dos horas, al cabo de las quales murieron muchos y particularmente de aquellos que tenian la pierna atada, que por no poder huir, quasi todos ellos fueron degollados.

De alli fue Xaudar a Gago, cuyo saco habia prometido a los soldados, como esta dicho; salieronle a recibir el alcayde, que es el que gobierna las cosas de la region, juntamente con toda la demas gente pobre de la ciudad, porque el Rey con los mas principales, habiendo embarcado sus mugeres y todo lo mejor de sus cassas, habian passado de la otra parte del rio. Salio toda esta gente pidiendo paz, a la qual mando el alcayde que no se hiziesse daño y que no se saqueassen mas de las casas de aquellos que se habian huido con el Rey; y assi entro en aquella ciudad con su gente, y el se fue aposentando en las casas del Rey, repartiendo los demas por las casas de los principales que se habian huido. No se hallo cosa ninguna de provecho en este, mas de mucho arroz, manteca, miel, otras cosas de comer y algunas alfombras; todo cosa de poco precio; no se hallo ninguna cosa de oro, que era a lo que el rey de Marruecos llevaba la mira y por cuya cudicia se metio en jornada tan dificultosa.

Es la ciudad de Gago muy poblada de gente de Negros, y no tienen cerca

ninguna; las casas son de muy poca fabrica y baxas, lo mas dellas es de madera, y acontece alguna noche quemarse gran parte de la ciudad y en brevisimo espacio estar vuelta a edificar, sin quedar rastro del daño de antes.

Estando alli, se començaron a tratar medios de paz entre Jaudar y el rey Isac, el qual se estuvo siempre de la otra parte del rio. Hacianse los consiertos por medio de hombres que iban de un cabo al otro, los quales no se sabe en particular los que eran, mas que en general se dezia quel Rey prometia de ser vassallo del rey Muley Hamete y que pudiesse meter la sal y los buzios, que son unas conchillas que los Negros usan por moneda, sin dar ningun derecho. Estos buzios, que de antes los llevaban del reyno de Marruecos, porque se los trayan al negro mas barato del Cayro y de la Meca, habia mandado que no entrassen los del Rey xarife.

El negro que llevo consigo Xaudar que hizo meter al rey Muley Hamete en esta jornada, se hallo que no era hermano del Rey, sino que, habiendo nacido de una esclava de casa del Rey, se habia criado alli, y despues salio tan malo y travieso, que por justicia lo habian desterrado; y assi se passo a Marruecos a hazer el embaymiento que hizo, y que ahora ningun caudal ni quenta se hazia del.

Estando en Gago, començo la gente de Xaudar a enfermar y a morirse muchos, lo qual puso en grande terror y miedo a los capitanes. Sabiendo esto el rey negro, que todavia se estaba de la otra parte del rio, envio a dezir al alcayde que aquella tierra era muy doliente y particularmente para gente blanca, y que si deseaba que los suyos se librassen de aquella enfermetad y que convaleciessen, se tornassen la vuelta de Tumbucutu, que era tierra muy sana. El alcayde, llamando a consejo a los capitanes que habian ido con el, les trato desto, y todos fueron de parecer que se volviessen a Tumbucutu; y porque se les habia muerto muchos caballos y otras bestias, enviaron a pedir al rey negro recaudo de ellas, y el se lo envio todo muy cumplidamente, y con ello se volvieron a Tumbucutu y tardaron 29 dias en el camino, donde llego la gente ya sana. Y aunque quando vino la nueva a Marruecos, por ventura ordenandolo asi el Rey, por no poner mal animo en otros, dixeron que habian muerto pocos, con todo eso se entendio que eran mas de 400 y que Jaudar quedaba muy al cabo.

Es Tumbucutu, ciudad poblada de diversas suertes de gentes, mais la mayor parte de Blancos como Alarabes, sujetos al rey de Gago. Esta ciudad era la escala de todas las mercancias que del reyno de Marruecos iban al de Gago. Tiene el rey Muley Hamete en la provincia de Quetehoa, que confina con la Zahara, una fortaleza de donde encaminaba las cafilas de sal, bonetes y los buzios que passaban a Tumbucutu, todo lo qual trocaban por el oro tibar que venia de sus reynos. De alli despacharon a un alcayde moro y a un Renegado y a un Andaluz con nuevas a Marruecos

de lo sucedido en la jornada, los quales llegaron à 1° de Junio deste ano de 1591. Hizieronse grandes fiestas por el buen suçesso, y el Rey, aunque esta muy hinchado por ser el primer rey de Marruecos que ha metido armas victoriosas en Ginea, sintio grandissimamente que Xaudar se hubiese retirado de Gago sin hazer alli primero una fortaleza, como llevaba orden de hazer; o ya que se retiro, porque lo hizo sin tomar primero rehenes muy buenos del rey negro de que cumpliria lo que habia prometido, pues ahora estara en su mano el hazerlo o no.

Determino luego de enviar alli otro alcayde suyo eunuco, que se llamaba Mahamut, hijo de un Renegado que desde niño se ha criado en su casa, que nadie sabe la orden que lleva; sospechase que va a tomar el cargo de la gente, o porque el Jaudar se ha muerto, o porque el Rey, enojado por haberse salido de Gago sin su licencia, le queria enviar sucesor, y que assimismo va a hazer que la gente vuelva a Gago otra vez. Partio de Marruecos a los ultimos de Junio; lleva consigno 40 Renegados, porque es alcayde de todos los del reyno, y como otros 20 mozos de servicio para los camellos que lleva, para cargar las tiendas y comida y agua con que ha de passar la Zahara. Tienen por muy dificultoso su passaje, por ser en tiempo de caniculares, en los quales suele a vezes ser tanto el calor, y particularmente quando corren los vientos levantes, que sin abrirles los cueros, consume y enxuga el agua que va dentro. El lleva orden de no caminar sino de noche.

Si acontece morir algun hombre o algun animal passando la Zahara, es tanto el calor y sequedad del arena, que en un punto consume la humidad del cuerpo, sin dar lugar a que se corrompa; y assi quedan los cuerpos como yesca y livianos, de los quales se hallan algunos por aquellos arenales de los que mueren quando passan la cafilas.

Ha mandado tambien el Rey que se fabriquen en Dara algunos bergantines, cuya madera ha de ir labrada con sus señales, para juntar despues las pieças unas con otras. Ha de llevar esta madera en camellos por la Zahara; con estos quiere hazer navegar el rio y descubrir tierras mas adelante.

Ha mandado hazer gente de Alarabes en el reyno de Sus, y dizen que por el mes de Noviembre ha de enviar otro golpe de gente con el alcayde Mançor Abderraman, que es su bellerbey o capitan, ques hijo tambien de un Renegado y persona de grande autoridad para con el Rey; el qual quiere que entre por la tierra de Guinea adentro a decubrir mas tierra y hazer nuevas conquistas; porque entre otras cosas que el Negro pidio a Jaudar, fue que le habia de dar gente con que entrasse la tierra adentro y pudiesse subjetar algunos Negros que no le obedecian, con lo qual podria pagar al Rey el tributo que le queria imponer.

El rey Isac de Gago dizen que sera hombre de 45 años, y aunque negro,

de mucha verdad y palabra, de coraçon muy manso y de muchas partes buenas, y que assi es amado y querido de todos sus vassallos; y que no es vicioso como lo son los Moros de Marruecos y Feez, ni tiene mas vicios de los que segun su ceta le son permitidos.

Supose alli que el oro de tibar venia del reyno de Marruecos en trueco de sal, bonetes y buzios, el qual creya el Rey que se sacaba en el mismo reyno de Gago. Viene de partes muy lejos de alli y que lo traen los Negros para llevar la terra adentro la sal, bonetes y buzios, de las quales cossas tienen necessidad, que es de la misma manera que se haze en la Mina de Portugal, que aunque tiene este nombre, ningun oro se saca alli, antes lo traen de la tierra adentro muchas leguas, para trocarlo por la cosas que se les llevan d'España.

Dizen que dos meses de camino de Gago la tierra adentro, hay otro reyno de Negros que llamen de Bernuy, cuyo rey es muy poderoso, y que entrando los Turcos por la parte de Egipto a la conquista deste Reyno, passando aquellos arenales, fue tanta la sed que tuvieron, que acometiendolos el rey de Bernuy en esta necessidad, no pudiendose defender, por no tener fuerças para ello por la mucha sed, fueron rotos, y que algunos de los que quedaron vivos, les hizo tan buen tratamiento, que se quedaron en su serviçio; y que con industria destos y las armas que tomo de los demas, tiene armados como 500 escopeteros, que juntos con la mucha gente de su reyno, lo hazen ser muy temido en aquellas partes de Guinea. Con este reyno se entiende que confinan algunos reynos de Negros Cristianos y que son los convertidos nuevamente por industria de los Portugueses, en los descubrimientos que han hecho en Guinea.

Lo que se siente desta jornada de Guinea entre las personas naturales del reyno de Marruecos que tienen pratica en aquellas partes, es lo siguiente.

Hay diversas opiniones sobre esta jornada. Pareceles a unos que es muy provechosa al rey de Maruecos, porque demas de la gloria que ha alcançado en meter sus armas victoriosas en Guinea, cosa que ninguno de sus antepassados lo ha osado hazer, por las dificultades del camino y largo viage y por la falta del agua, entienden que le ha de venir mucho oro desta conquista con que aumente su grandeza; mas los que consideran con mas sano juicio esta jornada, anteven que ha de ser la ruyna del Rey, no por haberla començado, pues hasta ahora parece haberle sucedido prosperamente, mas por verle tan metido en llevarla adelante, para lo qual dan las razones siguientes.

La primera, que para aquella jornada ha enviado la mejor gente que tenia consigo, les 2 mill 500 arcabuzeros assi de a pie como de a caballo, de que al principio se haze mencion, los quales hay poca esperança que vuelvan; porque demas que se han muerto muchos y cada dia se iran

muriendo otros, por ser la tierra mal sana para estrangeros, es menester, si aquello se ha de sujetar, que este aquel golpe de gente de ordinario en aquellas partes, assi para conservar lo ganado, como para poder oprimir los animos de los Negros, quando quisieran hazer algun levantamiento.

Assimismo, porque de ordinario es menester enviar gente en lugar de la que se va muriendo, y esta ha de ser tambien de arcabuzeros renegados andaluzes que le quedan assi de a pie como de a caballo, que es la gente sobre que estriba el establecimiento de su reyno; lo qual, demas del daño que recibe en apartar de si gente desta calidad, que demas de ser la mas valerosa es de quien el mas se confia, y que en qualquiera ocasion podria ser la total destruycion suya, le es de mucho gasto por las muchas pagas que les da adelantadas, quando parten, y por lo que cuestan las municiones, comida, camellos, tiendas y otras diversas cosas y aperejos que lleva la gente para pasar la Zahara y seguir el camino, que son muchas.

Que siempre que enviare gente, ha de ser algun golpe della, por el peligro que lleva de que se la rompan los Arabes Guiraos, gente sobre si, que no le obedezen, que habitan en aquellos desiertos en las partes donde hay agua, a los quales es cosa muy facil cortar el camino a los que passan, si no son en mucho numero, como lo han hecho otras vezes.

Que es necesario que haya dos fortalezas, una en Tumbucutu y otra en Gago, donde aquella gente est segura y recogida, para con ellas tener puesto freno a los Negros porque no se levanten contra ellos, todo lo qual le ha de ser de mucho gasto, por haber de enviar las municiones para ellas forçosamente desde Marruecos.

Que las impresas que el se presupone en las tierras mas adentro les seran muy dificultosas, porque del largo camino y haber de passar por tantas tierras de enemigos negros, que dizen que son muy guerreros, pues han tenido animo de pelear con los Turcos, gente tan espantosa entre ellos, sera menester que, demas de la gente que alli tiene, que esta es menester para sustentar y tener en paz lo ganado, envie otro buen golpe para entrehazer la nueva conquista; y la mayor parte de la que enviare ha de ser arcabuzeros, pues en estos consisten los buenos sucessos de aquellas partes; porque, quando no fuesen, los Negros son todos lo demas flecheros, que quitadas las escopetas, son armas muy danosas para esta gente, por las pocas que llevan en los cuerpos para repararse de las flechas; y assi ha mandado juntar ya gente para enviar con el alcayde Mançor, como esta dicho.

Que despues que le haya sucedido todo muy prosperamente de todos estos trabajos y gastos, no terna mas provecho del que importare los derechos de las mercancias que antes pagaba, con las quales ha de sacar el oro de Guinea, enviandolas alli, porque en ninguna manera se juzga puede el llegar a la parte donde se coje; y este aumento sera poco, porque aun-

que le den algun tributo, eso y mas seria menester para la paga de la gente que alli ha de tener de ordinario; antes tienen todos por averiguado que de aqui adelante ningun oro le ha de venir de alli, porque como este lo trayan los Negros de partes tan lejos, por trocarlo por sal, bonetes y buzios, siendo aquellos reynos revueltos con la nueva conquista, no han de traer el tibar por miedo de no perderlo; y assi se menoscabaran en gran parte sus rentas, y sus vassallos perderan assimismo mucho, por no vender sus mercancias, que todo redunda en dano del Rey, porque los reyes moros son absolutos señores de las haziendas de sus subditos, pues quando quieren se las toman libremente.

[Junto a este documento, hay encuadernado otro de la misma letra, copia simple tambien, que es como sigue]

RELACION DE LA JORNADA QUE EL XARIFE MANDA HAZER AL XINGETE, PROVINCIA DE GUINEA PARA PONIENTE, Y LA CIUDAD DE CAGO, QUE DIZEN ESTAR DE MARRUECOS OCHENTA O NOVENTA JORNADAS, EN QUE HAY ALGUNOS DESIERTOS DE ARENA SIN AGUA ALGUNA.

Va por general desta empresa Yauda eunuco elche, alcayde de los Andaluzes. Lleva el campo siguiente :

Dos mill tiradores de a pie, elches andaluzes y moros de nacion de los principales que el tiene..... 2 U

Quinientos escopeteros de a caballo, les mejores de aqui.... U 500

Mill y quinientas lanças alarves, buena gente ..... 1 U 500

Mill hombres para gobernar camellos, y seiscientos gastadores.

Ocho mill camellos y mill caballos de carga.

Ciento y ochenta tiendas.

Trecientos quintales de polvora.

Diez quintales de polvorin.

Trezientos quintales de plomo.

Morriones, hierro, azero, estopa, pez y resina, alquitran, cuerdas de lino, azadas, picos, pertrechos de hazer tapias y deshazerlas, cantidad en abundancia.

Lleva mas seis trabucos y algunos tiros pequeños que van dos en un camello.

TRADUCTION

Relation de l'expédition envoyée par le roi de Maroc a la conquête du royaume de Gao (1), le premier de ceux de Guinée, en venant de la province de Lektaoua (2), et de ce qui s'y est passé jusqu'a présent.

Au cours des dernières années, il est venu à Merrakech un Noir qui s'était enfui de Guinée (3); d'après ce qu'il dit au roi Moulay Ahmed, il était le frère du roi Isac, présentement souverain de Gao; il était même son frère aîné, mais celui-ci lui avait enlevé son royaume, s'en emparant par violence. Il avait pu, à grand peine, s'échapper, en prenant la fuite au travers des sables et des déserts de la Berbérie. Il sollicita ce prince de l'aider à recouvrer son royaume, lui représentant l'expédition comme très facile et promettant qu'une fois rétabli, il lui livrerait un riche trésor laissé par son père et se reconnaîtrait son tributaire, sans compter beaucoup d'autres promesses dont on n'a pas le détail.

Fort intéressé par ce récit et tout particulièrement par la promesse de recevoir de l'or, considération toute puissante sur l'esprit des Arabes, Moulay Ahmed prit la résolution d'envoyer une armée en vue d'assister le Noir mais avec l'intention, comme il l'a bien prouvé depuis, de s'emparer du royaume de Gao et de conquérir également le pays des Noirs voisins. A cet effet, il fit choix d'un de ses caïds, Renégat originaire de Las Cuevas dans le royaume de Grenade, qui avait été élevé dans son palais, depuis sa première enfance. Cet homme n'avait aucune expérience des choses de la guerre, mais il était jeune et il s'était bien montré en d'autres circonstances, où Moulay Ahmed l'avait chargé de lever des contributions (4), à main armée, sur ses sujets. Aussi pensa-t-il qu'il lui donnerait également satisfaction dans cette expédition.

Il désigna pour en faire partie mille arquebusiers renégats et mille autres arquebusiers andalous, émigrés du royaume de Grenade; c'est à eux qu'il confie la garde de sa personne et ce sont les troupes les plus valeureuses qu'il y ait parmi les Maures. Y prirent part également cinq cents spahis qui sont des arquebusiers à cheval, dont beaucoup sont aussi des renégats, et quinze cents lances des gens du pays; le tout, avec mille autres hommes de service qui les accompagnaient, pouvait monter à 5.000 hommes (5).

(1) Le texte porte Gago.
(2) Le texte porte Quitehoa.
(3) Il s'appelait Ould Kirinfil. V. *supra*, p. 455.
(4) Le texte porte *Garramas, de l'Arabe* غرامة, impôt, contribution.
(5) V. *infra*, p. 478, un état d'effectif portant à 5.600 hommes le total de l'armée.

Le caïd Djouder emmena aussi soixante-dix chrétiens tirés des captifs du Roi, armés d'escopettes. Il en aurait voulu 200, car les Maures ne font pas volontiers d'expédition sans avoir des Renégats ou des Chrétiens; mais le Roi ne voulut pas en donner davantage.

Le dit caïd Djouder partit de Merrakech, au mois de novembre de l'année 1590 (1), se dirigeant vers le Draâ, province de ce royaume, à la tête des dites troupes. Il emporta en même temps une grande quantité de biscuit, 300 quintaux de poudre, 10 quintaux de pulvérin, 4 émerillons et 10 mortiers pour lancer des boulets de pierre contre les villes, sans compter une grande quantité de blé et d'avoine et des dattes en pâte, qu'il devait prendre dans le Draâ, pays où l'on récolte toutes les bonnes dattes. Toutes ces choses formaient la charge de plus de dix mille chameaux qu'il emmenait, tant pour porter ces munitions, ainsi que les tentes et les effets des soldats, que pour transporter l'eau, qui est la chose la plus nécessaire de toutes pour traverser le Sahara, désert de sable qui sépare les provinces du royaume de Maroc de celui de Gao.

Ayant complété dans le Draâ ses approvisionnements pour le voyage, il passa par la province de Lektaoua, la dernière du royaume de Maroc, et pénétra dans le Sahara. La traversée de ces déserts dure quarante jours; ce ne sont plus que des étendues de sable où l'on ne passe qu'avec difficulté, tant parce que la route est mauvaise, qu'à cause de la grande pénurie d'eau; parmi ces régions, il faut en noter une de douze jours de chemin, une autre de six et une autre de trois. Pour les traverser, on porte l'eau sur les chameaux dans des outres faites chacune d'une peau de bœuf; chaque chameau en porte deux. C'est cette eau qui étanche la soif des soldats et des chevaux; car les chameaux n'en boivent pas, tant qu'elle manque, et ils peuvent demeurer, sans en boire, l'espace de 15 jours. On chemine, tout ce temps, avec des pilotes et à la boussole, comme sur la mer; on est obligé de se diriger ainsi pour ne pas s'égarer, puisqu'il ne reste aucune piste sur le sable.

Après avoir traversé le Sahara, on fit route vers Gao, laissant à main gauche Tombouctou, première ville de ce royaume, où avait coutume de se tenir le marché des denrées apportées du Maroc et de celles venant de Gao. Après avoir fait quelque chemin, on vit s'approcher des Arabes qui venaient reconnaître l'armée. Ces Arabes vivent dans ce royaume parmi les Noirs, ils montent sur des dromadaires, tenant à la main des dards, qui sont leurs armes habituelles. Devant les arquebusiers de l'armée de Djouder qui sortirent contre eux et leur tirèrent quelques coups d'escopette, ils s'enfuirent sans oser attendre. Ces Arabes se nomment Guzarates (2). On dit qu'ils ont

(1) Mention qui a permis de dater la Relation.

(2) *Guzarates*, nom difficile à identifier sous sa transcription. Il doit s'agir non d'Arabes, mais de Touaregs.

possédé autrefois la ville de Merrakech; ayant été dépouillés par une autre tribu d'Arabes, ils se retirèrent de l'autre côté du Sahara avec leurs familles et fixèrent leurs habitations parmi les nègres. Ce sont de grands voleurs, comme le sont naturellement tous les Arabes, et ordinairement ils pillent les caravanes qui vont de Tombouctou à Gao, et de Gao à Tombouctou.

Leurs dromadaires (1) ont la même force que les chameaux; ils sont un peu plus grands, plus sveltes et plus minces des flancs; la plupart sont blancs. Ils marchent avec une grande rapidité, mais les uns vont plus vite que les autres. On reconnaît leur plus grande vitesse quand ils naissent, car tous dorment naturellement en naissant, et celui qui dort le plus de jours aura le plus de vitesse dans sa marche; on assure, en effet, qu'ils parcourent en un seul jour la route de toutes les journées qu'ils dorment, et celui qui dort le plus longtemps va jusqu'à sept jours. Le Roi en a un, entre autres, à Merrakech, qui a dormi ce temps-là; aussi il va en un seul jour de Merrakech à Fez et de Fez à Merrakech, ce qui fait 70 lieues, ou un peu moins. On dit qu'ils peuvent rester sans manger ni boire tous les jours qu'ils ont dormi. Si cela est vrai, c'est une chose surprenante, je veux parler de l'abstinence de nourriture; car, quant au boire, il ne peut y avoir de doute, l'expérience s'en faisant tous les jours.

Un peu plus loin, on trouva quatre Noirs dangereusement blessés; on leur demanda qui les avait traités de la sorte; ils répondirent que c'étaient les mêmes Guzarates. On trouva sur un de ces Noirs des lettres que le roi de Gao écrivait aux principaux cheikhs de ces contrées, dans lesquelles il leur disait d'obstruer les puits sur toute cette route, pour que les troupes de Djouder ne puissent boire; il leur enjoignait, dans le cas où, par suite du manque d'eau, ces troupes viendraient à se débander, de tâcher de prendre vivants tous ceux qu'ils pourraient et de les lui amener avec toutes les munitions, armes et escopettes qu'ils portaient.

Le caïd Djouder faisait très bon traitement à tous les Noirs qu'il trouvait sur sa route et qui le recevaient pacifiquement; aux principaux personnages, il donnait des vêtements de drap et de toile, et aux autres des calottes de couleur. Il avait fait une proclamation interdisant, sous peine de mort, de maltraiter aucun Noir non-combattant; et l'on agissait bien ainsi.

Poursuivant la route, on entra dans de grands bois, qui sont le long du fleuve Niger, sur la rive duquel est située la ville de Gao. Etant une nuit campés dans ces bois, il vint du fleuve un grand nombre de Noirs, sur des barques qu'ils ont pour le traverser; débarquant sans être aperçus, ils attaquèrent le camp de Djouder avec courage, en poussant de grands cris et en tirant une grande quantité de flèches. Aussitôt les mousquetaires accoururent et, par quelques salves, ils en tuèrent beaucoup et firent retirer les au-

(1) *Dromadaires*, meharis.

tres. Il y eut, parmi les soldats de Djouder, quatre tués et huit blessés; les flèches étaient empoisonnées; on soigna les plaies par la licorne et la thériaque, et on les tira ainsi du danger.

Ce fleuve du Niger est très grand; on dit qu'il traverse toute la Guinée et prend sa source dans des montagnes près de l'Égypte. Les Maures l'appellent Nil, à cause de la ressemblance qu'il a avec celui de l'Égypte; car il a la même propriété que celui-ci, d'avoir des crues en été et d'inonder les campagnes environnantes, comme le fait le Nil. On y trouve autant de crocodiles ou lézards que dans le Nil, et ils dévorent les Noirs qu'ils peuvent prendre. Il y en a qui appellent ce fleuve Bahar, c'est-à-dire mer, à cause de sa grandeur : on dit que près de Gao il a deux lieues de large et en certains endroits davantage, et qu'il a trois brasses de profondeur. Il se dirige vers l'Orient et il se jette dans la mer par deux bouches, au milieu desquelles se trouve l'île du Cap Vert, où les Portugais vont commercer avec les Noirs.

De là, l'armée marcha sur les bords du fleuve même, dans la direction de Gao. Il y a dans le dit fleuve quelques îles habitées par les Noirs. Les soldats de Djouder construisirent des barques avec des outres et d'autres objets, et huit arquebusiers débarquèrent sur l'une d'elles; mais aussitôt les Noirs s'enfuirent à d'autres îles dans les barques qu'ils possédaient. On trouva là beaucoup de riz, de beurre et d'autres choses semblables à celles de Barbarie et quelques-unes différentes, qui constituent leur nourriture ordinaire; tout cela fut apporté pour le ravitaillement de l'armée. On trouva aussi quelques chevaux de petite taille.

De là, on s'approcha de Gao. Djouder, sachant par ses espions que le roi noir avait pris ses dispositions pour combattre, lui envoya un message pour demander de ne pas être cause de la mort de tant d'hommes, mais de faire de bon gré ce qu'il serait obligé de faire par force, c'est-à-dire de se soumettre au roi Moulay Ahmed, vu que c'était le Chérif, descendant de leur prophète, et que c'était à lui qu'appartenait légitimement la souveraineté sur tous les Maures; il lui promettait, de la part du Roi, s'il agissait ainsi, beaucoup d'honneurs et de grâces. Le Noir ne voulut pas le faire, car tous les siens lui disaient que le caïd agissait ainsi par crainte, se croyant perdu pour s'être avancé si loin avec si peu de troupes.

Le jour suivant, on arriva en vue de l'endroit où était campée l'armée du roi noir, qui pouvait monter à plus de 80 mille hommes, dont huit mille cavaliers, montés, il est vrai, sur de petits chevaux. Quelques-uns portaient des lances, mais ils étaient peu nombreux, à cause de la pénurie qu'il y en a; les autres étaient armés de dards, qu'ils lançaient sur leurs ennemis. Les fantassins étaient tous archers.

Djouder résolut de leur livrer bataille, le lendemain. Il parla cette nuit à ses soldats, les encourageant au combat; il leur promit le sac de Gao et

leur donna 24 mille onces lui appartenant, pour qu'ils marchassent de meilleur gré. Il répartit toutes ses troupes en six corps. Il s'adossa au fleuve même, pour que les ennemis ne pussent l'entourer; il plaça, à l'avant-garde, les Renégats à main droite et les Andalous à gauche; à l'arrière-garde, il plaça une grande partie de la cavalerie pour la garde des munitions; et, avec le reste des troupes, il se plaça au centre. Il marcha dans cet ordre contre les ennemis, qui ne refusèrent pas le combat, mais reçurent vaillamment le choc. Les Noirs chassèrent devant eux une grande quantité de bétail pour rompre par ce moyen l'ordre des troupes de Djouder. Celui-ci, en le voyant venir, leur fit à dessein ouvrir les rangs, et le bétail passa au milieu sans faire de mal. Puis la bataille commença; les Noirs combattaient courageusement, bien que beaucoup d'entre eux tombassent sous l'escopetterie. Il y avait, à l'avant-garde des Noirs, huit mille d'entre eux, à qui ce poste revient de droit, comme étant les plus vaillants. Ceux-ci, au moment du combat, plient la jambe et l'attachent au-dessus du genou, comme on fait en Berbérie aux chameaux pour les empêcher de fuir; ils posent ensuite ce genou à terre et lancent de là leurs flèches aux ennemis. Ils font cela pour que les autres soldats, les voyant demeurer fermes, combattent avec plus de courage et ne s'enfuient pas. L'escopetterie fit beaucoup de ravage parmi eux; malgré tout, les Noirs poussèrent si avant dans les troupes de Djouder, qu'ils prirent une bannière des Renégats. Voyant cela, Azan Ferrer, qui est Kiaya des Renégats, c'est-à-dire lieutenant de leur caïd, attaqua, en même temps qu'un Chrétien, ceux qui la portaient, et ils la reprirent. Cette bataille dura deux heures, au bout desquelles il périt beaucoup de monde, particulièrement parmi ceux qui avaient la jambe attachée et qui, ne pouvant fuir, furent presque tous égorgés.

De là, Djouder se rendit à Gao, dont il avait promis le sac à ses soldats comme il a été dit. Le caïd (1), qui est celui qui dirige l'administration du pays, sortit pour le recevoir, avec toute la population pauvre de la ville, car le Roi et les principaux personnages, après avoir embarqué leurs femmes et ce qu'ils avaient de meilleur dans leurs maisons, étaient passés de l'autre côté du fleuve. Tous ces gens sortirent en demandant la paix, et le caïd (2) ordonna qu'on ne leur fît pas de mal et qu'on ne pillât que les maisons de ceux qui s'étaient enfuis avec le Roi. C'est ainsi qu'il entra dans la ville. Il s'y logea dans la maison du Roi, répartissant les autres dans les maisons des notables qui avaient fui. On ne trouva aucune chose

(1) *Le caïd*. Erreur dont un copiste est peut-être seul responsable, car, quelques lignes plus loin, l'auteur désignera par ce titre le pacha Djouder. Ce fut le khatib de Gao, appelé Mahmoud Darami, qui se porta au devant de l'armée marocaine (Es-Sadi, p. 220). Le khatib, qui est le prédicateur de la mosquée, était sans doute provisoirement chargé de l'administration du pays.

(2) Entendez : le pacha Djouder. V. note ci-dessus.

de valeur, si ce n'est beaucoup de riz, du beurre, du miel, d'autres choses comestibles et quelques tapis; on ne trouva aucun objet en or; c'était pourtant ce que le roi de Maroc avait eu en vue, et c'était cette convoitise qui lui avait fait entreprendre une expédition si difficile.

La ville de Gao a une nombreuse population de Noirs et elle n'a pas d'enceinte; les maisons sont de construction très simple et peu élevées; la plus grande partie de la ville est en bois, et il est arrivé des nuits qu'une grande partie de la ville ait brûlé et qu'en un temps très court elle ait été reconstruite, sans qu'il soit resté trace des dégâts antérieurs.

Pendant que l'armée y séjournait, on commença à traiter de la paix entre Djouder et le roi Ishak, qui resta toujours de l'autre côté du fleuve. Les négociations avaient lieu par le moyen d'hommes qui allaient d'une rive à l'autre; on ne sait pas particulièrement en quoi elles consistaient; on disait en général que le Roi promettait d'être sujet de Moulay Ahmed et que celui-ci pourrait importer du sel et des cauris, qui sont des coquilles dont les Noirs se servent comme de monnaie, sans payer aucun droit. Ces cauris, auparavant, étaient importés chez eux du royaume de Maroc; mais, comme ceux qui leur venaient du Caire et de la Mecque étaient meilleur marché, le Roi avait interdit l'entrée de ceux du Chérif.

Pour le Noir que Djouder avait amené avec lui et qui avait engagé le roi Moulay Ahmed dans cette entreprise, on trouva qu'il n'était pas frère du Roi, mais qu'étant né d'une esclave de la maison royale, il y avait été élevé. Depuis, il s'était montré si mauvais et si débauché que, par sentence de justice, il avait été exilé. C'est ainsi qu'il était passé à Merrakech, pour exécuter la fourberie qu'il avait faite. A présent, on ne tenait plus aucun compte de lui.

Pendant le séjour à Gao, les soldats de Djouder commencèrent à tomber malades, et il en mourait beaucoup, ce qui causa une grande crainte à leurs capitaines. Le roi noir, qui se trouvait encore sur l'autre rive du fleuve, envoya dire au caïd que cette ville était très malsaine, surtout pour les Blancs, et que, s'il désirait que ses soldats surmontent cette maladie et entrent en convalescence, il devait se rendre à Tombouctou, qui est une ville très saine. Le caïd, ayant appelé en conseil les capitaines qui l'avaient accompagné, leur parla à ce sujet, et tous furent d'avis d'aller à Tombouctou. Comme il leur était mort beaucoup de chevaux et d'autres bêtes, ils envoyèrent demander au roi noir de leur en fournir d'autres, ce qu'il fit très largement. Par ce moyen, ils se dirigèrent sur Tombouctou et furent 29 jours en route; quand ils y arrivèrent, la troupe était déjà guérie. Bien que, lorsque la nouvelle en vint à Merrakech, on ait dit, peut-être par ordre du Roi, pour ne pas inspirer le découragement, qu'il était mort peu de monde, cependant, on a appris qu'il y avait eu plus de 400 décès et que Djouder était au plus mal.

Tombouctou est une ville peuplée de gens de diverses races; mais la plus grande partie est composée de Blancs comme les Arabes; ils sont sujets du roi de Gao. Cette ville était l'entrepôt de toutes les marchandises qui transitaient du royaume de Maroc à celui de Gao. Le roi Moulay Ahmed a, dans la province de Lektaoua, qui confine au Sahara, une forteresse où le tout était échangé contre l'or de tibar (1), qui venait de ces royaumes. De là, on dépêcha à Merrakech un caïd maure, un Renégat et un Andalous, avec la nouvelle de ce qui s'était passé pendant l'expédition. Ils arrivèrent le 1er juin de la présente année 1591 (2). On fit de grandes fêtes pour cet heureux succès. Mais le Roi, bien qu'il soit très fier d'avoir été le premier roi du Maroc qui ait porté ses armes victorieuses jusqu'en Guinée, a éprouvé beaucoup de ressentiment de ce que Djouder se soit retiré de Gao, sans y avoir préalablement construit une forteresse, comme il avait ordre de le faire; ou bien de ce que, s'étant retiré, il l'avait fait, sans avoir pris auparavant du roi noir de bons otages, en garantie de l'exécution de ses promesses. Mais actuellement il est en son pouvoir de le faire ou non.

Le Chérif a résolu immédiatement d'envoyer là-bas un autre de ses caïds, un eunuque nommé Mahamut, fils d'un Renégat, qui depuis l'enfance a été élevé dans sa maison. Personne ne sait l'ordre qu'il emporte : on soupçonne qu'il va prendre le commandement des troupes, soit parce que Djouder est mort, soit parce que le Roi, irrité de ce qu'il soit sorti de Gao sans son autorisation, aura voulu lui donner un successeur; on pense aussi qu'il va ramener l'armée à Gao, une seconde fois. Il est parti de Merrakech dans les derniers jours de juin. Il emmène 40 renégats, car il est caïd de tous ceux du royaume, et environ 20 hommes de service pour les chameaux qui partent avec lui, pour porter tentes, provisions et eau durant la traversée du Sahara. On tient que cette traversée sera difficile, parce qu'elle aura lieu au moment de la canicule, époque où parfois la chaleur est si grande, particulièrement quand soufflent les vents du Levant, que, sans que les outres soient ouvertes, elle consume et dessèche l'eau qui est à l'intérieur. Il a ordre de ne marcher que la nuit.

S'il arrive qu'il meure un homme ou un animal, lors de la traversée du Sahara, la chaleur et la siccité du sable sont si grandes, qu'en un instant elles consument l'humidité du corps, sans permettre qu'il se corrompe. Ainsi, les corps restent secs comme de l'amadou, et l'on en rencontre quelques-uns dans ces déserts de sable, de ceux qui meurent quand passent les caravanes.

Le Roi a également ordonné de fabriquer dans le Draâ des barques dont les pièces porteront des points de repère, pour pouvoir être assemblées ensui-

(1) *Tibar*, ôro de tibar, poudre d'or brute.
(2) Mention explicite permettant de dater la Relation.

te les unes avec les autres. Il fera transporter ces pièces sur des chameaux à travers le Sahara; il veut faire naviguer ces barques sur le fleuve et découvrir de nouvelles terres.

Il a ordonné de lever des troupes arabes dans le royaume de Sous, et l'on dit que, dans le mois de novembre, il enverra de nouvelles troupes avec le caïd Mansour Abd er-Rahman, qui est son beglierbey ou capitaine, fils, lui aussi, d'un Renégat, et jouissant d'une grande influence auprès du Roi. Celui-ci veut qu'il pénètre dans l'intérieur des terres de Guinée, pour découvrir d'autres pays et faire de nouvelles conquêtes; car le roi noir avait demandé entre autres choses à Djouder de lui donner des troupes pour entrer dans l'intérieur du pays et pour soumettre quelques Noirs qui ne lui obéissaient pas, ce qui lui permettrait de payer au Roi le tribut qu'il voulait lui imposer.

On dit que le roi Ishak de Gao est un homme de 45 ans. Bien que Noir, il est véridique et fidèle à sa parole; il est d'un naturel très doux et a beaucoup de qualités; aussi est-il aimé et chéri de tous ses sujets. Il n'est pas vicieux, comme le sont les Maures de Merrakech et de Fez, et il n'a pas d'autres vices que ceux qui sont permis par sa religion.

On a su là-bas que l'or de tibar, qui arrive au royaume de Maroc, en échange de sel, de calottes et de cauris, que le Roi croyait être recueilli dans le royaume même de Gao, vient de régions bien plus éloignées et que les Noirs l'apportent pour faire venir dans leur pays le sel, les calottes et les cauris dont ils ont besoin. C'est de la même manière qu'il est procédé à la Mina de Portugal (1); car, bien qu'elle porte ce nom de mine, on n'y recueille aucun or, mais on l'amène de l'intérieur des terres, à bien des lieues de distance, pour l'échanger contre les articles qu'on y apporte d'Espagne.

On dit qu'à deux mois de route de Gao, dans l'intérieur des terres, il y a un autre royaume de Noirs qu'on appelle Bornou (2), dont le Roi est très puissant. Les Turcs ayant marché par la voie d'Égypte à la conquête de ce royaume souffrirent tellement de la soif, en traversant les déserts de sable, qu'étant attaqués par le roi de Bornou en cette nécessité, ils ne purent se défendre, étant sans force à cause de leur soif, et furent battus. Quelques-uns d'entre eux, qui survécurent, reçurent du Roi un si bon traitement qu'ils restèrent à son service. Par l'industrie de ceux-ci, et avec les armes qu'il a enlevées aux autres, il a armé environ 500 escopettiers, qui, joints aux nombreuses troupes de son royaume, le rendent très redoutable dans ces régions de la Guinée. On apprend que ce royaume confine avec quelques

(1) Le comptoir d'El-Mina, situé sur la Côte d'or et où les Portugais s'étaient établis 1471. C'était un important marché d'or

(2) Le texte porte : Bernuy.

royaumes de Noirs chrétiens, qui sont ceux qui ont été convertis récemment par les Portugais, dans les découvertes qu'ils ont faites en Guinée.

Le jugement que portent sur cette expédition de Guinée les personnes originaires du royaume de Maroc qui ont la pratique de ces régions-là est le suivant.

Il y a diverses opinions sur cette expédition. Les uns pensent qu'elle est très avantageuse au roi de Maroc, parce que, outre la gloire qu'il a obtenue en portant ses armes victorieuses en Guinée, chose qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé faire, à cause de la difficulté de la route, de la longueur du voyage et du manque d'eau, ils croient qu'il tirera beaucoup d'or de cette conquête, par le moyen duquel il augmentera sa grandeur. Mais ceux qui considèrent avec un jugement plus sain cette expédition prévoient qu'elle sera la ruine du Roi, non pour l'avoir entreprise, car jusqu'à présent elle paraît lui avoir réussi, mais parce qu'ils le voient si déterminé à la poursuivre. Ils donnent pour cela les raisons suivantes.

La première, c'est qu'il a envoyé à cette expédition ses meilleures troupes, les 2.500 arquebusiers, tant à pied qu'à cheval, dont il a été parlé au commencement. Il y a peu d'espérance qu'ils reviennent; car, outre qu'il en est mort beaucoup et que tous les jours il en mourra d'autres, le pays étant très malsain pour les étrangers, il sera nécessaire pour le tenir soumis que ces troupes séjournent en permanence dans la région, tant pour conserver ce qui a été conquis, que pour refréner les esprits des Noirs, s'ils voulaient tenter une révolte.

D'autre part, il sera toujours nécessaire d'envoyer des soldats en remplacement de ceux qui meurent; et il faudra aussi qu'ils soient tirés du nombre des arquebusiers renégats andalous qui restent au Roi, tant fantassins que cavaliers; or, c'est sur ces troupes que repose l'existence de son royaume. En dehors du préjudice qu'il recevra de l'éloignement d'une troupe de cette qualité, qui est la plus valeureuse et celle en laquelle il a le plus confiance, fait dont pourrait résulter, à la première occasion, sa destruction totale, il en découle pour lui de grandes dépenses, à cause des soldes considérables qu'il paye d'avance aux hommes quand ils partent, et en raison du prix des munitions, vivres, chameaux, tentes et équipements divers qu'emportent ceux-ci pour traverser le Sahara et poursuivre leur route, et elles sont nombreuses.

De plus, toutes les fois qu'il enverra des troupes, il faudra que ce soit en nombre suffisant, de peur qu'elles ne soient défaites par les Arabes Guiraos (1), tribu dissidente, qui ne lui obéit pas, et qui habitent les points de ces déserts où il y a de l'eau. Il leur est très facile de couper la route à ceux qui passent, s'ils ne sont pas en nombre, et ils l'ont fait plusieurs fois.

(1) *Arabes Guiraos*, nom difficile à identifier sous sa transcription.

Il faudra aussi construire deux forteresses, l'une à Tombouctou, l'autre à Gao, pour la sécurité et la retraite des troupes, ainsi que pour servir de frein aux Noirs et les empêcher de se révolter. Cela entraîne de grandes dépenses; car il faudra forcément envoyer les munitions du Maroc.

Les entreprises que le Roi se propose de faire dans les pays de l'intérieur seront très difficiles; en effet, la route sera longue, et il faudra passer par quantité de contrées habitées par des Noirs ennemis, que l'on dit très guerriers, car ils ont eu le courage de résister aux Turcs, peuple qui inspire tant d'effroi parmi ces gens. Il faudra donc que, outre les troupes que le Roi entretient dans ce pays, qui sont nécessaires pour conserver et maintenir en paix ce qui a été soumis, il envoie encore des forces considérables pour entreprendre la nouvelle conquête. La plus grande partie de ces forces devra être composée d'arquebusiers, dont dépend le succès dans ces régions; car, autrement, les Noirs sont tous archers et, sans les escopettes, les flèches sont très dangereuses pour ces gens-là, à cause du peu d'armes défensives qu'ils portent sur leur corps pour s'en garantir. C'est ainsi que le Roi a déjà réuni des troupes, pour les envoyer avec le caïd Mansour, comme il a été dit.

Et, quand tout lui aura réussi favorablement, de tous ces travaux et de toutes ces dépenses, il ne tirera pas d'autre profit que l'économie des droits qu'il payait auparavant sur les marchandises. C'est par l'importation de celles-ci qu'il devra tirer l'or de Guinée, car on ne pense pas qu'il puisse, en aucune manière, parvenir à la région où il se recueille. Ce profit sera peu considérable, et, quand bien même il lèverait quelque tribut, tout sera absorbé et au delà par la solde des troupes qu'il lui faudra entretenir en permanence. Au contraire, tout le monde tient pour certain que dorénavant il ne viendra plus d'or de là-bas. En effet, comme les Noirs l'apportaient de régions si lointaines pour l'échanger contre du sel, des calottes et des cauris, à présent que ces royaumes sont bouleversés par la conquête, ils n'apporteront plus le tibar, de crainte de le perdre. Ainsi les revenus du Roi seront sensiblement diminués, et ses sujets perdront aussi beaucoup, par la mévente de leurs marchandises; ce qui tournera au préjudice du Roi, car les rois maures sont maîtres absolus de la fortune de leurs sujets, puisque, quand ils le veulent, ils la leur prennent librement.

[Joint à ce document, on en trouve relié un autre de la même écriture, simple copie également, dont la teneur est la suivante.]

RELATION DE L'EXPÉDITION QUE LE CHÉRIF ORDONNE DE FAIRE AU CHINGUETI (1) PROVINCE DE GUINÉE VERS LE PONANT, ET A LA VILLE DE GAO, QUI, DIT-ON, EST A QUATRE-VINGTS OU QUATRE-VINGT-DIX JOURNÉES DE MERRAKECH, PENDANT LESQUELLES ON RENCONTRE PLUSIEURS DÉSERTS DE SABLE SANS EAU.

Le chef de cette expédition est Yauda, eunuque renégat, caïd des Andalous. Il emmène l'armée suivante (2) :

Deux mille arquebusiers à pied, Renégats Andalous et Maures de nation des principaux du Roi ..... 2 U

Cinq cents arquebusiers à cheval, les meilleurs ..... U 500

Mille cinq cents lances arabes, bonne troupe ..... 1 U 500

Mille hommes pour conduire les chameaux et six cents sapeurs.

Huit mille chameaux et mille chevaux de charge.

Cent quatre-vingts tentes.

Trois cents quintaux de poudre.

Dix quintaux de pulvérin.

Trois cents quintaux de plomb.

Morions, fer, acier, étoupe, poix et résine, goudron, cordes de lin, bêches pics, outils pour construire et démolir des murs de torchis, en abondante quantité.

Il emporte en outre six pierriers et quelques petits canons, dont deux font la charge d'un chameau.

*
* *

LETTRE DE MOULAY AHMED EL-MANSOUR AUX CHÉRIFS, AUX JURISCONSULTES ET A TOUS LES NOTABLES DE FEZ

Merrakech, 8 Chaban 999 [2 juin 1591].

الحمد لله وحده

من عبد الله تعالى المجاهد في سبيله الامام المنصور بالله امير المومنين بن امير المومنين بن امير المومنين الشريف الحسني ايد الله بعزيز نصره اوامره * وظهر عساكره * باسعد موارده ومصادره * وخلد مآثره ومفاخره * ووصل له مجد الدنيا بمجد الاخرة * الى الشرفاء والفقهاء وكافة الاعيان من اهل فاس اسعدكم الله من البشائر ما يملاء

(1) Le texte porte *Xingete* qu'il faut identifier avec Chingueti de l'Adrar. L'auteur anonyme de la « *Relacion* » a fait une confusion parmi les renseignements qui lui ont été donnés, car il est certain que cette localité ne se trouvait pas sur l'itinéraire suivi par l'expédition du pacha Djouder.

(2) Le caractère U, qui remplace le *calderon*, représente les milles.

صدوركم ارتياحا * ويغمر قلوبكم انشراحا * ويوشع ارجاءكم واكنافكم في ظل كلامنة انبساطاً وانبساحاً * سلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته * اما بعد حمد الله الذي شرف ملة الاسلام على الملل * والدولة الفريشية على سايرالدول * وخصوصا هذه الدولة الكريمة المقدسة النبوية الفاطمية العلوية التي جعل الله بياض سيوفها الهاشمية * فاترة لاعدائها الصفرية * وعبيدها السودانية * وصدع بانوار خلافتها النبوية دجنة سواد ظالما نعق غرابها منذ حام * ووصل بدعوتها الشريفة وشائج الارحام بين سام وحام * والصلاة والسلام على سيدنا ومولانا محمّد الذي خفقت اعلام هدايته على الربى والاكام * وكاثر بأيته كنهور السحاب ومنعجر الغمام * والرضى عن آله خير آل * سادات الافيال * واساد الاغيال * خلفاء الاسلام وورثة الارض بالعدل وشرف الخلال * وائمة الخلف الذين ذيلوا معالم النصر بالاكمال * وفتحوا الافطار على التوال * وعن اصحابه الذين جاهدوافي الله حقّ جهاده بالسيوف والنصال * وواصلوا في اعزاز ملته ونصرة دينه البكر والاصال * ومواصلة الدعاء لهذا المقام العلي * الامامي الفاطمي النبوي * الاحمدي المنصور بنصر يشفع فتح السودان فتح السد * وينظم الافطار في سلك الانقياد انتظام العقد * فانا كتبناه اليكم كتب الله لكم من البشاير امتراها الى النفوس متزاجا * واهداها الى القلوب مسرة وابتهاجا * وافطعها في الافاق سبلا وفجاجا * وارفاها الى السبع الطباق سموا ومعراجا * من حضرتنا العلية مراكش حاطها الله ببراكة هذه الامة الكريمة تستمد الافطار من فياسها * وتروي رواة الافادة والافادة عن ضحاكها وعباسها * والفتوحات الربانية تحتمل الملائكة لوائيمها واعراسها * فله الحمد على نعمه التي لايحيط الوصف بانواعها واجناسها وعنايته التي تضرب بعصاها الصخرة الصماء ممن عصاها فتبادر بانفلاقها وانبجاسها * لله المنة هذا وقد علمتم فسح الله املكم وواصل اسباب الخيرات قبلكم * ما كان من تجهيز عساكرنا المظفرة بالله تعالى الى بلاد السودان لا فتتاح الفاصي منها بحول الله والدان * وما كان من عظيم احتفالنا لذالك ممالم يعهد مثله ولاسلف لاولي الحزم من الملوك بعضه * فكيف كله * من انتقاء العساكر والاجناد واسود الحرب الذين دربوا على الطعن والجلاد * ومعانقة السيوف والصعاد * من كل ابناء حرب شرق في انساب الوفايع جدهم ويرد الجموع الصحيحة الى التكسير بردهم وامدادهم بمالا يحصى عدداو كثرة * وبمالا مزيد فوقه

بسطة وقدرة * من قوة الظهر * وصواعق الحرب التى تفرق لها صروف الدهر *
وغير ذالك من كل ما يقتضيه الحزم * ويبعث عليه العزم * ولما تكامل بحمد الله
هذا الاحتفال والاستعداد * واخذت اهبتها العساكر والاجناد * اقلعوا فى الالوية *
وصاروا على التعبية * ونصرُ الله تعالى يظلهم غمامه * وتخفق عن يمينهم وشمالهم
اعلامه * وتتراءى لهم عن ثنية الاقبال راياته * وتبدو لهم فى كل حركة وسكون ءاياته *
بعز الله وتاييده هذا وان يخفاكم ماسلف هنا بالمغرب من ممالك الإسلام *
والدول العظام * فلم يكن احد منهم ليروم فتح هذه البلاد بسيف * او تتطاول
همهم الى اغرايها باتايب بعث اوزحف * او يسموا انفسهم بالمقدرة عليها والعمود
بجنودهم اليها والحالة انهم اضخم ملكا واعمالا * وافسح حطة ومجالا * واوفر نفعا
واحسن احوالا * مماكان يشغلهم * وينفقون فيه اموالهم وانفسهم ويستغرقون فى
معاناته طول ايامهم بكرهم واصالهم * وما ذالك الا لعجزهم عن مقاومتها * وعلمهم
من انفسهم عدم القدرة على مصادمتها * وانها عند جميعهم غيل لايزحم * وعريسة
لاتقتحم * وعجماء ابية لاتنقاد * وحسناء عادت بينها عواد * والعنقاء تكبران تصاد *
لان البلاد كما علمتم قدتوغلت فى الجنوب الى ابعد الاقاليم والمعمور * واعترضة
دونها القفر وسرابه المتموج الجور * وصحارى تضل القطا فى مهامها الفيح * وتكل
عن جوب عرضها بل بعضها نوافح الريح * كم اغتالت من امم غولها * وتردت من حر
الاوام وعولها * وكم افنت من خلف جيلا فجيلا * والقت على الرحال واهلها كتبامهيلا *
تغلى من رمضائها الرّءوس * وتذوب من حميمها النفوس * وتنزل على الهام شمسها حتى
تكاد تلمس باليد * ويشتبه على الخرّيت اليوم بالغد * لا ماء ولاشجر * ولا ورد
ولا صدر * الاسرابا يغشى العيون * ويقرب المنون * واجاج يمد يغلى فى البطون
كغلى الحميم * وهو اجر يصلى الناس من حرهانار الجحيم * حتى ظن لذالك اهل
السودان ان سربهم من اجل البعد والمفاوز المعترضة دونهم لايراع * وليلهم الد جوجى
لايرجى لفجره انصداع * محلهم من هذه المشاق لايستطاع * وبلادهم حتى
بالوهم لاتراع * فاستخرنا الله تعالى الذى لايخيب من توكل عليه * ولجأ فى عظايم
الامور اليه * واحتفلنا لذالك بمايليق له من الاهبة والاستعداد * وبنينا الامربالثقة على
[illegible] عماد * فجهزاه من جنود الله تلقاءهم عساكر تحمل الا....والنار * واسوُداتانج

الدنية والعار * فخاضوا اليهم بحار الال * وصابروا فيى قطع البلاد المشقة عظاي
الاهوال * ولما شارفوا البلاد وهم على ماكانوا عليه من شدة الحزام * وسل الحسام *
لم تضعف لهم والحمد لله شدة * ولانقص منهم ماكابدوا من المشاق عددا ولا عدة *
زحف الشقيى بكافة جموع السوداء وحشرها وشد الافق منهم حنادس * واقبلوا اقبال
الليل الداس * فالتقى الجمعان على ثلاث مراحل من كاغوا فاحدق منهم بعساكرنا
المؤيدة بالله سواد لا يحصيه الا محصي الخطرات والانفاس * ومن احاط علمه بالانواع
والاجناس * فدارت رحى الحرب ووقفت على ساق * وأرعدت رعود نارنا فرجت
من صعقتها الافاق * فثبت الا شقياء لزلزالها كالجبال * وصابروا حرّ القراع والنزال *
لاتثنيهم صوارم ولا اسل * ولا يستفزهم الخوف والوجل * يتهافتون على النار من كل
جانب تهاتف الفراش على الذبال * ويتسابقون لمعانقة السيوف والصعاء تسابق
الجياد فى المجال * مع كثرتهم التى تذكر بالحشر الثاني حشرها الاول * ومغالبتهم
لذالك كانت من قبيل المحال * لو لا الثقة بالله سبحانه وعونه الذى كان عليه المعول *
فلم يكن الالعبت ريح النصر والظفر * وجاء نصرالله الذى لراياتنا الهاشمية حليف فى
الورد والصدر * فانكشف الشقى وجموعه وولوا الادبار * وركبتهم الاسنة والشفار *
وفضتهم جنود الله فضايهز الجبال زلزاله * وتشيب النواطير اهواله. واستحر القتال فى
الاشقياء * وتركتهم سيوفنا العلوية حصيدا بالعراء * ونفل الله عساكرنا ذالك السواد *
وكفل الفتح بحمد الله بالاستيلاء على البلاد * وانتظام ممالكها فى سلك الطاعة
والانقياد * والعاقبة للمتقين والحمد لله حمد الشاكرين * ولما استوى القدم بعساكرنا وقرها
الله فى البلاد اصبحوا فى دنيا عريضة لاتفى العبارة لهابكنه * ولاتعارض من بلاد الله
بشبه * ولا نظيرلها فى الارضين بوجه * ماشئت من ممالك متعددة الاقطار
متنوعة الاوطان والاوكار * جمة المرافق والفوايد * ومالف الوافد والرايد *
لاتحد بغاية * ولاتدرك لها نهاية * محشر الامم * وبستان العالم * ومدرج الذر
من بنى ءادم * وملكها ضخم لا تدركه الهمم * ولولا عناية الله التى لاتقاوم * وناهيك
بممالك يخترقها بحر النيل نهرالجنة * ومدفع مياد الرحمة تسقيهم النهل والعل بجنة *
ويجبى اليهم الثمرات والخيرات تيجبه الى اسواق تزخر بالنعم * واتصال عمران كالعقد
المنظم * وبالجملة فهى غريبة لاتثبت الا فى الحلم * وموهبة لا يفى شكرها لسان

ولايحيط بوصفها قلم * وماعسى ان تبلغ العبارة فالملك اضخم * والحال اجل واعظم * ولقد اجتمعت اليوم بحمد الله بانتظام هذه الممالك كلمة الاسلام * وسيسموا بحول الله الامر الى درجة الكمال الذى دلّ منه حسن الابتداء على حسن الختام * ولم يبق بحول لله الاصرف العزايم الى جهاد العدو الكافر * وان تدور عليه بحول الله من سطى الاسلام الدوايروحتى تغزوه جنود الله فيى عقر ديارة * ومحل فراره * ويعلو احزب الهدى على حزب الشيطان وانصاره * بعز لله وجلاله * ولماطلعت علينا بهذا الفتح العظيم طلايع البشرى * والمسرة الكبرى * بادرنا تعريفكم بصنع الله فيه السنى الغريب * وأعلامكم بحديثه الحسى الغريب * لتقدرواصنع الله فيه حق قدره * وتعلنوابحمدالله سبحانه وتعالى على هذا المن الجسيم وشكره * فانه فتح لم تلد مثله الايام * ولاعهد فيماسلف من دول الاسلام * ولاعلم نظيره فيما تقادم من الاعصار * ومضى من الاعمار * بماجمع من هذه الممالك العظيمة التى لم يشتمل عليها ملك * ولا نظمها سلك * وان خبيئته فى طى الصدور السالفة الى هذه المدة الكريمة * والدولة الجليلة العظيمة * لدليل على عناية الله بشانها بما اظهر على يدهامن خوارق العادة * وجمع على عهدها الكريم من هذه الممالك المتنظمة فى سلك الانقياد انتظام القلادة * فا شكروا الله على هذه المفاخر التى ادخرها لعصرنا * واظهربهاءاية امجادنا على الاعادى ونصرنا * واغتبطوا بما خولكم لله من هذه البشرى * والمسرة الكبرى * انتم اغتباط * وخذوا بحظكم فيهامن السرور والانبساط * واتخذوا يومها لاعز المجمل عيدا ومهر جانا * وافيموامن البسط سوفا نافقة سرا واعلانا * واستشعروا عافية هذا الفتح العظيم * فهو بكل خير شامل ان شاء الله كفيل * وعلى ماوراءه من الفتوح المتوالية عنوان ودليل * وفيدوا نعم الله تعالى لديكم بالشكر فهولها حفال * وعصمة تعصم بحول الله من الزوال * والله تعالى يصل توفيقكم * ويسدد الى الخيرات طريقكم ومعاد السلام ورحمة الله وبركاته عليكم فى يوم السبت ٨ شعبان عام ٩٩٩ انتهى *

LETTRE D'EL-MANSOUR AUX CHÉRIFS, AUX JURISCONSULTES ET A TOUS LES NOTABLES DE FEZ (1).

(Traduction)

Merrakech, 8 Chaban 999 [2 juin 1591].

Louange à Dieu seul!

De la part de l'esclave du Dieu Très-Haut, de celui qui combat dans la voie de Dieu, l'imâm El-Mansour bi Allah, le commandeur des Croyants, fils du commandeur des Croyants, le chérif hassénien. Puisse Dieu, par son aide puissante, affermir son autorité, couvrir de gloire ses armées et lui faire réussir des exploits mémorables et des actions d'éclat! Qu'Il perpétue la trace de ses hauts faits et lui assure dans ce monde et dans l'autre une gloire sans discontinuité !

Aux chérifs, aux jurisconsultes et à tous les notables résidant à Fez.

Que Dieu vous fasse entendre d'heureuses nouvelles, qui rempliront vos cœurs de joie et les combleront d'allégresse. Qu'Il fasse prospérer vos pays à l'ombre de la paix! Sur vous soit le salut, ainsi que la bénédiction et la miséricorde du Dieu Très-Haut!

Louons Dieu qui a placé la religion musulmane au-dessus de toutes les religions, qui a illustré la dynastie coreïchite parmi toutes les dynasties et d'une façon plus spéciale encore cette famille généreuse, sainte, prophétique, fatimide et alaouite! Par Lui a triomphé le glaive brillant de Hachem, qui a vaincu l'infidèle au teint jaunâtre comme celui au teint noir du Soudan. Par les lumières prophétiques du califat qui rayonnent de cette dynastie, Il a fait sortir de la nuit des peuplades où le corbeau croassait depuis l'époque de Cham, Il a exaucé la noble prière que lui adressait cette dynastie en unissant la race de Sem à la race de Cham.

Salut et bénédiction soient rendus à notre seigneur et maître Mohammed! Il a fait flotter les étendards de la vraie religion sur les monts et sur les collines; ses miracles ont été aussi nombreux que les nuages les plus chargés et les brumes les plus épaisses. Que Dieu soit satisfait de sa famille, la plus

(1) Ce document est une de ces missives solennelles qui émanent de la chancellerie chérifienne et par lesquelles le Sultan porte à la connaissance de ses sujets les événements importants. Ces missives sont lues à la mosquée le vendredi par le khatib, qui a soin d'accentuer toutes les assonances pour le plus vif plaisir des auditeurs. La présente lettre a probablement été rédigée par Abou Farès Abd el-Aziz ben Ibrahim el-Fichtali, le premier ministre de la plume de Moulay Ahmed el-Mansour.

excellente de toutes les familles; ses membres sont les seigneurs des seigneurs, ils sont les lions superbes, les califes de l'islam, les héritiers de la terre par leur équité et leur noble caractère; ils sont les guides de l'humanité; les victoires successives qu'ils ont remportées ont parachevé l'œuvre des conquêtes antérieures. Que Dieu soit satisfait également des Compagnons du Prophète qui ont mené la guerre sainte pour la cause de Dieu, combattant avec l'épée et avec la lance pendant des journées entières pour le triomphe de sa religion et de sa doctrine.

Que des vœux incessants soient adressés à la haute seigneurie de l'imâm fatimide et prophétique Ahmed el-Mansour, afin que sa glorieuse conquête du Soudan soit comme une seconde victoire de la Digue (1) et que les régions viennent se ranger sous ses ordres aussi régulièrement que les perles d'un collier!

Nous vous écrivons la présente lettre — puissent les nouvelles qu'elle contient être de celles qui pénètrent le plus rapidement au fond des âmes, qui font entrer le plus directement dans les cœurs l'allégresse et la sérénité, qui franchissent le mieux les plaines et les montagnes et qui s'élèvent au plus haut dans les sept cieux! — de notre illustre capitale de Merrakech — Dieu l'entoure des bénédictions qu'Il accorde au noble peuple de l'islam! — C'est ce peuple qui sert d'exemple aux autres nations, c'est lui, dont les historiens ont rapporté les hauts faits dignes d'Ed-Dahhaq et d'El-Abbas, c'est lui, dont les conquêtes entreprises pour la cause de Dieu sont racontées aux anges dans leurs banquets et leurs festins.

Grâces soient encore rendues à Dieu pour ses bienfaits si variés et si multipliés que la description ne saurait en être faite, pour son assistance qui permet de fendre avec une baguette le rocher le plus dur et d'en faire jaillir de l'eau! (2) Grâces soient rendues à Dieu!

Vous avez été déjà mis au courant — Dieu élargisse l'horizon de vos espérances et vous comble de ses continuelles faveurs! — de l'expédition faite par nos armées victorieuses avec l'aide du Dieu Très-Haut, pour la conquête des régions du Soudan proches et lointaines. C'était une entreprise considérable, telle que les souverains les plus audacieux et les plus résolus n'en ont jamais tenté et, à plus forte raison, réalisé de semblable. Il a fallu réunir des troupes régulières et irrégulières, des hommes exercés à combattre avec la lance et avec l'épée et à manier les glaives et les piques, guerriers ayant acquis leur noblesse par les exploits de leurs ancêtres et tels

(1) Il y avait, aux temps préislamiques dans le Yémen, la ville de Mareb, célèbre par un immense réservoir d'irrigation, dont la rupture amena l'inondation et la ruine du pays. Cette catastrophe est présentée dans le Coran (XXXIV, 15) comme un effet de la colère céleste. Cf. CAUSSIN DE PERCEVAL, t. I, p. 84.

(2) Allusion à la baguette de Moïse. *Coran*, VII, 160.

qu'un seul d'entre eux fut capable de briser la résistance d'une troupe en masse.

L'expédition était abondamment pourvue de munitions; aucune armée n'était aussi nombreuse et aussi forte par son convoi, par son artillerie redoutable, par son intrépidité et son endurance.

Ces forces rassemblées et les préparatifs terminés, les troupes tant régulières qu'irrégulières ayant occupé leurs places, levèrent le camp, étendards déployés, et s'avancèrent dans un ordre parfait. La victoire de Dieu planait au-dessus d'elles comme un nuage, à droite et à gauche flottaient les étendards, les enseignes apparaissaient à leurs yeux au passage des cols comme un heureux présage, et leur servaient de visibles repères soit en marche, soit au repos, grâce à la puissance et à l'assistance de Dieu.

Vous n'ignorez pas que, parmi les souverains musulmans des grandes dynasties qui se sont succédé au Maghreb, aucun n'avait rêvé de conquérir le Soudan par le sabre ou n'avait eu l'ambition d'envoyer une expédition pour soumettre ces contrées, aucun n'avait entrevu la possibilité de le faire. Cependant, ils possédaient l'empire et les plus vastes provinces; ils avaient l'autorité et les pays les plus étendus, les avantages les plus considérables et se trouvaient dans les meilleures conditions. Rien ne pouvait donc les empêcher de sacrifier à cette entreprise leur argent et leur personne et d'employer leurs efforts à cette conquête, en s'y consacrant matin et soir pendant la durée de leur règne. La cause de leur inaction est qu'ils étaient incapables de lutter avec ce pays et qu'ils étaient convaincus qu'il leur était impossible de l'attaquer. Pour eux tous, le Soudan était comme une forêt vierge impénétrable, un repaire de lions inaccessible, une belle femme trop surveillée pour se laisser enlever, un oiseau aussi imprenable que le fantastique et gigantesque *anka* (1).

Le Soudan, vous le savez, s'enfonce profondément dans le Sud, à l'extrémité des contrées et des lieux habités; il est séparé [de notre pays] par un désert de sable que le mirage fait ressembler à une mer mouvante, désert dans les vastes solitudes duquel s'égare l'oiseau *katha* (2) lui-même et dont les vents rapides ne peuvent franchir l'étendue ou même seulement une partie. Combien de peuples ont été emportés par les ogres de ce désert! Combien d'antilopes ont succombé à l'ardeur de la soif! Combien de générations le désert a-t-il fait disparaître en recouvrant les hommes et leurs montures! La terre embrasée leur a fait bouillir le cerveau et fondre le corps; le soleil descendait sur les têtes si brûlant qu'il semblait qu'on eût pu le saisir avec la main. Le guide lui-même en perd la notion du temps et prend aujour-

(1) *Anka*, oiseau fabuleux de grandeur prodigieuse, griffon.

(2) *Katha*, ganga. Le proverbe arabe dit أَهْدَى من القطا.

d'hui pour demain. Pays sans eau, sans arbres, sans autre horizon qu'un mirage qui voile les yeux et donne l'impression d'une mort prochaine; une eau saumâtre et rare qui produit dans l'estomac l'effet de l'eau bouillante; la chaleur est telle au milieu du jour que l'on se croirait en enfer.

Pour ces raisons, les peuples du Soudan ont pensé que la distance, d'une part, et le désert, de l'autre, les mettaient à l'abri de toute crainte et qu'ils resteraient dans leur nuit de ténèbres, sans que l'on puisse espérer en voir luire l'aurore. Leur pays, défendu par de tels obstacles, leur semblait imprenable et leur imagination elle-même ne pouvait concevoir un motif d'effroi.

Nous avons eu recours au Dieu Très-Haut qui ne déçoit jamais celui qui se confie en Lui et qui implore sa protection dans les moments difficiles. Nous nous sommes donc occupé à disposer et à préparer tout, comme il convient, mettant notre confiance dans Celui qui est le plus solide des appuis. Nous avons armé de lances et de mousquets les soldats de Dieu, héros incapables d'un sentiment bas et honteux. Ils se sont élancés pour atteindre l'ennemi dans les mers du mirage et ont eu à supporter les plus grandes souffrances pour traverser un pays aussi difficile; mais, quand ils arrivèrent en vue du Soudan, leur vaillance était entière et ils étaient prêts à combattre; aucun des obstacles de la route n'avait affaibli leur cœur ou diminué leur nombre ou leur force. Le damné roi du Soudan fit marcher contre eux tous les Noirs qu'il avait pu réunir; leur nombre obscurcissait l'horizon, et leur arrivée ressemblait à l'approche d'une nuit sombre. La rencontre eut lieu à trois étapes de Gao. Nos troupes, assistées de Dieu, furent entourées par une multitude de Noirs que seul pourrait dénombrer Celui qui sait faire le compte des pensées du cerveau et des souffles de la poitrine et qui connaît l'espèce et le genre de toutes choses. Le combat s'engage, le tonnerre de nos canons gronde, faisant trembler l'horizon; mais les Noirs maudits ne sont pas plus ébranlés que des montagnes, ils supportent l'effort du combat, méprisant la pointe des lances et le tranchant des sabres; ils ne connaissent ni la peur ni l'effroi et se jettent de tous côtés sur le feu de nos armes, comme des phalènes sur une lampe; ils accourent au devant des sabres et des lances comme de beaux cavaliers dans un champ de course. Leur nombre est si grand qu'il fait songer au rassemblement de l'humanité au jour du Jugement dernier.

C'eût été folie de penser à les vaincre, sans la confiance que nous avions en Dieu — qu'Il soit exalté! — et sans son assistance, sur laquelle nous comptions. Soudain, Dieu fait souffler le vent de la victoire et de la gloire, et désormais, dans toutes les péripéties du combat, le triomphe ne quitte plus nos étendards hachémites. Le roi damné et son armée sont défaits et poursuivis dans leur fuite par nos lances et par nos sabres. Les armées de Dieu ont eu le dessus dans cette bataille, qui a fait trembler les montagnes et blanchir les fronts de terreur. Le choc a été si violent que les Noirs, fau-

chés par nos sabres alaouites sont restés couchés sur la terre nue. Dieu les donna comme butin à nos armées. La victoire se termina, grâces à Dieu, par l'occupation du pays; ses provinces rentrèrent dans le cadre de la soumission et de l'obéissance. Dieu réserve le bonheur aux Croyants vertueux (1). Louons-le avec reconnaissance.

Lorsque nos troupes — que Dieu en accroisse le nombre! — se furent installées dans le Soudan, elles découvrirent un empire si vaste qu'aucune plume ne pourrait en exprimer la superficie. Nul pays au monde ne saurait lui être comparé, sous quelque rapport que ce soit; ses provinces sont variées et chacune a sa valeur, ses produits et son commerce. Il est fourni abondamment des choses utiles et nécessaires à la vie; le voyageur y séjourne avec plaisir; il a une étendue illimitée et on ne peut en atteindre l'extrémité. C'est un lieu de rendez-vous pour les peuples, le jardin de l'univers fourmillant d'êtres humains (2), empire immense, qu'aucune puissance ne peut conquérir sans la protection spéciale de Dieu, à laquelle on ne saurait résister. Qu'il vous suffise de savoir comme preuve de la richesse de ce pays qu'il est traversé par le Nil, fleuve paradisiaque, réservoir de la miséricorde de Dieu. Ses eaux s'écoulent à travers un jardin, rafraîchissant continuellement les habitants et font pousser en abondance les fruits et les céréales. Ajoutez à cela des marchés remplis de denrées et des villages se suivant comme les perles d'un collier. Ce pays, en un mot, est une merveille qui n'existe que dans le rêve. Aucune langue ne saurait exprimer, aucune plume ne saurait écrire la reconnaissance que nous devons à Dieu pour cette faveur. De quelque expression que l'on se serve, elle sera toujours insuffisante pour décrire la grandeur de ce pays et sa situation admirable.

Rendons grâces à Dieu à présent : l'unité de l'islam est réalisée par l'annexion de ces provinces; cette unité sera complétée par la puissance de Dieu, car le succès au début d'une œuvre fait présager sa réussite finale. Il ne nous reste plus désormais qu'à prendre la résolution de combattre l'ennemi infidèle et à le ranger, grâces à Dieu, sous la domination musulmane. Les armées du Seigneur iront l'atteindre au milieu de son pays, au cœur même de sa capitale et assureront la suprématie du parti de la voie droite sur celui de Satan et de ses suppôts par la force et la puissance de Dieu.

La nouvelle de cette grande victoire nous a rempli de joie et nous nous sommes empressé de vous faire connaître l'œuvre insigne et admirable accomplie par Dieu et de vous entretenir de ce sujet merveilleux. Vous

(1) Coran, VII, 125; XXVIII, 83.

(2) La copie d'El-Kittani porte ومخرج الدر من بنى ادم. On a traduit, en substituant à الدر (les perles), qui ne donnait pas un sens acceptable, le mot الذر (les fourmis). Sur ce dernier sens, V. *Lisan el-Arab*, V. 391. La traduction littérale serait : « parcours des fourmis humaines ».

apprécierez à sa juste valeur la collaboration divine et vous proclamerez hautement notre reconnaissance à Dieu Très-Haut. C'est une conquête telle qu'on en a jamais vu de semblable sous les règnes des anciennes dynasties musulmanes. Pareille victoire est sans précédent dans les annales des temps passés. Jamais empire, en effet, ne s'est étendu sur ces vastes provinces qu'aucune autorité n'avait pu réduire. Et le fait que ce pays est resté ignoré depuis la plus haute antiquité, jusqu'à l'époque bénie de notre illustre et puissante dynastie est une preuve notoire de la sollicitude avec laquelle Dieu dirige les destinées de notre famille, sollicitude qui est encore démontrée par l'œuvre extraordinaire qu'Il vient de lui faire accomplir, en annexant ces provinces et en les organisant dans la soumission.

Glorifiez Dieu qui a réservé ces honneurs à notre époque, en donnant à nos armées la victoire éclatante sur l'ennemi. Réjouissez-vous de la manière la plus complète du succès que le Seigneur nous a accordé; prenez votre part à l'allégresse générale, célébrez avec pompe ce jour glorieux par des fêtes publiques et privées et pénétrez-vous bien des résultats que nous venons d'obtenir. Ce triomphe assurera la richesse du pays et sera le présage de nouvelles conquêtes. Témoignez au Seigneur par vos louanges la reconnaissance dont vous Lui êtes redevables, car les louanges assurent la continuation des bienfaits et les empêchent, grâces à Dieu, de disparaître.

Puisse Dieu continuer à vous guider dans la voie du bien! A vous, encore une fois, le salut, la bénédiction et la miséricorde de Dieu!

Samedi (1), 8 Chabân 999.

(1) Le 8 Châban 999, soit le 2 juin 1591, était un dimanche.

Lt.-Colonel H. de CASTRIES
Conseiller historique du Gouvernement chérifien.

INSCRIPTIONS DE VOLUBILIS

Cinquième série.

Nous groupons ici trente inscriptions latines découvertes à Volubilis depuis notre dernière publication dans *Hespéris*, en 1921. Huit sont des textes honorifiques; neuf proviennent d'édifices publics ou sont des fragments indéterminés; treize appartiennent à des monuments funéraires (1).

I. — INSCRIPTIONS HONORIFIQUES.

1 = 61.

Entre le forum et la porte de l'Ouest, à 100 mètres de cette dernière.

Pierre brisée en deux morceaux. Haut. du fragment *a*, 0 m. 28; du fragment *b*, 0 m. 33; larg. totale, 0 m. 90; prof., 0 m. 73. Lettres de 0 m. 052 à 0 m. 048.

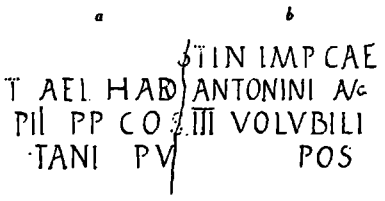

[*Diuae Faus*]*tin(ae)*, [*coniugi*] *imp(eratoris) Cae*[*s(aris)*] *T(iti) Ael(ii) Hadr(iani) Antonini Aug(usti), pii, p(atris) p(atriae), co(n)*[*s(ulis)*] (*tertium*), *Volubilitani* [*b(lice)*] *pos(uerunt)*.

(1) Pour les trois premières séries, voir le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1916, pp. 70-92 et pp. 161-164; 1918, pp. 188-193; pour la quatrième, voir *Hespéris*, 1921, pp. 67-78.

Les inscriptions qui portent les nos 61-68 ont été publiées dans les *Procès-verbaux* de juin 1923 du *Bull. archéol.*, pp. xxv-xxx, sous les nos 1-8.

Faustine l'aînée, femme d'Antonin, est morte en 140, et le troisième consulat de cet empereur nous reporte aux années 140-144. Pour la vénération dont Antonin fut l'objet à Volubilis, cf. l'inscription publiée au *Corpus*, t. VIII, n° 11.825 (158 p. C.), texte relatif à un *templum cum porticibus* qui paraît devoir être identifié avec la basilique judiciaire.

2 = 62.

Fragment d'une belle inscription entourée à gauche de quatre moulures. Trouvé non loin de l'inscription précédente.

Haut., 0 m. 43; larg., 0 m. 25; épaiss., 0 m. 085 (0 m. 11 à la moulure). Lettres de 0 m. 052 à la 1re ligne, de 0 m. 06 à 0 m. 057 à la 2e, de 0 m. 047 à la 3e.

SARIS·M·A
ANTONIN
AVG

[*Pro salute ? Imp(eratoris*) *Cae*]*saris M*(*arci*) *A*[*ur*(*elii*)] *Antonin*[*i*] *Aug*(*usti*).

Cette inscription ne peut se rapporter qu'à Marc-Aurèle (161-180) ou à Caracalla (198-217). On connaît déjà, à Volubilis, une inscription élevée au premier de ces empereurs par le gouverneur de la province, P. Aelius Crispinus, à la suite d'une réunion des chefs de tribus (1), et la grande inscription dédicatoire de l'arc de triomphe construit en l'honneur de Caracalla par M. Aurellius Sebastenus, également gouverneur de Tingitane (2). L'examen de certains détails paléographiques, notamment en ce qui concerne le T et plus encore la boucle du G, conduit à dater l'inscription du règne de Caracalla plutôt que de celui de Marc-Aurèle (3).

La pierre est brisée après le G; l'espace à droite de cette lettre correspond à la moitié d'une lettre; le mot *Aug*(*usti*) était donc écrit en abrégé, et sa disposition incite à penser qu'il terminait l'inscription.

(1) C. I. L., VIII, 21.826.
(2) L. Chatelain, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1915, p. 260-269.
(3) Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 4e éd., tableau des pages 4 et 5.

3 = 63.

Base de statue découverte sur la grande voie décumane aboutissant au sud-ouest du forum.

Haut., 1 m. 28; larg., 0 m. 70; prof., 0 m. 52. Dé de 0 m. 76 × 0 m. 56. Lettres de 0 m. 055 à 0 m. 05.

L·ANTONIOLVCIA
NO DECVRIONI
MVNICIPII VOL
ANN XXIIII
L·ANT·IANVARIVS
PATER PIISSIMO
FILIO· POSVIT

L(ucio) Antonio Luciano, decurioni municipii Vol(ubilitani), ann(orum) (uiginti quattuor). L(ucius) Ant(onius) Ianuarius, pater, piissimo filio posuit.

Cette inscription doit être rapprochée d'une autre, élevée par L. Antonius Januarius à un autre de ses enfants, ancien édile, mort à 24 ou à 34 ans (1).

4 = 64.

Base de statue trouvée à côté de la précédente.

Haut., 1 m. 12 ; larg., 0 m. 16 ; prof., 0 m. 60. Dé de 0 m. 66 × 0 m. 49. Lettres de 0 m. 04 à 0 m. 038.

L · CAEC · L · F L CL FRONTONI VO
LVBILITANO ROMAE DEFVNc
TO ANNOR XXV CVI OB MERi
TA PARENTVM ET IPSIVS IN
DOLEM ORDO VOLVBILITA
nVS STATVAM ET IMPENSAm
fVNERIS DECREVIT CAEc
CAECILIANA HONORE VSA
PRIVIGINO REVERENTIS
SIMO · POSVIT ·

L(ucio) Caec(ilio), L(ucii) fil(io), Cl(audia tribu), Frontoni, Volubilitano, Romae defun[c]to annor(um) (uiginti quinque), cui ob mer[i]ta parentum et ipsius indolem ordo Volubilita[n]us statuam et impensa[m] [f]uneris decreuit. Cae[c(ilia)] Caeciliana, honore usa, priuigino reuerentissimo posuit.

(1) L. Chatelain, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, p. 162, inscr. n° 2.

A noter *priuigino* pour *priuigno*.

Tout porte à croire que ce jeune homme étudiait à Rome.

5 65.

Base placée à 40 mètres à l'ouest de l'entrée du forum.

Haut., 0 m. 75; larg., 0 m. 52; prof., 0 m. 455. Lettres de 0 m. 05 à la 1re ligne, de 0 m. 042 à la 2e, de 0 m. 036 à la 4e, de 0 m. 038 aux autres.

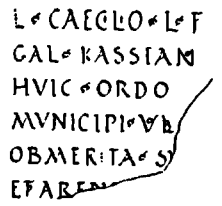

L(ucio) Caecilio, L(ucii) f(ilio), Gal(eria tribu), Kassiano. Huic ordo municipi(i) Vol[u]b(ilitanorum) ob merita su[a] et paren[tum].

A relever l'incorrection *merita su[a]* pour *merita eius*.

6 = 66.

Fragment d'inscription découvert aux abords de la porte de l'Ouest.

Haut., 0 m. 37; larg., 0 m. 245; prof., 0 m. 087. Lettres de 0 m. 04 à la 1re ligne et de 0 m. 035 aux suivantes.

La pierre est rugueuse et les caractères peu profondément gravés. Le champ épigraphique est en retrait de 0 m. 015.

L'E et l'F, avec leur barre médiane aussi longue au milieu qu'en haut de la haste, sont caractéristiques de l'épigraphie du 1er siècle, au moins d'après les exemples certains de Volubilis. On est donc à peu près en droit de rétablir ainsi le texte aux deux premières lignes :

M(arco) Val(erio) [*Seuero*] *et Fa*[*biae Birae*] (1).

7 = 67.

Partie inférieure d'une base honorifique. A 30 mètres à l'ouest de l'escalier d'accès au forum.

Haut. du dé, o m. 51; haut. totale du fragment, o m. 68; larg. au dé, o m. 57; larg. à la base, o m. 71; prof. au dé, o m. 40; prof. à la base, o m. 47. Lettres de o m. 07 (larg. de l'O, o m. 06).

PROC AVG

... *proc(uratori) Aug(usti)*.

L'écriture de ce fragment est l'une des plus belles qui aient été exhumées à Volubilis. Elle ressemble aux meilleurs spécimens de l'époque de Claude et de Néron (2); tout au plus pourrait-on observer que l'R est plus voisine de celles de l'époque d'Auguste.

L'absence totale de barre transversale est un exemple de plus à rapprocher de ceux que l'on cite à propos d'inscriptions soignées (3).

8 = 68.

Au Forum, sur la seconde marche de l'escalier, au sud-ouest de l'*area* (pierre de remploi).

Pierre longue de o m. 605 et large de o m. 44. Lettres de o m. 09. Belle écriture. La dernière lettre se voit à peine.

LFABIG

(1) L. Chatelain, *Bull. archéol. du Comité*, 1916, pp. 80 et 85-86.

(2) Cf. notamment les inscriptions de M. Valerius Severus et de Fabia Bira (*Bull. archéol.*, 1916, pp. 80, 85, 86; 1918, p. 192) et celles des Caecilii (*ibid.*, 1916, pp. 82-84, 161, etc.).

(3) Cagnat, *Cours d'épigraphie*, 1re éd., p. 12, nos 2 et 3.

II. — INSCRIPTIONS PROVENANT D'ÉDIFICES PUBLICS ET FRAGMENTS DIVERS.

9 = 69.

Pierre haute de 0 m. 23, large de 0 m. 70, profonde de 0 m. 53. Lettres de 0 m. 108 en moyenne.

MVNIC:

... *munici*[*pium nolubilitanum*] (1).

10 = 70.

Fragment de corniche découvert à un mètre à l'extérieur du mur d'enceinte, dans la canalisation qui amenait aux abords de la cote 406 l'eau de l'Aïn Fertassa.

Long., 0 m. 40; haut., 0 m. 26; prof., 0 m. 60. Lettres de 0 m. 025.

LVCIFER CLAV SARPEDO

Lucifer, Clau(*dia tribu*), *Sarpedo.*

Lucifer est un cognomen assez rare; on rencontre, à Haïdra ou aux environs, un Q. Sempronius Lucifer (2) et un L. Volusenius Lucifer (3); au Kef, un Sex. Julius Lucifer (4). Mais l'emploi de ce nom comme gentilice est encore plus digne de remarque : cf. à Guelma un Lucifer, Cis[s]i (filius?) (5) et le même nom sur une amphore, à Tarragone (6).

11 = 71.

Fragment découvert dans le Palais de Gordien.

Haut., 0 m. 17; larg., 0 m. 10; prof., 0 m. 15. Lettres de 0 m. 02 en moyenne (0 m. 011 à l'avant-dernière ligne).

(1) Cf. l'inscr. n° 19 (*Bull. archéol.*, 1916, p. 90).
(2) C. I. L., VIII, 425.
(3) *Ibid.*, 492.
(4) *Ibid.*, 1721.
(5) Gsell, *Inscr. lat. de l'Algérie*, 222.
(6) C. I. L., II, 4968, 4.

12 = 72.

A 30 mètres au nord-ouest de l'arc de Caracalla.

Haut., 0 m. 22; larg., 0 m. 535; épaiss., 0 m. 25. Lettres de 0 m. 075.

In 'h(onorem) ...

13 = 73.

Près de l'extrémité nord du mur de basse époque signalé par La Martinière comme un mur byzantin.

Haut., 0 m. 42; larg., 0 m. 83; prof., 0 m. 61. Lettres de 0 m. 09.

MAXIM

14 = 74.

Dans la partie basse de la ville, entre l'oued Pharaoun et l'arc de triomphe de Caracalla. Côté gauche seulement.

Haut., 0 m. 53; larg., 0 m. 26; prof., 0 m. 20. Lettres de 0 m. 082 (l'I, 0 m. 092).

FA
IM
M

15 = 75.

Près de l'oued, sur la rive droite, près de l'édifice en blocage voisin du pont.

Haut., o m. 30; larg., o m. 45; prof., o m. 40. Lettres de o m. 08 en moyenne.

ERIAE

... [*Val*]*eriae*...

A ne pas confondre avec le fragment publié dans *Hespéris* en 1921, p. 73, sous le n° 9-46.

16 = 76.

DIT

... [*domo de*]*dit*.

17 = 77.

Fragment de o m. 11 × o m. 06 × o m. 055. Le long d'une moulure, une lettre de o m. 045.

S

III. — INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

18 = 78.

Entre l'oued et l'ancienne piste de Moulay Idriss à Sidi Kacem.

Haut., o m. 48; larg., o m. 315; prof., o m. 70. Lettres de o m. 03 à o m. 028. L'inscription, divisée en deux champs, est disposée entre trois demi-colonnes.

D M S
IVLIA SEVER
V I X ANXVIII

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulia Seuer[*a*] *uix(it) an(nos) (decem nouem).*

19 = 79.

Haut., o m. 67; larg., o m. 375; prof., o m. 735. Lettres de o m. 053.

D Ø M Ø S
I V L I A N O N N A
V I X Ø A NN V I I Ø
H Ø S Ø E Ø S Ø T Ø T Ø L Ø

D(is) M(anibus) s(acrum). Iulia Nonna uix(it) ann(os) (septem). H(ic) s(ita) e(st). S(it) (t(ibi) t(erra) l(euis).

20 = 80.

Au sud de la porte de l'Ouest et à 35 mètres à l'est du mur d'enceinte.

Haut., 0 m. 53; larg., 0 m. 245; prof., 0 m. 70. Lettres de 0 m. 025 à 0 m. 02.

D M S
CAECIAE
IIN MIIII
CECILIVS II
IAI AVXO[illegible]
[illegible]

D(is) M(anibus) s(acrum). Caeci[li]ae... C[a]ecilius... uxo[ri incomp(arabili) fecit].

21 = 81.

Haut., 0 m. 59; larg., 0 m. 34; prof., 0 m. 88. Cadre de 0 m. 30 × 0 m. 28. Lettres de 0 m. 03 à 0 m. 028.

D M S
VAL IVLI
A VIXISIT
ANIS XXIIII

D(is) M(anibus) s(acrum). Val(eria) Iulia uixi⟨si⟩t an[n]is (uiginti quattuor).

22 = 82.

Près du bastion sud de la porte du Nord-Ouest.

Haut., 0 m. 605; larg., 0 m. 425; prof., 1 m. 20. Lettres de 0 m. 035.

[illegible] BARE
[illegible]A CVM
FILIS·I PANBE
SE POSVIT

... cum fili[i]s ... de se posuit.

Peut-être y a-t-il lieu de supposer *Bare[cbal]*, pour *Bar[icbal]* (1).

(1) Cf. Gsell, *Inscr. d'Algérie*, 1904.

23 = 83.

Entre la piste qui suit le cours de l'oued et le mur d'enceinte.

Haut., o m. 30; larg., o m. 29; prof., o m. 36. Lettres de o m. 03.

A V D A[illegible]
A · VIX · A'

Peut-être *Auda[sius]* (1).

24 = 84.

A 20 mètres à l'intérieur du mur d'enceinte, au sud de la porte de l'Ouest.

Haut., o m. 585; larg., o m. 24; prof., o m. 62. Lettres de o m. 03.

ANNIS
VIIIIMVDXIIII
P P P

... [*uix(it)*] *annis* (*nouem*), *m(ensibus)* (*quinque*), *d(iebus)* (*quattuordecim*). *P(ius) p(ater) p(osuit)*.

25 = 85.

Entre le mur d'enceinte et le pont de la piste de Meknès. Texte de 6 lignes, à peu près indéchiffrable.

D M S
[illegible]MAXI
m V S

26 = 86.

Haut., o m. 56; larg., o m. 36; prof., o m. 93. Cartouche de o m. 30 × o m. 22. Lettres de o m. 03 à la 1re ligne, de o m. 025 à o m. 02 aux autres.

D M S
V[illegible]S D [illegible]D E
[illegible]A[illegible]FN AXXXVI

... *u(ixit) a(nnos)* (*triginta sex*).

(1) Cf. *ibid.*, 3141, 3183, etc.

27 = 87.

VAL FELICI
TAS VIXIT
ANN IX MIII
[illegible]ON POSCASEV
H S

Val(eria) Felicitas uixit ann(os) (nouem) m(enses) (tres). [H]on(orem) poscas ? e(x) u(oto). H(ic) s(ita).

28 = 88.

Entre le mur d'enceinte et la piste qui suit le cours de l'oued.
Cartouche de 0 m. 18 × 0 m. 22.

D M S
[illegible]M AVR[illegible]
VIX A[illegible]
XXXIIII
[illegible]

D(is) M(anibus) s(acrum). M(arcus) Aur(ellius)... uix(it) a[n(nos)] (triginta quattuor)...

29 = 89.

Près de la précédente. Inscription très fruste où l'on ne peut déchiffrer qu'un mot avec certitude.

D M S
[illegible]CAECIL[illegible]
[illegible]

... *Caecil(ii)* ou *Caecil(iae)*.

30 = 90.

A 80 mètres au nord-ouest de l'arc de Caracalla.

Haut., 0 m. 58; larg., 0 m. 39; prof., 0 m. 91. Lettres de 0 m. 024 en moyenne.

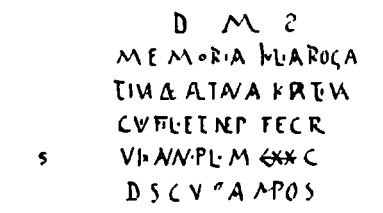

D(is) M(anibus) s(acrum) [et] Memoriae. Iulia Rogatiua, de Altaua, Kaptiua, cui fil(ii) et nep(otes) fec(e)r(unt). Vix(it) ann(os) pl(us) m(inus) (? octoginta). D(e) s(uo) cupam pos(uerunt).

Curieuse inscription qui ne peut guère être antérieure au IIIe siècle. A noter la formule *de Altaua*, mentionnant une ville de Césarienne, aujourd'hui Lamoricière, — la forme de certaines lettres, notamment les T, dont la barre inférieure s'allonge comme pour les L, — et le *p* rétrograde de *cupam*.

Volubilis, 26 octobre 1923.

Louis CHATELAIN.

UN LAC D'ORIGINE GLACIAIRE DANS LE HAUT-ATLAS

(Le lac d'Ifni)

Un lac dans l'Atlas n'est pas chose ordinaire. Sans doute, voyageurs et cartographes en signalent un assez grand nombre dans le Moyen-Atlas, tous minuscules et haut perchés. Même un terme géographique spécial leur est attribué, celui d'« Aguelman ». La présence de ces lacs est en rapport certain avec l'ampleur des formations volcaniques et des phénomènes karstiques. Les « Aguelmans » sont ou des lacs d'origine volcanique ou des lacs de dépressions fermées, des « poljes » régulièrement alimentés. Mais dans le Haut-Atlas, aride et tourmenté, où l'érosion vigoureuse et sauvage est en plein travail de destruction, le lac d'Ifni demeure, jusqu'à présent du moins, un cas privilégié, une survivance unique, qui revêt dès l'abord une grande importance scientifique.

Le lac d'Ifni est situé sur le versant méridional du Haut-Atlas, à la tête d'un torrent, affluent de droite de l'oued Tifnout, branche supérieure de l'oued Sous. Placé à l'écart des grandes voies de circulation dans l'Atlas, le lac d'Ifni avait échappé à l'attention des principaux explorateurs. Seul, M. Paul Penet (1), qui tenta en 1919 l'ascension du Toubkal, en fit une description minutieuse et assez exacte. Mais l'explication qu'il donne, en attribuant à la formation du lac une origine volcanique ne saurait être retenue. Dans un article précédent, nous avions émis l'hypothèse que le lac d'Ifni devait avoir une origine semblable à celle de l'ancien lac d'Arroumd, dont les traces sont visibles en amont du village du même nom, dans la haute vallée du

(1) P. Penet. *Journal de Mission dans le Tifnout. Le Massif du Toubkal et le lac Ifni.* 1 broch., Tunis, 1919.

Reraia (1). Un voyage entrepris en mai 1923, sous les auspices de la Société de Géographie du Maroc, nous a permis de vérifier notre hypothèse et de constater des phénomènes glaciaires dont l'ampleur et la netteté nous ont surpris.

I. Le cirque d'Ifni.

Aussi bien, le lac d'Ifni, médiocre par son étendue, n'est-il qu'un élément d'un paysage plus vaste, puissant et instructif, dont on ne saurait le détacher. C'est ce paysage que nous appellerons « le cirque d'Ifni ». Pour en prendre une vue d'ensemble, il ne faut point l'aborder de front, en remontant la vallée affluente du Tifnout, mais le contempler de haut en gravissant les pentes adoucies du Djebel Tifnout. A 3.000 mètres, au pied du Tizi Aourei, le panorama est à la fois net et complet. A l'ouest, tout l'horizon est barré par un formidable chaos de montagnes. Devant nous, le Tifnout, affaissé dans sa lourdeur énorme, paraît beaucoup moins impressionnant. Et pourtant, il s'en faut d'une centaine de mètres qu'il soit le plus haut sommet de l'Atlas. C'est que les granits très décomposés lui font des versants aux formes molles et trapues qui donnent l'image d'un dos gigantesque, fauve et arrondi. Le groupe montagneux de l'Ouest contient, au contraire, les pics les plus élevés, les cimes les plus déchirées, les formes les plus variées. Si l'Ouaougan apparaît comme une puissante masse carrée, supportée par d'immenses murailles verticales, le massif du Toubkal qui, vers le Nord, ferme la vallée du Reraia, projette à 4.250 mètres une pyramide aiguë qui domine toute la région. Le Toubkal est effectivement couvert de neige, tandis que nous n'apercevons sur les flancs du Ouaougan et des autres massifs d'Ifni que des plaques de neige blotties dans de petites dépressions ou de longues coulées neigeuses rayant la montagne, et même sur le Tifnout, aussi élevé, soulignant la crête, une simple corniche de neige. Les escarpements formidables du massif Toubkal-Ouaougan atteignent parfois un millier de mètres; ils sont en rapport avec la nature des roches, mais aussi sans doute avec les conditions de l'érosion.

(1) J. Célérier et A. Charton. *Sur la présence de formes glaciaires dans le Haut-Atlas de Marrakech. Hespéris*, 4e trim., 1922, 373-384.

Or, de l'observatoire où nous sommes placés, nous apercevons un curieux accident topographique. Au pied des sommets prestigieux du Tigoulal, du Ouaougan, du Toubkal, la montagne s'évide et s'abîme en un cirque profond où nous trouverons logé, tout à l'heure, le lac d'Ifni. En avant du cirque que l'on devine béant, une vallée s'élargit, courte et riante, dont la fraîcheur éclate au milieu de la montagne dénudée, comme une oasis de verdure dans le désert fauve. De l'observatoire de l'Aourei, les points essentiels du paysage apparaissent nettement dégagés. Nous ne reconnaissons dans la vallée, ni la gorge torrentielle des ravins de haute montagne, ni, à l'amont, les formes caractéristiques du bassin de réception. Mais la vallée est brusquement tronçonnée par un barrage pierreux que marque d'un trait rigoureux la limite des arbres. C'est derrière ce barrage paradoxal que se cache le lac d'Ifni.

Ainsi, *la vallée*, *le barrage*, *le lac*, sont trois éléments d'un même ensemble que nous allons étudier séparément, mais en fonction l'un de l'autre, comme un phénomène typique d'association géographique.

II. — La vallée de l'Assif n Zlei.

Cette vallée, qui se découpe, masse de verdure presque rectangulaire, au milieu d'un paysage aride, c'est l'Assif n Zlei. Vallée bien courte, de cinq kilomètres à peine, qui conserve sa largeur anormale jusqu'au barrage qui l'interrompt. Et voici un nouveau paradoxe : la vallée qui, du haut du Tizi Aourei, apparaissait comme un des traits les plus vifs du paysage, il nous faut la chercher, quand nous cheminons, en suivant la piste qui, du village d'Ouanzour, remonte vers le lac d'Ifni. A l'aval, au confluent, l'Assif n Zlei coule dans une gorge encaissée, et se montre ainsi très différent de l'Assif n Sous, affluent voisin du même Tifnout, sur la rive gauche. Il semble qu'un verrou vienne fermer la vallée. D'ailleurs, la piste, évitant ce défilé d'accès difficile, escalade le versant de droite et ne franchit la vallée que quand celle-ci s'est décidément élargie.

Dans la gorge étroite de l'aval, il n'y a ni village, ni cultures. Au contraire, quand la vallée s'élargit, c'est un véritable petit monde

qui se révèle, vivant et actif. Les villages se groupent sur un étroit espace : en voici cinq qui se suivent sur cinq kilomètres : Aït Igrau, Takatert, Taratine, Imhil, Tassili, le plus élevé. Ils sont établis sur des replats, au-dessus de véritables murailles cultivées où s'étagent parfois près de cinquante terrasses. Au fond de la vallée, c'est un val avec des pelouses herbeuses et ombragées, des prairies verdoyantes nourries par une terre de fertiles alluvions. Près de Tassili, d'immenses noyers séculaires de plus de 6 m. 50 de tour, font un vaste cercle qui semble éveiller l'écho d'antiques cérémonies. L'Assif n Zlei, frais et rapide, s'écoule en recreusant son lit : au premier abord, on ne sait d'où vient cette belle rivière, si courte : elle sort du barrage lui-même. L'eau, dans cette oasis de montagne, fait des merveilles; une seguia brille au-dessus de Tassili, féconde les terrasses du village et retombe en cascades resplendissantes.

En amont de Tassili, la vallée se resserre quelque peu : elle présente, fort net, un épaulement sur le versant de la rive droite; la rupture de pente est soulignée par la présence de roches au milieu des pentes couvertes d'éboulis.

Tels sont les traits de l'Assif n Zlei : une largeur anormale, relativement à sa longueur réduite, un fond large, avec des terrasses recreusées; une gorge à l'aval, véritable verrou; des épaulements latéraux; nous retrouvons là quelques-uns des aspects les plus typiques de l'auge glaciaire.

III. — Le barrage d'Ifni.

A la vallée des noyers, ombreuse et verte, succède le paysage le plus différent qu'on puisse imaginer (fig. 1). On se croirait au bout du monde, et c'est bien, en effet, la fin du monde vivant. Devant nous, murant la vallée, surgit un bastion formidable, une apparition étrange et fantastique. Les Titans eussent construit cette digue démesurée, en accumulant pêle-mêle, en un puissant chaos, d'énormes quartiers de montagnes. Le soleil, implacable, ruisselle sur ce monde pétrifié; la vie s'arrête, impuissante, devant ce désert pierreux : ni eau, ni végétation; il faut un effort d'attention pour découvrir quelques maigres touffes cachées sous les pierrailles.

Fig. 1. — Vallée de l'assif n Zlei au-dessous du barrage (on aperçoit le barrage au fond).

Fig. 2. — Lac d'Ifni et barrage (vus d'amont).

Ce phénomène fait naturellement penser au barrage d'Arround, mais la comparaison, en faisant mieux ressortir encore l'ampleur grandiose et comme tragique du barrage d'Ifni, précise en même temps certaines différences essentielles. A Arround, la coulée de rochers, moraine ou rockglacier, part d'une vallée latérale et débouche perpendiculairement dans la vallée du Reraia. Dans le cirque d'Ifni, nous sommes en présence d'une véritable coulée de pierres qui remplit la vallée de l'Assif n Zlei elle-même dans le sens longitudinal, et qui semble descendre par échelons vers le bassin des noyers.

Le barrage-coulée d'Ifni surprend à la fois par sa longueur, sa largeur et son épaisseur. Pour parvenir au point le plus élevé, il faut une pénible ascension de près de deux heures à travers blocs aigus et rochers entassés. La durée de l'étape, plus de deux heures pour aller du bassin des noyers au bord du lac, nous inclinerait à exagérer les dimensions du barrage. En raison de la lenteur de notre marche sur ces pentes raides, où les pierres cèdent sous les pieds, en raison des obstacles continuels que font à notre avance les gros blocs qu'il faut contourner, nous ne pensons pas que la longueur totale du barrage-coulée puisse excéder de beaucoup trois kilomètres. La largeur, plus réduite au débouché par une sorte d'étranglement, peut atteindre 500 mètres dans la partie centrale, la plus étalée. L'altimètre donne des indications plus précises sur la hauteur; le point le plus élevé est à 2.555 mètres, ce qui représente une dénivellation de plus de 500 mètres avec la base d'aval, de 160 mètres avec le niveau du lac. Mais ces chiffres ne permettent pas en réalité de calculer l'épaisseur de la masse de rochers, car nous ne pouvons ni affirmer, ni nier la présence de la roche en place.

La forme du profil en long et celle du profil en travers sont très suggestives. Tout d'abord, le barrage donne bien l'impression d'une descente vers l'aval, d'un mouvement qui s'est immobilisé ici; sans doute, une telle coulée ne saurait présenter une pente régulière, mais, sans tenir compte des accidents de détail, il semble bien que l'on puisse apercevoir comme des marches d'escalier gigantesques, des ruptures de pente qui font songer à des séracs de rochers. On peut, en somme, distinguer trois sections différentes que séparent deux paliers où la pente est moins forte.

Le profil transversal révèle peut-être un fait plus important encore; non seulement il est fortement bombé dans sa partie centrale, mais il montre très nettement l'indépendance de la coulée par rapport aux flancs de la montagne. Nous observons de chaque côté un sillon profond, une sorte de « rimaye » particulièrement accentuée sur le côté gauche, malgré les éboulis récents qui tendent à l'obstruer.

La composition du barrage exigerait une étude minutieuse : une comparaison avec les roches des versants permettrait de préciser l'origine des matériaux accumulés; mais les circonstances nous ont interdit de tenter cette étude de détail. Ce qui est certain, c'est que les matériaux du barrage ne sont nullement homogènes, tant au point de vue géologique qu'au point de vue physique. Certes, ce n'est pas ici un mélange semblable à celui des cailloux roulés dans un lit fluvial; mais nous pouvons cependant répartir les blocs en trois groupes différents : andésites, granites et surtout porphyres à très grands cristaux.

La taille des matériaux est très variée : certains sont énormes, d'un poids dépassant plusieurs centaines de tonnes; la tête d'un cavalier atteint à peine à leur sommet. Tous, quelle que soit leur dimension, sont anguleux, brisés avec des cassures fraîches, caractéristiques de la désagrégation mécanique. Mais à côté de ces gros blocs, il y a une masse énorme de débris plus fins, de graviers et de pierrailles. La distribution de ces éléments de grosseurs diverses ne paraît pas se faire au hasard. C'est, d'une part, à la surface, d'autre part dans la partie la plus haute du barrage que se trouvent les gros blocs. Les éléments fins prédominent en profondeur et sur la pente aval. Tout ici signale une force de transport, un remaniement ultérieur.

IV. — Le lac d'Ifni.

Parvenus au sommet du barrage, nous apercevons enfin le lac, depuis longtemps deviné (fig. 2). Il nous faut encore dévaler de 160 mètres, et nous nous arrêtons sur une plage humide, près de rochers abrupts qui plongent dans les eaux tranquilles. Minuscule, blotti derrière son rempart puissant, — il n'a pas plus de 500 mètres dans

sa plus grande dimension, — dominé et comme écrasé par la masse géante de l'Atlas qui, de trois côtés, l'enferme entre des murailles de 1.500 à 1.800 mètres, le lac d'Ifni n'a ni la puissance de certains de nos lacs de montagne, ni la gracieuse fraîcheur des petits lacs vosgiens. Mais le site est étrange, et d'une grandeur sévère. Notre présence dans un tel lieu, le son même de la voix humaine rompant peut-être un éternel silence a quelque chose d'insolite. On pressent ici un lieu sacré, une source de légendes.

Sous l'éclatant soleil, au milieu des roches brûlées qui composent une sombre harmonie désertique, cette nappe d'eau immobile, sans affluent ni émissaire apparent, est comme un paradoxe. Toute la vie de la montagne semble s'y être concentrée. Des poissons nombreux glissent rapidement dans une eau verte ou bleue, claire et glacée. Ce sont des truites, paraît-il, mais nous fûmes trop maladroits et trop pressés pour réussir à capturer un seul individu. M. Penet a vu, en juillet, les bords du lac tapissés de fleurettes blanches. Mais en mai, la saison n'est pas encore assez avancée pour la floraison.

Le lac d'Ifni, avons-nous dit, est de petites dimensions. D'une longueur de 500 mètres environ, sa largeur paraît deux fois moindre (fig. 3). Sa forme n'est donc pas circulaire, elle est allongée suivant l'axe de la vallée. Il nous fut impossible de nous rendre un compte exact de la profondeur, mais, tout de suite, elle apparaît notable, à voir du moins le reflet dans l'eau profonde des berges encaissantes. Elle est certainement plus considérable encore dans la partie centrale.

La forme générale et l'aspect des rives montrent le mécanisme de la formation et de l'évolution du lac. Le lac d'Ifni est en réalité une vallée barrée (fig. 3). La rive droite, suivant le sens de la vallée, dessine une courbe concave; elle demeure si fort et si constamment escarpée qu'on ne peut en suivre la base, et qu'il faudrait, pour faire le tour du lac, passer de roc en roc, à 50 mètres environ au-dessus du lac. La rive gauche est plus complexe : un éperon rocheux très abrupt surplombe et sépare deux parties aplanies. L'une de ces sections basses est tout simplement le cône de déjection d'un torrent pierreux à sec qui descend du Toubkal. A l'extrémité opposée au barrage, débouche un autre thalweg également à sec, plus important que le premier et qui représente certainement la vallée principale. Ce thalweg

est lui-même formé, à une centaine de mètres en amont du lac, par la réunion de deux coulées d'éboulis, venant des deux versants du Ouaougan. Ce sont dans la montagne de profondes entailles, comme de sombres canons (fig. 3).

Ces « affluents » du lac sont très curieux et par leur rôle et par leur forme. C'est le grand thalweg du Ouaougan, après la réunion des deux branches supérieures que nous avons pu observer le mieux. La pente moins grande que dans la partie supérieure, reste cependant très forte. La largeur reste sensiblement égale à celle du lac, c'est-à-dire 300 mètres environ. Le profil n'est pas en V, mais en U; c'est un large fond plat, dominé à gauche et à droite sinon par des murailles verticales, du moins par des pentes très raides. Le lit de la coulée est composé de cailloux, de sable fin, de graviers sur une épaisseur de plusieurs mètres. Le fond, plat dans l'ensemble, est cependant profondément raviné. La fonte des neiges amène un flot d'eau qui recreuse le thalweg, ranime une érosion torrentielle qui rajeunit l'ancien profil, masqué d'ailleurs par les dépôts actuels.

Le rôle de ces « affluents » est à la fois un rôle de comblement et d'alimentation. On sent le lac d'Ifni menacé, envahi par les dépôts actuels. Le ruisseau de matériaux descendu du Toubkal projette dans le lac un véritable cône de déjection; on voit clairement combien le lac a reculé de ce côté. A l'amont, il est probable que le lac s'étendait auparavant jusqu'au confluent des deux thalwegs supérieurs.

Cependant, c'est par ces torrents pierreux que le lac s'alimente. Il faudrait, pour décrire ce régime d'alimentation, observer le lac d'Ifni en diverses saisons. A certains moments, des torrents intermittents se forment certainement; le lac est surtout alimenté par la neige. Mais, fin mai, nous constatons des faits intéressants. Le sable des coulées-affluents est gorgé d'eau; invisible à la surface, l'eau circule en profondeur dans la masse poreuse de cailloux qui la protège contre l'évaporation. On peut facilement le constater sur le bord; l'eau apparaît quand on écarte les cailloux de la surface. Sans doute, cette alimentation est loin d'être constante. Il est facile de constater que le niveau du lac a baissé depuis l'époque principale de la fonte. Les indigènes affirment qu'il baissera encore.

Quoi qu'il en soit, cette alimentation est notable, et il faut que la

Cliché Gillot

Fig. 3. — Lac d'Ilni (vu du haut du barrage).

fonte des neiges y contribue jusqu'au cœur de l'été, car, d'une part, l'évaporation est considérable sous ces latitudes, d'autre part, le lac d'Ifni possède un émissaire important, mais invisible. Filtrant et dévalant à travers la masse rocheuse, l'eau vient sourdre sur la pente aval du barrage. Cette circulation, ou peut-être cette imbibition souterraine, montre combien les matériaux de barrage sont meubles et peu fortement cimentés. La pente à travers le barrage est forte; elle atteint 115 mètres, puisque le plan d'eau se trouve à 2.395 mètres et que la résurgence se produit à 2.280 mètres. Captée par les indigènes, l'eau du lac forme une magnifique séguia qui fait la richesse de la vallée et alimente la belle rivière de l'Assif n Zlei, qui, malgré sa brève longueur, donne un débit de 300 litres par seconde.

V. — Essai d'explication.

Tel est le complexe topographique du lac d'Ifni : nous avons essayé d'en donner une description aussi exacte que possible. Ce qu'il faut marquer avant tout, c'est l'étrangeté de cette association morphologique, phénomène sans doute extrêmement rare dans tout le Haut-Atlas. L'association de ces éléments différents, qui requiert, pour l'expliquer, une cause locale, nous fait entrevoir une explication qui semble bien répondre aux faits observés. C'est l'explication par l'action glaciaire.

A l'action glaciaire, on ne peut guère opposer que l'hypothèse qui expliquerait le barrage d'Ifni comme une formation d'éboulis. Cette explication pourrait un instant retenir l'attention. Nous n'avons nullement l'intention de nier l'importance actuelle des formations d'éboulis dans tout l'Atlas du Sud. Nous avons nous-mêmes observé dans le Goundafa de grands alignements d'éboulis, soulignant les versants comme de véritables replats. Étant donné la rigueur des pentes en pays semi-désertique, la désagrégation mécanique, jointe à l'érosion sauvage, peut s'accompagner de phénomènes de glissement, et l'on peut voir de vastes remparts d'éboulis formés de gros blocs, entraînés parfois par leur propre poids, affecter en fin de compte l'allure de moraines latérales. Dans le cas particulier du cirque d'Ifni, l'im-

portance des éboulis actuels est certainement considérable, mais elle révèle une évolution postérieure et indépendante de la formation du lac et du barrage-coulée.

Si l'on invoque l'hypothèse d'une formation d'éboulis, l'examen des faits suggère tout d'abord quatre observations :

1° Malgré ses proportions formidables, le phénomène d'Ifni est cependant nettement localisé. Il commence au lac et finit au bassin des noyers. S'il y avait uniquement formation d'éboulis, pourquoi cette localisation subsisterait-elle? Pourquoi ce brusque arrêt du phénomène? Pourquoi la continuité entre le massif et le barrage est-elle interrompue par le lac? Mais, bien plus, pourquoi le lac lui-même? et pourquoi, en admettant la possibilité d'un lac, dans une telle hypothèse, n'est-il pas définitivement comblé? Enfin, les formations d'éboulis sont actuelles, agissantes, nous les voyons envahir le lac; pour le barrage, rien de tel, il garde son immobilité. Le barrage d'Ifni requiert donc une cause *d'ordre local*, et, de plus, une cause disparue, qui puisse expliquer le caractère fossile du phénomène.

2° En admettant que le barrage lui-même s'explique par les formations d'éboulis, il resterait à expliquer la forme qui a pu recevoir ces éboulis étrangers entassés dans une vallée qu'ils remplissent et submergent. Une phase de creusement, d'érosion intense aurait donc précédé une phase d'accumulation. C'est là un premier problème. Cette période d'erosion serait-elle de type fluvial, torrentiel? Les faits y contredisent. Les formes de la vallée, le profil du lac, la morphologie de la région ne semblent guère révéler l'unique action de l'érosion fluviale. L existence même du cirque d'Ifni requiert donc un agent de *creusement*, de *façonnement* morphologique qui ne saurait être la seule érosion normale.

3° Observons enfin la disposition du barrage-coulée. Il apparaît bien que les matériaux ne sont pas en place, et qu'ils sont indépendants de la masse même de la montagne, dont ils sont séparés par un sillon très net. S'il y avait simplement formation d'éboulis, ces éboulis s'amorceraient en partant des versants de la montagne. Ils formeraient des traînées, des coulées continues se terminant par des cônes de déjection. Il n'en est pas ainsi, les matériaux du barrage surgissent au milieu même de la vallée. Leur présence indique une

progression d'amont en aval, qui exige une force de *transport*, qui ne saurait être celle d'un simple glissement sur les flancs ou d'un mouvement mécanique des roches d'amont en aval. La pente verticale du barrage sur le lac interdit d'ailleurs de concevoir cette avancée mécanique des roches par leur propre poids.

4° Nous trouvons enfin une justification de nos observations dans ce fait qu'une différence très nette apparaît entre les formations d'é-

Fig. 4. — Eboulis au bas de l'escarpement de gauche.

boulis qui existent effectivement et le barrage-coulée lui-même, ainsi que les photographies permettent de le remarquer (fig. 3 et 4). Le long des parois abruptes du Toubkal, du Ouaougan, du Tigoulal, nous voyons des éboulis fins ou grossiers, se terminant parfois en cônes de déjection. Ils sont de composition homogène et font corps avec la montagne; ils ont l'aspect de plan fortement incliné, caractéristique des talus d'éboulis. Une rupture de pente marque le contact avec la roche en place; les éléments les plus gros sont projetés au bas du talus. Il est impossible de les confondre avec la coulée formidable.

Leur origine, leurs éléments, leur aspect, leur emplacement, tout est différent.

En définitive, le rôle des éboulis est certain, mais il se superpose, pour le masquer et l'oblitérer, à l'action d'un autre agent : l'agent glaciaire. La double action de façonnement des formes et de transport des matériaux ne peut s'expliquer que par l'hypothèse d'une ancienne glaciation. Les conditions physiques sont ici favorables : la région du cirque d'Ifni est la plus élevée de tout l'Atlas; durant les mois d'été, jusqu'en juillet, il existe encore d'abondantes plaques de neige sur les sommets. Il suffit enfin de grouper les faits signalés dans notre description pour faire apparaître leur liaison intime; une vallée d'aval large malgré son faible développement, garnie de replats, fermée par une sorte de verrou; un barrage-coulée formé de blocs transportés qui, par son profil, sa pente, semble bien un glacier pétrifié, nettement séparé des versants montagneux par un sillon, une « rimaye » en voie de comblement; un lac allongé aux parois encaissantes, barré par un puissant rempart; voilà bien des traits certains d'une association glaciaire typique. Certes, les conditions morphologiques nouvelles, dues à un changement de climat, expliquent le retrait progressif, puis la disparition du glacier, en même temps que la survivance des formes d'accumulation et l'oblitération des formes d'érosion. L'évolution de la région, après la glaciation, rend précaire tout essai de reconstitution détaillée des phénomènes glaciaires dans la région d'Ifni. Il y faudrait d'ailleurs une étude plus poussée. Toutefois, il apparaît bien que l'on peut retrouver dans le cirque d'Ifni plusieurs types de glaciation, sans préjudice des remaniements interglaciaires et postglaciaires. Nous résumerions de la façon suivante les points principaux de cette histoire :

1° Il est possible qu'un glacier de vallée, alimenté par les nevés du Ouaougan et du Toubkal, ait rempli la vallée de l'Assif n Zlei jusqu'au verrou du Tifnout ;

2° Le glacier a reculé progressivement en abandonnant ses moraines. En décrue constante, c'était moins un outil d'érosion qu'un véhicule de transport. Il a fini par n'être plus qu'un glacier de pierre une surface de glissement qui, reculant à son tour, déposa au milie de la vallée sa carapace inerte ;

3° Un petit glacier a peut-être subsisté dans la partie supérieure du rque d'Ifni, jusqu'à l'emplacement actuel du lac, glacier de cirque, ı plutôt glacier de vallée défaillant, impuissant, atrophié : c'est ıi que remplace le lac actuel barré par les débris des glaciers pré- ;dents.

Juillet 1923.

Jean CÉLÉRIER et Albert CHARTON.

Communications

Le plan de l'Université Qarawiyin à Fès

L'Université de Qarawiyin forme un centre qui groupe, outre la grande Mosquée et ses annexes (mosquée des femmes, bibliothèque, maison du Cadi, bassins d'ablutions), les Médersas Seffarin, El-Attarin, Mesbahia, et Cherratin. Il convient d'ajouter les Médersas Sebayin, Sahridj, du quartier des Andalous, et celle d'Abou Inan au quartier de Talaa, qui, bien qu'assez éloignées du noyau central, sont partie intégrante de la grande Université.

Il faut la révélation du plan dessiné pour se rendre compte de l'importance de la Mosquée de Qarawiyin dont les bâtiments sont étroitement enserrés par les maisons qui les entourent et les masquent.

Elle couvre un rectangle de 85 mètres sur 70.

Quoique construite par étapes, sa composition est d'une grande simplicité. Sa salle de prière s'apparente à celle de la Mosquée de Sidi Okba à Qairouan. C'est le même *anza* central s'accrochant à la large nef longeant le *sahn*, disposition que l'on rencontre d'ailleurs couramment dans les mosquées maghrebines et dont la mosquée de Hassan donne le plus grand exemple.

Cette mosquée s'est agrandie au maximum de ce que lui permit un voisinage de maisons resserrées. Sa renommée qui suivit la construction du petit oratoire de Fatima en 859 après J. C. s'accrut sans cesse, et, grâce à la faveur des Sultans, sa superficie atteignait au XIIIe siècle l'étendue que nous lui connaissons.

Le désaxement de l'*anza* sur la salle de prière, la dissymétrie de la cour, la répartition inattendue des gros murs, témoignent qu'elle ne fut pas édifiée d'un seul jet. En consultant le *Roudh el-Kartas* et la *Zahrat el-As*, et en étudiant les plans, il nous a été permis de fixer approximativement l'étendue et la position de la mosquée primitive de Fatima.

A son origine, elle n'était qu'un oratoire, élevé en même temps que celui d'el-Andalous, et comptait quatre nefs comprenant douze arcades d'Est en Ouest; une cour, un mihrab placé dans la nef où se trouve actuellement le grand lustre (*le Roudh el-Kartas* dit sous le grand lustre, et la *Zahrat el-As*, dans la nef où se trouve le grand lustre; cette dernière interprétation nous paraît être la seule possible) et un petit minaret construit à l'endroit de l'*anza* actuel. Si nous admettons que tous les travaux faits dans la mos-

quée n'ont été que des travaux de restauration et d'agrandissement, la mosquée primitive aurait donc couvert un rectangle approximatif de 33 m. comptés du Nord au Sud, ce qui correspondrait au 150 empans (l'empan=0 m. 22) donnés par le *Roudh el-Kartas*, et 49 m. dans l'autre sens. Nous atteignons à l'Est et à l'Ouest de gros murs qui paraissent bien, en effet, limiter la mosquée primitive.

Successivement elle reçut des agrandissements.

Sous le Zénète Ahmed ben Ali Bekr, elle fut élargie du côté de l'Est de cinq nefs et à l'Ouest de quatre; sur l'emplacement de l'atrium au Nord, il fut construit trois nefs; le minaret fut détruit et reconstruit à l'emplacement actuel.

Les textes sont assez imprécis relativement aux travaux entrepris sous les Almoravides par le Cadi Abou Abd Allah ben Daoud et son successeur Abd el-Haqq. L'examen du plan permet cependant l'interprétation suivante. La salle fut agrandie au Sud sur une profondeur de trois nefs et sur la longueur totale des vingt et une arcades, afin de placer le mihrab sur l'emplacement de l'Oued Kerkoula. Puis on reconstruisit sur la même totalité et dans les mêmes proportions, les dix travées de la salle de prières qui menaçaient ruine, depuis l'atrium jusqu'à la *qibla* (*Zahrat el-*1*s*, page 122). De plus, à l'Est et à l'Ouest de l'atrium, il fut construit des nefs supplémentaires, et au Nord, la nef où se trouve actuellement la mosquée des femmes.

Les premiers Mérinides firent paver la cour par un architecte, Ben Ali Chemaa, qui fit des travaux d'amenée d'eau, au bassin et au jet d'eau du patio.

Plus tard, vers 1290, l'*anza* actuel fut placé, et à la fin du XIIIe siècle, après la réfection de la partie Est et Nord du mur, Qaraiyin avait atteint son entier développement.

Nous lisons dans le *Roudh el-Kartas* : « Il y a dans la mosquée Qarawiyin « deux cent soixante-dix piliers qui forment seize nefs de vingt et une « arcades chacune. » En comptant sur le plan, on trouve dix nefs et vingt et une arcades et six nefs plus petites, le surplus correspondrait au vide du sahn. Le nombre des fidèles qu'elle peut contenir les jours de prière, en ajoutant ce que peuvent recevoir, la cour, les vestibules et les seuils des portes, est évalué par l'auteur du *Roudh el Kartas*, à 22.700 personnes.

On ressent une sensation d'étouffement, au premier examen du plan de la mosquée. Les souqs ceinturent étroitement l'édifice et la vie indigène vient battre ses murs; cette absence de transition augmente l'effet grandiose de ses nefs. Il fut un temps où nos cathédrales connurent cet heureux contraste, avant que ne soient tracées, autour d'elles, les avenues et les places qui souvent les isolent et faussent l'angle artistique sous lequel elles devraient être vues. Édifices à deux corps, ils n'étaient vus de près qu'à hauteur de portail; les clochers signalaient au loin leur présence. Tout contribuait à

Patio de la mosquée el-Karawiyin. Pavillon est.

Patio de la mosquée el-Karawiyin.

renforcer l'impressionnante majesté des nefs. A Qarawiyin, sur les quatorze portes qui s'ouvrent sur elle, dix nous donnent, à l'improviste, le spectacle de longues perspectives de piliers.

Le sahn est le point le plus original de ce plan. La salle de prière ne lui laisse dans l'ensemble qu'un rectangle restreint, de proportion allongée. Cette cour, qui fut pavée jadis par l'architecte Ben Chemaa, reçut un aménagement décoratif qui, tout en lui gardant l'austérité due à sa destination religieuse, lui donna l'attrait d'un patio de médersa. L'art des médersas apparaît dans les deux pavillons. Nous y trouvons aussi le reflet d'une autre cour, la « Cour des Lions » à l'Alhambra de Grenade qui, nous pensons, aurait bien pu inspirer les architectes de Qarawiyin. Peut-être n'y a-t-il là qu'une simple coïncidence, car les deux pavillons ne sont pas de la même époque.

Nous trouvons, sur l'origine de l'un d'eux, des renseignements dans *El Montika el-Maksour* d'Ibn el-Qadi et dans la *Nozhet el-Hadi* d'el-Oufrani. Le premier dit : « Ce fut en l'an 996 H. (1558) qu'El Mançour (El Mançour « El Dehbi, le Sultan Saadien), envoya à la mosquée El Qarawiyin sa « grande vasque de marbre ainsi que le piédestal qui la supporte; ces piè- « ces pèsent ensemble cent quintaux. La vasque dont il s'agit, est celle qui « se trouve près du minaret au pied même. » El Oufrani dit : « Parmi les « monuments que fit construire Abd-Allah ben Ech Cheikh, on cite la koub- « ba qui surmonte le bassin situé au pied du minaret de la cour de la mos- « quée d'El Qarawiyin; auparavant il n'y avait d'autre koubba que celle « qui recouvre le bassin situé sur le côté Est de la Mosquée. »

L'auteur du premier pavillon avait-il projeté l'ensemble de la cour que le constructeur du second a réalisé au début du XVIIe siècle? Mystère... Toutefois, nous croyons pouvoir donner l'inspiration comme certaine car seules des différences dans les détails, surtout dans le style des colonnettes, accusent des époques différentes.

Si l'adaptation de la Cour des Lions était présumable, le pur chef-d'œuvre de Grenade aurait perdu le meilleur de lui-même. Cette cour est, sans conteste, la partie la plus parfaite du Palais Royal de Grenade, élevé entre le XIIIe et le XIVe siècles. Nous préférons penser que la cour de Qarawiyin, cour de Mosquée, est tout autre chose.

Comparons les plans. A l'Alhambra, nous sommes dans une très grande habitation, voire un palais. Il s'agissait d'ajouter au charme du jardin qui occupe le centre du plan, celui d'un portique, mais d'un portique si léger, que les colonnes ne puissent, en l'alourdissant, faire disparaître l'impression d'être toujours, quoique à l'abri, dans un jardin. Quant aux pavillons, reçus eux-mêmes par des colonnettes très fines, ils devaient garder l'allure légère, presque sans poids, d'un treillage. Tel paraît avoir été le programme fixé. Le plan exprime bien, par l'opposition de ses gros murs, recevant les hautes

Frontispice de l'ouvrage d'Owen Jones « Plans, élévations, détails de l'Alhambra ».

salles du pourtour, à la touche à peine perceptible des colonnettes, la volonté d'ouvrir au maximum ces galeries. De plus, les pavillons sont isolés du mur par toute la largeur d'un portique, et les quatre angles sont reçus non pas par des piles massives, mais par les mêmes colonnettes dont on a simplement augmenté le nombre. L'élégance et la légèreté sont ainsi poussées à l'extrême. Owen Jones, dans son ouvrage sur l'Alhambra, a rendu sensible cette particularité, en l'exagérant un peu, sur un frontispice d'un dessin remarquable.

La disposition ingénieuse des vasques qui dispensent l'eau dans le jardin, sous les portiques, dans les salles contiguës, les proportions harmonieuses des pavillons donnent un ensemble remarquable.

Voyons le plan de Qarawiyin. Ce que nous retrouvons de la Cour des Lions, se limite au jeu de vasques et couloirs d'eau aboutissant aux deux extrémités de la cour à deux pavillons très ouverts abritant les deux vasques. La cour elle-même est toute différente; les portiques légers ont disparu, qui accompagnaient un jardin; les pavillons alourdis sont accolés aux murs; la longueur du rectangle circonscrivant la cour s'est allongée. En deux mots, les proportions d'ensemble ont changé.

Si le Palais de Grenade a pu donner aux constructeurs marocains l'idée d'un arrangement de plan, cet emprunt transposé dans un édifice à destination religieuse, a complètement perdu son expression initiale. Il suffit de comparer les Pavillons : accessoires de grande habitation, à Grenade, ils deviennent à Qarawiyin, des pavillons d'ablutions.

Il est un élément que nous ne retrouvons pas complet, ce qui est dommage. C'est la vasque construite au XIIIe siècle sous le Kadi Ben Daoud et dont l'auteur du *Roudh el-Kartas* nous donne une description précise.

« Moyennant un canal de plomb souterrain, on mena l'eau du grand ré-
« servoir jusque dans la cour au bassin et au jet d'eau. Le bassin est de
« beau marbre blanc d'une pureté irréprochable, et reçoit par plusieurs
« robinets une quantité d'eau égale à celle qui peut sortir en même temps
« par quarante orifices pratiqués sur les bords, vingt à droite, vingt à
« gauche. L'ajustage du jet d'eau est en cuivre rouge doré et monte par
« un tuyau, également en cuivre, de cinq palmes de haut au-dessus du sol.

« Ce tuyau est divisé dans la longueur en deux compartiments : dans
« l'un, l'eau monte à l'ajustage au bout duquel elle jaillit par dix ouver-
« tures d'une pomme en métal, et elle retombe dans un petit bassin, d'où
« elle redescend par le deuxième compartiment du tuyau, de sorte que le
« jet va sans cesse, et que le grand bassin est toujours plein d'eau, cons-
« tamment renouvelée, sans qu'il s'en répande une seule goutte à terre.
« Cette eau est à la disposition du public; en prend qui veut pour son
« usage, et celui qui désire boire trouve des gobelets dorés suspendus à de
« petites chaines tout autour de la fontaine.

« Au-dessus du bassin on construisit en marbre blanc *une fenêtre*
« *grillage, merveille de l'époque*, sous laquelle on grava sur une pi
« rouge l'inscription suivante : Au nom de Dieu clément et miséricordieu
« que le Dieu Très haut répande ses bénédictions sur notre seigneur
« hammed, car des rochers coulent des torrents, les pierres se fondent
« font jaillir l'eau. Il y en a qui s'affaissent par la crainte de Dieu, et certes
« Dieu n'est pas inattentif à nos actions. » Cet ouvrage fut achevé en 1202
J.-C.

Tout autour de la mosquée, des médersas se disposent variées dans leur composition. Il semble qu'elles représentent les étapes successives dans la réalisation d'un problème, et que partant d'un premier essai avec la médersa Seffarin on aboutisse, avec la médersa Bouanania, à la solution à la fois juste et harmonieuse. Sans aucun doute, nous avons là, avec la médersa Ben Yousef à Marrakech, les deux plus beaux plans de médersas du Maroc.

Mais quel est le programme d'une médersa?

Avant tout, la médersa est une hôtellerie; les étudiants étrangers à la ville s'y logent et s'y groupent par région, Ce n'est cependant pas une hôtellerie ordinaire; le taleb, entre les cours qu'il suit à la grande mosquée, doit retrouver en petit dans sa médersa l'atmosphère religieuse qui lui permettra de poursuivre son instruction. Il lui faut une salle de prières, une cour d'ablutions; en somme deux choses distinctes : la prière et l'étude, l'habitation.

A ses débuts, l'enseignement supérieur de Qarawiyin s'adressait à des étudiants de la ville qui, une fois les cours finis, rentraient dans leur famille. Parallèlement d'ailleurs le même enseignement était donné à la mosquée el-Andalous. Par la suite, la mosquée el-Qarawiyin se substitua aux autres, et la renommée des professeurs qui y enseignaient devint telle, que des jeunes gens de tout l'Islam affluèrent. Il fallut, non seulement agrandir la mosquée, mais songer à abriter les étudiants venus du dehors. C'est à ce moment que furent édifiées, par nécessité, les premières médersas. Rapidement, les Sultans s'y intéressèrent, les dotations vinrent, le programme se précisa. De la simple hôtellerie on passa au collège, chaque construction nouvelle marquait une étape dans la meilleure réalisation du problème.

C'est sous la dynastie des Mérinides, que se construisit la presque totalité de ces collèges. La médersa Seffarin est le plus ancien collège que nous connaissions à Fez. Elle se trouve proche de Qarawiyin, dans le quartier des relieurs, et date du XIIIe siècle. Elle a été construite sous le règne du sultan Abou Yousef Yaqoub el-Mansour, et il est présumable que ce fut lui qui donna l'élan au mouvement qui ne fit que croître en faveur de ces établissements, d'ordre essentiellement utilitaire à leur origine. Ses successeurs, en multipliant ces édifices, leur donnèrent tout l'éclat que justifiait le

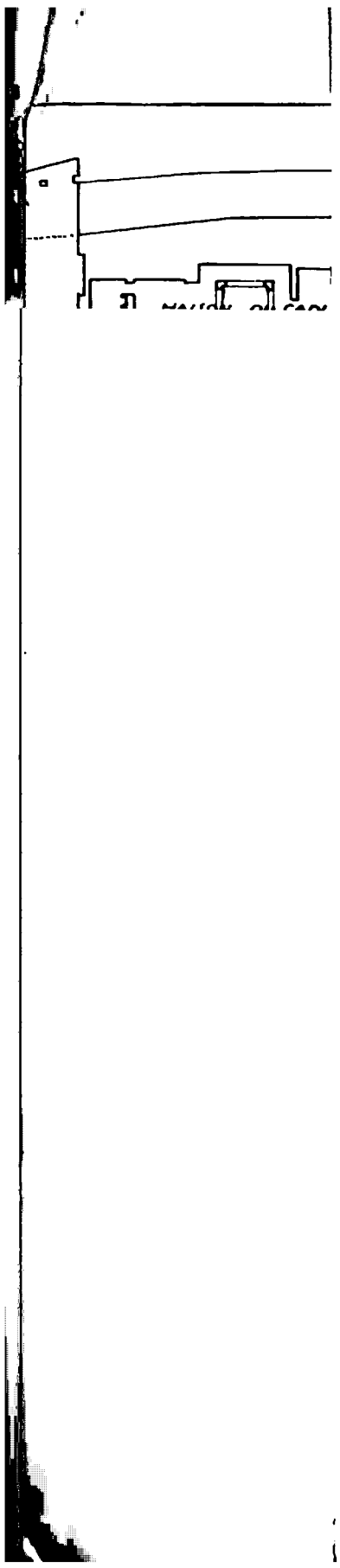

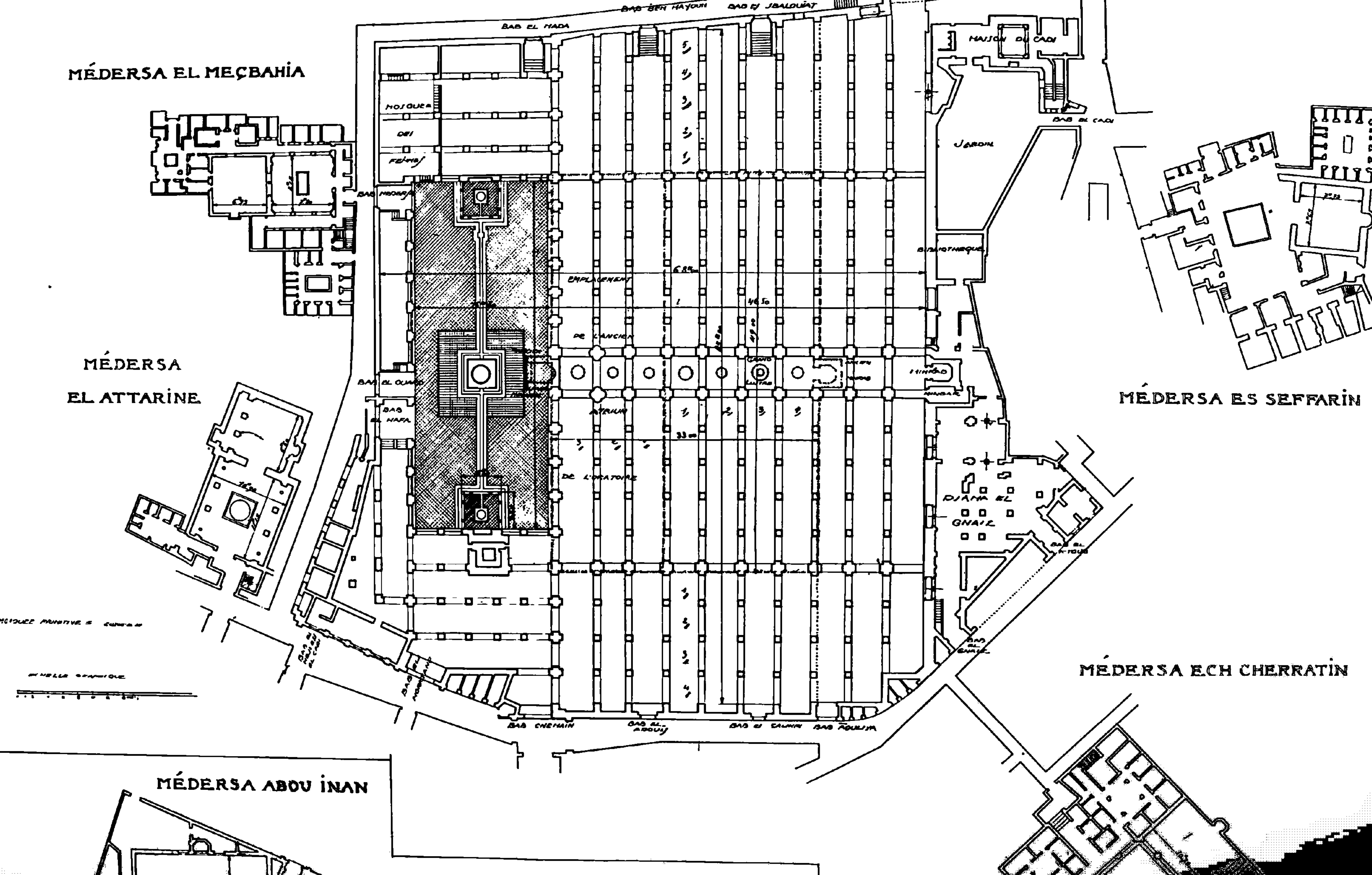
MÉDERSA EL MEÇBAHIA
MÉDERSA EL ATTARINE
MÉDERSA ES SEFFARIN
MÉDERSA ECH CHERRATIN
MÉDERSA ABOU INAN
BAB EL HADA
BAB BEN HAYOUN
MAISON DU CADI
BAB EL CADI
JARDIN
BAB EL HAFA
EMPLACEMENT
DE L'ANCIEN
ATRIUM
DE L'ORATOIRE
DJAMA EL
GNAIZ
BAB EL GNAIZ
BAB CHEMAIN
33 m

MÉDERSA
EL ATTARINE

MÉDERSA ES SEFFARIN

MÉDERSA ECH CHERRATIN

MÉDERSA ABOU INAN

MEDERSA ES SAHRIDJ

MÉDERSA ÇEBAYN

ECHELLE DE 0,005 POUR MÈTRE

renom de l'Université, et le souci de laisser un témoin de leur puissance.

Le plan de la Médersa Seffarin, dégage bien l'état primitif de la question. Autour d'une cour sans forme, les chambres se pressent : il faut loger les étudiants, le but est utilitaire. La préoccupation esthétique ne naît qu'au moment où il faut construire la salle de prière. Tous les soins sont apportés à l'édification de cette partie de la médersa. Son plan, sa décoration, simples et sobres, contrastent avec l'indigence patriarcale des cellules de la grande cour qu'un bassin entouré de treilles occupe en partie. Un petit minaret le plus exactement orienté, dit-on, qui soit, laisse supposer qu'il y eut autrefois une mosquée. Seule de ce caractère, la médersa Seffarin dégage un charme particulier, celui des vieilles hôtelleries, qu'un pied de vigne suffit à agrémenter.

Le mtaher est développé, luxueux même si on le compare aux autres parties de la médersa. Il sera, dans tous les collèges, un élément important et atteindra, à la médersa Bouanania, un tel intérêt qu'il deviendra en soi-même un petit monument.

Sous le règne du Sultan Abou Saïd Otman, fils de Abou Yousef, les médersas prirent leur caractère définitif. A partir de ce moment, les différences ne portent plus que sur la proportion des éléments.

Les médersas Mesbahia, el-Attarin et Sahridj, furent édifiées à peu d'années de distance.

Dans toutes trois, avec des modalités différentes, même intention de donner aux parties communes : la cour et la salle de prières, une valeur de richesse décorative. Les locaux d'habitation sont de simples cellules entourant la cour, en un rez-de-chaussée et un étage comme à Sahridj, en trois étages comme à Mesbahia, ou, mieux encore comme à El-Attarin, rejetés aux étages, débarrassant complètement le rez-de-chaussée, consacré exclusivement à la réunion, aux cours, à la prière.

Aujourd'hui, les cours ne se professent plus guère qu'à la mosquée de Qarawiyin; mais il n'en fut pas toujours ainsi. Chaque médersa avait un, et, peut-être, plusieurs professeurs qui enseignaient aux pensionnaires. D'où l'importance et l'intérêt que prennent le patio et la salle de prières. La cour n'est plus une cour d'hôtel sans intérêt comme Saffarin. Elle forme le centre du plan, sur lequel tout l'effort décoratif se concentre et la salle de prières devient la tête du plan. Les chambres rayonnent, alignées, en ceinture ou groupées en petites maisons.

Le plan de la médersa Mesbahia est le moins heureux. La cour, de forme et de surface à peu près semblables à la salle de prières, est trop petite pour centraliser le mouvement des tolbas, qui occupent trois étages de chambres. En plus de cet encombrement, une orientation malencontreuse ne lui permet pas de placer son mihrab qui se superposerait à la porte d'entrée.

A noter, cependant un intérêt original : l'accès à colonnettes dans l'axe de la salle de prières.

La médersa El-Attarin, est un progrès sensible vers la réalisation rationnelle du programme. L'habitation est nettement séparée de la salle de prières. Le rez-de-chaussée ne comporte pas de chambres; celles-ci se disposent autour du patio, mais au premier étage. La cour, allongée, ingénieuse de composition décorative avec ses deux portiques étroits, réalise avec la salle de prières sur le plan carré, un petit chef-d'œuvre de proportion.

La médersa de Salé, construite plus tard sous Abou 'l-Hassan Ali, réalise le même parti dans une expression plus élégante encore.

Le petit plan en fer à T de la médersa Sahridj, avec la salle de prières allongée apparaît comme une transition entre ceux d'El-Attarin et Mesbahia d'une part, et celui de la Bouanania. Fallait-il, en effet, traiter la salle où se donnaient les cours en salle de prières ou en salle d'études? A Sahridj, elle est devenue rectangulaire et plus importante, presque une salle de mosquée. Les chambres entourent la cour et occupent un rez-de-chaussée et un étage. Le programme posé avec la médersa Seffarin, en passant par les médersas qui suivirent, trouva sa réalisation type à Bouanania, construite sous Abou Inan, fils d'Abou 'l-Hassan, dans le quartier de Talaa. Les locaux affectés à l'étude furent composés distincts de ceux réservés à la prière. L'habitation prit sa place, et chaque élément grandi fut supérieurement traité dans son caractère.

Nous y retrouvons transposés les essais précédents. Le patio de grandes dimensions est d'effet monumental. On y accède par un escalier sous koubba, vestibule d'un effet imposant. Plus d'hésitation dans la salle de prières : elle prend sa place en tête du plan et se développe sur toute la largeur de la cour avec ses deux nefs, en petite mosquée. C'est ce que nous avons déjà trouvé à Sahridj. Les cours se professent dans les salles spéciales situées de part et d'autre du patio. De superficie réduite et de caractère aimable, leur plan carré se souvient des salles de prières des médersas El-Attarin et Mesbahia.

Tout autour de cet ensemble, et ouvrant sur un couloir, un nombre important de chambres s'alignent au rez-de-chaussée et au premier étage.

Le mtaher prend ici une telle importance, qu'il devient un édifice distinct, disposé en annexe au-delà de la rue d'accès. Un passage couvert le réunit à la Médersa.

Dans cette médersa, toutes les parties sont à leur place dans un rapport parfait, leur esthétique se dégage sans ambiguïté : ce plan est de toute beauté.

A l'extérieur, le décor s'étend en remontant le Talaa, jusqu'au minaret, élément rare dans ces édifices, et qui n'existe qu'à Seffarin. Par ses propor-

tions, la simplicité de sa silhouette, sa couleur, il est le plus beau spécimen de minaret qui soit dans la ville de Fez.

Dans le quartier des fabricants de corde, des Cherratin, s'élève une médersa plus récente; elle fut bâtie par Moulay er Rechid, vers 1670. C'est celle qui peut abriter le plus d'étudiants (120 à 150); son plan est vaste et conçu sur le même parti que celui de la Médersa Mesbahia, sauf pour les chambres, qui sont groupées en quartiers d'habitation à deux étages, sur rez-de-chaussée, autour de la cour et de la salle de prières, ce qui leur donne une vie indépendante et dégage le patio complètement. C'est précisément ce qui manquait à Mesbahia.

Ce qui est surprenant, c'est que nous trouvons le même arrangement de plan dans une médersa beaucoup plus ancienne, contemporaine de Seffarin et qui se trouve à Marrakech, la Médersa Ben Yousef, construite à la fin du XIIIe siècle, sous Abou Yousef Yaqoub el Mansour. La cour, vaste, est rigoureusement réservée aux réunions, et une seule porte donne accès à la Mosquée; la salle de prières est grande et d'une heureuse composition.

Les chambres, groupées en maisons à patio, forment deux groupes répartis symétriquement de chaque côté; l'ensemble voulu, bien proportionné, forme un plan remarquable.

Edmond PAUTY.

Note sur la Mosquée de Tinmal

Aux renseignements fournis par M. Doutté dans son ouvrage « *En Tribu* », et à ceux, plus récents, de M. le Dr Ferriol, relatifs à la mosquée almohade de Tinmal, je crois intéressant d'ajouter quelques mots, en attendant qu'une étude plus complète soit entreprise.

Le Site. — Le site de Tinmal est impressionnant. A cet endroit, la vallée de l'oued Nfis est étroite et profonde. Ses deux versants se redressent, abrupts et sauvages. Le versant droit est quelque peu boisé, mais celui de gauche n'est qu'un massif rocheux dont les strates gréseuses, fortement inclinées, empêchent presque toute escalade. Dans ce cadre sévère, la mosquée en ruines prend un caractère saisissant. A le contempler, on s'étonne moins que les Almohades, ces fougueux conquérants, aient répandu le bruit de leur nom dans toute l'Afrique berbère et même au-delà du détroit, aient mûri de si vastes ambitions politiques et religieuses, aient laissé d'aussi grandioses vestiges d'art. Ils sont bien le produit de ces monts aux cimes inaccessibles, de ces gorges d'une profondeur insondable. On s'explique mieux, semble-t-il, l'allure fière, sereine, triomphante, des monuments qui perpétuent la mémoire almohade dans les villes de Marrakech, de Rabat, de Séville.

La Construction. — On n'est pas peu surpris, lorsque l'on compare, entre eux, les grands minarets almohades, de constater que la Giralda est en brique, alors que la Tour d'Hassane et la Koutoubia sont en pierre appareillée. En pierre appareillée aussi sont les portes Aguenaou, à Marrakech, de la kasba des Oudaïa, à Rabat, monuments de la même époque. A Tinmal, au contraire, aucun appareil de pierre. Les piliers et les arcades de la salle hypostyle sont en brique. Le fait est d'autant plus frappant que la plupart des monuments almohades du Maroc sont en pierre, et que la montagne, toute voisine, n'est qu'un bloc de grès stratifié, facile à débiter, dans lequel on a cependant puisé pour établir le mur du grand cimetière voisin. A sa base, le mur d'enceinte comporte des assises successives de grosses et petites pierres, même de galets (fig. 1), assises au-dessus desquelles s'établissent des blocs de pisé.

Ainsi, à Tinmal et à Séville, c'est-à-dire aux deux pôles sud et nord de l'empire almohade, la construction est en brique, tandis qu'à Marrakech et à Rabat, elle est en pierre appareillée, du moins dans les œuvres essentielles. La raison en reste assez mystérieuse. Peut-être faudrait-il y voir la

persistance de procédés plus anciens? C'est ce que paraît d'ailleurs établir la chronologie des monuments.

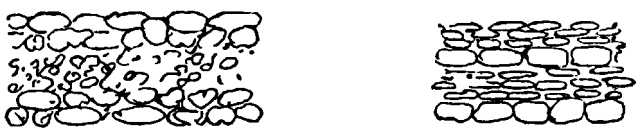

Fig. 1. — Soubassement des murs d'enceinte de la mosquée de Tinmal.

Les briques sont posées à plat, et de sorte que les joints soient alternatifs. Dans de simples cloisons, comme pour les claustra qui surmontent le mihrab, elles sont posées sur champ. Une exception est faite dans les arcs, où les briques sont obliquement placées à la manière de claveaux rayonnants. L'extrados, aussi bien que l'intrados, en est parfaitement dessiné. Mais, dans les écoinçons, la pose à plat redevient la règle.

Toutefois, la brique ne restait pas apparente. Elle était recouverte d'un enduit de plâtre blanc qui a pris, partout où il est resté, un beau ton ivoirin très chaud. L'emploi du plâtre a ainsi rendu possible et facile l'extension du décor gravé, qui devait prendre une si grande importance aux époques mérinide, saadienne et alaouite.

Les piliers. — Comme dans les grandes mosquées de Tlemcen et de Fès, comme dans la grande mosquée d'Alger qui est même plus ancienne, les piliers, prismatiques, sont épais, trapus et massifs (fig. 2). Par ce détail, la mosquée de Tinmal se rapproche beaucoup plus de la période almoravide : on sait, en effet, que dans la mosquée d'Hassane, les supports sont constitués par des colonnes de marbre, cylindriques. Ce qui tend à prouver que l'art almohade de Rabat est déjà entré dans une voie nouvelle.

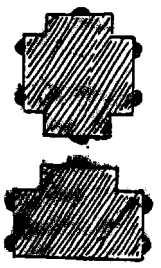

Fig. 2. — Piliers de la salle de prières avec colonnes engagées.

Parmi les piliers de Tinmal, il en est qui ont 1 m. 25 sur 0 m. 70 ou 0 m. 825, sans compter les pilastres qui parfois les flanquent avec une saillie de 0 m. 25 à 0 m. 275.

Contre ces pilastres, s'engagent des colonnes d'un diamètre moyen de 15 à 20 centimètres, qui sont en « plâtre armé » pourrait-on dire. Elles se composent d'une armature en bois, — telle qu'elle existe dans les habitations du Moyen et du Haut-Atlas —, appuyée contre les piliers et recouverte d'un épais enduit (fig. 3).

Les colonnes ont un rôle purement décoratif. Outre qu'elles agrémentent heureusement les piliers, et leur enlèvent de leur lourdeur, elles servent de point de départ à la naissance des arcs de plâtre dentelés, non

construits, mais simplement accrochés à l'intrados des grands arcs de brique. C'est la première fois, semble-t-il, que dans une mosquée marocaine on voit, poussé aussi loin, le désir de donner à une salle, pourtant établie sur des piliers massifs, un certain air d'élégance (1). Ce pas en avant, sur la période almoravide, est très net. Il ne paraîtra plus suffisant aux constructeurs de la mosquée d'Hassane, puisque le pilier en sera complètement exclus pour faire place à la colonne.

Les arcs. — Contrairement à ce qui existe dans la mosquée oméiade de Cordoue et la mosquée almoravide de Tlemcen, l'arc du mihrab n'est pas un plein cintre outrepassé. C'est un arc brisé outrepassé, avec un écartement des centres approximativement égal au septième de l'ouverture, et un outrepassement égal au tiers de cette ouverture.

De plus, comme dans tous les mihrabs de style, l'arc interne, lisse, est accompagné d'un autre arc polylobé, dessinant l'extrados du premier, mais sans claveaux intermédiaires, contrairement à ce qui se produit si souvent ailleurs. Ce parti se retrouve dans plusieurs portes monumentales de Rabat.

Quant aux arcs qui relient les piliers, ils sont très brisés, très ogivaux, et paraissent être tracés d'après une formule très voisine de celle qui consisterait à les construire avec un écartement des centres égal au quart de l'ouverture.

La dentelure de plâtre affleurant avec les parements, mais de quelques centimètres seulement d'épaisseur, n'est pas construite, mais simplement accolée. Très découpée, elle confère aux arcatures une élégance rare, qu'on retrouvera plus tard à l'Alhambra (Salle de la Justice).

La ligne de ces arcs est complexe. Née sur le tailloir des chapiteaux, elle part avec un profil de feuille à deux lambeaux, dont le premier, couché, est très court, et l'autre, beaucoup plus long, s'élève verticalement en se recourbant sur lui-même vers son sommet. Plus haut, se développent des lobes inégaux qui alternent avec des ressauts et des pendentifs rappelant le profil des stalactites. Nous voici loin des arcs lobés de Cordoue et de Tlemcen, traversant tout l'intrados.

Les stalactites. — Je n'ai passé qu'une couple d'heures à Tinmal et n'ai pas eu, à mon grand regret, le temps d'étudier les stalactites. Elles trouvaient leur place dans les coupoles multiples qui s'espaçaient au-dessus de l'allée longeant le mur du mihrab. La planche IV accompagnant l'article de M. Ferriol en donne un aperçu. Le départ de stalactites se fait sur de petites colonnettes engagées.

(1) La mosquée importante qui s'élève près de Bab Doukkala, à Marrakech, offre un même exemple de colonnes fluettes engagées dans des piliers massifs, mais de style moins pur, autant qu'on en peut juger de l'extérieur.

Les chapiteaux. — J'ai dit le rôle purement ornemental des colonnes qui servent de support aux arcs dentelés. Comme elles, les chapiteaux sont en plâtre et font corps avec elles. Une astragale, cordelée, sert de transition; un tailloir considérable, très évasé, les surmonte. Les modèles sont variés. Mais tous se ramènent à une portion cylindrique au-dessus de laquelle s'épanouit une partie prismatique plus ouvragée que dans les spécimens almohades, en pierre, de Rabat (Bab Er Rouah et minaret d'Hassane).

J'en étudierai trois.

Le premier (fig. 3), très simple, comporte un ruban d'acanthe avec re-

Fig. 3. — Chapiteau de Tinmal (XIIe siècle).

tombées saillantes. Au-dessus, s'établit un coussinet cylindrique qu'embrasse, de chaque côté, une feuille à deux lambeaux sortant d'une ligature d'axe, formant tasseau, nettement affirmée, et supportant le tailloir. Tandis que le lambeau supérieur se couche horizontalement sous le tailloir, le lambeau inférieur se retourne en spirale. Tous ces éléments sont modelés avec art. Les détails, qui sont rares, ne consistent qu'en quelques traits gravés représentant des nervures. Le chapiteau a une hauteur équivalant approximativement à un diamètre et demi. Il rappelle, d'assez près, l'ordonnance du chapiteau composite qui comporte une corbeille d'acanthe, une échine à oves, des volutes latérales.

Le second chapiteau est une complication du premier (fig. 4). Au-dessus de l'astragale, se superposent deux rubans d'acanthe, les éléments de l'étage supérieur naissant dans l'intervalle de ceux de l'étage inférieur. Entre la corbeille d'acanthe et le coussinet s'insèrent des feuilles à deux lambeaux, très écrasées, comme si elles cédaient sous le poids. De la ligature d'axe du sommet partent, de chaque côté, comme dans le premier cas, des feuilles à deux lambeaux, le lambeau inférieur se retournant en volute. L'ensemble donne un chapiteau très allongé, plus de deux fois plus haut que large. Ici, le souci ornemental est très affirmé. Le ruban d'acanthe n'est

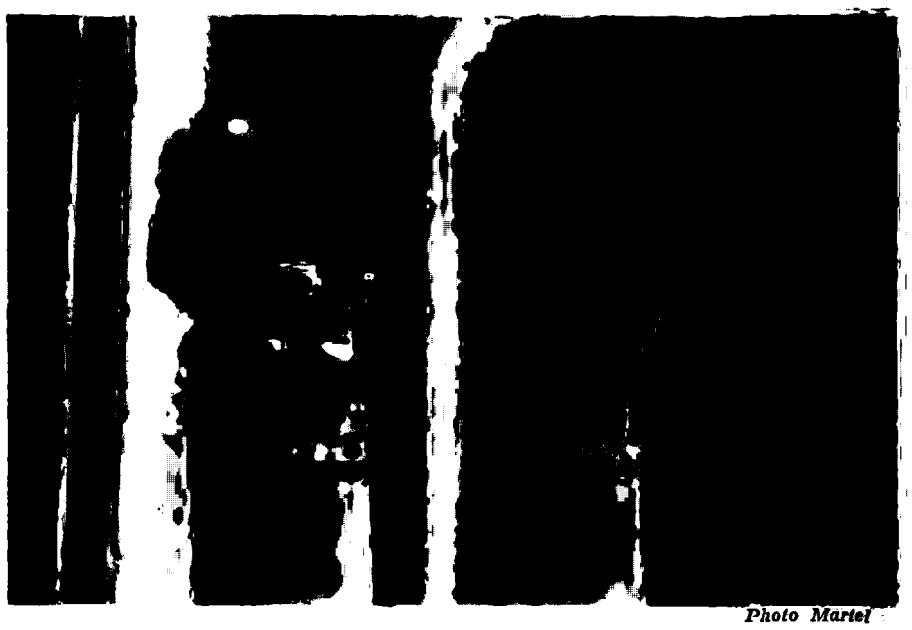

Photo Martel

Fig. 4. — Chapiteau de Tinmal (XIIe siècle).

plus tout à fait lisse; il se creuse de quelques nervures et découpures très stylisées. Le coussinet comporte, dans le haut, un trait gravé, et dans le bas, d'autres traits sertissant une chaînette à deux brins. La ligature est agrémentée d'un fleuron. Quant aux feuilles qui en sortent, ou qui naissent dans l'intervalle du ruban d'acanthe, elles sont très ornementées; on y retrouve des nervures et des nodosités, curieusement traitées, d'un style tout particulier.

Quoique moins harmonieux que les précédents, le troisième chapiteau en procède (fig. 5). Des intervalles du ruban d'acanthe, naissent des feuilles à deux lambeaux qui s'évasent pour soutenir les feuilles tournées en vö-

lutes. Mais ici, plus de bourrelet. A la rencontre des motifs, s'interpose un bourgeon. Quelques détails ornent encore les feuilles, mais moins fouillés que dans le deuxième chapiteau.

L'ornement floral. — L'étude des chapiteaux nous éclaire déjà sur l'ornementation florale de Tinmal, où apparaît la feuille musulmane à deux lambeaux inégalement développés. Si on la compare à celle des autres époques, on constate qu'elle a un caractère qu'on ne retrouve plus sur les monuments de Rabat. Parfois, elle se complète de nervures simplement paral-

Photo Marlet

Fig. 5. — Chapiteau de Tinmal (XIIe siècle).

lèles au pourtour (fig. 6, A). Ailleurs, ces nervures entrent dans le champ de la feuille, y déterminant des cloisonnements triangulaires à l'intérieur desquels se creusent des sortes de points, de virgules, de petits culots en creux (fig. 6, B). Quelquefois encore, les nervures s'arrêtent, se contournent, pour laisser, sur la périphérie, des nodosités comme on en voit dans le décor de la grande mosquée de Tlemcen. Il n'est pas rare de voir se dessiner, dans le corps des feuilles, d'autres feuilles plus petites, comme cela se produit sur les tympans de Bab Er Rouah (Rabat).

Ces éléments floraux donnent lieu à des agencements divers. Leur établissement sur réseau losangique, analogue à l'entrelacs architectural, est particulièrement remarquable dans l'intrados des arcades où ils remplissent

l'espace compris entre les arcs dentelés. Tantôt, le côté du losange n'est formé que d'une feuille alternativement tournée à droite et à gauche (fig. 6, A et B), et se succédant par étages. Tantôt, le côté de ce même losange se compose de deux (fig. 6, C) ou plusieurs feuilles étagées qui dessinent l'entrelacs floral.

Montée sur tiges et sur enroulements, la feuille, a été également employée par les ornemanistes de Tinmal. On la voit dans les arcades lobées formées au départ des stalactites, au dessus du mihrab. Il y a même à faire à ce sujet une remarque très importante concernant l'évolution du système floral maghrébin. Avec les Omeïades de Cordoue, avec les Almoravides, la flore maghrébine se rattache encore à la flore byzantine, par l'arbre de vie, le *hom*, arbre sacré de la Perse. Une tige d'axe lance, à droite et à gauche,

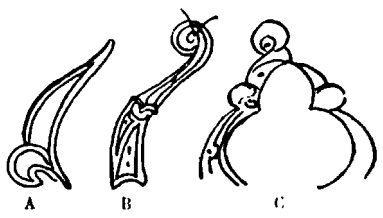

Fig. 6. — Ornements floraux de Tinmal.

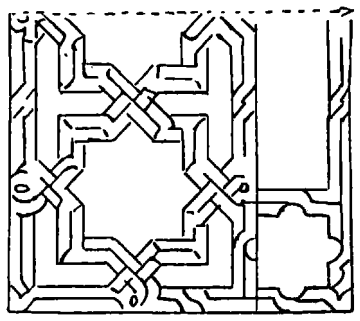

Fig. 7. — Entrelacs géométrique encadrant le mihrab de la mosquée de Tinmal.

des rejets symétriques sur lesquels se greffent des ornements foliacés. A Tlemcen, au commencement du XIIe siècle, cet appareil floral est encore très apparent. Nous ne le retrouverons pas souvent aux périodes almohade et mérinide. Pour le revoir, il faudra attendre l'arrivée des Turcs qui le réintroduiront en Algérie et en Tunisie.

Or, à Tinmal, il n'a pas complètement disparu. Il est même très évident. La tige d'axe, amincie il est vrai, subsiste, interrompue seulement par des culots où prennent naissance des spires latérales. (Voir l'une des figures accompagnant l'article de M. le Dr Ferriol).

L'ornement géométrique. — Le décor géométrique, plus particulièrement polygonal, va révéler d'autres faits caractéristiques. Alors que, sous les Mérinides, il deviendra envahissant au point de se répandre dans toute l'ornementation et se mêler aux autres éléments décoratifs, flore et épigraphie, il est ici employé seul. Il remplit le cadre du mihrab (fig. 7), des frises

sous les coupoles, décrivant des entrelacs qui naissent d'étoiles hexagonales et surtout octogonales. Il est d'une simplicité et d'une robustesse qu'on ne lui connaîtra plus ultérieurement. On dirait qu'il vient de naître.

L'épigraphie. — L'épigraphie, du moins sculptée, paraît absente. Et c'est encore un fait nouveau. Déjà, dans les monuments almohades de Rabat et de Merrakech, on est frappé de son peu d'extension. Les caractères cursifs en sont exclus; on n'y voit que des caractères coufiques, d'un style sobre, encadrant les portes et paraissant reproduire exclusivement des formules coraniques. M. Doutté fait, à ce propos, une curieuse remarque : les Almohades auraient poussé le dédain de l'ostentation jusqu'à ne pas faire écrire leur nom sur leurs monuments. Le fait est que, jusqu'à ce jour, on ne l'a pas découvert, pas plus sur le bois que sur la pierre et le plâtre. Nous croyons cependant l'avoir déchiffré sur le grand lustre de Karouiine, dont je parlerai un jour.

Autres ornements. — Parmi les ornements d'imitation, nous avons déjà signalé la torsade sur l'astragale des colonnes (fig. 3, 4 et 5). On la voit également courir, verticalement, dans l'angle rentrant d'un pilier de la mosquée (fig. 4). On la retrouve, à Rabat (Bab Er Rouah et porte de la kasba des Oudaïa), ornant la frise sur laquelle prend naissance la voussure de l'intrados; elle contourne une moulure qui se brise sur l'axe. Mérinides et Alaouites la reprendront par la suite, surtout sur bois. Cependant, à l'époque almohade, elle n'est qu'un épisode sans beaucoup de développement.

Ce qui est moins épisodique, c'est la coquille qu'on trouve à Tinmal dans les écoinçons du mihrab et à la base de l'intrados de certains arcs. Dans le premier cas, elle a la forme d'une rosace régulière lobée, à six pétales, sur lesquels se greffe un ruban, également lobé, qui se retourne en dessinant six boucles circulaires. Dans le second cas, elle a l'aspect d'un « pecten » pris dans un fleuron formé de deux feuilles à deux lambeaux de l'intersection desquels se dégage une sorte de pistil analogue au motif serpentiforme de Rabat et de Chella.

Dans l'ensemble, l'ornementation de Tinmal est simple, de belle allure et très lisible. La flore y tient la plus grande place. La géométrie n'y donne pas de combinaisons savantes. L'épigraphie sculptée n'y apparaît pas.

Conclusion. — Ce qui vient d'être dit prouve assez que la mosquée de Tinmal est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art maghrébin. Il y a là toute une étude à entreprendre, qui ouvrira bien des horizons sur l'une des époques des plus captivantes de l'art de ce pays.

Nous n'avons pas encore de plan suffisamment exact de ce monument. Et c'est une lacune, car il peut avoir des particularités tout à fait inattendues.

On a déjà observé que le minaret se greffe sur l'axe du bâtiment et au-dessus du mihrab. C'est, à ma connaissance, un fait unique. Les minarets d'Hassane, de Mansoura, sont bien sur l'axe du bâtiment, mais ils sont rejetés sur le mur d'enceinte opposé,

Marrakchi dit encore que le corps d'Abou Yakoub fut embaumé, placé dans un cercueil et envoyé sous la garde du chambellan Kafour, affranchi du défunt, à Tinmal, où il fut enterré à côté d'Abd El Moumene et du Mahdi Ibn Toumert. Les tombeaux en question seraient-ils dans la mosquée, sous les décombres, hauts de plus d'un mètre, qui couvrent le sol? On n'ose l'espérer. Mais dans l'affirmative, quelle découverte sensationnelle ne ferait-on pas? Quelle belle perspective pour les chercheurs!

Janvier 1923.

Prosper RICARD.

Bibliographie

L. Gentil. — *Une Mission dans l'Atlas Marocain.* — (*L'Afrique française,* septembre 1923, p. 447-464).

Le nom de M. Gentil est indissolublement lié à la connaissance du Maroc, et plus particulièrement à celle du Haut-Atlas.

Après une interruption de plus de quinze années, M. Gentil a repris ses voyages dans cette partie si peu connue encore des montagnes marocaines. Le but précis de l'expédition consistait à recouper le Haut-Atlas du Nord au Sud, à examiner le grand massif du Siroua, enfin à toucher l'Anti Atlas.

M. Gentil remonta la vallée du Rdat, parvint à Dar Kaid Glaoui par le col de Telouet, et de là, longeant le bord méridional du Haut-Atlas, jusqu'aux sources de l'Asif n Sous. Parvenu dans la haute vallée du Tifnout, M. Gentil aborda le Siroua par son flanc ouest, pour redescendre à peu près constamment la vallée du Zagmouzen, affluent de gauche du Sous, jusqu'à Aoulouz. De ce point, après un raid à Taroudant, le voyageur revenait à Marrakech par Ounein et le Goundafa.

Nous ne suivrons pas le savant géologue dans la description intéressante et précise de son itinéraire. Il nous suffira de marquer les points essentiels, touchant la morphologie du Haut Atlas, la structure du Siroua et celle de l'Anti Atlas.

a) Le Haut Atlas. — Les observations de M. Gentil portent sur les formes glaciaires du Haut-Atlas et sur l'extension des formations volcaniques.

Dans la haute vallée de l'oued Rdat, dont l'Asif n Ait er Rba forme le cours supérieur, il existe un bassin de réception ou plutôt un cirque qui a toutes les apparences d'un cirque glaciaire. Le bassin a pu être un lac de barrage morainique. Des traces glaciaires existent également sur le versant sud, dans la large vallée de l'Asif n Amassine. Les glaciers descendaient du col de Telouet et du Djebel Tistouït. Les traces de cette glaciation quaternaire ont paru à M. Gentil plus importantes au sud qu'au nord ; par contre les dépôts à 1.800 m. au Nord, ne sont qu'à 2.000 m. au Sud. Les formations glaciaires de cette région de l'Atlas ont été naturellement masquées et démantelées par le travail ultérieur de l'érosion. Ces observations précises de M. Gentil viennent confirmer, avec l'autorité qui s'attache au nom de l'éminent explorateur marocain, l'hypothèse d'une glaciation quaternaire du Haut-Atlas, exposée ici même (Cf. *Hespéris* 1922 4e trimestre 373-384).

Sur le versant méridional du Haut-Atlas, M. Gentil note l'extension con-

sidérable des dépôts volcaniques anciens. Le Bou Ourioul, considéré d'abord comme granitique est un énorme volcan. A Mellida, village situé à 2.120 m., on se trouve sur les laves. Ainsi se confirme la grande puissance des éruptions primaires qui auraient entassé 1.500 m. de déjections.

Le Siroua. Dans son voyage de 1905, M. Gentil avait amorcé l'étude du Siroua, sorte d'immense Cantal, qui lui apparaissait comme d'âge néogène. Pourtant, venant du Nord, M. Gentil remarque cette année que la discontinuité entre les formations volcaniques de l'Atlas et celles du Siroua n'existe pas. Ce sont dans les deux régions les mêmes conditions de dépôt sur un socle ancien : c'est aussi la présence à la base de couches rougeâtres identiques que l'on peut attribuer au Permien. Malgré ces apparences, M. Gentil conclut néanmoins à l'âge récent du Siroua, pour des raisons à la fois physiques et morphologiques. Les tufs volcaniques sont ici souvent plus frais que ceux du Mont-Dore. Les laves ont conservé leur couleur et leur fraîcheur premières. Les cendres du Siroua ne sont pas même cimentées. Enfin le Sous et ses affluents ont entamé fortement les flancs ouest du Siroua.

Cette phase d'érosion déjà antérieure à la construction du volcan ne remonte pas au delà du Miocène.

L'Anti-Atlas. — M. Gentil a touché l'Anti-Atlas sur son rebord septentrional au plateau des Sektana, dans la région de Taliouine à Taourirt el Had et plus à l'Ouest, à Tiout : il y a continuité entre le Siroua et l'Anti-Atlas par le socle cristallin qui supporte le volcan. Un trait essentiel de l'Anti-Atlas au Nord, fortement mis en lumière, c'est la netteté de son relief à nu, miroir transparent de son histoire. Un étage caractéristique est formé par des calcaires dolomitiques très étendus sur tout le versant de l'Oued Zagmouzen, très épais et très fortement plissés. Ces formations anciennes semblent avoir subi l'action de plusieurs phases orogéniques. Un dessin remarquablement expressif montre leur allure tourmentée et la vigueur de leur sculpture d'érosion.

Cette pénéplaine calcaire présente une autre originalité très frappante. Ce sol pierreux, aride la plupart du temps, est cependant couvert d'oasis de verdure, où sourdent des sources à gros débit, dues sans doute à une réserve profonde au-dessus des schistes imperméables.

Enfin, autre point important, une partie de l'Anti-Atlas semble jouir d'un climat plus favorable que ne le laisserait supposer la latitude. De Taourirt el Had jusqu'à Aoulouz, l'humidité de l'atmosphère s'accroît, la végétation devient plus importante et l'Arganier semble dans sa meilleure station. M. Gentil croit que les vents marins remontent l'oued Zagmouzen, faisant pénétrer ainsi presque au cœur de l'Anti-Atlas les influences atlantiques.

On voit toute la richesse de cette contribution nouvelle de M. Gentil à l'étude du Sud marocain. Elle nous fait désirer impatiemment une suite à ces premières impressions. Disons que cette longue randonnée a été accomplie en toute sécurité ; c'est là un beau témoignage du prestige acquis par la France, dans ces régions lointaines où elle

ne fait guère que de « l'occupation morale ».

Albert CHARTON.

Augustin BERNARD et DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE. — *Atlas d'Algérie et de Tunisie* (Premier Fascicule), Alger, 1923.

Le Gouvernement Général de l'Algérie vient de publier le premier fascicule de l'*Atlas d'Algérie et de Tunisie*, dressé par MM. Augustin Bernard, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, et R. de Flotte de Roquevaire, chef du Service cartographique au Gouvernement Général. Il ne peut être encore question de formuler un jugement sur une œuvre qui doit comprendre une vingtaine de fascicules comme celui qui est paru. Mais on ne saurait résister au plaisir de saluer le début d'une aussi magnifique publication. On y trouve réunies toutes les qualités habituelles des œuvres françaises, rigueur scientifique et forme impeccable ; mais la beauté d'une présentation presque luxueuse ne se ressent pas de la parcimonie avec laquelle la Métropole dose les crédits des œuvres désintéressées. Après le Gouvernement Général de l'Indo-Chine auquel nous devons le bel Atlas de Russier et Brenier, le Gouvernement Général de l'Algérie donne un exemple utile qui sert en même temps le prestige de la Science française.

Ce premier fascicule qui est consacré à la Géologie est précédé d'une Introduction générale où les auteurs expliquent leur but et leur méthode. La méthode cartographique est la méthode essentielle en Géographie. « Elle permet de se rendre compte d'un coup d'œil des rapports qui existent, par exemple, entre la nature du sol et la végétation, entre la quantité de pluies et la valeur agricole du pays », bref de cette interdépendance des phénomènes naturels et humains qui, comme l'a démontré Vidal, est la raison d'être des études géographiques.

Les auteurs, dont la compétence est universellement connue, ont judicieusement réuni l'Algérie et la Tunisie. Pour faciliter les comparaisons, le même fond et la même échelle (1 : 1.500.000) serviront pour toutes les cartes essentielles. Mais ce principe n'empêchera pas d'ajouter des cartons à petite échelle quand le besoin s'en fera sentir. C'est ainsi que le premier fascicule contient, outre la carte géologique dressée par M. Ficheur, plusieurs croquis et coupes : un état d'avancement de la carte géologique au 1 : 50.000 ; la région de Colomb-Béchar, les environs d'Alger au 1 : 50.000 ; l'extension des mers éocène et miocène inférieur ; quatre profils méridiens par Oran, Alger, Constantine, Tabarka ; une carte de fréquence des séismes ; un croquis des lignes directrices de la tectonique.

La carte géologique est naturellement accompagnée, comme le seront les cartes postérieures, d'un texte qui la commente et représente une mise au point des questions fondamentales d'après les plus récents travaux. Les couleurs de la carte font ressortir nettement un phénomène caractéristique dans la répartition des divers terrains dont le texte évalue l'étendue respective. Les terrains anciens et primaires n'affleurent nulle part en Tunisie et sont très rares en Algérie (moins de

6.000 km²). Parmi les terrains secondaires, le jurassique, largement étalé en Tunisie, n'apparaît plus à l'est qu'en crêtes aiguës et étroites. Au contraire, les terrains les plus récents, tertiaire supérieur et quaternaire, occupent respectivement plus de 102.000 et 170.000 km², soit au total près des 2/3 en Algérie et plus des 2/3 en Tunisie.

L'ampleur des formations continentales quaternaires est évidemment un caractère commun à toute l'Afrique du Nord. Mais une comparaison avec le Maroc ferait ressortir un trait essentiel de la structure : l'intensité du plissement atlasique va en diminuant de l'ouest vers l'est et en même temps l'âge des terrains devient de plus en plus récent.

Le croquis tectonique montre bien la transformation dans la direction des plissements ; le redressement vers la méridienne en Tunisie. Peut-être aurait-il été intéressant de traduire de quelque manière le prolongement des accidents sahariens sur lesquels M. Gautier a appelé l'attention.

Les auteurs annoncent leur intention d'étendre leur travail au Maroc français. Nous en souhaitons vivement la prompte réalisation. Il existe déjà un certain nombre d'éléments pour un atlas du Maroc au 1 : 1.500.000.

J. CELERIER.

L. LÉVY-BRUHL. — *La mentalité primitive.* — Paris, Alcan 1922.

La mentalité primitive fait suite aux *Fonctions mentales dans les sociétés inférieures* que M. Lévy-Bruhl publia en 1910, et on ne peut guère parler de l'un de ces ouvrages sans parler de l'autre tant ils se complètent et forment un tout indivisible.

Dans le premier en date de ces livres, l'auteur tenta, « à titre d'essai et d'introduction », dit-il, « l'étude préalable des lois les plus générales auxquelles obéissent les représentations collectives dans les sociétés inférieures et plus spécialement dans les sociétés les plus basses que nous connaissions. » Déjà l'école anglaise anthropologique, avec Tylor et Frazer, avait abordé le sujet non pas directement mais à l'occasion des descriptions de mœurs et coutumes qu'on voulait expliquer. Or, cette école anglaise pose comme axiome « l'identité de l'esprit humain parfaitement semblable à lui-même au point de vue logique dans tous les temps et dans tous les lieux », et elle en arrive à tout expliquer par l'animisme. M. Lévy-Bruhl s'oppose nettement à cette théorie qui n'arrive qu'au vraisemblable, au vraisemblable multiple, pourrait-on dire, si l'on songe que M. Frazer donne fréquemment plusieurs hypothèses pour expliquer un seul fait et ne pense pas alors avoir épuisé toute la série des explications plausibles. M. Lévy-Bruhl, au contraire, pense que « les représentations collectives ont leurs lois propres qui ne peuvent se découvrir — surtout s'il s'agit de primitifs — par l'étude de l'individu blanc, adulte et civilisé ». Il arrive à « montrer que le mécanisme mental des primitifs ne coïncide pas avec celui dont la description nous est familière chez l'homme de notre société... à déterminer en quoi consiste cette différence et à établir les lois les plus générales qui sont propres à la mentalité des primitifs ».

Cette méthode rigoureusement scientifique a conduit l'auteur à la description d'une mentalité prélogique peu sensible à l'esprit de contradiction, régie par une loi essentielle, la loi de participation. Il faut entendre par là que le primitif ne perçoit pas comme nous les phénomènes, qu'un lien mystique réunit chez lui des éléments de perception que nous séparons inconsciemment, et que les rapports mystiques entre les êtres et les objets liés dans une représentation collective impliquent tous une participation entre les êtres ou les objets liés ainsi. Il est impossible de résumer en quelques lignes les traits essentiels d'une mentalité dont les opérations sont souvent incompréhensibles pour notre logique. Qu'il nous suffise donc de renvoyer le lecteur aux trois premiers chapitres de l'ouvrage. Les autres chapitres sont une application ou une illustration extrêmement intéressante des principes établis.

Le second volume, *La mentalité primitive*, « a plutôt pour objet de montrer ce qu'est pour les primitifs — peu sensibles à la contradiction — la causalité et les conséquences qui découlent de l'idée qu'ils s'en font ». Le primitif, c'est un fait d'expérience, n'aime pas raisonner, non pas qu'il en soit incapable, mais simplement parce qu'il n'y voit aucun intérêt ; ses idées sont restreintes à un petit nombre d'objets, sa conception mystique du monde est arrêtée et complète, il n'a donc aucun besoin, et partant aucun désir, de s'échapper du cercle étroit de ses idées. Pour le primitif, rien n'est naturel, les maladies, la mort, les malheurs, tout a des causes mystiques et uniquement mystiques ; de là l'importance des rêves, des présages, des pratiques divinatoires et des ordalies qui ont pour rôle de faire découvrir les auteurs de méfaits, d'ailleurs irresponsables mais dangereux. Cette attitude mystique de l'esprit du primitif en face des phénomènes qui nous semblent simples et naturels, explique l'interprétation des accidents et des malheurs et les expiations sauvages qui s'ensuivent.

Les chapitres qui concernent l'interprétation de l'apparition des blancs et de ce qu'ils apportent, le misonéisme dans les sociétés inférieures, sont du plus haut intérêt pour tous ceux qui sont au contact d'indigènes primitifs. Ils expliquent, par la pression énorme des représentations collectives sur l'individu, par la conception particulière de la causalité, par l'interprétation prélogique des phénomènes, l'attitude hostile, défiante, parfois incorrecte, des primitifs envers nous.

Les deux ouvrages de M. Lévy-Bruhl peuvent être pour les sociologues marocains des livres de chevet ; or qui n'est pas au Maroc peu ou prou sociologue à un titre quelconque? Les uns le sont par métier, par nécessité ; ils sentent combien il est délicat de représenter une civilisation auprès d'une autre et d'agir sur celle-ci ; ils connaissent la mentalité indigène au point de se rendre compte qu'ils ne la connaîtront jamais complètement ; ils observent beaucoup, ils agissent et se taisent. Les autres font de la sociologie indigène d'une façon scientifique ; eux aussi observent beaucoup et consignent avec prudence le résultat de leurs recherches dans de

courts écrits. Enfin, on trouve le sociologue amateur et parasite aux idées toutes faites qu'il s'est formées en débarquant sans les comprendre les rapports des administrateurs ; celui-là, qui débarque parfois à Casablanca pour donner le change à la Métropole et au Maroc la mesure de son inconscience, celui-là tranche, critique, affirme et cite à tout propos, comme l'Evangile de la parfaite colonisation, le livre qu'il a enfanté avant de se livrer à l'étude et à l'expérimentation.

Ce sociologue aussi pernicieux qu'encombrant n'a évidemment pas besoin des ouvrages de M. Lévy-Bruhl. Il sait. Il a constitué, pour son usage particulier, un système d'idées complet et fermé qui se suffit à lui-même et qui a en outre de commun avec les systèmes de la mentalité prélogique de rester radicalement imperméable à toute conception scientifique.

Pour le savant et pour l'administrateur, les ouvrages de M. Lévy-Bruhl ont une toute autre valeur. M. Lévy-Bruhl, en effet, s'est cantonné de parti pris dans l'étude des Sociétés les plus basses que nous connaissions afin de mieux faire comprendre la distance considérable qui sépare nos conceptions de celles des primitifs. Au Maroc, nous nous trouvons en présence d'une société beaucoup plus complexe et qui a subi une évolution particulière et inégale selon les races et selon les époques : l'Islam est venu se greffer là-dessus, imprimant à la mentalité marocaine ses caractères originaux et indélébiles ; enfin, la civilisation occidentale, s'implantant dans le pays par la conquête, crée, chez les indigènes, une série d'actions et de réactions qui affectent différemment les diverses couches sociales.

Avec un guide comme M. Lévy-Bruhl, on s'explique tout ce que la mentalité berbère a de primitif ; la loi de participation fait saisir le pourquoi des ex-voto multiples, la crainte mystique du mauvais œil, la baraka, tous les rites agraires ; la révélation des manières de raisonner des primitifs, avec leur principe mystique de causalité, fait comprendre par exemple la médecine et la sorcellerie des populations marocaines, leurs réactions en présence des innovations que nous apportons, etc... On peut ainsi, illustrant les théories de M. Lévy-Bruhl, mettre à nu le fond primitif de l'âme berbère qui ne diffère pas sensiblement, cruauté mise à part, de l'âme des indigènes divers que l'auteur a décrits. Il sera plus aisé alors de comprendre l'hagiolâtrie marocaine et les caractères spécifiques de l'Islam au Maroc.

Au surplus, les livres de M. Lévy-Bruhl, et particulièrement le dernier, sont d'une lecture très aisée, et ce n'est là un mérite auquel on restera insensible. Les anecdotes amusantes et nombreuses triées parmi les récits des missionnaires et des voyageurs, donnent à l'ouvrage un caractère très séduisant d'aimable sincérité qui ne nuit aucunement à la solidité de la thèse.

L. BRUNOT.

R. DERENDINGER (Lieut[t]-Colonel). — *Vocabulaire pratique du dialecte arabe centre africain.* — Paris, 1923.

C'est un ouvrage de petit format, sans prétention scientifique, qui donne en deux vocabulaires français-arabe

et arabe-français, un total de deux mille mots environ. Il débute par des notions générales de grammaire et se termine par des suppléments comprenant : les noms de nombre, les mesures, les formules de salutation et une seule conversation.

On ne peut apprécier ce travail sans rappeler la bibliographie des études dialectales d'arabe du centre africain.

En 1908, M. Gaudefroy-Demombynes, sous le titre *Rabah et les Arabes du Chari*, dégagea, d'après quelques documents recueillis par le Dr Decorse, les traits caractéristiques de la langue arabe parlée au Tchad. En 1912, M. R. Derendinger, l'auteur de l'ouvrage que nous examinons aujourd'hui, alors lieutenant d'infanterie coloniale, publia dans la *Revue Africaine* ses *Notes sur le dialecte arabe du Tchad*. Il donnait un aperçu succinct mais complet de la phonétique du dialecte, les traits caractéristiques de sa morphologie, des chansons, trois textes, avec leur traduction, en dialecte du Bamirghi, et en un appendice de trois pages, les particularités du vocabulaire.

En 1913, M. Carbou donna sa *Méthode pratique pour l'étude de l'arabe parlé au Ouaday et à l'Est du Tchad*, exposé complet de grammaire dialectale suivi de chansons et d'un vocabulaire où les mots sont groupés par sujets : l'homme, la famille, la case, le village, etc...

Il manquait à cette série d'ouvrages qui se complètent sans trop se répéter, un dictionnaire à double entrée, arabe-français et français-arabe, des mots du dialecte arabe centre africain. Le livre du colonel Derendinger comble cette lacune. En publiant ce lexique, l'auteur a bien spécifié que son but était simplement de venir en aide aux administrateurs, voyageurs, militaires et touristes « qui n'ont jamais eu le loisir d'étudier la langue arabe ». Son livre n'en est pas moins très utile à tous ceux qui s'intéressent plus scientifiquement aux dialectes arabes. Cette dernière catégorie de lecteurs est exigeante et c'est en songeant à eux qu'on a dit : « Tous les autres auteurs peuvent aspirer à la louange : les lexicographes ne peuvent aspirer qu'à échapper aux reproches ». Encore n'y parviennent-ils que très rarement. On aurait désiré, par exemple, que le *'ain* fût transcrit exactement soit par ', soit par un allongement de la voyelle à laquelle il sert d'appui, soit par *h* lorsque cette consonne est devenue ʾ; comme d'autre part le *ḥ* fort = ح n'est pas distingué, on voit, p. 140, . les mots *hiné* = ici, *hirgé* = racine et *hisan* = cheval, qui se suivent et chez lesquels, l'*h* du premier représente ʾ, du second ع et du troisième ح dans les racines arabes correspondantes. Les emphatiques, comme dans le manuel de M. Carbou, ط ض ص, ne sont pas indiquées ; c'est la phonétique du dialecte qui l'impose. Mais les lexicographes exigeants, s'ils ont lu les *Notes sur le dialecte arabe du Tchad*, se rendront compte que c'est intentionnellement que l'auteur a évité dans son Vocabulaire pratique d'employer une transcription rébarbative, chère aux initiés, mais décevante pour les débutants. La reconnaissance de ceux-ci compensera largement la critique de ceux-là.

Néanmoins, les uns et les autres sont certainement d'accord pour souhaiter que le colonel Derendinger, qui est un linguiste averti et qui connaît admirablement les dialectes du Tchad, publie un dictionnaire, un gros dictionnaire, de ces dialectes, par racines arabes, avec transcription scientifique et notes étymologiques.

L. Brunot.

Miguel Asin Palacios. *Une introduction musulmane à la vie dévote* (Extrait de la *Revue d'ascétique et de mystique*, juillet-octobre 1923, in-8°, 41 p.).

M. l'abbé Asin Palacios prépare actuellement un important travail sur le système théologique d'el-Ghazâlî ; il s'efforcera notamment, comme il nous l'apprend dans l'avant-propos de l'opuscule qu'il publie aujourd'hui, de montrer les liens qui unissent le système de ce philosophe avec la pensée de nos grands mystiques médiévaux. C'est un chapitre de l'histoire des idées que le savant professeur à l'Université de Madrid est mieux que quiconque à même d'écrire : on connaît sa compétence particulière en ces questions, à les envisager du point de vue chrétien aussi bien que du point de vue musulman. Outre ses travaux précédents sur el-Ghazâlî, son récent ouvrage sur les *Sources musulmanes de la Divine Comédie* nous a montré déjà, sur un domaine voisin, tout le profit qu'on peut tirer de pareilles études comparatives.

Le présent article est une analyse fort détaillée du *Minhadj*, « le résumé le plus systématique » de la doctrine d'el-Ghazâlî. L'analyse est très claire ; l'auteur n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à traduire *in-extenso* de longs passages. On comprend tout l'intérêt que présente ce travail, pour les philosophes surtout, qui en l'absence d'une bonne traduction du grand mystique musulman, étaient obligés de chercher des documents dans des ouvrages de seconde main. Il serait fort à souhaiter que bien des œuvres de la philosophie musulmane fussent mises ainsi à la portée du public européen.

Henri Basset.

A. Bel. — *Zahrat el-As* (*La fleur du myrte*), *traitant de la fondation de la ville de Fès*, par Aboû 'l-Ḥasan 'Ali el-Djaznaï, texte arabe et traduction annotée (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. LIX). Alger, 1923, in-8°, 86-198 p.

Nous ne possédions plus cet ouvrage (cf. E. Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa*, p. 224) : M. Bel, au cours de son long séjour à Fès, a pu en retrouver un manuscrit, d'après lequel il donne la présente édition. L'auteur vivait au XIVe siècle ; il était originaire des Gzennaia, tribu qui existe encore aujourd'hui dans le Rif. Ce fut un de ces étudiants pour qui les souverains mérinides élevaient alors les somptueuses medersa de Fès ; ses études théologiques achevées — il semble qu'il les poussa assez loin — il demeura dans la capitale, nous ne savons en quelle qualité. Il se prit d'un vif amour pour sa patrie d'adoption, et vers 1365 — en tous cas après la mort d'Aboû Sâlim — il

écrivit à la louange de Fès sa *Zahrat el-As*. Son dessein était de retracer l'histoire de sa fondation et de sès monuments ; mais comme c'est un homme très pieux, il passe assez vite sur les remparts et les portes, et s'arrête longuement sur les deux grands sanctuaires, la mosquée des Qairouanais et celle des Andalous ; même il leur sacrifie presque entièrement les autres monuments de la ville : c'est à peine si, à l'exception de la mosquée des Chorfa, il est incidemment question de quelqu'un de ceux-ci. Par contre, il s'étend complaisamment sur les vertus des imâms et des prédicateurs de Qarawîyîn : il en donne la liste et cite nombre d'anecdotes édifiantes. La *Zahrat el-As*, par là, est déjà un de ces recueils hagiographiques qui deviendront si nombreux aux siècles suivants. A vrai dire, ce texte ne nous apporte pas de révélation de premier ordre. Postérieur de quelque quarante ans au *Qirṭâs*, il l'a plagié sans vergogne : il en a transcrit des chapitres entiers ; jusqu'en 1326, date à laquelle s'arrête le *Qirṭâs*, la *Zahrat* ne mentionne aucun grand fait qui ne soit déjà dans l'autre. Par un retour des choses fort normal en ce pays, elle a été à son tour copieusement pillée par Ibn el-Qâḍî, dans sa *Jadhwat el-Iqtibâs*, pour toute la période 1326-1365. De sorte qu'avec le *Qirṭâs* et la *Jadhwa*, on a presque tout le contenu de la *Zahrat el-As*.

Cette publication n'était cependant pas inutile. D'abord, l'ouvrage d'Ibn el-Qâḍî, publié seulement dans les éditions lithographiées de Fès, n'est pas d'un accès très facile. Ensuite il arrive parfois que la *Zahrat el-As* ajoute au *Qirṭâs* — ou qu'Ibn el-Qâḍî ait laissé échapper — quelque détail : le moindre de ceux-ci prend une certaine importance par suite de la rareté des documents historiques sur certaines périodes. Ça et là, quelque trait comme il s'en glisse dans tous les ouvrages d'hagiographie, vient montrer tout ce qu'il reste de vieilles croyances magiques dans l'Islâm le plus orthodoxe : ainsi l'histoire de la tortue que l'on trouva un jour en creusant le sous-sol de Qarawîyîn, et qu'on y laissa : combien de tortues sacrées, aujourd'hui encore, dans l'Afrique du Nord ! Et, dans le même ordre d'idées, après avoir mentionné, comme le *Qirṭâs*, l'existence des talismans qui annihilent à Qarawîyîn le pouvoir dangereux des scorpions et des serpents, la *Zahrat el-As* nous apprend que dans la porte de la mosquée des Andalous » se trouvait un talisman contre les hirondelles ; grâce à lui, ces oiseaux ne pouvaient ni entrer par cette porte, ni y passer, ni y nicher. Ce talisman disparut en l'an 720/1320 » (trad. Bel., p. 171-172).

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer un regret : celui de ne pas voir reporter la pagination du texte arabe en marge de la traduction. Cela faciliterait grandement les recherches dans un texte qui se présente souvent sous une forme compacte.

Henri Basset.

TABLE DES MATIÈRES

I. — ARTICLES

	Pages.
André Basset. — *Notes de linguistique berbère*, 1	69
Henri Basset. — *Deux pétroglyphes du Maroc Occidental*	141
L. Brunot. — *Vocabulaire de la tannerie indigène à Rabat*	83
H. de Castries. — *La conquête du Soudan par Moulay Ahmed el-Mansour*	433
J. Célérier & A. Charton. — *Un lac d'origine glaciaire dans le Haut-Atlas (Le lac d'Ifni)*	501
L. Chatelain. — *Inscriptions de Volubilis (cinquième série)*	489
M. Delafosse. — *Les débuts des troupes noires du Maroc*	1
J. Gallotti. — *Le lanternon du minaret de la Kouloubia à Marrakech*	37
J. Gallotti. — *Sur une cuve de marbre datant du khalifat de Cordoue*	363
J. Herber. — *Les Hamadcha et les Djoughiyyin*	217
E. Laoust. — *Pêcheurs berbères du Sous*	237, 297
R. Montagne. — *Les marins indigènes de la zone française du Maroc*	175
Dr Renaud. — *La peste de 1818 au Maroc*	13
P. Ricard. — *Tapis de Rabat*	125
H. Terrasse. — *Le décor des portes anciennes du Maroc*	147

II. — COMMUNICATIONS

A. Chottin. — *Airs populaires recueillis à Fès*	275
J. Herber. — *Un four à chaux à Moulay Idris (Zerhoun)*	421
E. Pauty. — *Le plan de l'Université Qarawiyin à Fès*	515
P. Ricard. — *Note sur la mosquée de Tinmal*	524
T. Tadjouri. — *Le mariage juif à Salé*	393
P. de Vigy. — *Notes sur quelques armes du Musée du Dar Batha à Fès*	265

III. - BIBLIOGRAPHIE

		Pages.
M. Asin Palacios.	— *Une introduction musulmane à la vie dévote* (Henri Basset)	540
A. Bel.	— *Zahrat el-As* (Henri Basset)	540
A. Bernard.	— *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie* (Henri Basset)	135
A. Bernard et de Flotte de Roquevaire.	— *Atlas d'Algérie et de Tunisie* (J. Célérier)	535
J. Brévié.	*Islamisme contre naturisme au Soudan français* (Henri Basset)	294
H. de Castries.	*Du nom d'Alhambra* (E. Lévi-Provençal)	139
—	*Sources inédites de l'histoire du Maroc, 2e série, France, t. I* (Henri Basset)	428
R. Derendinger.	— *Vocabulaire pratique du dialecte arabe centre-africain* (L. Brunot)	538
A. Fischer.	*Das Liederbuch eines marokkanischen Sängers* (E. Lévi-Provençal)	287
R. P. de Foucauld et A. de Calassanti-Motylinski.	— *Textes touareg en prose* (André Basset)	288
J. Frödin.	*Géographie physique de l'ouest du Maroc. — Un voyage d'études géographiques dans le Maroc Occidental* (A. Charton)	425
L. Gentil.	*Une mission dans l'Atlas marocain* (A. Charton)	533
H. Labouret.	*Langage tambouriné et sifflé* (Henri Basset)	292
E. Lévi-Provençal.	— *Les manuscrits arabes de Rabat*, t. I (L. Brunot)	138
L. Lévy-Bruhl.	— *La mentalité primitive* (L. Brunot)	536
P. Pallary.	— *Notes critiques de préhistoire nord-africaine* (Henri Basset)	132
A. de Puybusque.	— *Le marquis de Saint-Amans, ambassadeur au Maroc* (P. de Cenival)	291
M. Reygasse.	— *Etudes de palethnologie maghrébine* (2e série) (Henri Basset).	132
J. Ribera.	— *La musica de las Cantigas* (E. Lévi-Provençal)	290
Russo.	— *La terre marocaine* (J. Célérier)	426
J. du Taillis.	— *Le nouveau Maroc* (E. Lévi-Provençal)	139

L'Éditeur-Gérant : E. Larose.

Société Française d'Imprimerie et de Publicité. — Angers, 4, rue Garnier. Paris, 15, rue du Laos.

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

1923

PARIS
ÉMILE LAROSE, ÉDITEUR
11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

BIBLIOGRAPHIE MAROCAINE

ANNÉE 1923

BIBLIOGRAPHIE, GÉNÉRALITÉS

MASSIGNON (L.). — **Annuaire du monde musulman : I)** Généralités. **Maroc,** pp. 106-113, ds. *Revue du Monde Musulman*, vol. LIII.

GÉOGRAPHIE

1° GÉNÉRALITÉS

CÉLARIÉ (Henriette). — **Un mois au Maroc,** Paris, 1923, 1 vol. in-16, 254 p., 48 grav. et 4 cartes.

GAUTIER (E.-F.). — **Le Sahara,** 1 vol., 174 p., 4 cartes. Paris, 1923 (Coll. Payot, n° 40).

Sur HARDY (G.) et CÉLÉRIER (J.), *Les grandes lignes de la Géographie du Maroc*, C. R par A. BERNARD, ds. *la Géographie*, janvier 1923, p. 135.

ZIMMERMANN (M.). — **Paysages et villes du Maroc,** 1 vol., 310 p. Lyon, 1923.

2° GÉOGRAPHIE RÉGIONALE (Monographies, Voyages).

AUGIÉRAS (Cap.). — **Mission transsaharienne Alger-Dakar (1920-21),** 10 grav. dans le texte et 1 carte hors texte, ds. *La Géographie*, janvier 1923, pp. 1-36.

BOURCART (J.). — **Un voyage au Sahara :** Note préliminaire sur les résultats géologiques de la mission O. Olufsen au Sahara, ds. *l'Afrique Française, Renseignements Coloniaux*, nos 11-12, nov.-déc. 1923, pp. 385-408 et 442-459.

CÉLÉRIER (J.) et CHARTON (A.). — **La région de l'Oued Rdom (Maroc Occidental), de Petitjean à Moulay-Idriss et à Meknès,** 1 pl. h. t., ds. *Annales de Géographie*, 15 mai 1923, pp. 240-252.

— **Un lac d'origine glaciaire dans le Haut-Atlas (Le lac d'Ifni)**, ds. *Hespéris*, 1923, pp. 501-513.

Sur Célérier (J.), *Les « Merjas » de la plaine du Sebou* (*Hespéris*, 1922), C. R. in *Geographical Review*, oct. 1923, p. 620.

Frödin (J.). — **Un voyage d'études géographiques dans le Maroc Occidental (1921)**, 6 fig., ds. *La Géographie*, février 1923, pp. 180-190.

C. R. par Charrot (A.), in *Hespéris*; 1923; p. 429-430.

Gentil (L.). — **Une mission dans l'Atlas Marocain**, ds. *l'Afrique Française*, sept. 1923, pp. 446-464.

C. R. par A. Chariton, ds. *Hespéris*, 1923, p. 533-535.

Mazières (M. de). — **Deux excursions. La piste de Figuig à Oudjda. Le Djebel Sidi Fers**, ds. *Bull. de la Soc. de Géographie du Maroc*, t. III, fasc. 4, 1er trim. 1923, pp. 504-509.

Peyronnet (Cap. R.). — **Tadla, Pays Zaïan, Moyen Atlas**, 1 vol., 322 p., 3 cartes h. t., Alger, 1923.

Rabbe (J.-F.). — **Au Maroc. Sur les rives du Bou-Regreg : Rabat, Salé, Chella**, 1 vol. in-12, Paris, 1922, 200 p.

Raymond (J.). — **Dans le Sous mystérieux : Agadir**, 4 fig. et 2 sch. dans le texte, ds. *la Géographie*, mars 1923, pp. 321-341.

Russo (P.). — **Au pays de Figuig**, ds. *Bull. de la Soc. de Géographie du Maroc*, t. III, fasc. 4, 1er trim. 1923, pp. 385-474, 5 cartes et croquis.

3° Géographie naturelle

Abiard. — **Observations sur les nappes de chariage du Bassin du Sebou**, ds. *Bull. de la Soc. Géologique de France*, 4e série, t. XXII, 1922, nos 6-7, pp. 145-153.

Beaugé (A.) et Joleaud (L.). — **Étude tectonique de la région de Meknès**, ds. *Bull. de la Soc. Géologique de France*, 4e série, t. XXII, 1922, nos 8-9, pp. 254-285, 11 fig. et cartes, 1 carte h. t.

Daguin (F.). — **Premiers résultats de tournées géologiques dans le R'arb**, (*C.-R. somm. de la Soc. Géol. de France*), 25 juin 1923, pp. 131-132.

Dollfus. — **Sur une campagne océanographique sur les côtes du Maroc**, Congrès des Pêches de Boulogne-sur-Mer, 1923.

Fernandez Navarro (L.). — **Estudios geologicos en la peninsula Yebalica (Norte de Marruecos)**, ds. *Memorias de la R. Sociedad española de Historia Natural*, t. XII, pp. 205-250, 7 pl.

GAIN (L.). — **La prédiction des houles au Maroc,** ds. *Revue Scientifique,* n° 19, 13 oct. 1923, pp. 605-615.

GAUTIER (E.-F.). — **Structure de l'Algérie,** 1 vol., 240 p., Paris, 1922.

GENTIL (L.). — **Sur les nappes de recouvrement du Nord-Ouest Africain,** (Mém. et comm.). *C.-R. Acad. des Sciences,* 3 déc. 1923, pp. 1166-1171.

GERMAIN (L.), JOUBIN (L.) et LE DANOIS (E.). — **Une esquisse du passé de l'Atlantique Nord** (4 cartes), ds. *la Géographie,* sept.-oct. 1923, pp. 281-294.

GRUVEL. — **Les huîtres au Maroc. Les crustacés sur les côtes du Maroc. Les bancs madréporiques sur la côte marocaine,** Congrès des Pêches de Boulogne-sur-Mer, 1923.

— **Quelques gisements de coraux sur la côte occidentale du Maroc,** ds. *C. R. Acad. des Sciences,* 4 juin 1923.

JAHANDIEZ (E.). — **Contributions à l'étude de la flore du Maroc :** 1) Recherches botaniques dans le Tadla ; 2) Herborisation dans le Moyen-Atlas; 3) Recherches botaniques dans le Grand-Atlas; 4) Liste méthodique des espèces recueillies, ds. *Mémoires de la Soc. des Sciences Naturelles du Maroc,* Paris, 1923, t. III, n° 1, 123 p., 9 pl.

LECOINTRE (G.). — **Sur les terrains paléozoïques de la région N.-O. des Zaër (Maroc Occidental),** ds. *C. R. Acad. des Sciences,* 26 déc. 1922,

— **Rapport sur une mission géologique au Maroc en 1923,** ds. *Bulletin de la Soc. des Sciences Nat. du Maroc,* t. III, 1er mars 1923, pp. 29-36.

MANSUY (H.). — **Description de quelques Trilobites du Cambrien du Maroc,** ds. *Bulletin de la Soc. Géologique de France,* 4e série, t. XXII, nos 8-9, pp. 285-290. Observations de MM. LECOINTRE, JOLEAUD, BARTHOUX.

MONOD (Th.). — **Le problème du dessèchement dans la région du Cap Blanc (Sahara Occidental),** ds. *Revue gén. des Sciences pures et appl.,* 15-30 août 1923, pp. 450-452.

MONTAGNE (Lt. de vaisseau R.). — **Note sur la prédiction des houles au Maroc,** ds. *Bulletin de la Soc. des Sciences Nat. du Maroc,* t. II, 30 déc. 1922, pp. 145-148.

— **Le service de la prédiction des houles au Maroc,** ds. *Annales hydrographiques,* 1922. Paris, 1923.

PALLARY (P.). — **Notes de zoogéographie nord-africaine,** ds. *Bull. de la Soc. Zoologique de France*, XXI, 1921, pp. 247-252.

— **Les origines de la faune morocaine,** ds. *Bull. de la Soc. d'Hist. Naturelle de l'Afrique du Nord*, juillet 1923, pp. 275-290.

PELLEGRIN (J.). — **Nouvelle contribution à la faune ichtyologique des eaux douces du Maroc,** *C. R. Acad. des Sciences*, 12 mars 1923.

RUSSO (P.). — **Grès rouges crétacés et « Terrain des Gour » au Tigri (Maroc Oriental)**, ds. *C. R. somm. de la Soc. Géologique de France*, 5 nov. 1923, pp. 180-182.

SAVORNIN (J.). — **Sur la nappe nummulitique prérifaine (Maroc)**, ds. *C. R. Somm. de la Soc. Géologique de France*, 3 déc. 1923, pp. 200-202.

SHANTZ et MARBUT. — **The vegetation and soils of Africa,** *American Geogr. Society*, XII-264 p., 5 cartes et 49 pl. h. t.

STROHL (J.). — **Promenade d'un naturaliste à Figuig,** ds. *Bulletin de la Soc. de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1923, n° 95, pp. 341-356.

YOVANOVITCH (B.). — **La Géologie du pétrole au Maroc,** ds. *Bulletin de la Soc. Géologique de France*, 4e série, t. XXII, nos 8-9, pp. 234-244, 4 fig. et 1 carte. Observ. de L. JOLEAUD.

4° GÉOGRAPHIE HUMAINE

CASIMIÈRE (de la). — 1) **L'Urbanisme au Maroc** ; 2) **Les grands travaux d'édilité au Maroc,** ds. *Où en est l'Urbanisme en France et à l'Étranger, pub. de la Soc. française des Urbanistes*, Paris, 1923, pp. 202-211 et 296-312.

Drs COLOMBANI et MAURAN. — **Le Ministère de la santé et de l'hygiène publiques au Maroc,** Casablanca, Ed. franco-marocaines, s. d., 243 pages.

GAUTIER (E.-F.). — **Native life in French North-Africa** ds. *the Géographical Review*, janvier 1923, pp. 27-39, 1 carte, 7 fig.

RENAUD (H.-P.-J.. Dr). — **La peste au Maroc. Étude d'épidémiologie et de géographie médicale,** in *Revue d'Hygiène*, t. XLV, n° 3, mars 1923, pp. 193-215, 3 cartes.

C. R. par CLERNOEL. in *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, 4e Trim 1922, p 298-301 ; par E. ARCHITOUV, in *Bull. Sanit. de Constantinople*, janv. 1923, p 49-51.

5° GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AVONDE (Ch.). — **Le commerce extérieur du Maroc français en 1922,** ds. *l'Afrique Française, Rens. Col.*, n° 10, oct. 1923, pp. 365-383.

BEL (J.-M.). — **Les gisements de phosphate du Maroc,** ds. *Journal de la Soc. de statistique de Paris*, oct. 1923.

BONAMY (A.). — **Rapports sur l'établissement d'une liaison entre le Maroc et l'A. O. F.,** ds. *l'Afrique Française*, oct. 1923, pp. 519-523.

BONNET (J.) et CORCELLE (A.). — **La culture de l'olivier dans le Midi de la France et dans l'Afrique du Nord,** ds. *Revue de Botanique appl. et d'Agr. col.*, n° 16, 31 déc. 1922, pp. 792-803.

BORLÉE. — **La plaine des Trifa** (Maroc Oriental), ds. *Rens. Comm. Société Royale Belge de Géographie*, 1923, fasc. 7, pp. 368-381.

Bulletin mensuel des renseignements agricoles et des maladies des plantes. Rome, Institut internat. d'Agriculture : **Céréales d'automne au Maroc,** déc. 1922, p. 1.288.

CATHERINE (H.). — **Le rôle de la voie impériale Marrakech-Meknès,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, III, 1923, 1er trim., pp. 489-499.

CAYLA. — **L'avenir de la production du coton en Afrique du Nord française,** ds. *L'Afrique française*, sept. 1923, pp. 464-466.

CÉLÉRIER (J.). — **Les chemins de fer au Maroc,** ds. *Annales de Géographie*, 15 mai 1923, pp. 286-288.

— **Le chemin de fer de Tanger à Fez,** ds. *l'Afrique Française*, nov. 1923, pp. 575-579.

CHABERT. — **L'hydraulique au Maroc,** 1 br., 34 p., Rabat, 1922.

CHAVEAU (C.). — **Le Maroc et la culture du ricin,** ds. la *Vie technique et industrielle*, n° 36, sept. 1922, pp. 387-391.

COSNIER (H.). — **L'Afrique du Nord : son avenir agricole et économique,** LX+360 pp., 2 cart. et 8 pl. h. t., 1 vol., Paris, 1922.

DIRECTION Gle DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION DU MAROC. — **Le Commerce et l'Industrie du Maroc :** Monographies : Généralités, Le Marché commercial, Céréales, Forêts, Plantes et dérivés, Peaux et Cuirs, Laines et tissus. Alimentation. Machines et outils. Industries diverses.

EXPOSITION COLONIALE, MARSEILLE 1922. — **Congrès de la Production Coloniale** : C.-R. et rapports, Marseille, 1922, 5 vol., in-4°. A signaler : Congrès des bois coloniaux, **Exposé de la situation forestière du Maroc au 1er janvier 1922,** pp. 134-153. — MIÈGE (Em.)., **Étude préliminaire sur les blés durs marocains,** pp. 168-169. — ÉTESSE, **La culture des oléagineux au Maroc,** pp. 59-82. — DUCELLIER, **La culture du lin dans l'Afrique du Nord,** pp. 149-168.

FERRAS. — **Les Travaux publics au Maroc,** 1 br., 55 pp., Rabat, 1923.

GRUVEL (A.). — **L'industrie des pêches au Maroc : son état actuel, son avenir,** ds. *Revue d'Hist. Nat. appl.*, fév. 1923, pp. 43-50.

HERSENT (G.). — **La pêche au Maroc.** Congrès des Pêches de Boulogne-sur-Mer, 1923.

HUOT. — **Les Terres collectives du Maroc et la Colonisation européenne au Maroc,** ds. *l'Afrique Française, Rens. Col.*, août 1923, pp. 277-293, 1 carte.

— **L'inauguration des chemins de fer à voie normale au Maroc,** ds. *Revue écon. française*, n° 5, 1923, pp. 365-374.

LEROY. — **La colonisation (au Maroc),** 1 broch., 13 pp., Rabat, 1922.

LIOUVILLE (Dr J.). — **La Mission des Eaux minérales du Dr Bertrand : Recensement des Richesses Hydro-Thermo-Minérales de l'Empire Chérifien,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, t. III, nos 5-6, 30 juillet 1923, pp. 92-102.

MASSY (H.). — **Essai d'enquête sur la vendange de 1922 dans la région de Rabat,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, t. II, n° 7-8, 30 déc. 1922, p. 139-140.

MASSY (H.). — **Contribution à l'étude des produits susceptibles d'être fournis à l'industrie et à la matière médicale par les forêts du Maroc,** ds. *Bull. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, t. III, nos 1-2, 1er mars 1923, pp. 25-28.

MOHENDIZ. — **Les chemins de fer au Maroc,** ds. *l'Afrique Française, Rens. Coloniaux*, n° 10, oct. 1923, pp. 360-365.

RAYMOND (J.). — **Les possibilités économiques de la région du Sous marocain et l'avenir du port d'Agadir,** ds. *Journal de la Marine marchande*, 25 janvier 1923, 2 cartes, 2 fig.

RUBY (J.). — **L'olivier au Maroc,** ds. *l'Agronomie Coloniale*, 1923, pp. 45-52, 73-86, 107-117, 141-151, 180-185.

RUSSO (P.). — **Les voies de communication du territoire des Hauts Plateaux et de Figuig,** ds. *l'Afrique Française, Rens. Coloniaux*, n° 5, mai 1923, pp. 164-167, 2 cartes.

SERVICE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU MAROC. — **Recensement des industries du Protectorat,** 1 broch., 98 pp., Rabat, 1923.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'OLÉICULTURE DE FRANCE. — **Pour l'olivier. Compte Rendu des travaux du Ve Congrès International d'Oléiculture,** (Marrakech-Rabat, 25 nov.-10 déc. 1922), 1 vol., VIII+338 pp., 24 pl., h. t., Paris, 1923. A signaler : Pp. 43-81, TORNÉZY, *L'Oléiculture dans la région de Marrakech.* — Pp. 86-95, BERTHAUT et GUÉRY, *L'Oléiculture dans la région de Meknès.* — Pp. 96-115, MAESTRATI (J.), *L'Oléiculture dans la région de Fez.* — Pp. 151-164, VIVET (E.), *Situation de l'Oléiculture dans le département d'Alger.* — Pp. 165-183, VERNEUIL (P.), *Situation de l'Oléiculture dans le département d'Oran.* — Pp. 184-190, MARÈS (H.) et GILLIN (P.), *Situation de l'oléiculture en Tunisie.* — Pp. 301-321, AGUILO (I.), *La situation oléicole en Espagne.* — BRIGANTI (G.), *La culture de l'olivier en Italie.*

— **Statistiques du mouvement maritime et commercial du Maroc,** publiées par le Comité des Douanes, Année 1920, Tanger, 1920.

TORNÉZY. — **L'Oléiculture dans le Sud Marocain,** ds. *Bull. de la Soc. de Géographie du Maroc*, III, fasc. 4, 1er trim. 1923, pp. 349-384.

ANTHROPOLOGIE, ETHNOGRAPHIE, ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

BASSET (Henri). — **Deux Pétroglyphes du Maroc occidental (région des Zaer),** dans *Hespéris*, 1923, pp. 141-145, 2 pl. h. t.

CAUVET (Comm^t^). — **Les Marabouts (petits monuments funéraires et votifs du Nord de l'Afrique),** *ds. Revue Africaine*, 1923, pp. 274-329 et 448-522.

CHOTTIN (A.). — **Airs populaires recueillis à Fès,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 275-285.

DEBRUGE (A.). — **A propos de préhistoire : simple mise au point,** ds. *Revue Africaine*, 1923, pp. 159-162.

HERBER (Dr J.). — **Les tatouages du pied au Maroc,** ds. *L'Anthropologie*, 1923, pp. 87-102, 2 pl. h. t.

— **Les Hamadcha et les Dghoughiyyin. Une fête à Moulay-Idris,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 217-236, 4 pl. h. t.

— **Un four à chaux à Moulay-Idris (Zerhoun),** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 421-424, 1 pl.

LAOUST (E.). — **Pêcheurs berbères du Sous,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 237-264 et 297-361, 23 fig., 1 carte.

MONTAGNE (Lt. de V. R.). — **Les marins indigènes de la zone française du Maroc,** ds. *Hespéris*, 2e trim. 1923, pp. 175-217, 4 p., 1 carte.

MORGAN (J. de). — **Note sur la préhistoire de l'Afrique du Nord,** ds. *Revue Africaine*, 1923, pp. 150-158.

Sur PALLARY (P.), *Notes critiques de préhistoire nord-africaine*, C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1923, p. 132-135.

Sur REYGASSE (M.). *Etudes de palethnologie maghribine*, C. R. par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1923, p. 132-135 ; par P. PALLARY, ds. *Revue africaine*, 1923, p. 167-168.

RICARD (P.). — **Au pays des Kasbas,** ds. *Bull. de la Soc. de Géogr. du Maroc*, III, fasc. 4, 1er trim. 1923, pp. 473-486, 4 ph. h. t.

TADJOURI (R.). — **Le mariage juif à Salé,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 393-420.

UBACH (E.) et RACKOW (E.), avec le concours de KAMPFFMEYER (G.), STUMME (H.) et ADAM (L.). — **Sitte und Recht in Nordafrika,** t. I de *Quellen zur ethnologischen Rechtsforschung*, XLII+441 pp., 33 gr. et 3 pl. h. t., Stuttgart, 1923.

Les marabouts et la zaouïa d'Ahansal, ds. *Renseignements coloniaux annexés au Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1923, pp. 259-261.

*
* *

MÉDECINE INDIGÈNE

LENS (Mme A.-R. de). — **La médecine des Indigènes marocains. Les pratiques médicales des matrones à Meknès** (*suite et fin*), ds. *Maroc Médical*, n° 13, 15 janv. 1923, pp. 26-28; n° 14, 15 février 1923, pp. 59-60; n° 15, 15 mars 1923, pp. 87-90.

MARTIN et DEKESTER (Drs). — **Le goitre au Maroc,** ds. *Maroc Médical*, n° 16, 15 avril 1923, p. 116.

POUPONNEAU (Dr A.) — **Moulay-Yacoub, ville d'eaux marocaine,** ds. *Maroc Médical*, n° 16, 15 avril 1923, pp. 124-126; n° 17, 15 mai 1923.

RENAUD (Dr H.-P.-J.). — **L'Urologie dans la médecine arabe,** ds. *Maroc Médical*, n° 18, 15 juin 1923, pp. 190-192, 1 fig.

LINGUISTIQUE

ARABE

BRUNOT (L.). — **Vocabulaire de la tannerie indigène à Rabat,** ds. *Hespéris*, 1er trim. 1923.

Sur A. FISCHER, *Das Liederbuch eines Marrokanischen Sängers*, C. R. par E. LÉVI-PROVENÇAL, ds. *Hespéris*, 1923, p 287-288.

Sur E. LÉVI-PROVENÇAL, *Textes arabes de l'Ouargha*. Paris, 1922, C. R. par M. ALARCON, ds. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, t. XXVII, p. 145-146 ; par M. DELAFOSSE, in *Revue d'Ethnographie et des Traditions Populaires*, 1923, p. 92; par Marcel COHEN, in *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 74, 1923, p. 178-180.

TEDJINI (B.). — **Dictionnaire arabe-français [Maroc],** avec préface de L. BRUNOT, 1 vol in-12, 272 pp., Paris, Challamel, 1923.

*
* *

BERBÈRE

BASSET (André). — Notes de linguistique berbère, I : **Le nom de « l'aiguille »,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 67-79.

BASSET (Henri). — **Un nouveau manuscrit berbère : le Kitâb el-mawʿiza,** ds. *Journal Asiatique*, 1923, t. CCII, pp. 299-303.

Sur de DE FOUCAULD (le P.) et A. DE CALASSANTI MOTYLINSKI, *Textes touaregs, en prose*. Alger, 1922, C. R. par André BASSET ds. *Hespéris*, 1923, p. 288-290, par Henri BASSET, in *Revue Africaine*, 1923, p. 549.

LAOUST (E.). — **Pêcheurs berbères du Sous,** ds. *Hespéris*, 2e et 3e trim. 1923, 23 croquis et fig., 1 carte.

LITTÉRATURE ARABE OCCIDENTALE

BEL (A.), édit. et trad. — **Zahrat El-As (La fleur du Myrte), traitant de la ville de Fès par Abou 'l-Hasan ʿAlī el-Djaznâi,** Alger, 1923, in-8°, 196 pp. (*Publ. de la Faculté des Lettres d'Alger*, t. LIX).

C. R. par Henri BASSET, in *Hespéris*, 1923, p. 540-541.

BENCHENEB (M.). — **La préface d'Ibn el Abbar à sa Takmila-t-es-sila,** ds. *Revue Africaine*, 1923, pp. 163-164.

Sur BEN CHENEB (M.), *Adh-Dhakhirat as-saniyya*, C. R. par A. BEL ds. *Revue Africaine*, 1923, p 179-183.

GRAULLE (V.). — **Kitab el-Istiqça** d'Ahmed ben Khaled en Naciri, traduction, t. I (*Archives Marocaines*, vol. XXX), Paris, Geuthner, 1923, in-8°, VIII-302 p.

LÉVI-PROVENÇAL (E.). — **Extraits des Historiens arabes du Maroc,** 1 vol. in-12, 172 pp., Paris, Larose, 1923.

— **La récension maghribine du Sahîh d'al-Bohari,** ds. *Journal Asiatique*, 1923, t. CCII, pp. 209-234.

— **Note sur l'exemplaire du « Kitâb al-'ibar » offert par Ibn Haldûn à la Bibliothèque d'Al-Qarawîyîn à Fès,** 1 broch. in-8°, 8 pp., 3 pl. h. t., Paris, Larose, 1923 (Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et à la Société Asiatique de Paris). Publiée par le *Journal Asiatique*, 1923, pp. 161-168.

— **Deux nouveaux manuscrits de la « Rawdat an-nisrîn » d'Ibn al-Ahmar**, ds. *Journal Asiatique*, 1923, t. CCIII, pp. 219-255.

Sur E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Historiens des Chorfa*, Paris, 1922, C. R. par H. DE CASTRIES, ds. *la Géographie*, t. XL, n° 1, n° 1015; par M. DELAFOSSE, ds. *Revue d'Ethnographie et des Traditions Populaires*, 1923, p. 92-93; par C. HUART, ds. *Revue Historique*, t. CXLIII, p. 288-289; par F. KRENKOW, ds. *Journal of the Royal Asiat. Society of Great Britain and Ireland*, 1923, p. 228-630; par J. V. MAYNARD, ds *Journal of the Society, of oriental Research*, 1923, p. 41-42; par J. RIBERA, in *Boletin de la Real Academia de la Historia*, Madrid, t. 1923, t. LXXXIII, p. 361-64; par J. L[ADREIT DE L'ACHARRIÈRE], in *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*, p. 140-143.

Sur E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les Manuscrits Arabes de Rabat*, Paris, 1922, C. R. par RENÉ BASSET, ds. *Revue Africaine*, 1923, p. 178-179; par F. KRENKOW, ds. *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1923, p. 630; par M. KURD 'ALI, dans *Revue de l'Académie Arabe de Damas*.

RENAUD (Dr H.-P.J.). — **Les manuscrits arabes relatifs à la médecine de la Bibliothèque de Rabat,** ds. *Bulletin de la Soc. Française d'Hist. de la Médecine*, t. XVII, nos 7 et 8, 1923, pp. 269-277.

HISTOIRE

BASSET (Henri). — **Les années d'exil de Moulay el-Yazid (1784-1789),** ds. *Bulletin de l'Enseignement public au Maroc*, 1923, pp. 339-349.

CASTRIES (Comte Henry de). — **Les sources inédites de l'histoire du Maroc,** 1re série, Pays-Bas, t. VI, Paris, Geuthner, 1923, in-4°, 705 p., 5 pl.

— **La conquête de Tombouctou par Moulay Ahmed el-Mansour (1591),** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 433-487.

Sur CASTRIES (Comte Henry de), *Les Sources inédites...*, 2e série, France, t. I., C. R., par Henri BASSET, ds. *Hespéris*, 1923, pp. 428-432.

Sur CASTRIES (Comte Henry de), *Les Sources inédites...*, 1re série, Espagne, t. I, C. R., par J. CASENAVE, ds. *Revue Africaine*, 1923. pp. 374-376.

CHAILLEY (J.). — **Les origines du protectorat français au Maroc,** ds. *Revue Politique et Parlementaire,* 10 mai 1923, pp. 285-316.

ERCKMANN (J.). — **Une mission au Maroc (1877),** avec préface d'ERCKMANN-CHATRIAN, ds. *La Marche de France,* mai 1923, pp. 294-296; juin 1923, pp. 359-363; août 1923, pp. 490-494; septembre 1923, pp. 542-546; octobre 1923, pp. 609-613; novembre 1923, pp. 671-676.

HAMET (Ismaël). — **Histoire du Maghreb,** 1 vol. in-8°, 500 p., 1923, Paris, Ed.-E. Leroux.

MANGIN (Général). — **La conquête et l'organisation du Maroc,** ds. l'*Opinion*, 7 mars 1923, pp. 1435-1462.

MARTIN (A.-G.-P.). — **Quatre siècles d'histoire marocaine ; au Sahara de 1504 à 1902, au Maroc de 1894 à 1912,** 1 vol. in-8°, XVI-591 pp., Paris, Alcan.

C. R. par LADREIT DE LA CHARRIÈRE, dans l'*Afrique Française*, 1923, pp. 398-399.

MILLET (R.). — **Les Almohades, histoire d'une dynastie berbère,** 1 vol. in-8°, XXIX, 151 p., Paris, Challamel, 1923.

C. R. par J. L. L. dans l'*Afrique Française. Rens. coloniaux*, n° 12 déc. 1923, p. 459.

ODINOT (L.). — **Note sur la zaouïa de Dila,** ds. *Extraits des procès-verbaux* de mars 1923 du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, pp. 31-32.

RENAUD (Dr H.-P.-J.). — **La peste de 1818 au Maroc,** ds. *Hespéris,* 1923, pp. 13-35.

ROBER-RAYNAUD. — **En marge du livre jaune, le Maroc,** 1 vol. in-16, Paris, Plon, 1923.

XXX. — **Les intrigues allemandes au Maroc (1905-1914),** ds. la *Revue des Deux-Mondes,* 15 janvier 1923, pp. 315-344.

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS

ANTIQUITÉ

CHATELAIN (Louis). — **Inscriptions de Volubilis,** ds. *Extraits des Procès-Verbaux* de juin 1923 (*Bulletin Archéologique*), pp. 25-30.

— **Inscriptions de Volubilis,** 5e série, in *Hespéris,* 1923, pp. 489-500.

*
* *

Archéologie et Arts arabes

Basset (Henri). — **Une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech,** ds. *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1923, pp. 248-252 (1 plan).

— **Un aqueduc almohade à Rabat,** ds. *Revue Africaine*, 1923, pp. 523-528.

Gallotti (J.). — **Le lanternon du minaret de la Koutoubia à Marrakech,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 37-68, 3 pl., 8 fig.

— **Sur une cuve de marbre datant du Khalifat de Cordoue,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 363-391, 1 pl. h. t., 5 fig.

La Nézière (J. de). — **Les monuments mauresques du Maroc** (derniers fascicules, voir *Bibliographie* de 1922)

Migeon (G.). — **Musée du Louvre. Documents d'art. L'Orient musulman,** Paris, 1923, Ed. Morance, 2 portefeuilles de 38 pp. et 52 pl. et 55 pp. et 51 pl. (Documents hispano-mauresques).

Pauty (E.). — **Le plan de l'Université de Karawiyin,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 515-523, 1 pl., 1 fig., 1 plan.

Ricard (P.). — **Tapis de Rabat,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 125-131, 1 pl., 1 fig.

— **Note sur la mosquée de Tinmal,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 524-532, 7 fig.

Terrasse (H.). — **Le décor des portes anciennes du Maroc,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 147-174, 9 pl., 17 fig.

Vigy (P. de). — **Notes sur quelques armes du Dar Batha à Fès,** ds. *Hespéris*, 1923, pp. 265-274.

LE PROTECTORAT

L'accord franco-britannique sur les décrets de naturalisation, ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc*, n° 10 (supplément à l'*Afrique Française*, octobre 1923, pp. 330-332.

Calary de la Mazière (M.). — **La conquête agricole du Maroc,** ds. la *Revue de Paris*, 1er août 1923, pp. 686-697.

— **La Conférence d'Alger,** ds. *l'Afrique Française*, février 1923, pp. 54-59.

Cruck (C.-E.). — **Au Maroc avec un touriste illustre,** lettre-préface du maréchal Lyautey. Oran, 1923, in-12 de XIV+128 p.

— **Deux inaugurations au Maroc,** ds. l'*Illustration*, 14 avril 1923, pp. 355-356. 5 photographies.

FIESSINGER (Professeur N.). — **La Médecine française au Maroc,** Paris, Maloine, 1923, 1 vol. in-12 de 95 p.

— **Forages de recherches d'eau pour les régions agricoles du Maroc,** ds. le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca,* 15 oct. 1923.

HARDY (Georges). — **La vie intellectuelle et artistique à Rabat,** ds. le *Monde Colonial Illustré,* octobre 1923.

HERSENT (Georges). — **Le Maroc économique,** ds. *Les Intérêts Marocains,* 1er mars 1923.

Les impressions d'une mission américaine au Maroc, par « Un Diplomate », ds. *France-Amérique,* octobre 1923, pp. 233-237.

Inauguration du port de Casablanca et de la voie normale de Rabat à Fez (reproduction intégrale du discours du Maréchal Lyautey au sujet de la politique indigène), ds. *France-Maroc,* mai 1923, pp. 83-89, avec 6 photographies.

L'industrie automobile au Maroc, ds. le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca,* 15 octobre 1923.

Le Monument de Foucauld, discours du Maréchal Lyautey, ds. *France-Maroc,* janvier 1923, pp. 4-6, 2 photographies.

PEYRAT (Joseph). — **La Conférence de l'Afrique du Nord,** ds. la *Revue Indigène,* janvier-février 1923, pp. 30-36.

Les phosphates en exploitation, ds. le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca,* 15 août 1923.

PIQUET (L.). — **L'exportation des primeurs,** ds. le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca,* 15 novembre 1923.

POUVOURVILLE (Albert de). — **Une nouvelle politique dans le Sud du Maroc,** ds. le *Monde Nouveau,* avril 1923, pp. 220-222.

ROBER-RAYNAUD. — **La Souveraineté du Sultan du Maroc,** ds. la *Correspondance d'Orient,* avril 1923, pp. 200-205.

ROUARD DE CARD. — **Le Traité de Versailles et le Protectorat de la France au Maroc,** Paris, Gamber, 1923, in-8° de 56 p.

SAURIN (Jules). — **Le peuplement français de l'Afrique du Nord,** ds. le *Correspondant,* 25 mai 1923, pp. 682-692.

SEGUY (René). — **Au Maroc. Le Protectorat et la tradition française,** ds. la *Revue Universelle*, 15 mai 1923, pp. 516-523.

FERNAND DE SEROUX. — **Le Général Maurial,** ds. *France-Maroc*, février 1923.

TAILLIS (J. DU). — **Le Nouveau Maroc.** Paris, Société d'Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1923, gr. in-8° de XIII + 341 p.

TARDE (Alfred DE). — **Le Maroc, Ecole d'énergie.** Paris, Plon, 1923, in-16 de 128 p.

TOURON (Max). — **Notre Protectorat Marocain.** Paris, Comité de l'Afrique Française, 1923, in-8° de 514 p., avec une carte du Maroc.

X. — **La politique berbère de la France au Maroc,** ds. l'*Afrique Latine*, février 1923, pp. 165-173.

... — **Un nouvel aspect de notre politique au Maroc,** ds. le *Correspondant*, 23 mars 1923, pp. 680-692.

***

LA PACIFICATION

BABIN (Gustave). — **La mystérieuse Ouaouizert. Chronique d'une colonne au Maroc.** Casablanca, Farraire, 1923, 1 vol. in-16.

CAGNAT (Capitaine). — **Une étape de la pacification du Maroc. Colonnes chez les Beni-Ouaraïn au printemps 1921,** ds. la *Revue Militaire*, janvier 1923, p. 11; février 1923, pp. 136-152.

— **Dans la tache de Taza,** ds. l'*Afrique du Nord illustrée*, 18 août 1923, pp. 4-5, 6 photographies.

HAGEL (Charles). — **La conquête militaire du Maroc,** ds. l'*Afrique du Nord illustrée*, 29 septembre 1923, pp. 4-5, 7 photographies.

KASDIR (Charles). — **Les opérations du groupe mobile du Tadla,** ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc*, n° 5 (supplément à l'*Afrique Française*, mai 1923), pp. 149-160, 3 cartes.

P. L. — **Opérations de printemps dans la région de Marrakech,** ds. *France-Maroc*, juin 1923, pp. 116-117, avec 6 photographies.

— **Les opérations au sud de Marrakech,** ds. l'*Illustration*, 14 juillet 1923, pp. 30-34. 15 photographies, 1 carte.

— **Les opérations de 1923 dans la région de Marrakech,** ds. l'*Afrique Française*, juillet 1923, pp. 335-341; août 1923, pp. 405-413; octobre 1923, pp. 523-532, illustré de plusieurs cartes et photographies.

— **Les opérations sur le front d'Ouezzan,** ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc,* n° 12 (supplément à l'*Afrique Française,* décembre 1923), pp. 425-429.

— **La pacification du Maroc. Réduction de la tache de Taza,** ds. l'*Illustration,* 18 août 1923, pp. 139-146, 20 photographies, 7 gravures et 1 carte.

Poeymirau (Le général). — **Rapport sur les opérations d'ensemble de 1923,** ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc,* n° 10 (supplément à l'*Afrique Française,* octobre 1923), pp. 533-560, avec 4 cartes.

Prioux (Capitaine). — **La tache de Taza,** ds. *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord,* 1923, pp. 508-522.

Renaud (Jean). — **Autour de la tache de Taza,** ds. *France-Maroc,* août 1923, pp. 152-154, avec 4 photographies.

— **Au Maroc. La réduction de la tache de Taza,** ds. le *Monde Illustré,* 25 août 1923, pp. 138-139, 4 photographies, 1 croquis.

Roulain (G.-C.). — **Notes sur la guerre marocaine,** ds. la *Revue Militaire Suisse,* août 1923, pp. 349-357.

*
* *

TANGER

Barety (Léon). — **Tanger,** Conférence, ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique Française et le Comité du Maroc,* n° 3 (supplément à l'*Afrique Française,* mars 1923).

— **Tanger. Une cité antique qui demande à renaître,** ds. la *Revue Indigène,* septembre-octobre 1923, pp. 224-231, et novembre-décembre 1923, pp. 274-284.

Bourdarie (Paul). — **La question de Tanger,** ds. la *Revue Indigène,* juillet-août 1923, pp. 188-192.

Piazza (G.). — **La Conferenza per Tangeri e l'Italia,** ds. *Rivista Coloniale,* iuglio-ottobre 1923, pp. 287-290.

Rinz (Francesco Anaya). — **Tanger y la politica espanola,** ds. *Revista Hispano-Africana,* juillet-août 1923.

Rollin (Léon). — **L'Espagne au Maroc et la question de Tanger,** ds. l'*Afrique Française,* février 1923, pp. 59-72; avril 1923, pp. 165-181; mai

1923, pp. 228-238; juin 1923, pp. 274-293; juillet 1923, pp. 352-379; août 1923, pp. 424-441; septembre 1923, pp. 481-495; octobre 1923, pp. 546-564; décembre 1923, pp. 546-564.

Terrier (Auguste). — **La question de Tanger,** ds. l'*Afrique Française*, juin 1923, pp. 272-273.

Torres (R.-G.). — **El problema de Tanger y la opinion espanola,** 1 vol. 1923.

*
* *

L'Espagne au Maroc

Berenguer (le général Damaso). — **Campanas en el Rif y Yebala 1921-1922. Notas y documentos de mi Diario de Operaciones.** Madrid, Serrano, 1923, 1 vol. gr. in-8° de 268 p.

Campos (Arsenio Martinez de). — **De Larache à Tanger,** 1 vol., 1923.

Canals (Salvador). — **La situation et les problèmes de l'Espagne,** ds. le *Correspondant*, 25 mai 1923, pp. 655-670.

L'Espagne au Maroc, ds. l'*Afrique du Nord Illustrée*, 11 août 1923, p. 4, 4 photographies.

Lopez-Rienda (Raphaël). — **El escandalo del Millôn de Larache,** Madrid, Saez Hermanos, 1923, in-12 de 155 pp.

— **Raïsuni,** Madrid, Société Générale de Librairie, 1923, in-16 de 290 pp.

Messal (Commandant Raymond). — **La guerre hispano-marocaine. — Le drame d'Anoual,** ds. *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique française et le Comité du Maroc*, n° 9 (supplément à l'*Afrique française*, septembre 1923), pp. 301-326.

— **La guerre hispano-marocaine. — Les leçons de Bugeaud,** dans la même revue, n° 11, pp. 418-424.

Ortega (Manuel). — **Una interessante historia : la secta Alinia en Melilla,** ds. *Revista Hispano-Africana*, septembre-octobre 1923.

Pajares (Martinez). — **Kabilas de la zone : la Senhaya,** un vol., 1923.

DROIT. — LÉGISLATION. — ADMINISTRATION

Aubrun (Henri). — **Étude sur le code de commerce maritime marocain,** ds. *Recueil de législation et de jurisprudence marocaines*, janvier 1923, pp. 1-5.

BRUNO (Henri). — **La justice berbère au Maroc central,** ds. *Revue Algérienne,* février 1923, pp. 72-77. (Nouveau tirage d'une étude parue dans *Hespéris,* 1922, pp. 185-192).

CARTIER (J.). — **Le régime légal des sociétés anonymes au Maroc,** dans *Recueil de législation et de jurisprudence marocaines.* Septembre-novembre 1923, pp. 21-49.

DUFOURMANTELLE (Roger). — **L'expropriation au Maroc,** dans même recueil, mars 1923, pp. 7-11.

LERIS (Pierre). — **Compétence administrative et compétence judiciaire en matière d'immatriculation foncière au Maroc,** dans même recueil, novembre 1923, pp. 49-56.

PEYRONIE (G.). — **La justice Makhzen au Maroc (Les tribunaux de pachas et caïds. — L'ancien régime. Le régime du dahir du 4 août 1918),** ds. *Revue Algérienne,* avril-mai 1923, pp. 133-140.

PUVILLAND. — **Le code des obligations et contrats,** cours professé à la section des études juridiques de l'Institut des Hautes études, marocaines dans *Gazette des tribunaux du Maroc,* 22 février-20 septembre 1923.

RECTENWALD (Georges) — **Notice sur les travaux parlementaires pour l'année 1920, concernant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc,** dans *Revue algérienne,* janvier 1923, pp. 1-23.

RIVIÈRE (M.-P.-Louis). — **Table générale analytique et raisonnée des traités, codes, lois et règlements du Maroc** (dahirs, arrêtés viziriels et résidentiels, ordres, ordonnances, circulaires, instructions et avis), accompagnés des lois et décrets français concernant le Maroc (1912-1923). — Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1923.

RIVIÈRE (P.-Louis). — **Le Droit conventionnel, source de la législation interne au Maroc,** dans *Recueil de législation et de jurisprudence marocaines,* juillet 1923, pp. 13-20.